This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DP11
RENJE

REVUE

DE

de Maine et Loire

L'ANJOU ET ~~DU MAINE~~

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

[Série 2]

TOME PREMIER

Apr.-Sept. 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931787A
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R A S L

Printed in France.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

PREMIÈRE LIVRAISON — AVRIL 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE.

I. — Extrait d'un manuscrit de **Messire Guillaume Oudin**, prêtre-sacriste de l'abbaye de Notre-Dame-du-Ronceray d'Angers (xve siècle). — *Première partie.*

II. — Journal d'un voyage au cap Haïtien — *première partie* — par **M. Albert Lemarchand.**

III. — Etude sur les personnages de la maison de Valori, dont l'histoire se rapporte à l'Anjou, par **M. Hyacinthe de Villèle.**

IV. — Lettre de **David** à Sainte-Beuve, sur la mort de Louis Bertrand.

V. — Poésie. — *Vitæ dimidium*, par **M. Victor Pavie.**

VI. — Chronique.

VII. — Bulletin bibliographique.

—

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT

DE

MESSIRE GUILLAUME OUDIN

prestre sacristo de l'abbaye de Nostre-Dame-du-Roncerray (1).

Oy et voy et parle poy,
Et si tu parles sache quoy,
Et qui, comment et de quoy;
Ains que tu parles, si t'advise
Que tu veux dire et en quel guise,
Dont parleras plus saigement
Devant gens, et en jugement.

Prenez la tête d'un mastin,
D'un chien, d'un chat et d'un connin,
D'un loup, d'un veel, d'une jument (2),
Et vous sçaurez certainement
Quand la ville de Regnois (3)
Fut assiégée des Anglois (4).

(1) Ce curieux fragment contient le récit d'événements compris entre l'année 1447 et l'année 1499. Nous le publions d'après un cahier provenant de la vente du cabinet de M. Toussaint Grille et sur la première page duquel on lit la note suivante de Joseph Grandet : « Ce manuscrit a été copié sur celuy qui est entre les mains de » M. Lanier de Sainte-Gemme, qui me l'a prêté. 1710. » A. L

(2) C'est-à-dire la première lettre de chacun de ces noms.

(3) Rennes.

(4) M.CCC.LVI ou 1356.

Feu Jehan Michel, en son vivant évesque d'Angers, décedda de ce monde en l'autre le onzième jour du mois de septembre, l'an 1447.

Isabeau, royne de Cicille, décedda au mercredy, le trentième jour de mars, l'an 1452, et le jeudy fut enterrée.

La royne Jehanne de Laval arriva à Saint-Nicollas au lundy neuvième jour de septembre, l'an 1453, et le jeudy ensuivant fut receue en cette ville d'Angers comme royne.

Monsieur saint Vincent Ferrier fut levé et canonizé à Vannes en Bretaigne le cinquième jour d'avril, l'an 1456.

La Résurrection de Jésus-Christ fut jouée en mystère, en cette ville d'Angers, les dimanche, lundy et mardy après le Sacre, dont ladite feste du Sacre avoit esté le vingt-septième jour de may, l'an 1456.

M. Estienne Champaigneul décedda à Paris le deuxième jour d'avril, jour de Pasques, que l'on commença à dire 1458.

Loys de Vallois, roy de France, fils de Charles de Vallois, fut couronné et fut roy le jour saint Louis, l'an 1461, et décedda ledit Charles, père dudit Loys, le jour de la Magdelaine, 22e de juillet, l'an dessus dit.

La *Tricquocterie* fut faitte en la ville d'Angers les premier, second et tiers jours de septembre, l'an 1461. C'est à scavoir que le pauvre peuple de laditte ville, fauxbourgs et champs, s'esleva et soy rebella contre les officiers de notre sire le roy, pour ce que les receveurs qui estoient venus èz mandements de par le roy notre sire pour payer les tailles, impositions, appetissages et quyets dont ledit pauvre peuple disoit qu'il n'en poyroit plus, et de fait ledit peuple alloit en communité, par lesdits trois jours, de maison en maison, chez les officiers du roy et ès-maisons des bourgeois, prestres et autres, et desrompoient et desgastoient tout ce qu'ils trouvoient, et en emportoient les biens des bonnes maisons, portant avec eux *tricquots* et autres bastons y nuisibles, et en tuèrent plusieurs à mort; mais, bien petit de temps après, plusieurs en furent bien punis pour ledit forfait, car les uns furent noyez, les autres descollez, bras et jambes couppez, et les corps mis au gibet et en la rivière.

Le dix-huitième de novembre,
L'an mil quatre cent soixante-cinq,

Fut fait docteur, je me remembre
Maistre Jean Binel, et y vint
Grande abondance de seigneurs
Moult nobles et de grandes valeurs.
L'Université assemblée
Bien festoya cette journée
Et si honorablement que s'en taire
Mieux cy vault que dire du contraire.

François Binel, fils aisné de Messire Jehan Binel, docteur régent en cette Université d'Angers, et Yvonne, sa femme, fut né le jour saint Jacques et saint Philippes, vingt-cinquième jour de juillet, l'an 1466, et furent les parrains Messire Jehan Le Commandeux, pénitencier et docteur, Messire Jehan Binel, sieur de Malvoisine; et N., femme de Me Pierre Guyot, lieutenant de Monseigneur le sénéchal d'Anjou, fut sa marraine.

Jehan, seigneur de Beauvau, pour lors sénéchal d'Anjou, décedda de ce monde en l'autre, le mercredy dix-huitième jour de janvier, l'an 1468, et le vendredy ensuivant fut enterré en la chapelle de Craon, en l'église des Frères Mineurs d'Angers; et celluy vendredy ensuivant, vingtième jour dudit mois, si advint une très grande pitié, car au placistre et enclos desdits Frères Mineurs, ainsy que l'on donnoit la charité d'un denier et de deux et de trois deniers à touttes gens pauvres et mendiants et autres, pour en rémission de l'âme dudit feu sénéchal, il cheut un grand nombre et quantité d'argent à un homme à ce estably, lequel départoit ledit argent à la porte d'à-bas dudit placistre, tellement que de tous les pauvres et autres qui s'en approchoient et inclinoient à terre pour amasser ledit argent, en fut estainct et écaché le nombre de cinq ou six, et une femme grosse qui fut ouverte, et un enfant baptisé, sans les autres qui s'en allèrent maladdes et écornez, et pour la presse qui estoit au lieu où ledict argent avoit esté espandu, un quidam commis à départir ledit argent, soy advisa d'aller par un autre costé dudit placistre et du costé enclosé pour départir et gieter (1) ledit argent,

(1) Jeter.

auquel lieu y fut fait pis que par-devant, car il en fut estainct plus que par avant, tant et tellement qu'il y en eust onze, par compte fait, qui alors moururent subitement, et moult d'autres pauvres femmes et enfants blessez, tant qu'il en mourut par après quinze ou seize, à cause dudit argent.

Un mercredy bien matinet,
Mil quatre cent soixante et huict,
Vingt-septième jour de juillet,
A deux heures après mesnuict,
S'en partirent sans faire bruit,
Des gens de Bueil une bande,
Pour donner aux Bretons déduit (1);
D'assiette bruslèrent Ingrande.

Blessé n'y fut, sinon Finet,
Un bon archer qui les veuit (2),
Car en peu d'heures tout fut net,
Harnois et gens sans qu'il en fuit
Un tout seul; mais ont tout conduit
A leur logis, à chère grande.
Au Diable soit qui les poursuit
Depuis qu'ils partirent d'Ingrande.

Jehan Perrin, ô (3) son bacinet,
Fut là-dedans, dont moult lui cuist,
Se voulut rendre soubz son siguet
Ou caultion; mais on lui dist :
Fy, vilain, vous estes ternist!
Adieu, l'en veult vous faire pendre,
Vous mourrez par le jour qui luist,.
Jamais vous ne verrez Ingrande.

Prince, Bretaigne trop vous nuist,
Faittes vos gens dedans estendre.
Ils en feront, sy Dieu m'aiyst (4)
En pou de temps comme d'Ingrande.

(1) Amusement. — (2) Qui les vit. — (3) Avec. — (4) M'aide.

En l'an mil quatre cent soixante
Et huit, affin que point ne mente,
Fut au septième jour du mois
De septembre, par les François,
A Ancenis furent les Bretons
Prins en mûe comme chapons.
L'yssue leur estoit trop tarde,
Fut par le treit de la bombarde,
Et puis eurent en leur devise
Qu'ils s'en yroient tous en chemise,
Affin d'avoir en cognoissance
Qu'ils sont sujets du roy de France.

Dès la journée de Montlhéry,
Quand en Bretaigne fut le cry :
Le roy est mort, il y a quatre ans,
A Ancenis furent grands bombans,
Et de Bretaigne la pucelle
Qu'on dit de Villecer (1) damoiselle,
Tendre de cœur, ce maist dieux,
De joye y fit faire les feux ;
Mais Dieu, que le roy veut deffendre,
Leurs feux a converti en cendre
Et leur joye en douleur amère,
Bretons, mieux vous vault-il taire.

Quand le siége fut à Ancenys,
Ils disoient : Perret, y sont-ils?
Par les cent bieu (2), nous les aurons
Dedans trois jours, ou nous mourrons,
Des Bretons plus de trente mille.
Je veux, Perret, que l'on m'exille
Si nous ne faisons devenir
Ce roy, qui nous veult assaillir,
Aussi petit qu'une joyelle (3).
Frustrez, ils sont de leur querelle,

(1) Antoinette de Magnelais, veuve d'André de Villequier. (2) Corruption du juron : Par le sang de Dieu! — (3) Petite mesure pour les liquides.

Sept jours les ont mis à raison,
C'est bien pou qui veult de Breton.

Au lundy, iceux de la garde
Du duc, âpres comme moustarde,
Entrèrent dedans le chasteau
Pour effort, par l'huis de sur l'eau.
Dieu saiche quel bruit ils menoient,
Car des François ils ne mangeoient,
A un morceau, point moins de quatre.
Le mercredy, sans rien rabattre,
Ils furent prests à belutter,
Mains jointes s'en fallut aller
Comme les autres parmy l'ost (1)
Les derrains (2) y furent trop tost.

Les pellerins si s'en allèrent
A Nantes, et là ils trouvèrent
Leur duc qui pas aise n'estoit,
Ne les Nantois, tout y trembloit.
Si, dit le duc, qui nous a mis
Ainsy? — A ce fait le marquis,
Respond le seigneur de Molac,
Qui ses chausses en un bissac
Avoit au col; ouy, seigneur,
Ils pensoient avoir du meilleur,
Ferus (3) estoient d'entendement
Vent de Bretaigne est moins que néant.

Afforce (4) au duc! dit la greigneur (5)
Partie d'eux, quel deshonneur,
En tout nostre pays de Bretaigne,
S'il faut y aller à complaigne (6)
Devant le roy crier mercy!
Afforce au duc! et qu'est cecy?
N'est-il nulle provision?

(1) Armée. — (2) Derniers. — (3) Frappés. — (4) Secours. — (5) Majeure. — (6) En se plaignant.

Depuis Dieu l'Incarnation,
Ne fusmes à un tel martire,
Tantost s'en vont à leur duc dire :
Seigneur, s'autrement n'y pensez,
Devant Nantes vous les avez.

Le duc de Bretaigne, piteux,
Commença essuyer ses yeux
Des larmes qui gouttoient en bas,
Et craignant bien qu'il n'estoit pas
Puissant à suivre son emprinse,
De sa science bien apprinse,
Au roy cria miséricorde.
Tretout le monde si accorde,
Comme les prestrès font au senne (1),
La teste n'avoient-ils pas saine?
Du son des flustes d'Ancenis
Grand mal faict ains qu'on l'ait appris.

Bretons, Lamballois, Guerrandoys,
Confortez vostre duc François;
Si vous ne l'allez secourir,
Bretaigne faudra déguerpir.
Tirez avant, beuriers, saulniers,
Bessons (2), cousturiers, savatiers,
Allez-y toute la mesgnie (3),
N'oubliez pas Odet de Brie.
Le comte Anthoine Chavallier,
Qui n'ozèrent à Ancenis aller,
Sans sauf-conduit sur leur bonnet,
Ce nous est un tour de fouet.
Prince, vous les ferez mourir;
De peur, si Dieu ne les ayde,
Les fièvres les vont assaillir,
Et la courson (4), je vous affie (5);

(1) Synode. — (2) Ouvriers travaillant avec la besse ou bèche. — (3) Famille.
(4) Cours de ventre. — (5) Je vous assure.

C'est à vous, Bretons, grand folie
De vouloir faire un tel effroy;
Vous n'estes en gueule de truye
Qu'un glandet, au regard du roy.

Le vent abbattit le clocher Saint-Aubin d'Angers le samedy au matin, entre trois et quatre heures, vingt-huitième jour de janvier, l'an 1468, et la feste Monsieur saint Jullien avoit esté ce jour devant; et à icelle matinée ledit vent fit de grands dommages ès églises, ville et château d'Angers, et aux champs desringa (1) et desrompit tant d'arbres que c'estoit grande pitié d'en ouyr parler, et aussy abbatit moult maisons.

Charles de Vallois, dauphin, fils de Louis de Vallois, roy de France, fut né au samedy, environ huit heures du matin, troisième jour de nouvelle lune, dernier jour de juin, l'an 1470, et furent ses parrains Monsieur l'archevesque de Lyon et le fils du roy d'Angleterre, prince de Galles, et sa marraine la princesse d'Orange.

René d'Anjou, très excellent et noble roy de Hiérusalem, de Cicile, duc de Lorraine, de Calabre, comte de Provence, comte de Piedmont, duc d'Anjou et de Bar, comte de Forcalquier, s'en alla et départit de cette ville d'Angers, et la royne, sa femme, s'en allèrent en Provence le sixième jour de septembre, l'an 1471.

La vigille de la Pentecoste, vingt-troisième jour de may, l'an 1472, il neigea et gresla en cette ville d'Angers et aux champs, en plusieurs autres lieux et qartiers du pays, tellement que l'on eust serré laditte gresle avec pasles (2), et cette mesme année, environ quinze jours après laditte feste de Pentecoste, il fut telle stérilité et deffault de bleds en laditte ville d'Angers et au pays d'Anjou, pour les années précédentes, qui avoient esté stérilles, que l'on ne pouvoit trouver nuls bleds ne farines, et coustoit le bled neuf ou dix blancs le boisseau, encore n'en pouvoit-on trouver, et alloit le peuple, à grands monceaux, par chacun jour, au provost et à la justice, pour garder et chercher les greniers, et saichez que le pauvre peuple travailla moult avant qu'il en fut cueilly de nouveau.

(1) Ébranla. — (2) Pelles.

La mortalité commença et fut en cette ville d'Angers environ la feste du Sacre qui fut le vingt-septième jour de may, l'an 1472, et n'y avoit environ que de neuf ans que elle avoit aussy esté en cette ditte ville, et notez que laditte mortalité fut cette année généralle et commune par tout ce pays et contrée.

Le dernier jour de may, l'an 1472, Louis de Vallois, roy de France, s'en alla luy et une grande armée qu'il mena avec luy en Bretaigne, et fit prendre le château de Champtocé-sur-Loyre, et en fit razer la plus grande partie; aussi fit razer le bourg d'Ancenis et la Guierche et brusler le bourg de Bouyn et, en Raiz, brusler les maisons, villes, châteaux et plusieurs autres.

Noble homme Jehan du Vau, seigneur dudit lieu du Vau, conseiller du roy de Cicile, en son vivant juge d'Anjou et des esleus, fut enterré en l'église de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, près l'autel de Notre-Dame, le dimanche dernier jour de février, l'an 1472.

Et Margueritte de La Croix, veufve dudit feu sieur du Vau, fut enterrée le mardy cinquième jour de juillet, l'an 1473, et la nuit précédente elle estoit déceddée, et fut enterrée auprès de son dit mary. Prions Dieu qu'il leur vueille faire pardon et miséricorde. Amen !

La monnoye du roy notre sire, qui n'avoit vallu pour le temps passé que dix deniers la pièce, fut ordonnée à valloir au temps advenir onze deniers la pièce, et celle de Bretaigne, comme les targes, qui souloient (1) valloir douze deniers la pièce, ne furent ordonnées à valloir au temps à venir que onze deniers tournoiz la pièce, le cinquième jour de février, l'an 1473.

Le jeudy vingt-unième jour de juillet, l'an 1474, ès-jour saint Seren, le roy envoya en cette ville d'Angers un nommé Messire Guilleaume de Cerizay, l'un des secrétaires du roy notre dit sire, avec trois de ses chambellans, lesquels secrétaire et chambellans dessus dits dirent et signifièrent à Messieurs les chancelier, sénéchal, juge d'Anjou et à autres sieurs de cette ville, qu'ils avoient des lettres de créance, de par le roy notre dit sire, à présenter à Messieurs de

(1) Avaient coutume de.

l'église, nobles, bourgeois, marchands et autres, et dès laquelle chose fut faitte, et le vendredy prochain ensuivant et le jour de sainte Magdelaine, lesdits seigneurs de l'église et tous les principaux de cette ditte ville d'Angers, bien assemblez dedans le palais d'Angers, arrivèrent, et vinrent lesdits Cerizay et chambellans, lesquels présentèrent publiquement lesdittes lettres de créance à mondit sieur le sénéchal et à autres dits, et après que la lecture d'icelles lettres fut faitte, ledit de Cerizay parla et allégua plusieurs choses en disant qu'il avoit esté au roy notre dit sire, que le roi de Cicille s'estoit démis, et avoit donné à Monsieur le comte du Mayne, son neveu, la duché de Calabre et plusieurs autres duchez, villes et seigneuries, et que le roy ne sçavoit si le roy de Cicille feroit ainsy de ce duché d'Anjou, et combien qu'il ne le pouvoit faire, car il avoit autresfois esté baillé en apannage, et outre remontra et dit ledit secrétaire que ladite ville et noble pays d'Anjou avoient tousjours esté bons et loyaux à la couronne de France, comme avoit apparu à Baugé, à la Gravelle et autres lieux, et finalement concluoit que si le roy de Cicille en faisoit aucun don, laiz, ou transport, que notre sire le roy le pouvoit débattre et empescher et sauver à la couronne, à laquelle couronne et royauté lesdittes duchez de Calabre et autres appartenoient, et qu'il vouloit bien sçavoir si lesdits sieurs et laditte ville luy tiendroient bon, car si autrement le cas y advenoit, nostre dit sire le roy le débattroit par armes ou par justice, combien qu'il aymeroit mieux le débattre par justice que autrement, et allors tous incontinent lesdits Cerizay et chambellans soy retirèrent à part, affin que laditte ville eust esgard et advis pour donner la réponce sur ce fait, et brièvement lesdits sieurs et peuple de laditte ville firent dire publiquement par mondit sieur le chancellier d'Anjou, lequel dit et donna la réponse auxdits Messieurs Guillaume de Cerizay et autres chambellans sur ce appelez pour avoir et ouyr response de ce fait, dont lesdits sieurs et peuple de laditte ville d'Angers, tous en général, promirent doresnavant et à tousjours mais servir le roy de corps et de biens jusques à la mort, et plusieurs grands seigneurs et gens de bien de laditte ville et pays d'Anjou rendirent grâces au roy des bonnes sou-

venances du temps passé du pays d'Anjou, et ledit de Cerizay dit de par le roy que luy venu de veage de Behuart en cette ville, il leur donneroit ce qu'ils luy voudroient demander.

Et le jour saint Jacques et saint Christophe qui est quatre jours après, quand nostre sire le roy fut venu de Behuart au chasteau d'Angers, lesdits sieurs et autres gens de laditte ville et pays d'Anjou allèrent devers luy, lequel les receut et ouyt très bénignement, et demandèrent au roy qu'il luy plust leur abbattre et oster les impositions de cette ditte ville et duché d'Angers, et aussy qu'il leur donnast congé d'avoir maison de ville, c'est à sçavoir maire et eschevins, laquelle demande et requeste le roy leur octroya, et donna très volontiers, et Nau (1) en fut cryé et fait feux nouveaux et tables rondes par les rues et carrefours de cette ditte ville d'Angers, et en louant et merciant Dieu et priant pour le roy.

Item aussy leur donna le roy nostre dit sire et voulut et ordonna que doresnavant il y eust en laditte ville d'Angers, à tousjours mais, par chascun an deux foires franches qui durèrent chacune huit jours, dont la première foire fut commencée le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, vingt-neuvième jour d'aoust, l'au 1474, et la seconde foire fut commencée le jour saint Lezin ensuivant, qui fut le treizième jour de février.

Item et est à notter que incontinent après que lesdittes choses eurent esté faittes et accomplies en cette ditte ville d'Angers, aucunes gens, comme bourgeois, marchands, advocats, seigneurs de l'église, conseillers et autres gens en parlèrent un peu à volonté en murmurant dudit maire, sous-maire, eschevins et conseillers, touchant le fait desdittes constitutions, ordonnances et d'autres choses, lesquels murmurants furent forbannis de ladite ville d'Angers par longtemps; mais depuis furent faits retourner, dont l'un avoit nom Messire Louis Lecornu, docteur régent, Me Jehan Le Loup, advocat fiscal du roy de Cicille, maistre Jehan Gilbert, maistre Germain Collin, Raoullet Lemau.

Loys de Luxembourg, comte de Saint-Paul, en Picardie, connes-

(1) Noël.

table de ce royaume de France, dont l'épitaphe cy-après s'ensuit, pour plusieurs faits et trahisons, machinations et forfaits qui furent trouvez avoir esté faits par luy en ce royaume, pour ce qu'il avoit esmeu les barons dudit pays et les Bourguignons, Italiens, Castelons, Anglois, Bretons, Espaigneux et autres gens de maintes régions à mener guerre à nostre dit sire le roy de France et aux sieurs et gens dudit pays, fut descollé à Paris, le mardy dix-neuvième jour de décembre, l'an 1475, et incontinent qu'il eust esté descollé, le corps et la teste en furent prins et emportez à enterrer aux Frères Mineurs de laditte ville de Paris.

Icy gist ce meschant et lourd
Louis qui fut de Luxembourg,
Lequel, combien qu'en son arroy,
Fut le premier après le roy,
De chevalerie connestable
De France nommé, mais variable
A esté en foy et serment;
Car, contre le roy et sa gent,
A esmeu du pays les barons,
Italiens et Bourguignons,
Anglois, Castelons et Bretons
Et gens de maintes régions,
Espaigneux, du roy adversaires
Et au royaume fort contraires.
Le prodicteur infâme et faux,
Parjure, inique et desloyaux,
Par sentence de parlement
Fut mené misérablement
En Grève lui trancher la teste
D'une espée comme à une beste,
En décembre un jour moins de vingt,
Mil quatre cent septante et cinq.

Un homme, qui avoit fait des mailles à la couronne et marc du roy, fut battu par les carrefours de cette ville d'Angers, auquel, luy estant au Pilory, luy fut mis au front un fer chaud semblant à une

fleur de lys, et fut forbanny de ce royaume, ce vingt-cinquième jour de may, l'an 1476.

Au mardy après disner, deuxième jour de juillet, l'an 1476, l'archevesque de Aix, en Provence, un nommé Benjamin Le Roy, vice-chancellier de Provence, un nommé Jarret et Janot de la Salle, escuyers commissaires envoyez de par le roy de Cicille, en cette partye, accompagné avec eux un nommé Messire Jean des Foulgères, seigneur en parlement, vinrent et arrivèrent ès-fauxbourgs de Brecigné d'Angers, et logèrent en la maison et hostellerie de la Croix-Verte, auquel des Foulgères, le roy nostre dit sire donna plain pouvoir, puissance, authorité et mandement, de sa part et pour luy, de remettre et réintégrer les duché et pays d'Anjou ès-mains dudit roy de Cicille, lesquels luy avoient esté ostés paravant; lesquels messaigers et commissaire mandèrent et firent à sçavoir leur venue aux maire, sous-maire, eschevins, conseillers, juges, lieutenant et bourgeois de laditte ville d'Angers, et le fait sur lequel ils vouloient besongner; dont lesdits maire, sous-maire, eschevins, conseillers et autres dessus dits, vinrent et se rendirent le lendemain, au mércredy matin, troisième jour dudit mois et an dessus dits, en la cour et jeu de paulme de la maison et hostellerie de la Croix-Verte, audit Bourg de Brecigné, et là trouvèrent lesdits sieurs ambassadeurs et commissaire dessus dits, lesquels présentèrent audit maire, en la présence de tous les assistants, un mandement et commission donnée de nostre dit sire le roy, lesquels mandement et commission ledit commissaire fit lire publiquement, et requirent iceux ambassade et commissaire, comme procureurs dudit roy de Cicille audit maire, que il luy plust mettre à exécution lesdits mandement et commission, laquelle chose bien voulust faire et fist; et alors fut commandé à deux nottaires, qui illecques estoient présents, que ouissent et entendissent et retinssent les parolles et choses qui sur ce seroient faittes, dittes et proffférées, à ce qu'ils signassent le présent procès-verbal ou instruments, en deffendant à tous nottaires, et à peine de cent livres tournois, que nul n'en baillast coppie ne instrument plustost que ledit commissaire l'eust veu et visité; et après ce, demanda ledit commissaire

auxdits maire, sous-maire, eschevins, conseillers, lieutenants, juges, sénéchaux et autres sieurs s'ils vouloient rien débattre, contredire ou empescher qu'ils n'entrassent en laditte ville d'Angers, pour ce que le lieu où ils estoient ne leur estoit pas convenable ne propice à ce fait; lesquels maire, sous-maire, eschevins, juges, conseillers et autres, demandèrent terme de leur rendre responce jusques à trois heures après midy, ce qui leur fut octroyé; et auxdittes trois heures vinrent lesdits maire, sous-maire et sieurs de laditte ville d'Angers, consentir que lesdits sieurs ambassade et commissaire dessus dits entreroient en laditte ville d'Angers à l'heure et jour qu'il leur plairoit, en demandant par lesdits maire, sous-maire et autres, auxdits sieurs ambassade et commissaire, seureté pour la ville et peuple d'Angers, ce qui leur fut octroyé; et de fait, à icelluy mesme jour du mercredy et au dessus dit, entrèrent lesdits sieurs ambassade et commissaire en cette ditte ville d'Angers, et derechef, le jeudy ensuivant, ledit commissaire fit lire et publier lesdits mandement et commission par les carrefours de laditte ville d'Angers, et aussy fut publié le samedy ensuivant, au pillory d'Angers et à l'auditoyre des cours et jurisdiction de la cour laye, et touttesfois réserva ledit commissaire que laditte mairie et eschevinerie demouroient en leur entier comme de coustume jusques à ce que le roy nostre dit sire et ledit roy de Cicille en eussent appointé; et aussy les clefs de laditte ville et château d'Angers pareillement demouroient en leur entier ès-mains accoustumées, jusques à ce que pareillement en fût autrement ordonné, et les receptes et deniers, et pareillement jusques au premier jour d'octobre ensuivant celuy jour inclus.

Le vingt-sixième jour de septembre, l'an 1476, il commença à passer et voller par grandes turbes et monceaux tant de jays (geais) que c'estoit une chose merveilleuse, et en estoit le peuple moult émerveillé, car ils ne passoient et volloient sinon par environ Saulmur, par les pays de Normandie, du Mayne, Guyenne, par la Rochelle, Poitou, par Provence, Bescon et par St-Jullien-de-Voventes, et dura leur vol et passaige par huit jours entiers et plus, lesquels jays passoient et volloient incessamment contre bas pour passer et voller au pays de Bretaigne, et fut rapporté par gens bien dignes de foy que

le quatrième jour d'octobre, eux estant à la messe en laditte église de Saint-Jullien-de-Voventes, en passa à si grand nombre desdits jays tant et tellement que l'ombre du vol desdits jays empescha à voir *Corpus Domini* à l'élévation, car ils disoient que l'air en fut obumbry (1) du vol de la grande quantité desdits jays.

Monsieur Charles, duc de Bourgoigne, fut tué et mis à mort en fait de guerre à Lancy, *alias* Nancy, par Monsieur René d'Anjou, duc de Lorraine, et par les ducs, comtes, barrons, chevalliers, escuyers et autres gens de guerre, le dimanche cinquième jour de janvier, l'an 1476, et pareillement y fut tué de ses gens bien environ de dix mille, sans les prisonniers et autres gens qui s'enfuirent, et fut enterré ledict duc de Bourgogne en l'église de Saint-Georges-de-Nancy.

Jehan de Beauvau, seigneur dudict lieu, évesque d'Angers, vint et arriva en cette ville d'Angers le vendredy prochain devant Pasques-Fleuries, vingt-huitième jour de mars, l'an 1476, pour ce que nostre Saint-Père voulloit qu'il fût remis et réintégré en la possession et saizine de son dit évesché dont il avoit esté absent et forclos par le temps et espace de dix ans neuf mois pour certains troublements et empeschements qui luy furent faits, et mis dessus, car par cela ne jouissoit de son dit évesché durant ledit temps, fors que par cinq années que nostre sire le roy voullut qu'il jouit du temporel seulement, et estoit ce fait faire par le sieur Ballüe, cardinal de Rome.

François de Bernon, duc de Bretaigne, jura et fist le serment sur la Croix de Saint-Laud, au roy, luy estant au château de Nantes, promettant qu'il seroit bon et loyal à nostre sire le roy, et accorda plusieurs articles que nostre dit sire le roy envoya par escript par Monsieur le chancellier de France, le 24e jour d'aoust, l'an 1477.

Loys de Vallois, roy de France, pareillement jura, et fist le serment audit François de Bernon, sur laditte Vraie-Croix de Saint-Laud, luy estant ès-parties de Bourgogne, promettant qu'il seroit bon et loyal audit duc de Bretagne, le 25e jour de septembre, l'an 1477.

Le douzième jour de septembre, l'an 1477, à un vendredy, après que on eust dit la messe de l'anniversaire que feu Messire Jehan

(1) Obscurci.

Michel, dernier évesque d'Angiers, avoit fondé en l'esglise de Monsieur Saint-Maurice d'Angiers, le très prétieux corps, joyau et très noble reliquaire de Monsieur saint Maurille qui fut en son vivant évesque d'Angiers, fut osté et mis hors d'une châsse qui estoit au grand autel de laditte église de Saint-Maurice, et fut mis en une autre châsse, belle et riche, en la forme et manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir que le dimanche au matin, bien matin, ensuivant ledit vendredy, Jehan de Beauvau, évesque d'Angers, pour lors Messire Jean de la Vignolle, et doyen de laditte église, le frère dudit évesque, grand archidiacre de laditte église, Robert Dauvet, archidiacre d'Outre-Loyre, Guillaume Fournier, docteur et official d'Angers, Jean Le Commandeux, docteur et pénitentier, en la présence des dessus dits et de plusieurs autres docteurs, chanoines, curez, chappelains et autres serviteurs de laditte église, ledit Jehan de Beauvau, évesque d'Angers, dessus dit, ouvrit une petitte châsse qui fut trouvée en laditte grande châsse, et estoit de bois très bel et entier, liée et reliée par-dessus avec liens de fer, et illecques estoit ledit corps, joyau et très prétieux reliquaire dedans enveloppé de trois draps de soye doulgée (1) aussy blancs comme christal, par-dessus un cuir de cerf, blanc, aussy frais comme s'il venoit encores d'estre appresté et courroyé, et estoit noué par-dessus avec d'autres courroyes de cerf; et estoit ledit reliquaire très bel et tant odorant, que c'estoit une chose merveilleuse, combien qu'il y eust desjà plus de quatre cents ans que Monsieur saint Maurille fût déceddé. Item et fut trouvé en laditte petitte châsse avec ledit reliquaire une lettre faisant mention auquel jour et an où il avoit est émis en laditte petitte châsse, en laquelle lettre fut trouvé qu'il y avoit 239 ans qu'il y avoit esté mis, et icelluy mesme dimanche après vespres, ledit Jehan de Beauvau, évesque d'Angers, le laissa en laditte petite châsse, et luy estant en son pontificat, le mit en une très plus somptueuse et riche châsse que l'autre, qui fut mise sur ledit grand autel.

(1) Fine et douce.

(La suite à une prochaine livraison).

✓

JOURNAL

D'UN

VOYAGE AU CAP HAITIEN

1838—1839.

Nantes, samedi soir, 12 mai 1838. — Ce matin, vers neuf heures, je cherchais avec une avide curiosité, parmi les navires amarrés au quai de la Fosse, le brick la *Jenny*, sur lequel je vais m'embarquer pour Saint-Domingue. Le jour, hier un peu voilé, était pur et tout doré de soleil. Une animation extrême régnait le long du fleuve; et les chants des matelots, ce que je saisissais en courant de leur idiome bizarre, le bruit des camions et des cabestans, la vue d'une épaisse forêt de mâts, de vergues et de cordages, produisaient en moi un étonnement mêlé de vertige. J'allais et je venais dans tous les sens comme un égaré. Un passant me prit en pitié.

— Que voulez-vous? me dit-il.

— La *Jenny*, capitaine Tavel.

— A deux longueurs de navire en aval; carcasse noire, bordée de rouge.

Ma première impression, en apercevant le brick tant souhaité, n'a pas été heureuse. Je me figurais de vastes flancs, un pont immense, quelque chose comme la nef d'une cathédrale à demi enfoncée dans l'eau ; et je n'ai trouvé qu'un assez frêle vaisseau, double tout au plus d'une des barques marchandes qui sillonnent la Loire entre Angers et Nantes. « Il y a toujours, dit Montaigne, un énorme déchet du plaisir » senti sur le plaisir imaginé. » La *Jenny* cependant a le galbe élégant et fin ; elle est bien gréée ; sa mâture est légère ; deux canons montrent leur gueule aux sabords de sa poupe, et un charmant buste de femme orne sa proue.

J'ai visité le bâtiment avec un soin minutieux et je m'en suis fait expliquer toutes les parties. Sur le gaillard d'avant, près du beaupré, est le logement de l'équipage. C'est une chambre étroite, presque sans air et sans lumière, dans laquelle on descend par une échelle de corde, et qui est entourée d'une quinzaine de cabines superposées. Une chaloupe, remplie d'avirons, de cordages et d'instruments divers, est solidement attachée au pont, entre le mât de misaine et le grand mât. Une autre embarcation de moindre volume, le canot, est suspendue à l'arrière, *en porte-manteau*, suivant l'expression consacrée. De chaque côté de la chaloupe, sont des tonneaux d'eau douce et des barils de goudron. Près du grand mât s'élève une petite cabane peinte en noir et surmontée d'un large tuyau de tôle capuchonné : c'est l'atelier du coq ou cuisinier. On dit le nôtre savant. A la cuisine est adossée la cambuse. Il y a là des provisions de toute sorte : vin, rhum, fèves, gourganes, biscuit, conserves, viande salée, et une cuve pleine de limaçons réservés, m'a-t-on dit, pour les déjeûners du capitaine. En face de la roue du gouvernail, la cambuse forme une saillie nommée *habitacle*, où l'on aperçoit la boussole à travers une vitre épaisse. De longues cages à poules bordent le gaillard d'arrière. Enfin, sous la dunette, étage le plus élevé du navire, se trouve une pièce assez richement décorée, au milieu de laquelle est une table à manger, avec compartiments disposés de telle sorte que les verres et les assiettes puissent s'y tenir à l'abri des effets du roulis. Les cellules destinées aux officiers et aux passagers ont leur ouverture sur ce salon. Celle où je dois me blottir pendant la traversée est située près

de l'escalier, et je crains de n'y être que très imparfaitement protégé contre les coups de mer.

13 mai. — Après avoir étudié le navire, j'ai voulu connaître le capitaine et le lieutenant, — tout l'état-major.

Le premier est un homme de quarante-cinq ans environ. Sa taille est peu élevée; mais il est large et vigoureux. Ses cheveux sont noirs, abondants et durs. Il a le teint basané, comme la plupart des marins, et au premier abord on serait tenté de le croire de race méridionale. Ce n'est qu'un Celte bruni par le soleil des tropiques. Sa physionomie est peu expressive. Par instants cependant ses yeux ont des éclairs qui révèlent une nature énergique, façonnée aux périls et au commandement. Quand je suis entré chez lui, je l'ai trouvé assis au milieu de trois jeunes enfants qui l'enveloppaient de caresses. Dans un coin de l'appartement, sa femme semblait achever tristement quelques préparatifs de départ. Il m'a annoncé que la *Jenny* emmenait plusieurs passagers; je l'ai prié de m'indiquer les objets et les vêtements dont j'avais à me pourvoir; puis je l'ai quitté, ne voulant pas le détourner plus longtemps, à l'heure de l'adieu, des affections de la famille.

Quant au lieutenant, ou mieux au *second*, M. Delren, il diffère essentiellement du capitaine. C'est une organisation fine et nerveuse, un de ces fils des bruyères, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, dont la pâleur résiste à l'influence des climats les plus ardents. Il a trente ans au plus et paraît atteint d'une incurable mélancolie. Ses manières sont froides; il m'a fait peu d'accueil, et cependant je me sens entraîné vers lui par un secret penchant. Les visages heureux et épanouis m'inspirent une sorte d'aversion. Toute tristesse, au contraire, me captive et m'attire.

Je viens de rentrer à l'hôtel et j'y ai trouvé une lettre de ma mère, qui ne peut s'accoutumer à l'idée de mon départ. Étrange effet du désir sur l'imagination d'un jeune échappé de collége ! Me voici pour la première fois séparé des miens; je suis à la veille d'entreprendre un long voyage, pendant lequel je n'aurai probablement aucune nouvelle de la patrie, et c'est à peine si un regret effleure mon cœur,

s'il tombe une larme de mes yeux! « L'imagination grossit souvent » les plus petits objets par une estimation fantastique jusqu'à en » remplir notre âme; et par une insolence téméraire, elle amoindrit » les plus grands jusqu'à notre mesure (1). »

Paimbœuf, 15 mai. — Je suis venu attendre ici notre navire qui descend lentement la Loire. Le temps me pèse, et, pour secouer l'ennui, j'ai essayé d'une excursion à travers champs, dans la direction de Pornic. Tout était frais et plein de sève, et j'aurais pris plaisir à regarder le jeu de la lumière dans les feuilles nouvellement écloses, à écouter le chant des oiseaux, à respirer les parfums des haies, si la pensée de voir la mer et de l'entendre gronder ne me dominait entièrement. Cette préoccupation m'a ramené peu à peu vers le port, et j'ai passé le reste du jour, assis au sommet de la cale, à suivre les voiles qui se croisaient ou à mesurer du regard la largeur du fleuve. Au moment où le soleil se couchait, deux goëlands ont rasé la surface de l'eau. J'en ai tressailli de joie, et quand la rive droite du fleuve s'est perdue dans la nuit, je me suis cru au bord de l'Océan.

17 mai, huit heures du matin. — L'ancre est levée! La *Jenny* hisse son pavillon et toutes ses oriflammes, déploie ses voiles, et, poussée par une fraîche brise de nord-est, s'avance rapidement vers la mer.

Dix heures. — Nous avons franchi Saint-Nazaire et le Fort Mindin. Voici à droite la pointe du Croisic, à gauche celle de Saint-Gildas. Les rives de la Loire sont maintenant des côtes hérissées de rochers. Le fleuve s'est transformé en une baie immense, et ses eaux sablonneuses sont devenues vertes et limpides.

Deux heures du soir. — La brise est plus forte. Des vagues souples et puissantes soulèvent notre vaisseau. Nous apercevons encore la

(1) Pascal.

terre, mais elle n'est plus qu'une bande bleuâtre, semblable à l'un de ces longs nuages qui se forment parfois le soir à l'horizon.

Quatre heures. Nec jam amplius ulla
Occurit tellus; maria undique et undique cœlum!

18 mai. — La *Jenny* n'a pas ralenti sa course et continue à bondir énergiquement sur les flots empanachés d'écume, qui se dressent devant elle. Mais ses allures désordonnées ont porté le trouble dans les cœurs. Ce ne sont pas seulement les passagers qui pâlissent et s'affaissent. Deux matelots se penchent de temps en temps sur les bastingages; un novice gémit au pied du beaupré; et le capitaine lui-même, qui navigue depuis vingt-cinq ans, est couché tout haletant sur la dunette. Par un rare privilége de tempérament dont je ne me croyais pas doué, et au grand regret de l'équipage, il arrive que la contagion ne m'atteint pas. Je me sens bien un peu ému; je ne distingue pas très nettement les objets qui m'entourent, et il y a des instants où de mauvais souvenirs d'escarpolette me repassent en mémoire; mais, grâce à Dieu, mes lèvres sont encore pures et ma dignité reste sauve. Ce qui me désespère, c'est de ne pouvoir me promener sur le pont sans décrire les courbes les plus anormales et sans me heurter contre les lisses et les haubans. A quoi me sert d'avoir pâli si longtemps sur la statique de Francœur?

22 mai. — Notre direction est un peu changée. Les voiles sont orientées grand largue, et la *Jenny* donne fortement de la bande à tribord. Il en résulte que le roulis est beaucoup moins prononcé, et que toutes les têtes inclinées se relèvent. Profitons de ces heures sereines pour explorer le personnel du bord.

Il y a, sur l'avant, un mousse, deux novices, douze matelots et un contre-maître. L'équipage forme deux bandes. Les *babordais* font le quart avec le capitaine; les *tribordais*, avec le second. Ce n'est que dans les grandes circonstances que les deux divisions se réunissent. En temps ordinaire, les uns se reposent pendant que les autres veillent.

Le mousse est un petit souffre-douleurs d'une douzaine d'années, qui semble n'avoir ici d'autre mission que celle d'un bouc émissaire. S'il est chassé de la proue à la poupe par un coup de pied, il est aussitôt renvoyé de la poupe à la proue par un coup de poing. Au reste, il faut lui rendre cette justice, qu'il a toutes les vertus de sa position. Nous ne sommes en route que depuis cinq jours, et il a déjà trouvé le moyen de commettre trois affreux mensonges, un acte de férocité sur une innocente perruche, et deux vols impudents, l'un à la cuisine, l'autre dans la cabine du capitaine.

Les novices sont insignifiants. Le maître d'équipage, surnommé, je ne sais trop pourquoi, *Largue-tout*, est un vieux marin bourru, qui n'a fait que tonner et jurer depuis qu'il a mis le pied sur le vaisseau. Tous ses discours sont précédés ou entremêlés de formules d'une étrangeté sauvage; et il n'appelle jamais le mousse que du doux nom de *triple calfat*.

Parmi les matelots, deux seulement méritent d'être signalés. L'un est d'origine flamande et se nomme Kermengs. Ses bras et ses jambes sont criblés d'acupunctures. Il a servi pendant plusieurs années dans la marine royale, connaît toutes les misères et toutes les compensations du métier, se vante d'avoir fait un voyage autour du monde avec le capitaine Laplace, sur la corvette la *Favorite*, et raconte des histoires fort extraordinaires, mais peu édifiantes, dans lesquelles figurent toujours, avec beaucoup d'éléphants et de serpents à sonnettes, plusieurs bayadères et une princesse tatouée. Au demeurant, il désopile les plus farouches, et ne manque ni de finesse ni d'originalité. L'autre matelot est un grand Nantais, de la famille des gobe-mouches. C'est l'auditeur ou plutôt l'admirateur constant de Kermengs. A chaque énormité que lâche celui-ci, ses yeux deviennent larges comme des écoutilles, et il se balance comme un mât, en signe de jubilation.

Passons au gaillard d'arrière.

Le capitaine et le second, armés d'octants, sont occupés sur la dunette à lever la hauteur du soleil, pour calculer le *point*. Près d'eux, un pilotin de seize ou dix-sept ans, peu causeur et exempt de toute fatuité, quoiqu'il arrive de Paris, confectionne très attentive-

ment un *pennon*, sorte de girouette formée de plumes et de morceaux de liége, qui se place à l'une des extrémités du couronnement.

Sur le banc du timonnier, un des passagers, M. Maugevel, fume lentement un cigare de la Havane. C'est un Français établi depuis 1830 à Port-au-Prince, où il achève de faire sa fortune, malgré le peu de sécurité qu'inspire le gouvernement haïtien. Il ne paraît pas avoir plus de trente-cinq ans. Les lignes de son visage sont pures et régulières. Sa tenue est simple et de bon goût. Il porte un chapeau de paille de Manille à larges bords, une redingote noire boutonnée et un pantalon gris de lin. Ses manières sont celles d'un homme parfaitement élevé et distingué. Il s'exprime facilement et avec une grande clarté de langage; mais sa voix est sifflante, son accent incisif, et je ne sais quel scepticisme railleur se décèle dans toutes ses paroles. Autant que j'ai pu en juger par une conversation de quelques heures, que nous avons eue hier ensemble, il appartient à l'école de ces « maîtres en Israël, » dont l'esprit ne se meut que dans le cercle étroit des causes naturelles, et qui, lorsqu'on les force à pénétrer dans le domaine de la métaphysique ou dans celui des vérités religieuses, s'écrient, en jouant la stupéfaction : *Quomodo possunt hæc fieri?* Pour ces sages, la vie humaine se réduit à un problème d'arithmétique, et l'ordre social n'est qu'une question de pondération de forces.

Un jeune nègre, de complexion frêle et délicate, est assis sur ses talons, au pied de la cambuse. C'est le fils d'un des principaux magistrats d'Haïti, du sénateur N. On l'avait envoyé en France pour terminer son éducation, et il va rejoindre sa famille. A-t-il appris notre langue? Je ne sais; mais je crains qu'il n'ait tout simplement oublié la sienne. Ce qui est certain, c'est que jusqu'ici je ne l'ai entendu articuler que des phrases presque inintelligibles. Il n'a pas les caractères habituels des individus de sa race infortunée, ou du moins ces caractères sont chez lui très atténués. Ses regards tristes et longs se portent alternativement sur la mer et sur le ciel; mais on y cherche vainement le reflet de la pensée, et à le voir ainsi à demi couché sur le pont du navire, la tête nonchalamment incli-

née sur la poitrine, on le prendrait pour un animal timide et doux qui se repose. Ceci soit dit bien naïvement, pour manifester une impression reçue, et sans la moindre velléité de contester les droits des noirs à l'émancipation.

Il ne me reste plus à crayonner que trois figures groupées dans le salon, et j'en aurai fini avec les portraits.

Prenons d'abord M. Paul Demarçay, qui feuillette d'un air distrait les pages d'un album. C'est un artiste, un poète, une nature ardente, généreuse, expansive, éprise de l'idéal, et que le froid positivisme de M. Maugevel exaspère. Il s'ennuyait de l'agitation tumultueuse et dévorante de Paris, et, comme sa fortune le rend indépendant, il est venu à Nantes chercher un vaisseau, pour se faire conduire sur quelque plage paisible d'Afrique ou d'Amérique. La *Jenny* se préparait à partir. Il est monté à bord, sans regarder d'où soufflait le vent, et, heureux en ce moment de se sentir vivre,

Sur un brick fin voilier et bien doublé de cuivre,

il ne s'inquiète de savoir ni si la traversée sera longue ni dans quel lieu il abordera. Dimanche soir, à la tombée du jour et sous la voile de misaine, il nous jouait sur son violon de vagues et plaintives mélodies, réminiscences de Beethowen et de Weber, dans lesquelles se confondaient les élans de sa propre inspiration; et hier, au lever de la lune, il nous récitait cette strophe mélancolique du Pélerinage de Childe Harold :

Thus bending o'er the wessel's laving side,
To gaze on Dian's wawe-reflected sphere.
The soul forgets her schemes of Hope and Pride,
And flies unconscious o'er each buck ward year.
None are so desolate but something dear,
Dearer than self, possesses ar possess'd
A thought, and claims the homage of a tear;
A flashing pang! of wich the weary breast
Would still, albeit in vain, the heavy heart divest (1).

(1) « Ainsi penché sur le bord du navire que lavent les flots, l'œil fixé sur l'astre » de Diane réfléchi par les ondes, l'homme oublie ses projets d'espérance et d'orgueil,

Les deux autres personnes assises dans la chambre de l'arrière, sont M. de la Roche-d'Eglan et sa fille, madame de Talange. Nous devons les laisser à Saint-Thomas. Nul ici n'a pu me dire ce qui les appelle dans cette île.

M. de la Roche-d'Eglan est un beau et grand vieillard qui a été mêlé à beaucoup d'événements remarquables, qui a connu les hommes les plus éminents de l'Empire et de la Restauration, et dont la parole est fort attachante. Sa mémoire est d'une rare opulence et ne lui résiste jamais. Il a d'ailleurs toute la dignité de son âge et cette gravité que donne aux esprits élevés le voisinage de la tombe.

Madame de Talange est une jeune femme pâle et souffrante. Elle porte une robe de soie noire, garnie dans toute sa hauteur de boutons de jais, et ses cheveux sont enveloppés dans une résille bleue à franges. Une certaine austérité de principes et une mâle fermeté de caractère semblent tempérées chez elle par une sensibilité rêveuse et une bonté qui lui gagne toutes les sympathies. Il est difficile de concevoir une physionomie plus suave, plus chaste, plus transparente que la sienne; et il y a, dans son langage comme dans son maintien, une si complète absence d'affectation, que je croirais avoir sous les yeux le type de la femme simple, si je n'avais appris des psychologues les plus expérimentés que la simplicité est une vertu fabuleuse, une de ces chimères fugitives et insaisissables qu'enfantent les songes. Madame de Talange n'a encore paru qu'une seule fois sur le pont, et passe ses journées au salon, occupée, tantôt de lectures pieuses, tantôt de travaux à l'aiguille. Toute languissante qu'elle est, elle a des prévenances multipliées pour son vieux père, qui la contemple parfois avec une inquiète tendresse, et c'est une douce jouissance de les voir, comme je les vois en ce moment, se pencher l'un vers l'autre pour se communiquer quelque secrète pen-

» et se reporte insensiblement vers les souvenirs des années qui ont fui. Il n'est pas » d'âme, si désolée qu'elle soit, où quelque chose de cher, de plus cher qu'elle-» même, n'ait possédé et ne possède encore une pensée, et ne réclame le tribut d'une » larme; éclair de douleur qui luit à notre cœur attristé et dont il voudrait vaine-» ment s'affranchir. »

sée, ou d'être témoin du baiser que, matin et soir, M. de la Roche-d'Eglan dépose sur le front de sa fille.

25 mai. Onze heures du matin. — Brasse tribord derrière! La barre au vent! crie le capitaine du haut de la dunette. La *Jenny*, souple et docile,

Comme un cheval dressé qui sent frémir le mords,

obéit à la manœuvre et incline peu à peu sa proue vers le sud-ouest. On vient de prendre un ris dans les huniers, les bonnettes sont serrées, les perroquets sont amenés, les vergues forment un angle aigu avec l'axe longitudinal du bâtiment, et le timonnier gouverne au plus près. Au léger roulis qui nous berçait hier, succède un horrible tangage qui fait crier toutes les articulations de la mâture; et deux ou trois cœurs mal affermis sont repris d'angoisses et de convulsions. La mer, furieuse et menaçante, s'élance par dessus les lisses. On ne peut traverser le pont sans s'exposer à être balayé par les lames, et chaque fois que notre navire passe d'une vague à l'autre, on croirait qu'il va s'engloutir. Il y a des instants où nous sommes littéralement enveloppés dans un cercle de montagnes liquides, aux flancs moirés, et où notre vue ne s'étend pas à plus de vingt brasses de distance. L'air est froid et humide. Le soleil est caché sous une brume épaisse. Tout le monde à bord semble atteint de morosité. Kermengs lui-même, le jovial Flamand, subit l'influence du temps. Le visage à moitié enfoui sous un bonnet de laine rouge, il tourne sans mot dire autour du Nantais, qui love gauchement une drisse sur son cabillot; et maître *Largue-tout* murmure sourdement contre un des matelots, parce que les rabans de ferlage de je ne sais quelle voile ont été mal souqués.

27 mai. — Ce n'était qu'une bourrasque passagère, une mauvaise humeur de printemps. Aujourd'hui la brise nous vient de l'est, et si fraîche, si odorante, qu'on croit y respirer comme des parfums et des souvenirs du pays quitté. Il y a bien encore quelques nuages au ciel; mais ils sont si légers et si moelleux; ils forment, en se mou-

vant dans l'espace, de si étranges figures, et le soleil les colore de nuances si brillantes, qu'on regretterait de les voir s'évanouir entièrement. La mer aussi a changé d'aspect. Elle est maintenant si calme et si limpide, que nous voyons, à plus de soixante pieds de profondeur, nager les dorades, ces merveilleux poissons que les anciens consacraient à Vénus, et dont les écailles, diaprées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, étincellent et chatoyent comme des pierres précieuses.

30 mai. — A terre, les marins, en général, sont affables, longanimes, bienfaisants, civilisés. Ils cèdent aux caprices d'un enfant; la vue d'un mendiant les émeut, et une parole affectueuse les attendrit. A bord, ils sont farouches, barbares, impitoyables. Ce matin, le mousse avait commis une maladresse, brisé, je crois, un verre ou une porcelaine. Pour ce forfait, le capitaine, — ce même homme qui me semblait si paternel et si pénétré la veille de notre départ, — vient de le faire attacher dans les haubans, et s'amuse, en se promenant sur le pont, à lui brûler la plante des pieds avec le feu de son cigare. Les cris que la douleur arrache à la victime excitent une folle hilarité parmi les matelots; mais tous les passagers murmurent, et M. Delren lui-même, sur le cœur duquel, au moins, je ne me suis pas mépris, proteste par un sourire amer contre cette brutale punition.

J'ai raconté les tortures du mousse à madame de Talange. Elle est allée implorer son pardon, et le capitaine n'a pas osé le lui refuser. Le pauvre petit supplicié a tourné vers elle un regard de gratitude, tout mouillé de larmes, qui m'a réconcilié avec lui. Cet enfant n'est vicieux peut-être que parce qu'aucune affection ne lui a jusqu'à ce jour insinué la notion du bien.

1er juin. Minuit. — Le soleil s'est couché ce soir immense et rutilant. Les reflets de ses derniers rayons s'étendaient jusqu'au zénith, et la mer était empourprée jusqu'à l'horizon, du côté de l'Orient. Mais l'incendie s'est éteint presque subitement, et une heure à peine s'était écoulée, après la disparition de l'astre, que les ombres

de la nuit nous enveloppaient de toutes parts. L'air était tiède, la *Jenny* glissait lentement sur les flots, et je suis resté longtemps sur le pont à voir tourner les constellations. Le ciel avait ses deux Couronnes. Altaïr, Wega, le Cygne, l'Épi de la Vierge, Antarès et le Centaure scintillaient à éblouir les yeux; et j'ai aperçu, pour la première fois, deux des étoiles de la Croix du Sud.

Oh! que les cieux sont grands! et que l'esprit de l'homme
Plie et tombe de haut, mon Dieu, quand il te nomme!
Quand descendant du trône où s'égaraient ses yeux,
Atôme, il se mesure à l'infini des cieux?

Que de mondes nouveaux, que de soleils sans nombre.
Trahis par leur splendeur, étincellent dant l'ombre!
Les signes épuisés s'usent à les compter
Et l'âme infatigable est lasse d'y monter! (1)

2 juin. Onze heures du soir. — Hier, l'Océan était embrasé des feux du couchant. Ce soir, il s'est allumé de lueurs bleuâtres et fantastiques. Toutes les vagues ont à leur cime une blanche aigrette; lorsqu'on jette le loch, la ligne des nœuds flamboie sous les doigts du chef de quart; et il semble que des myriades de poissons phosphorescents tourbillonnent dans les eaux de notre sillage.

4 juin. — Depuis que nous sommes en pleine mer, nous n'avions encore rencontré aucun navire, ou nous n'avions fait qu'entrevoir deux ou trois voiles à l'horizon. Aujourd'hui, vers deux heures, un trois-mâts, portant le pavillon brêmois, a croisé la *Jenny*, à une distance très rapprochée. C'était un événement. Matelots et passagers se regardaient de part et d'autre avec empressement, et dans l'air se heurtaient mille clameurs joyeuses. Trois fois les drapeaux nationaux se sont abaissés et relevés, en signe de salut. Les capitaines ont ensuite échangé, à l'aide de craie et de tableaux noirs, leurs

(1) Lamartine.

chiffres de longitude et de latitude. Puis, chaque vaisseau s'est éloigné, suivant l'orientation de ses voiles; et déjà ils ne sont plus l'un pour l'autre que comme deux blancs oiseaux perdus dans un ciel bleu.

6 juin. — La brise s'amollit et n'enfle presque plus nos voiles. La chaleur devient chaque jour plus ardente. Hier, au milieu du jour, elle était telle qu'aucun des passagers n'a pu demeurer sur le pont. On s'est réfugié au salon, et là une discussion fort animée s'est engagée entre MM. Maugevel et Demarçay, Au début, il s'agissait tout simplement d'un ouvrage sur les colonies françaises, que vantait beaucoup M. Maugevel, et dont M. Demarçay s'est mis à contester le mérite avec une certaine âpreté. Mais le cercle du débat n'a pas tardé à s'élargir, et les deux adversaires en sont venus à aborder les plus hautes questions de littérature et de philosophie. Il y a eu des passes brillantes sur la mission de la poésie, sur les devoirs de l'écrivain, et sur le caractère des productions les plus célèbres du génie français. M. Maugevel affectionne les réformateurs, les savants et les économistes. M. Demarçay se prononce naturellement en faveur des poètes et des orateurs. Mais les raisons qu'ils donnent l'un et l'autre de leurs préférences, sont souvent confuses et contradictoires; leur esthétique ne repose sur aucune doctrine précise; et ils admirent plutôt la puissance de l'esprit que le noble emploi des facultés, la richesse de l'imagination que la justesse des idées, l'audace et l'originalité des conceptions que la beauté morale des œuvres et leur influence sur les âmes.

Madame de Talange, qui suivait la lutte avec intérêt, a prié son père d'intervenir.

— « Bien volontiers, a répondu M. de la Roche-d'Eglan; mais je crains que mon sentiment, au lieu de mettre ici l'accord, ne heurte à la fois nos deux compagnons de voyage. Je ne puis m'associer, par exemple, à plusieurs des éloges que je viens d'entendre. Les bouffonneries rabelaisiennes et les joyeux devis m'ont toujours inspiré un invincible dégoût. Je sais tout ce qu'il y a de verve étincelante et satirique dans la *Chronique Gargantuaire* et dans les

Récréations de Despériers. Je sais qu'on a voulu faire de Rabelais une sorte de philosophe déguisé qui châtie des vices et qui flagelle des bassesses; qu'on a voulu voir des personnifications morales dans Panurge et dans Epistémon, dans Carpalim et dans Eusthênes; que Labruyère, tout en condamnant le cynisme du curé de Meudon, a dit de son roman qu'il pouvait servir de mets aux plus délicats. Mais je doute fort, néanmoins, de la philosophie de Rabelais, et je ne comprends pas de quel profit peuvent être pour l'humanité les leçons d'un moraliste qui, tout barbouillé de lie, à la façon d'une histrion des Atellanes, commence par outrager la pudeur. Je me sens peu de sympathie pour les Erasmes, pour ces beaux-esprits vaniteux et pédantesques qui, sous le prétexte de corriger les abus, mettent en péril les institutions, ébranlent les sociétés, et que leur immense érudition ne préserve pas toujours des pièges de l'erreur. Je n'ai qu'une médiocre admiration pour les L'Hôpitals, pour ces raides et austères penseurs qui se drapent orgueilleusement dans le manteau des stoïciens, qui s'érigent en juges suprêmes de leur temps, et qui se croient dans la justice et dans la vérité parce qu'ils se placent entre deux extrêmes, comme si la justice et la vérité ne pouvaient jamais être des extrêmes. J'ai peu de goût pour les folâtreries spirituelles des Anacréon du Temple et des Babet la Bouquetière, et je m'indigne facilement aux accents de la muse badine de ces abbés de cour, disciples d'Épicure non du Christ, qui passaient le temps à rimer des madrigaux ou des épitres galantes, pendant que les économistes et les philosophes sapaient l'édifice religieux et monarchique. Enfin je m'attriste de trouver, à côté des plus pures et des plus sublimes inspirations, aux pages d'un livre dont toute notre génération subit l'irrésistible charme, où nos joies les plus mystérieuses et nos souffrances les plus secrètes sont exprimées dans un ineffable langage, des maximes trompeuses et énervantes comme celle-ci :

Goûtez les fruits de la beauté,
Vivez, aimez, c'est la sagesse;
Hors le plaisir et la tendresse
Tout est mensonge et vanité.

» Ce que j'aime et ce que je révère, c'est d'abord notre pieux Joinville, racontant avec une fine naïveté, avec une émotion vraie, sans artifice de style, sans emphase, sans prétention à l'éloquence, les saintes entreprises et les douloureuses épreuves du plus achevé de nos rois, et dont le discours, toujours suave et limpide, ne renferme jamais rien qui puisse troubler la pureté du cœur. C'est saint Bernard, cet ascète aux blonds cheveux, à la figure pâle, au regard perçant et aux lèvres fines, que les peuples et les rois prenaient pour arbitre de leurs différends, qui affermissait la tiare sur la tête des pontifes, et que toutes les célébrités de la terre allaient chercher et consulter au fond des solitudes du Val-d'Absinthe; cet orateur prodigieux et infatigable, si doux et si tendre quand il raconte les premières années de l'Enfant-Dieu, quand il chante les louanges de la Vierge, ou quand il commente les mystiques beautés du Cantique des Cantiques; si terrible et si véhément quand il réfute les audacieuses erreurs et les subtilités téméraires d'Abeilard, quand il combat les doctrines révolutionnaires d'Arnaud de Brescia, quand il s'indigne des violences sacriléges de Pierre de Bruys, ou quand il flétrit l'ambition, l'hypocrisie et l'immoralité des grands. Ce que j'aime et ce qui ranime en moi tout l'enthousiasme des vertes années de la jeunesse, ce sont les strophes vibrantes et nerveuses de Malherbe, dont le génie, à quelques exceptions près, ne savait s'inspirer qu'aux plus nobles sources, et dont la muse, presque toujours sévèrement vêtue, ne manque parfois ni de souplesse ni d'élégance. Ce sont les saints élans de Polyeucte, les chastes combats de Pauline, les magnanimes paroles d'Auguste, les fiers sentiments du vieil Horace; ce sont tous ces mâles caractères éclos au souffle du plus grand de nos poètes dramatiques, dans les contemplations d'une vie pure et dans la paix féconde d'un foyer chrétien. C'est l'éloquence puissante, majestueuse, dominatrice de Bossuet; soit que debout sur des tombes illustres il développe avec autant d'éclat que de hardiesse le *nunc intelligite reges;* soit qu'il expose, avec la sûreté d'un docteur de l'Eglise, les mystères et les vérités de la foi; soit qu'il démêle dans un immortel discours les fils embrouillés de l'histoire, ou qu'il remonte aux causes des révolutions des empires; soit qu'il écrase les sophismes et les para-

doxes de toute une légion de sectaires sur le granit de son inébranlable logique. Ce que j'aime, ce que je cherche, en un mot, dans toutes les compositions enfantées par l'esprit humain, c'est ce qui élève l'âme, ce qui la fortifie et ce qui l'épure; c'est ce qui la soutient dans ses défaillances, ce qui la console dans ses gémissements, ce qui l'incline aux grandes choses et l'achemine vers ses glorieuses destinées. »

Après avoir ainsi formulé ses répugnances et ses prédilections, M. de la Roche-d'Eglan s'est appliqué à définir le rôle qui, selon lui, appartient aux lettres, dans le mouvement social.

« On a beaucoup exalté, a-t-il dit, et beaucoup avili la littérature, la poésie particulièrement. Tantôt on en a fait une sorte de majesté devant laquelle toute tête devait s'incliner, tout genou fléchir; une sorte de souveraine inviolable ayant droit de vie et de mort sur les intelligences et pouvant braver impunément toutes les lois divines et humaines. On lui a prodigué l'or et les hommages; on a mis Homère au-dessus d'Alexandre, et Virgile au-dessus de César. Tantôt, au contraire, on l'a réduite à la plus honteuse, à la plus dégradante servitude; on l'a traînée dans la fange et dans l'opprobre; l'insolence et le crime l'ont attelée à leur char; la science elle-même, trop souvent despotique et hautaine, ne lui a ménagé ni les dédains ni les humiliations. « Il y a prou à dire et pour et contre, écrivait messire de » Belley, le facétieux ami de saint François de Sales. La poésie est » un poulpe; en la tête de cet animal il y a quelque chose de bon et » de friand, mais il y a aussi du nuisible mêlé. » Assurément, je ne suis pas de ceux qui veulent amoindrir l'importance de la littérature, qui contestent les immenses services qu'elle a rendus à la civilisation et qui lui refusent de légitimes honneurs. Je ne pense pas avec Callimaque qu'un grand livre soit un grand mal, et je m'explique le discret baiser que donna Marguerite d'Ecosse au poète Alain Chartier endormi dans une salle de son palais. Mais, je l'avoue, je ne suis pas de ceux non plus qui placent la gloire littéraire au-dessus de toutes les gloires et de toutes les grandeurs.

» Un prince, aussi peu soucieux que Charles IX des devoirs de la

royauté, et qui chantait au milieu des débris et des morts, a seul pu dire :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.

Dieu nous garde, dans un siècle de scepticisme et de confusion comme le nôtre, quand il est si périlleux de toucher à un principe, et si nécessaire de raffermir les bases sociales, Dieu nous garde de prendre cet hommage à la lettre et d'y voir autre chose qu'une poétique hyperbole! Non, le poète n'est pas au-dessus du prince, quand le prince est digne de ce nom, et pour qui sait d'où émane le pouvoir, pour qui a médité les leçons de l'Evangile sur ce grave sujet, ou l'examen de conscience que Fénelon faisait subir au duc de Bourgogne, régner est la plus haute de toutes les fonctions, parce qu'elle renferme la plus redoutable de toutes les responsabilités. Laissons donc à chacun son rôle, à chaque chose sa place, et ne défaisons pas les hiérarchies.

» Après tout, la littérature n'a pas le droit de se plaindre et sa tâche est assez belle. C'est à elle, c'est à la poésie surtout qu'il appartient, comme à tous les arts, comme à la peinture et à la musique, comme à l'architecture et à la sculpture, mais à un degré supérieur peut-être, de former le goût des nations et de les conduire au vrai par la route du beau, dont la pente est si douce à l'humanité. La mission de la littérature, la mission de la poésie, c'est de propager à travers le monde les grands sentiments, les idées fécondes, les dévouements sublimes et les passions généreuses. C'est de garder fidèlement le dépôt sacré de toutes les traditions qui ne font pas partie du riche domaine de l'Eglise; de transmettre à travers les siècles, à travers le bruit des révolutions et des batailles, tous ces entretiens solennels qui s'échangent de peuple à peuple et de génération à génération; de rattacher l'Egypte à la Grèce, la Grèce à Rome et Rome au monde moderne; de défendre de la rouille du temps la mémoire des héros; d'intimider le vice, si haut qu'il soit placé; de poursuivre sans relâche le génie du mal; de jeter des cris d'alarme à l'approche des convulsions politiques; de préparer le re-

tour des croyances lorsqu'elles ont été bannies, et de relever les ruines quand l'orage populaire a passé. Qui pourrait dire à quel degré de splendeur et de maturité serait parvenu notre âge, quel rayonnement jetteraient sur notre chère patrie les hautes intelligences de ce siècle, quelle serait la pureté de notre goût, la délicatesse de notre esprit, la finesse de notre éducation, si la littérature avait toujours suivi sa voie! L'âge d'or pâlirait bien dans l'histoire et nous n'envierions plus le siècle de Périclès.

» Lorsqu'il s'agit d'apprécier le mérite d'une œuvre littéraire, il faut donc, avant tout examen philologique, avant toute discussion de forme et d'aspect, se poser la question suivante : cette œuvre, historique ou poétique, philosophique ou oratoire, a-t-elle accéléré ou retardé, favorisé ou contrarié, dans le cercle plus ou moins étendu de son action, le mouvement normal et ascendant des âmes vers le beau et vers le bien? Les productions légères, et pourtant inoffensives, semblent, il est vrai, échapper à cette question. Il en est d'elles comme de certains objets de luxe, d'un bracelet, d'une chaîne ou d'un anneau, charmantes futilités dans lesquelles l'art ne dédaigne pas de se manifester. Bien que « la nature humaine soit sérieuse, » suivant le mot de Madame de Staël, je suis loin de les condamner; elles ont encore une valeur morale par cette seule raison qu'elles délassent l'esprit ou qu'elles apaisent la pensée. »

Le jour baissait, la fraîcheur était venue, et tout le monde se dispersa, en attendant l'heure du souper. Les opinions littéraires de M. de la Roche d'Eglan, exprimées avec l'accent d'une forte conviction, ont été approuvées sans réserve par sa fille, qui lui a serré la main avec effusion. Elles ont paru produire quelque impression sur M. Demarçay. M. Maugevel les trouve contestables et beaucoup trop absolues. Pour moi, témoin muet et inaperçu de ce combat intellectuel, elles bouleversent la plupart de mes idées, et me laissent pressentir que j'aurai toute mon éducation à refaire.

ALBERT LEMARCHAND.

(La suite à une prochaine livraison).

ÉTUDE

SUR

LES PERSONNAGES DE LA MAISON DE VALORI

DONT L'HISTOIRE SE RAPPORTE A L'ANJOU.

La maison de Valori, dont le nom primitif est Rustichelli, est originaire de Florence. Tous les auteurs italiens, sans exception (1), lui donnent, pour antique berceau, Fiesole, où elle avait régné. Cette opinion générale est consacrée par les beaux vers de Ugolino Verrini, dans son livre, *De Illustratione urbis Florentiæ* :

Rustichella domus nunc est Valoria proles
Nobilis, et stirpem Fesulis deduxit ab altis,
Floruit et floret nullisque agitata procellis
Quod nunquam aut raro nostra contigit in urbe.

Le carme Ildefonso di San-Luigi, dans sa savante histoire de la maison de Rustichelli (2), après avoir rapporté la tradition des siècles

(1) Scipione Ammirato. Villani, Verrini, Malespini, etc.

(2) Insérée dans les Preuves de l'histoire de Florence. Delizie, *Eruditi toscani*, tom. XVI.

qui donne à cette famille une commune origine avec celle des Junius (1) de l'ancienne Rome, prouve, les preuves à la main, que ce fut en l'année 1405, que les Rustichelli, chassés de Fiesole par Rhadagaise, se réfugièrent à Florence. « *Conterritum divinitus Rhadagaisum in Fesulanos montes coegit* (2). »

Le magnifique diplôme de l'empereur Conrad, signé en l'an 1038 de Notre-Seigneur, prouve à quel degré de splendeur cette maison était parvenue. L'empereur condamne comme contumace Bonino Rustichelli, chef de sa famille, pour lui avoir refusé le service qu'il lui devait, comme appartenant au premier ban de l'empire, c'est-à-dire comme feudataire direct, et il lui confisque ses tours fortifiées, ses palais, ses propriétés en dehors et en dedans de la cité, enfin le territoire de Fiesole qui lui appartenait à titre de principauté (3).

Suivant l'usage établi à Florence, les différentes branches, issues d'une même famille, y changeaient de nom et d'armes pour se distinguer les unes des autres; cet usage s'appelait consorterie. Les Rustichelli se divisèrent en plusieurs rameaux, et les deux plus illustres prirent le nom de Rustichelli-Guidi et de Rustichelli-Valori.

Les Guidi, après avoir été enveloppés dans la proscription de leur famille, sous l'empereur Conrad, finirent par se soumettre et par reconquérir la faveur des empereurs qui les firent princes, comtes-palatins de Toscane et vicaires-généraux de l'empire. Pendant quelque temps ils demeurèrent fidèles à la cause impériale; mais bientôt ils se déclarèrent indépendants, se qualifièrent *Palatins, par la grâce de Dieu*, et assujétirent la république de Florence qu'ils ne reconnurent que très tard.

Les Rustichelli-Valori se sont étendus non seulement en Italie, mais en France. « Sur les vingt-un gonfaloniers ou doges que la maison de Rustichelli a donnés à Florence, treize portent le nom de

(1) L'abbé André a commis une erreur en affirmant que l'auteur de la famille de Rustichelli était de la maison Fabia.

(2) Paul Orose. Hist. lib. 7, cap. 26.

(3) Cette charte est rapportée dans le tome XVI des Erudits toscans. Bibliothèque impériale.

Valori (1). Les Valori comptent parmi leurs aïeux, proprement dits, trente-trois hauts-prieurs de la république, des podestats, un cardinal, un vice-roi de Calabre, des ambassadeurs à toutes les cours, des sénateurs et des chevaliers de Saint-Etienne de Toscane. Depuis son entrée en France, elle est illustrée par huit officiers généraux, dont trois lieutenants-généraux, deux grands-croix de Saint-Louis et trois commandeurs dudit Ordre; par plusieurs officiers de la couronne, tels que chambellans, maîtres-d'hôtel, échansons, pannetiers, écuyers, gardes du sceau et aumôniers. Elle compte un gouverneur et un grand-écuyer d'Anjou, tous deux chevaliers du Croissant. Enfin deux lieutenants des cent-gentilshommes à bec à corbin, des prélats, un grand nombre de chevaliers de l'Ordre du roi, de Saint-Louis et de Malte; un intendant-général des galères et un commandeur de ce dernier Ordre, complètent la série glorieuse des illustrations françaises de la vieille famille étrusque (2). »

Le surnom de Valori est tiré du cri de guerre : *Gloria Valori* des Rustichelli, et par conséquent « c'est le nom de baptême de la gloire et du sang! » Toutes ces traditions, toutes ces gloires ont été recueillies dans un remarquable ouvrage de M. l'abbé André, intitulé : Précis de l'histoire de la maison de Rustichelli-Valori. Didot, 1855.

Le premier qui soit connu dans l'histoire, sous le nom de Valori, est Taldo Rustichelli, grand-gonfalonier de la république en 1349, homme illustre, et dont le souvenir s'est perpétué à travers les âges par le dicton encore populaire de nos jours : *Dio e Taldo provedera!* Dieu et Taldo y pourvoira!

Gauthier, duc d'Athènes, avait fait courber les Florentins sous son joug. Pour échapper à son insupportable tyrannie, les membres de la famille Rustichelli s'expatrièrent encore une fois. François Rustichelli l'ainé (3) se retira à Venise, Jean Rustichelli fit voile pour la

(1) On ne parle ici que des personnages portant le nom de Valori, sans préjudice des Rustichelli qui ont donné un souverain pontife au monde dans la personne de Innocent V.

(2) Précis de l'histoire de la maison de Rustichelli-Valori, par M. l'abbé André.

(3) François fut la tige des comtes de Piove, plus tard princes Rustichelli.

France, s'attacha à la fortune de Jean de Montfort, duc de Bretagne (1), et tandis que Nicolas Valori, fils aîné de Taldo, continuait à Florence cette grande race de patriciens, dont l'histoire est celle de la république, Gabriel, son frère cadet, allait offrir son épée à Louis Ier, duc d'Anjou, roi de Naples, et devenait la tige de la branche française de la maison de Valori.

Gabriel fut nommé vice-roi de Calabre, et mourut au palais de Gaëte. La charte suivante, dont l'original est aux archives générales de la Bibliothèque Richelieu, prouve avec quelle haute considération le patrice de Florence fut accueilli par ses nouveaux souverains.

Johanna, Dei gratiâ, regina Jherusalem ac Siciliæ, etc., Magnifico viro domino Valori, patricio populi sancti Proculi de Florentiâ, nostro dilectissimo in Calabre generali capitaneo, majestatis nostræ loco tenenti, gratiam et bonam voluntatem. Perspectum nobis jampridem vero multorum testimonio, et nuper illustrissimo principe Calabrie nostro uberrimo teste, quod inter ceteros Florentinos clarissimos equites habearis fidelitate insignis. Quippe qui non solum in pace, sed foris in ipso strepitu militari, eloquentiâ, animorum fortitudine mirificè prestas.... Quamobrem ut nostra erga te benevolentia aliqua ratione pateat, in mente gerens quanta summus dominantium dominator mihi fecerit, adjuvante republicâ florentinâ, à presenti die in posterum, vir magnifice domine Valori, conciliarium nostrum, ut in sacro nostro senatu negocionum tractare possis omnipotentiam tibi damus et mandatis obedire tuis, secundum meritum et nobilissimam originem tuam, omnibus in hunc regnum præsentibus, spontè et libenter jubemus hodiè, etc. Datum Neapoli, in castro nostro Ovi, præsentibus ad hoc Angeluccio de Furno, Johanne Caraciolo, Tomaso de Cirete, Jacopo de Capro, Francisco de Baucio ac pluribus aliis; anno Incarnationis..., tertiâ die mensis maii 1358.

De son mariage avec Marguerite, fille de Hélion de Villeneuve-Trans, grand-maître de l'ost des Provençaux à la cour du roi de Naples, Gabriel eut deux fils, Barthélemy et Gabriel, qui accompagnèrent les princes d'Anjou en Provence.

(1) Le duc le choisit pour son ambassadeur en Angleterre.

L'attachement de ces deux frères à la maison d'Anjou est fameux dans l'histoire de Provence. Elevés avec les princes dans la plus étroite intimité, ils vouèrent à la famille de leurs protecteurs un dévouement et une reconnaissance sans bornes (1). *In familiaritate eorum educati, seniores valdè se devoverunt illis!*

Barthélemy naquit à Naples en 1376; il était l'aîné. Il fut le premier l'objet de la faveur et de la sollicitude de la reine Yolande; elle le nomma maître de sa maison, et bientôt elle lui fit don des châteaux et seigneuries de Marignane et des Iles-d'Or, dans des lettres patentes d'un style tout particulier, dans lesquelles elle déclare « que, porté du même zèle, son cher et bien-aimé Barthélemy Valori, gentilhomme des plus illustres de son royanme, et maître de sa maison, a généreusement quitté ses proches, ses amis et Florence, sa patrie, pour s'attacher à son service (2). »

Barthélemy fut ensuite viguier ou sénéchal du royaume d'Arles. Cette dignité, plus ancienne que celle de grand sénéchal de Provence, marchait de pair avec elle; le viguier était le dépositaire du pouvoir militaire et de l'autorité judiciaire. C'est à Arles que Barthélemy vit pour la première fois cette belle Césarée d'Arlatan, surnommée la Laure arlésienne.

Tous les amours du moyen âge ont été divinisés. Les chroniqueurs de la langue d'oc ont voulu entourer Césarée du prestige qui environne les immortelles amantes de Dante, de Boccace et de Pétrarque. Voilà ce que nous rapporte Bertrand Boisselot dans ses Mémoires (3) : « Le jour de la Trinité le seigneur viguier s'étoit rendu au » monastère de Sainte-Trophime pour y assister au service divin; » ses yeux rencontrèrent ceux de la fille de Jean d'Arlatan et il fut » grandement troublé de cette vision. »

Césarée était fille de Jean d'Arlatan, surnommé le Grand, capitaine des gardes du corps du roi René. Ce redoutable seigneur avait

(1) Lettres patentes; dossier généalogique de la maison de Valori à la Bibliothèque impériale.

(2) Extrait du registre des Lys, feuille IV.

(3) Manuscrit de la Bibliothèque d'Arles

défait les Catalans sous les murs de Marseille. Il comprit de suite l'avantage qu'il aurait à allier sa famille à celle de ces proscrits, qui, venus d'hier en Provence, y occupaient déjà toutes les places. Le mariage se célébra en présence de toute la cour.

Bientôt une imposante institution donna à René le moyen d'ajouter aux marques signalées de sa bienveillance pour Barthélemy de Valori; je veux parler de la fondation de l'ordre du Croissant. « Nul » ne peut y être admis, disent les statuts de l'Ordre, s'il n'est duc, » prince, marquis ou vicomte, et issu de quatre générations de no- » blesse paternelle et maternelle (1). » Barthélemy fut au nombre des chevaliers créés à l'institution, appartenant tous aux maisons les plus illustres de la chrétienté.

Enfin, Barthélemy fut nommé gouverneur de la ville d'Angers et du pays d'Anjou, par des lettres patentes datées d'Angers et données au château de cette ville, le 23 juillet 1417, par Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, etc. « Ne sachant recon- » naître d'une manière plus éclatante les services de son bien-aimé » serviteur Barthélemy Valori, son écuyer, maître d'hôtel, son lieu- » tenant au pays d'Arles, elle lui donne le gouvernement de sa pro- » vince d'Anjou au lieu et place de Guillaume des Roches, décédé. »

Barthélemy et son frère Gabriel furent tous deux mentionnés dans le testament d'Yolande, et exécuteurs testamentaires du roi René.

Barthelemy mourut à Angers et il fut enseveli dans l'église des Jacobins.

Gabriel de Valori succéda à son frère comme viguier d'Arles; il était chevalier du Croissant de la fondation, il en devint sénateur ou grand-maître (2). César Nostradamus, dans sa *Chronique de Provence,* fait mention du zèle et du dévouement de Gabriel; tous les historiens qui ont parlé de ce favori de René ont vanté son courage, sa prudence civile et ses talents militaires. Laugier Sapor, évêque de Gap et de Château-Renard, s'était révolté contre son souverain;

(1) Papon, Hist. de Provence. De Villeneuve-Bargemont, Hist. du roi René.

(2) Villeneuve-Bargemont, Hist. du roi René.

René ordonna, par des lettres patentes existant à la commune de l'endroit, *à magnifique seigneur Gabriel Valori, son grand-écuyer*, de lever une armée et d'assiéger le rebelle dans Château-Renard.

Laugier s'enfuit ; Gabriel s'empara du château et fut investi de la baronnie de Château-Renard et du gouvernement de Tarascon. C'est Gabriel de Valori qui aliéna son beau manoir de Rognac pour venir en aide à René, réduit aux dernières extrémités par le manque d'argent. Pour le récompenser de si nombreux services, ce prince le nomma son grand-écuyer pour le duché d'Anjou et pour le comté de Provence. Gabriel ne fit qu'un seul voyage en Anjou et sa présence y fut signalée par le procès qu'il intenta à Gilles de Maillé-Brezé, grand-veneur de René. Ce seigneur, accusé d'infidélité à la cause du roi, fut obligé de se démettre de sa charge après avoir comparu devant une commission présidée par Gabriel. La charge de grand-veneur d'Anjou fut offerte au grand-écuyer, qui ne voulut pas se parer de la dépouille du malheur.

Gabriel avait épousé Honorée-Alvarès d'Albe de Roquemartine, de la maison de Tolède. Son fils Pierre retourna en Italie et devint secrétaire et conseiller du pape Léon X, chancelier de la consulte, etc. Guillonne, sa fille, épousa Jacques de la Croix de Castries, seigneur de Lunel.

De Barthélemy de Valori et de Césarée d'Arlatan, est issue, comme nous l'avons dit, la branche française de la maison de Valori, dont l'histoire se rattache à celle de l'Anjou dans la personne d'un grand nombre d'officiers des princes de cette maison et par les importantes seigneuries qu'elle y a possédées.

Loys de Valori, fils aîné de Barthélemy, fut, comme son père et son oncle, écuyer de Charles, duc d'Anjou, comte du Maine et de Mortain. Charles VII l'attira à sa cour, le choisit pour maître de son hôtel, et, voulant le fixer en France, il créa pour lui la charge de garde du sceau royal. Chose étrange, Pierre de Valori occupait à la même époque la place de garde du sceau pontifical, place également créée pour lui (1). Ce seigneur se trouvait avec Louis XI et le comte du

(1) Accianoli, *de Sanctæ Ecclesiæ dignitatibus*, tom. III, p. 124.

Maine lorsque Louis, alors dauphin, se rendait à l'armée qui devait combattre à Tartas. S'étant embarqués tous les trois au lieu de Ruffec, le jour du vendredi saint, les deux princes et l'écuyer furent submergés et le monarque français aurait péri sans le dévouement de Louis de Valori, qui le saisit d'une main au moment où il allait s'engager sous les ailes d'un moulin (1). Le Dauphin le nomme dans les lettres patentes qu'il signa à l'occasion du vœu qu'il avait fait à l'église de Behuart, et un jour, devenu roi, il le créa chevalier de St-Michel. Louis de Valori est également mentionné parmi les principaux seigneurs présents à la cour du roi Charles VII, lorsque ce prince reçut Jeanne d'Arc à Chinon (*Loys de Valori, escuier Florentin*) (2).

Ses cousins-germains, Georges, marié à Isabeau de Montalembert, et Antoine, qui épousa Antoinette de la Roche-aux-Aubiers, grand'-tante de la maréchale de Scépeaux, furent écuyers d'Anjou (3) et eurent, comme leurs ascendants Barthélemy et Gabriel, l'insigne honneur d'être les exécuteurs testamentaires de leurs souverains (4). Enfin, Jean de Valori, cet héroïque chevalier qui reçut l'accolade de Louis XII sur le champ de bataille d'Aignadel, et qualifié dans son contrat de mariage avec Renée de Champagne-Valois de banneret d'Anjou, est le dernier de la première branche de Valori établie en Anjou; Jean s'était établi en Touraine, où Renée possédait de grands biens et la haute-baronnie d'Estilly, érigée en marquisat pour ses descendants par lettres du 15 juin 1652.

Des seigneurs d'Estilly sont sortis les seigneurs de Lécé, devenus marquis par lettres patentes du 30 mars 1708, qui donnèrent à l'Anjou trois personnages de marque dans la personne de Charles-Jean-Marie marquis de Valori de Lécé, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire de France à la cour de Florence; Guy-Charles, commandeur de

(1) Archives domestiques de MM. de Valori. — M. de Barante, Hist. des ducs de Bourgogne.

(2) Cartulaire de l'Abbaye de Fontevrault.

(3) Dict. de Moréri, tom. x, généalogie de Valori.

(4) Papon, Hist. de Provence.

Saint-Jean de Beauvais, bailli de l'Ordre de Malte; et l'abbé de Valori, aumônier de madame la comtesse d'Artois.

Les descendants de Charles-Guy de Valori, capitaine-lieutenant des cent-gentilhommes de la maison du roi, fondèrent plus tard la branche des seigneurs de la Motte en Anjou. Cette branche a donné à la France cinq officiers généraux, savoir : Charles-Antoine-Simon marquis de Valori, lieutenant-général de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort à la défense de Lille, en 1709; Charles-Guy, fils du précédent, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de St-Louis, directeur en chef du génie militaire de France, qu'il commandait à la bataille de Denain, aux siéges de Douai, de Landau, du Quesnoy et de Fribourg (1); Guy-Henry, fils du précédent, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, de l'Aigle-Noir et de Saint-Jean de Jérusalem, ambassadeur de France auprès du grand Frédérick, un des plus illustres capitaines et des plus habiles diplomates du XVIIIe siècle, qui décida, à la tête de la cavalerie prussienne, du gain de la journée de Hohen-Friedberg, et qui vit rouler presque sur lui seul toutes les affaires du Nord, de 1739 à 1756 (2); François-Florent comte de Valori, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis et de Marie-Thérèse, un des trois gardes du corps qui accompagnèrent Louis XVI à Varennes, et dont le dévouement est demeuré immortel; le baron de Valori, enfin, général de brigade, grand-officier de la Légion-d'Honneur, dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe et la Colonne Vendôme parmi les braves de la grande armée.

Le chef actuel de la maison de Valori est Henry-Zozime, marquis de Valori-d'Estilly, patrice héréditaire de Florence et de Venise. A cette famille appartient le comte Adolphe de Valori, officier supérieur des cent-suisses, qui, de son mariage avec N. de Montaigu, a eu une fille, Césarée de Valori, mariée à Ernest du Cambout, comte de Coislin.

HYACINTHE DE VILLÈLE.

(1) Mémoires de Villars. — Allard, Hist. du génie militaire.

(2) Voyez Mémoires du marquis de Valori, ambassadeur à Berlin. Didot, 1815.

LETTRE

DE

DAVID D'ANGERS A SAINTE-BEUVE

SUR LA MORT DE LOUIS BERTRAND.

Pendant l'hiver de 1828, un jeune homme apparut, sous les auspices du peintre Boulanger, à ce foyer de l'Arsenal dont la famille Nodier faisait si hospitalièrement les honneurs. Ses allures gauches, sa mise incorrecte et naïve, son défaut d'équilibre et d'aplomb, trahissaient l'échappé de province. On devinait le poète au feu mal contenu de ses regards errants et timides. Son nom était Louis, ou plutôt *Aloysius* Bertrand, selon les habitudes de renaissance gothique d'alors. Sans aller jusqu'à dire qu'il était Lorrain par son père, Italien par sa mère, Piémontais par son berceau, il suffisait de l'entendre pour affirmer à tout le moins que la Bourgogne était sa patrie adoptive. Quant à l'expression de sa physionomie où je ne sais quel dilettantisme exalté se combinait avec une taciturnité un peu sauvage, il n'était que trop facile d'y reconnaître une de ces victimes de l'idéal et du caprice qui, chassés du terroir par des incompatibilités de race, s'en vont chercher fortune — ou misère à Paris.

On lisait, ce soir-là. Quand arriva son tour, il tira de sa poche, et lut, moins qu'il ne récita, une manière de ballade, dans le goût pittoresque de l'école, ciselée comme une coupe, coloriée comme un vitrail, dont les rimes tintaient comme les notes du carillon de Bruges. Ceux qui survivent n'ont pu oublier, après trente ans, l'effet que produisait, sous les chevrotements de sa voix grêle, le retour périodique de ces deux vers :

. . . L'on entendait le soir sonner les cloches
Du gothique couvent de Saint-Pierre de Loches.

Sa leçon débitée, il se dissimula tout honteux dans l'embrâsure d'une fenêtre où Sainte-Beuve le recueillit et le *détermina*.

Nodier ne le revit plus; Boulanger pas davantage. Des mois se passent. Un matin d'été, on frappe à la porte de Sainte-Beuve : entre Bertrand avec sept cahiers sous le bras. C'est ainsi que la sybille dut se présenter chez Tarquin. L'aspect du manuscrit qu'il déposa sur la table ne démentait en rien cette impression. Il était rehaussé de rubriques rouges et bleues, illustré de lettrines, avec des figures cabalistiques sur les marges, et portait pour titre : *Gaspard de la nuit, fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot*. Ce n'étaient plus des vers, mais de petites pièces en prose, divisées en sept livres, avec des alinéas pour strophes, où le rhythme de la période et l'harmonieux enchevêtrement des mots suppléaient, par delà, au mètre et à la rime. A peine le critique, absorbé quelques minutes dans ce monde de prestiges, d'évocations et de chimères, en eut-il aspiré les premières vapeurs, qu'enivré et ravi, il releva la tête... Mais l'auteur avait disparu.

A quelques jours de là, nous montions, David et nous, l'escalier de Sainte-Beuve. Les feuillets de *Gaspard* étaient disséminés sur la table et sur la cheminée. « Ecoutez bien, » dit-il. Il nous lut *le Maçon, Harlem, la Viole de Gamba, Padre Pugnaccio, l'Alchimiste*. Nous sortîmes de chez lui avec des bluettes sur les yeux.

De ce moment, Louis Bertrand, ou plutôt *le Maçon*, car c'est du nom de cette pièce, la plus caractéristique de toutes, qu'il se plaisait

à l'appeler, fut pour David l'objet d'une recherche assidue. Il voulait le connaître, et ce qu'il soupçonnait de la situation précaire de l'inapplicable songeur, n'était pas de nature à refroidir ses sollicitudes. « Et *le Maçon,* » demandait-il à Boulanger, à Nodier, à Sainte-Beuve, ces patrons désertés tour-à-tour, moins par ingratitude, hélas! que par pudeur, « qu'en faites-vous? où est-il? A quand la publication de son livre? »

Enfin il le trouva. La lettre à Sainte-Beuve nous apprend l'étrange et imprévue rencontre chez Renduel, devenu le propriétaire, à maigres deniers, du volume. Renduel rêvait alors (et qui ne rêvait en ce temps-là?) d'une édition de luxe, avec vignettes, culs de lampe, arabesques, etc. Il est vrai que pour un libraire rêver, c'est dormir. Le temps marchait; juillet avait sévi; l'idéal pâlissait devant les splendeurs de la Bourse, et l'éditeur rêvait toujours. Bref, douze années se passèrent, de luttes, de mécomptes, de voyages à Dijon, de retours à Paris, d'éblouissements — réels ceux-là, la faim les causait, — jusqu'à la crise suprême dont la lettre à Sainte-Beuve résume si pathétiquement les phases.

Une lugubre coïncidence nous fit arriver à Paris le jour même de l'enterrement de Bertrand. Nous entrions chez David sous le coup de ce violent orage qui mêla les terreurs aux désolations de la mort. Il rentra peu après de son côté, le corps brisé, l'âme meurtrie, et nous raconta ses impressions d'une façon plus poignante encore que la lettre.

« Eh bien donc! que la mort, toute cruelle qu'elle soit, lui soit meilleure que la vie. Tirons *Gaspard* de cette fosse où ils ont descendu Bertrand. » — Nous convînmes d'exaucer le vœu du pauvre Aloysius en imprimant son œuvre sur sa tombe.

On retrouva le manuscrit sous une couche de romans, de poèmes et de drames accumulés dans la période de 1839 à 1841. David le racheta. Nous l'éditâmes, sans vignettes, sans culs de lampe, sans luxe aucun, mais sans délai. Une notice de Sainte-Beuve remplaça la fantasmagorie de Renduel. Inutile d'ajouter que l'œuvre de Bertrand n'a rien perdu de son mystère en passant par la presse. Il s'en plaça au moins, tant donnés que vendus, vingt exemplaires. C'est

un des beaux échecs dont les annales de la librairie fassent mention; échec prévu : ce *Gaspard de la nuit* n'était pas né pour la lumière. N'importe! Avec un tel artiste pour patron, et pour caution un tel critique, il pouvait se passer de lecteurs comme d'acheteurs. Que ce soit sa consolation comme la nôtre!

C'est à l'occasion de la notice de Sainte-Beuve que la lettre de David fut écrite. La rupture du silence, instamment recommandé par lui, s'explique moins encore par l'effet des circonstances actuelles que par une autorisation expresse à cet égard. La bonne action de David, — *ære perennius*, — ne pouvait se trahir plus à point qu'à l'heure même de la publication de son œuvre.

V. P.

« La veille de la mort de Bertrand (1), j'ai passé plusieurs heures près de son lit; ses yeux, quoique brillants encore, ne distinguaient plus les objets qu'avec difficulté; il cherchait à rassembler ses idées qu'il exprimait par des phrases fiévreuses et inachevées. Votre nom, mon cher Sainte-Beuve, était souvent prononcé par lui; il disait : « Puisque vous tenez tant à ce que mon *Gaspard de la nuit* soit imprimé, tâchez de le retirer des mains de Renduel; mais hélas! j'ai bien des choses à y retoucher... je ferai cela quand je pourrai me lever; ce qui ne sera pas long, je l'espère. Dans tous les cas, quelques mots de Sainte-Beuve, en tête de mon ouvrage, auront sur son succès une grande influence. » Il voulait dire d'autres choses; mais de pénibles idées semblaient retenir ses paroles sur ses lèvres mourantes; ensuite il me disait : « Parlez-moi, car je ne vous vois plus. »

» Vers neuf heures, le lendemain matin, je me présentai à l'hospice Necker : « Il est inutile d'aller plus loin, monsieur, me dit le portier, le n° 6 vient de mourir. » Déjà son corps avait été transporté dans l'ensevelissoir. Je demandai au garçon de salle de m'y conduire : il

(1) Il mourut dans les premiers jours de mai 1841.

souleva la toile grossière qui recouvrait le corps décharné du poète; ses yeux, naguère étincelants de génie, où se reflétaient avec tant de puissance les vagues effets du ciel et les fantastiques créations du monde, étaient caves et ternes; l'intelligence, qui revêtait tous les objets d'une forme si neuve, si originale, qui eût interprété encore poétiquement la nature, si le malheur n'eût submergé cette pauvre barque errante et disjointe dont la seule ancre était une pauvre vieille mère, maintenant repliée sur son désespoir et égarée sur cette terre, ne les animait plus.

» Quelques heures à peine se sont écoulées depuis que l'âme a quitté, pour un meilleur séjour, sa frêle enveloppe, et les poings restaient encore contractés, la tête était levée vers le ciel, sa bouche ouverte, comme si son dernier soupir eût été un blasphème contre le sort, une énergique protestation contre le malheur.

» Je détachai une petite médaille en cuivre qu'une sœur de l'hospice lui avait passée au cou depuis plusieurs jours, et qui désormais ne quittera plus la poitrine décharnée qui l'allaita; je coupai de ses beaux cheveux noirs, je lui fis ensuite couvrir la tête d'un de mes bonnets, et ensevelir le corps dans un drap. J'éprouvai un sentiment de douce mélancolie quand je le vis si bien enveloppé dans ce linge blanc, et portant par hasard mon chiffre, sur cette poitrine dans laquelle avait battu un si noble cœur; j'étais soulagé de penser que la rude serpillière du n° 6 n'imprimerait plus sa trame sur sa chair.

» Le lendemain, je fis placer dans le cercueil ces vestiges humains qui sont aussi le cercueil de l'âme sur cette terre, et chaque coup du fatal marteau retentissait en échos douloureux dans mon cœur. Quelques clous, quatre faibles planches mal jointes suffisent pour ce dernier acte qui doit cacher à la lumière du ciel ce moule sublime devenu désormais inutile. Les garçons de salle transportèrent le léger fardeau à la chapelle; il fallut traverser les cours où se traînaient les convalescents : les uns regardaient d'un air hébété, d'autres avec insouciance, d'autres enfin riaient de ce rire infernal des naufragés sur un radeau. L'hôpital est bien le séjour où l'égoïsme se montre dans toute sa laideur; cependant j'ai vu avec

reconnaissance une jeune fille émue à la vue de ce cercueil sans drap mortuaire, nud comme les inflexibles murs d'un cachot, et quelques vieilles femmes faisant un signe de croix.

» L'orage qui grondait sourdement pendant ce triste trajet, fit entendre, à notre arrivée à la chapelle, son énergique et sombre rumeur. Le prêtre, assisté d'un servant, dit l'office des morts devant moi, seul représentant de la famille du pauvre abandonné des hommes. Pendant cette cérémonie, des éclairs ne cessèrent de déchirer le ciel et d'illuminer les saints de la chapelle d'une lumière blafarde. Le prêtre partit; je restai seul dans l'église, attendant pendant plus de trois quarts-d'heure l'arrivée du corbillard; le tonnerre hurlait violemment, et moi, gardien des restes inanimés, mais éloquents du pauvre Bertrand, je sentais remuer au fond de mon âme un monde de sensations impossibles à décrire. — Quelques visages, rongés par la maladie, paraissaient par intervalle à l'ouverture de la porte; au fond de la chapelle, une sœur de l'hospice décorait un autel de guirlandes pour la fête du lendemain.

» Le corbillard arriva enfin; nous sortîmes de l'hospice pour nous rendre au cimetière de Vaugirard; la pluie tombait alors par torrents; le char poursuivait sa route funèbre; nous étions seuls, le mort et moi, car l'orage avait chassé tous les promeneurs, et d'ailleurs qui pouvait deviner que ces restes étaient ceux d'une intelligence élevée? Il n'y avait ni chevaux caparaçonnés, ni char décoré de riches emblèmes d'un pouvoir éteint par la mort, ni de longues files de voitures armoriées, ni de compagnie de soldats avec armes baissées, mais le corbillard des pauvres, suivi d'un homme inconnu.

» Le coup de sifflet du portier du cimetière annonça l'arrivée d'un nouvel hôte dans la demeure de l'oubli; deux hommes prirent le cercueil, et le confièrent à l'une de ces bouches altérées et béantes, toujours prêtes à engloutir indistinctement le crime, la vertu, le génie et l'ignorance stupide. La terre résonna sourdement sur les planches caverneuses, et lorsqu'elle se fut élevée en monticule, et ne parut plus qu'une cicatrice, j'adressai un dernier adieu à la triste relique. Je fis planter une croix, portant pour inscription un nom qui sans doute fût devenu populaire si les hommes, moins absorbés

dans leur égoïsme, se fussent préoccupés de soutenir le génie étouffé trop souvent par l'envie et l'indifférence.

» Ce triste et prématuré débris d'un être si noblement doué, me rappelait ces beaux navires, étouffés dans les glaces des mers du Nord, et dont l'existence se révèle quelquefois longtemps après leur perte par les feuillets du journal de bord, recueillis par hasard sur une plage déserte. Ainsi les pensées, échappées à la plume de notre pauvre poète, vont, grâce à vous, être conservées à la mémoire des hommes.

» Lorsque tout fut terminé, la pluie cessa, le soleil reparut, et les oiseaux insouciants, qui jouissent de tant de liberté dans ces bosquets de la mort, recommencèrent leurs chants.

» Chaque grande catastrophe, qui s'adresse directement au cœur de l'homme, rompt l'un des liens qui l'attachaient au rivage éblouissant et mensonger de l'existence. Ainsi se brisent successivement les chaînes qui nous cramponnaient à la vie; un dernier fil se brise, et l'ancre va pourrir dans la terre.

» Comme les amis en sortant du banquet vont se conduire, le dernier, qui regagne sa triste demeure, jette un regard mélancolique sur la fleur déjà fanée du banquet; ainsi la petite branche que nous emportons du cyprès planté sur le tombeau de l'un de nos amis, déjà fanée à notre entrée au logis, ne reverdira plus que sur notre tombe!...

» Ma liaison intime avec Bertrand date de son entrée à l'hospice Necker : là, pendant près de six semaines, presque tous les jours, j'ai recueilli dans mon cœur sa fiévreuse conversation. C'est, il y a déjà longtemps, dans notre petite chambre de la rue Notre-Dame-des-Champs, que nous fûmes, Victor Pavie et moi, initiés à quelques-unes de ses productions. Vous m'aviez inspiré une juste estime pour ce jeune talent; aussi, dès le lendemain, j'étais chez lui, mais je n'y trouvai que sa vieille mère. Quelques années après, je causais chez Renduel, et avec lui, de mon admiration pour Bertrand. Il était là, et je l'ignorais; il avait pu juger de la haute estime qu'il m'inspirait; il se fit connaître à moi avec timidité. — La seconde entrevue se passa chez moi; il venait dans une circonstance désastreuse faire

appel à mon cœur ; je ne l'ai plus revu que sur son lit de mort.

» Il passa l'année dernière huit mois à l'hospice de la Pitié, j'y allais souvent visiter un jeune élève sculpteur. Bertrand me reconnut de son lit ; mais il se couvrit la tête de son drap, craignant, m'avoua-t-il depuis, que je ne le visse à l'hôpital. Combien je regrette ce sentiment d'orgueil ; alors peut-être j'aurais pu le sauver !

» Si vous parlez de sa mort, ne me nommez pas, je vous en supplie, vous me rendrez un réel service d'ami ; en grâce, accédez à ma prière.

» En écrivant une notice sur ce malheureux jeune homme, vous accomplissez, mon ami, un saint devoir, vous lui consacrez un monument honorable et éternel. C'est une noble compensation à sa douloureuse existence ; il a tant souffert pendant sa courte apparition sur ce triste théâtre de la vie ; vous le dédommagerez réellement, car, en enchâssant ce diamant dans un travail précieux, vous faites comprendre aux hommes toute sa valeur, puisqu'il s'est attiré votre attention.

» Croyez que je vous en suis reconnaissant du plus profond de mon cœur.

» DAVID. »

VITÆ DIMIDIUM.

Quand novembre a parlé, que, tourné vers la ville,
De mon rustique toit quelque ami cher s'exile,
Armé du lourd bâton, enfant de nos halliers,
Je lui fraye un chemin par les champs familiers
Où l'automne en fuyant sème la feuille morte.
Nous causons, nous rêvons, — et bien loin je l'escorte
Jusqu'au pont renommé d'où nous aimions à voir,
Quand Montreuil se mirait aux reflets d'un beau soir,
En bas, le fleuve errant, comme un esprit qui doute,
Vingt fois laisser, reprendre et poursuivre sa route,
En haut, sous les vieux pins qu'ébrèche le clocher,
Blanchir le presbytère, et des flancs du rocher
Les maisons du hameau pendre comme des chèvres.
L'onde en arc se dessine; on eût pris pour deux lèvres
Ses deux bords qu'empourprait la Salicaire en fleur.
Halte chère au passé! Pont charmant! Le meilleur,
Le plus pur de ma vie a coulé sous ton arche.
Tes ais vibrent de moi; non, jamais je n'y marche,
Que d'un millier d'échos l'un sur l'autre endormis,
Départs, adieux, retours de parents ou d'amis,
L'essaim mélodieux sous mon pied ne s'envole
Du bruit dont un archet fait gémir la viole.

La main presse la main. Bon voyage! En ce lieu
Revenez aux blés murs sous la garde de Dieu!
— Et nous voilà, montant chacun notre colline,
Lui d'un pas activé par l'astre qui décline,
Moi plus lent, et d'un songe à l'autre balloté,
Tantôt prenant pour lui mon ombre à mon côté,

Tantôt sur les hauteurs interrogeant l'espace
Où mon bôte amoindri dans la brume s'efface.

Tels que l'on voit surgir en un champ moissonné
Des épis paresseux aux moineaux destinés,
Telles, du fond commun tardivement écloses,
A travers mon cerveau jaillissent maintes choses
Que je lui réservais, — et qu'emporte le vent!
Un souvenir parfois, un rêve plus souvent
A nous deux ébauchés, et qu'à moi seul j'achève.
Il est, vous le savez, — ceci n'est point un rêve, —
Entre amis par les lieux, par les temps éprouvés,
Et qu'un même rayon dès l'enfance a couvés,
Un intime idiome, une forme adoptive,
Où libre, la pensée en jouant se captive.
A ces cordes du cœur, qui vont se répondant,
Nul ombrageux soupçon ne préside; et pourtant
Les mots d'ordre secrets qu'en leurs nuits solennelles
Echangent sur les tours les mornes sentinelles,
Pour être mieux gardés, ne résistent pas mieux
Aux profanations d'un monde curieux.
Pour qui de ce langage ont goûté le mystère
En eux, proche ou lointain, l'accord ne se peut taire.
Au joug harmonieux leur esprit accouplé
Vibre si bien que l'un, de l'autre détaché,
Dans le rit fraternel qui survit à l'absence,
Jouit, contemple, observe ou soupire en silence.

Ainsi je m'en reviens, sous ma gerbe alourdi,
Soit que, foulant aux pieds le reptile engourdi
Qu'en ses replis la ronce, autre reptile enlace,
Mon sang terrifié, dans mes veines se glace :
« Tu ramperas, maudit; anathème à Satan! »
Soit que jusqu'à mon chien, qui recule en boitant,
Le broyeur de cailloux, penché sur la poussière,
D'un coup de son marteau fasse éclater la pierre;

« Des sueurs de ton front, fils d'Eve, tu vivras! »
Soit qu'un chêne immolé dresse vers moi ses bras;
Soit qu'au chant du corbeau, fossoyeur de l'année,
Le sol en s'affaissant sous la feuille fanée,
Me semble un mort pressé par le drap du linceul.
Que la soirée est triste! Et faut-il être seul
A voir saillir en croix, au détour de la lande,
Les vergues du moulin sur un ciel de Hollande!

Car, au lieu d'Egipans, de Faunes, de Sylvains,
Prestige évanoui, spectres glacés et vains
Dont un siècle, enivré de païenne lecture,
Tout en insultant Dieu, fatiguait la nature,
Nous, des maîtres de l'art évoquant le pinceau,
Aux sites préférés nous apposons leur sceau.
Dans les pleurs du matin, Corot, d'un souffle agile,
Effeuille les bouleaux sur les pas de Virgile.
Aux chênes de Cabat, germés dans le granit,
Le ramier solitaire a confié son nid.
Sous ton sceptre, Aligny, peintre de la Cervare,
Poudroie un sol sans ombre et de moissons avare.
A toi le volcan chauve, à toi les grès. — A vous
Rousseau, le fourré sombre où s'embusquent les loups;
C'est vous, quand un rayon traverse la clairière,
Qui dardez à midi la flèche incendiaire.
Flers, au pied du vieux saule accoudé sur les eaux,
Sème les nénuphars. Troyon, jusqu'aux naseaux
Enfonce les bœufs gras dans l'herbe des pacages.
Vos maîtres, ô vallons, vos gardiens, ô bocages,
Les voilà!

Sous mon toit à peine de retour,
— La mère à sa quenouille, et les enfants autour
D'un feu prématuré dont s'indigne l'automne, —
Tandis qu'à mes côtés le groupe heureux bourdonne,
Je m'assieds à l'écart, de ce doute agité :

Notre hôte qui s'éloigne, et sur qui la cité
Immense étend déjà son atmosphère noire,
A-t-il de ce logis gardé bonne mémoire?
Ni les plaisirs du jour, ni le repos des nuits,
Ni l'arome des fleurs, ni la saveur des fruits,
N'ont-ils manqué? Je songe et repasse. — Nulle ombre
N'a-t-elle par instants rendu son front plus sombre?
Pourvu qu'en la chaleur d'une thèse où la voix
Retentit librement dans l'épaisseur des bois,
Quelque mot échappé, le mot qu'il fallait taire,
Comme un dard qui trahit la main du Sagittaire,
N'ait point, hélas! sur lui tombant à mon insu,
De ce cœur chatouilleux offensé le tissu.
Un an! C'est à bientôt, — c'est à jamais peut-être!
Dans un an, Dieu le sait, que de choses à naître!
Combien en souriant me dirent à demain
Qui jamais de mon seuil n'ont repris le chemin!
Oh! que sur chaque adieu, d'un an, — même d'une heure,
De l'adieu sans revoir l'impression demeure!
Que celui qui s'en va ne se retourne pas
Sans qu'un reflet de l'autre, illuminant ses pas,
Tel qu'on voit à la proue écumer le sillage,
Ne le salue encor le reste du voyage.
A la cité rendu, quand sur les blés nouveaux
Il entendra de loin résonner les fléaux,
Quand de l'humble maison, sous le lierre tapie,
La cloche tintera...; si la mort qui l'épie,
La mort, sur nos projets planant comme l'autour,
Du pâle voyageur entrave le retour;
Aux rayons d'un passé que l'amitié colore,
Il verra s'allumer les feux d'une autre aurore,
Et d'un plus libre essor, d'un vol moins soucieux,
Son âme, en s'échappant, montera vers les cieux.

VICTOR PAVIE.

CHRONIQUE.

C'est au bord d'une tombe que nous écrivons les premières lignes de notre chronique. Il y a quinze jours, M. Eugène Boullier, de Laval, qui nous avait assuré sa collaboration avec tant d'élan et de cordialité, est tombé de cheval, à la porte de sa demeure, en revenant de la campagne. La commotion a été si violente qu'il est mort presque instantanément. M. Boullier avait à peine trente-huit ans et n'était marié que depuis quelques mois. Nous n'avions fait que l'entrevoir; mais nos courtes relations avec lui nous avaient suffi pour apprécier l'aménité de son caractère, sa piété profonde et la distinction de son esprit. La relation, simple et facile, qu'il a laissée d'un pèlerinage à Jérusalem, révèle toutes les exquises qualités dont son âme était douée. Une notice sur ce jeune écrivain nous est promise pour la prochaine livraison de la *Revue*.

— M. Charles de Saint-Rémy, directeur de l'Asile des aliénés de la Sarthe, et amateur distingué de tableaux, possède quatre lettres autographes de saint François de Sales. Deux de ces lettres seulement sont inédites : M. de Saint-Rémy a bien voulu nous autoriser à les publier. Elles ne portent ni date ni suscription. C'est à Madame de Chantal, selon toute probabilité, qu'elles étaient adressées.

I.

« Ma très chère mère, il est bien temps que je vous rende compte de ces deux » ou trois jours. Hier, vous saurez que Madame la marquise de Verneuil étoit allée » aux Chams. Aujourd'hui j'ay vu Madame la comtesse de Soyssons qui a receu avec » accueil la supplication que je lui ay faite de recevoir la petite congrégation en sa » protection, et m'a dit qu'on l'adressât à elle en toute occurence. Ce matin, j'ay eu » une émotion de ventre qui m'a retenu au logis. Je meurs d'envie de vous aller » voir et entretenir, et nos chères sœurs. Il faut préparer tout ce qui sera requis » pour la profession, et pour cela j'yray demain à quelque heure concerter avec vous; » et ayant pensé à ce que vous me dites des habits et de la demande qui s'en fait, » j'incline qu'on la retranche; mais nous verrons. J'ay vu votre papier, ma très » chère mère, et j'en parleray quand vous voudrez à votre cœur, que Dieu, par sa » bonté, veuille combler de félicité comme le mien propre. Je donne le bonsoir à ma » fille et à toutes nos sœurs, et aux pauvres malades. »

II.

« Me voici donc arrivé, ma très chère mère, en très bonne santé. Grâce à Dieu, » je dormiray bien cette nuit, s'il luy plaist, et vous obéiray fort soigneusement; » mais je ne pense pas que demain je puisse ne me lever pas matin, car il y a trop » de plaisir à jouir de cette douce partie du jour; et puis ne faut-il pas aller dire » votre messe, puisque le reste du jour sera pour l'office de nostre grande feste? » Aussi ai-je un desir extrême de vous revoir et ma chère petite sœur avec mes filles. »

— Des travaux de consolidation vont être entrepris prochainement dans l'église de Notre-Dame du Pré, l'un des monuments les plus précieux et les plus anciens de la ville du Mans. Il y a quelques jours, des fouilles ont été opérées au pied de la façade de cette église, et les ouvriers ont mis à découvert deux tombeaux en pierre de Vilaines, qu'on croit antérieurs au XIe siècle. L'un d'eux contenait un anneau en argent, du poids de sept ou huit grammes.

— Le dégagement du chœur de la Couture, dans la même ville, se poursuit avec activité, sous l'habile direction de M. l'abbé Launay.

— La belle et riche église, dont la libéralité de M. le marquis de Nicolaï a doté la ville de Montfort-le-Rotrou, ne tardera pas à être livrée au culte, grâce à l'impulsion que l'architecte, M. Tessier, a su donner aux travaux.

— M. Godard-Faultrier nous adresse la note suivante, accompagnée d'un dessin de M. Ernest Dainville :

« Vers le milieu de février 1857, on a découvert à Angers, dans le chœur de l'église de la vieille abbaye de Saint-Serges, un tombeau que nous croyons être celui de François d'Orignai, abbé dudit lieu à la fin du XVe siècle. Ce tombeau se compose d'une dalle de pierre (calcaire de Lesigné) longue de 2m 74c, et large de 1m 45c, sur laquelle on remarque des traces de scellement et de bitume. Ces traces, selon M. l'architecte Joly, indiquent suffisamment qu'une grande lame de métal s'y trouvait incrustée; or, dans un manuscrit que nous possédons, on lit ce passage : « Franciscus d'Orignai, abbas, sepultus sub *laminâ cupreâ* in superiore parte chori (1). » De ce rapprochement sont nées nos conjectures.

» Cette lame de cuivre existait encore dans le premier tiers du

(1) Manuscrit d'Alexandre Fournereau, bénédictin de Saint-Serges au XVIIe siècle, § 9, *sepulturæ insigniores*.

XVIIe siècle, puisque Tartifume en fait mention. Elle aura été sans doute enlevée lors de la Révolution, ou même peut-être auparavant, pour quelque remaniement du chœur.

» Sous cette pierre tombale, on découvrit une petite crypte voûtée, en plein-cintre, avec des tuffeaux réunis à la hâte et médiocrement joints. Cette crypte est longue de 2^m 15^c, large de 1^m 25^c, et haute de 1^m 10^c sous clef. L'extrados de la voûte n'est que de 45^c au dessous du niveau du sol.

» A la droite du défunt, dont la tête est à l'ouest et les pieds à l'est (1), on aperçut dans la muraille un trou de boulin de 24^c de hauteur, de 20 de largeur et de 15 de profondeur, qui renfermait un calice d'argent avec sa patène. Le gobelet de ce calice est sans évasement à ses bords. Ce vase sacré, dont le pied est marqué d'une croix *fleuronnée*, mesure en son entier 14^c de haut, et sa patène 12^c de diamètre.

» L'abbé était renfermé dans un cercueil formé de planches de sapin et porté sur deux pierres.

» Au flanc gauche de ce cercueil, nous vîmes un vase à feu dont la panse ovoïde présentait de petits trous pour faciliter l'incandescence. Il est d'argile et contient des charbons. Tout à côté gisaient les fragments d'un autre vase. On sait que ces vaisseaux servaient à faire brûler de l'encens.

» A main droite du mort, qui était revêtu d'une robe de bure, se trouvait sa crosse qui n'allait qu'à la hauteur de l'épaule. Cette crosse, haute (volute et hampe comprises) de 1^m 40^c, nous parut être pour partie en bois de tilleul autrefois verni; mais sa hampe est en bois de chêne. La volute, haute de 30^c, a beaucoup d'élégance. De petits fleurons, sculptés dans le style de ceux de la fin du XVe siècle, l'ornent à son pourtour. Cette volute se termine par un joli trèfle.

» L'abbé avait à chacun de ses poignets une sorte de ganse ou petit bracelet en soie d'où pendait une chaînette également en soie. La chaînette du bras droit est à quatre nœuds, et celle du bras gauche à trois (2).

» Les chaussures du défunt sont en cuir et mal conservées. A propos de chaussures, nous nous rappelâmes que François d'Orignai avait, en cha-

(1) Cette coutume très ancienne est ainsi exprimée dans Beleth, *de sepult. christian.*, cap. 159 : « *Ponantur mortui capite versus occidentem et pedibus versus* » *orientem.* »

(2) Ces ganses, si nous sommes bien renseigné, sont encore en usage et portées avec les gants par les abbés de l'ordre de Saint-Benoît.

pitre général, le 2 mai 1468, établi que le camérier du lieu serait tenu de fournir à l'abbé, à ses officiers et aux chapelains réguliers, résidant au monastère, chaque année, à la fête dite *Cœna Domini*, des bottines ou quinze sous à leur choix. Ces chaussures, pour l'abbé et ses officiers, devaient dépasser de trois doigts en hauteur le milieu de la jambe; elles étaient plus courtes pour les chapelains. Du reste, voici le texte que nous avons rencontré dans Fournereau : « Franciscus d'Orignai... capitulum » generale celebravit, die 2 maii, an. 1468, in quo inter cætera statutum » est ut abbati, officiariis atque regularibus capellanis in monasterio re- » sidentibus, ocreas camerarius offerret, quotannis feria quinta in Cœnâ » Domini, vel 15 asses persolveret ad eorum arbitrium. Quæ quidem » ocreæ pro abbate et officiariis medium crus debebant tribus digitis » excedere, pro capellanis autem medium crus duntaxat attingere. »

» François d'Orignai succéda, comme abbé de Saint-Serges, à Jean *de Borneio*, le 6 octobre 1466; le 14 mars 1471, il fit hommage pour le temporel de son abbaye, à René d'Anjou, roi de Sicile, et mourut le 2 septembre 1483.

» François d'Orignai fut l'un des principaux bienfaiteurs du couvent. On lui doit la construction, en 1480, de la tour du clocher actuel, dans laquelle il ordonna de placer trois grosses cloches. Il fit également réparer la plupart des bâtiments de l'abbaye, et construire de grands arcs-boutants de pierres, à l'aide desquels l'église et les anciens dortoir et réfectoire furent consolidés : « *Arcus lapideos quibus ecclesia dormito-* » *rium et refectorium fulciuntur ædificari præcepit* (1). »

» L'abbaye lui doit encore l'achèvement de belles tapisseries qui, commencées sous son prédécesseur, servirent à orner les murailles du chœur. « *Franciscus d'Orignai peristromata chori absolvi curavit.* » Ces tapisseries représentaient la vie de saint Serges, ainsi que nous l'avons appris par une lettre de M. Grésy, en date du 31 mars 1847. Cette lettre indique que l'on trouverait d'intéressants détails sur ce sujet, à Paris, dans la Bibliothèque nationale.

» François d'Orignai, suivant une note de Fournereau, avait un blason » *écartelé aux 1 et 4 de gueules, la main droite mise en pal d'argent;* » *aux 2 et 3 à la bande d'or et de gueules de 6 pièces.* » Ici Fournereau paraît faire une erreur dans la disposition des quartiers. En effet Tarti-

(1) Quelques-uns de ces arcs-boutants se voient encore du côté de la muraille de l'église vers le sud.

fume nous a conservé le dessin du blason de François d'Orignai, et l'écartèle ainsi : « *Aux 1 et 4 de trois bandes de gueules sur fond d'or; aux* » *2 et 3 d'une main droite d'argent en pal sur fond de gueules.* » Tartifume, dans ses manuscrits, qui sont à la Bibliothèque d'Angers, donne les mesures de ladite lame de cuivre qui recouvrait la crypte, et ces mesures coïncident très bien, à quelques lignes près, avec l'étendue des traces de scellement et de bitume que l'on remarque sur la dalle ci-dessus décrite. En outre Tartifume, qui n'oubliait rien, ne mentionne pas dans le chœur d'autre lame de cuivre. Tout porte donc à croire que la tombe en question est bien celle de François d'Orignai. Tartifume nous apprend aussi, que sur cette lame « étoit gravée la représentation d'un abbé ayant » sa mitre sur la teste, la crosse en la main, sa chappe et aultres objets » abbatiaux, lequel est joignant les mains. »

» Autour d'icelle lame est escrit :

» Inter Lemovicas gentes, Franciscus, ab altâ
» Stirpe Dorigniacæ, nomine clarus erat.
» Pontificum norat jus et decreta peritus.
» Præcipuum in totâ religione decus.
» Sanctorum Sergi et Bachi dum præfuit abbas,
» Andegavis populis multo in honore fuit.
» Construxit turrim qua tintinnabula pendent,
» Quæ pendere dedit non minus ipse frater.
» Integra restituit minitantia claustra ruinam,
» Addidit et sacro multa decora loco.

» Aux deux côtés de ladite lame se voient les armes de d'Orignai, écartelées comme il est dit précédemment.

» Tous les objets ci-dessus décrits, sauf le corps lui-même laissé en place, ont été soigneusement recueillis par M. Touchais, curé de Saint-Serge, qui a le projet de les renfermer dans une vitrine pour en assurer la conservation.

» Qu'il nous soit, en terminant, permis de remercier M. Dainville, architecte, qui, sur la demande de M. Lemarchand, s'est empressé de faire le dessin ci-joint pour la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

» V. GODARD-FAULTRIER.

» 25 février 1857. »

— On se rappelle — tous les journaux de Paris en ont fait mention — que des ouvriers, en travaillant aux réparations de l'hôtel de M. Benoist-Champy, découvrirent, il y a quelque temps, une toilette de cour com-

plète, qui avait appartenu à Madame la marquise de Valori, l'une des plus jolies femmes de la cour de Louis XVI.

Voici ce que nous écrit à ce sujet le petit-fils de la marquise, M. le vicomte de Valori, dont la famille, ainsi qu'on peut en juger par la notice de M. de Villèle, a eu de si étroites relations avec l'Anjou :

« L'hôtel qu'occupe actuellement M. Benoist-Champy était autrefois habité par ma » grand'mère, Henriette de Château-Renard, marquise de Valori. Mon grand-père, » lieutenant-général et grand-croix de Saint-Louis, avait été rappelé de Toscane, où » il était ministre de France et s'opposait avec énergie, en Provence, à l'envahisse- » ment des idées révolutionnaires. Ne voulant pas que sa femme partageât ses dangers, » il lui avait ordonné de rester à Paris, avec ses deux fils, tout jeunes encore. Il » présageait juste, car le 4 août 1792, s'étant mis à la tête des gens de son marquisat » de Château-Renard, pour calmer l'insurrection d'Avignon, il mourut victime de la » fureur du peuple. A cette nouvelle mon intrépide aïeule confia ses enfants à notre » oncle, le marquis de Valori de Lécé, en Anjou, et, après avoir caché, dans l'épais- » seur d'un mur de son hôtel, ce qu'elle avait de plus précieux en robes, en dentelles » et en joyaux, elle partit pour Château-Renard où elle soutint un siége célèbre dans » les annales révolutionnaires de la Provence.

» Parmi les objets récemment trouvés, ceux qui nous rappellent les souvenirs les » plus chers sont : le médaillon de notre grand-oncle, Claude-Roland de Montmorency- » Laval, maréchal de France ; les bracelets de notre bisaïeule Joséphine de Marbeuf, » sœur du premier gouverneur de Corse ; et une robe donnée à ma grand'mère par » Marie-Antoinette. »

— M. Philippe Béclard nous remet la note qui suit :

« On vient de placer, dans la galerie de sculpture de notre Musée, un bas-relief allégorique en marbre représentant la *Fraternité*. Ce bas-relief, dont l'auteur est M. Maindron, a paru avec succès au salon de 1851, et la plupart des critiques en ont fait l'éloge dans leurs comptes-rendus. Nous aimons à nous rappeler que M. Courtois, du *Corsaire*, l'un des juges les plus compétents en matière d'art, louait surtout dans ce beau marbre « une largeur d'exécution, et une science de modelé, qui — disait-il — » feraient honneur à plus d'un membre de l'Institut. »

» Le bas-relief de la *Fraternité* a fait partie, pendant quelque temps, d'un monument républicain élevé en 1848 sur la place du Palais-Bourbon. Il était sans emploi depuis plusieurs années, lorsque M. le Ministre d'État, sur la demande de M. le Maire d'Angers, en a fait don à notre ville. »

— On sait dans quel état de confusion et de mutilation sont depuis longtemps les verrières du chœur de la cathédrale d'Angers. Dans certaines fenêtres, des panneaux du XIIIe siècle ont été remplacés par des fragments

de vitraux du XVIe, et plusieurs légendes sont devenues presque indéchiffrables. Le soin de rétablir l'ordre dans ces beaux restes de l'iconographie du moyen-âge, a été confié à M. Steinheil, l'habile dessinateur, sur les cartons duquel ont été restaurés les vitraux de la Sainte-Chapelle; et MM. Thierry seront chargés des travaux de réparation, sous la direction de M. Joly, de Saumur. On a commencé le calque de l'une des fenêtres, de celle où sont représentées, d'un côté, la légende de saint Maurice, de l'autre (croit-on) celle de saint Martin.

— L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours la question suivante : *Etudier l'influence qu'a pu exercer sur les mœurs la littérature contemporaine, considérée particulièrement dans le Théâtre et dans le Roman.* Le prix a été décerné à M. Eugène Poitou, conseiller à la Cour impériale d'Angers. Nous n'osons parler de ce succès qu'à voix basse, puisqu'il a été obtenu par un de nos collaborateurs. En le rappelant ici, nous avons pour but, non d'adresser des félicitations banales à M. Poitou, mais d'annoncer à nos lecteurs qu'un fragment du Mémoire couronné sera peut-être publié prochainement dans la *Revue.*

— Une haute et précieuse collaboration vient de nous être promise : c'est celle de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut. Nous avons l'espérance de pouvoir publier bientôt quelques travaux de cet éminent philologue.

— Nous apprenons que plusieurs élèves de David s'occupent en ce moment de faire admettre au Musée du Louvre une des œuvres de notre illustre statuaire. Il serait à désirer qu'Angers s'associât à leurs démarches, par une pétition couverte de nombreuses signatures.

— Au moment de clore notre chronique, nous recevons le compte-rendu de la brillante solennité qui a eu lieu jeudi à l'Académie française. Une foule choisie se pressait dans l'enceinte, et la plupart des célébrités contemporaines assistaient à la séance. M. de Falloux a fait revivre un instant, par la magie de son langage, la belle et austère figure de M. le comte Molé, et de toutes les difficultés de son sujet, il n'en est pas une dont la délicatesse et la supériorité de son esprit n'aient su triompher. Inutile d'ajouter que d'énergiques applaudissements ont suivi et plus d'une fois même interrompu le discours du récipiendaire : ils vibraient encore pendant la réponse de M. Brifaut.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Recherches sur la paroisse de Vallon, et principalement sur son histoire féodale, suivies de remarques sur la prononciation, et d'un vocabulaire des mots usités dans l'ancien doyenné de ce nom. *Le Mans, Gallienne, imprimeur-libraire. 1856. In-18 anglais.*

M. l'abbé Lochet, vicaire de la Couture, au Mans, nous écrit au sujet de cet ouvrage :

« Châteaubriand dit quelque part que les chroniques des abbayes et celles des » petits monastères sont les principales sources où il faut puiser pour refaire l'his- » toire de notre patrie. Ne peut-on pas en dire autant des chroniques paroissiales? » L'élan a été donné dans notre Maine, pour l'étude de ces documents, par un » homme vénérable, dont le pays pleure encore la perte, bien qu'elle remonte à » plus de dix ans déjà. Après la publication de sa *Géographie du Maine,* qui lui va- » lut un prix de l'Institut, on vit paraître successivement : *Ballon et Saint-Mars,* » par M. l'abbé Aubry, chanoine honoraire du Mans ; les recherches de M. Legeay » sur Mayet, Vaus, Coulongé, Lavernat, etc. ; et celles de M. Charles de la Ferté sur » sa ville.

» A tous ces travaux, un laborieux anonyme vient d'ajouter l'histoire d'une de » nos grandes paroisses rurales. Le livre de M. R. de M., ne contient peut-être pas » tous les renseignements nécessaires sur l'histoire ecclésiastique de Vallon ; mais » nous n'avons que des louanges à adresser au modeste auteur, pour les précieux » documents qui abondent dans son histoire féodale. Ce dont nous le félicitons sur- » tout, c'est de la judicieuse pensée qui lui a fait recueillir, dans un vocabulaire » précédé d'une espèce de grammaire locale, les mots les plus usités dans cette par- » tie du Maine. C'est un exemple que nous voudrions voir suivre, car ce vocabu- » laire, malgré son étendue, est loin de renfermer tous les mots particuliers à nos » bons paysans manceaux. »

La miraculeuse chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, par le R. P. Dom PIOLIN, bénédictin de la Congrégation de France. *Paris, Julien Lanier, 1857. Gr. in-32.*

Ce curieux petit volume, destiné à devenir le guide de tous les pèlerins qui se rendent à Notre-Dame-du-Chêne, est divisé en deux parties. La première contient l'historique proprement dit de la Chapelle ; la seconde renferme des prières à la sainte Vierge. Parmi les pièces justificatives, on remarque des vers d'Étienne Grudé et une hymne composée par Gilles Ménage.

De l'influence du droit canonique sur la législation française, par G. D'ESPINAY, docteur en droit, substitut à Segré (Maine et Loire). *Toulouse. Typogr. de Bonnal et Gibrac. 1856. 1 vol. in-8°.*

Mémoire couronné, le 29 juillet 1855, par l'académie de législation de Toulouse. Il sera rendu compte de ce travail, qui a coûté à l'auteur de si longues et si laborieuses recherches, dans une de nos prochaines livraisons.

Addition à la Flore de Maine et Loire, par M. J.-P. GUÉPIN. *Angers, Cosnier et Lachèse. 1857. 20 pages in-12.*

Ce travail de notre cher et savant botaniste est extrait du tome second des Annales de la Société linnéenne d'Angers.

Flore du centre de la France et du bassin de la Loire; troisième édition augmentée de descriptions de près de six cents espèces nouvelles et litigieuses; par A. BOREAU. *Paris, librairie encyclopédique de Roret. Angers, typogr. de Julien Lecerf. 1857. 2 vol. in-8°.*

Nous ne sommes pas compétent pour juger le livre de M. Boreau; mais la réputation scientifique du directeur de notre Jardin-des-Plantes est depuis longtemps établie, et nous ne craignons pas d'être contredit en attestant le mérite d'un ouvrage qui en est à sa troisième édition.

Kléber et Marceau, par CLAUDE DESPREZ, *Paris, Dumaine. Angers, imprim. de Cosnier et Lachèse. 1857. 1 vol. in-18.*

L'armée de Sambre-et-Meuse, par CLAUDE DESPREZ. *Paris, Dumaine. Angers, imp. de Cosnier et Lachèse. 1857. 1 vol. in-18.*

On retrouve dans ces deux volumes tout ce qui a fait le succès de l'*Histoire des guerres de la Vendée*, par le même auteur : récit animé, style ferme et concis, sentiments élevés, amour du vrai et admiration passionnée des grands caractères, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Études ornithologiques, par M. CH. GIRAUD. *Angers, Cosnier et Lachèse. 1857. 1 vol. in-18.*

M. Giraud a vu les oiseaux, tout à la fois en poète et en historien. Il connaît leurs instincts, leurs joies, leurs chagrins, leurs combats; et un derviche n'est pas mieux initié que lui aux secrets de leur langage. Son livre est peu volumineux, ce qui est un indice de goût et de sagesse; il renferme des pages charmantes, qu'il faut lire le matin, quand le soleil brille, en se promenant à travers champs; enfin il naît à propos, à l'heure où la sève du printemps va remonter dans nos arbres, où les nids vont se suspendre aux rameaux.

A. L.

Calice (Arg.)

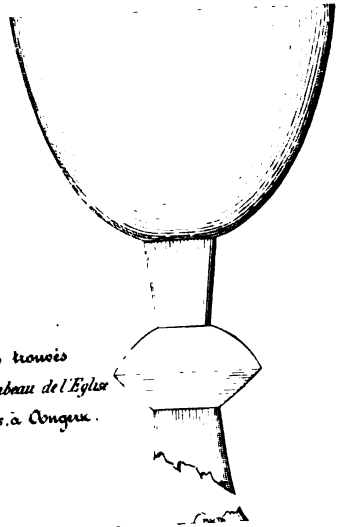

Objets trouvés
dans un Tombeau de l'Eglise
S.t Serges à Congeux.

Gance en Soie

Crosse (Bois doré)

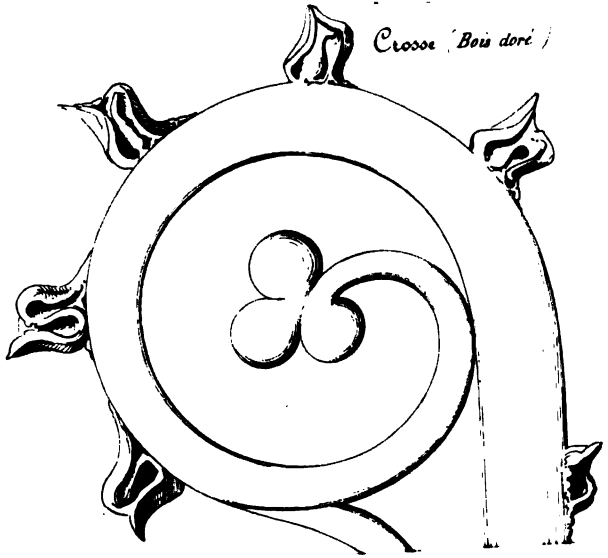

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

DEUXIÈME LIVRAISON — MAI 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE.

I. — Études morales sur la littérature contemporaine, par **M. Eugène Poitou.**

II. — Rapport de Ch. Colbert sur le Maine, publié par **M. G. de Lestang.**

III. — Le Prince Blanc, chronique du XIVe siècle — *première partie* — par **M. F. de Bigorie.**

IV. — Document relatif à la famille Charbonnier de la Guesnerie, communiqué par **M. Bougler.**

V. — Poésie. — L'hiver, par **M. Hippolyte Durand.**

VI. — Chronique.

VII. — Bulletin bibliographique.

ÉTUDES MORALES

SUR

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE (1)

Une littérature peut influer sur les mœurs de plus d'une manière. Elle influe sur les mœurs sans aucun doute par les principes qu'elle émet, par les théories morales qu'elle formule : c'est ce qu'on peut appeler l'action directe de la littérature. Mais il y a pour la littérature un autre mode d'action qui, pour être indirect, n'est pas moins efficace. Selon qu'elle nous représente des objets beaux ou laids, selon qu'elle nous intéresse à des héros dignes d'admiration ou de mépris, à des actions nobles ou honteuses, on peut dire que son influence est salutaire ou funeste. Elle développe en effet en nous, par une loi de sympathie secrète, des idées analogues aux objets qu'elle nous montre, des sentiments conformes aux sentiments qu'elle exprime : l'âme humaine est comme un instrument qui vibre et s'anime aux vibrations d'un instrument voisin. C'est ce qu'on peut appeler l'influence indirecte de la littérature.

« Un ouvrage est moral, dit justement Mme de Staël, si l'impression

(1) Les pages qu'on va lire sont extraites du Mémoire qui a valu à M. Eugène Poitou le prix de l'Académie des sciences morales et politiques. Nous remercions l'auteur d'avoir bien voulu nous communiquer ce fragment d'un ouvrage dont tout le monde ici attend avec impatience la publication. A. L.

» qu'on en reçoit est favorable au perfectionnement de l'âme... La » moralité d'un roman consiste dans les sentiments qu'il inspire (1). »

Dépouillée de la forme dogmatique, la mauvaise littérature n'en est peut-être que plus dangereuse : c'est le poison habilement mêlé à un breuvage agréable et dont on s'enivre sans défiance.

On ne persuade pas facilement aux hommes que la morale est un mot, la liberté une chimère, le devoir un préjugé, et qu'il n'y a, en ce monde, nulle différence entre le vice et la vertu. Quelque chose qui heurte moins la conscience universelle, qui s'insinue plus doucement et s'accepte plus volontiers, c'est une littérature qui, sans afficher des principes immoraux, en a mis l'empreinte profonde dans toutes ses productions; qui, sans enseigner ouvertement des doctrines perverses, répand des idées fausses et suggère des sentiments mauvais.

A l'exposé que nous venons de faire des principales erreurs doctrinales professées par notre littérature, nous devons donc ajouter ici le tableau des altérations qu'elles a portées dans ces idées générales et ces sentiments naturels qui forment comme le fond de la moralité humaine. On connaîtrait imparfaitement, sans cela, et son caractère malfaisant et l'étendue des ravages qu'elle a faits.

Jusqu'ici nous avons peu parlé du théâtre, quoique le théâtre tienne une place considérable dans notre littérature et ait exercé une grande influence sur nos mœurs. C'est que le théâtre ne procède guère par maximes philosophiques : sa philosophie est toute de sentiment; sa morale est toute en action. Il agit plus sur la foule par l'émotion que par la pensée, et c'est là justement ce qui fait sa puissance (2). Du point de vue nouveau où nous voulons nous placer, nous allons voir le théâtre reprendre son importance, et souvent occuper le premier rang.

(1) *De l'Allemagne*, 2e p., ch. 28.

(2) A cette raison générale, il faut ajouter une raison de fait : c'est que le théâtre, sauf des intervalles assez courts, n'a pas joui de la liberté illimitée qui a été concédée au roman. Si indulgente, si faible même que se soit montrée la censure, encore est-il qu'elle a généralement réprimé dans la littérature dramatique cette licence de sophisme qui a débordé dans les livres.

Qu'il s'agisse au surplus du drame ou du roman, nous verrons partout la littérature obéir à la même inspiration; tantôt excitant dans les âmes des émotions malsaines, tantôt exaltant les imaginations déréglées et les sensibilités maladives. Mais par où elle s'est montrée le plus corruptrice, c'est par le désordre qu'elle a jeté comme à plaisir dans les notions du bien et du mal, par le mélange adultère qu'elle a fait des idées les plus opposées, des sentiments les plus inconciliables. Elle a déplacé en quelque façon les pôles du monde moral : elle a mis en haut ce qui était en bas. Elle a exalté ce que l'humanité avait jusqu'à présent flétri; elle a proclamé beau et grand ce que le bon sens avait toujours tenu pour petit et pour laid, prenant pour devise le mot des sorcières de Macbeth : *Fair is foul, and foul is fair*, le beau est horrible et l'horrible est beau. Elle a intéressé au mal, au vice, à tout ce qu'il y a de vil, de hideux et de repoussant. Elle a fait rire de ce qui est triste, et amusé de ce qui est odieux. En un mot, elle a mis l'anarchie dans les idées morales, et avec l'anarchie le doute et les ténèbres.

I.

Une poétique paradoxale, qui s'annonçait comme devant régénérer l'art et retremper à des sources nouvelles l'inspiration épuisée, commença, il y a vingt-cinq ou trente ans, de pousser la littérature française dans une voie qui n'a pas été moins funeste à l'art qu'à la morale. Après s'être essayée dans les libres fantaisies du roman, cette poétique tourna particulièrement vers la scène l'effort de sa réformation, et la remplit pendant quelque temps de l'éclat de ses malencontreuses entreprises.

Faute du génie qui pour plaire et émouvoir n'a besoin que du simple et du vrai, le drame moderne chercha le succès dans le faux et l'exagéré. Impuissant à comprendre et à reproduire la nature réelle, il se fit une nature à lui, toute de convention : il créa des personnages qui n'appartenaient point à l'humanité; il leur donna des caractères étranges, exceptionnels, contradictoires; alliant en

eux la grandeur et la bassesse, l'ignominie et la vertu, la turpitude et le dévouement.

Tantôt il plaça le plus pur et le plus touchant des sentiments humains, l'amour maternel, dans le cœur d'une empoisonneuse, d'une femme souillée d'adultères et d'incestes (1). Tantôt il mit la plus haute vertu, la plus sublime abnégation dans l'âme d'une femme perdue, d'une courtisane (2). D'autres fois il se plut à nous montrer, comme un contraste piquant, l'infamie sous la pourpre royale, et l'héroïsme paternel sous la livrée d'un misérable fou qui se fait un jeu de corrompre son maître (3).

Que l'homme soit plein d'abîmes et de contrastes; que des inspirations généreuses ne puissent éclore parfois dans des âmes livrées au mal, on ne saurait le nier. Mais la nature humaine n'admet point ces monstrueuses alliances de la suprême vertu avec la suprême corruption. Il y a là bien autre chose qu'une bizarrerie; il y a une impossibilité morale. A une certaine profondeur dans le mal, on ne trouve plus la vertu; de même que dans les cavernes infectes, au-delà d'un certain degré, la flamme s'éteint.

Vous prétendez offrir par là aux hommes un grand enseignement moral; montrer comment une seule vertu relève la bassesse ou purifie le crime? — Morale facile, peut-on répondre d'abord. « La » leçon qui sortait de la tragédie ancienne, dit un critique éminent, » c'était l'idée qu'il ne fallait qu'une seule mauvaise passion pour » perdre une âme, leçon austère et dure qui fait trembler l'homme » sur sa fragilité, et qui lui inspire un scrupule et une surveillance » perpétuelle... La leçon morale qui sort de nos drames modernes, » c'est qu'il ne faut qu'une seule bonne qualité pour excuser beau- » coup de vices; leçon indulgente et qui met le cœur de l'homme » fort à l'aise. » (M. Saint-Marc-Girardin, Cours de littér. dramat., t. 1er, ch. 16, p. 339.)

Il faut dire plus : étaler sur le théâtre ces odieuses associations

(1) *Lucrèce Borgia*, drame, par M. Victor Hugo.

(2) *Angelo*, drame, par le même.

(3) *Le Roi s'amuse*, drame, par Victor Hugo. — Voir la préface.

d'idées contradictoires, de sentiments incompatibles, ce n'est pas exalter la vertu, c'est en souiller l'image et en profaner le nom. Vous n'avez pas relevé moralement *Lucrèce Borgia;* mais vous avez outragé le plus noble sentiment du cœur humain en l'accouplant à tant d'horreurs. Vous n'avez pas purifié la *Tisbé,* ni corrigé, comme vous le dites, un *fait social absurde* (1); mais vous avez une fois de plus réhabilité la courtisane; vous avez blessé toutes les notions morales, en élevant la fille de joie au plus haut degré de la vertu et en affectant de tout rabaisser autour d'elle.

Le roman ne tarda pas à appliquer à son tour la poétique nouvelle. La *Esmeralda,* la Bohémienne angélique, a eu son pendant exagéré encore, dans *Fleur de Marie* (2), la *Goualeuse,* la prostituée des quartiers immondes, qui garde, dans la fange où elle vit, la candeur virginale et la sainte simplicité du cœur.

Lucrèce Borgia et le fou Triboulet ont servi de modèles au *Vautrin* du roman et du drame (3), cet ignoble forçat en qui triomphent si insolemment le vice doublé d'astuce, le crime soutenu par l'audace, et qui nourrit, dans cette effrayante dépravation, un inexplicable sentiment de dévouement, d'amour quasi-paternel pour un jeune homme dont il a fait son fils d'adoption. Vautrin aussi est pour ce jeune homme *une providence maternelle* (4). Vautrin aussi, le voleur, le faussaire, l'assassin, porte au front, grâce à cette affection étrange, le sceau de la grandeur morale. « Oh! que vous devez être grand, s'é-» crie la vraie mère, pour avoir accompli la tâche d'une mère! (5) »

(1) Préface d'*Angelo*. L'auteur, en mettant en scène deux femmes, la femme mariée et la courtisane, a voulu, dit-il, « défendre l'une contre le despotisme, » *l'autre contre le mépris*; rendre la faute à qui est la faute, c'est-à-dire à l'homme » qui est fort, *et au fait social qui est absurde.* » P. 5.

(2) Les *Mystères de Paris.*

(3) *Splendeurs et misères des courtisanes,* — *Vautrin,* drame, par M. de Balzac.

(4) *Vautrin,* drame, acte 3, sc. 10. « Vautrin, dit Raoul, ce génie à la fois in-» fernal et bienfaisant, cet homme qui sait tout et qui semble tout pouvoir, cet homme » si dur pour les autres et si bon pour moi, cet homme qui ne s'explique que par » la féerie, *cette providence, je puis dire maternelle...* » Act. 3, sc. 10.

« Dieu et Satan se sont entendus pour fondre ce bronze-là. » (Id.)

(5) Id. acte 5, sc. 13.

La confusion a été telle dans les idées morales, la distinction du bien et du mal est devenue si obscure, que romanciers et dramaturges en sont venus à les mêler la plupart du temps ensemble et à prendre presque indifféremment l'un pour l'autre. Ils les combinent à des doses diverses, comme les chimistes combinent leurs acides et leurs sels : ils mettent à côté de leurs vertus des calculs infâmes; ils recouvrent leur corruption de la robe d'innocence; et ils continuent d'appeler cela des noms d'innocence et de vertu.

Voyez par exemple ce qu'il y a sous leurs dévouements les plus beaux.

Jacques se tue par héroïsme, nous dit-on. Mais dans quelle pensée? Pour laisser le champ libre à l'amour adultère de sa femme. Que voilà de la vertu bien entendue et de l'héroïsme bien placé! (1)

Le père Goriot se dépouille pour ses filles. Mais à quelle fin? Pour faciliter les relations adultères de l'une d'elles et la rapprocher de son amant (2). Et voilà l'homme dont le roman fait la personnification sublime de l'amour paternel! Ce père qui se fait l'entremetteur des débauches de sa fille, on l'appelle par un blasphème odieux *le Christ de la paternité* (3).

Poursuivez, et après avoir vu la vertu se faire complice du crime, le dévouement se mettre au service de la dépravation, vous allez voir, l'un après l'autre, tous les sentiments naturels faussés ou souillés par de honteux mélanges.

Ici, c'est la pureté de la vierge entachée dans sa fleur par une

(1) Le comte Hermann (voir le drame de ce nom, par M. Alexandre Dumas) se tue aussi, non, il est vrai, pour favoriser un amour adultère, mais pour rendre heureux un amour combattu. L'odieux n'est plus le même; et pourtant la morale n'a-t-elle pas encore le droit de se plaindre? Pourquoi donc toujours le devoir est-il sacrifié à la passion, et jamais la passion au devoir? Pourquoi semble-t-il que ce soit toujours le devoir qui soit de trop dans la vie, et le mari de trop dans le mariage?

(2) « Si ce gros Alsacien mourait, dit-il à Rastignac, vous seriez mon gendre; vous seriez ostensiblement son mari! Bah! elle est si malheureuse de ne rien connaître aux plaisirs de ce monde, que je l'absous de tout... Le bon Dieu doit être du côté des pères qui aiment bien. » (T. 1er, p. 95.)

(3) Le *Père Goriot*, par Balzac, t. 2, p. 190.

précoce corruption, et formant ce composé monstrueux que le romancier appelle *une virginité savante* (1).

Plus loin, dans le même livre, c'est l'innocence de la jeune fille stipulant à quelles conditions elle se livre; c'est la maternité déshonorée par de honteux calculs (2).

Entrez à ce théâtre où, après cent représentations, le même drame attire la foule. Quelle tranquillité dans le vice! quelle candeur dans l'adultère! Là, le libertinage a un air d'innocence et d'ingénuité qui ferait presque douter si la conscience dit vrai :

« Je vais partir, dit la femme adultère à son amant; je vais aller » trouver ta mère; je lui demanderai d'être la mienne. Son amour » comprendra le mien. Il est des affections *si vraies* que, sans se » connaître, elles se reconnaissent *pour sœurs* en se rencontrant (3). »

N'admirez-vous pas cet amour adultère assimilé, égalé à l'amour maternel? la corruption qui se dit *sœur* de la vertu, et qui, n'ayant plus conscience d'elle-même, se tient pour aussi pure, aussi noble qu'elle, pour aussi digne qu'elle d'hommages et de respects? Et n'entendez-vous pas d'ici les applaudissements de la foule qui lui donnent raison? Tout à côté, voici un drame (4) qui nous représente une jeune fille pure et candide, acceptant de l'homme qui l'aime une position qui l'assimile à une femme entretenue; et ce même homme, plein de générosité et de délicatesse, faisant un pacte honteux avec un aventurier pour que cette femme soit livrée à sa discrétion.

Sur une autre scène, on nous montre une fille qui a commis une faute, qui l'expie, il est vrai, avec courage et résignation, mais qu'on affecte d'exalter comme la suprême et incomparable vertu. « Est-ce » qu'il est digne d'elle, votre garçon? dit le père de Claudie parlant » de Sylvain. Qu'il soit honnête homme et bon ouvrier tant qu'il

(1) *Mémoires de deux jeunes mariées*, par Balzac, t. 1er, p. 189. Ailleurs il dit *une innocence instruite* (Dinah Piédefer, 2e p., ch. 30).

(2) Id. — t. 1er, p 250.

(3) *Diane de Lys*, drame, par M. Alexandre Dumas fils, acte 5, sc. 5e.

(4) *Louise de Nanteuil*, drame en 5 actes, par M. Léon Gozlan.

» voudra, est-ce qu'il a montré sa vertu par des épreuves comme les » nôtres (1)? » Je veux bien que l'épreuve rachète la faute, mais je n'aime pas qu'on triomphe de sa faute. Louez celui qui s'est relevé de sa chute, ne le mettez pas au dessus de celui qui a su se préserver d'une chute pareille. « Ne parlons pas toujours, dit Bossuet, » du pécheur qui fait pénitence, ni du prodigue qui retourne dans la » maison paternelle... Cet aîné fidèle et obéissant qui est toujours » demeuré auprès de son père, avec toutes les soumissions d'un bon » fils, mérite bien aussi qu'on loue sa persévérance. » (Panégyrique de saint François de Paule).

L'amour, cette passion qui fait le fond éternel de la littérature, et qu'elle devrait, ce semble, ennoblir et déifier, l'amour lui-même n'a pas échappé à ses souillures. Comme la vertu, elle se plait à le mêler à l'infamie, à l'associer à toutes les abjections. Pourvu qu'il soit violent, peu lui importe qu'il soit vil. Plus son objet sera dégradé, plus elle le donnera pour sublime : « Ma conduite est vile, dit Leoni » à Juliette, mais mon cœur est toujours noble... Avec un homme » de mœurs régulières, tu ne serais qu'une honnête femme; avec » un homme tel que moi, *tu es une femme sublime* (2). » Des Grieux, toujours trahi et toujours captivé par une fille charmante et corrompue, excite l'intérêt et la pitié, comme toute peinture profonde de la passion humaine : mais il ne se donne pas pour sublime, il se contente d'être vrai dans son incurable faiblesse. Juliette n'est ni sublime ni vraie; elle n'intéresse ni n'émeut; elle révolte plutôt. Son amour au lieu de la relever la dégrade. Ce n'est plus qu'une folie honteuse, une fièvre délirante. J'ajoute que, dans l'œuvre de l'abbé Prévost, l'expiation vient à la fin, et que les pathétiques douleurs du dénouement purifient les tableaux qui précèdent. Dans le roman de Mme Sand, au contraire, vous ne traversez une longue suite de turpitudes et d'infamies que pour aboutir à l'apothéose du vice, et le voir, à la dernière scène, triomphant de la raison, du devoir et de la

(1) *Claudie*, drame, par G. Sand, acte 2, sc. 13.

(2) *Leone Leoni*, par G. Sand, ch. 19, p. 126.

pudeur. Ecoutez au surplus le roman dire lui-même comment il comprend l'amour :

« Crois-tu qu'il y ait autre chose dans la vie que l'amour? Pour » moi, je ne le crois pas... Ah! quand Dieu nous l'accorde sur la » terre, ce sentiment profond, violent, ineffable, il ne faut plus, » Juliette, désirer ni espérer le Paradis; car le Paradis, c'est la fusion » de deux âmes dans un baiser d'amour. Et qu'importe, quand nous » l'avons trouvé ici-bas, que ce soit dans les bras *d'un saint ou d'un* » *damné?*... (1). »

II.

Autant l'art élève notre âme et la dispose aux généreuses pensées par la contemplation du beau et du bien; autant il l'abaisse et développe en elle les sentiments mauvais, quand il expose à ses yeux la laideur morale et s'efforce d'ennoblir le mal. « Comme on se gâte l'esprit, on se gâte le sentiment, » a dit Pascal. Cette sorte de pervertissement du sens intime a été largement pratiquée par notre littérature contemporaine; et ses admirations dépravées n'ont pas moins altéré la moralité publique que ses fausses maximes.

Ni le beau, ni le vrai, ni le bien moral n'étaient plus l'idéal auquel elle aspirait. Etonner l'esprit, frapper les imaginations, émouvoir fortement, c'était là toute sa poétique. Peu importait le faux, pourvu qu'il fût étrange; le laid, pourvu qu'il fît peur; le mal, pourvu qu'il fût fort.

La force, ce fut là son idéal; et comme à son gré il n'y avait dans l'obéissance au devoir que faiblesse et imbécillité, elle plaça le sublime de la force dans la révolte contre toutes les lois divines et humaines.

Les brigands de Schiller, et plus tard les héros de Byron, avaient

(1) *Leone Leoni*, ch. 19, p. 127. — La même pensée se trouve exprimée dans plusieurs passages que nous avons cités ailleurs, et auxquels nous nous bornons à renvoyer.

donné la vogue à ce type poétique, où l'idée de crime se trouvait associée à l'idée de grandeur morale et de supériorité intellectuelle. Notre littérature, érigeant ces excentricités en système, en vint à voir dans tout vice un signe de force, et dans tout brigand un grand homme.

Antony fut au théâtre une des personnifications les plus éclatantes de ce système : héros vaniteux et déclamateur, homme sans loi et sans cœur, plein d'une haine féroce contre la société, chez qui la passion a l'accent de la fureur, chez qui l'amour rugit comme un instinct sauvage, et qui, acharné à sa proie jusqu'à la persécution et presque au viol, couronne son œuvre de brutalité par l'assassinat.

Que lui importe le meurtre ? « Un meurtre peut vous rendre veuve, » dit-il à Adèle d'Hervey... Je puis le prendre sur moi, ce meurtre. » Que mon sang coule sous ma main, ou sous celle du bourreau, » peu m'importe... Il ne rejaillira sur personne et ne tachera que le » pavé (1). »

Voilà, par excellence, le héros du drame et du roman modernes : voilà le type qu'ils se plaisent à orner de tous les prestiges de l'esprit et de la beauté.

Cette théorie étrange qui poétise le mal, et se prosterne devant la force ; cette admiration stupide, qui prend pour de l'héroïsme l'excès de l'audace ou de la perversité, on la retrouve partout dans les productions les plus populaires de notre littérature contemporaine. A chaque pas, on y rencontre de ces héros hasardeux, archanges foudroyés, empreints d'une grandeur satanique, filous magnanimes, bandits généreux, assassins sublimes, qui sortent du bagne pour monter au Panthéon. Rappelons seulement les plus célèbres, car le nombre en est grand.

Qu'est-ce que le *Trenmor* de *Lelia* ? Un forçat, au cœur héroïque, à la noble intelligence, que la société a frappé et qui se relève pour protester contre elle. Qu'est-ce que *Leone Leoni* ? Un infâme escroc, doué d'un génie fascinateur et *d'une âme immense* (2). Qu'est-ce

(1) *Antony*, drame par M. Al. Dumas, acte 2e, sc. 4.

(2) « Leoni est un corps robuste *animé d'une âme immense* : toutes les vertus et

qu'*Isidora* et ses pareilles? Des courtisanes, des femmes perdues ou déclassées; mais *des natures d'élite, les plus beaux et les meilleurs êtres de la création* (1).

Ce qu'il y a de plus bas au monde, ce qui semble le moins susceptible d'être idéalisé, la débauche, vous en trouverez dans le roman l'apothéose; car ne peut-on pas jusque dans l'orgie faire preuve de force et d'intrépidité? Lisez plutôt: « La débauche est » certainement un art, comme la poésie, *et veut des âmes fortes* (2). » Quant au crime, on n'en parle qu'avec une sorte d'enthousiasme : « Ah! quelquefois un crime doit être *tout un poème*, je l'ai com- » pris (3)! »

Cette poésie du crime, l'auteur de la *Peau de Chagrin* l'a développée dans plusieurs de ses longs romans. Il l'a incarnée dans cet abominable personnage de *Vautrin* où nous avons déjà vu le plus pur dévouement allié à la plus profonde dépravation.

Vautrin, en effet, Vautrin, le roi du bagne, n'est pas grand seulement par les sentiments affectueux; il est grand aussi par l'intelligence, par la volonté, par la force d'âme, par l'indomptable énergie avec laquelle il lutte contre la société. Vautrin *est un héros* (4).

Lucien ne peut « exprimer *toute son admiration* pour un caractère » que lui seul pouvait apprécier (5); » pour cet homme « doué *d'une* » *force d'âme* qui le rongeait, pour ce personnage *ignoble et grand*, » obscur et célèbre (6). »

« En ce moment, Collin (c'est le même que Vautrin) devint *un* » *poème infernal* où se joignirent tous les sentiments humains. — » Le bagne... avec son *épouvantable grandeur*, fut tout-à-coup repré- » senté par cet homme. »

tous les vices, toutes les passions coupables et saintes y trouvent place en même temps. » (ch. 5, p. 30.)

(1) *Isidora*, t. Ier, p. 133.

(2) *La Peau de Chagrin*, par M. de Balzac, p. 209. (Ed. Charpentier 1839).

(3) *La Peau de Chagrin*, p. 199.

(4) *Vautrin*, drame, acte 5, sc. 14.

(5) *Splend. et mis. des Courtis.*, t. Ier, p. 188.

(6) *Id.* p. 262.

« Il voyait le monde comme un océan de boue. Il ne s'y commet » que des crimes mesquins : Vautrin est *plus grand* (1). »

Citons enfin un roman très connu où se trouve formulée d'une façon toute dogmatique, cette thèse que le crime a en lui quelque chose de grand, et qu'il est le propre des âmes supérieures.

On lit dans *les Deux cadavres*, de M. Frédéric Soulié : « Disons-le » donc, la loi a été de tout point hors de la justice et du bon sens ; » et avançons que celui-là vaut mieux, qui peut concevoir, méditer » et préparer une vengeance pendant de longues années, que l'é- » tourdi qui, sous le coup de sa colère, frappe sans voir et sans sa- » voir. Celui-là est un homme d'une *précieuse nature*, à qui une » pensée peut rester longtemps au cœur, y mûrir, s'y étendre et s'y » accomplir comme elle a été résolue ; et celui-ci est une méprisable » créature qui fait au hasard tout ce qu'il fait, sous l'inspiration qui » ne lui laisse ni concevoir, ni méditer, ni diriger son action. Et si » cela est vrai, *gardez à la nature supérieure sa supériorité, même » quand elle arrive au crime*, et puisque la loi avait à faire un choix » entre ces deux hommes, elle aurait dû au moins conserver *le » mieux constitué* (2). »

Cette théorie, neuve assurément en droit pénal, l'auteur la met en action dans son livre. Richard, son héros, est sur le point de commettre un attentat odieux sur sa cousine qu'il aime : « Une mi- » nute de doute et de silence se passa. De quel côté fut la victoire ? » Est-ce l'amour, est-ce la vengeance qui l'emporta ?... Il ne choisit » pas, mais il jeta son amour dans sa vengeance, pour qu'elle fût » plus affreuse et plus complète. Une fois qu'il eut mis le pied dans » le crime, il voulut y nager, et rêva qu'il *rendrait son attentat res- » pectable s'il le faisait immense* (3). »

C'est un grand signe d'aberration morale quand, dans une société, on en est venu à applaudir le vice par cela seul qu'il est audacieux ou terrible ; et on peut affirmer que les âmes sont bien énervées là

(1) *Le père Goriot.*

(2) *Les Deux cadavres*, t. II, ch. 25. — p. 85, in-8°.

(3) *Id.* t. Ier, p. 85.

où l'excès du mal passe pour supériorité, là où les plus exécrables attentats sont considérés comme l'apanage des natures fortement trempées.

Nous en sommes venus cependant, il faut bien le dire, à ce point de délire et de honte. Nous n'avons pas abattu sous les sifflets, sous le cri de la conscience publique indignée, ces héros infâmes ou sanglants du drame et du roman modernes. Que dis-je? nous leur avons fait fête. Nous les avons entourés d'un étonnement niais et d'une admiration imbécile. Et les esprits faibles, à force de voir le crime ainsi embelli, ne l'ont plus trouvé si condamnable. Cette auréole de poésie qu'on lui avait mise au front, a ébloui des imaginations dérèglées, tenté des vanités en démence. N'a-t-on pas vu des héros de cour d'assises singer les héros du théâtre? N'a-t-on pas vu de misérables assassins se draper, à l'ébahissement de la foule, dans leur corruption insolente et leur cynisme littéraire? N'a-t-on pas vu l'intérêt passionné du public faire cortége à des empoisonneuses et leur dresser comme des arcs de triomphe?

III.

La peinture du mal, sous toutes ses formes, semble avoir été le sujet de prédilection de notre littérature contemporaine. Ce que le vice a de plus hideux, la corruption de plus bas, le crime de plus effrayant, elle en a fait ses délices et s'est plu à le reproduire.

Depuis les scènes fantastiques et lugubres de *Bug Jargal* et de *Notre-Dame de Paris,* cette tendance a été de jour en jour s'exagérant, jusqu'à atteindre les dernières limites de l'horrible. Mais ce qui n'avait été chez l'auteur de *Han d'Islande* que l'application d'une théorie nouvelle de l'art, de ce qu'on pourrait appeler la poétique du laid, se transforma chez ses successeurs en doctrine philosophique : telle fut du moins la prétention qu'ils affichèrent, ou l'excuse dont ils se couvrirent.

Ainsi l'un de nos plus célèbres romanciers, M. Eugène Sue, avait

pris à tâche, dans ses premiers ouvrages, de célébrer le triomphe du mal ici-bas : le vice partout heureux et honoré; la vertu toujours méconnue et opprimée; c'est là la thèse qu'il avait entrepris de démontrer.

Cette thèse, il la justifiait par cet étrange raisonnement que, mieux on établit l'incompatibilité de la vertu et du bonheur en ce monde, mieux on prouve par là même la nécessité d'une vie future qui rétablisse l'équilibre et venge la justice divine. En logique pure, cet argument peut avoir sa valeur. Mais la logique pure tient-elle contre les vives impressions de l'imagination? Et n'est-ce pas railler que de prétendre, avec de subtils syllogismes déduits dans une préface, contrebalancer l'effet des tableaux désespérants qu'offre le roman?

Pourquoi exagérer encore ce qu'il y a de dur dans la condition humaine? Pourquoi faire le vice plus heureux, la vertu plus difficile qu'ils ne le sont réellement? Si c'est un danger de tromper l'homme en lui montrant la route du bien trop douce et trop unie, c'en est un bien plus grand de le décourager en la lui montrant plus ardue encore et plus douloureuse que Dieu ne l'a faite.

Quel sujet révoltant que celui d'*Atar Gull :* une vengeance implacable poursuivie, accomplie avec la plus atroce cruauté, et se couvrant de si belles apparences qu'elle passe pour un dévouement sublime! Quelle dérision odieuse que ce prix de vertu dérobé par une abominable hypocrisie! N'est-ce pas là insulter à la conscience et donner raison à l'égoïsme?

Quel scepticisme desséchant et haineux chez ce *Szaffie* de la *Salamandre!* Et comment ne pas être, au bout ce triste récit, tenté de dire, comme le fils du brave et malheureux Pierre Huet : « C'est » vrai! vice, crime, infamie, voilà les seules choses qui ne trompent » jamais... (1). »

Nous ne finirions pas si nous voulions rappeler toutes les figures de ce genre, tombées de la plume du même écrivain. Qui n'a encore présents à l'esprit tant d'effroyables personnages de *Mathilde*, des

(1) *La Salamandre*, t. 2, p. 127.

Mystères de Paris, du *Juif errant*, de vingt autres ouvrages trop connus? Si, dans ces derniers romans, l'auteur a déserté sa vieille théorie du triomphe du mal, il a gardé le goût de la peinture du mal. Il s'y est livré même avec une sorte de passion et d'ivresse. Il a accumulé dans ses tableaux tous les vices, tous les attentats, toutes les horreurs qui se peuvent découvrir dans les bas-fonds fangeux de la société. La réalité même ne lui a pas suffi; et aux monstruosités réelles, il a ajouté des monstruosités imaginaires.

Un autre conteur de ce temps-ci, Frédéric Soulié, semble avoir voulu disputer à M. Eugène Sue le domaine de l'horrible. Les *Mémoires du Diable*, les *Quatre Sœurs*, les *Drames inconnus*, il suffit de rappeler le titre de ces romans. C'est toujours la même histoire sous des titres différents; toujours le même tableau dans des cadres peu variés; c'est-à-dire le monde peint comme une caverne de brigands, la société représentée comme composée de fripons et de dupes, de victimes et de bourreaux; toutes les femmes adultères, tous les hommes vils ou féroces; un incroyable entassement de crimes possibles et impossibles, d'hommes invraisemblables, de dépravations sans nom. Pour Frédéric Soulié, comme pour M. Eugène Sue dans ses premiers romans, la loi de ce monde, c'est le triomphe du mal. Le vice règne ici-bas. Bien plus : à l'en croire, le bonheur et l'estime sociale dont jouit un homme, sont toujours en raison directe de sa corruption; sa misère et son opprobre donnent la mesure exacte de sa vertu. Beau criterium moral, n'est-il pas vrai? doctrine bien faite pour relever le culte du bien et fortifier les âmes défaillantes!

Les noms de M. Eugène Sue et de Frédéric Soulié se sont présentés à nous tout d'abord, tant à raison de la grande popularité dont leurs écrits ont joui, qu'à cause du caractère systématique qu'y affecte souvent l'idée du mal; mais bien d'autres noms doivent s'ajouter aux leurs. Stendhal (Henri Beyle) est entré des premiers dans cette voie. Ses romans les plus célèbres, le *Rouge et le Noir*, la *Chartreuse de Parme*, sont de prétendues peintures de la société qui feraient prendre la société en dégoût et en horreur. Le premier de ces deux ouvrages particulièrement porte la marque d'une détesta-

ble inspiration ; on y sent à la fois le mépris de l'homme et la haine de toute religion ; c'est le pessimisme amer de Candide, allié à une sorte de fureur anti-chrétienne ; toute l'âcreté, tout le fiel de Voltaire, moins sa gaîté, son esprit et sa grâce.

Plus d'une fois déjà nous avons signalé M. de Balzac comme le disciple et le continuateur de Beyle : ici surtout cette filiation intellectuelle est manifeste. Sauf la passion irréligieuse qui n'était plus de son temps, l'auteur de *la Peau de chagrin* a peint en général la société sous les mêmes couleurs que l'auteur de *Rouge et Noir*. Même scepticisme moral, même pessimisme désespérant. Lui aussi s'est plu à créer des personnages monstrueux et difformes ; à entasser les infamies et les saletés. Quelles turpitudes accumulées dans ces romans qui s'appellent le *Père Goriot*, les *Deux Frères*, les *Splendeurs et misères des Courtisanes*, les *Illusions perdues*, la *Dernière Incarnation de Vautrin*, etc., etc.! Quel monde que celui qui s'agite dans ces deux ouvrages : les *Parents pauvres* et les *Paysans*; le premier, où l'on va avec tel personnage au comble de la corruption cynique ou de la haine atroce, avec tel autre aux dernières extrémités de l'ignominie et de la dégradation ; le second où l'auteur a transporté dans les campagnes cette même population de fripons, d'hypocrites, de voleurs, qu'il nous avait déjà montrée dans les villes ! Un effroyable assemblage de tous les vices et de toutes les abjections, voilà l'homme tel que le peignent nos romanciers ; des infamies qui font monter le rouge au front, quand elles ne donnent pas des nausées, voilà les inventions où leur fantaisie se joue : c'est dans cette fange qu'ils vont chercher de quoi réveiller la curiosité d'un public indolent ou blasé.

Le théâtre a eu recours aux mêmes ressources. Il a exploité tous les genres de l'horrible. Il a épuisé toutes les atrocités de l'histoire ; il a produit à la lumière de la scène toutes les sombres créations du roman, et jusqu'aux grands crimes dont s'était émue la curiosité contemporaine. Il faudrait quasi citer tous les drames et mélodrames joués depuis trente ans, pour donner une idée de cette littérature. Nous avons eu déjà occasion de parler des œuvres dramatiques qui ont inauguré dans l'art moderne cette ère de véritable déca-

dence : *Lucrèce Borgia*, le *Roi s'amuse*, *Marie Tudor*, *Angelo*, *Antony*. A ces œuvres principales, il faudrait ajouter ces innombrables pièces auxquelles on a donné le nom commun de *Théâtre du Boulevard*, où l'extravagance le dispute souvent à l'horreur, et dont les scènes hideuses attiraient chaque soir une foule avide et palpitante : *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, *Richard d'Arlington*, *Térésa*, *Dix ans de la vie d'une femme*, *Victorine*, la *Cure et l'Archevêché*, *la Tour de Nesle*, la *Nonne sanglante*, la *Vénitienne*, *Ango*, les *Sept Infants de Lara*, la *Dame de Saint-Tropez*, les *Nuits de la Seine*... (1). Combien d'autres dont la trace est restée dans les mémoires comme le souvenir d'un cauchemar, tristes débauches du talent, honteuses orgies de l'art dégradé, dont on pourrait dire ce que disait Tertullien des spectacles romains : « Tragediæ scelerum et libidinum actrices, cruentæ et lascivæ. » (*De spect.*)

Il y a dans le spectacle habituel du mal une influence funeste. On dirait qu'il s'en exhale je ne sais quelles émanations malsaines qui à la longue ternissent les âmes les plus pures, comme les miasmes des marais inoculent lentement la fièvre.

« Il y a de mauvais exemples qui sont pires que des crimes, » a dit Montesquieu (2). On peut dire avec non moins de vérité qu'il y a des spectacles qui sont pires que de mauvaises maximes. A vivre en face du vice, on se familiarise avec lui ; on se blase sur l'effroi ou le dégoût qu'il inspirait d'abord. Bientôt, de l'indifférence on passe à la curiosité, et on finit par se laisser aller à y prendre je ne sais quel horrible intérêt.

Le peuple romain s'était corrompu et endurci aux spectacles sanglants du cirque : nous nous sommes démoralisés aux spectacles ignobles du vice et du crime. La fibre morale s'est aussi endurcie chez nous. Nous avons perdu cette susceptibilité de conscience qui

(1) Nous ne nommons pas ici plusieurs des pièces les plus abominables de cet abominable répertoire, pièces dont nous aurons à parler plus loin en détail, sous d'autres rapports : de ce nombre sont les *Deux Serruriers*, le *Chiffonnier de Paris*, la *Misère*, etc.

(2) *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. 8.

est comme la pudeur de l'âme. Tourmentée de la soif des émotions violentes et des âcres jouissances qu'elles procurent, la foule, non pas seulement celle de la rue, mais aussi la foule élégante et dorée, a couru aux tragédies véritables qui se jouaient dans l'enceinte du Palais de Justice, comme elle courait aux drames du théâtre. Elle a dévoré les pages sinistres de la *Gazette des Tribunaux*, avec la même passion qu'elle dévorait les pages fantastiques des *Mystères de Paris*. Il est, dit-on, des affections bizarres où le sens du goût est tellement perverti que ceux qui en sont atteints n'aiment que les fruits verts ou gâtés : c'est une maladie de ce genre qu'a développée dans les imaginations la mauvaise littérature. Non sans doute que nous soyons par-là devenus capables des crimes auxquels nous nous intéressions : mais ce n'est jamais en vain que le sens moral s'éteint à un tel point dans une société, et de semblables dépravations de l'esprit ont infailliblement pour effet d'y surexciter les appétits grossiers et tous les instincts licencieux ou cruels.

IV.

Il y a quelque chose qui est peut-être plus corrupteur encore que le spectacle du vice hideux et du crime tragique ; c'est le spectacle du vice rendu comique et amusant. Intéresser à ce qui est horrible, c'est éveiller un sentiment mauvais ; mais égayer de ce qui est ignoble, bas, immoral, c'est étouffer dans son germe le respect de tout ce qu'il y a de beau et de bon. En France, surtout, où le caractère national n'est que trop enclin à abuser de la raillerie, rendre ridicule la vertu ou plaisante l'infamie, c'est caresser un fâcheux travers et flatter un défaut dangereux.

La fameuse poétique du laid semble avoir ici encore servi de point de départ. Elle avait cherché un élément comique dans la difformité physique : pauvre ressource et qui fut vite usée. *Quasimodo* et *Triboulet*, les deux héros bossus, avaient épuisé la veine entre les mains

du maître. Il fallut en venir bientôt à chercher le comique dans la laideur morale, dans la difformité de l'âme; ce filon-là était bien autrement riche.

Naturellement le théâtre a eu ici le principal rôle, puisque c'est à lui que revient de droit l'élément comique. Mais à quel degré d'abaissement il est descendu pour exploiter celui-ci, c'est ce qu'on a peine à croire.

Un type vulgaire, sorti des basses régions du mélodrame, et qui, transformé, agrandi peu à peu sous des inspirations diverses, a fini par conquérir une immense popularité, semble avoir résumé en lui toute cette honteuse littérature. On voit que nous voulons parler de ce personnage de *Robert Macaire*, né sur les scènes du Boulevard, et qui de succès en succès faillit un jour monter sur la scène du second *Théâtre Français*.

Le vol, l'assassinat, toutes les turpitudes et tous les vices, ornés d'esprit jovial, assaisonnés de gros sel, égayés de plaisanteries et de calembourgs; — un forçat évadé, associé à un autre brigand échappé de l'échafaud; personnages grotesques et horribles à la fois, bouffons cyniques et gouailleurs, qui, dans un langage ignoble, insultent à tout ce qu'il y a de respectable; voilà le fond de cette œuvre dramatique.

Les détails sont à l'avenant. Ici, demi-ivre, demi-rêvant, le héros de cette comédie fait des quolibets sur la vie, la mort et le tombeau; là, il raille les sentiments de la famille, la paternité, le mariage; partout il tourne en dérision l'honnêteté, la probité la plus vulgaire. Quant aux incidents du drame, c'est l'effraction, l'escroquerie au jeu, la filouterie sous toutes les formes. Telle est cette pièce qui a fait courir tout Paris, je ne dis pas le Paris des fauxbourgs, mais ce Paris même qui se pique de goût et de délicatesse; pièce dont les représentations ont été innombrables, et que l'ordre seul de la police a pu faire disparaître du théâtre.

Comment sommes-nous tombés si bas, que le bon goût, à défaut de la pudeur, n'ait pas protesté en nous contre de telles ignominies? O Molière! O décadence! ô Français, qui vous faisiez appeler les Athéniens modernes, sont-ce là les spectacles qui font désormais

vos délices? Est-ce là l'esprit qui vous charme, le langage qui flatte votre oreille?

On se tromperait, si on pensait qu'il n'y a eu là après tout qu'une erreur passagère, une surprise faite au goût public. Quelqu'un l'a dit spirituellement : en France, rien ne réussit comme le succès. *Robert Macaire* eut bientôt de nombreux imitateurs. Les maîtres mêmes ne dédaignèrent pas de se parer des lambeaux de sa défroque, moitié souillée de boue, moitié tachée de sang.

Qu'est-ce, je vous prie, dans le drame de *Ruy Blas*, que *Don César de Bazan*, sinon une sorte de *Robert Macaire* habillé à l'espagnole; — gracioso crapuleux et digne du gibet; grand seigneur qui détrousse les passans au sortir de l'orgie, et s'en vante comme d'un trait d'esprit; truand de bonne maison, qui se pavane dans sa honte et se drape dans son insolence?

C'est si bien là le personnage primitif, que le Vaudeville, qui prend son bien partout où il le trouve, s'est emparé aussitôt de *Don César*, et lui donnant des allures prosaïques et populaires, en a fait comme une deuxième épreuve de l'original (1).

Le *Vautrin*, que M. de Balzac a mis au théâtre, a beaucoup des traits de *Robert Macaire*. Il est plus sombre; il essaie de se rendre terrible; mais lui aussi fait le plaisant, raille agréablement, joue avec le crime et l'infamie. Il a l'esprit du bagne.

Quinola, du même écrivain, est encore une forme amoindrie de la même idée, une copie plus pâle du même personnage; forçat ingénieux et badin qui a revêtu la livrée de *Mascarille*. Il n'est pas jusqu'à *Mercadet*, ce héros posthume de M. de Balzac, qui ne descende en ligne directe du héros de *l'Auberge des Adrets*. *Mercadet*, c'est *Robert Macaire* financier, spéculateur, exerçant son industrie à la Bourse, se faisant gloire de sa rouerie, étalant ses théories cyniques, et provoquant chez le spectateur, non point comme *Tartufe* ou l'*Avare*, le rire qui corrige, mais un rire complaisant et admirateur, un rire qui corrompt.

Enfin si vous descendez dans la littérature d'un ordre inférieur,

(1) *Don César de Bazan*, comédie-vaudeville en 5 actes.

vous trouverez jusque dans les parades des petits théâtres la trace de ce malheureux système qui s'efforce de rendre le vice comique, et de faire rire de ce qui mérite être flétri. C'est l'esprit, par exemple, d'une farce qui a eu un grand succès, les *Saltimbanques* : à travers des lazzi inoffensifs, l'ignoble y domine comme moyen d'exciter le rire; les sentiments de famille, le respect filial y sont l'objet d'indécentes pasquinades. La même plaisanterie odieuse ou cruelle, le même ricanement impie qui s'attaque aux choses les plus tristes ou les plus horribles, fait le fond de plusieurs des *Scènes populaires* de M. Henri Monnier (1); de même que le bas, le trivial, l'ignoble, font le comique de ces romans de M. Paul de Kock, qui eurent autrefois une certaine vogue dans un certain monde de lecteurs.

A d'autres époques, sans doute, et notamment au siècle dernier, on a vu des écrivains prostituer leur talent à des œuvres où la morale et la religion étaient raillées, où le vice était paré des grâces de la gaîté et de l'esprit; mais ces œuvres, généralement, s'adressaient à un petit nombre, et n'avaient qu'une influence très restreinte. Comparez cela à l'influence du théâtre qui, chaque soir, en mille lieux à la fois, parle à une multitude toujours nouvelle et toujours attentive; et qui, montrant partout la nature humaine dégradée et avilie, avilit et dégrade l'homme dans sa propre pensée et dans sa propre estime.

Dira-t-on que c'est la satire et non l'apologie du vice qu'a voulu faire le théâtre? Je ne nie point qu'il ne se soit mêlé à quelques-unes de ces œuvres une certaine dose de satire. Mais d'abord ç'a été là le côté secondaire : ce que le peuple a vu surtout, c'est le vice effronté et goguenard, riant de tout, riant de lui-même. Ensuite, si une pensée satirique l'a frappé, elle a pris tout aussitôt la forme d'une injure aux riches, qui doivent tous leur richesse au vol, et se couvrent d'un masque de philanthropie. N'est-ce pas en ce sens que la caricature a exploité le type de *Robert Macaire*, l'habillant successivement de tous les costumes, et le promenant à travers toutes les conditions sociales?

(1) Voyez notamment l'*Exécution*, la *Garde-malade*, la *Cour d'Assises*.

A tous les points de vue, il faut reconnaître qu'une telle littérature était faite pour porter dans les idées morales une grave altération. La prodigieuse popularité de ce type comique de *Robert Macaire* suffirait à le prouver. Cet idéal du vol, de l'escroquerie, de la corruption impudente, a pénétré si profondément dans le peuple, que son langage en a gardé l'empreinte, et que c'est devenu une des formes familières de sa pensée. *Robert Macaire* a eu de notre temps la popularité dont à une autre époque avait joui *Figaro*. On peut mesurer par ce rapprochement le progrès que nous avons fait!...

Figaro, c'était le révolutionnaire; c'était l'esprit audacieux et libre, poursuivant des flèches aigües de sa plaisanterie les préjugés et les institutions. *Robert Macaire*, c'est le barbare de la civilisation corrompue, c'est le cynisme insolent et brutal, souillant de sa bave tout ce que respectent les sociétés humaines. Tous deux ont été précurseurs de grandes catastrophes; mais il semble qu'à leurs différents caractères, on eût pu deviner d'avance en quoi différeraient les révolutions que tous deux ont aidé à faire éclater.

EUGÈNE POITOU.

RAPPORT

A FAIRE AU ROY ET A NOS SEIGNEURS DE SON CONSEIL ROYAL
DE L'ESTAT DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS,

PAR

CHARLES COLBERT,

conseiller de Sa Majesté en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hostel, commissaire départy pour l'exécution de ses ordres au dit pais en l'année 1664.

Sous l'ancienne monarchie, de temps à autre et dans les circonstances graves, le roi chargeait des commissaires d'inspecter les différentes généralités. Choisis d'ordinaire parmi les conseillers d'Etat, ces commissaires, dont les attributions avaient une certaine analogie avec celles des *missi dominici* si célèbres sous la seconde race, devaient visiter chaque province, et non seulement examiner les diverses branches d'administration, mais encore s'enquérir de la position, du caractère, de la fortune, des sentiments politiques des principaux membres du clergé, de la noblesse et de la magistrature; puis, sur toutes ces questions, dresser des procès-verbaux dont, plus tard, un résumé était remis au chef de l'Etat. En 1664, le mauvais état des finances ayant déterminé Lous XIV à user de cette mesure, Charles Colbert, marquis de Croissy, grand trésorier des ordres du roi, maître des requêtes, et frère de l'illustre ministre, fut

nommé pour inspecter la généralité de Tours, avec ordre de rendre compte au roi de sa mission.

Du résumé des travaux de Colbert, dont une copie a été conservée à la Bibliothèque impériale, nous avons extrait ce qui concerne la province du Maine, et le livrons ici à la publicité, après toutefois avoir pris sur nous de rectifier une foule de noms de lieux et de seigneuries, défigurés par le copiste, et en ajoutant des notes qui serviront à faire connaître plus particulièrement les personnages mentionnés dans les diverses parties du rapport (1).

G. DE LESTANG.

QUALITÉS DES ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCÈSE DU MANS.

L'évesque du Mans est cadet de la maison de Lavardin (2), aagé d'environ quarante-cinq ans; il est dans la réputation d'estre plus propre au monde qu'à la vie ecclésiastique; a de l'esprit et de la politesse; faict peu ou point de visites dans son diocèse, et celles qu'il faict semblent plus tost pour la forme que pour remédier aux désordres et abus de son clergé; il n'est point aymé dans la ville, néantmoins quelques-uns des principaux s'attachent à luy à cause des bénéfices dont il dispose. Autrefois la maison de Lavardin estoit extrêmement aymée et considérée dans le pays. Le sujet de ce changement est, à ce qu'on prétend, la vengeance qu'il a tirée sur les fauxbourgs du Mans, par le moyen des troupes commandées par le marquis de Lavardin, son frère, du mauvais traitement qu'il receust pendant les troubles pour avoir appuyé les intérests du roy.

(1) La partie qui concerne l'Anjou a été publiée par M. Paul Marchegay. Voyez Archives d'Anjou, tome 1er, page 99.

(2) Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, fils de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, gouverneur du Maine. Il naquit au château de Malicorne en 1617, et fut nommé à l'évêché du Mans en 1648. Les historiens lui reprochent « d'avoir trop négligé sa résidence, et d'avoir donné au tourbillon de la » capitale des instants qu'il aurait pu employer plus utilement dans l'intérêt de son » diocèse. »

On nous a faict plainte qu'il faict valoir son greffe, et que ce qu'il en tire au-delà de ce qui luy est permis par les ordonnances, monte à 8,000 livres ou environ. Le dénonciateur nous a remis entre les mains sa dénonciation signée de luy, libellée et circonstanciée, avec offre d'en faire preuve.

Le doyen du chapitre est homme de qualité (1) qui tient table et a beaucoup de crédit : il est fort aagé.

L'abbé Le Vayer (2), frère du lieutenant général du Mans, est homme capable qui a eu de grands démeslés avec M. l'évesque du Mans de qui il estoit official, et a esté destitué par luy.

Il n'y a point d'autre ecclésiastique dans la ville dont le mérite nous ait paru assez recommandable pour en estre faict rapport à Sa Majesté; et généralement tous les ecclésiastiques, tant de la ville que de la campagne, vivent assez licencieusement, ce qui provient de leur trop grande opulence.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LA PROVINCE DU MAINE.

Le gouverneur, M. le duc de Tresmes (3), marquis de Gesvres. La terre de Gesvres, située au Mayne, est composée de trois châtellenies. Son érection en marquisat n'est pas vérifiée. Ledit sieur a 30,000 livres de rente dans le Mayne où sa personne et sa famille ont tousjours esté fort aymés, ayant gouverné ses peuples avec beaucoup de douceur et de prudence.

Le lieutenant du roy, le sieur comte d'Antoigné (4), du nom et

(1) René des Chapelles, nommé doyen en 1623, fondateur de la communauté des Bénédictines d'Evron. Il est mort en 1668.

(2) Michel Le Vayer, docteur en Sorbonne, fils de René Le Vayer, sieur de la Davière, et de Renée Vasse.

(3) René Potier, duc de Tresmes, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du roi.

(4) Charles de Beaumanoir-Lavardin, comte d'Antoigné, fils de Jean-Baptiste de Beaumanoir, comte d'Antoigné, sénéchal du Maine, et de Marie de Chevrières. La terre d'Antoigné est située dans la commune de Sainte-James-sur-Sarthe.

de la maison de Lavardin, dont il est un des cadets, n'est point marié, peu accommodé et de peu de considération.

Le sénéchal de la province, le sieur des Essarts (1), jeune garçon de la maison de Lombelon alliée à la maison de Loresse qui est celle des Montmorency, n'a aucun bien dans le Mayne, n'y réside point. Son père porta les armes contre le roy en 1648, et accompagnait le marquis de La Boullaye lorsqu'il entra au Mans et pilla le grenier à sel. Sa mère est fille de la damoiselle Mosny, receveuse des tailles.

Le duc de Mazarin (2), comme duc de Mayenne d'où dépend la ville de Mayenne où il a barre ducale, eslection, grenier à sel et corps de ville, et près de cent paroisses qui y ressortissent nuement ou par appel.

Le sieur duc de la Trémouille (3), à cause du comté de Laval, qui est au païs du Mayne, quoyque le ressort de la jusridiction appartienne au siége royal et présidial de Chasteaugontier, est composé de soixante-dix parroisses.

Le sieur marquis de Lavardin (4), aisné de la maison de Lavardin, fils unique du defunt sieur marquis, héritier présomptif de l'évesque du Mans, son oncle, et de la maison de Rostaing de laquelle est Madame sa mère, les sieurs de Rostaing ses frères n'ayant point d'enfants. La terre de Lavardin, située près le Mans, vaut seule

(1) Pierre-François de Lombelon, sieur des Essarts, fils de Tanneguy de Lombelon, baron des Essarts, sénéchal du Maine. La maison de Lombelon, originaire de Normandie, s'allia à celle de Montmorency par le mariage de Louise de Lombelon, fille d'Alexandre de Lombelon, seigneur des Essarts, avec Pierre de Montmorency, baron de Loresse, deuxième du nom. En 1648, lorsque les quatre régiments de l'armée du duc de Beaufort, commandés par La Boullaye, eurent pris possession de la ville du Mans, le sénéchal abaissa le prix du minot de sel à 20 sols, disposition qui, au sentiment des historiens, prévint favorablement la population pour le parti de la Fronde. Le marquis de La Boullaye s'empara en même temps de l'argent qui se trouvait au bureau des Aides et dans quelques autres caisses publiques.

(2) Armand-Charles de La Porte, duc de Mayenne et de La Meilleraye.

(3) Henri de La Trémouille, duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Laval.

(4) Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, fils de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, et de Marguerite de Rostaing.

20,000 livres de rente. Cette famille a tousjours esté fort considérable dans le païs et fort aymée mesme. Présentement les esprits en sont un peu aliénés à cause de la vengeance que ledit sieur évesque a exercée contre la ville du Mans (1).

La maison de Bouillé estoit une des bonnes et anciennes du Mans et d'Anjou; mais elle est esteinte à présent en la personne de Madame la comtesse du Lude (2), à cause de laquelle M. le comte du Lude possède en cette province tous les biens de la maison de Bouillé, qui vallent plus de 20,000 livres de rente en cette seule province, la terre de Hambers.

La maison de Belin, illustre dans l'histoire par les belles actions du comte de Belin sous le règne de Henri IVe (3). Le chef de cette famille est le sieur comte de Belin, fils unique du fils aisné dudit feu comte de Belin et d'une fille de M. de Tresmes (4). Possède en cette province les terres du bourg d'Averton et de Courcité, du revenu de 30,000 livres de rente, avec une belle forest; aagé de trente-cinq ans. La terre de Belin, possédée par le sieur de Mesgrigny (5), beau-frère dudit sieur comte de Belin, consiste en dix-huit parroisses. On dit qu'il a esté un peu emporté dans ses premières campagnes, mais qu'il se modère un peu à présent. Il a commandé le

(1) Jusqu'ici aucun des historiens locaux n'a parlé des moyens qu'employa l'évêque du Mans pour se venger des habitants.

(2) Eléonore-Renée de Bouillé, femme de Henri de Daillon, comte du Lude, grand-maître de l'artillerie.

(3) François de Faudoas d'Averton, comte de Belin. En 1591, le duc de Nemours le nomma commandant de la ville de Paris. Il contribua puissamment à la soumission des Parisiens à Henri IV le 22 mars 1594.

(4) Emmanuel-René de Faudoas d'Averton, comte de Belin, maître de camp du régiment cardinal-étranger. Il est mort en 1667 à la suite de blessures reçues au siége de Douai.

(5) Louis-Jacques de Mesgrigny, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Paris, puis président au parlement de Bretagne, marquis de Bonnivet, comte de Brains, vidame de Meaux, seigneur châtelain de Vaux, de Belin, des Espoisses, du Bouchet, etc. Sa femme, Eléonore de Rochechouart, était petite-fille de François de Faudoas d'Averton, comte de Belin.

régiment de cavalerie estrangère de feu M. le cardinal, dont il a esté depuis colonel en chef.

La maison de Vassé, près de Sillé, à six lieues du Mans : le sieur marquis de Vassé (1) y possède les terres de Vassé, Ballon, Orthes, Dangeul et plusieurs autres. Estimé riche de 60,000 livres de rente, toutes debtes payées; prend la qualité de vidame du Mans, en laquelle qualité il a deux sergenteries fieffées; fust député de la noblesse pour les Estats généraux en 1651; a commandé longtemps dans les armées du roy comme maître de camp de Piedmont.

Le sieur marquis de Vibraye, chef de la maison de Vibraye (2), estimé riche de 60,000 livres de rente en fonds de terre dans le Mayne et dans l'Anjou.

La maison de Laval, de laquelle est M. le comte de la Suze (3), lequel comté est une petite ville et beau baillage qui a quantité de dépendances et de mouvances, vault 18,000 livres de rente.

Le sieur marquis de Villaines, aussi de la ditte maison de Laval (4), qui a 25,000 livres de rente. Ledit marquisat n'est qu'une simple paroisse. Plus il est seigneur de Marsillé-la-Ville, le Layeul, Bourgneuf, Hambers, le fief Cornival et la Motte-d'Arron.

La maison de Tessé; le sieur comte de Tessé. La terre de Tessé vault 8,000 livres de rente. Il n'y a plus que de jeunes enfants dans cette maison, le sieur comte leur père (5) étant mort. La mère est

(1) Henri-François de Vassé, chevalier, marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabille, seigneur de Ballon, d'Orthes, etc., vidame du Mans, gouverneur du château du Plessis-les-Tours, lieutenant général des armées du roi.

(2) Jacques Hurault, chevalier, marquis de Vibraye, baron de la Guerche, conseiller d'Etat au grand conseil.

(3) A l'époque où Colbert dressait ce rapport, le comte de la Suze était Gaspard de Champagne, chevalier, marquis de Normonville, chevalier des ordres du roi, chef de la maison de Champagne, famille *alliée seulement* à celle de Laval. Gaspard de Champagne était fils de Louis II de Champagne, comte de la Suze, et de Charlotte de Roye de la Rochefoucauld.

(4) Le marquis de Villaines-la-Juhée, Hubert de Champagne, fils de Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, et de Anne de Fesohal, n'était pas plus de la maison de Laval que son cousin, Gaspard de Champagne.

(5) René de Froulay, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Vernie, marié à Madelaine de Beaumanoir-Lavardin, sœur de l'évêque du Mans.

de la maison de Lavardin; sont estimés riches de 20,000 livres de rente.

Le sieur marquis de Gallerande, grand buveur (1). Le sieur de Saint-Aignan, son frère.

Le sieur marquis de Sourches, grand prévost de l'Hostel (2). La terre de Sourches est à quatre lieues du Mans. A marié son fils à la fille du comte de Montsoreau, lequel sieur de Montsoreau a une terre appellée la Frélonnière au Mayne.

Le sieur de Mieuxcé (3), accusé de plusieurs violences qu'il faict commettre par ses gens contre les officiers de justice et les sergents qui exécutent les ordonnances du présidial.

Le sieur comte de Créance, de la maison de Bouillé (4), réputé riche de 25,000 livres de rente en plusieurs terres, est seigneur de Grazay et de Jublains.

Le sieur de l'Isle-du-Gast (5), décédé, qui avoit espousé la fille du Plessis-Nornay, a laissé deux enfants riches de 10,000 livres de rente. Ledit sieur du Gast a esté tué à la bataille de Rocroy avec un sien cadet. Il a la terre de Chantrigné.

Le sieur des Ecottais, du nom d'Andigné (6), qui est d'Anjou, a 25,000 livres de rente; prétend ladite terre de Jublains contre le sieur comte de Créance.

Le sieur comte de Montesson, sans comté, ancien et bon nom (7); 25,000 livres de rente; a servi soubs M. de Vendosme et dans ses intérêts; est estimé violent, et les paysans s'en pleignent : a deux

(1) Henri de Clermont, deuxième du nom, marquis de Gallerande, frère aîné de Georges de Clermont, comte de Saint-Aignan.

(2) Jean II du Bouchet, grand prévôt de l'hostel, en faveur de qui la terre de Sourches fut érigée en marquisat l'an 1645. Son fils, Louis-François du Bouchet, épousa Marie-Geneviève de Chambes, dame de Montsoreau, en Anjou.

(3) Pierre Formont, seigneur de Mieuxcé, possesseur de la terre de La Courberie en Saint-Ouen-le-Frisoul.

(4) Philippe de Bouillé, comte de Créance, seigneur de Bourgneuf, etc.

(5) René de l'Isle-du-Gast, seigneur dudit lieu aux environs d'Ambrières.

(6) Charles d'Andigné, seigneur des Ecottais en Jublains.

(7) Charles de Montesson, seigneur de la Roche-Pichemer, de Biais, du Plessis-Boureau, de Courlibeuf, etc.

enfants, dont le cadet a fait le voyage de Hongrie, a 25,000 livres de rente; est seigneur de Bais, Champgénéteux, Deux-Evailles.

Le sieur de Courceriers (1), seigneur de Saint-Thomas-d'Izé, Sainte-Gemme-le-Robert : bon nom ; avait épousé la fille du sieur maréchal du Plessis-Châtillon, riche de 12,000 livres de rente.

Le marquis de Levaré (2), seigneur de Vaux, riche de 30,000 livres de rente.

Le sieur du Fresne de Beauregard (3), seigneur de Champéon, riche de 6,000 livres de rente; estimé fort honneste homme.

La dame marquise de Sablé, dame de Bourgon et du Bois-au-Porcq, Commer, Montourtier, Aron, la Basoche-Montpinçon, le fief de Cartes et autres (4), a 30,000 livres de rente dans la province, est fille et veuve de Mareschal de France.

Le sieur Saint-Georges de Biars (5), seigneur de Saint-Georges-le-Gautier, huguenost, honneste homme, 10,000 livres de rente.

La marquise de Malnoë (6), dame de la Feuillée, d'Alexin, a 15,000 livres de rente.

La dame du Bellay (7), 15,000 livres de rente.

Le marquis de Brossay (8), seigneur du Mesnil-Barré, 20,000 livres de rente.

(1) Guillaume du Bois, chevalier, seigneur des Bordeaux et de Courceriers, mari de Nicole du Plessis-Châtillon, dame de Juvigné en Anjou.

(2) Jean des Vaux, chevalier, marquis de Levaré, lieutenant de la grande vénerie de France.

(3) René de Bauregard, d'une famille originaire de Touraine, seigneur de la terre du Fresne en Champéon.

(4) Madelaine de Souvré, fille de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, et femme de Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, — mort en 1640.

(5) Jacques de Biars, chevalier, seigneur de Saint-Georges.

(6) Eléonore du Bellay, veuve de René de Malnoë, chevalier, marquis du Bellay, seigneur de la Feuillée, etc. Elle était fille de Charles du Bellay, comte de la Feuillée et de Radegonde des Rotrous. C"est à elle qu'est due la fondation de la chapelle de Saint-Joseph, au couvent des Bénédictines de Mayenne en 1660.

(7) Renée de la Marsellière, veuve de René du Bellay, chevalier.

(8) Charles du Mas, chevalier, marquis de Brossay, baron de Quartier, seigneur du Mesnil-Barré, en la paroisse d'Andouillé.

Le marquis du Plessis-Châtillon (1), riche de 50,000 livres de rente, homme doux et benin.

Le sieur du Hardas (2), gentilhomme de 8,000 livres de rente.

Le sieur Contest de la Matraye (3), riche de 8,000 livres de rente, accusé de plusieurs violences.

Le sieur de Goué, seigneur de Fougerolles (4), gentilhomme accusé de plusieurs violences, retire chez lui trois hommes que l'on tient gens accoustumés au meurtre et aux assassinats.

Un gentilhomme appelé la Rochehüe (5), accusé d'estre un des plus violents de la province et d'avoir tué trois ou quatre hommes. Il y a plusieurs informations contre luy et entr'autres pour un meurtre commis par lui depuis peu.

Le sieur de Bezé (6), seigneur de Saint-Germain de Coulomer, riche de 20,000 livres de rente.

Le sieur de Courflet (7), gentilhomme de 12,000 livres de rente, considéré par sa probité extraordinaire.

Le comte de Carouges (8), seigneur baron de Saint-Calais, qui est estimé riche de 60,000 livres de rente, dont 30,000 livres au païs du Mayne et le reste en Normandie : il est de la maison d'*Albret* et outre

(1) André du Plessis, chevalier, marquis du Plessis-Châtillon, seigneur de L'écluse, Colombiers, Montguéré.... etc.

(2) Claude du Hardas, chevalier, seigneur de Houssemagne et de la Girardière, en la paroisse du Grand-Oiseau.

(3) Isaac de la Matray, chevalier, seigneur de Contest, d'Oiseau, de Poillé et du Plessis.

(4) Claude de Goué, seigneur de Fougerolles, etc., Montreuil, marié à Marie de Falaise, et mort sans postérité.

(5) Louis de Domaigué, chevalier, seigneur de la Rochüe, et de Saint-Pierre-des-Bois.

(6) En 1664, la seigneurie de Saint-Germain de Coulomer, appartenait à René de Courtarvel, marquis de Pezé, et était depuis longtemps déjà dans sa famille. René de Courtarvel avait un frère cadet, Jacques de Courtarvel, qui est peut-être le personnage désigné ici par Colbert : dans ce cas, au lieu de Bezé, il faut lire Pezé.

(7) Ce nom, très vraisemblablement défiguré, ne nous est pas connu.

(8) François Le Veneur, comte de Carouges et de Tillières, seigneur de Saint-Calais-du-Désert. — Nous ignorons comment la maison Le Veneur tenait à celle d'Albret.

seigneur de Lignières, de Ciral, la Pallu, Saint-Aignan, la Vallée-de-Ciral, Rennes sur Ciral.

Madame la mareschale de la Meilleraye (1), à cause de son marquisat de Sillé, qui est une ville et vault 25,000 livres de rente, a Saint-Pierre-de-la-cour, Saint-Martin-de-Conné, Saint-Remi près Sillé, Montreuil-le-Chétif, Saint-Georges-de-Foulletourte, Vimarcé, le Grès.

Le sieur marquis de Pezé (2), seigneur de la Lucasière, Douillet, bon gentilhomme, parent de M. de Souvré et pour sa personne de très petit mérite.

Le sieur de Juvigné (3), seigneur dudit lieu et de la Baconnière, riche de 20,000 livres de rente, est d'une ancienne maison.

Le sieur de la Verrye, seigneur de Désertines (4), riche de 20,000 livres de rente, est d'une ancienne maison.

Le sieur de la Chénelaye (5), qui a 30,000 de rente, partie au Mayne, et partie en Normandie, homme estimé très violent et accusé de maltraiter les paysans, d'usurper leurs biens, et entr'autres d'avoir rasé une maison et faict labourer le champ qui se trouva par ce moyen ne faire qu'un avec ses terres : seigneur de Vieuvy et de Levarré.

Le sieur comte de Tessé (6), seigneur de Soucé, Saint-Frimbault, les Bois, le Pas.

(1) Marie de Cossé, fille de François duc de Brissac, mariée à Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, maréchal de France. Elle était baronne, et non *marquise* de Sillé-le-Guillaume, du chef de son père qui lui avait donné cette terre en mariage.

(2) René de Courtarvel, chevalier, marquis de Pezé, était parent de M. de Souvré par sa mère, Marie de Saint-Gelais de Lusignan, fille d'Arthus de Saint-Gelais et de Françoise de Souvré.

(3) Charles-François de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, Boiscobin, Sallens, la Beunichère, conseiller au parlement de Bretagne.

(4) Jean de la Verrye, ou plutôt de la Vayrie, chevalier, seigneur de Désertine, de Cré et de Fougeré.

(5) Louis de Romilly, chevalier, seigneur, puis marquis de la Chenelaye.

(6) Charles de Froulay, fils aîné de René de Froulay, connu généralement sous le nom de comte de Froulay, — créé plus tard comte de Montflaux et grand maréchal des logis de la maison du Roi.

Le sieur de la Pallu-du-Bellay (1), seigneur de Saint-Mars-sur-Colmont.

Le sieur du Bordage (2), seigneur de Bonchamp et de Poligné.

Le sieur marquis de Biragues (3), seigneur de Montigné.

Le sieur marquis de Montécler (4), seigneur de Saint-Germain-du-Fouilloux et de Montchévrier qui valent 4000 livres de rente.

Le sieur de la Mothe-Thibergeau (5), a un fils lieutenant au gardes, 8000 fr. de rente, est seigneur de Flée et de Thoiré.

Le sieur de Formentière (6), a esté lieutenant aux gardes.

Le marquis de Gallerande-de-Clermont (7), a esté huguenot, a commandé les armées des Vénitiens.

Le sieur de Balincour-Testu (8), baron de Bouloire qui a faict le voyage de Hongrie, riche de 30,000 livres de rente.

Le marquis de Crénan (9), grand-eschançon, qui est estimé fort brave ; sa maison est ruinée.

Outre les familles et les personnes ci-dessus, il y a encore plus de 300 particuliers de ceste province qui se prétendent nobles et qui sous cette prétention jouissent des priviléges de la noblesse. Il y en a quelques uns de 2000 fr. de rente et au-dessous, et une infinité d'autres incommodés ; et comme en tout ce nombre nous n'en cognaissons point de remarquable par ses services ou par quelque autre bonne qualité, il suffira d'en avoir rapporté le nombre à peu près suivant ce qu'ils sont employés aux rôles des tailles comme exempts.

(1) N. du Bellay, de la branche des seigneurs de la Pallu.

(2) René de Montbourcher, chevalier, seigneur du Bordage.

(3) Armand de Biragues, seigneur du Verger et de Montigné.

(4) François de Montécler, chevalier, vicomte de Rafeton.

(5) Louis de Thibergeau, chevalier, seigneur de la Motte-Thibergeau, en Flée.

(6) Hilarion de Fromentières, chevalier, seigneur des Etangs et de la Mosnerie en Jupille.

(7) Charles-Léonor, marquis de Clermont-Gallerande, baron de Loudon.

(8) Charles Testu, chevalier, seigneur de Balincourt, baron de Bouloire, capitaine aux Gardes françaises, tué à l'affaire de Senef.

(9) Pierre de Perrien, marquis de Crénant, en Bretagne, pourvu de la charge de Grand Echanson, par la démission du comte de Marans, son frère.

PRÉSIDIAL DU MANS.

Le siège est composé de trente-trois officiers, sçavoir deux présidents, un lieutenant-général, lieutenant-criminel, lieutenant-particulier, assesseur, vingt-quatre conseillers, un procureur et deux avocats du Roy.

Le premier président s'appelle Richer de Montéart (1), originaire du Mans, aagé de cinquante-six ans, fils d'un accesseur; il a de l'esprit et faict assez bien sa charge, prononce bien et parle bien en publicq : il n'a pas néantmoins beaucoup de doctrine ny de crédit dans sa compagnie, estant comme asservi non seulement à ses confrères, mais aux advocats et procureurs à cause d'un droit de cinq sols qu'il prend pour chaque prononciation présidiale qui luy a esté attribué par un crédit qui n'a point eu d'exécution. Ainsi ce droit ne se prend point dans les autres présidiaux où les présidents ne sont pas si avides. Il est fort bien avec Mr l'Evesque du Mans, est de son conseil; cette charge vault 45,000 livres.

Le second président, le sieur Marais, beau frère du premier (2); il est aagé de quarante ans, fort honneste homme et estimé très intègre. Il n'est pas d'un esprit ny d'une doctrine fort extraordinaire, mais il y supplée par un bon sens; a de l'application, de l'honnesteté et de l'intégrité; il est fort aymé dans sa compagnie et dans toute la ville où il a du crédit; sa charge vault 45,000 livres.

Le lieutenant-général s'appelle le Vayer (3), originaire du Mans, aagé de quarante ans, de fort bonne famille de la robe : il n'a pas beaucoup de doctrine, s'estant mis tard dans les charges de judicature; mais il s'applique fort, a le sens naturel fort bon, très judi-

(1) Charles Richer de Monthéart, fils de Jacques Richer, accesseur.

(2) Nicolas Marest, fils de Rolland Marest, président au présidial, et de Renée Joubert-de-la-Roche. Sa sœur, Marie Marest, avait épousé Charles Richer de Monthéart.

(3) Jacques Levayer de la Curie, seigneur de Vandœuvre, fils de René Levayer, et de Renée Vasse.

cieux et avisé, d'une humeur assez froide et lente, plutost estimé qu'aymé de ses confrères avec lesquels il a des desmêlés pour les fonctions de sa charge dont il est fort jaloux. Il ne voit l'évesque que par cérémonie ; sa charge vault 150,000 livres.

Le lieutenant-criminel s'appelle Aubert (1), originaire du Mans, des meilleures familles de la ville ; esprit assez doux, fort intègre, ennemi des présents, exact dans les fonctions de sa charge dont il s'acquitte bien ; bien estimé et aymé de ses confrères. Il n'a aucune liaison avec l'évesque ; sa charge vault 8,000 livres.

Le lieutenant-particulier s'appelle le Divin (2), estimé gentilhomme, originaire du Mans, aagé de 40 ans, a plus de crédit qu'aucun autre dans sa compagnie, s'acquitte bien de sa charge ; elle vault 66,000 livres.

Il y a parmi les conseillers beaucoup de gens habiles et qui ont de l'esprit, et entr'autres les sieurs de *Boisguet-Aubert*, la *Maotière-Chartier* (3), le Vayer de Laubrière, de Gennes-Pélisson, en un mot le présidial est fort.

Il y a au dit siège une espèce de parti appelé des Amelons, qui sont sept ou huit, tant cousins germains que parents proches et alliés, qui sont toujours unis et dans les affaires d'importance s'en rendent toujours les maîtres.

Le procureur du Roy s'appelle de Gennes (4), aagé de soixante ans, habile en tout, homme de très bon sens, esprit net, parle bien, riche de 30,000 livres de rente, capable de servir, mais fort avare, et pour cela peu considéré dans la ville; sa charge vault 72,000 livres.

Enclins à se mêler sourdement des affaires de finance et partis, les advocats du Roy ne sont pas fort considérables par leur mérite; leurs charges ne valent que 1500 livres chacune.

A l'égard des receveurs des consignations, greffiers, tiers-réfé-

(1) Jacques Aubert, des Rosiers.

(2) Jacques le Divin.

(3) Le manuscrit porte... *les sieurs de Boisgny et Aubert, la Martierre-Chartier...* Il s'agit ici de René-Aubert de Boisguet, et de Charles Chartier de la Mahotière.

(4) Jacques de Gennes.

931787A

rendaires, enquesteurs adjoints, commissaires aux saisies réelles et autres semblables officiers, mêmes remarques que dans les autres sièges. Il y a 40 avocats qui ont faculté de postuler et ont financé pour cet effet.

Quant aux notaires royaux, les chapelains de la chapelle royale du Gué-de-Mosny, fondée par Philippe-de-Valois, en 1329, ont droit de les pourvoir non seulement au Mans mais dans tous les pays du Maine, et c'est le premier article du fond de leur fondation et dotation ; mais en ayant abusé et faict une quantité effrénée de notaires, les plaintes en furent portées au parlement où par arrest du 22 août 1654, le nombre en fust réduit à 36. Depuis, la déclaration du roy les réduit à 20 (1).

Entre les sergens de ce siége, il y en a 14 appelés Fieffés qui sont gentilhommes, tenant leur sergenterie à profit, à foi et hommage du roy avec pouvoir d'y commettre, dont ils abusent, comme étant plusieurs personnes, au lieu qu'ils n'ont droit que pour une, suivant leurs titres et arrêts.

L'évesque du Mans, sous prétexte de la baronnie de Touvoye qui lui donne juridiction dans un canton de la ville, prétend avoir dix notaires et autant de sergens.

Je n'ai point remarqué d'abus considérables dans ce siège, toutes choses y estant assez dans l'ordre. Les degrés de juridiction se multiplient dans le Mayne, sous le prétexte de l'article 71 de la coustume dudit pays qui porte que les comtes et les barons peuvent donner haulte justice à leurs vassaux, et en retenir le ressort en suzeraineté ; lequel article néantmoins, qui est de l'ancienne coustume du temps des comtes, doit estre abrégé suivant le sentiment de Dumoulin en son apostil, sur le mesme article, et ce en conséquence de l'ordonnance d'Orléans par laquelle les seigneurs ne peuvent user que d'un dégré de juridiction, et à plus forte raison ne peuvent multiplier selon le mesme article.

(1) Edit du Roi, du mois d'avril 1664.

CHASTEAU DU LOIR.

Il n'y a que six officiers en ce siège ; un président, un lieutenant-général, un lieutenant-criminel, un lieutenant-particulier et assesseur, deux conseillers, un procureur et un advocat du roy.

Il n'y a rien de considérable dans ce siège si ce n'est qu'il n'y a point de prisons : on se sert d'une vieille ruine de chasteau où les prisonniers sont à découvert jour et nuit : il n'y a point de chapelle ny d'autel pour y dire la messe.

Il ne s'y est trouvé qu'un seul prisonnier pour vol et meurtre de grands-chemins, auquel on instruisoit le procès ; et a esté depuis exécuté. Il n'y a presque point d'affaires dans ce siège.

LE PRINCE BLANC

CHRONIQUE DU XIVe SIÈCLE.

A M. le Directeur de la Revue de l'Anjou et du Maine.

Je parcourais le XIVe siècle qui vous assourdit d'abord de ses grands coups d'épée, mais qui vous laisse entrevoir, dans ses rares intervalles de silence, une transformation si puissante. Je lisais, pour ce côté de la Manche, cette terrible guerre de Bretagne, entre la maison de Blois et la maison de Montfort, véritable guerre des deux Roses, où figurent, au premier plan, Jeanne de Montfort, *Jeanne la Flamme*, comme l'appelaient les chroniqueurs du temps, en souvenir et en terreur des torches qu'elle avait plus d'une fois elle-même allumées au milieu du camp ennemi; et cette autre Jeanne, la courageuse épouse de Charles de Blois, l'héritière née de Bretagne, connue dans l'histoire sous le nom de Jeanne de Penthièvre. Un incident d'Outre-Manche, qui s'y rattachait cependant, m'intéressa surtout. — Je suis si peu érudit, que j'ignorais cet incident. — Il a trait à l'absorption de la principauté de Galles par la maison royale d'Angleterre, cette race des Plantagenet si fortement engagée dans votre propre histoire, et que décima pendant un demi-siècle la guerre des deux Roses de Lancastre et d'Yorck.

Je songeais à tout ce qu'avait coûté d'efforts, de crimes, ou de

vertus, la constitution des grands Etats; aux impuissantes protestations du droit contre la force; aux souffrances des peuples conquis, aux douleurs bien autrement tenaces des princes détrônés, et sous ces couches brillantes de la civilisation qui nous entraîne, il me semblait parfois entendre les plaintes du passé monter aux régions du présent. Dans cette disposition d'esprit inoffensive et peu contagieuse en tout temps, je lisais nos vieux chroniqueurs. Froissart me rappelait souvent, et ses tableaux me séduisaient. Récits charmants, empreints des mœurs, conformes aux faits, quoique aient essayé de prétendre quelques esprits chagrins ou amoureux des formes empesées. Un épisode m'attira. Quatre lignes le retraçaient dans l'historien, mais si fermes, si pénétrantes qu'on y sentait le résumé d'une courte et noble existence et l'indication d'un grand crime. J'ai essayé d'en rappeler la mémoire en puisant aux sources authentiques.

Anjou, Bretagne, Poitou, provinces liées par la géographie comme par l'histoire, si longtemps dominées par le génie anglais, et, grâce à Dieu, restées plus énergiquement françaises, je vous réunissais, de même que vous unissent les légendes, et dans le fait que je consigne ici, je voyais vos Plantagenet (1), préparant l'envahissante his-

(1) *Plante-Genet*, d'après la légende bretonne, — seraient originaires d'Armorique, — race de laboureurs — pasteurs qui auraient pris le nom de la plante populaire qu'ils cultivaient en Bretagne, de même que les *Beau-Genet*, les *Du-genet*, *Tré-Genet*, etc. (hommes, lieux).

Personne n'ignore que sur divers points de la Bretagne on sème et cultive le genêt qui se vend en fagots ou *bourrées*. La tradition angevine est plus haute. Elle n'accepte pas l'étymologie professionnelle; elle ne veut pas, pour la désignation originaire de ses princes, d'une légende populaire où l'homme s'incorpore au sol, et de la plante dominante reçoit son nom et le transmet; elle repousse l'homme-plante. Pour la chronique de l'Anjou, le premier des Plantagenet, c'est le dauphin de l'Anjou et du Maine, Geoffroi, fils de Foulques V, qui ne va jamais au combat sans porter à son casque une branche de *genêt fleuri*, qui affectionne assez cette fleur pour la mêler sans cesse à son aigrette et que, de cette habitude, on appelle *plant-à-genet (a)*. N'était-ce pas, — pourrais-je objecter, — avec la fleur bretonne, le souvenir des champs

(*a*) Il épousa Mathilde d'Angleterre, veuve de l'Empereur d'Allemagne, Henry V, et que, pour ce motif, les Normands appelaient l'*Emperesse*.

toire d'Angleterre, lui léguer cette volonté longue qu'aucune énormité n'a jamais arrêtée. J'écrivais rapidement mes impressions, et je faisais le Prince Blanc, Yvain de Galles. Vous vous seriez, du reste, beaucoup trop vite aperçu que cette histoire n'est encore qu'une note : telle qu'elle est, je vous l'adresse avec son décousu, son style tantôt moyen âge, tantôt à peu près moderne, telle enfin que je la crayonnais, tout à fait sans cérémonie.

Vous y reconnaîtrez cependant quelque amour d'innocent archaïsme pour nos vieux mots trop méprisés. J'ai rarement compris pourquoi, si riches de notre vieux langage, nous appauvrissions notre langue de néologismes bizarres, au lieu de lui rendre la sève dont abondent tant d'expressions anciennes que nous dédaignons d'exhumer. Nous voulons bien dire *cauteleux*, mais nous ne disons plus *cautelle*. Nous caressons *convoitise*, sans estime pour *convoiteux*. Nous imaginons que *Fleurette*, l'amoureuse d'Henri de Navarre, a donné son nom à l'idée, et qu'avant le prince Béarnais, si on savait *conter fleurette*, au moins ne le savait-on dire, et nous oublions qu'à chaque page, dans Froissart, de galants chevaliers *fleuretaient* à l'oreille des dames. Qui prétendrait que *bien parler* remplace et fasse oublier *bien langager* du moyen âge? Je n'en finirais pas si je voulais citer. Vous me pardonnerez aussi d'avoir, le plus souvent, fait dialoguer mes personnages dans le langage de leur temps. Je n'y voyais d'ailleurs nul inconvénient pour la vérité historique, les habitudes dont les mots sont la forme, et l'harmonie des situations. Je regrette que mon héros n'ait pas assez vécu pour voir, selon son expression, tous les Plantagenet s'entre-tuer. Quatre-

bretons? Dans ce cas, le *cognomen* ne se concilierait pas trop mal avec la tradition armoricaine. Pourquoi d'ailleurs, s'il en est autrement, ne pas avoir nommé Geoffroy, *fleur de genêt* plutôt que *plant à genêt?* Car enfin c'est pour la fleur charmante que le guerrier ornait son casque et non pour le plant, j'imagine. De quelle reconnaissance n'aurais-je pas payé aux contemporains cette distinction importante! S'ils l'eussent faite, je n'élèverais pas ici une timide controverse entre la tige et la fleur. Rassurez-vous cependant, Monsieur, mon intention n'est pas précisement d'écrire un livre sur une aussi grave question; votre Rabelais aurait bien dû la trancher dans la généalogie de son Pantagruel.

vingts princes de cette race longtemps illustre, toujours féroce, couvrirent de leur sang les deux Roses : c'était assez pour rafraîchir la tombe du Prince Blanc.

I.

Le 20 novembre 1371, vous eussiez vu les bannières d'Angleterre flotter sur un vaste camp établi sous les murs de la ville de Cardiff, le long du canal de Bristol, dans la principauté de Galles.

C'était le quartier général des levées ordonnées par Edouard III qui se rendait lui-même ce jour-là au camp de Cardiff, pour ensuite marcher en Ecosse, délivrer en passant Bervick qu'avaient forcée les Escots (1), et courir sus à Guillaume Douglas, le premier chevalier de l'Ecosse, le digne rejeton de ce grand Jacques, comte de Douglas, émule et compagnon de Robert Bruce.

Déjà des forces considérables étaient rassemblées à Cardiff, en attendant l'arrivée du roi et de son principal corps d'armée. Cinq ou six mille picquiers occupaient un côté du camp. Dix ou douze mille varlets de l'ost (2) s'étaient accommodés ailleurs et avaient préparé les logis des hommes d'armes que devait conduire le roi Edouard : ces varlets, comme on sait, servaient aussi, pendant l'action, comme de menue monnaie à la bataille. Mais la force sérieuse du camp était placée à l'aile droite : c'est là qu'un chevalier de grand renom, Yvain Le Blanc, commandait trois cents armures de fer. Pas un champ de bataille en Ecosse, et Dieu sait qu'ils y sont nombreux, où Yvain n'eût laissé vivant le souvenir de ses exploits : pas un château en Angleterre où les nobles dames ne se fussent souvent entretenues d'Yvain Le Blanc, que beaucoup d'entre elles avaient tendrement admiré aux grandes joûtes de Windsor, quand si souvent il y remporta le prix de la vaillance. Son nom était bien plus populaire encore dans la vieille principauté de Galles : il n'était

(1) Ecossais.
(2) Armée.

pas une chaumière des Black-Mountains (1) aux monts Kader-Igris qui ne connût le nom d'Yvain Le Blanc, qui ne parlât de son courage, de sa force, de sa bonté pour les serfs et pour les manants. Souvent sur les murs enfumés de ces pauvres cabanes, vous eussiez vu grossièrement crayonnée la figure d'Yvain Le Blanc. Enfin, parmi la chevalerie de France, peu de noms étaient aussi estimés que le sien.

Pourquoi avait-il et n'avait-il que ce nom : *Yvain Le Blanc?* C'est ce qu'on n'eût pu dire au juste; toutefois il est permis d'admettre sans trop de témérité, que le blanc panache qui surmontait sans cesse le casque du chevalier, son armure de même couleur, avaient dû au nom faire ajouter un surnom symbolique. Cela n'était pas rare, surtout au moyen âge.

Il était trois heures du soir, et bientôt on entendit les clairons de l'armée d'Edouard : bientôt brillèrent les pennons du roi et les fanons des bannerets. Yvain s'avança dans la plaine avec ses trois cents armures à la rencontre d'Edouard III. Il avait bien dans toute sa personne le signe du commandement, et les plumes qui flottaient au cimier de son casque n'étaient point pour relever son prestige, mais, dans la mêlée, pour servir à sa troupe de direction, de ralliement. Une autre particularité, qui jusques-là avait passé inaperçue ou tout au moins insignifiante, pouvait servir encore à distinguer le chef et les soldats : sur l'épaule gauche, chacun de ses hommes d'armes portait brodée une croix verte, la croix verte de saint Yves, ce patron vénéré des Gallois. — Mais ce pouvait être aussi tout simplement la croix du saint patron d'Yvain, que le chef imposait à sa troupe.

Edouard III s'approchait, conduisant douze cents lances et vingt mille de ces archers anglais qui n'avaient pas leurs pareils dans le monde. C'était, comme on disait alors, la plus grosse puissance qu'il eût jamais rassemblée, en y comprenant les forces de Cardiff. Les picquiers et les varlets étaient restés au camp, et, seuls, les cavaliers d'Yvain venaient recevoir le roi d'Angleterre. Déjà cette petite

(1) Montagnes Noires.

troupe n'était plus qu'à quelques pas de l'étendard royal. Yvain Le Blanc avait aperçu le monarque, et s'apprêtait à mettre pied à terre, quand un mouvement rapide qu'il voit s'exécuter autour de lui le fait d'instinct rester en selle. En effet, les archers du roi, bien que les hommes d'armes des deux côtés se fussent arrêtés, continuent à marcher. Bientôt ils ont dépassé les derniers rangs des cavaliers d'Yvain, et, formant insensiblement le cercle, les enveloppent de toutes parts. Alors, et comme s'il n'eût attendu que ce moment pour éclater, le roi Edouard, élevant son épée, s'écria d'une voix retentissante : « A la mort les traiteurs (1) ! A la mort ! Ruez jus (2) ce bâtard qui se dit Yvain Le Blanc ! » Pour lors volèrent sur les trois cents armures une nuée de ces lourdes sagettes qui tout perçaient, et vous eussiez vu tomber les grands chevaux bardés de fer, les cavaliers duremens navrés, d'autres moult embesongnés. Puis quand les flèches des archers eurent fait leur office, le roi anglais avec ses douze cents lances se précipite sur la troupe entamée, aux cris répétés de : « Saint Georges et l'Angleterre ! »

Yvain Le Blanc n'était demeuré ni incertain ni surpris. Sa bannière de gueules à trois écussons d'argent flottait à côté de lui, et sa voix, dominant le tumulte de la bataille, rendait du cœur à ses soldats décimés. « A la rescousse, enfants, leur criait-il, à la rescousse ! Par saint Yves et mon droit ! » Et nul ne songea à faillir dans ce péril extrême. Yvain, saisissant sa hache des deux mains, pousse droit au gros du combat, où il a aperçu Edouard.

Ses compagnons le suivent, ayant comme lui saisi leurs lourdes haches. Quelles traînées de sang, quel carnage ! Des deux côtés courage égal. Du côté des Anglais l'écrasant avantage d'un nombre plus que quadruple et du secours de leurs archers. Mais dans la troupe d'Yvain, la rage du désespoir, les ardeurs terribles de la haine, la frénésie du sang, enfantent des miracles.

Les lances des chevaliers et des hommes d'armes d'Angleterre ne leur sont plus d'aucune utilité, car les hommes d'Yvain Le Blanc, frappant de près, brisent, du piquant de leurs haches, mentonnières

(1) Les traîtres. — (2) Précipitez, renversez.

et gorgerins, font voler au loin les bassinets, et, du tranchant de leur arme puissante, transpercent à la fois et la coiffe de cuivre et le crâne des cavaliers anglais. Les lances sont jetées au loin. Comme la troupe d'Yvain, les hommes d'armes d'Edouard III ne combattent bientôt plus qu'avec la hache au dur tranchant ou la pesante masse d'armes. C'est alors que la mêlée devient vraiment horrible; mais rien ne peut donner l'idée des ravages que fait Yvain dans les rangs ennemis; aucune armure ne résiste à ses coups; aucun archer ne vide les arçons que mort ou cruellement blessé, quand sa hache a frappé. Fou de colère, altéré de vengeance, il ne songe qu'à s'ouvrir un chemin jusqu'au roi et renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Enfin il se rapproche d'Edouard III. Le roi lui-même a vu son ennemi, et, malgré les efforts des archers qui l'entourent, il s'élance la hache au poing pour combattre Yvain qui le cherche; ils ne sont plus séparés que par la longueur de deux lances : « A toi » Edouard d'Angleterre, s'écrie Yvain; à toi roi assassin, fils de vo- » leur et d'assassin! » Et d'un bond, la hache en avant, il se soulève pour frapper. Mais ce n'est pas le roi qui reçoit le terrible choc; un de ses gentilshommes s'est précipité au-devant du danger, et roule déjà dans la poussière, l'épaule presque détachée du tronc. C'est Williams, comte de Salisburg, qui expose ainsi sa vie. Pour l'amour de son maître, il a, dit-on, donné bien d'autres choses. Dieu le repose et sa comtesse aussi! (1). — Il avait cette fois sauvé son roi qu'on arracha de force à ce poste trop périlleux.

La nuit venait. Les combattants ne se voyaient plus; on n'entendait que les cris : « A mort les traiteurs; pas de quartier; pas de » rançon! Saint Georges et l'Angleterre! » mêlés à ces autres cris que la mort rendait de minute en minute plus rares : « Saint Yves » et mon droit! Enfants d'Yvain, à la rescousse! » Puis la nuit tomba tout à fait, et force fut aux assaillants, aux assaillis, de renoncer à s'entretuer.

Un silence funèbre succéda bientôt à la grande voix du combat. Il

(1) La comtesse de Salisburg (aujourd'hui Salisbury) fut longtemps et publiquement la maîtresse du roi Edouard III.

semblait déjà que les ombres, ces tristes filles de la mort, eussent pris possession de cette terre ensanglantée. Mais l'impatience du roi Edouard ne se contenait plus. Par son ordre, on allume des milliers de flambeaux pour éclairer le champ de bataille. La flamme brille et n'éclaire que des cadavres. Edouard parcourt lui-même cet étroit espace où il a failli laisser la couronne et la vie. Les cavaliers à la croix verte sont comptés. Ils sont deux cents morts et bien morts. Cherche, roi Edouard, cherche et ordonne à tes vingt mille soldats de chercher. Le destin a trompé ta fureur; tu ne rencontreras pas Yvain Le Blanc parmi les tués. Grâce à la nuit, il a pu, avec le reste de ses vaillants compagnons, trouver ailleurs un refuge et demander conseil à Dieu sur son étoile et sur la tienne.

II.

Par une journée de février 1372, froide et pluvieuse comme Dieu les a de tous les temps réservées exprès pour la Bretagne, un homme s'acheminait, non sans grandes précautions, vers le château de Josselin, dans le pays de Vannes. Sa mise était fort piètre assurément : un vieux plaid écossais bouclé à la ceinture, une toque de l'âge du plaid, des chausses d'incertaine couleur composaient tout son ajustement. Il n'avait pas d'arme apparente; un cor de chasse pendait à son épaule. Il chemina longtemps, et le jour baissait quand il arriva devant le château de Josselin, une des rares forteresses qui ne tinssent pas alors pour le comte de Montfort ou pour les Anglais, car ce comte-duc de Bretagne fut toujours de tout point Anglais.

Les tours puissantes, la sombre architecture, les fossés géants du magnifique monument, debout encore aujourd'hui, n'obtinrent pas même un regard du voyageur solitaire; mais, au moment où un des archers de la porte bandait déjà son arc pour l'éloigner d'une irrésistible façon, il sonna trois fois du cor trois appels si prolongés, si impérieux, que l'arbalétrier s'arrêta et que les gardes du pont-levis sortirent de leur huis. Lors ils ne virent ni chevalier, ni page, ni brillante armure, ni suite considérable, rien que notre voyageur

mouillé, marchant à pied. Les chaînes qu'ils s'apprêtaient à lever restèrent donc sur leurs écrous. L'homme au vieux plaid s'impatientait, et un son nouveau du cor rendit sa hautaine impatience. Monseigneur de Clisson lui-même, entr'ouvrant un peu sa croisée, pencha la tête à ce nouvel appel, et sans se préoccuper de la chétive apparence du voyageur qui demandait asile : « Qu'on abaisse le pont-levis, dit-il, et qu'on veille sur cet étranger. » Quelques instants après le voyageur était admis dans la première enceinte du château. Seulement les varlets furent-ils grandement surpris, lorsque leur hôte inconnu, s'étant rapidement séché auprès d'un feu de corps-de-garde, demanda sans plus de cérémonie à être conduit sur l'heure devant le sire de Clisson.

La valetaille n'en croyait pas ses yeux ni ses oreilles, quand Monseigneur Ollivier de Clisson, aussitôt qu'il fut averti, ordonna sans s'étonner aucunement, qu'on lui amenât l'étranger. Il n'avait pas fallu longtemps à Clisson pour comprendre que son nouvel hôte, quel qu'il fût, ne pouvait demeurer confondu avec les varlets et les soudoyers du château. La vigueur de ses membres, la fierté de son maintien, trahissaient l'homme de guerre sous les haillons qui le couvraient, et quand il leva sur Clisson son regard ferme et profond, le grand seigneur français soupçonna vite son égal. Il y avait en effet tant de noblesse sur son front, tant d'aisance dans sa haute taille, qu'un œil exercé ne s'y pouvait tromper. Ses cheveux, que sa toque ne retenait plus, encadraient sa mâle figure de leurs boucles aux reflets *auburn*, comme on dit par-delà le détroit, et contribuaient à accentuer encore le caractère particulier de puissance qu'on remarquait dans toute sa personne.

L'étranger salua Clisson et lui dit en se redressant :

— Je suis Yvain Le Blanc, messire.

A ces mots, Ollivier de Clisson le serra soudain dans ses bras et lui donna avec chaleur l'accolade des chevaliers. Une troisième personne, retirée dans un angle éloigné de la chambre du comte, et qu'Yvain n'avait pas encore aperçue, car le jour petit était, se leva en ce moment et vint souhaiter la bien-venue au chevalier. C'était la belle Yolande, la fille chérie d'Ollivier de Clisson ; et, comme

même en ces temps héroïques, les hommes, n'étant pas absolument de fer, ne dédaignaient point de se reconforter après une journée de fatigue, Clisson conduisit bientôt son hôte dans la salle à manger, non toutefois sans l'avoir auparavant débarrassé des vêtements de serf dont il était couvert, qu'il remplaça par une de ses *robbes* de soie. — De même qu'il échangea ses sandales grossières contre des mules de fine peau de senteur, brodées par la main d'Yolande.

Le repas terminé et chère lie faite au chevalier, nous retrouvons nos trois personnages dans la chambre du comte de Clisson. Yolande tisse de la soie sur un métier d'ivoire : ses jolis doigts font voler dans les moelleux réseaux une navette d'or, et ses yeux ne suivent pas toujours la direction de sa navette. Il leur arrive bien parfois de s'échapper pour revenir ensuite, de la cheminée où les deux chevaliers devisent, à son métier où son travail de fée marche ou languit selon qu'elle est attentive ou distraite. Bientôt la navette mutine, fatiguée d'obéir aux inégaux mouvements qui la poussent, vient rouler et bouder sur les genoux d'Yolande, qui l'oublie, à vrai dire, ou la laisse bouder. C'est qu'Yvain Le Blanc, à la prière du sire de Clisson, commençait le récit suivant :

— « Vous n'êtes pas sans savoir, sire comte, que les *Galli* et les *Kimri*, de cette souche celtique contemporaine des premiers temps du monde, s'établirent originairement de ce côté et de l'autre côté de l'Armorique. Les *Ordovices* et les *Sibures*, également de famille gallique, peuplèrent le pays de Galles, et des deux rivages du détroit, les deux peuples frères s'entre-regardaient d'amour. Savez aussi qu'au siècle cinquième, les Bretons de la Grande-Isle, de sang celtique, ainsi que les Gallois, ayant follement appelé des bords du Danemarck les *Angli* et d'outre-Rhin les Saxons, pour les mêler à leur querelle contre les Escots, furent tantôt refoulés par ceux même qu'ils avaient appelés, et se retirèrent, les uns dans la Bretagne-Bretonnante, les autres sur les vieilles montaignes de Galles où résidait la liberté. De ce moment, la Grande-Isle, comme savez, fut dicte Angle-land (1); mais ce qu'ignorez peut-être, cher seigneur,

(1) Angle-terre.

c'est qu'au siècle neuvième, en 890, Alfred-le-Grand régnant en Angleterre, la prinçauté de Galles, toute aux Gallois, s'appartenait encore. Les descendants de Roderic, lignage pur breton, la gouvernaient toujours. Le bastard Guillaume, qui tant conquêta, et que le Conquerrant on nomme, respecta la prinçauté de Galles. Il en était ainsi adoncques en 1283, quand, cette année durant, Edouard Ier, fondant sur le pays, enveloppe et surprend Llewelyn-af-Gryffyth, prince de Galles (1), l'écrase sous le choc de son ost (2), dix fois supérieur en nombre, et trouve le soir de cette journée le vaillant Llewelyn renversé mort, sur moult (3) cadavres. Ce n'estait pas assez, cependant, pour le roy d'Angleterre. Il fait quelques mois après prendre par cautelle, et périr de male mort, David, frère du prince de Galles, qui cherchait un refuge dans les montaignes noires. De cet instant, il appela son aisné fils prince de Galles. Edouard Ier mourut; son fils, le deuxième Edouard, lui succéda. Il restait encore un rejeton du vieux tronc abattu en 1283, le seul vrai prince de Galles, Aymon, fils de Llewelyn, de tendre enfance quand fut occis son père, et que des bûcherons fidèles cachaient dans leurs montaignes. Le prince Aymon avait grandi, préparant sa vengeance en silence, et fondant sur l'amour des Gallois le juste espoir de ressaisir sa prinçauté. La jeune et belle fille d'un gentilhomme breton, proscrit comme Aymon de Galles, avait charmé sa solitude, soutenu bien souvent son courage; il la prit pour femme, et Dieu leur accorda un fils. Déjà tout était prêt dans le pays de Galles pour courir sus aux oppresseurs. Aymon parcourait mystérieusement la terre de ses aïeux pour réunir tous les fils de sa trame, accommoder tous les plans de son entreprise, animer et diriger les courages. Des grottes, connues des seuls conjurés, renfermaient de grands amas d'armes. Chaque arbre élevé des forêts avait son signal reconnu, qui permettait en peu de temps de s'entendre et de se concerter d'un

(1) Déjà du temps d'Edouard-le-Confesseur, Harold, le héros saxon, avait combattu et détruit un autre prince gallois du même nom de Gryffyth : ce Llewelyn était un de ses descendants.

(2) Armée.

(3) Beaucoup.

bout de Galles à l'autre bout. Chaque chef de clan, chaque thène avait son mot d'ordre, ses hommes désignés, et brûlait de déployer au vent la sainte bannière du pays; un jour encore, et les vieux Celtes s'allaient ruer sur l'étranger Anglais. Aymon couchait de cabane en cabane pour dépister les espies (1) d'Edouard II, cet ancien faux prince de Galles. Las! il ne put assez déjouer leurs escoutes (2); si bien que la nuit même qui devait précéder la levée des Gallois, cinquante hommes d'armes, envoyés par Edouard, s'en vinrent autour et au-dedans de la chaumière où reposait Aymon, et l'occirent, parce que ordre avaient. Ainsi trépassa le prince Aymon de Galles, auquel Dieu fasse paix : c'était mon père. Ma mère n'y put résister. On avait tué son cœur; sa tête se perdit : elle mourut folle.

» J'avais trois ans alors; j'étais le dernier de cette infortunée maison de Roderic, le dernier des princes de Galles. J'échappai aux recherches des bourreaux soldés par Edouard II, et je grandis dans nos forêts, libre comme un jeune sauvage, associant le Dieu de justice à mon espoir, à mes vengeances. Trente ans se sont passés depuis cette époque, depuis que mon père fut par traîtresse mis à mort; et je puis vous le jurer, messire, jamais depuis lors, dès que j'ai pu penser, je n'ai nourri d'autre dessein, poursuivi d'autre soin, que le soin de venger mon père. Il fallait, avant tout, déjouer les soupçons de l'assassin roi Edouard. On répandit le bruit, dans le pays de Galles, que le fils du prince Aymon était mort.

» Pendant ce temps, je grandissais. Un jour j'appris que le deuxième prince normand, qui s'escrivait de Galles, Edouard III, aujourd'hui régnant, venait d'emprisonner son père, le roi Edouard II, l'avait traîné de cachots en cachots, de Kenilworth à Corff, puis à Bristol; qu'enfin il l'avait confiné au château de Berkler, sur la grosse rivière la Saverne, et l'avait, là, fait mourir étouffé sous des oreillers, pendant que deux félons chevaliers l'empalaient avec un fer rouge (3). Ce fut mon premier jour de joie. Bientôt le bruit de la

(1) Espions.
(2) Eclaireurs.
(3) Chroniques de Froissard.

hache qui décapitait à Westminster, par ordre du jeune Edouard III, le comte de Kent, son oncle et frère germain de son père, retentit dans mes solitudes, et me fit un âcre bonheur. Enfin, j'entendis bientôt grincer sur leurs gonds les verrous qui enfermaient pour toujours, au castel de Riding, près de Londres, Isabelle de France, mère du gracieux Edouard III, coupable d'avoir, au péril de sa vie, procuré le trône à ce bon fils (1). Ce fut mon troisième jour de joie. Oh ! comme toutes ces horreurs me ranimaient, comme j'y voyais le doigt de Dieu ! Les assassins de ma race se dévoraient entre eux. Mais, à certes, cela ne me suffisait pas. J'aspirais après le jour où je pourrais moi-même mettre la main à ma vengeance et sur ce roy Edouard et sur son aisné fils, qui s'escrivait aussi prince de Galles ! Pour ce pouvoir, il me fallait longuement m'organiser, car les armées de proscrits, le savez-vous, messire, ne se lèvent pas vite, et moi Yvain, du sang royal de Roderic, je ne pouvais combattre mes ennemis qu'en bataille, non aultrement. Nécessaire était-il aussi de gagner la confiance de ceux que je voulais associer à ma vengeance et délivrer du joug anglais. Enfin, il me fallait, sous le nom qu'on m'avait donné, obtenir quelque réputation chez l'estrangier pour l'heure et pour les suites de la grande entreprinse (2).

» Si quelque éclat s'est, en effet, attaché à mon nom, si j'ai dans vingt batailles conquis quelque gloire en Ecosse, c'était d'abord pour m'apprendre au dur métier des armes, et aussi pour me préparer, au moment, une alliance avec les Escots qui auraient éprouvé par eux-mêmes ce que pesait ma hache, ce que, conduits par moi, les guerriers de Galles, unis aux vaillants Escots, pourraient contre l'oppresseur Anglais. Mais jamais je n'ai voulu suivre Edouard III en France, dans votre Bretagne, messire ; là sont mes frères les Celtes ; pour aucun prix, je ne les eus voulu combattre, si ce n'est, mie, pour les détacher de l'Anglais et du comte duc de Montfort. Peu à peu et silencieusement, je repris dans le pays de Galles la trame qu'avait dû abandonner mon père. Ce nom d'Yvain

(1) Froissard.
(2) Entreprise.

Le Blanc n'éveillait nul soupçon à la cour d'Angleterre, tandis que pour nos Gallois fidèles il signifiait Yvain le *Prince Blanc,* par opposition à cet Edouard dit de Galles, qu'ils appellent, là-bas, le *Prince Noir*. J'étais parvenu à composer ma route (1) de trois cents armures de fer, connues dans la prinçauté sous le nom des *Enfants d'Yvain,* et jamais troupe plus dévouée ne suivit la bannière d'un chef. Enfin, pendant la captivité de David d'Ecosse, ce fils chétif du grand roy Robert Bruce, j'avais noué mes alliances avec Guillaume Douglas, vaillant cœur, véritable roy des Escots, et, nostre jonction opérée sous les murs de Bervick dont Douglas s'était emparé, nous devions ensemble combattre Edouard III, qui revenait de France dans le dessein de marcher sus aux Escots. Jusques sous les murs de Bervick, je devais, avec mes Gallois, accompagner le roy Edouard. Je n'ai plus grand'chose à vous apprendre, messire, que ne sachiez. Le pays de Galles oncques ne mua; nul ne trahit nos secrets, ni par peur, ni par convoitise. Mais les espies d'Edouard surprirent en Ecosse même, le plan d'alliance d'entre mon bon sire de Douglas et moi. Vous connaissez le reste.

» De trois cents que nous étions à Cardiff au 20 novembre du dernier an, deux cents, vous le savez peut-être, tombèrent sous l'effort des vingt mille Anglais du roy Edouard. Les autres sont errants et dispersés. Braves enfants d'Yvain, vous êtes morts pour le pays de Galles... Aussi longtemps qu'on chérira vaillance et courtoisie, on devra chérir vos mémoires! Mais je ne vous reverrai plus! »

Ici la voix du jeune chef tremblait, et ses yeux, que les éclairs de la haine avaient seuls illuminés pendant tout son récit, malgré lui se remplissaient de larmes. Yolande aussi était émue et fort émue, et son regard s'attachait, plus qu'elle ne l'eût probablement voulu, au regard profond d'Yvain de Galles, et, comme au moyen âge, il n'était pas reçu que les femmes fussent tenues de comprimer, en automates bien apprises, leurs plus aimables sentiments, la belle jeune fille s'écria avec l'élan du cœur :

(1) Compagnie de soldats.

« Oh! bien vous faites, Monseigneur, de les pleurer vos compagnons, ces valeureux enfants d'Yvain, ces champions de l'honneur et du droit. Mais, par saint Yves, le seigneur de Clisson est grand assez pour vous rescourir, et Breton assez pour le faire. N'est-ce pas, mon père? »

Pour toute réponse, le sire Ollivier pressait la main d'Yvain de Galles : celui-ci, s'inclinant bien bas vers Yolande, lui dit : « Merci, gentille damoiselle, » et reprit ainsi son récit :

« Je ne pus mourir avec mes frères : je ne pus arracher le cœur de cet assassin roy Edouard III. Dieu et monseigneur saint Yves en avaient ordonné autrement. Quelques pêcheurs du rivage nous recueillirent dans la nuit, et, après plus d'un mois de vains efforts, je parvins, habillé en marinier, à prendre la mer sur un petit batel, malgré la nuée d'espies qu'Edouard mettait de cap en cap, de hâvre en hâvre sur ces rives de mon pays. Quelques-uns des enfants d'Yvain sont parvenus à passer aussi, je le sais; les aultres viendront, je l'espère, et me voilà, sire Ollivier, seul, pauvre et nu sous votre toit. Nous sommes tous deux de la même race celtique, de cette race bretonne qui respire avec l'air, l'amour du sol, la haine de l'Anglais : je ne vous demande que de les haïr, ces chiens anglais, la moitié comme je les hais. Saint Yves et nos épées, seigneur, feront le reste... »

— « Oil, je le veuil, répondit Clisson. Allez, beau sire, reposer un petit; demain nous deviserons encore de nos affaires. »

F. DE BIGORIE.

(La suite à la prochaine livraison).

DOCUMENT

RELATIF A LA FAMILLE CHARBONNIER DE LA GUESNERIE

(XVe SIÈCLE).

La *Revue* a publié, dans sa dernière livraison, une *Étude* sur une noble et illustre maison d'origine italienne, mais qui n'est point étrangère à l'histoire de l'Anjou. Nous savons parfaitement qu'un recueil historique n'est point du tout un nobiliaire et comporte une mission bien autrement élevée que le très petit et très stérile plaisir de flatter quelques vanités personnelles; cependant il est des actes d'un intérêt en apparence purement héraldique et qui n'en appartiennent pas moins incontestablement à l'histoire. C'est à ce titre que nous croyons devoir reproduire aujourd'hui une pièce qui concerne une très ancienne maison de l'Anjou, celle des Charbonnier, seigneurs du Grez, de la Fauvellière, de Meilleray, de Bedieu, de Monternault, de la Guesnerie, de la Roche et autres terres dont elle a successivement porté le nom. Cette famille, qui porte d'azur, à l'aigle éployé d'argent, becqué et membré de gueules, est incontestablement d'origine chevaleresque, c'est-à-dire antérieure au

xve siècle, puisqu'un acte du 22 juin 1413, passé devant Beron, notaire de la cour de Pouancé, atteste le contrat de mariage de demoiselle Marie Charbonnier, fille de noble homme Jacques Charbonnier, écuyer, sieur du Grez, en la paroisse de Combrée, et de demoiselle Jeanne de Limore, sa femme, avec noble homme Gilles Barroys, écuyer, sieur de la Barrière, paroisse de Chazé-Henry. Il paraît toutefois qu'un demi-siècle plus tard on avait oublié les qualités prises dans cet acte authentique par le chef de la famille, et, en présence de la très modeste position de fortune de ses descendants, on voulut leur contester l'illustration de leur naissance. Ils s'entendirent alors pour obtenir une enquête qui devait faire prévaloir leur droit et dont le texte nous semble un curieux monument de la manière de procéder accoutumée en ces sortes de justifications. Voici l'extrait certifié de cette enquête :

« Accord et transaction donné, fait et passé au bourg de Chazé-
» Henry, sous la date de l'an 1461, signé : R. Peignos, Cousseau,
» Frerron, Joachim Barrois, Jean Charpentier; entre nobles person-
» nes : les Charbonnier, sieurs de Grez, en Combrée, et de la Fau-
» vellière, en Grugé, d'une part, et les paroissiens et procureurs
» desdittes paroisses, d'autre part, par laquelle lesdits procureurs
» et paroissiens se désistent et se délaissent, tant pour le passé, le
» présent que pour l'avenir, du procès fait et intenté contre lesdits
» sieurs Charbonnier, pour leur faire contribuer à payer taille au roi
» et autres subsides mises et imposées sur lesdittes paroisses de par
» notre sire le roi; laditte transaction faite en conséquence de cer-
» tain mandement impétré desdits Charbonnier, donné de Messieurs
» du Parlement à Paris, et adressé à juge châtel, leurs avocats,
» sergents, tabellions, notaires de cour laye, contenant ledit man-
» dement faire information et approbation du fait de noblesse des-
» dits Charbonnier, lesquelles choses, en vertu dudit mandement,
» ont été faites, et pour les témoins ont été baillés et présentés :
» noble homme Jean d'Andigné, écuyer, sieur du Bois de la Cour,
» noble homme Jean d'Andigné, écuyer, sieur de Montgeauger,
» noble homme Pierre Moreau, écuyer, sieur de Landelle, noble
» homme Jean Guerchais, écuyer, sieur de Fontenay, noble homme

» Thibault de la Rivière, écuyer, sieur du Plessis de Vergouses,
» noble homme Pierre de Vangeau, écuyer, sieur de Chanjust,
» noble homme Jean Mordret, écuyer, sieur de la Chenerie, noble
» homme Joachim Le Barrois, écuyer, sieur de la Barrière, noble
» homme Gilles Barroys, écuyer, sieur de la Pommeraye, lesquels
» gentilshommes, nobles personnes, par leur foi ont dit et déclaré
» qu'ils avaient connaissance desdits Charbonnier et de leurs pré-
» décesseurs, de leur temps, et qu'ils avaient vécu et vivaient no-
» blement en ensuivant les armées et les mandements de nos sires
» les rois, sans aucunement avoir été imposés sur lesdites paroisses
» au temps passé; et lesquels dessus dits nobles personnes ont vu
» partie desdits Charbonnier à la guerre et au service des rois en
» leurs compagnies, dont il lui en a eu de captifs et prisonniers en
» manière qu'ils ont vendu leurs terres, seigneuries et possessions
» pour payer leurs rançons et emprisonnements, pourquoi a failli
» aux puînés partie être gens d'église, et les autres prendre des offi-
» ces royales, quelles choses ne sont pas pour déroger pour noblesse,
» mais est pour soubvenir à leurs affaires, nécessités et vivre noble-
» ment. Et au présent examen a été produit des gens d'église,
» savoir : Messire Jean Bruneau, Messire Jean Letourneux, Messire
» Jean Baron, Messire Jean Cochin, prêtres, lesquels ont dit avoir
» connu et de présent connaissent lesdits Charbonnier, que le temps
» passé jamais ne les virent taxer ni imposer à payer les tailles ne
» autres subsides mises sur les paroisses, mais ont vu lesdits Char-
» bonnier user de noblesse, vivre noblement de leur revenu, et aussi
» a été produit gens de labeur et marchands, savoir est : un nommé
» Clément Cochin, Guillaume Gaultier, Pierre Mauguy, Denis Laizé,
» Jean Laizé, Jean Deschalle, l'aîné, paroissiens de Chazé-Henry;
» Jean Dené, Jean Gallisson, Macé Eveillard et plusieurs autres con-
» naissant lesdits Charbonnier et leur ligne du temps passé et du
» présent, lesquels disent et déposent qu'ils virent ne surent jamais
» que lesdits Charbonnier payassent ne fussent imposés à payer
» taille ne autres subsides en leurs paroisses, mais les ont vu user
» de noblesse, et aller aux guerres et services des rois, vivre noble-
» ment comme les autres gentilshommes du pays, et les dessus dits

» ont bien la connaissance que partie desdits Charbonnier ont été » captifs et prisonniers par les guerres et au service des rois, dont » leur a failli vendre leurs terres et seigneuries en partie pour être » délivrés et payer leurs rançons.

» Vu et regardé la preuve suffisante par lesdits Charbonnier, à » l'encontre des paroissiens tant de Combrée que de Grugé et leurs » procureurs, lesdits paroissiens et leurs procureurs ont renoncé de » ne jamais inquiéter, ni imposer lesdits Charbonnier, au temps à » venir, ès-tailles des paroisses pour notre sire le Roi, ni autres » subsides; de laquelle preuve lesdits Charbonnier en ont demandé » instrument et attestation pour leur servir et valoir en temps et lieu, » laquelle leur a été baillée et octroyée du consentement desdits pro- » cureurs et paroissiens et à leur requête. »

La famille Charbonnier qui s'est perpétuée en Anjou, avait pour chef, à la fin du dernier siècle, M. René-François Charbonnier, chevalier, seigneur de la Guesnerie, ancien page du roi, puis capitaine au régiment de colonel-général dragons et chevalier de Saint-Louis, qui vota en 1789, à l'assemblée de l'ordre de la noblesse pour la province d'Anjou.

BOUGLER.

L'HIVER.

J'aime l'hiver et sa mélancolie,
Ses bois déserts et ses champs attristés;
Cette nature engourdie et vieillie
Me plaît encore par ses mornes beautés.

J'aime l'hiver. — Intime et recueillie,
C'est la saison des paisibles travaux.
Au coin du feu l'habitude nous lie,
Et le grillon fait songer aux oiseaux.

Au coin du feu la paresse est plus douce,
Et plus féconde en rêves familiers,
Et sur la cendre, en attendant la mousse,
Nonchalamment l'on peut poser les pieds.

Le soir venu, l'amitié nous convie,
Et sous sa lampe on va gaîment s'asseoir;
Il fait si bon près d'elle, qu'on oublie
Les blancs frimas épars sous le ciel noir.

HIPPOLYTE DURAND

CHRONIQUE.

M. le docteur Farge nous écrit :

« Mon cher directeur,

» Je relis avec un bien vif plaisir les naïves chroniques de Messire » Guillaume Oudin que vous publiez dans votre nouvelle *Revue*. Un fait » en apparence peu intéressant m'avait depuis longtemps frappé dans la » lecture du manuscrit; c'est la grande volée de geais qui traversa l'Ouest » de la France en 1476, douze ans avant la bataille de Saint-Aubin-du- » Cormier. Voilà la confirmation écrite et authentique d'un fait tradi- » tionnel qui a fait naître un gai proverbe et l'une des plus joyeuses » pages de Rabelais. De Rabelais, hélas! que M. de la Roche-d'Eglan » condamne si sévèrement...

» Permettez-moi donc de vous rappeler ces lignes où l'histoire locale » occupe une si grande place. Les noms, les lieux tout angevins qui s'y » rencontrent, vous feront pardonner, à vous si sagement dévoué aux » souvenirs de notre Anjou, les joyeusetés et gaudisseries dont quelques- » uns peut-être auront encore le mauvais goût de s'esjouir. »

Nous comprenons parfaitement le charme qu'on peut trouver à lire certaines pages de Rabelais, et nous convenons que le roman de Pantagruel, à ne considérer que l'originalité du langage et l'intarissable verve du narrateur, est une œuvre de haut goût; mais nous avons la certitude que M. Farge est entièrement de notre avis sur les mœurs et les doctrines de l'ancien curé de Meudon. Voici le passage signalé :

« Des contrées du Levant advola grand nombre de Gays d'un cousté, grand » nombre de Pies de l'autre, tirans tous vers le Ponant. Et se coustoyoient en tel » ordre que sur le soir les Gays faisoient leur retraicte à gauche (entendez icy l'heur » de l'augure) et les Pies à dextre, assez près les uns des autres. Par quelque région » qu'ils passassent ne demouroit Pie qui ne se ralliast aux Pies, ne Gay qui ne se » joignît au camp des Gays. Tant allèrent, tant volèrent qu'ils passèrent sur Angiers, » ville de France, limitrophe de Bretaigne, en nombre tant multiplié que par leur

» vol ils tollissoient la clarté du soleil aux terres subjacentes. En Angiers estoit » pour lors un vieux oncle, seigneur de Saint-Georges, nommé Frapin : c'est celuy » qui a faict et composé les beaulx et joyeulx Noëlz, en langaige poictevin. Il avoit » un Gay en délices à cause de son habil, par lequel tous les survenants invitoit à » boire; jamais ne chantoit que de boire, et le nommoit son Goitrou. Le Gay en » furie martiale rompit sa caige et se joignit aux Gays passans. Ung barbier voisin, » nommé Bahuart, avait une pie privée bien gallante. Elle de sa personne augmenta » le nombre des Pies, et les suivit au combat. Voici choses grandes et paradoxes, » vraies toutefois, veues et avérées. Notez bien tout. Qu'en advint-il? Quelle fut la » fin? Qu'il en advint, bonnes gens? Cas merveilleux! Près la croix de Malchara » fut la bataille tant furieuse que c'est horreur seulement y penser. La fin fust que » les Pies perdirent la bataille, et sur le camp furent félonnement occises jusques » au nombre de 2,589,352,109, sans les femmes et petits enfants, c'est-à-dire sans » les femelles et petits piaux, vous entendez cela. Les Gays restèrent victorieux, » non toutefois sans perte de plusieurs de leurs bons soudards, dont fut dommaige » bien grand en tout le païs. Les Bretons sont gens, vous le savez. Mais s'ils eussent » entendu le prodige, facilement eussent congnu que le malheur seroit de leur cousté. » Car les queues des Pies sont en forme de leurs hermines; les Gays ont en leurs » pennaiges quelques pourtraicts des armes de France. A propos le Goitrou trois » jours après retourna tout hallebrené et fasché de ces guerres, ayant un œil poché. » Toutefois peu d'heures après qu'il eust repeu en son ordinaire, il se remit en bon » sens. Les gorgias peuple et escoliers d'Angiers par tourbes accouroient voir Goi- » trou le borgne ainsi accoustré. Goitrou les invitoit à boire comme de coutume, » adjoutant à la fin d'une chacune invitation : « Crocquez Pie. » Je présuppose que » tel étoit le mot du guet au jour de la bataille; tous en faisoient leur debvoir. La » Pie de Behuart ne retournoit point. Elle avoit été crocquée. De ce fut dit le pro- » verbe commun : « Boire d'autant et à grands traicts, estre pour vray crocquer la » pie. » De telles figures à mémoire perpétuelle feist Frapin preindre son tinel et salle » basse. Vous-la pourrez voir en Angiers sur le Tartre-Sainct-Laurent. » *(Ancien prologue du* IVe *livre.)*

— Nous devons la note qui suit à l'obligeance de M. Jules Clère, bibliothécaire-adjoint au Prytanée impérial de la Flèche :

« La reconnaissance nationale a élevé en France, à différentes époques, » des statues monumentales à la mémoire populaire de Henri IV : à » Paris où fut son trône, à Pau où fut son berceau, à Nérac où se passa » une partie de sa jeunesse. La ville de La Flèche ne pouvait oublier » qu'elle fut aussi, de la part du bon roi, l'objet d'une affection dont le » caractère a quelque chose d'intime. C'est à La Flèche qu'il fut conçu, » qu'il aima à revenir dans les circonstances les plus diverses de sa vie, » et qu'il voulut qu'après sa mort, son cœur reposât. Vers la fin du » XVIe siècle, il fit relever ses murs, ses châteaux, son vieux pont; il y

» établit successivement un grenier à sel, une sénéchaussée et un siége » présidial, il en fit le centre d'une élection dont la circonscription ren- » fermait cent deux paroisses; enfin, au commencement du XVIIe, il donna » sa propre maison pour servir d'établissement d'instruction publique » aux jésuites qui en ont fait, dit Mézeray, le plus beau de leurs colléges. » Ce collége, maintenu par les différents gouvernements qui se sont suc- » cédé en France, est devenu aujourd'hui le Prytanée impérial militaire. » Depuis deux siècles et demi, il a donné à La Flèche une sorte d'illus- » tration nationale; c'est là pour cette ville le bienfait permanent de » Henri IV; elle a donc le droit et le devoir de se montrer reconnaissante.

» Cette reconnaissance revêtira bientôt un caractère monumental et » séculaire auquel l'Empereur a voulu lui-même s'associer. Grâce aux » soins de M. Latouche, maire de La Flèche, et au sentiment de noble et » patriotique dévouement qui l'inspire, une belle statue en bronze, de » Henri IV, due à M. Bonassieux, s'élévera dans quelques semaines au » milieu de la ville; l'utilité vulgaire aura sa part dans la poésie de » l'œuvre d'art, le socle de la statue servira de fontaine publique.

» Pour rappeler que le bon roi a longtemps guerroyé, et pour donner » à la statue un lien de plus avec l'Ecole militaire de La Flèche, » M. Bonassieux a représenté Henri IV armé de pied en cap, avec un » simple manteau, comme il convient à un guerrier; de sa main droite il » tient et donne l'édit de fondation du collége; de sa gauche il s'appuie » sur son épée, indiquant par là qu'il a conquis le droit de donner.

» Quant à la forme, les traits du visage ont été reproduits d'après le » fameux masque, moulé sur la nature même, et le costume est conforme » aux nombreux portraits du Louvre et de Versailles et aux armures du » Musée des souverains. »

— M. Victor Cosnard, du Mans, qui a été attaché pendant quelque temps aux travaux du Louvre, et dont les débuts ont été remarqués, vient d'être chargé, par M. le marquis de Nicolaï, des sculptures à exécuter dans l'église de Montfort-le-Rotrou. Ce jeune artiste est un élève de M. Blottière, l'auteur du célèbre prie-Dieu offert à S. S. Pie IX par la province ecclésiastique de Tours.

— Nous apprenons qu'un dolmen, inconnu de nos archéologues, existe près du bourg de Fontaine-Guérin, dans un bois appartenant à M. Le Pré. Ce monument celtique nous est indiqué par M. Lebault de la Mori-

nière qui a récemment acquis, dans le canton de Beaufort, la terre de la Tour-du-Pin, où se trouvent les ruines d'un beau château gothique.

— Notre voisine, la *Revue des provinces de l'Ouest,* a de l'humeur, et, oubliant en un jour quatre années de paisibles et affectueuses relations, nous décoche, de l'angle d'une page, une flèche imprégnée d'un suc très âcre, sans que nous puissions deviner le motif de cette subite et injuste agression. Le trait nous blesse, parce qu'il part d'un ancien collaborateur, envers qui nous ne voudrions exercer aucunes représailles. Que nous reproche-t-on? D'appartenir « à une certaine école qui dédaigne Rangeard, parce qu'il était GALLICAN, » et de n'avoir presque rien publié des manuscrits de cet auteur. Nous n'aimons pas le gallicanisme, il est vrai, parce que nous croyons qu'il a ébranlé l'autorité de l'Eglise, et qu'il contenait en germe la Constitution civile du clergé. A-t-on le droit d'en inférer que nous *dédaignons* tous ceux qui ne partagent pas ce sentiment? Nous avons dit qu'il fallait se défier des jugements de l'abbé Rangeard sur la cour de Rome, à cause des opinions qu'il professait. Est-ce une raison pour nous accuser, par voie d'insinuation, de vouloir systématiquement le reléguer dans l'ombre? Au reste, s'il faut l'avouer, nous pensons que la réputation de l'ancien curé d'Andard, écrivain déclamatoire, esprit sans profondeur et sans originalité, a été fort exagérée; et nous estimons peu son caractère, non « parce qu'il était gallican, » mais parce qu'il fut un prêtre infidèle, et qu'il eut la faiblesse d'abdiquer son ministère sacré, à l'heure du péril, sur la sommation d'un agent de la République. Nous n'en reconnaissons pas moins qu'il eut de l'érudition, et qu'il se trouve des travaux utiles parmi ses volumineux ouvrages. Si ces travaux sont encore inédits, c'est que la *Revue de l'Anjou,* dans l'intérêt des études auxquelles elle voulait donner l'impulsion, leur a préféré des documents où Rangeard lui-même a puisé à pleines mains.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Œuvres complètes de David d'Angers, lithographiées par EUG. MARC, son élève. *Paris, Haro, éditeur, rue Bonaparte, 20.*

M. Victor Pavie nous remet la note suivante :

« Le temps n'est pas loin, nous aimons à le penser, où le vœu le plus cher de » David aura sa réalisation posthume, où cette galerie fondée par la reconnaissance » de sa ville, incessamment accrue de ses libéralités depuis vingt ans, rassemblera, » jusqu'à la dernière, toutes les œuvres de son ciseau. En attendant que cette satis- » faction soit donnée à l'impatience des concitoyens, voici de quoi satisfaire à celle » des admirateurs. La veuve de David a cherché un soulagement à ses regrets dans » une de ces publications monumentales qui, à raison de leur importance, ainsi que » du cercle trop restreint de ceux qu'elles préoccupent ou passionnent, comportent » tout d'abord l'idée d'un noble sacrifice.

» Trois modes d'exécution se présentaient à son esprit. La gravure, entreprise » d'état plutôt que de famille, d'un prix inabordable en face d'une pareille œuvre, » de trop longue haleine d'ailleurs, et limitée par les exigences de sa nature à un » petit nombre de morceaux. La photographie, plus accommodante il est vrai, » et ne soulevant aucun de ces difficiles problèmes, mais dont le moindre défaut » est de pâlir et de s'éteindre comme le soleil qui l'a créée, mais sans se ral- » lumer avec lui; — oui, le moindre défaut; un défaut plus grave à nos yeux est » dans le mécanisme de cette opération servile, dénuée d'intelligence comme de » liberté, et contre laquelle semble protester par excellence la fougueuse et ardente » personnalité du maître. Enfin, ce procédé qui, depuis quarante années a fait sur » maints sujets l'essai de son abondante souplesse, qui, exploité souvent par l'impro- » visation et le caprice, s'élève, quand il le faut, sous la main de nos artistes, au sen- » timent le plus pur et à la plus virile majesté; qui, sans se refuser à la délicatesse » du style, excelle à reproduire l'accent du caractère et le prestige des effets, — la » lithographie. Inférieure, il est vrai, à la gravure son aînée, par la solidité de l'as- » pect, la plénitude du modelé et cette expression d'égalité calme et soutenue qui est » le propre de l'art ancien, la lithographie, née des besoins de notre temps et dont » le mélancolique auteur du *Freyschutz* avait pressenti les destinées, s'adapte on ne » peut mieux aux émotions modernes qui trouvent dans David leur organe le plus » vibrant

» C'est elle qu'on a choisie. Il restait à trouver un homme non seulement

» habile, mais encore sympathique, soit par antécédents, soit par goût, à l'œuvre » qui lui était confiée. Chaque artiste a son repli, son refuge où, pour ainsi parler, » le cœur respire et bat derrière l'âme, et dont la clef est indispensable à quiconque » veut nous faire pénétrer en lui. Ces deux conditions se sont rencontrées à la fois » chez M. Marc, élève et admirateur du statuaire. Déjà même il avait exécuté sous » ses yeux quelques pages qui sont devenues le point de départ de la publication ac- » tuelle. Le maître les aimait; il en appréciait l'intime et scrupuleuse délicatesse, le » mouvement sans emphase, l'énergie sans dureté. L'élève a conservé de cette chère » approbation un souvenir qui oblige et qui le soutiendra dans le cours de sa labo- » rieuse tâche. »

L'ouvrage se composera de six séries ou albums de 25 planches. Chaque série paraîtra de trois mois en trois mois. Voici la composition de la première :

Portrait de David à 23 ans, dessiné par Ingres. — Othryades (second prix de sculpture). — La Douleur (prix de la tête d'expression, 1810). — Mort d'Epaminondas (bas-relief; premier grand prix de sculpture, 1811). — Néréide apportant le casque d'Achille. — Néréide chargée du bouclier d'Achille. — Jeune berger. — Le Grand Condé. — Le général Bonchamps (statue et 2 bas-reliefs). — Fénélon (statue et 3 bas-reliefs). — Le général Foy (statue et 5 bas-reliefs). — La comtesse de Bourck au tombeau de son mari (bas-relief). — L'Innocence et la Justice (bas-reliefs de l'œil de bœuf du Louvre). — Bustes de Goëthe, de Châteaubriand, de Béranger et de Lamennais. — Médaillons de Rouget de Lisle, du général Bonaparte, de Madame Desbordes-Valmore, de Madame Roland, de Népomucène Lemercier et de Germain Pilon.

M. l'abbé Lochet se propose de publier, sous le titre de **Mélanges d'archéologie et d'histoire du diocèse du Mans,** un ouvrage dont il a bien voulu détacher pour nous la page qui suit :

« SAINT, SAINTIER. — Le mot SAINT, SEINT que l'on rencontre souvent dans les » titres de fabrique du XVIe siècle et auparavant, vient du mot latin *sigillum*, cloche, » *campana, nola;* en vieil italien *segno*. Dans la basse latinité, le mot *signum* ou *si-* » *gillum* est très fréquemment employé pour signifier *cloche*. Le dictionnaire de Du- » cange en cite un grand nombre d'exemples, tirés de saint Euloge, en son *Apologé-* » *tique;* de saint Grégoire de Tours, en ses *Vies des Pontifes* et en son *Histoire;* de » Fortunat, au IIe livre de ses *Poèmes*, etc., et des *Conciles*. De ce mot on a fait le » mot français *sain, sein, seint*. Jean Lesillé, seigneur de Juigné, dans son testament » de l'année 1382, fait un don à l'église de Notre-Dame de Sablé, « afin que ledit » secrétaire et ses successeurs soient tenuz à sonner les *sains*, quand on fera l'an- » niversaire pour luy en ladite église. » (*Hist. de Sablé*, par Ménage, Ire partie, » page 390). — L'auteur du *Lexique Roman*, M. Raynouard, après le dictionnaire » de Trévoux, dit que c'est de là que vient le mot *tocsin*, *tocare* toucher, et *sin* la » cloche. Mais le même dictionnaire de Trévoux cite un certain *Tripaux de Barbis* » qui énumère les diverses espèces de cloches ou cimbales en usage dans les mo- » nastères au moyen âge. « *Sex sunt tintinnabulorum genera, nempe squilla quæ* » *pulsat in triclinio, cymbalum in claustro, nola in choro, dupla (vel dulpa, vel no-* » *lula) in horologio, campana in refectorio, et* signum *in turri*. — Du mot *seint*,

» *saint* on a fait *saintier*, *seintier* ou *sintier*, en latin *signarius*, *signifex* (vide Du-
» cange), qui veut dire *fondeur de cloches*. — Dans le registre de la fabrique de
» l'église de Saint-Pierre d'Assé-le-Riboulle, au diocèse du Mans, de l'année 1462,
» on lit : « *Item*, payé par ledit procureur à Jéhan Gautier, *saintier*, pour aller au
» Mans en la compaignie de Perrin Voyssin et dudict procureur, v sols vi deniers.
» (La distance était de sept lieues). — *Item*, despensé pour le vin de marché pour
» marchander du mestal en la compaignée dudict *saintier*, — *Item*, le xiie iour de
» décembre que le *saint* fut fondu au matin, à dejeuner audict *saintier*... — *Item*,
» pour la boure à faire le moulle dudict *saint*. — *Item*, pour la despense de ceulx
» qui aydèrent au *saintier* le jour que le *saint* fut fondu. — *Item*, pour ung carte-
» ron de sire pour faire l'inscription dudict *saint*. — *Item*, pour sept livres ung car-
» teron de veselle d'étaing que Guillaume Daulbert bailla pour maistre audict *saint*.
» — *Item*, pour faire forger et groussir le batailt dudict *saint*, a esté payé à Jéhan
» Martin, etc., etc. » — On a écrit d'abord *sin* (voir Ducange) ; puis *sein*, *sen*, *cen*
» dans le midi de la France (voir le *Lexique Roman* cité plus haut) ; enfin *seint* et
» *saint* particulièrement dans l'ouest et le nord de la France. »

« Le mois d'avril a vu paraître deux publications d'un genre bien différent, et néanmoins venues de la même source, car elles ont pour auteurs deux professeurs de l'Université qui naguères étaient collègues dans notre Lycée.

» La première de ces publications, pour l'importance comme pour la gravité du sujet, est la thèse française (il y a bien aussi une thèse latine, mais elle est pour les initiés) qui vient de valoir à M. Gidel le grade de docteur ès-lettres. **Les Troubadours et Pétrarque**, tel en est le titre attrayant, et les lecteurs se plairont à y retrouver le talent d'exposition et la hauteur de sentiments qui ont rendu si populaire le cours de littérature de notre Ecole supérieure.

» L'autre œuvre universitaire, pour être moins savante, n'en sera pas moins goûtée. **La Grammaire amusante** est faite pour les enfants, et par conséquent pour tout le monde, car qui ne se surprend à redevenir enfant à certaines heures ! M. Girardin a rapproché dans son titre deux mots qui semblaient antipathiques ; les sourires des admirateurs de son charmant livre lui prouveront bientôt qu'il n'a pas tenté une réconciliation impossible. »

L. C.

Péchés de jeunesse. — *Saumur, Paul Godet, 1857. Un vol. in-8°, imprimé à un petit nombre d'exemplaires.*

M. le vicomte de Valori publie sous ce titre un recueil de poésies, trop mince à notre gré, où se confondent, dans des strophes harmonieuses, la grâce et la vigueur, l'enthousiasme et la rêverie, les élans d'un cœur chevaleresque et les effusions d'une humble foi. Pour qu'il n'aille pas briser sa lyre par scrupule de conscience, nous lui rappelons ce distique de notre du Bellay :

Si les vers ont été l'appui de ma jeunesse,
Les vers seront encor l'appui de ma vieillesse.

A. L.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

TROISIÈME LIVRAISON. — JUIN 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1857

SOMMAIRE.

I. — Extrait d'un manuscrit de **Messire Guillaume Oudin**, prêtre-sacriste de l'abbaye de Notre-Dame-du-Ronceray d'Angers (XVe siècle). — *Deuxième partie.*

II. — Le Prince Blanc, chronique du XIVe siècle — *deuxième partie* — par **M. F. de Bigorie.**

III. — René Benoist aux pieds de Sixte-Quint, par le prince **Augustin Galitzin.**

IV. — Notice sur Julien Bodreau, par **M. Villiers de L'Isle-Adam**

V. — Poésie. — Brindilles, par **M. Albert Lemarchand.**

VI. — CHRONIQUE. — La table ronde, par **M. Jules Janin.** — Note nécrologique sur M. Bilard, archiviste du département de la Sarthe, par **M. l'abbé Lochet.** — Peintures de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT

DE

MESSIRE GUILLAUME OUDIN

prestre sacriste de l'abbaye de Nostre-Dame-du-Roncerray (1).

En l'an qu'on disoit 1477, environ la feste de saint Jehan-Baptiste, nostre sire le roy envoya en cette ville d'Angers un commissaire de par luy, lequel apporta un mandement et commission, par lequel il estoit mandé que l'on fist et creuzât les douves et fossez de laditte ville d'Angers, et que touttes manières de gens, de quelque estat et vacation qu'ils fussent, tant gens d'église, bourgeois, sieurs, gens mécanicques et autres de laditte ville, jusques à sept lieues à la ronde, touttes paroisses y fussent contributives ; et de fait messieurs de l'église et tous qui auroient bénéfices au dedans desdittes sept lieues, tant religieux que religieuses et autres, commencèrent et entreprindrent à faire lesdittes douves depuis le portail de Toussaint jusques au portail Saint-Aubin, et le peuple séculier, audit an mesme, commença à creuzer et faire lesdittes douves et fossez depuis le portail Saint-Aubin, en tirant vers le portail Saint-Michel-du-Tertre.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, page 1.

La maison des grandes-escolles de cette ville et Université d'Angers, assise près Saint-Pierre, là où l'on lit des loix de décret, fut parachevée d'estre faitte; et le jour que la première lecture y fut faitte fut le jour saint Denis, neufvième jour d'octobre, l'an 1477.

Le jour de caresme-prenant fut le jour saint Blaise, troisième jour de février, l'an 1477, et le jour de Pasques fut le vingt-deuxième jour de mars, qui est le plus bas terme que le jour de Pasques sçauroit arriver ou estre.

En l'an 1478, le temps fut merveilleusement chaud, et dura si longuement en challeur, tant et tellement, qu'il n'estoit mémoire que homme ne femme vivants eussent jamais veu en ce pays le temps si sec sans pleuvoir. Car, depuis Pasques et paravant, jusques environ le commencement de septembre, ne fit nulles pluyes, par quoy on eut daigné laissé à aller la teste nue; et en celle mesme année, les vignes eurent demi-vinée et plus, et vous assure certainement que les vins furent tous communément si doux que c'estoit chose merveilleuse, et disoient aucuns que jamais ne furent vins si bons et si doux, et devez sçavoir que il plust par aucuns jours ou temps que l'on les vendangeoit.

Ce neuvième jour de septembre, l'an 1478, il advint en cette ville d'Angers ce que ensuit : c'est à sçavoir que ledit jour, vint et arriva un homme soy-disant commissaire, lequel apporta une lettre de par le roy nostre sire, ainsy qu'il disoit; ès-quelles lettres estoit contenu et mandé que on receut ledit commissaire pour faire faire la réédification et réparation des douves et fossez de laditte ville d'Angers, et nottez que cestuy estoit le second commissaire; et aussy auxdittes lettres, contenu et mandé que le roy nostre dit sire donnoit congé, plein pouvoir, puissance et authorité à tous les manants et habitants de laditte ville et guet d'Angers, de eslire un maire et sous-maire pour la police de laditte ville, tels que bon leur sembleroit suffisant à ce, lesquels maire et sous-maire ne seroient que pour un an audit office; ne aussy les autres maires doresnavant après luy ne le seroient pareillement que chacun son an, et que point ne laissassent à procedder en avant à eslire un autre maire tel que bon leur sembleroit, pour chose que le maire, qui pour lors

estoit leur mandant, commandât ou deffendît; lequel maire, qui pour lors estoit à déposer, avoit nom Messire Guillaume de Cerizay; lequel estoit allé, de par le roy nostre dit sire, au pays de Arras, en Bourgogne, et estoit ledit de Cerizay le premier maire qui jamais fût fait maire en laditte ville d'Angers, et dont le roy nostre sire avoit donné ledit office de maire; et à Thommin Jamelot l'office de sous-maire, leur vie durant.

Et à ce dit jour-ci se assemblèrent aux Carmes, en chambre de conseil, le nombre de bien quatre ou cinq cents personnes de la ville pour ouïr la lecture et teneur desdittes lettres, et ceux de chaque mestier soy retirèrent à part pour délibérer de ce fait, dont par après par eux furent esleus et nommez quatre notables personnages de laditte ville, par ainsy qu'il plairoit au roy nostre dit sire en eslire un d'iceux à son plaisir ou qui seroit esleu de par luy pour luy estre conféré et donné ledit office de maire.

Entre lesquelles personnes qui estoient assemblées audit conseil, si se trouvèrent grand nombre d'autres gens, comme advocats, gens d'église et autres gens de plusieurs vaccations, dont, les choses dessus dittes considérées, furent envoyés des messagers vers le roy nostre dit sire, à ce qu'il luy plust en mander son bon plaisir; et il leur respondit que il alloit en veage à Nostre-Dame de Béhuart, et de là se rendroit à Angers, et leur donneroit responce. Et quand il fut rendu en laditte ville d'Angers, les gens de laditte ville se retirèrent devers le roy nostre sire, lequel leur respondit que celuy qui premièrement avoit esté fait maire, ne seroit point changé pour un autre, et tout incontinent après ce, un nommé Monsieur N***, capitaine des archers de sa garde, demanda et requist au roy nostre dit sire la confiscation de ceux qui avoient esté à icelle assemblée de conseil aux Carmes, laquelle confiscation le roy luy octroya; et puis après vinrent les commissaires, de par le roy nostre sire, pour soy informer de ceux qui s'estoient trouvez à laditte assemblée faitte par conseil audit lieu des Carmes, pour les en punir, et estoit appellé, l'un desdits commissaires, Messire Adam Fumée, seigneur, et item Maistre Auger de Brie, curé de Brigné, avec un des lieutenants du prévost des mareschaux, avec autres plusieurs, et accompagnez dudit

Messire Guillaume de Cerisay, premier maire dessus dit, estant avec eux; et pour punition firent mettre en prison plusieurs gens de bien de laditte ville, lesquels s'estoient trouvez à laditte assemblée de conseil audict lieu des Carmes, pour et en intention de tout bien, et tout pour ouyr et obéir aux lettres et mandement de nostre sire le roy, desquelles personnes s'ensuivent les sommes d'argent que un chacun d'eux paya, y taxé.

PREMIÈREMENT.

Messire Jehan Fournier.	1,100 escus.
Messire Jehan Binel, procureur du roy de Cicille	1,100
Messire Pierre Binel, chevalier.	1,100
Jehan Loheac	1,100
Jehan Dupré, greffier des priviléges.	650
Jehan de la Vallée.	440
Hugues Roches.	650
Jehan Perrier	220
Messire Pierre Breslay	330
Messire Jehan des Chambelles.	110
Anthoine de Villodes, sieur de Saint-Lambert . .	330
Jehan Bruneau.	110
Jehan Poiroux	110
Jehan Perrault	330
Maistre Guillaume Boujet	220
Messire Jehan Bellin	1,100
Maistre Pierre Gilbert.	220
Maistre Jehan Brude	330
Maistre Pierre Vimot.	220
Messire Pierre de Pincé.	1,100
Somme. . .	10,870 escus.

Le vingt-sixième jour de mai, l'an 1479, il fut crié et fait à sçavoir, de par le roy nostre sire, en cette ville d'Angers, que doresnavant touttes manières de gens prendroient leur sel au grenier du roy, tant prélats et autres gens de l'église, nobles, non nobles et autres, tant au pays d'Anjou, du Mayne que Touraine.

Maistre Jehan de Beauvau, en son vivant évesque d'Angers, décéda à Eventard le vendredy, jour saint Georges, vingt-troisième jour de may, l'an 1479, et le samedi au lendemain fut enterré en l'église de Monsieur Saint-Maurice d'Angers, en la chapelle feu Messire Jehan Michel, auparavant évesque dudit lieu.

Maistre Auger de Brie fut esleu de par Messeigneurs de l'église de Saint-Maurice d'Angers, pour estre évesque d'Angiers, le premier jour de juillet, l'an 1479, et en laditte élection y eut un très grand débat entre luy et lesdits seigneurs.

Le seizième jour de juillet, l'an 1479, le chapitre provincial des Cordelliers commença à tenir et tint aux Cordeliers de cette ville d'Angiers, le vendredy, samedy, dimanche, lundy, mardy, mercredy et jeudy; et Monsieur de Craon leur donna à disner et soupper, ledit vendredy premier jour; la royne de Cicille le samedy; le dimanche le roy de Cicille; le lundy Messire Simon Mesnard, docteur; le mardy les gens de la ville et mairie d'Angers; le couvent de Saint-François passa la journée de mercredy; le jeudy le custode nommé frère Busson; et furent les religieux dudit chapitre provincial si bien et honnestement festoyez, que leurs maistres, docteurs et autres disoient que jamais n'avoient veu un si beau chapitre ne oncques si bien festoyer de bons vins et viandes deslicieuses et choses exquises, comme audit chapitre dessus dit.

La tour de Saint-Serge et Saint-Bach, qui fut faitte neufve pour mettre les cloches et sonneries de l'abbaye dudit lieu, fut parachevée de façon, à la Magdelaine, au mois de juillet, l'an qu'on disoit 1479; et furent montées lesdittes cloches, lesquelles furent faittes neufves, pour mettre en laditte tour, le 17e jour de juillet, l'an dessus dit.

La grosse cloche de Saint-Aulbin, pezant sept mille livres, fut faitte et fondue le vingtième jour d'octobre, l'an 1479.

Messire Jehan Binel, docteur-régent et juge d'Anjou, fut envoyé et commis, de par le roy nostre sire, en ambassade à Venise, touchant aucunes grandes affaires; et le lendemain des Trépassez, troisième jour de novembre, l'an 1479, lequel, par la grâce de Dieu, fit bien le plaisir du roy nostre dit sire, et ne fut retourné ledit Binel que jusques et à fin du mois de janvier.

Monsieur de Maillé et autres grands seigneurs prindrent possession et saisine de la Chambre des Comptes et du Change d'Angers, de par le roy nostre sire, pour et au nom dudit sire, ce samedy sixième jour de juillet, l'an 1480.

En l'an 1480, il fit le plus grand et long hiver, si très fort et mauvais, tel qu'il n'estoit point de mémoire au contraire que jamais homme ne femme l'eussent veu tel, et commença la surveille de Noël, et dura continuellement jusques au septième jour de février, car en tout icelluy an, il ne fit pas plus que neuf jours de chaud continuellement en beau temps; mais tousjours faisoit froid ou pleuvoit, et est vrai que incontinent après ledit Noël, l'on charroyoit par sur les rivières de Loyre et Mayenne les charettes et les charges de biens par tous endroits communément, et celle mesme année moururent les vignes, les lauriers, figuiers, petits arbres.

Item, à la saint André, l'an dessus dit, nostre dit sire le roy fit faire en cette ville d'Angers et en autres bonnes villes de son royaume les nouveaux ferrements de guerre que l'on appelle hallebardes, piques, dagues et autres ferrements qui furent portez à Orléans.

René d'Anjou, roy de Cicille, trespassa de ce monde en l'autre au pays de Provence, le dixième jour de juillet, l'an 1480, et le samedy des octaves de la Notre-Dame de mi-aoust, en l'an qu'on disoit 1481, le corps et le cœur en furent apportez à l'esglise de Saint-Laud lèz la ville d'Angers. Dieu veuille avoir sou âme! Amen!

Item, en l'an 1481, l'année fut moult chère, infructueuse et piteuse par tout le royaume de France; car les eaux et rivières furent si grandes et si longuement desrivées, que touttes les vallées et bas lieux furent destruits et desgâtez; car il n'y crut ny bled ny froment, febves ny pois, ne semences ne foin aussy; ce n'estoit que toute pitié de voir le peuple dudit pays de vallée, tant estoit affamé le pauvre; mais Madame la royne de Cicille leur fit des biens inestimables, car laditte dame leur envoyoit du pain, de la chair, du vin et d'autres vivres pour soustenir leur pauvre vie, et aussy firent beaucoup de gens de bien de la ville d'Angers et de Saulmur; et devez sçavoir que laditte dame se tenoit ès-villes de Beaufort et de Saulmur pour lors.

Et saichez que en tous les mois de l'an, lesdittes eaux estoient et furent aussi grandes comme si elles eussent pu et dû estre au temps de la Chandeleur.

Et quand les petittes glaces commencèrent à charroyer, il n'y eut pont sur Loyre qui ne fût rompu exécrablement, et rompirent et emmenèrent lesdittes eaux trente-sept moulins du pays d'Anjou, qui oncques puis ne furent veus ny recouverts.

Item, et en l'année que on disoit 1481, tous bleds furent si chers par tous pays et contrées, que nulle personne disoit jamais ne l'avoir veu si cher en ce royaume, car en plusieurs lieux le bled se vendoit le septier 8 livres. Car un homme en eust bien mangé à son disné pour 6 ou 7 deniers, et n'en eust point esté encore rassazié, et n'est que toutte pitié d'en parler.

Item, aussy saichez que les vignes en plusieurs lieux ne furent point vendangéez, parce que la gelée gela et desgata ce qu'il y avoit avant qu'elles fussent meures, et le petit qui en fut cueilly estoit bon à faire la saulce, car il servoit de verjus.

Le mercredy, après disner, dixième jour d'octobre, l'an 1481, le corps et le cœur du feu roy de Cicille furent apportez à Saint-Maurice d'Angers, avec très grande et belle solemnité, et Messieurs le recteur, docteurs, clercs et sieurs de l'Université d'Angers les conduisirent jusques à laditte esglise de Saint-Maurice, et le jeudy au matin, ledit corps fut enterré au-dessous du reliquaire de Saint-Maurice, puis après icelluy jeudy, après disner, le cœur fut porté à Saint-François, et mis en la chapelle de Monsieur Saint-Bernardin le vendredy.

Et advint un tel débat audit enterrement, ainsy qu'il s'ensuit : au commencement du département de l'église de Monsieur Saint-Laud, y eut un très grand débat entre les abbayes de Saint-Aulbin, Saint-Serge et Saint-Nicolas et entre les colléges de Monsieur Saint-Laud et Saint-Martin, néantmoins que les moynes furent bien battus et leurs frocs despiécez, et aussy ceux de Saint-Aubin y perdirent le baston de leur croix, qui depuis leur fut rendu par Messieurs de Saint-Laud, et finalement y fut fait un tel appointement, comme s'ensuit, c'est à sçavoir que les moynes de Saint-Aulbin et les col-

léges de Saint-Laud et Saint-Martin précedderoient les autres, et iroient prochains de Saint-Maurice, et après iroient un religieux et un chanoine, un religieux et un chapelain, sans y faire haut ny bas, et les trois croix iroient ensemble, fors que celle de Saint-Aubin seroit au milieu, et ainsy s'en allèrent ensemblement, sans débat, à l'enterrement dudit cœur à Saint-François, et fut fait cet appointement par les plus grands et notables gens de cette ville d'Angers, et saichez que Messieurs de Saint-Serge ne de Saint-Nicolas ne furent point au porter ny à l'enterrement dudit cœur à Saint-François, de peur qu'il y eust débat comme avoit eu le mercredy précédent.

Nostre sire le roy bailla son petit sceau à Monsieur le juge d'Anjou, maistre Jehan Binel, après la mort de révérend père en Dieu, Monsieur l'évesque de Poitiers, le quinzième jour de octobre, l'an 1481.

Au mois de janvier, l'an 1481, les eaux de rivière de Loyre et de Mayenne furent si grandes qu'il n'estoit point mémoire d'homme les ayant veues jamais si grandes, combien qu'il ne plust pas fort cette année par quoy lesdittes rivières deussent avoir esté si grandes.

Et saichez que la rivière de Mayenne estoit si grande que l'on menoit les fustereaux et petits chalands par toutte la rue de la Bourgeoisie d'Angiers, et desrompit le pavé en plusieurs lieux et les arches des petits ponts, et aussi abbatit portion de la grande arche.

Item, aussy la rivière de Loyre fut aussy plus grande de beaucoup qu'elle n'avoit esté l'année précédente, car la levée se rompit en plusieux lieux, comme un petit au-dessus d'Espernay, vis-à-vis, et abbatit et emmena une chapelle qui estoit sur laditte levée, en la paroisse de Varennes, et aussi rompit au bout du pavé de la Croix-Verte de Saulmur, et en emmena huit maisons d'amprès laditte Croix-Verte, et aussy en un lieu ou en deux, auprès de Saint-Mathurin, sur la levée, laditte levée rompit.

Et avant la feste de Noël, en icelle année, y eut si grande faulte de bleds en laditte ville d'Angers et par tout ce royaume, que mémoire n'estoit à homme jamais avoir si grande famine, car en plusieurs pays et contrées, les gens ne mangeoient que des herbes comme les bestes, et des troncs de choux et des naveaux cuits en la braize du feu.

Et notez que, posé que le peuple eut grand besoin de bled et de pain, encores avoit-il aussi de bois quasi, car le monde estoit gelé de froid par faute de bois, et on fut en celle grande pauvreté cette année-là et celle de devant, et n'y avoit si riche qui n'eût faute de bled et de bois durant icelles deux années.

Item, et pour pourvoir à icelle famine qui estoit en laditte ville d'Angers, pour y obvier, fut envoyé de par le roy notre sire le seigneur de Précigné, lequel avoit commission et mandement de chercher et visiter les greniers des seigneurs et riches gens de ce bas pays d'Anjou, et que ledit sieur eut trouvé des bleds ès-dits greniers, lesdits bleds furent despartis et vendus tant au peuple de laditte ville d'Angers que au peuple des champs.

Et puis après, ledit sieur de Précigné envoya, par touttes contrées et villes du pays hault et bas, des commissaires, de par le commandement du roy nostre dit sire, le nombre de quarante ou environ, tant marchands, advocats et autres, pour visiter et chercher les maisons et greniers, avec puissance de prendre et enlever lesdits bleds pour les despartir au pauvre peuple.

En l'an 1482, un religieux de l'Observance, nommé frère Olivier Maillard, fit son entrée en cette ville d'Angers, et fit un sermon si grand, si notable et honorable, et prescha si notablement, que le peuple fut tant content de son sermon que merveilles, et désormais tousjours le peuple se rendoit de touttes parts aux sermons dudit Maillard, tant et tellement que les gens de tous estats avoient grand peur de leurs âmes; et nottez que durant le temps que ledit Maillard fit des sermons en cette ditte ville, plusieurs grands pécheurs et pécheresses se convertirent, et délaissèrent leurs péchez et mauvaise vie et se réduisirent à bien.

Item, et en icelle mesme année régna, et avoit cours une maladie qu'on appeloit fièvre, laquelle faisoit devenir les gens furieux et enragez, et enfin une grande épidémie, mortalité, tellement que des plus grands de laditte ville en furent persécutez, sans les autres dont il en mourut grand nombre; mais plusieurs en eschapèrent, parce qu'ils se firent raire (1) la teste.

(1) Raser.

Margueritte d'Anjou, noble dame, royne d'Angleterre, décedda en la ville de Saulmur le... jour d'aoust, l'an 1482.

Item, le corps de laditte royne fut amené de Saulmur à l'église de Monsieur Saint-Laud d'Angiers, le vingt-quatrième jour d'aoust, l'an dessus dit.

Item, ledit corps fut porté de laditte église de Saint-Laud à l'église de Monsieur Saint-Maurice, le dimanche ensuivant, vingt-cinquième jour dudit mois, par les chanoines et sieurs des colléges de Saint-Maurice, Saint-Laud et Saint-Martin, accompagnez de tous les autres colléges séculliers et des quatre Mendiants, et aussy les religieux de Saint-Aulbin vinrent conduire ledit corps depuis Saint-Laud jusques à laditte église de Saint-Maurice, et fut enterré ledit corps jouxte (1) la sépulture de son feu père le roy de Cicille, auprès le reliquaire de Monsieur Saint-Maurice, et sçaichez que lesdits religieux de Saint-Aubin estoient au milieu des sieurs de Saint-Laud et de Saint-Martin à conduire le corps.

Loys de Vallois, roy de France, fut très fort malade en l'an 1482, lequel fit faire les processions, et dire grand nombre de messes en l'église de Saint-Laud, par le temps de soixante jours continuels, et à chacun desdits jours, la Vraie-Croix estoit portée avec grand honneur, révérence et solennité tout à l'entour du cloistre de laditte église de Saint-Laud, et la grande messe estoit ditte avec solennité en chappes comme le jour de Noël, et luminaire et sonnerie comme audit jour.

En l'année de 1483, fut bonne vinée à merveilles et d'autres biens sur terre, et communément par tous pays; les vins furent tant bons qu'il n'étoit mémoire que jamais il en eust esté de meilleurs, et toutte celle année n'avoit point plu que bien peu et par icelle année fit très grand chaud.

François d'Origny ou Orignai, abbé de Saint-Serge, fut enterré et ensépulturé en l'église de Saint-Serge et Saint-Bach, devant l'autel de saint Brieuc, avec grand honneur et solennité des colléges et Uni-

(1) Auprès de.

versité de cette ville d'Angers, le jour et feste de Monsieur saint Macé, vingt-unième jour de septembre, l'an 1483 (1).

La grosse cloche de Saint-Maurice d'Angers, nommée Maurille, qui paravant avoit nom Bouvet, fut reffondue et faitte, et sonna à la feste de Monsieur saint Maurice, vingt-deuxième jour de septembre, l'an 1483, et poize (2) laditte cloche de dix à douze mille livres.

Jacques Oudin, fils de Jehan Oudin et feue Jehanne, sa femme, fut espousé et conjoint au sacrement et lien de mariage avec Jehanne, fille de feuz Jehan Viel et Gillette, sa femme; et espousèrent à Saint-Michel-du-Tertre d'Angers au lundy neufvième jour de juin, l'an 1483.

Et fut fait le festage desdittes nopces en la maison dudit Oudin, ès-fauxbourg Saint-Michel-du-Tertre dudit lieu.

Nicolle, fille de Jehan Oudin et Robine, sa femme, fut née au mercredy, à heure de dix ou onze heures de nuit, vingt-quatrième jour de février 1483, dont la feste de saint Mathieu fut le premier jour ensuivant, et celle année eusmes bisexte. Mathurin Lebouvier fut parrain, et Nicolle la Besnarde et Marie Manain, sa fille, furent marraines, et décéda laditte Nicolle le seizième jour de mars, l'an dessus dit.

Révérend père en Dieu, Monseigneur Maistre Jehan Ballue, cardinal de Rome et évesque d'Angers, fit son entrée en cette ditte ville d'Angers, et fut porté de Saint-Aulbin à Saint-Maurice le vingt-cinquième jour de juillet, l'an 1484, et devez sçavoir que au jour de sa venue, les seigneurs des églises et autres plusieurs gens en grand nombre allèrent au devant de luy le guetter, pour luy faire honneur et révérence, jusqu'à une maison qui appartient à Madame la royne de Cicille, nommée Espinart, *alias* Haulte-Folie, et s'en vint par Brécigné, pour soy envenir loger à Saint-Serge, laquelle chose il fit, et s'y coucha et logea en la maison abbatialle; et en laditte abbaye y estoit un nommé frère Georges Pot, soy disant abbé de laditte abbaye, et puis le lendemain ensuivant, s'en alla à Saint-Aulbin, et

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, page 57.

(2) Pèse.

de Saint-Aulbin fut porté honnorablement par les quatre barons d'Anjou ou par leurs commis jusques à laditte église de Saint-Maurice.

Item, un nommé Maistre René Maulnier fist la harangue à la porte de Saint-Serge, devant ledit Ballue, présents les bédeaux de l'Université.

Le jour de l'Ascension de Jésus-Christ, vingt-deuxième jour de may, l'an 1484, Charles de Vallois, à qui Dieu doint bonne vie et longue, roy de France, fut oint et sacré et fait roy en l'église de Reims par révérend père en Dieu, Pierre de Laval, archevesque dudit lieu, et y estoient présents les grands princes et seigneurs de ce dit royaume.

Le mareschal de Bretaigne, sieur de Rieux, Madame de Laval, le prince d'Orange et autres seigneurs vinrent et arrivèrent en cette ville d'Angers, pour seureté de leurs personnes, le dix-huitième jour de février, l'an 1484, pour aucuns débats et dissentions meus entre eux et le duc de Bretagne, pour ce qu'on disoit que ledit prince d'Orange et ledit mareschal avoient cuidé tuer ledit duc de Bretaigne en sa chambre, luy estant en son château de Nantes, et disoient lesdits sieurs que un nommé Pierre Landais, trésorier dudict duc de Bretaigne, estoit cause de tous ces débats et dissentions (1).

Pierre Landais, trésorier du duc de Bretaigne, fut pendu au gibet de Nantes, pour plusieurs trahisons et forfaits qui luy furent mis sus par le mareschal de Bretaigne, sieur de Rieux, et par le prince d'Orange et par plusieurs barons, chevalliers et autres seigneurs de ladite duché de Bretaigne, le dernier jour de juin, l'an 1485.

Le lundy au matin, environ sept heures, quatorzième jour de mars, l'an 1484, comme on disoit les messes des absolutions, fit un très grand tremblement et mouvement de terre et aussy un errue-

(1) *Nota* que le duc de Bretaigne fit brusler le bourg de la ville d'Ancenis appartenant au sieur de Rieux, mareschal susdit, pour et à l'occasion de la hayne et envie qu'il avoit contre ledit mareschal, pour le débat qui estoit entre luy et ledit trésorier; touttesfois on disoit que le duc a l'appétit dudit Landais, trésorier, car ledit duc l'aymoit fort.

ment en cette ville et environs d'Angers et en plusieurs autres pays et lieux, par telle manière que l'on cuidoit que tout fondît, car icelle mesme heure se leva une petitte brouée qui ne dura guères; mais le monde eut tant grand peur qu'il cuidoit que tout fondît, et comme le peuple s'en alloit de peur desdittes églises, il avoit si grande haste de sortir hors qu'ils s'entrefaisoient cheoir, et passoient les uns sur les autres, en criant pardon et miséricorde à Dieu, et saichez bien de vérité que le plus dudit erruement et tempeste fut èz-églises, chapelles et moustiers communément que ès-maisons et autres lieux.

Item, et le prochain mercredy ensuivant, à deux heures après midy, fut esclipse de soleil bien merveilleuse, si terrible, et aussy que plusieurs astrologues avoient dit paravant qu'elle seroit très dangereuse.

La Visitation de Nostre-Dame fut instituée et ordonnée à festiver et solemniser, de par Nostre Saint-Père le pape Innocent, l'an 1485, et Monsieur le cardinal évesque d'Angers, qui fut à la Pentecoste. Le dix-huitième jour de may, l'an dessus dit, laditte feste de la Visitation Nostre-Dame fut ordonnée à solemniser et sans jeusne.

Le mystère de la Passion de Jésus-Christ fut joué en cette ville d'Angers le dimanche vingtième jour d'aoust et le lundy, mardy, mercredy, jeudy et vendredy ensuivant, l'an 1486, et fut joué par les plus grands et notables gens de laditte ville, comme par doyens, chanoynes, curez, chappelains, bourgeois, marchands, officiers, nobles gens et autres, par telle manière que plusieurs gens des pays de Lyon, de la Rochelle, Bordeaux, Poictiers, Paris, Tours, Normandie, Bretaigne et gens d'autres nations disoient jamais n'avoir veu jouer si richement, honnorablement, plaisamment et excellemment et sembloit au peuple que on jouoit par chacun jour de mieux en mieux. Item, devez sçavoir que quand laditte Passion fut jouée, y avoit cinquante-quatre chauffaux tout couverts d'ardoise, dont n'y en avoit que deux qui ne fussent couverts d'ardoise, et en chacun chauffault y avoit trois estages; mais Paradis estoit le plus hault, qui n'avoit que deux estaiges, et aussy avoit auxdits chauffaux des pantières partout faittes de bois et de clayes touttes d'une haulteur.

Item, et avant que l'on commençast à jouer le premier jour dudit mystère, se fit une messe, avec diacre et sous-diacre, au milieu du pavé, et est à sçavoir que un nommé Messire Pierre Turpin, doyen de Montagu et chanoine de Saint-Martin, joua le personnage de Dieu à l'honneur, gloire et louange de Dieu et à l'honneur de luy, tant bien et honorablement que fut merveilles, ainsy que disoit tout le peuple qui y estoit. Maître Laurens, chappelain de Saint-Maurice, joua Nostre-Dame; Maître Thibault Binel, chanoine, joua Judas; Maître Nicolle Pistris joua la Magdelaine.

A la saint André, l'an 1486, Monsieur le duc d'Orléans, nommé Louis de Vallois, s'en alla hors la cour du roy nostre sire, et s'en descendit en Bretaigne, et s'en alla et tira se rendre au duc de Bretaigne, accompagné de Monsieur de Dunois et de plusieurs autres seigneurs et capitaines de leur party, pour et à l'occasion de plusieurs débats et dissentions qui estoient meuz entre eux et le roy nostre sire et entre plusieurs grands seigneurs et dames du sang royal.

Item, et à la feste de l'Epiphanie, ensuivant en icelluy an, le siége fut mis devant la ville de Parthenay, de par le roy nostre sire et son conseil, laquelle ville appartient à Monsieur de Dunois, pour ce qu'il y avoit un capitaine nommé Monsieur de Joyeuse, lieutenant de mon dit sieur de Dunois, et un autre capitaine nommé Teffault, qu'ils disoient qu'ils résisteroient contre la puissance du roy nostre sire, et qu'il y avoit gens d'armes, artillerie et munitions assez pour dix ans; mais au bout de six jours, ils se rendirent, et fut pris prisonnier ledit de Joyeuse et ses gens, et après que les gens d'armes du roy nostre sire furent seigneurs de laditte ville de Parthenay, nostre dit sire le roy fit abbatre et razer les murs de laditte ville de Parthenay.

Nostre sire le roy Charles de Vallois, roy de France, fit son entrée première en la ville et château des Ponts-de-Cez d'Angers, ou vingt-unième jour d'avril, l'an 1487, et y séjourna depuis ledit jour samedy jusques au mardy ou mercredy ensuivant.

Le mardy ou mercredy vingt-cinquième ou vingt-sixième jour d'avril, l'an 1487, nostre dit sire le roy entra et fit sa première en-

trée en son château d'Angers par le portail de Toussaints qui est devers les Lices, et celuy jour ne fit point son entrée en cette ville d'Angers, pour la cause d'un bruit d'un trépassé qui estoit mort en laditte ville, mais crastina (1) et attendit jusques au prochain jeudy vingt-sixième jour de may, l'an dessus dit, et audit jour y entra par la porte de la Cité, et chevaucha par la grande rue de laditte ville, pour passer au portail Lyonnois, pour aller au Plessis-Macé appartenant à Monsieur de la Forest, pour lors gouverneur d'Anjou, et nottez qu'il y avoit huit ou dix seigneurs des plus suffisants de la ville, qui portoient le poile tendu sur lui à la sortie de son dit château, luy estant sur une petitte hacquenée blanche, et estoit nostre dit sire accompagné de Monsieur le duc de Bourbon, grand maistre, chambellan et connestable de France, de Monsieur de Beaujeu et Madame sa femme, sœur du roy nostre dit sire, de Monsieur de la Trimouille, sieur de Craon et vicomte de Thouars, Monsieur d'Angoulesme, Monsieur d'Alençon, Monsieur de Vendosme et plusieurs autres grands seigneurs, comme Monsieur l'admiral, sieur de Grasseville, et comme le comte dauphin, sieur d'Auvergne, Monsieur de Saint-André, Monsieur de Saint-Pierre et autres; et avant que nostre dit sire le roy fît son entrée en laditte ville d'Angers, luy estant en son dit château, il fit la foy et serment à Messieurs de l'église d'Angers, ainsy qu'ont accoustumé de faire les nobles roys de France; et après Messieurs de cette ville d'Angers furent aussy devers luy, et luy donnèrent et présentèrent un très beau présent, riche et honneste, et aussy voulut voir Messeigneurs de cette Université d'Angers, lesquels luy firent une harangue belle et honneste à merveille, dont il fut très content, et d'autres grands honneurs luy firent par après.

L'ambassade du roy de Hongrie entra et arriva en cette ville d'Angers le vendredy des Quatre-Temps de la Pentecoste, huitième jour de juin, l'an 1487, et audit jour de leur arrivée, par le commandement du roy nostre dit sire, furent envoyez à l'encontre les plus gens de bien de cette ditte ville d'Angers; c'est à sçavoir : Messieurs de Saint-Maurice et des autres églises, les advocats et con-

(1) Ajourna.

seillers, juges, lieutenants et sénéchaux, officiers de nostre dit sire et autres manières de gens, comme bourgeois et marchands en bon grand nombre, au nombre de soixante ou quatre-vingts robbes d'escarlatte et cinq ou six cents gens de mestier, portant voulges (1) et autres ferrements.

Item, et en laditte ambassadde estoit un archevesque et deux grands de leur pays, accompagnez d'autres sieurs, et bien environ de deux cents chevaux et vingt-cinq mulets, cinq trompettes et plusieurs autres beaux instruments et belles choses, et avec laditte ambassade estoient Monsieur l'évesque du Mans et Monsieur de Limoges, lesquels nostre sire le roy avoit envoyez par devers eux et à l'encontre d'eux pour les mener et conduire jusques en cette ditte ville d'Angers.

(1) Serpes à long manche.

(La suite à une prochaine livraison).

LE PRINCE BLANC

CHRONIQUE DU XIVe SIÈCLE [1].

III.

Le lendemain, par une exception du bon Dieu, un jour sans nuages et sans pluie se leva pour la Bretagne. Un de ces soleils pâles, comme l'hiver les fait luire parfois, vint même jeter ses mélancoliques clartés sur la féodale demeure où, pour la première fois depuis le combat de Kardiff, Yvain de Galles avait pu dormir sans crainte d'être réveillé comme le fut le prince Aymon, son père, par les bourreaux du roi Edouard.

Ollivier de Clisson, profitant de cette journée bien venue, voulut faire visiter à son hôte une de ses meilleures forteresses, le château de Brouck (2), dans l'évêché de Tréguier, distant de Josselin d'environ cinq lieues de pays. L'hiver produisait de fait une trève en ce temps de guerres continuelles; voici pourquoi le prince Yvain avait rencontré au château de Josselin le sire de Clisson, paisible au coin de son feu comme un bourgeois du Marais. Ce *far niente* du belliqueux seigneur était du reste de date fort récente, car il revenait à

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, page 102.
(2) Broown, Côtes-du-Nord.

peine des marches de l'Anjou, guerroyer, comme il le savait faire, *moult bien durement*, ainsi que disent nos chroniques, contre Robert Canolle, un des habiles capitaines et des meilleurs chevaliers de l'Angleterre. Le comte duc de Montfort n'osait guère tenir les champs quand Ollivier de Clisson déployait sa bannière, car, tout le monde le sait, le sire de Clisson fut de son temps le plus puissant seigneur de la Bretagne. Il mit à lui seul bien souvent en échec toutes les forces de Jean de Montfort, augmentées des secours anglais; mais s'il ne redoutait pas la vaillance, il craignait, et pour cause, les ruses de son suzerain. L'époque où se passèrent les choses que nous racontons, ne permet pas de dire comment toutefois quelques années plus tard, à un moment où la défiance eût paru un outrage, l'intrépide Clisson perdit la liberté et faillit perdre la vie dans une véritable souricière que lui tendit le déloyal Montfort, au château de l'Hermine, en pleine paix et sous couleur de courtoisie. Mais en 1372, dans le pays du Morbihan, même en plein cœur d'hiver, trève de fait, il n'eût pas été prudent au sire de Clisson de suivre avec un seul page, en dehors de ses forteresses, le vol de son faucon et les *déduits* de la chasse. Les espies du duc de Bretagne et autant au moins les espies anglaises, infestaient le pays. — Tant on voulait, narrent les historiens, *surprendre et ruer jus ce sire de Clisson qui faisait une trop forte guerre* (1). Seulement, Clisson n'était pas plus facile à surprendre qu'à ruer jus, et savait-il bien surprendre et porter bas lui-même les autres. Or donc, ce jour-là, comme il voulut conduire Yvain à Brouck, il fit baisser le pont-levis et puis sortirent.

Vous eussiez vu alors une volée de pages éveillés, les pages du sire et de Yolande courir devant les châtelains sur de petits genêts, comme des écoliers au buisson, mais à vrai dire pour explorer les lieux. Bientôt venaient, montés sur de grands dextriers, le seigneur de Clisson et Yvain de Galles, revêtus de leurs cottes, le bassinet en tête, la targe au poing, l'épée au flanc, petite tenue des gens de guerre en ce temps-là. Au milieu d'eux la belle Yolande « chevauchait une blanche haquenée moult bien allant. » Et derrière, à

(1) Froissard.

distance moyenne, suivaient soixante bonnes lances et cent francs archers de Genève. Ainsi ordonné, Clisson marchait vers Brouck.

Leurs trois chevaux, successivement retenus, finirent par prendre cette allure uniforme et douce qu'adore un cavalier qui n'est pas pressé d'arriver, mais qui veut au contraire jouir de l'air du ciel, des charmes du paysage, d'une compagnie, d'un entretien qui plaisent, flânerie enfin à travers champs. Après que ces premières observations, inséparables de la vue de climats nouveaux ou du plaisir d'un bon voyage, se furent naturellement échangées, — ce qui est aussi simple que de se dire quand on s'aborde : « Comment vous portez-vous? » — usage que pour ma part je trouve affectueux et sensé, et que je ne prétends pas changer, — Clisson se tournant vers Yvain de Galles :

— Seigneur, lui dit-il, hier soir, vous vous en souvenez, il fut convenu que nous discourrions aujourd'hui encore de nos affaires. Rien ne nous presse d'arriver à Brouck ; la distance est proche assez ; le jour est clair, discourons. Et pour que vous puissiez bien apprécier l'état de mon esprit en ce moment, il faut que vous preniez patience et m'entendiez reprendre aussi les choses d'un peu loin.

— Acertes, messire, répondit Yvain, je vous écouterai liement (1).

— « Or, sachez, reprit Clisson, que mon père Ollivier, que Dieu lui fasse paix, du temps du roi Philippe-de-Valois, faisait pour l'honneur de notre seigneur roi une guerre moult dure aux Anglais, et à ce premier Jean de Montfort, cousin félon du duc Charles de Blois, et de la vraie duchesse Jeanne de Bretagne, sa femme. En compagnie du vaillant sire Hervé de Léon, monseigneur de père assiégea et reprit, sur Robert d'Artois et Hüe-le-Despensier, qui y furent navrés à mort, la puissante cité de Vannes, où arborées étaient les couleurs de Montfort et de l'Angleterre.

» Grand émoi advint en Angleterre de la reprise de la cité de Vannes, et bientôt accourut le roi Edouard III en personne, qui l'assaillit moult âprement avec une grosse puissance; mais rien n'y fit. La comtesse de Montfort, quand sçut le roi anglais en bon

(1) Avec joie.

arroi devant Vannes, se partit d'Hennebon, et s'en vint, avec ses chevaliers et cinq cents armures de fer, se joindre à l'effort des Anglais; mais rien n'y fit.

» Quand le roi anglais, qui séoit devant Vannes, vit la cité si forte, si bien pourvue de gens d'armes et si durement défendue, bien il pensa que le siége en serait long et crueux (1), qu'il fallait, lui, songer à ses besongnes par ailleurs du pays. — Donc il se départit de Vannes, laissant au siége cinq cents hommes d'armes et mille archers, et chevaliers Gauthier de Mauny, le comte d'Aroundel, le comte de Warvick. Lui se alla mettre devant la cité de Nantes, et, pour y aller, chevaucha ardant et exillant (2) le pays d'un lez à l'autre. Monseigneur Ollivier de Clisson, apprenant ces vastations et pilleries, s'efforçait de débloquer Vannes pour courir sus au roi Edouard. De leur côté, les chevaliers anglais livraient tous les jours maints assauts, car ils convoitaient à gagner, par faits d'armes, la bonne ville de Vannes, que, par faits d'armes, en cette même saison, mon père avait reconquise sur eux. Mais rien n'y faisait. Un jour, monseigneur de père et le sire Hervé de Léon, toujours pour plus vite délivrer la cité de Vannes, et courir sus au roi Edouard, font ouvrir portes et barrières, et poursuivent moult âprement les chevaliers et les hommes d'armes anglais qui, tout en reculant, se combattaient en vaillantes gens qu'ils étaient. Toutefois trop vint grande foison d'archers et d'Anglais à la rescousse, et iceux sortis de Vannes furent à leur tour rencongnés : mais lentement, se bien battant. Les derniers étaient restés pour les autres couvrir, le sire de Léon (3) et monseigneur de père si bellement, que Anglais étant déjà ès les barrières, ceux qui les gardaient les fermèrent si mal à point qu'il convint le sire de Clisson demeurer dehors, et fut pris devant les barrières avec le sire Hervé de Léon. Or, quand vint trève, un temps entre le roi Edouard et notre seigneur le roi Philippe, Ollivier de Clisson retourna à la cour de ce roi,

(1) Cruel.
(2) Brûlant et pillant.
(3) Un Rohan.

comptant être accueilli liement. Mais le roi le fit incontinent saisir et occire le 29me de novembre 1343. »

Ici Clisson s'arrêta un moment; les veines de son front se gonflaient, et sa main semblait vouloir comprimer sous sa cotte de mailles les puissants battements de son cœur.

Il reprit bientôt en ces termes :

« Vous me pardonnerez, seigneur, de vous avoir conté longuement les derniers offices de mon père envers la cause du roi de France et de Charles de Blois, l'hoir légitime de Bretagne. Ainsi vous entendrez mieux la grande ire qui me dut transporter. Je jurais à monseigneur saint Yves de bien venger mon père et sur le roi Philippe-de-Valois et sur la maison de Blois, et je n'ai que trop tenu parole! Tantôt je me retirai au châtel de Hennebon avec la comtesse Jeanne de Montfort, laquelle fut une vaillante dame, et guerroyai dans la duché pour le droit du duc Jean, son mari, qui était au Louvre en la prison du roi. Vingt ans se passèrent. Le roi Philippe-de-Valois vint à trépas. Son fils Jean, roi après lui, mourut, comme le savez, à Londres où il était revenu faire visite lie à Edouard. Notre gentil monarque le roi Charles cinquième, avant duc de Normandie, succéda à leur couronne comme raison était. Jean de Montfort, qu'alors s'escrivait duc de Bretagne, mourut; son fils Jean, aujourd'hui vivant, se fit couronner pour la duché. La France avait failli périr comme ses rois. *Créci*, *Poitiers*, journées à jamais glorieuses pour l'Anglais, tristes pour le pays de France, abattirent notre noblesse, qui tomba autour de ses rois sans reculer de la longueur d'un éperon, et toujours je combattais pour venger monseigneur de père, sur les rois de France et sur Charles de Blois, l'hoir véritable de Bretagne! Plus le sang coulait, plus je voulais le voir couler; il me semblait que je n'en verserais jamais assez pour venger le sang de mon père. Savez peut-être enfin, messire, par les chevaliers de là-bas, continua Clisson, en désignant la direction de l'Angleterre, comment se comporta la journée d'Auray; comment Jean Chandos, qui était capitaine et souverain sur tous, confia une de ses trois batailles à Robert Canolle, me donna la seconde et prit la troisième pour lui et pour le comte de Montfort.

Or, savez comment y périt sur la place, en moult preux chevalier, messire Charles de Blois. Ce fut le 29me de septembre 1364 (1).

» Foison de Français furent occis. Bertrand Guesclin, mon vieux camarade, mon contraire alors, y fut pris. J'y eus pour ma part l'œil gauche crevé d'un coup de hache (2). Mais je voyais la bannière de Charles de Blois renversée dans le sang, le roi de France vaincu; j'étais heureux. Je songeais à mon père occis le 29me de novembre 1343!!...

» Eh bien! seigneur, ajouta Clisson en serrant la main d'Yvain, ma vengeance portait à faux : le véritable assassin de mon père n'était pas Philippe-de-Valois; c'était Edouard III d'Angleterre ou son favori Williams de Salisburg, ou mieux tous les deux ensemble. »

Et la figure d'Ollivier de Clisson, qui ne fut jamais bien réjouissante, devint à ces mots sombre comme un orage. Clisson avait dépassé cinquante ans; sa taille était moyenne, ses formes athlétiques; ses traits, naturellement durs, avaient pris un caractère plus rude encore depuis que, par suite de la perte d'un œil à la bataille d'Auray, son visage n'était plus, si je puis ainsi dire, éclairé que par un seul jour.

L'intrépidité, l'intelligence, l'inflexible détermination, voilà quel était le sens absolu de sa physionomie, et chacun sait que sa physionomie, de ce côté, n'était pas menteuse.

— Je le crois d'avance, messire, lui répondit Yvain de Galles : cautelle, meurtre et trahison, voilà le règne d'Edouard III, ce grand règne comme ils disent là-bas; mais, de grâce, achevez ce récit qui me touche.

— « Voilà, reprit Clisson, ce dont j'ai eu preuve bientôt. Ce roi anglais, moult convoiteux, désirait de mon père une rançon de prince : voilà pourquoi il ne voulait point qu'il mourût pendant que chez lui était, et lui fit-il, dans sa prison, plus d'amour et de cour-

(1) Froissard.

(2) Entre les autres chevaliers, Ollivier de Clisson y fut bien vu, bien avisé, et qui fit merveilles de son corps : il tenait une hache dont il ouvrait et rompait les presses, et ne l'osait nul approcher. (Froissard, liv. 1er, part. II, chap. CLXXXIX.)

toisie qu'à messire Hervé de Léon, fiancé prisonnier avec lui. Mais quand monseigneur de père ou ses amis eurent trouvé, lors de la trève, cette moult grosse rançon, et que le sire de Clisson fut revenu en France, Edouard III pensa sitôt à le mettre à mal pour n'avoir plus de lui si forte guerre. Voirement grand'fame (1) de trahison fit-on alors courir, en Angleterre, contre le seigneur Ollivier de Clisson, pourquoi, dans sa prison, mieux avait été traité du roi que le sire Hervé de Léon : si bien que quand eut lieu à Paris la revenue de ce noble homme, jà était-il encoulpé de fausseté et trahison. En même temps arrivait, à la cour du roi Philippe-de-Valois, Williams de Salisburg, lequel, pour se venger d'Edouard III, qui durement, prétendait-il, avait contraint l'amour de la gentille comtesse, sa femme, ainsi qu'elle-même lui en avait fait confession, rapportait au roi Philippe une lettre d'alliance constant que, par dons et promesses, le sire Ollivier de Clisson était ores traiteur à son seigneur le roi et l'homme lige de l'Anglais (2). Or, savez ce qu'il advint, et comment, par soudaine ire du roi, fut occis de mâle mort le sire Ollivier de Clisson.

» Mais fausse était cette lettre d'alliance comme preuve s'en est vue de par les soins de notre gentil roi Charles, que Dieu conserve! Faux aussi était Williams de Salisburg, car bientôt revint en Angleterre, de vers la cour d'Edouard, son maître, qui passa au col du félon l'ordre de cette Bleue-Jarretière, à laquelle bien avait droict (3). — Voire, sire Yvain, tout cela, le sentez, était cautelle et fausseté entre le roi Edouard et Salisburg, son ministre, pour perdre monseigneur de père. Les vrais assassins sont donc Edouard d'Angleterre et le traiteur (4) Salisburg. Aussi de ce jour de fortunée découverte, tantôt depuis huit ans que le roi Charles, notre doulx seigneur, m'a reçu en sa grâce, ai-je durement vengé sur l'Anglais et sur Jean de Montfort toutes les ruines et vastations que j'avais faites

(1) Bruit.

(2) Froissard, liv. 1er, partie 1re, chap. CCXII, et l'auteur anonyme des chroniques de Flandres, font à ce sujet un récit qui nous permet cette interprétation.

(3) Chacun sait qu'Édouard III institua l'ordre de la Jarretière en l'honneur de sa favorite la comtesse de Salisbury.

(4) Traître.

avant pour l'amour d'eux et pour erreur. Aussi tant que j'aurai à mon côté ma bonne épée de Bordeaux et ma dextre pour m'en servir, guerre à eux ferai-je toujours.

» Quant à vous, seigneur Yvain, restez à Josselin; attendez-là l'assemblée de vos preux compagnons, survivants de Cardiff. Le château de nos pères serait bien déchu, messire, s'il ne pouvait protéger un proscrit; bien pauvre s'il n'y avait pas cent armures pour couvrir autant de vaillants cœurs; cent glaives pour armer leurs bras; et les terres de Clisson ne sont pas encore si dépourvues que nous n'y enrôlions de braves gens pour le soutien du droit et la gloire des entreprinses.

— Et moi, dit Yolande, je broderai, messeigneurs, vos bannières. Pour vous, prince de Galles, champ de gueules avec trois écussons d'argent et même la croix de Saint-Yves — vous voyez que nous savons vos armes. — Pour nous, mon père, nous borderons d'hermine la vieille devise des Clisson, en souvenir de l'enfant Jean de Bretagne, notre seul hoir; et jusqu'à ce qu'il soit grand assez pour tenir lui-même sa bannière, la déployer au vent, reprendre sa duché et renverser dans la boue les hermines du mauvais duc Jean de Montfort, Jean le félon.

— Et Dieu aidant et monseigneur saint Yves, ajouta Clisson, j'espère bien, messire Yvain, que sur une forte navie (1), nous irons un jour l'un et l'autre reconquêter ce pays de Galles que vous retient le roi anglais. »

Pour apprécier ce que le prince gallois éprouvait en ce moment de fière aspiration, d'ardentes espérances, de joie et de gratitude à la fois, il faudrait avoir recueilli les douloureux secrets des prétendants à toutes les époques, des Charles-Edouard, des Wasa et d'autres grands infortunés. Il faudrait avoir pu sentir sur son front ou sur le front de ses pères, l'enivrant embrassement d'une couronne grande ou petite soit elle. Il faudrait avoir bien écouté, quelle que soit sa foi politique, l'inapaisable cri qui s'échappe du plus profond de la terre quand le vieil arbre des royautés est arraché du sol qui le

(1) Flotte.

vit croître, quand le sombre bruit de sa chute fait au loin tressaillir la terre; il faudrait enfin, à défaut de ces assimilations impossibles, avoir penché son cœur et son oreille bien près, vers la voix de l'histoire, pour savoir ce que souffrent les rois ou les enfants des rois, quand l'orage les a jetés proscrits loin du rivage où ils régnèrent; pour savoir enfin comment peut les passionner une espérance!

Alors seulement vous comprendriez ce qu'avait souffert Yvain, l'héritier exilé des souverains de Galles, ce qu'il éprouvait en ce moment de consolations et d'espoirs; alors vous comprendriez l'indicible force ou l'inénarrable grâce de son regard qui, remercîment silencieux, s'adressait tantôt à Clisson, tantôt à la belle Yolande.

Le chevalier breton terminait à peine son récit, qu'un grand levrier blanc, favori d'Yolande, qui lui aussi semblait courir en éclaireur devant sa maîtresse, revient en sautant ses plus joyeux sauts, s'attache au cou du cheval d'Yolande, et, la patte tendue en avant, semble indiquer à la jeune fille qu'on touche au terme du voyage.

En effet, les tours de Brouck apparaissaient déjà. Bientôt sonnèrent les trompettes du fort, marque certaine que les *escoultes* avaient signalé l'arrivée du comte suzerain. Les cimballiers sortirent hors des portes, et, se rangeant en haie, firent retentir l'air des sons aigus de leurs criards instruments; réception princière au moyen âge, voire même plus tard, qui pouvait flatter la vanité, mais ne flattait guère l'oreille.

Enfin le pont-levis descendit au niveau des fossés. Clisson et son hôte étaient arrivés au château de Brouck en Tréguier.

IV.

Pendant qu'Yvain de Galles examinait d'un œil exercé le château de Brouck, sondait la profondeur des fossés, l'épaisseur des murs, la hauteur des tours, l'organisation des créneaux, le jeu des machicoulis, la distribution des meurtrières, l'embrasure et la disposition

des canons, car on commençait, à cette époque, à employer ces instruments nouveaux; pendant qu'en compagnie du sire de Clisson il parcourait l'intérieur de la forteresse, admirant la variété, l'énergie des moyens de défense, la largeur, la solidité des enceintes, l'incroyable facilité des voies de communication qui, par mille réseaux, permettait aux défenseurs de la place de se joindre, de se secourir, de se centupler au besoin; pendant qu'Ollivier de Clisson, non sans quelque orgueil fort légitime, montrait à son hôte le royal approvisionnement de vivres de toute nature, d'inépuisables munitions amassés dans la forteresse, qui lui permettaient de braver les extrêmes longueurs d'un siége, Yolande, suivie de quelques archers, de sept à huit hommes d'armes, se dirigeait au village de Brouck, situé à une assez faible distance du château. Ses pages la précédaient, portant d'abondantes aumônes en nature ou en argent qu'elle allait, selon sa coutume, distribuer aux plus nécessiteux des vassaux de son père, pour leur payer sa bien-venue. Elle fut bientôt entourée de tout ce qui avait vie dans le village : reconnaissance pour les uns, espoir pour les autres, respectueuse affection pour tous. C'était touchant, en vérité, de voir cette belle jeune fille, simplement comme elle le savait faire, s'informer de toutes ces misères, s'efforcer d'en calmer l'amertume et par ses dons et par son doux parler, plus précieux encore que ses dons. Le pauvre oubliait ses souffrances devant la charité d'Yolande, les découragés espéraient aux accents de ses exhortations, et le bonheur que donnait la jeune châtelaine la rendait cent fois plus belle encore. Oh! Yvain de Galles! si vous aviez pu voir cette adorable créature au milieu de cette mêlée de serfs en haillons, d'enfants, de vieillards ou d'infirmes, peut-être auriez-vous compris que le cœur de l'homme est quelquefois trop à l'étroit dans une armure; que la soif des combats, l'enivrement de la bataille, la vue des donjons crénelés, garnis des instruments de mort, ne constituent pas toujours l'existence, et qu'il reste à l'homme la faculté d'admirer de plus gracieux tableaux, de rêver de plus douces joies. Mais, tout entier à vos projets de guerre et de vengeance, vous ne songiez pas à l'amour.

Il se trouva qu'à l'heure même où Yolande faisait ses distributions

charitables, une chevauchée de trente à quarante hommes d'armes, au service du comte de Montfort, rôdait sur les terres de Clisson, assez voisines en cet endroit du château-fort de Loudéac, qui tenait à cette époque pour le comte duc de Bretagne. Le terrain sur lequel ces cavaliers se trouvaient en ce moment, dominant au loin la campagne, ils aperçurent bientôt le groupe où était Yolande, et purent rapidement juger du petit nombre de ses défenseurs ; alors ils tournèrent sans bruit la montagne qui les séparait du village, et, surgissant tout à coup, fondirent sur le groupe surpris. Mais quelque soudaine que fût leur irruption, elle ne put faire hésiter un seul instant cette poignée de braves qui, du château de Brouck, avait escorté Yolande au village.

En un clin d'œil, les dix ou douze archers se jetant sur les tertres du chemin, font pleuvoir sur les assaillants leurs flèches acérées, et quand, cet insuffisant obstacle franchi, les cavaliers de Montfort, la lance au poing, précipitent leur course pour s'emparer de la proie qu'ils convoitent, ils trouvent devant eux, en travers du chemin, vraie muraille de fer, les huit hommes d'armes de Clisson, qui, à pied, serrés les uns contre les autres, la targe en avant et leurs lourdes épées tendues, écartent la lance des cavaliers, font cabrer les chevaux qui bondissent blessés, et pendant quelques instants soutiennent contre des forces quintuples un combat magnifique. Loin de songer à fuir, Yolande, la digne fille de Clisson, reste à quelques pas des braves gens qui la défendent, encourageant leur résistance : « Frappez, mes amis, s'écrie-t-elle, frappez pour l'honneur de Clisson. » Et la voix de la châtelaine double les forces de ces champions, et une seule pensée les anime : repousser les routiers de Montfort, protéger Yolande ou mourir. Mais la lutte était trop inégale et n'aurait pu se soutenir longtemps. D'aventure il advint qu'à cette heure, le seigneur de Clisson, parcourant avec son hôte les étages de son château, entendit, comme il le dit lui-même, un assez *grand hutin* (1), et, regardant au loin dans la direction du village, soupçonna incontinent la vérité, le péril que courait Yolande. D'un bond,

(1) Bruit.

sortir du fort, sa bonne hache à la main, et s'élancer vers le village, tout cela fut plus prompt que l'éclair. Inutile d'ajouter qu'Yvain de Galles suivait d'un pas égal le sire de Clisson, et derrière eux venaient dix à douze hommes d'armes qui, fort heureusement, ne s'étaient pas encore, ainsi que leurs compagnons, dépouillés de leurs cotes, ni de leurs bassinets. Les deux chevaliers dévoraient la distance; bientôt Clisson, en vue des routiers de Montfort, leur cria de sa voix terrible : « Attendez, chiens, trois fois chiens, voir qui aura du meilleur (1). » Mais le chef qui commandait la route, reconnaissant Clisson à son cimier et surtout à l'éclat de sa voix, ne jugea pas prudent d'attendre, et se tournant vers les siens : « C'est Ollivier Clisson; c'est Clisson le Diable qui vient... Despartons-nous devant ce damné borgne. » Et aussitôt donnant de l'éperon, les cavaliers reprirent au galop le chemin qui les avait conduits. Quelques minutes après, la troupe se reformait au sommet du plateau, à l'endroit même d'où ils avaient aperçu Yolande, et résolu de la ravir. Le chef, un des écuyers de Monfort, qu'on distinguait à l'aigrette d'azur qui flottait sur son casque, fit faire halte à sa troupe, et s'avança de quelques pas, comme pour observer les forces de l'ennemi devant lequel il avait fui d'instinct et sans l'avoir compté. Il sembla que le petit nombre des soldats de Clisson l'encourageât à recommencer l'entreprise, car levant la visière de son casque, il adressa quelques mots à sa troupe qui fit mine de s'ébranler pour revenir le long de la montagne. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir son projet. Une flèche sifflant dans l'air, poussée par une force surhumaine, traverse l'incroyable distance qui séparait le village du plateau où les routiers avaient fait halte, et vient frapper en plein visage l'écuyer, qui tombe à terre pour ne se plus relever. Yvain de Galles avait lancé la flèche. La troupe, privée de chef, se rompit aussitôt, et vous auriez vu les compagnons se disperser sur tous les points comme une volée de mouettes.

(1) Voir qui aura meilleure chance.

V.

Le lendemain, Ollivier de Clisson, Yolande et Yvain rentraient sans autre encombre au château de Josselin.

Un mois s'écoula, durant lequel Yvain de Galles ou le Prince Blanc, comme on l'appelait en France, s'occupa sans relâche à recruter, avec l'appui du comte de Clisson, une forte route, ainsi qu'on disait alors. Successivement arrivaient au château les fidèles Enfants d'Yvain, échappés au carnage de Cardiff, et bientôt ils eurent formé autour de leur chef le noyau d'une troupe d'élite.

Le Prince Blanc passait une grande partie de ses journées à examiner les compagnons qui se présentaient avides d'aventures, agréant les uns, refusant les autres, selon qu'ils lui paraissaient plus ou moins exercés au noble métier des armes. Les terres de Clisson fournirent aussi leur énergique contingent. Si bien que, vers la fin du mois, le chef gallois pouvait déjà tenir la campagne avec quatre cents armures de fer. Qu'on ne s'étonne pas de la promptitude de pareilles recrues en hommes d'armes et en chevaux, à une époque où, depuis quarante ans, la guerre étant partout et toujours l'état normal de la France, une foule innombrable de jeunes hommes désertaient la culture des champs ou les professions paisibles pour courir les aventures, trafiquer de leur épée et apporter en tous lieux leur courage, leur mépris de la mort et leur impétueux désir de jouissances. La moindre trève mettait ces gens de guerre aux abois, et quand vinrent de longues trèves, par suite le licenciement de tous ces soudoyers, il fut très naturel de les voir se former en compagnies, traversant la France en tout sens, véritables écumeurs de terre, et maintenir contre l'Anglais et contre le roi Charles V, ou plutôt contre leurs sujets épuisés, l'état de guerre quand même. Chacun sait comment Bertrand du Guesclin, l'ami de Clisson, l'éternel honneur de la Bretagne, sut diriger les dangereuses compagnies de routiers, les conduire par deux fois en Espagne et en purger peu à peu le sol de la mère-patrie. Toujours est-il qu'au moment où se

place notre récit, en l'année 1372, et quoiqu'il n'y eût pas trève entre le roi Charles V de France et Edouard III d'Angleterre, il y avait une telle profusion d'hommes d'armes, que quand se déployait la bannière d'un chef renommé par ses hauts faits et son lignage, il n'était pas rare de voir accourir autour d'intrépides aventuriers, soit pour France, soit pour l'Anglais, selon les instincts et les races. Il n'est donc pas surprenant que l'étendard d'Yvain, le Prince Blanc, eût été aussi promptement entouré d'épées éprouvées, de bonnes lances.

Les heures s'écoulaient rapides pour Yvain au milieu de ces actives préoccupations. Et quand le soin de sa mission vengeresse lui laissait un peu de répit, il retrouvait au château cette hospitalité du bon vieux temps que rien ne lassait, qui devenait par l'usage encore plus soutenue et naturellement plus intime et plus affectueuse. Quelquefois il faisait promener Yolande en batelet sur les douves (1) immenses qui entouraient le château de Josselin, et la jeune fille, qui toujours avait beaucoup aimé ces promenades, ne cessait pas de les aimer, parce que le Prince Blanc tenait les avirons, manœuvrés par les varlets, d'ordinaire. C'était un rameur d'une autre espèce, mais d'une si vigoureuse espèce, qu'avec lui le batelet volait sur l'eau ou ralentissait son allure, filant comme l'hirondelle, se balançant comme l'alcyon, selon qu'Yvain songeait ou courait dans le monde de ses idées. Et Yolande s'ébattait fort des fantaisies du batelet, et l'imprévu de ces bordées l'amusait ou la faisait songer, mais certes ne lui déplaisait pas, car peu de jours s'en allaient sans qu'elle ne revînt à son bateau.

Disons, pour être historien véridique, qu'elle était sûre d'y retrouver toujours pour batelier Yvain, ce qui prouve que le jeu plaisait assez à ce dernier. Et pendant ces courses nautiques, dont les capricieux méandres faisaient rire parfois jusqu'au sombre Clisson lui-même, penché à sa fenêtre pour voir louvoyer le bateau, rameur et passagère devisaient, et Yolande se montrait, sans art et sans efforts, charmante ainsi qu'elle l'était; gaie comme l'oiseau qui chante, franche comme une marguerite, loyale comme une Clisson,

(1) Douves, en Bretagne, eaux des fossés des châteaux.

spirituelle et soudaine comme un enfant, résolue comme une femme, pure comme le premier souffle du matin; et Yvain s'étonnait du cours que prenaient ses pensées, de la diversion qu'elles devaient à Yolande. C'était bien certainement la première femme de sa vie dont il eût écouté jusqu'alors le babil avec complaisance, lui le prince déshérité, le saint conspirateur, le prétendant au trône de Galles, le guerrier nourri de combats, habitué à la rauque harmonie des lances qui se heurtent, des cuirasses qui craquent, de la bataille qui éclate en triomphes ou en imprécations; lui, le Prince Blanc, qui n'a qu'un vœu au cœur, qui ne doit se permettre aucune joie jusqu'à son accomplissement : venger sa race; tuer le Prince Noir, l'appui du trône d'Angleterre, mais le tuer en preux chevalier et non de *male mort*, comme l'aïeul du Prince Noir avait tué le prince Aymon de Galles. — Et Yvain, disons-nous, s'étonnait, mais se laissait doucement bercer par son étonnement, et, à son tour, il se montrait à la jeune fille tel qu'il n'eût pas mieux demandé que de pouvoir être toujours; enfin, tel que Dieu l'avait fait, bon, confiant, affectueux, tant que la conscience des malheurs de sa famille ne lui avait pas commandé d'être inflexible jusqu'à l'expiation. Il évoquait avec bonheur et contait avec charme les fraîches années de son enfance dans cette liberté de Dieu, ces forêts vierges de son pays de Galles, où nul ne lui venait disputer sa royauté solitaire; où, plus rapide que l'air, il dépassait le faon à la course et suivait l'oiseau dans son vol; où rien ne gênait sa pensée qui montait, hymne ou prière, comme un chant vers le bon Dieu; où il causait avec ses arbres favoris, avec ses fleurs sauvages, ses clairs ruisseaux, les mille bruits qui montent de la terre, dans le silence des bois, à toute heure, à toute minute, comme une harmonie, vers le ciel. Il parlait de ces lits de mousse si doux, sans cesse renaissants, qu'il trouvait chaque soir au fond de quelque grotte, au penchant des montagnes noires, et qui devenaient bientôt le berceau des songes dorés que les Korrigans (1) envoient aux enfants quand elles les aiment.

Il parlait, mais plus timidement, d'un moment où tout lui sembla

(1) Fées celtiques.

prendre un aspect nouveau dans ses solitudes chéries, où il se sentit lui-même comme touché au front du sceau de la virilité : heure où l'enfant disparaissait pour faire place au jeune homme. Enfin il parlait de ces images effacées pour ses yeux, vivantes pour son cœur, tant il y avait pensé : du prince Aymon, son père; de la noble bretonne, sa mère, qui s'étaient un jour penchés sur son berceau pour l'embrasser avant de remonter vers Dieu, et il semblait, tant sa voix tremblait alors, qu'à son tour il eût voulu ravir à Dieu ces morts chéris pour voir son âme dans leur âme, ses traits dans leurs traits, son cœur dans leur cœur, et leur donner tant de caresses que le temps reculât vaincu. Qu'il est douloureux de mourir, grand Dieu, quand on laisse un berceau d'enfant! Yvain savait seulement qu'il est douloureux de vivre isolé, orphelin, dans un berceau abandonné. Puis il revenait à ce moment suprême où sa raison se fortifiant, où de fidèles serviteurs lui rappelant les crimes des rois d'Angleterre, il vit, remontant les jours, couler le sang des siens, et rentra dans la vie des hommes pour y chercher et des soutiens pour sa vengeance et de légitimes victimes. — Yolande écoutait comme savent écouter les femmes, avec le tact du cœur et les nobles élans de l'esprit. Yvain de Galles était pour elle plus prince que prince d'Europe; il avait reçu au front la couronne du malheur; et Yvain voyait son ciel moins sombre quand il causait ainsi simplement, librement avec la fille de Clisson, et le batelet finissait par ressembler plus souvent à l'alcyon qui se balance qu'à l'hirondelle qui file, rasant l'eau.

Les soirées ne s'écoulaient pas moins vite sous le toit de Clisson, bien qu'aucun incident notable ne vînt jamais en modifier le cours. Presque chaque soir ramenait Ollivier de Clisson, sa fille et le Prince Blanc, dans cette chambre où fut conduit Yvain, le premier jour de son arrivée au château. Quatre torches de résine bleue, disposées aux quatre coins de la chambre, l'éclairaient tout entière, et faisaient ressortir merveilleusement les sculptures bizarres qu'un savant artiste avait fouillées dans les boiseries de vieux chêne : mélange singulier d'abord, saisissant ensuite, de figurines religieuses, d'allégories bibliques, de fantaisies mondaines et de trophées guerriers. En un mot, tout le moyen âge : l'épée qui combat,

l'Eglise qui triomphe et s'exalte un peu dans sa victoire. Des bas-reliefs où couraient des batailles, où piaffaient des chevaux, où se heurtaient des chevaliers, épisodes bretons du cinquième au douzième siècle, grande époque où sur les débris d'un vieux monde, un monde nouveau se faisait. Et partout Ollivier de Clisson se complaisait à rechercher dans ces mêlées sanglantes la trace de ses braves aïeux, et partout il la rencontrait (1). Mais c'était une chambre intime, un seul portrait y avait trouvé place, le portrait du père de Clisson, de cet autre sire Ollivier, dont la mort avait exercé sur la destinée de son fils une si constante influence : ce portrait aurait pu servir à la rigueur pour deux originaux, car c'était à la fois le sire mort et le sire vivant lui-même. La flamme aux reflets fauves, qui s'échappait en pétillante ondée des quartiers d'arbres brûlant dans la cheminée gothique, rayonnait en plein sur le visage d'Yvain de Galles et d'Ollivier de Clisson, dessinait leurs bustes puissants, leurs fières mines militaires, et semblait les mettre en saillie, comme un complément indiqué au sévère caractère du lieu. Mais à quelques pas, la délicate figure d'Yolande se détachait en frais contraste, ainsi que la grâce sur la force, et adoucissait le tableau. Des soucis trop sérieux agitaient les deux hommes, pour que dans leurs épanchements ils songeâssent à trouver le temps long. D'ailleurs ils avaient vécu l'un et l'autre dans un temps où de tels événements s'étaient accomplis par eux, ou devant eux, qu'il ne fallait pas beaucoup d'efforts pour intéresser les causeries; il suffisait, se retournant en arrière, de rendre une heure de vie au passé; ensuite, et sans transition, d'interroger l'avenir au point de vue d'une pensée commune, l'expulsion des Anglais de France, l'extermination des Anglais. Le premier point semblait, dans l'horizon, se montrer pour l'affirmative; l'étoile si brillante d'Edouard III commençait à pâlir, et celle de Charles V, ce grand roi trop peu apprécié, ce précurseur de Louis XI, ce *cunctator* aux vues lointaines, commençait à jeter son

(1) Bien que le château de Josselin ne fût pas, à cette époque, depuis bien longtemps dans les mains de Clisson, il est très naturel que les membres de sa race s'y trouvassent mêlés aux fastes bretons reproduits.

éclat. Le second point n'était pas aussi clair, ni cela n'était nécessaire; mais les regards des deux chevaliers l'entrevoyaient dans leur passion. Or, cela est écrit, la passion seule peut faire et grands hommes et grandes choses, et s'il fallait, parce qu'on voit trop, renoncer même à voir assez, ce serait tout naturellement ténèbres. Yolande, élevée dans les idées de son père, dévouée au droit et par instinct ennemie de Montfort et de l'Anglais, double négation du droit en Bretagne et en France, prenait plaisir à ces conversations, souvent même en réclamait sa part. Ollivier de Clisson avait perdu Marguerite de Rohan, sa femme, depuis quelques années. De ses enfants, Yolande seule était assez grande pour l'écouter, pour le comprendre; et, dans son isolement, il s'était bien vite habitué à penser tout haut devant elle, à l'avoir sans cesse auprès de lui pendant ses rares moments de loisir. C'était le côté jeune de son cœur. Ces entretiens, l'intérêt qu'elle y prenait, n'empêchaient pas cette charmante fille d'utiliser ses soirs d'hiver, et, sous ses doigts de fée, les bannières qu'elle avait promises aux deux chevaliers, lors du voyage au château de Brouck, se faisaient par enchantement. C'était d'abord sur un fonds de damas blanc, le champ de gueules, les trois écussons d'Yvain de Galles qui se nuançaient sous les tons de la soie plus heureusement qu'un pinceau n'eût pu faire; venait ensuite la vieille bannière de Clisson, autour de laquelle Yolande brodait, en l'honneur de Jean de Bretagne, *l'enfant de Blois*, des hermines courantes, selon qu'elle l'avait annoncé, et le mois ne touchait pas encore à son terme que ces travaux de longue patience étaient l'un et l'autre achevés. Parfois aussi, à la prière de Clisson ou du Prince Blanc, Yolande, avant que la soirée ne se terminât, chantait quelque chant bas-breton, légende des temps héroïques ou récit de faits d'armes récents, dans le dialecte de Cornouailles et de Vannes, pur celtique, et par suite très familier aux deux chevaliers gallo-bretons.

Un chant surtout plaisait au Prince Blanc. Le chant du combat des Trente : *Stourm ann tregout*,

Il crut remarquer, non sans une secrète émotion, qu'Yolande, aux veillées du soir, chantait souvent : *Stourm ann tregout*.

VI.

Un jour Yvain se promenait le long des douves du château, dans cette partie située entre les douves et la rivière de l'*Oust*, qui faisait au château une double ceinture. Il fallait, pour arriver à cet étroit et ogivique espace, passer l'eau des fossés sur une passerelle mobile; on se trouvait alors au milieu d'un jardin de fleurs, cultivé par les soins d'Yolande. C'était le temps des violettes et des primevères qui émaillaient seules le parterre; les autres douces exilées du printemps n'osaient pas reparaître encore. Yvain respirait ces émanations printanières, et laissait aller ses pensées comme Dieu les poussait, comme l'air tiède les berçait. Tout à coup il entend préluder aux accords d'une harpe, et bientôt un chant doux et fier à la fois accompagner les sons bien connus du mélodieux instrument. Il se tourne et voit Yolande dans son appartement qui donnait sur le jardin aux fleurs. La jeune fille était debout, la tête dans une direction qui ne lui permettait pas d'apercevoir Yvain, ce qui n'empêchait pas ce dernier de la voir et de la bien voir. A mesure que le chant s'avançait, la figure d'Yolande s'animait ou s'attendrissait davantage. Se croyant seule, elle faisait passer son âme dans sa voix, dans ses yeux, et ses yeux et sa voix n'avaient pas le droit de s'en plaindre. Jamais le Prince Blanc n'avait soupçonné, dans la chanteuse, tant de puissance et tant d'éclat; jamais il n'avait, jusque-là, deviné les nuances sans fin, les effluves subites, les rêveries exquises, les imprévus divins qui, à certaines heures de la vie, font le chant d'une jeune fille quand elle est seule ou qu'elle se croit seule. Il écoutait, il regardait comme un homme qui, lui-même, songe et cherche le sens de son rêve. Yolande était plus grande que petite; sa taille, encore inachevée, présentait ce mélange de nonchalance et de force qui s'allie si bien à la beauté des jeunes filles, alors surtout qu'elles ne le cherchent pas. On comprenait que le temps

n'avait pas encore mis, mais qu'il allait bientôt mettre la dernière main à son charmant ouvrage, et l'imagination de ceux qui la voyaient complétait l'ouvrage du temps. C'était l'heure où chacun admire à sa façon, selon ses goûts, terminant le vivant portrait au gré de ses prédilections, et jetant au front du modèle ces détails qui finissent une œuvre, ces tons plus fermes qui l'éclairent, ces lignes qui le développent, ou dans l'ensemble plus de dessin et de couleur, plus de force et d'accentuation. Heure ravissante où la nature a déjà beaucoup donné et promet davantage encore! Les cheveux d'Yolande, relevés sur sa tête, découvraient les belles lignes de son front, l'élégance de son profil grec. Ses cheveux étaient-ils noirs ou blonds? Qu'importe! Ils n'étaient, dit-on, ni noirs ni blonds, ce qui ne les empêchait pas d'être de fort jolis cheveux. Vous me demanderez peut-être de quelle couleur étaient ses yeux? Je n'en sais rien, en vérité, car Yvain ne me l'a pas dit. Il paraît cependant qu'ils n'étaient pas bleus comme les étoiles du ciel. Etaient-ce des yeux de velours noir? Demandez plutôt à Yvain. A coup sûr, ils n'étaient pas verts (ou *pers* comme on disait à Athènes). Tout ce que je sais le mieux, c'est qu'ils étaient charmants; n'est-ce pas une jolie couleur pour des yeux?... D'une main elle soutenait sa harpe, de l'autre elle faisait voler sur les cordes de l'instrument ces mille notes tour à tour rapides comme l'air, perlées comme un chant d'oiseau, tendres comme un soupir, menaçantes comme un combat, qui s'échappent, essaims ailés, de l'âme passionnée d'une harpe quand on lui surprend ses secrets. La tunique en drap léger que portait Yolande, retenue à sa taille par une cordelière d'or, favorisait cette harmonie de mouvements que la harpe réclame et sait faire valoir.

Ces manches étroites par en haut, tailladées et larges par en bas, qu'on avait au moyen âge et qu'on a rajustées pour l'âge actuel, retombant sur elles-mêmes, laissaient voir un bras délicieux, bien que peut-être attendît-il aussi pour perfectionner ses contours, la dernière touche de ce grand maître dont nous avons parlé, le temps. Si le Prince Blanc eût connu les camélias au quatorzième siècle, il aurait, à l'incarnat de ce bras patricien, rêvé d'un camélia légèrement rosé, qui deviendrait un jour camélia blanc; mais s'il eût pensé

à la fleur, il l'aurait bien vite oubliée pour la femme. Pauvres petites fleurs des jardins et des prés, votre tissu nous plaît, nous admirons vos couleurs, mais nous aimons les fleurs vivantes et nous ne songeons plus à vous. Yvain de Galles restait immobile à la place d'où il avait aperçu Yolande : son regard était tout entier dans la chambre de la jeune fille et son cœur accompagnait ses chants. Comment eût-il pu en être autrement? Il avait dès les premières notes reconnu sa ballade favorite : *Stourm ann tregout*, la bataille des Trente, qu'Yolande chantait seule en ce moment. N'était-ce pas un entretien secret, une confidence de son âme, une manière de penser à Yvain le Prince Blanc, le déshérité de Galles? Et cédant peu à peu à ce penchant de ses idées, le chevalier écoutait avidement toutes les strophes du chant bas-breton, où respirait surtout la haine de l'Anglais.

Stourm ann tregout.

(ÎES KERNE.)

I.

Ar mîz meurs, gand hé vorzoliou,
A zen de sheï æar hon noriou ;
Ar gwe a bley gaut glar-à-bouill
Ann doen e strakl gand ar grizil.

Hoghen ne ked he vorzoliou,
Hebken a sko war hon noriou ;
N'ed eo ked ar grizil hebkon,
A lak da strakal ann doen ;

N'ed eo ket hebden ar grizil ;
Ne ked ar glav à zarc'-h-à buill ;
Gwasoc'h eged avel ha glav
Ar zaozon fall ann hini-eo !

La Bataille des Trente.

I.

Le mois de mars avec ses marteaux vient, vient frapper à nos portes : les bois sont courbés par la pluie tombant à torrents et les toits craquent sous la grêle.

Mais ce ne sont pas les seuls marteaux de mars qui frappent à nos portes : ce n'est pas la grêle seulement qui fait craquer nos toits,

Ce n'est pas seulement la grêle : ce n'est pas la pluie tombant à torrents ; pire que les vents et la pluie, ce sont les Anglais détestables !

II.

Otrou sant Kado, hor paëron,
Roit hu, d'eomp ni nerz ha kalon,
Ma c'honeimp, hirion ann deiz,
War encbourien enz à vreiz.

Mar deomp-ni d'ar ger war hor c'hîz,
Ni a roi d'hoc-h'-hu eur gourîz,
Hag eur jupen aour, hay eur glent,
Hay eur vantel c'hlaz lion ann eur ;

Ma laro ann dud, o sellet,
Otrou sant Kado benniget :
Kouls ers baroz lay enn douar,
Sant Kado n'en deuz ked ed baz !

II.

Seigneur saint Kado, notre patron, donnez-nous force et courage afin que nous vainquions aujourd'hui les ennemis de la Bretagne.

Si nous revenons du combat nous vous ferons don d'une ceinture et d'une cotte d'or, et d'une épée et d'un manteau bleu comme le ciel ;

Et tout le monde dira, en vous regardant : « O seigneur saint Kado béni ;
« Au paradis comme sur la terre, saint » Kado n'a pas son pareil! »

III.

— Lavar d'i-me, lavar d'i-me,
Pet zo anhe va floc'hik-me ?
— Pet zo anhé liverînn d'heck ;
Unan, daou, tri, pevar, pemp, c'houec'h,
Seiz, eiz, nav, dek, unek, daouzek,
Trizek, pevarzek, ha pemzek.

Pemzek ? ha lod all c'hoaz war lerc'h :
Unan, daou, tri, pevar, pemp, c'houec'h,
Seiz, eiz, nav, dek, unek, daouzek,
Trizek, pevarzek, ha pemzek.

— Niar d'int tregout koulos eveld-omp
Arog ! Podred ha bec'h war-nl-omp ?
Prin de'chezek gand ar skournal !
Na zebfont ken glaz hor segal !

Dis-moi, dis-moi, combien sont-ils, jeune écuyer ? — Combien ils sont ? je vais vous le dire : un, deux, trois, quatre, cinq, six.

Combien ils sont : je vais vous le dire, combien ils sont, seigneur : cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, etc.

— S'ils sont trente comme nous, en avant, amis et courage ! Droit aux chevaux avec les fauchards ! Ils ne mangeront plus notre seigle en herbe !

Ker buan a gonec ann tolion
Ha morzolion war anneoron :
Ker koevet a rede ar good
Hag ar war gonde ar barsat.

Ha ken dédammet ann harnez
Ege pillennon av pavurkez ;
Ha k'lenim av vare heien er c'hloaz,
Ker rust eget mouez ar on braz.

Les coups tombaient aussi rapides que des marteaux sur des enclumes; aussi gonflé coulait le sang que le ruisseau après l'ondée;

Aussi délabrées étaient les armures que les haillons du mendiant; aussi sauvages étaient les cris des chevaliers dans la mêlée que la voix de la grande mer.

IV.

Pennbroc'h a lavaro neuze
Da Tinteniak, par dostac :
— Dall tol ma goaf mat, Tinténiak,
Daoust dag eo len eur gorsen wak ?

— Pez a vo gwag e-ben amzet :
Pouden da benn, va mignon kaer ;
Meur a vran a skrapai enn han,
Ha bekai beden anezhan.

Oa ked he gomz penrachuet,
Enn tol morzol d'ean en deuz roei,
Ken a flastraz, vol eur melé honen,
He doke-honan kerkouls hag he benn.

Ha kenareis, dal niher gwelaz,
A skrign he galon a c'hoarzaz :
— Mar chomfeut holl, evel hemann,
Gonid a rafeut av vro-man.

— Ped anhe zo man, floc'h mad ?
Ne welann'tra grand fdoultr ha goad.
— Ped anhe zo maro floc'hilk ?
— Chetu, pemp, a honec'h, seiz, maro-
[mik.]

La tête de blaireau (Pembrough) disait alors à Tinténiac qui s'approchait : — Tiens un coup de ma bonne lance, Tinténiac, et dis-moi si c'est un roseau vide.

— Ce qui sera vide dans un moment, c'est ton crâne, mon bel ami ; plus d'un corbeau y grattera et becquettera ta cervelle.

Il n'avait pas fini de parler qu'il lui avait donné un coup de maillet, tel qu'il écrasa comme un limas son casque et sa tête à la fois.

Keranrais, en voyant cela, se mit à rire à grince-cœur : — s'ils restaient tous comme celui-ci, ils conquerraient le pays !

— Combien y en a-t-il de morts, bon écuyer ?
— La poussière et le sang m'empêchent de rien distinguer.
— Combien y en a-t-il de morts, jeune écuyer ?
— En voilà cinq, six, sept, bien morts.

V.

Adalek goulving ann de,
En em ganout bete kreîste;
Adalek kreîste bete noz,
En em gauous emb az zaoz.

Depuis le petit point du jour ils combattirent jusqu'à midi. Et depuis midi jusqu'à la nuit ils combattirent les Anglais. Et le seigneur Robert (de Beaumanoir) cria :

Ha' un otrou Robart lavaraz :
— Sec'hed ann euz, ia, sec'het braz !
Ken a droc'haz out-han ar c'hoad :
— Mar't'euz sec'had. pot ev da c'hoad !

— J'ai soif, oh! j'ai grand soif, lors que Dubois lui lança (comme un coup d'épée) ces mots :
— Si tu as soif, ami, bois ton sang !

Ha Robart, pa'n deuz he glevet,
Gand ar vez tec'hi en deuz gret,
Ha war ar zaozou et ma konet,
Ha pemp anhe en deuz lazet.

Et Robert quand il l'entendit, détourna la face de honte, et il tomba sur les Anglais et il en tua cinq.

— Lavar d'î-me, lavar d'î-me,
Pet zo anhe c'hoaz, va floc'h-me ?
Otrou lavaret a rinn d'hec'h :
Unan, daou, tri, pevar, pemp, c'houec'h.

— Dis-moi, dis-moi, mon écuyer, combien en reste-t-il encore ?
— Seigneur, je vais vous le dire : trois, quatre, cinq, six.

— Av re-man a vo losket beo,
Ha kant gwenney aout a beo,
Kant gwennay aout-flamm peb unan,
Abey da vijou ar vro-man.

— Ceux-ci auront la vie sauve, mais ils paieront cent sous d'or brillant chacun, pour les charges de ce pays.

III.

Kar d'ar vretonet ma vige,
E ker Joslin neb na ione
O welet hor ré tout endrone
Bleun banal ouz ho jok-honornou ;

Il n'eût pas été l'ami des Bretons celui qui n'eût point applaudi dans la ville de Josselin en voyant revenir les nôtres, des fleurs de genêts à leurs casques (1).

Na vige kar dar vretonet,
Na dar zeut à vreiz kenenbes,
Neb na veule ket sant Kado,
Paeron brezelaurien ar vro ;

Il n'eût pas été l'ami des Bretons ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni saint Kado, patron des guerriers du pays ;

(1) Comme Geoffroy *Plant-à-Genet;* mais honni soit qui mal y pense.

Neb n'estlamme, nec na ione,
Neb na veule, nec na gane :
« Kouls er baroz hay enn douar,
» Sant Kado nen deuz ked he bar ! »

Celui qui n'eût pas admiré, qui n'eût point béni et qui n'eût point chanté :
« Au paradis comme sur terre, saint
» Kado n'a pas son pareil ! (1) »

Yolande avait fini de chanter que son regard conservait encore cette indicible empreinte d'une pensée, d'une causerie intérieure de son cœur, d'une évocation intime, dont le héros pouvait bien ne pas être précisément le chef des Trente, Robert de Beaumanoir, depuis longtemps couché dans le tombeau en compagnie de sa fidèle lance. De son côté, le Prince Blanc, les yeux fixés sur Yolande, ressemblait, rivé au sol, à la statue de l'extase. Il ne comprenait pas exactement ce qu'il éprouvait ; mais il sentait d'instinct qu'un changement puissant s'accomplissait en lui, ou plutôt qu'une sensation inconnue venait décidément s'y placer à côté des graves pensées qui, jusque-là, s'étaient partagé sa vie. S'il s'était cru destiné à aimer, à être

(1) Aucun doute ne saurait rester maintenant sur la réalité du combat des Trente. C'est un fait historique acquis à la Bretagne. Il était bien de nature, comme dit Froissard, à être mis en avant pour *tous bacheliers encouragier et exemplier*.

Le capitaine anglais Bemboroug ou Bembro tenait dans Ploërmel pour le comte de Montfort, et, par ses sorties continuelles, causait de grands ravages aux environs.

Il paraît surtout qu'il mettait à mal les serfs et les paysans du parti de Jean de Blois, fils du duc Charles, tué à Auray. Robert de Beaumanoir, qui tenait dans le château de Josselin pour le duc Jean de Blois, compétiteur de Montfort, indigné, dit-on, de cette cruelle oppression, fit proposer au chef anglais Bemboroug un combat de trente Bretons contre trente Anglais. D'autres disent qu'après une altercation, la proposition vint de Bemboroug. Quoiqu'il en soit, les deux troupes se rencontrèrent, ainsi que cela avait été convenu, au chêne de *Mi-Voie*, paroisse de Héléan, dans la bruyère entre Ploërmel et Josselin. Du côté des Français, onze chevaliers et dix-neuf écuyers. Du côté des Anglais, sept chevaliers et vingt-trois écuyers ou hommes d'armes. Evidemment, des deux côtés, la fleur des meilleurs combattants. Froissard raconte que neuf des champions anglais, Bemboroug en tête, y furent tués. Les Français n'épargnèrent point non plus leur propre sang. Quant à savoir comme on combattit, Froissard, contemporain du fait, écrit : *Se maintinrent moult vassalement d'une part et d'autre, aussi bien que tous fussent Roland et Ollivier. Je ne sais à dire, à vérité, cils se maintinrent le mieux, cils se firent le mieux, mais*

aimé, il se serait écrié : J'aime! Mais les mots ne font rien à la chose, et m'est avis que la chose était faite.

Cette enivrante contemplation dut se prolonger un certain temps, car Yvain, l'âme et le cœur dans le pavillon d'Yolande, n'aperçut pas, à quelque distance, sur l'autre rive de l'Oust, un homme qui l'observait avec une étrange attention, promenant alternativement son regard d'Yvain de Galles à Yolande, sans que ni l'un ni l'autre des deux jeunes gens soupçonnât un pareil examen. L'opinion de cet homme parut s'être formée, son œil s'éclaira tout à coup d'une singulière lueur et ses lèvres se contractèrent; il appuya quelques instants sa main à son front dans l'attitude de la méditation, et bientôt il reprit lentement le chemin du château.

Cet homme était Jacques Lamb, l'écuyer du Prince Blanc, dont il faut vous dire quelques mots.

F. DE BIGORIE.

(La suite à la prochaine livraison).

finalement les Anglais en eurent le pire. En effet, les Anglais vaincus se rendirent. Ce glorieux combat eut lieu le 27 mars, 1351. Une croix de bois fut plantée sur le lieu du combat. En 1775 les Etats de Bretagne firent relever cette petite croix de bois que le temps avait abattue, la firent placer sur une pierre où l'on avait gravé : « A la mémoire perpétuelle de la bataille des Trente, que monseigneur le maréchal » de Beaumanoir a gagnée en ce lieu, en l'an 1351. »

La révolution de 1793 emporta la croix de bois, mais non le souvenir du fait d'armes, et, dès 1811, on s'occupa, dans l'arrondissement de Ploërmel, de l'érection d'un monument commémoratif. La première pierre en fut posée le 11 juillet 1819. C'est un obélisque ayant à sa base 1 mètre 60 centimètres, et 1 mètre au sommet; sa hauteur est de 15 mètres. Il est formé par des assises de granit, ayant chacune 60 centimètres. Cet obélisque est placé au centre d'une étoile plantée d'arbres, et qui a environ 140 mètres de diamètre. La vieille croix contemporaine du fait d'armes a été, dit-on, retrouvée, et c'est celle qu'on voit encore auprès du monument. Au sud de l'obélisque, on lit les noms des trente braves qui, cinq siècles auparavant, pressaient ce même sol de leurs pieds puissants, et faisaient retentir l'air de leurs grands coups d'épées et de leur cri d'armes breton.

La légende devait naturellement poétiser et altérer le combat des Trente. Mais le fait historique est acquis, et il nous console un peu d'une époque où ce n'était guère l'usage que « *les Anglais en eussent du pire.* »

RENÉ BENOIST

AUX PIEDS DE SIXTE-QUINT.

L'histoire de la Ligue a été empoisonnée par des plumes malfaisantes, mais fort adroites, il faut en convenir, telles que celles de la Planche (1) et surtout la plume incisive d'Aubigné (2). Un des personnages qu'elles se sont le plus appliquées à salir est l'Angevin René Benoist, et, par une bizarrerie étrange, les écrivains non protestants ne l'ont pas ménagé davantage, et lui ont infligé l'épithète de huguenot *ou autant vaut*. Peut-être n'était-il que ce qu'on appelle de nos jours *un modéré*, c'est-à-dire un de ces hommes sages qui ont traversé les révolutions sans ressentir cette immense lassitude qu'elles laissent après elles, auxquels tous les partis font cependant la guerre, parce qu'ils leur remontrent leurs fautes et leur prédisent le malheur qui leur en doit advenir? Calomnié par ceux-là, soup-

(1) Histoire de l'estat de France sous les règnes de Henri II, de François II et de Charles IX.

(2) Histoire universelle, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable, principalement en France, depuis l'an 1550 jusqu'à la mort de Henri III en 1610. Maillé, 1616, 3 vol. in-fol.

çonné par ceux-ci (1), le caractère, la valeur du *Pape des Halles* demandent à être éclaircis et réhabilités. Je voudrais provoquer en son endroit un de ces travaux de minutieuse révision dont notre époque est avide, à défaut d'autres courants, et prouver tout d'abord son orthodoxie, combien il a singulièrement conservé l'honneur et révérence dus au Saint-Siége, tâche facile une fois qu'on a sous les yeux le texte de son langage; mais ce texte est maintenant difficile à retrouver, et je ne dois moi-même, malgré de laborieuses recherches, qu'à une obligeante communication la connaissance du rarissime petit volume que je prétends ici ressusciter (2). Voici donc le langage qu'il tint le 1er novembre 1589 *au tressainct, tresconstant et tresvigilant Père le Pape Sixte V, pour et au nom de l'Eglise Gallicane, misérablement tourmentée et affligée.*

Il commence sa *Plainte et Requeste* par réciter à grand crève-cœur les choses de son temps :

« On n'oit en toute la France que cris, que regrets, que lamentations et maudissons. Par tout ne se voit que fureur, par tout frayeur, chacun de nous s'asséchant et amaigrissant, suyvant la parole de Nostre Sauveur Jésus, à cause de la peur et attente qu'on a des choses qui doivent cy-après advenir au monde universellement. Car nous craignons (autant que nostre conjecture humaine

(1) « Objiciebant duo, Benedictum ab hæresi regem absolvendum censuisse, non expectata Pontificis sententia et Biblia Gallia interpretatum esse, in quibus nonnulla perperam exprimerentur. Verum in primo non satis attente considerarunt, cum alia multa, tum maximam rei necessitatem, cui humana omnia jura semper, et divina nonnunquam obtemperant. Agebatur quippe salus regis, qui perpetuis amittendæ vitæ periculis subjacebat. Agebatur salus regni, quod bellis civilibus pridem emotum in apertam ruebat perniciem. Agebatur salus innumerabilium populorum, qui undique interibant. Agebantur omnium fortunæ, quæ publicis latrociniis ac depræ-dationibus exponebantur. In altero non legerunt, aut certe noluerunt legere plura operum Benedicti loca, in quibus nunc facti sui reddit rationem : nunc Summi Pontificis et Facultatis theologiæ Parisiensis judicio subjicit suam Bibliorum versionem. »

Joannis Launoii regii Navarræ Gymnasii Parisiensis Historia. II, 776.

(2) In-12 de vingt-une pages, plus un *sonet*, imprimé à Paris pour Pierre le Roy. MDXC. (Bibliothèque de M. Benoît d'Azy.)

se peut estendre) que ce ne soient icy que les commencements de nos maux : pource que le Seigneur, tresjuste vengeur de nos forfaits, lesquels surpassent de beaucoup le sable de la mer, a tiré et desgaîné son glaive, et prins en main le couteau, à fin d'humilier (ç'ay-il peur) jusques en terre nous autres pécheurs, qui estans confits en meschancetez et impuretez, ne changeons point nostre vie, et ne devenons plus sages qu'auparavant, ains sommes obstinez par la dureté enracinée de nos péchés, iaçoit que nous nous voyons dissipez : et n'avons aucune componction ne remors, ains plustost la conscience cautérizée, avec une hypocrisie hautaine et magnifique. »

Ces *choses de son temps* ont bien quelqu'analogie avec celles du nôtre. Avec le curé de Saint-Eustache, nous pourrions continuer à *réciter :*

« Parvenus jusques au fin fonds des péchez, nous ne tenons compte, ains nous moquons et poursuyvons ceux qui nous advertissent de ce qui est bon et utile : estans par ce moyen jugez très-meschants, et à bon droict. S'il est question de regarder les fautes et vices d'autruy, nous avons plus d'yeux qu'Argus, et voyons plus clair que le lynx : mais pour les nostres, nous sommes vrayement taulpes, reprenant le petit festu qui est en l'œil de nostre prochain, et ne voyans la poultre qui est dedans le nostre. Et qui est celuy d'entre les plus affligez, qui descende en soy, et recherche son intérieur, et pense à bon escient à Dieu tout-bon et tout-puissant, et retourne à son cœur, pour devenir plus sage que devant? Chacun veut reietter et porter sa besace par derrière : et (ce que je prévoy le pire) comme si nous désespérions, amassant péché sur péché, et oubliant du tout Dieu tout-bon et tout-puissant, nostre prochain, et nous-mêmes, nous comportons malheureusement, inhumainement et cruellement, en nous deschirant (par manière de parler) l'un l'autre, par une misérable, satanique et abominable lycanthropie, c'est-à-dire comme des loups-garoux, et nous entre-poursuyvant à la façon des gladiateurs, et entre-tuant, au lieu que nous devrions servir de dieux, et bien faire les uns aux autres mutuellement en toute charité et humanité. Car ceste bien-vaillance, si belle et

louable, et tant prisée anciennement (et à bonne occasion) entre les gens de bien François, et partant aggréable à toutes nations, est totalement esteinte : la dévotion ne s'y voit plus; la religion saincte et catholique y est en danger, voire très grand; la foy en est bannie, et n'y reluit plus de charité; aussi, au contraire, il s'y trouve un tel atterracement et froissis, tant d'infélicité et de malheureté y abondent, que l'on peut dire, que celuy qui est juste et homme de bien, est subject à estre pillé, et n'est loisible de bien faire. »

Après avoir ainsi dépeint naïvement le mal, René Benoist cherche le remède; il le trouve incontinent à Rome et pas ailleurs :

« Toutesfois nous ne sommes point du tout sans quelque espoir, estans enseignez de croire en espérance contre espérance, et qu'en nous defflant à tresjuste occasion de nous-mesmes, nous mettions nostre entière asseurance au Treshaut. Car quand nous ne sçavons que devons faire, nous avons encore cela de reste, de nous retirer vers iceluy, lequel commence lors à besongner, quand nous n'en pouvons plus. — Donc tout ainsi que, quand une ville est assiégée, et en danger, on a recours à la forteresse et citadelle, et quand la peur nous saisit, le sang se retire et court vers le cœur : ainsi les Juifs, en leur temps, réfugiaient à l'Arche, au sanctuaire et au Propiciatoire, comme aujourd'huy nous nous adressons à la hiérarchie, tour de David, en laquelle il y a mille boucliers pendus et toute l'armure des forts : c'est à sçavoir au ministère ecclésiastique, auquel le Seigneur a mis et posé sa parole, et la puissance de réconciliation, de propiciation et secours : et recourons au salutaire Sacerdoce et Prestrise de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel demeure éternellement. Car (ce disoit-il luy-mesme) en quelque lieu que soit le corps, là s'assemblèrent les aigles, c'est-à-dire les fidèles, les bons, les saincts et justes catholiques. Pour ceste occasion, nous qui croyons nostre défense et refuge prest au ministère ecclésiastique et hiérarchique, et au sacerdoce éternel de Jésus-Christ, les clefs et puissance duquel vous sont baillées : nous addressons à vous en nos présentes tribulations trèsgrandes, n'en pouvant plus, *rocognoissant Jésus-Christ mesme en vous, qui estes le premier ministre de son sacerdoce.* — Partant (ô Père trèssainct, vicaire de Jésus-Christ Roy des Roys

et du Lyon trèsfort, auquel la dispensation des dons célestes est baillée en garde, à fin que vous donniez à quiconque en a faute et disette, sa mesure et autant qu'il a besoin), l'Eglise gallicane, laquelle a tant de temps iouy de la rosée céleste, tant supérieure que inférieure, vostre premier-née, et fille de l'Eglise catholique romaine, et ornée de ce beau tiltre de Trèschrestienne, s'adresse à vous, et vous présente ceste requeste, aujourd'huy quelle est en misère, affliction et langueur, et si par-troublée, que l'on peut dire qu'elle s'en va rendre l'âme : regardez-la, ayez pitié d'elle, soulagez-la, donnez-luy consolation, faictes que son espérance accroisse, et luy aidez; à elle, dy-je, qui jette sur vous seul les yeux de son désir et espoir, ainsi que faict la fille vers son père, et la fidèle espouse sur son mary bien-aimé. — Faictes en sorte (ô Père trèssainct) que par vostre zèle, vostre providence et sagesse, la hiérarchie ecclésiastique soit remise sus : que le ministère ecclésiastique reluise, et donne derechef sa splendeur en ses ministres légitimes et divinement institués; assavoir, les évesques, les prestres et les diacres approuvez canoniquement, tant en la vie, science, que ès-mœurs, de peur que la prophétie et prédication venant à défaillir, le peuple ne soit dissipé et le royaume désolé, les ouailles errantes çà et là. C'est ce dont vous supplie et requiert l'Eglise gallicane, par Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a répété par trois fois l'office, le devoir et le soin de paistre ses ouailles, à vostre prédécesseur le benoist sainct Pierre. — Pensez donc, je vous prie, Père trèssainct : proposez-vous et considérez à par-vous l'Eglise gallicane, vostre fille premier-née (car si l'Italie est le chef de la chrestieneté, la France sera aussi à bon droict estimée l'estomac et poictrine d'icelle chrestieneté, laquelle a esté sans monstres autant de temps, qu'elle a eu des pasteurs hiérarchiques suffisants et dignes), misérablement affligée, laquelle est prosternée à vos pieds, et demeure près de vous, comme la Sunamitide, qui tenait les pieds d'Elisée, et la Chananée après Jésus-Christ, et qui crie vers vous, et dit : « Ayez pitié de moi, pource que je suis fort tourmentée et agitée par le diable du midy. » — Car l'Eglise des fidèles et sincères chrestiens catholicques, qui est de reste en France, refuyant les sectes et sectaires, et croyant simplement, fermement

et universellement à la chaire de sainct Pierre, et y adhérant sans s'en départir, et faisant confession selon qu'elle croit (d'autant que elle sçait que Dieu, scrutateur des cœurs, n'est point mocqué ny trompé, et qu'il brise les malins et impies), se voyant tourmentée et combatue de tous costez, a son refuge au lieu seur de Vostre Saincteté et auctorité et demande d'estre secourue. — Sauvez-la donc, preste à périr : à fin qu'estant fortifiée par vostre bénédiction, elle reprenne vie, comme les os morts reprindrent vigeur par la prédication et bénédiction du prophète Ezéchiel, leur annonceant la parole de Dieu. Car je pense qu'il n'y a rien si désespéré et perdu, qui ne puisse estre remis sus par vostre divine bénédiction. »

Certes, quiconque userait dans ce moment de termes semblables à l'égard de Pie IX, serait immédiatement dénoncé comme un *ultramontain*. Mon intention n'est pas de transformer par ces citations, auxquelles je me suis laissé entraîner, René Benoist en un ultramontain de l'*avant-veille*, mais uniquement de le montrer tel, ce me semble, qu'il était, c'est-à-dire un homme à larges vues, un esprit inflexible dans ses convictions, un prêtre d'une doctrine saine et rien moins que vacillante : *homo antiquæ fidei*. Je ne crois pas que son panégyriste ait outré en disant : « Il a esté un patron de vie exemplaire, et maistre docteur de bonne instruction, telle que *tenore æquabilis*, sans faire des contes, sans imaginer des idées, sans pindariser l'Evangile, sans contrefaire la vérité par énigmes, sans figurer des Rabinismes, sans admirer les nouveautez : ains tenant toujours ferme l'antiquité de la foy catholique. Il a tousjours enseigné la loy apostolique, et demeuré en l'obéissance de la saincte Eglise romaine, *non obstantibus quas accepit multas à quibusdam, injuriis* (1). » C'est l'impression qui m'en est restée de la lecture de ses ouvrages, et j'avoue que je préfère juger un homme par ce qu'il dit que par ce qu'on lui fait dire. Ses ouvrages sont nombreux, car « il n'a jamais esté veu, rapporte encore Cayet, qu'il ne priast, ou

(1) Oraison funèbre sur le trespas regrettable et enterrement honorable de révérend, vénérable et scientifique messire René Benoist, confesseur du roy nostre sire, par Pierre Victor Cayet. Paris, 1608, in-8.

lust, ou preschast, ou escrivît et composast. » Le P. Niceron en a catalogué *cent cinquante-neuf* (1); Le Duchat (2) et la nouvelle *Biographie* vraiment *universelle* de Didot lui attribuent en outre, mais à tort : l'*Examen pacifique de la doctrine des huguenots, Caen, 1590.* Déterminer l'importance de cet *advertisseur* du roi et du peuple serait un travail digne d'un érudit, comme il y en a plus d'un dans l'excellente ville d'Angers; travail qui trouverait naturellement sa place dans une *Revue* dont le but principal est de soigneusement enregistrer tout ce qui a trait aux fastes de l'Anjou, « province telle, dit la chronique, que des roys l'ont préférée à leurs Estats souverains et à leurs royaumes, pour la douceur de l'air et des mœurs. » Ces méchantes pages auraient un bien grand succès si elles inspiraient à un mieux couchant par écrit que moi la pensée de tracer la monographie du confesseur de Marie Stuart et d'Henri IV.

AUGUSTIN GALITZIN.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres. T. XLI.

(2) Confession de Sancy.

NOTICE

SUR

JULIEN BODREAU.

Julien Bodreau (1) naquit au Mans, paroisse de Saint-Benoît, en 1599. Toutes nos recherches, dirigées dans le but de trouver quelques documents sur sa famille et sur ses premières années, sont restées infructueuses; on sait seulement que dès l'âge de vingt et un ans, il exerçait au Mans la profession d'avocat.

Au commencement du XVIIe siècle, la France, formée de tant de peuples divers réunis un à un sous la domination de nos rois, était loin de présenter cette unité qu'on y admire aujourd'hui. Chaque province avait conservé ses mœurs, ses usages, ses lois, et aussi son esprit de nationalité. De là vient la différence qu'on remarque entre ce qui se faisait alors et ce que nous voyons de nos jours. Dès qu'un homme reconnaît en lui quelque talent, dès qu'il se croit parvenu à une certaine supériorité, la ville qui l'a vu naître n'est plus digne de lui; il lui faut un théâtre plus vaste, d'où sa réputation puisse

(1) Presque tous les auteurs écrivent *Bodréau* ou *Bodereau;* cependant ses ouvrages et ceux des jurisconsultes, ses contemporains, portent *Bodreau*. Il existe en faveur de cette dernière orthographe un argument sans réplique : c'est la signature de Bodreau lui-même, apposée sur trois actes notariés que M. Anjubault, bibliothécaire de la ville du Mans, a bien voulu me communiquer.

s'étendre dans toute la France, dans toute l'Europe, dans le monde entier. Il quitte sa province et court à Paris chercher la fortune et la gloire : le plus souvent il n'y trouve que la misère et l'oubli. Il n'en était point ainsi à l'époque où vivait notre jurisconsulte : chaque homme de mérite tenait à honneur de rester dans sa province et de faire rejaillir sur elle l'éclat de sa renommée et de ses talents. C'est ce que fit J. Bodreau; il resta dans son pays natal, et se consacra tout entier à porter au milieu de ses lois l'ordre et la lumière, jusqu'à sa mort qui arriva le 13 juin 1662 (1).

Nous avons à apprécier J. Bodreau sous le triple rapport de l'orateur, du jurisconsulte et du littérateur.

Quoique les auteurs contemporains parlent fort peu des plaidoyers de Bodreau, il est cependant très probable qu'il acquit une certaine habileté dans l'art de la parole. Les vers suivants, insérés en tête de l'ouvrage du sieur Louis des Malicottes sur la coutume du Maine, viennent à l'appui de cette conjecture :

« Bodréau parsema la Coutume de fleurs,
» Et de notre barreau ranima l'éloquence,
» Mais le docte Louis nous donne des fruits meurs
» Qui sont cueillis du haut de l'arbre de Science.
» Ainsi ces deux auteurs ont été curieux
» De contenter l'esprit des jeunes et des vieux. »

Comme jurisconsulte, J. Bodreau a le mérite d'avoir donné le premier un bon Commentaire de la Coutume du Maine. Un siècle avant lui (1535), Guillaume le Rouillé avait publié un premier ouvrage intitulé : *Grand Coutumier du pays et comté du Maine, avec la glose, par G. le Rouillé* (2). C'était un texte de cette Coutume, avec

(1) Les biographes ne sont pas d'accord sur l'époque précise de la mort de Bodreau ; ils la font varier de 1660 à 1666. Ansart seul donne la date exacte. Il y avait un moyen bien simple de connaître la vérité sur ce point : c'était de consulter les registres de l'État civil. Ceux de la paroisse Saint-Benoît contiennent l'acte d'inhumation de Bodreau, daté du 14 juin 1662.

(2) La Bibliothèque du Mans possède un exemplaire de cet ouvrage rempli de notes manuscrites en écriture du XVIIe siècle; n'aurait-il pas appartenu à J. Bodreau?

des notes latines souvent assez obscures. Cet ouvrage avait vieilli; J. Bodreau entreprit de le remplacer; il se mit à l'œuvre, et fit paraître en 1645 son Commentaire sur la Coutume du Maine. Quelque temps après, un autre avocat du Mans, Mathurin Louis, sieur des Malicottes, donna au public un livre semblable sous le titre de : « *Remarques et notes sommaires sur la Coutume du Maine.* Ces deux auteurs sont souvent mis en parallèle par les jurisconsultes de leur époque. On s'accorde généralement à reconnaître plus de brillant dans le style de Bodreau, plus de profondeur dans les décisions du sieur des Malicottes.

« La coutume du Mans se présente à mes sens
» Comme un arbre élevé dont le divers feillage,
» A la faveur de son ombrage,
» Des coups du chicaneur couvre les innocents. »

« Cet arbre, auparavant, sembloit demy-sauvage;
» Mais enfin il est arrivé
» Que deux Manceaux l'ont cultivé
» Par un fertile et beau, mais différent ouvrage. »

« Bodréau le premier, comme dans un printemps,
» Luy a donné des fleurs d'une odeur assez bonne;
» Mais Louis, d'un esprit d'automne,
» Luy a donné des fruits à l'épreuve du temps. »

« Doncques si Bodréau nous paroît agréable,
» Louis, par le goût de ses fruits,
» Scait bien contenter les esprits,
» Et tous deux ont uni l'utile à l'agréable. »

DES LANDES-GIRARD, *avocat.*

Les œuvres de Bodreau ont eu leurs détracteurs. L'abbé de la Crochardière (1) dit en parlant de son Commentaire : « Lequel, » quoiqu'il ne soit pas au goût de tout le monde, ne laisse pas d'avoir » son mérite, et le public luy est obligé. » On trouve dans le même

(1) Gilles Négrier de la Crochardière. Manuscrit 351 de la Bibliothèque du Mans.

auteur le quatrain suivant fait à l'occasion d'un livre anonyme publié sous le titre : « Ebats des Innocents loisirs : »

« Nos *innocents loisirs* font tort à leur auteur,
» Nos *contes* sont sortis d'une mauvaise plume,
» D'un semblable succès nos *évêques* ont peur,
» Si Bodréau fait bien, ce n'est pas sa *Coustume.* »

Malgré ce mauvais jeu de mots et le reproche mieux fondé d'avoir abusé des citations de classiques grecs et latins, on ne peut s'empêcher de reconnaître la valeur des œuvres de notre jurisconsulte.

Il ne faudrait pas croire que le livre de Bodreau à la main, une personne, étrangère au Droit coutumier, arrivât sans difficulté à comprendre parfaitement les dispositions de notre Coutume. Souvent le commentaire lui semblerait presque aussi obscur que le texte; elle ne devrait pas en accuser l'auteur, mais bien les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui. Le Droit coutumier, intimement lié au régime féodal, avait son langage particulier; tout le monde l'entendait, aussi les auteurs prenaient-ils peu de soin de le définir. Une révolution terrible est venue renverser tout à coup le vieil édifice, et nous faire passer presque sans transition de l'ancienne législation, tout empreinte de la féodalité, à une législation nouvelle où l'on a eu soin d'en effacer jusqu'au moindre vestige. Les hommes, appartenant à la génération qui, après avoir vécu sous l'ancien régime assez longtemps pour le bien connaître, avait vu s'accomplir ce grand changement, pouvaient seuls nous donner le mot sans lequel les Coutumes sont une énigme indéchiffrable; mais peu d'entre eux ont songé à le faire ou en ont eu le temps.

Aujourd'hui, l'étude de notre ancien Droit est abandonnée. La législation romaine est enseignée dans toutes les Facultés; elle forme une partie fort importante des examens, et il n'existe pas même à Paris une chaire de Droit Coutumier. Et cependant, abstraction faite de l'intérêt purement historique, ne serait-il pas utile de connaître une législation qui régissait encore la France à la fin du siècle dernier, et à laquelle les rédacteurs de notre Code ont fait de nombreux emprunts? Le temps employé à son étude serait-il plus perdu

que celui qu'on passe au milieu du chaos et des contradictions du Digeste? Il faut un jour pour faire ou abolir des lois; mais ce n'est pas trop d'un siècle pour établir ou modifier des Coutumes. Aussi leurs vestiges subsistent-ils longtemps malgré la loi qui les abroge.

C'est surtout pour l'histoire de nos provinces que la connaissance du Droit Coutumier est d'un immense secours; sans elle on ne saurait comprendre la Féodalité, et l'histoire de la Féodalité n'est-elle pas la plus intéressante moitié de notre histoire? Mais revenons à notre sujet.

Si le mérite de J. Bodreau, comme jurisconsulte, est incontestable, il n'en est pas de même de son talent comme poète, quoique Blondeau (1) le qualifie : « Excellent poète latin et français. » Ansart (2) me paraît être beaucoup plus dans le vrai en disant : « Bodreau s'amusait aussi à rimer, et fut un des poètes qui célébrèrent l'Histoire de Pierre Trouillard (3). » Je choisis deux pièces de vers de sa façon, l'une en latin, l'autre en français, et le lecteur jugera.

De authore Historiæ Cenomanensium Comitum hendecasyllabi.

« Quos fortuna opibus suis beavit,
» Quos fecit comites, duces, monarchas,
» Magnos ingenio, manu potentes,
» Famâ et viribus undequaque claros :
» Illos, tempus edax, tamen voravit,
» Et vix relliquiæ rogis supersunt.

» Sed, vindex patrii decoris, author
» Verax, perspicuus, brevis, venustus,
» Alcides velut, evocans ab Orco,
» Vitales iterum trahens ad auras,
» Evellensque, situ obsitas sepulchri,
» Antiquo ordine, nobiles favillas,
» Gentem, stemmata, bella gesta, vitas
» Disponit, memorique reddit ævo.

(1) Blondeau. — Portraits des hommes illustres de la province du Maine (1666).

(2) Ansart. — Bibliothèque littéraire du Maine. 1784.

(3) Mémoires des comtes du Maine, par Pierre Trouillart, sieur de Montferré, advocat au Mans. (1643.)

» O clari comites, duces, monarchæ,
» Majoresne licet referre grates?
» Aut Sorti, quæ opibus suis beavit,
» Et quos tempus edax tamen voravit;
» Aut huic historico gravi, et fideli,
» Qui vestras, hominum per ora, pandit
» Laudes, nec tenebris sinit perire.
» Vos ad lumina Virbios reducens.

» JULIANUS BODREAU, *advocatus* »

» Montferré meu de conscience,
» De ce qu'il avoit emporté
» Par le labeur de sa science
» Un trésor à l'antiquité :

» Voilà ses comptes qu'il présente
» A l'examen des beaux esprits,
» Où clairement il représente
» Les richesses qu'il avoit pris :

» Mais par une rare industrie,
» Il prétend faire voir un jour,
» Que nos neveux et sa patrie
» Lui devront beaucoup de retour.

» *Le mesme.* »

On connaît trois ouvrages de Julien Bodreau :

1° Coutumes du pays et comté du Maine, avec leurs Commentaires, etc. (Paris, Alliot, 1645, in-folio.) — C'est là son ouvrage le plus important. Il contient le texte de la Coutume, et présente à la suite de chacun des articles un assez long commentaire.

2° Illustrations et remarques sur les Coutumes du Maine. (Le Mans, Hiérôme Olivier, 1658, 2 vol. in-16.) « C'est le meilleur et le plus complet de ses ouvrages, » dit Ansart et après lui Desportes. Pour moi, je ne puis voir dans les Illustrations qu'un abrégé des Commentaires destiné à un usage de chaque jour, et tenant alors la place qu'occupe aujourd'hui parmi nous le Code civil annoté de Rogron. Cette pensée est confirmée par ce qu'en dit Le Paige (1) :

(1) Le Paige (l'abbé). Dictionnaire topographique, bibliographique, etc., du diocèse du Maine. 1777.

« J'ai entendu nommer cet ouvrage le Bréviaire des avocats, parce » qu'on peut le porter dans sa poche. »

3° Sommaire (1) des Coutumes du pays et comté du Maine. (Le Mans, Hiérôme Olivier (1656.) « Cet abrégé, fait à l'imitation de celui » d'Harménopyle sur le Droit romain, » n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il y en avait un exemplaire à la Bibliothèque des religieux de Saint-Vincent, et dom Jean Liron le mentionne dans son catalogue méthodique; cet exemplaire aura été perdu pendant la Révolution; il a été impossible de le retrouver.

N. Desportes attribue aussi, mais à tort, à Bodreau, l'édition augmentée des arrêts de G. Louet et la Coutume du pays et comté du Maine, avec notes de Dumoulin. Je regrette d'avoir à relever une semblable erreur dans l'ouvrage d'un homme dont tout le monde apprécie la science. Il était cependant facile de voir, en ouvrant la dernière édition des arrêts de Louet, qu'elle a été annotée et publiée par Julien Brodeau, avocat au parlement de Paris, et non par Julien Bodreau, avocat au présidial du Mans.

Quant à la Coutume du Maine, avec notes de Dumoulin, elle a été publiée par Gabriel Michel de la Roche-Maillet; on n'y trouve le nom ni de Brodeau, ni de Bodreau. Il existe une vie de Du Molin, par J. Brodeau, annotateur des arrêts de G. Louet; c'est probablement de ce livre que N. Desportes a voulu parler.

Indépendamment de ces œuvres, J. Bodreau a écrit un assez grand nombre de petites pièces de vers latins ou français, dont quelques-unes seulement nous ont été conservées. Si l'on en juge par celles que nous avons citées, elles étaient assez médiocres.

Cette médiocrité des poésies de J. Bodreau ne doit nullement diminuer l'estime que nous avons pour son talent comme jurisconsulte. Cicéron faisait aussi des vers, et ces vers, bien que sortis de sa plume avec une grande facilité, étaient d'un mérite assez faible, si l'on en croit ses contemporains et la postérité qui ne nous les a pas conservés. En est-il moins le prince de l'éloquence latine?

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

(1) Ansart dit : Séminaire.

BRINDILLES.

DANS LES AJONCS.

Au seuil de la Bretagne austère,
Il est un refuge ignoré,
Plein de silence et de mystère,
Où croît la sauvage bruyère,
Où fleurit le genêt doré.

Là, quand l'éclat du jour expire,
Une femme aux nobles élans,
Dont la main sait toucher la lyre,
A la voix du soir qui soupire
Mêle d'harmonieux accens.

Tantôt c'est une plainte amère
Qu'elle jette à l'écho lointain;
Tantôt c'est comme une prière,
Tantôt comme un sanglot de mère
Qui monte de son cœur trop plein.

Tantôt c'est un vague langage
Qui berce doucement l'esprit;
C'est le bruit du flot sur la plage,
Le frémissement du feuillage,
La goutte d'eau sur le granit.

Ecoutez!... sa harpe docile
Exhale un son mélodieux;
Mais sous ce bosquet, immobile,
Oh! respectez le chaste asile
Qui la dérobe à tous les yeux.

Un jeu de l'ombre dans l'espace
Suspend sa timide chanson,
Et, comme un fantôme qui passe,
Elle fuit, sans laisser de trace,
Au seul murmure de son nom.

SUR DES CENDRES.

There is a tear for all that die,
A mourner o'er the humblest grave.
BYRON.

Ici croissait naguère une fleur virginale,
Trois chênes autour d'elle arrêtaient l'aquilon,
Dans l'herbe étincelait sa corolle d'opale,
Et sa poussière ambrée embaumait le vallon.

Mais un jour, s'écroula, sous une main avide,
Le groupe protecteur qu'aucun vent n'ébranlait :
La blanche fleur mourut au premier souffle aride,
Et la ronce serpente où sa tige oscillait.

Là, sous le sein meurtri de ce pâle fantôme,
Dans les replis cachés d'un fier et chaste cœur,
La jeunesse versait son plus suave arôme,
L'espérance abritait sa plus charmante fleur.

Mais le subtil encens et la plante éphémère
Devaient s'évanouir avant l'ombre du soir :
Le cœur fut sillonné par une larme amère,
Et la douleur se traîne où fleurissait l'espoir.

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

Les journaux de la capitale ont beaucoup parlé du joli chalet que M. Jules Janin a fait construire à Passy. Or dans ce chalet, ou du moins autour, il y a un jardin, et dans ce jardin un berceau, une tonnelle qui avait besoin d'une table pouvant servir de centre, pendant la belle saison, aux plus expansives, aux plus spirituelles conversations, et aussi à ces grandes parties de dominos dans lesquelles le célèbre critique du *Journal des Débats* est passé maître. Le marbre semblait seul convenir à cette table; mais une voix angevine s'est fait entendre et on l'a demandée, par l'intermédiaire d'un ami, à notre Commission des ardoisières, qui a recherché, pour l'expédier à Passy, le morceau d'ardoise le plus uni, du grain le plus fin, le plus digne en un mot du Tibur qu'il doit orner. C'est pour en accuser réception à cet ami que M. J. Janin a bien voulu écrire les pages étincelantes qu'on va lire et qui ont été, avec tant d'obligeance, réservées pour la *Revue*.

LA TABLE RONDE.

Pour Monsieur Ad. Lachèse, imprimeur à Angers.

Grâce à vous, mon cher ami, la table : « entreteneuse de l'amitié » (ceci est un mot de Montaigne), la table angevine est arrivée à bon port! Vous l'avez prise, on le voit bien, dans le bloc choisi que le bon Dieu a mis en réserve, au fond de vos laborieux abîmes, pour couvrir les toits modestes, pour indiquer les seuils honorés. En vain, le dernier déluge, et la pluie, et le torrent déchaîné, menaçaient votre ardoise éclatante; elle a reparu à la douce lumière du jour, victorieuse du fleuve insensé, et maintenant la voilà, par vous et pour moi, taillée en table arrondie et sonore, qui devient la joie et l'ornement de mon petit jardin.

O ma table! O mon dieu domestique! Autel sacré où je déposerai mes plus beaux livres : Virgile, Horace, et Tacite le vengeur, et Lamartine, un héros, et vous aussi, mon poète et mon ami *(dulce decus meum!)* Victor Hugo! « La cigale est chère à la cigale, la fourmi à la fourmi, et » l'épervier aux éperviers; mais à moi la Muse et le chant! Que ma maison » tout entière en soit pleine! Car ni le sommeil, ni le printemps dans son » apparition soudaine, n'est aussi doux, les fleurs même ne sont pas si » plaisantes aux abeilles, qu'à moi les Muses et leurs chansons. »

Ma table occupe un angle aigu, que dis-je ? Un angle enchanté, tout rempli de chansons et de feuillage. Un rossignol, caché dans l'arbre voisin, chante à ses amours les douces cantilènes du mois de mai ; le merle enjoué siffle, en sautillant, les hymnes du matin. C'est une fête en ce coin charmant, une fête qui ne s'arrête pas. *Angulus ridet!* Un lierre (il est planté, ce lierre, par M. Lemichez lui-même, qui est un des grands jardiniers de ce bas monde), étend déjà, sous les pieds rêveurs, son tapis de sombre verdure ; un amandier, déjà consolé de son exil, commence à semer ses grappes odorantes, sur ces gazons, veloutés par le printemps.

Elle est bien là, ma table, à cette ombre, et dans ce poétique silence où le rêve a posé sa tente aérienne. Elle a, pour sa perspective, un bouquet de vieux arbres, un chêne, un charme, un orme centenaire. Arbres sacrés ! Ils ont vu se promener, sous leurs ombrages, la reine de France, Marie-Antoinette, et ce beau petit Dauphin, le martyr, et Madame Elisabeth, une reine de France par la grâce, par la beauté, par la piété, par le malheur.

Assis à ma table, ami, vous pourrez voir ma cabane, et la contempler tout à votre aise. Elle est semblable à un rêve de printemps. Vous avez vu, entre les mains de votre fille bien aimée, ces jouets d'enfant, venus de Suisse ; une humble maison, brodée à jour, s'élève, souriante, entre deux balcons dont les fines balustrades sont découpées en lozanges, par les fées de la montagne. Eh bien ! ces jouets tout brodés, vous représentent le chef-d'œuvre que M. Seiler a posé, d'une main légère, au beau milieu de mon jardin. M. Seiler est le bâtisseur de ces Elysées en bois sculpté, qu'il emprunte aux plus beaux sites de sa patrie. Il est venu, chez nous, pour enseigner aux pauvres gens, et même aux écrivains fidèles, qu'avec un peu de bonne volonté, il n'est pas impossible, absolument, de posséder, quelque part, un toit modeste, où l'échappé du naufrage littéraire se dise enfin : « Dieu soit loué, je suis chez moi ! » La maison Seiler se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ; une mansarde, où se logerait volontiers le fils de la maison, couronne l'édifice. Un joyeux toit de briques abrite et complète ce logis, frais en été, tiède en hiver, et tout imprégné des douces senteurs du sapin des Alpes Voilà ma maison, voilà ce que vous verrez, mon digne ami, mon bon chevalier de la table ronde ! En même temps, mes douze rosiers vont fleurir ; ma violette se montre ; ô la coquette ! Un brin d'ellébore, que j'ai planté, par une sage précaution, grandit, et me voilà rassuré contre ma propre joie ! O surprise, ô bonheur ! mon aubépine est en fleur. « L'heureuse saison (et moi je dis :

l'heureuse maison), où tout fleurit, jusqu'aux épines! » Ainsi commence une histoire charmante : l'histoire de Daphnis et Chloé.

Si le logis est modeste, en revanche on peut affirmer que le parc, les jardins, le labyrinthe et le verger sont des merveilles. M. Seiler a fabriqué la maison, c'est vrai, mais un architecte ingénieux, M. Godde (il est le digne fils de l'architecte de la ville), a présidé à toutes les magnificences intimes, à toute la décoration extérieure. Il a disposé les plafonds, indiqué les sculptures, décoré le vaste escalier, dessiné la galerie, et posé les statues. Vous riez!... Ne riez pas! Et quand vous verrez la bibliothèque en chêne sculpté, pleine de vieux livres, au panneau n° 1; pleine de livres nouveaux, au panneau n° 2; ici la collection in-4° des Latins, imprimée à Birmingham par Jean Baskerville, et là, mon exemplaire des *Chansons de Béranger* en *quatre* tomes (au premier de ces tomes, Béranger, lui-même, écrivait, dans une page admirable et si touchante, mes titres de noblesse), et non loin des *Chansons de Béranger*, mon exemplaire illustre des *Contemplations*, tout rempli des images, des beautés, des lettres, des rêves du poète absent, vous serez sérieux, je vous le jure! Et vous ne rirez pas, quand vous verrez ma cheminée, une espèce d'autel domestique, ornement précieux de ces frêles murailles. C'est le présent d'un ami! La cheminée et la bibliothèque auront, pour leur digne abri, une toile immense, où déjà, dessinés par un maître, et peints avec beaucoup de grâce et de goût, se montrent, effrontés, mais chastes, nuds et joyeux, toutes sortes de petits génies, tels qu'en peut comporter le cabinet d'un écrivain de toutes petites choses futiles. « Dieu mesure le vent à la brebis tondue. » Il a bien fallu mesurer au petit art que j'exerce, les grâces de l'allégorie, et les dieux joufflus du bel esprit qui dure un jour. On voit, au Louvre, l'apothéose d'Homère..... Ingres ne fera jamais, que je sache, l'apothéose du feuilleton.

Dans ce pêle-mêle étrange et charmant, gouverné par une belle et honnête femme, l'honneur de ce logis, venez; nous tâcherons de vous rendre un peu l'hospitalité que m'accorda votre excellent père, lorsqu'il me dit, en m'ouvrant sa belle maison : — Ici, vous êtes chez vous! Et comme il fut content, ce beau et courageux vieillard, et comme il fut surpris agréablement quand je l'invitai à dîner, dans sa propre maison, à déjeûner à sa propre table, à boire avec nous (John Lemoinne en était, Menière aussi), ce joli petit vin d'Anjou dont il nous disait : « Prenez garde, il est violent. » — Venez donc! Si vous ne trouvez pas, chez moi, le joyeux petit vin qui pétille en babillant, vous trouverez..... ma pièce

d'eau, mon lac, mon *Neptune* et mon *Dragon!* Pour vous faire honneur, les eaux de mon enclos joueront leur symphonie pastorale. Il ne faut pas rire de mon *Neptune*; l'eau est claire, et l'eau danse, et l'eau chante. Le moindre vent la ride; à sa surface le plus léger zéphyr est une tempête; elle est l'océan de six beaux petits requins rouges et dorés. L'un d'eux, même, est argenté, et me paraît bien plus espiègle et futé que tous les autres. *O fons Bandusiæ!* Allez, s'il vous plaît, et toujours en vous promenant, jusqu'au réservoir! Vous verrez, à droite, un mélèze odorant; vous trouverez, à votre gauche, une forêt de pins, tels qu'on n'en voit guère que dans l'ode amoureuse où les pins et les framboisiers aiment à marier leur ombrage fraternel! Il y a tant d'arbres dans mon enclos de onze cents mètres, que je n'en sais pas le nombre, et celui-là m'embarrasserait beaucoup qui me demanderait le nom de ces jeunes écorces où rien n'est gravé, pas même le doux nom d'Amaryllis.

C'est l'usage du châlet suisse, et le constructeur, M. Seiler, qui est un des représentants de son canton, a voulu, absolument, que j'obéisse à l'usage : il faut des inscriptions au châlet suisse. L'inscription est un titre de noblesse, au fronton de ces frêles cabanes! Elle sert à distinguer celle-ci de celle-là; un mot de l'Évangile, une promesse de l'Apôtre, une espérance, un bon conseil, puisé dans le saint livre, ajoutent une grâce, une force, un charme, à l'ornement de ces façades pittoresques.

L'inscription, disait M. Seiler, est un présage. Or, très volontiers, je crois aux présages! Je crois au hibou qui me trouble, à l'étoile qui m'éclaire. Si je rencontre un de ces malheureux qui font de la biographie un coupe-gorge, et de l'insulte un gagne-pain..... bonsoir à la compagnie! Aussitôt je rentre en mon logis, et je me cache, tant j'ai peur que l'ombre même de ce bandit ne m'ait communiqué une souillure! Au contraire, si par bonheur, je rencontre un grand écrivain, un brave homme, une belle personne, un sourire, un beau jour, l'inscription bienveillante qui se lit dans tout honnête regard, vive Dieu! me voilà content, gai et dispos. Faites, grand Dieu, que je rencontre en mes sentiers, M. Villemain lui-même, et me voilà sûr de ne pas faire une seule faute de français, jusqu'à la fin du jour!

Donc, puisque c'était l'usage, et puisqu'ainsi l'exigeait maître Seiler, moi aussi j'ai trouvé des inscriptions, pour ma jolie et poétique et rustique demeure. Ainsi, à la façade extérieure, au nord, du côté de la bise, et quand viendra l'hiver, jetant ses frimas sur mon petit domaine, que l'hiver fera tout semblable à la bavette de mademoiselle votre petite-fille

(ô grand-père!), j'ai inscrit, d'une main tremblante, à l'avance, un distique, emprunté à quelqu'un de nos vieux poètes, amis des douces joies, des paisibles contentements, et de la paix domestique :

> Et que Dieu nous préserve, en ce bas monde, icy
> De froid, d'un importun, de faim et de soucy!

— Quoi, dites-vous encore, y songez-vous?..... *de faim!..... de froid!* Les dures paroles! le triste présage! — Et pourquoi donc, mon ami, aurais-je peur des ennemis naturels du poète? — La faim! le froid! l'abandon! la nécessité! c'est l'histoire universelle! Il y en a tant, et qui valent mieux que moi, parmi les honnêtes écrivains de ce siècle, qui sont morts de froid, qui sont morts d'isolement, qui sont morts.... désespérés, qu'il n'est pas inutile, au milieu de tant de magnificence, de se rappeler ces glorieuses misères. Elles sont un conseil; elles sont un encouragement à bien faire. On meurt de faim, on meurt de froid; mais on vit honoré, et quand la mort arrive, on meurt honorable. Il y a des gens pour saluer votre cercueil.

Ne dites donc pas que mon distique (il est du vieux poète Regnier) soit un distique de mauvais présage. Il n'y a pas de plus malheureuse inscription (sur la maison, sur le tombeau) que l'inscription facile à démentir! Il n'y a pas de faste plus misérable, que celui dont on ne saurait se passer. Tant pis pour moi, tant pis, si ma maison est trop belle pour son maître, ou trop grande pour ma fortune; elle aura bien vite trouvé son châtiment :

> Quidquid excessit modum,
> Pendet instabili loco!

Tant pis pour moi, si quelqu'une de ces solives brillantes pouvait m'accuser d'une action mauvaise, ou d'une mauvaise pensée; et si mon toit rougissait de l'abri qu'il me prête, soudain je le vois qui chancelle et qui m'écrase. Ainsi, nous laisserons, s'il vous plaît, ces deux mots salutaires : *le froid! la faim!* La chose est écrite; elle aurait, s'il le fallait, ce grand avantage de rappeler le maître orgueilleux de cette maison superbe à la modestie, au recueillement, à la nécessité du travail, s'il veut consacrer encore une dizaine d'années ses efforts suprêmes, à protéger sa fortune présente, à protéger sa renommée à venir. Une maison à lui! Il est mort propriétaire, horticulteur et bâtisseur! Jules Janin *ædificavit!*

> « J'ai bâti Tarse, Anchiale et Ninive en un jour. »

Cependant tel était mon orgueil, à l'aspect de ce Louvre en bois de

sapin, que j'ai bientôt senti la nécessité d'en rabattre, et d'expliquer ma cabane aux générations, comment et pourquoi je n'avais pas employé des matériaux plus précieux. Certes, si je n'avais écouté que mon intime vanité, j'aurais trouvé toutes sortes d'explications à cette modestie un peu forcée. Au besoin même je pourrais invoquer l'exemple de l'abeille des *Géorgiques : Sub corticibus cavatis.*

> Leurs toits, formés d'écorce ou tissus d'arbrisseaux,
> Pour garantir de l'air, le fruit de leurs travaux,
> N'avaient, dans leurs contours qu'une étroite ouverture ;
> L'abeille craint le chaud autant que la froidure.

Mais j'aurais beau faire et beau dire, une ruche est une ruche, et la vanité ne fera pas de mon chaume un Panthéon, de ma cabane un palais. La vanité n'en fera pas même une maison, et plus je voudrais l'excuser, la défendre et la commenter, plus je m'exposerais à l'ironie..... — Il nous la donne belle, avec sa masure! Un château de cartes! Un Capitole en sapin! Du bois! Des planches, des solives! Ah fi! Je le vois d'ici, son logis de bric-à-brac: un plancher qui craque, une muraille qui gémit, un escalier qui se plaint en son patois, un patois d'Interlaken ou de Glariz! Est-ce possible? Oh! la bonne aventure! Il est logé dans une niche, et c'est bien fait! Et les bons plaisants de rire et de folâtrer. Sans compter, *mon cher,* que *sa* maison peut brûler, plus vite encore que la maison d'Ucalegon, le Troyen: *Proximus ardet Ucalegon!* Et s'il brûle (il me semble que je les entends d'ici), quel feu de joie, et comme il va pétiller, Dieu merci, pour la dernière fois!

> Hæc finis Priami fatorum : hic exitus illum
> Sorte tulit.....

Mon Dieu, je comprends leur joie, et çà ferait véritablement un joli bûcher. Muses clémentes, éloignez de nous ce présage! Aussi bien, pour désarmer l'envie et les dieux irrités, « Sois content! Je conviens avec toi, Callistrates, que je suis pauvre, et que j'ai toujours été un pauvre diable, ô Callistrates! » Je conviens aussi que la pierre de taille, et même le moellon salpêtré étaient des matériaux trop rares et trop précieux pour l'usage d'un humble écrivain qui, depuis trente ans qu'il est à son œuvre, a, tout au plus, sauvé le patrimoine paternel. C'est pourquoi j'ai fait écrire, au fronton oriental de mon Capitole, un vers de l'Art poétique d'Horace, où il est dit, tout à la fois : « Écrivains qui voulez faire un livre, ayez grand soin de choisir un sujet qui soit convenable à votre génie! » —

« Écrivains qui bâtissez, prenez garde à choisir des matériaux, convenables à votre fortune. »

SUMITE MATERIAM VESTRIS (QUI SCRIBITIS) ÆQUAM
VIRIBUS.....

N'est-ce pas, que c'est joli et bien trouvé? Le double sens ôtant à mon inscription latine, le caractère de pédantisme et de *patavité*, qu'on me reproche à bon droit, et dont je ne saurais me corriger.

Il y avait encore une objection à l'institution de mon *Prædium rusticum* : Il était, disait-on, si petit! — Si petit! Y pensez-vous? Si petit : quinze cents mètres! (voilà que la distance agrandit mon parc, comme elle agrandit toute chose) — Eh! disent-ils encore, eh! que va-t-il faire au milieu de ces quinze cents mètres? — Il va faire, ami, ce qu'il a fait toute sa vie, écrire, étudier, et raconter, de son mieux, les œuvres folles, et parfois les œuvres sérieuses dont la semaine est remplie. Il va montrer ce que peut devenir un homme heureux de tout, content de peu, dans un si petit espace, et dans cette humble maison! « Le sage tient peu de place, et il en change peu. » Qui a dit cela? Je crois que c'est Cicéron lui-même. Il disait aussi, dans son merveilleux traité des *Devoirs : Ce n'est pas la maison qui doit honorer le maître, et c'est au maître à honorer la maison!*

Vous rappelez-vous ce villageois, laborieux, sage et prudent qui avait fini par acheter une petite métairie? Il était si fier, et si content de son petit bien, qu'un sien parent étant mort, et lui ayant laissé un vaste domaine : — « Ah! dit-il, je vais ajouter ce domaine à mon pré! » Brave et digne homme! Il aimait son pré, en raison de la peine qu'il avait eue à l'acquérir.

Ce petit bien où tout jase, où tout sourit, c'est mon seul bien au soleil. Cette maison, qui ne peut faire envie à personne, est mon vœu accompli, tout mon vœu. Le jardin dans la ville, un Paris dans les champs, savez-vous un plus difficile, un plus doux problème? ci la solitude et les bruits du monde! ci l'arbre, et là bas le théâtre! ci l'étude et le travail, et tout au bout de l'avenue où s'étend mon domaine, l'activité, l'ardente ambition, le mouvement des belles-lettres en proie aux disputes! Je suis au port, et j'entends l'Océan qui gronde! Au sommet du rocher, je puis tendre la main au malheureux qui se noie en la pleine mer! Il y en a qui me disent : Mais vous êtes dans la ville, et Passy n'est pas la campagne, autant valait rester dans vos philosophiques mansardes..... A ces dédaigneux de notre humble *Tusculum*, nous répondrons que nous con-

naissons un brave homme appelé Biet, qui s'est fait condamner par la Cour royale, par la Cour, entendez-vous, pour avoir chassé aux oiseaux justement dans la rue que j'habite. Et si jamais cause célèbre, arrêt mémorable, ont été inscrits sur les registres d'un hôtel-de-ville, à coup sûr c'est l'arrêt qui démontre à quel point la ville de Passy, chère aux Delessert, ses bienfaiteurs, chère à Béranger, au savant et glorieux Orfila, l'azyle et le repos de ce digne Alexis Monteil, un des pères de l'histoire de France, est une douce et paisible solitude. Eh bien, le voici, cet arrêt, qui fera la joie et l'orgueil de notre heureux maire, M. Possoz :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction et des débats, que le 17 août dernier (1846), Biet a été trouvé chassant aux oiseaux, dans une des rues écartées de Passy, avec un filet de 92 centimètres de hauteur et 2 mètres 60 centimètres de largeur, et avec un oiseau captif servant d'appelant;

» Qu'en outre, à ladite époque, la chasse n'était pas encore ouverte dans le département de la Seine, et que Biet n'avait point obtenu de permis de chasse;

» Que Biet s'est ainsi rendu coupable des délits, prévus et punis par les art. 1er, 9, 12 et 17 de la loi du 3 mai 1844;

» La Cour infirme et condamne Biet à 50 fr. d'amende; le condamne à représenter le filet à l'aide duquel il chassait, sinon à payer 50 fr. d'amende pour en tenir lieu, et le condamne à tous les frais de première instance et d'appel. »

Niez donc, incrédules, que nous soyons en pleine campagne à Passy! Quant à moi, je me trouverais un homme ingrat, si je n'étais pas content du peu que je possède, aux environs de cette auguste maison de Neuilly, la fortune de notre roi, le regret de notre reine, le berceau de tant de jeunesse et de malheur, de poésie et de courage. Glorieux Neuilly, dévasté, ravagé, incendié, dont les jardins, les pelouses, les murailles se sont vendus en parcelles, aux enrichis de la ville! Mon domaine, il est plus vaste, à lui seul, que tout le domaine du Raincy, dont chaque mètre est coté, un peu moins cher qu'un lacet de coton! A vingt sous le mètre tout le Raincy!

Aussi ai-je fait écrire au couchant de ma maison, vis-à-vis l'acacia, ce conseil et cette consolation de l'Art poétique de Despréaux :

QUI NE SUT SE BORNER, NE SUT JAMAIS ÉCRIRE!

Et voilà tout ce que vous verrez, mon cher ami, quand vous viendrez vous asseoir à ma table angevine! Aussi est-elle gaie et contente, et déjà

prévoyante des douces causeries, des paroles amicales, des faciles propos, des paradoxes ingénieux, et que dis-je? aussi de ce jeu glorieux, retentissant, vulgaire et viril, que je ne veux pas nommer dans cette page éloquente, qui produit sous des mains habiles, loyales et laborieuses, une harmonie agréable à la muse, un jeu plein de vie et de grâces accortes. Apollon lui-même a joué, bien souvent, à ce jeu charmant, sur les bords de la docte fontaine, et sur l'ardoise éclatante de l'Hélicon!

JULES JANIN.

Paris, 8 mai 1857.

— La mort vient encore de nous enlever un collaborateur, M. E. Bilard, sur lequel M. l'abbé Lochet, vicaire de la Couture, au Mans, a bien voulu nous adresser la note suivante :

« M. Édouard-Jean-Marie Bilard, archiviste du département de la » Sarthe, est mort le 25 avril dernier, après une longue et douloureuse » maladie, à l'âge de quarante-un ans. Il serait difficile de dire combien » est grande la perte que l'administration fait en cet employé si zélé et » si instruit. Déjà, durant tout le cours de ses études au collége de notre » ville, M. Bilard s'était distingué par une ardeur infatigable au travail et » par une persévérance que mettait souvent à l'épreuve la faiblesse de sa » constitution. Appelé, il y a environ dix-neuf ans, aux Archives de notre » département, il les classa de manière à mériter l'éloge des hommes les » plus compétents et la reconnaissance de l'Administration. Il s'occupa » ensuite de faire remettre dans le dépôt départemental plusieurs pièces » disséminées ailleurs et exposées ainsi à être détruites. Puis, souvent » fatigué, comme il le disait lui-même, des travaux pénibles qu'avait » exigés de lui la mise en ordre des papiers administratifs, il avait cherché » une sorte de délassement dans l'étude des vieux parchemins. Cédant » aux sollicitations des amis, que son caractère simple et modeste lui » avait conciliés en grand nombre, il se décida, il y a quatre ans, à publier » le fruit de ces études. La mort est venue malheureusement interrompre » cette publication vraiment précieuse pour tous ceux qui s'occupent de » l'histoire de l'ancienne province du Maine.

» Mais si M. Bilard s'est constamment montré laborieux et exact dans » l'accomplissement de ses devoirs d'archiviste, ce qui vaut mieux encore, » il n'a jamais cessé un instant d'être fidèle à ses obligations de chrétien. » Sa foi sans éclat, mais ferme et agissante, entretenait en lui cette » rectitude de jugement qui lui faisait donner de si sages conseils et cette

» aménité de caractère qui lui gagnait les cœurs. La mort est venue le » frapper au moment où il pouvait encore espérer de longs jours, mais » elle ne l'a point surpris. Bien qu'il dût lui en coûter beaucoup de voir » rompre si tôt les liens qui l'attachaient à une famille tendrement aimée » et à ses amis, il trouva, dans son inaltérable confiance en Dieu, la force » de se conformer avec résignation aux décrets de sa Providence, et sa » mort a été vraiment la mort désirable des Saints. *Spiritu magno vidit* » *ultima.*

» M. Bilard a publié : 1° *Analyse des documents historiques conservés* » *dans les Archives du département de la Sarthe*; — Première partie, » Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles. Le Mans, librairie de Monnoyer. 1854, in-4°. » — La seconde partie était en voie de publication dans l'Annuaire de la » Sarthe, dont M. le Préfet lui avait confié depuis plusieurs années la » rédaction. Elle devait embrasser les XIVe et XVe siècles.

» 2° *Notice biographique sur Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du* » *Mans.* Annuaire de la Sarthe pour 1856.

» J.-L.-A.-M. LOCHET. »

— On sait que MM. Lenepveu, Dauban et Appert ont été chargés d'exécuter des peintures à fresque dans la chapelle du nouvel Hôtel-Dieu d'Angers. Les travaux de ces artistes sont fort avancés et l'on espère qu'ils seront terminés avant la fin de l'été. Par privilége, nous avons pu lever un coin du voile qui les enveloppe. Au fond de l'abside, M. Lenepveu a représenté la Vierge se détachant du trône de Dieu, pour venir, dans un nuage et soutenue par des anges, planer au-dessus de l'hospice, au moment de la bénédiction de la chapelle. M. Dauban a placé, aux quatre pans de la coupole, saint Pierre de Nolasque, saint Camille de Lellis, saint Vincent-de-Paul et saint Jean de Dieu. Enfin, à droite du portail, au bas de la nef, deux religieuses assistent des indigents : c'est l'œuvre de M. Appert. Quand ces peintures seront découvertes et livrées aux regards du public, nous en ferons une étude complète; mais dès aujourd'hui nous ne craignons pas d'affirmer qu'elles sont de nature à produire une vive impression et qu'elles pourront être mises en parallèle avec les plus belles fresques des églises de Paris.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

QUATRIÈME LIVRAISON — JUILLET 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1857

SOMMAIRE.

I. — Le Concert d'Étude à Angers, par **M. Éliacin Lachèse.**

II. — Le prieuré de Saint-Martin de Laval — *première partie* — par **M. Labeauluère.**

III. — Note sur une médaille ancienne frappée au Louroux-Béconnais, par M. le docteur **René Briau**, bibliothécaire de l'Académie impériale de Médecine.

IV. — Poésie. — La Sibylle, hommage à Mme Dacier, par **M. Paul Belleuvre.**

V. — Chronique. — Séance solennelle de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Les artistes de l'Anjou et du Maine à l'Exposition de Paris. — Exposition de l'industrie et des beaux-arts, au Mans. — Consécration de l'église de Sainte-Croix du Mans.

VI. — Bulletin bibliographique. — Scènes de la vie chrétienne, par M. Eugène de Margerie. — Ouvrages du prince Galitzin. — Du roman et du théâtre contemporains, par M. Eugène Poitou.

LE CONCERT D'ÉTUDE.

..... Jetant sur ses jours un regard complaisant,
Qui n'aime à remonter le fleuve de la vie?

(LEGOUVÉ).

I.

Nous nous accuserions nous-même d'entreprendre un récit stérile et de consacrer notre temps à une œuvre sans portée, si notre dessein était seulement de rappeler des faits peu significatifs quand on les considère isolément et d'évoquer vainement des accords depuis bien longtemps évanouis. Nous risquerions même, en nous plaçant à un point de vue aussi restreint, de manquer tout-à-fait de lecteurs, car les personnes, nouvellement venues parmi nous, tiendraient peu à connaître des essais artistiques d'un autre temps, et celles qui ont pu se trouver mêlées, soit comme exécutants, soit comme simples auditeurs, aux soirées sur lesquelles se reporte en ce moment notre pensée, rappelant, au seul titre de cet écrit, d'intimes et, peut-être, chers souvenirs, trouveraient en elles-mêmes un récit qui leur semblerait à bon droit bien préférable au nôtre... Mais, notre idée va, nous le croyons, un peu au-delà de cet aspect; on l'a peut-être deviné déjà; quelques mots suffiront, en tous cas, pour le faire comprendre.

Au moment où, de toutes parts, dans chacune de nos provinces, les chroniqueurs, les artistes, les archéologues s'efforcent de reconstruire en quelque sorte le passé des événements, des monuments et des usages, pour le montrer aux yeux et mettre ainsi chacun mieux à même de comprendre l'origine, la filiation, la nature, de ce qui s'offre à nous aujourd'hui, il a semblé digne de quelqu'intérêt, utile pour compléter la physionomie de cette chère et vieille cité, berceau et première préoccupation de notre *Revue*, de jeter un coup d'œil rapide sur des faits artistiques accomplis au cours d'une ère fermée depuis dix-huit ans déjà. Cette ère est celle du *Concert d'Etude*, de cette institution au titre modeste qui, de 1817 à 1839, a tant fait pour augmenter nos plaisirs, et mériter mieux encore à notre ville, ce renom de *doulceur angevine* que, depuis deux cents ans déjà, lui avait attribué notre poète Joachim Dubellay. 1817! Quarante années!.. Ciel! c'est de l'archéologie que nous allons faire... Mais, de l'archéologie nécessairement véridique, car nous écrivons sous le regard de cent témoins, et, au premier fait mal présenté, mal jugé, nous risquons de rencontrer dans maint salon, dans la rue, chez nous-même, une voix qui nous dise : ce musicien, ce chanteur dont vous parlez, c'était moi!

Or, de grâce, avant de raconter ce que furent les musiciens de ce temps, qu'on nous laisse rechercher un peu ce qu'était alors la musique...

En 1817, et plus de dix années encore après cette date, un voyage de Paris était, sinon un événement, du moins un dérangement et une dépense auxquels se résolvaient peu des habitants de la province. La même raison faisait que, pour les artistes de Paris, une tournée dans les départements était une entreprise sérieuse, un véritable voyage de long cours, auquel ils ne se déterminaient qu'à des intervalles fort éloignés. Aussi, dans ce temps, les virtuoses célèbres voyaient s'ajouter à leur mérite réel le double prestige du lointain et du peu d'espoir de la possession. Nommer l'opéra, le *Grand Opéra!*... c'était parler de je ne sais quel pays de fées d'où l'on revenait poète et enchanté pour toujours. Martin, Laïs, Baillot, Tulou!... c'était là des mots que l'on se répétait avec commentaire,

dès qu'on venait à les lire dans une des rares et maigres gazettes de l'époque. Que résultait-il de ce haut prix des richesses étrangères? C'est que la province, bornée habituellement à ses seules ressources, et pourtant sollicitée puissamment par son amour pour l'art, était obligée, un peu comme Robinson dans son île, de créer ses musiciens elle-même, au lieu de les faire venir par le chemin de fer pour telle heure et munis de tel concerto ou de telle cavatine, comme cela se pratique aujourd'hui. De là, nécessité d'instrumentistes pour former un orchestre; nécessité d'études musicales pour former des instrumentistes... Ce peu de mots fait tout deviner...

Ajoutons que le culte égoïste du piano n'était pas venu encore fractionner par salons, et même, on peut le dire, par famille, par individu, l'exécution musicale, dont cet instrument envahissant indique sans doute, mais ne saurait jamais reproduire, même faiblement, les effets d'ensemble. Disons enfin, sans vouloir aborder ici un point d'esthétique auquel manquerait même le mérite de la nouveauté, qu'il y a quarante ans, les idées, les habitudes n'avaient pas ce caractère positif qu'elles présentent de nos jours; les affaires n'avaient pas usurpé encore le meilleur de la place réservée aux lettres; le bon goût était plus de mise que l'habileté, la science et l'éloquence plus prisées que la spéculation trônant sur ses sacs d'or; on pensait davantage, on calculait moins, et on n'avait pas encore commencé à glisser sur cette pente fatale au bas de laquelle les habitants mercantiles de l'Union américaine en sont venus à penser qu'un musicien, un peintre et un poète ne sont guères, après tout, que de grands enfants.

Notre cité, bien évidemment, n'avait pas attendu l'année 1817 pour avoir ses instrumentistes et ses chanteurs. Outre les élèves remarquables de sa maîtrise, dirigée par l'organiste Voillemont, elle possédait plus d'un amateur d'un vrai talent. Nous avons entendu vanter, récemment encore, le chant et la harpe de Mme la marquise de Coislin, la flûte de M. le comte de Scépeaux, le cor de M. le chevalier Sauquaire. Comprenant toutes les fractions de la ville élégante, une assemblée unique se réunissait à certains intervalles dans une salle de l'ancien Collége, devenu la mairie, et y applaudissait les créations de

Grétry, de Spontini, de Méhul et les premières œuvres d'Adrien Boïeldieu. Les événements politiques rompirent cette unité. La Restauration avait créé un ordre de choses nouveau, avait modifié, par suite, plus d'une position. Dire quels ressentiments, quelles défiances en naquirent, ce serait remettre en lumière des faits sur lesquels sont depuis longtemps jetés les voiles les plus épais de l'oubli... Il nous suffira donc d'indiquer que les éléments de la réunion avaient perdu leur homogénéité, les essais, leurs encouragements, l'auditoire, son zèle et sa bienveillance. Or, voici qu'un jour, deux ou trois personnes, appartenant à la partie non titrée, non aristocratique de l'assemblée, proposèrent à leurs connaissances d'imiter l'exemple fameux du peuple romain se séparant du Sénat, et de se retirer sur le *Mont-Sacré;* ce qui fut adopté aussitôt. — Le Mont-Sacré se trouva place des Halles, dans les beaux salons de Mme Farran, où l'essaim philharmonique ne tarda pas à se réunir et à se compter. Il possédait, évidemment, des ressources musicales suffisantes pour vivre; ces ressources ne pouvaient que s'accroître. La Société fut formée et songea bientôt à se choisir une demeure.

Il existait, place Saint-Martin, une maison qui, par une sorte de prédestination, avait reçu depuis longtemps le nom de *Maison des Arts*. Elle avait mérité ce titre dès le dernier siècle, par les leçons de philosophie, de rhétorique et de grammaire qui y étaient instituées. Son entourage même avait un moment participé à sa distinction glorieuse, car, en 1791, la rue *Haute-Saint-Martin,* qui passe devant sa façade, s'était appelée rue *du Génie*. Cette maison fut achetée, disposée en salle de concert au second étage, pendant que le premier, destiné un moment à recevoir une société littéraire, restait libre pour certaines réunions et pour le logement du chef d'orchestre futur, et bientôt les premiers accords s'y firent entendre.

C'est plus tard seulement que l'on s'occupa de réaliser devant notaire le contrat d'acquisition de la maison, et de donner une forme définitive à la Société. On était arrivé au 14 juin 1820.

L'acte, destiné à établir une association par actions, commence par rappeler le passé de la maison acquise en commun : « Voulant, disent les contractants, conserver à cette maison sa première desti-

nation en la consacrant pour eux et leurs familles, à la culture des arts d'agrément... » Il fixe ensuite le fond social à 33,000 fr., représentés par soixante-six actions de 500 fr., dont cinquante-neuf sont souscrites à l'instant même par les vingt-quatre membres fondateurs. La Société doit être régie par sept membres, dont l'un, ayant le titre d'agent ou de président, ne peut être élu deux années de suite en cette qualité de président.

Le 27 décembre suivant, le règlement du concert est formé. Il fixe le personnel de l'assemblée à cent amateurs isolés et soixante-dix maisons, entendant par ce dernier mot le père, la mère et les enfants non mariés. Si, le nombre total étant atteint, un sociétaire isolé se marie, il aura toujours le droit de présenter sa femme à la réception.

Cette réception n'était pas une vaine formalité : des exemples, bien rares il est vrai, l'ont prouvé.

Le nom des candidats était affiché dans la salle du concert lors de la réunion précédant l'assemblée générale convoquée à cet effet. Cette assemblée votait sur chaque nom au scrutin secret, et le candidat devait obtenir les deux tiers au moins des suffrages.

Cet article du règlement était sévère, dira-t-on !... Mais en voici un autre qui enseigne l'hospitalité à plus d'une Société formée depuis :

« Les personnes qui ont leur résidence à Angers, portait l'article 16, ne pourront être admises dans les réunions, quoique présentées par un sociétaire. Les étrangers seuls peuvent y être admis : ils sont présentés à l'un des commissaires faisant ce jour les honneurs de la salle. » Or, cette admission était gratuite.

Un article du règlement doit être cité encore. Faussé par l'abus, il donna bientôt naissance au mal qui, vainement combattu par les organisateurs de la partie musicale, c'est-à-dire sérieuse et vraie de l'institution, a tant contribué à la destruction de l'œuvre :

« Hors les temps d'Avent et de Carême, disait l'article 23, le concert est suivi d'un bal... Les concerts ont lieu tous les quinze jours, le samedi,... de la Saint-Martin à la Fête-Dieu... Un bal est donné à chacune de ces deux époques. » Si nous ajoutons que la contribution

annuelle de chaque famille était de 60 fr., celle de chaque sociétaire isolé, de 30 fr., on connaîtra les principales dispositions de la charte que s'était donnée l'institution déjà éprouvée par un essai de plus de deux années.

Mais, que peut une constitution sans une main ferme et active à la tête du gouvernement?... Deux magistrats, dont l'un nous a été ravi par la mort, dont l'autre a été appelé à Paris par de plus hautes destinées, donnaient, il est vrai, à l'orchestre une direction savante et pleine de goût. Un amateur, M. Bourgeois, dont la voix était fort belle, et qui, dit-on, possédait un véritable arsenal d'instruments du plus grand prix, nous faisait entendre les grands airs, celui d'*Atys*, entr'autres, dont nos premiers maîtres étaient venus lui inspirer l'élégante diction.

Toutefois, il fallait à cette direction, à ces essais, l'esprit de suite et la responsabilité. Un artiste était nécessaire. Le 18 septembre 1821, un amateur éminent de notre ville, M. Cubain, proposa, pour remplir cet emploi pendant un an, M. Fémy, violon de l'Opéra et harmoniste distingué. 2,000 fr, furent alloués et M. Fémy vint parmi nous.

Il faudrait la plume et le crayon d'Hoffmann, pour donner le portrait fidèle d'un tel artiste. Maigre, vif, spirituel, portant un vieil habit noir trop étroit, aux manches trop courtes, comme, dans la *Prova*, le librettiste Grilletto; coiffé en tout temps d'un chapeau gris tellement chauve qu'on l'eût dit fait de carton, M. Fémy ne vivait que pour et par la musique; il ne parlait que musique; il faisait de la musique en se promenant, en dînant, en s'entretenant de toutes choses et, sans aucun doute, comme Tartini, en dormant. Il détestait les oiseaux chanteurs, mais avait donné dans sa modeste chambre, rue Saint-Aubin, asile à deux tourterelles dont le roucoulement doux et plaintif ne faisait nulle concurrence à ses accords. Recevait-il une visite? Quelque souvenir, quelque question musicale ne tardait pas à surgir... Et, alors, saisissant son violon, sans même emprunter le secours de l'archet, l'artiste expliquait sa pensée à l'aide de *pizzicati* d'une complication et d'une vélocité véritablement inouïes. Le moment de l'exécution était-il venu, c'était quelquefois de la bizarrerie, de l'étrangeté, mais presque toujours

plus que du talent : de l'inspiration, du génie. On garde encore le souvenir du thème *Une fièvre brûlante*, dit un jour par lui avec l'éloquence qu'y a depuis déployée Térésa Milanollo.

Une foi ardente et soutenue mène facilement au pèlerinage. A peine libre de son engagement d'une année envers le Concert, notre artiste alla visiter le grand saint musical de l'Allemagne, le célèbre élève d'Haydn, ce grand Beethowen qui, attristé par une surdité complète, a doté l'univers des mélodies inspirées que des voix mystérieuses chantaient en lui. Quelle admiration, quels transports pour Fémy !... Au bout de quelques semaines, malheureusement, celui-ci, quittant Vienne, est rentré à l'orchestre de l'Opéra, et y est resté jusqu'à sa mort, sans laisser parvenir jusqu'à nous aucun détail de ce voyage d'enthousiasme.

— Avant de nous occuper de son successeur, quittons un instant le Concert d'Etude, et rendons-nous, par la pensée, un lundi soir, dans la demeure d'un artiste dont le talent et le caractère méritent également un souvenir. Né en 1775 à Angers, René Fétu, après avoir étudié la musique à notre psallette sous M. Voillemont, et s'être, faute de voix, créé instrumentiste, était devenu chef de musique du 64e régiment qui, compris dans la division du général Championnet, alla fonder, en 1798, la *République Parthénopéenne*. Les accents de sa clarinette, après avoir célébré la victoire de Civita-Castellana, et résonné dans les rues de Naples à la tête de nos troupes triomphantes, se réveillaient encore aigus et vigoureux au premier rang de notre garde nationale, mais s'échangeaient le plus souvent pour les chants plus graves du basson. Or, c'est dans sa maison que se réunissaient les artistes et amateurs cultivant les instruments à vent. Un portrait de M. Voillemont, peint au pastel, semblait présider l'assemblée. Là, ni chant, ni orchestre, mais seulement de l'*harmonie*, conduite ordinairement par un clarinettiste amateur dont les accords, applaudis pendant près de trente ans, ont notablement contribué au renom musical de notre ville. Cet amateur, amené tout jeune et tout pauvre de Laigle à Angers, par un négociant dont il suivit de bien loin la haute fortune, chacun l'a nommé déjà : c'était M. Benjamin Cubain.

On devine quelles ressources devait fournir à l'orchestre du Concert cette compagnie zélée et joyeuse, guidée par des chants aussi brillants, animée par l'exemple et les conseils que M. Fétu donnait toujours avec une égale verve et une aussi inaltérable gaîté. Toutefois, la société d'harmonie avait certaines spécialités dont le souvenir n'est pas effacé, sans doute. A elle la musique militaire, les concerts sur la Maine, et, surtout, les sérénades!...

Un de nos concitoyens au style aussi animé que spirituel, M. Victor Pavie, écrivait naguères ces mots : « Temps des classiques » sérénades dont, après cinq lustres révolus, jeunes mariées d'alors, » grand'mères aujourd'hui, vos cœurs émus vibrent encore!... » On ne saurait, véritablement, voir là aucune exagération. Qu'on songe donc à ce qu'était une sérénade! Lorsqu'une personne, faisant partie des exécutants du Concert, se mariait, on voyait, vers neuf heures du soir, un phare d'une forme bizarre, une énorme lanterne hexagone, tendue de papier réglé, se diriger vers la maison nuptiale et se planter sous les fenêtres du festin. Huit musiciens s'avançaient *piano, pianissimo, senza parlar,* comme au commencement de l'opéra *del Barbiere,* et l'harmonie éclatait... Quelle joie, quelle surprise pour les convives, pour les mariés! Quelle charmante distraction après des heures souvent inoccupées, un festin prolongé par l'étiquette et la profusion inévitable un pareil jour! L'époux ému accourait alors serrer la main de ceux qui lui donnaient cette marque de cordial empressement. On conserve même le nom d'un marié dont l'absence rendait incomplète l'harmonie, et qui n'hésita pas à rester parmi les exécutants pour que rien ne manquât au plaisir de ses convives.

— L'orchestre, enrichi de ces précieuses ressources, ne servait pas exclusivement au Concert d'Étude. C'était une troupe tout organisée, toute disciplinée, qui se réunissait à la Mairie, à la Préfecture, à la salle de spectacle même, dès qu'un artiste étranger sollicitait son concours. Et, à cet égard, qu'on nous laisse citer, année par année, les exécutants auxquels ce concours avait été donné avant juin 1822, moment où M. Fémy nous a quittés.

En 1818. *Mars.* — Mlle Thibault, 1re chanteuse du théâtre de

Nantes, et M. Foignet (non le harpiste), « artiste et compositeur de la capitale. » 3 concerts.

Novembre. — Les 4 chanteurs de Vienne. 3 concerts.

Décembre. — Vobaron, trombonne remarquable, dont nous retrouverons le nom plus tard, et violoniste habile.

1819. *Mars.* — Iwan Muller, clarinettiste célèbre, auteur des améliorations importantes qui ont presqu'entièrement renouvelé cet instrument.

Juin. — Clavel, une des renommées de notre ville; fils d'un avocat d'Angers, élève du Conservatoire, où il devait plus tard professer le violon lui-même. Il joua ici le 17e concerto de Viotti, qui lui avait mérité le prix l'année précédente.

Août. — Les deux frères Bohrer, violon et violoncelle. Le journal du lendemain disait d'eux avec raison : « Admirables séparément, » inimitables quand ils unissent leurs prodigieux talents. »

1820. *Avril.* — Mansuis, pianiste, et Demonchy, 1er violon du théâtre de Nantes.

Avril. — Lavigne, de l'Opéra. Cet artiste a donné deux concerts extrêmement brillants. L'air de *Richard,* les romances légères, *Ma mie, Rose,* firent longtemps fureur. Le *Borysthène,* romance historique dans laquelle se trouvait rappelé le désastre de notre armée en Russie, excita des applaudissements mêlés de larmes. D'après les journaux, M. Cubain se serait surpassé au premier de ces concerts.

Avril. — Fabry Garat, frère du fameux Garat. Peu de voix, peu de succès.

1821. *Novembre.* — Vogel, flûtiste.

1822. *Janvier.* — Hippolyte Larsonneur, violoniste, âgé de onze ans et demi. « L'Amphion de douze ans, » comme l'appelle le journal qui rend compte de son concert.

Juin. — Courtenay, 1re flûte de l'Opéra de Dresde.

Telles étaient les principales occasions dans lesquelles s'était réuni, indépendamment des séances du Concert d'Etude, l'orchestre auquel un nouveau chef allait être donné. Ce chef fut le violon-solo du théâtre de la Porte-Saint-Martin, M. Cauville. Il arriva en novembre 1822.

Dans le nom de M. Cauville, semblent se résumer les destinées les

plus brillantes de l'institution qui nous occupe. Violoniste remarquable par la sûreté, le sentiment et la grâce de son jeu, cet artiste a dirigé pendant quatorze ans l'orchestre du Concert, avec autant de goût que de zèle. Au cours de cette longue période, il a vu grandir, débuter et briller près de lui sa fille dont nous aurons assez vanté l'organe angélique et le talent, si nous disons qu'elle se nomme aujourd'hui Mme Melchior. De temps en temps, les grands jours, M. Cauville, se plaçant au pupître du soliste, faisait entendre les belles compositions de Viotti, de Kreutzer, ou de Baillot, son célèbre maître. Puis, venait-il un musicien étranger? Le violon de notre artiste était toujours prêt, toujours éloquent, toujours sûr de bravos qui retentissaient dans toute la province.

Si, depuis quelque temps, comptant les années et se méfiant de lui-même, comme il l'a toujours fait, M. Cauville laisse à d'autres mains les solos éclatants, et, déplaçant modestement d'une quinte le champ de son exécution, se restreint à l'alto, cet instrument si utile dont on ne parle jamais, qu'il ne croie pas, pour cela, se cacher aux yeux et se dérober aux souvenirs! Sa présence aura toujours parmi nous une vive signification, et l'on peut affirmer, d'ailleurs, qu'à la première note un peu saillante, son talent le dénoncera.

Tel était le nouveau chef... Nous nous imaginons le voir jetant un premier regard sur l'orchestre rangé en demi-cercle devant lui. La ligne extérieure se trouvait formée par les instruments à vent, nos sociétaires joyeux de l'harmonie, M. Fétu à leur tête. Au centre, devant le pupître des violoncelles, étaient assis trois artistes bien différents entr'eux. Le premier, ancien élève de la Psallette d'Angers, harmoniste distingué, était M. Varet dont l'âge n'a, depuis, glacé ni l'imagination ni le zèle, et qui, tout dernièrement encore, faisait essayer à l'orgue de Saint-Serge une de ses compositions religieuses. Près de lui se trouvait M. Melchior, qui devait, en 1830, devenir le gendre de M. Cauville. Le troisième joueur de basse était M. Boyer!

Ici, nous ne pouvons que nous écrier comme le *dominus Sampson*, de Guy-Mannering, *Prodigieux!* et, pour essayer de dépeindre le personnage, nous n'avons rien de mieux à faire que d'emprunter

quelques lignes à l'*Evocation* si pleine de verve que M. Victor Pavie a faite de cet artiste dans la *Gerbe de* 1834 : « Soixante-huit ans; » mollets blancs comme ses cheveux, habit gris de carrière, une » queue et des ailes de pigeon, un parapluie sous le bras d'ordinaire, » et surtout par le soleil..., du reste, si prodigieux en crédulité, que » ses oreilles étaient comme deux portes cochères, hospitalièrement » ouvertes à tous les contes des passants. » Et, de fait, on ne tarissait pas sur les fables qu'il avait plus que débonnairement accueillies. C'était l'histoire des flèches de Saint-Maurice qui avaient grandi de vingt pieds dans une nuit; puis celle des pavés de la ville qui, le lendemain d'un jour de pluie, s'étaient trouvés secs dès le matin, parce que la police les avait fait retourner depuis la veille!... Tout cela, certes, était fort grotesque; mais il n'en demeurait pas moins vrai que M. Boyer, organiste à Saint-Gatien de Tours, avait été appelé au même titre à notre cathédrale, par suite d'un concours dans lequel il s'était montré harmoniste consommé.

A l'époque dont nous parlons, sa bibliothèque renfermait depuis trois ans un témoignage bien précieux! Un étranger s'étant présenté à son orgue au commencement de 1819, l'entretien s'était engagé sur le grand art de la composition, et le visiteur, après maints éloges donnés au talent de notre artiste, avait demandé à toucher le clavier un instant. Le maître se décela dès les premiers accords, et M. Boyer, ravi, lui demanda son nom. Je m'appelle Boïeldieu, répondit-il. « Ah! ah! dit alors notre organiste avec son ricanement » habituel; *vous êtes Boyer-le-Dieu,* et moi je suis *Boyer tout court...* » On se sépara alors; mais quelques semaines après *le dieu* envoyait à son homonyme un exemplaire de son opéra, tout nouveau alors, du *Chaperon Rouge,* en exprimant tout le plaisir que lui avait causé la rencontre d'un musicien aussi distingué que l'était cet excellent original, dont chacun, pourtant, riait sans scrupule.

Derrière ces trois violoncelles, se dressait la contrebasse tenue par un ami, un pendant, pourrait-on dire, de l'ex-chef de musique René Fétu et, comme celui-ci, élève de notre inépuisable Psallette. Né en 1765 à Saint-Clément, près des Rosiers, Depeigne avait fait partie d'un des bataillons de Maine et Loire, s'était battu à Jemmapes,

puis dans la Vendée, et, renfermé, en 1793, avec 4,000 autres soldats républicains dans l'église de Saint-Florent, avait dû la vie au commandement sublime de : *Grâce aux prisonniers!* prononcé par la voix mourante de Bonchamp. Aussi, comme il parlait avec âme et émotion du héros vendéen!

Depeigne, excellent musicien, connaissant tous les instruments et pouvant, au besoin, les fabriquer lui-même, était un exécutant précieux et, surtout, un incomparable professeur. Le bruit d'un canon n'eût pas fait dévier un des accords de sa formidable contrebasse et la fatigue ou la maladie n'auraient pu ralentir le cours des remarques originales et malignes, des réparties bizarres, des joyeusetés de toutes sortes qui étaient pour ainsi dire à l'état de paume permanente entre lui et Fétu. Ces deux artistes, après avoir, pendant près de quarante ans, vécu, joué et ri ensemble, ont laissé chacun le souvenir d'une personnalité qui ne se retrouvera jamais parmi nous.

L'année 1822 se termina sans que M. Cauville, qui venait de faire connaissance avec son orchestre, eût l'occasion de diriger aucune symphonie hors de l'enceinte de la Société.

Il n'y avait eu, en effet, que deux soirées musicales données, sans emploi des grands moyens d'exécution, au premier étage de la maison même du Concert. L'une, au mois de septembre, organisée par Carulli, guitariste renommé, le flûtiste Courtenay et M. Estela, flûtiste, guitariste et chanteur que la ville d'Angers a conservé; la seconde, par Moldetti, chanteur italien, qui a donné pendant quelques mois des leçons dans notre ville, et M. Courtenay. On annonça, il est vrai, en décembre, un concert au profit de M. Chapui, professeur de harpe à Nantes; mais rien ne nous apprend que ce projet se soit réalisé.

Les années suivantes furent diversement riches en artistes étrangers. 1823 nous fit entendre, au mois d'avril, Mme Montano, contr'alto d'un talent vrai et sérieux; au mois de novembre, Ghys, 1er violon du théâtre de Saint-Pétersbourg, artiste plein de rêverie et d'audace dans son exécution.

En 1824. *Mars.* — M. Hendel-Poussèze, cor; Mme Hendel, harpiste, de Londres.

Septembre. — M. Courtin, pianiste; sa fille Clara, chanteuse.

En 1825. *Mars.* — M. Caillat, aveugle, violon solo, maître de musique de l'Institution des Aveugles de Paris.

Juillet. — Mlle Belleville (depuis Mme Tardieu), pianiste remarquable par sa distinction, et M. Bley, 1er violon du théâtre de Nantes.

Septembre. — Charles Larsonneur, violoniste âgé de sept ans, frère de l'artiste de douze ans venu au mois de janvier 1822 et M. Sudre, compositeur et auteur de la *langue musicale,* méthode que la soirée avait pour principal but d'expérimenter.

En 1826. *Mars.* — Foignet, chanteur (venu en 1818) avec M. Bley, de Nantes, et M. Rhein, pianiste d'un talent pur et gracieux. 2 concerts.

Juin. — Mme Montano, qui se souvenait à bon droit de son accueil de 1823, et Gabriel Foignet, célèbre professeur de harpe. Une artiste pendant quelques années fixée parmi nous, Mlle Troëtsler, se fit entendre dans cette soirée : elle joua un trio de piano, violon et violoncelle avec MM. Cauville et Varet.

1827. *Janvier.* — Il faut compter comme de splendides concerts les représentations données à notre théâtre par Martin, de l'Opéra-Comique. Rappelons qu'il a dit, aidé de toutes les forces vives de l'orchestre enthousiasmé : *Gulistan, Lulli et Quinault,* le *Chaperon Rouge,* le *Nouveau Seigneur, Joconde,* l'*Une pour l'autre,* la *Fête du village voisin,* les *Voitures versées.*

Mai. — Concert organisé au profit de M. Gouët, notaire à Saint-Malo, aveuglé dans une expérience de physique faite au milieu de sa famille, et utilisant le remarquable talent de chanteur qu'il avait heureusement acquis.

Juillet. — Albert Shilling, pianiste, âgé de dix ans et demi.

Novembre. — Lambert, violon de Mme la duchesse de Berry.

1828. *Avril.* — Rousselot, premier violoncelle du Théâtre-Italien, et Mondonville, chanteur du théâtre, alors musical, de l'Odéon.

Juillet. — Dérivis, basse-taille de l'Opéra, dont le nom est si connu et qui a figuré avec tant de succès près de Laïs, des deux Nourrit et de Mme Branchu, joue sur notre théâtre *Œdipe,* la *Vestale, Sylvain, Masaniello, Lodoïska.*

Septembre. — Mme Garreau, harpiste; M. Garreau, violoncelle et basson.

Octobre. — Lavigne, de l'Opéra, revient. Il est loin d'obtenir le même succès qu'en 1820; son concert a cependant un certain éclat. L'*Angelus*, de Romagnesi, y est fort applaudi.

Suspendons un moment cette nomenclature; elle est longue et fatigante, sans doute. Nous sommes bien loin, cependant, de la donner complète. Parmi les artistes de notre ville, nous n'avons cité que ceux qui, par leur personnalité ou leur talent d'exécution, nous semblaient plus que les autres mériter un souvenir. Mais, comment pourrions-nous omettre les noms de ceux qui, sans aborder habituellement les solos, savaient, par leur enseignement intelligent et zélé, créer ou accroître les ressources musicales de notre cité? Pendant que deux de ses frères donnaient des leçons d'instruments à vent et à cordes, Mlle Joary ne commençait-elle pas à former ces élèves au jeu si sûr qui, à Evreux comme à Angers, démontrent à tous l'excellence de ses conseils? MM. Séjourné, violonistes, trouvaient, dans leur famille même, deux élèves dont l'un a, pendant quelque temps, professé parmi nous, et dont l'autre s'est rangé parmi nos plus utiles exécutants. Nous ne devons pas oublier Mme Beucher, dont la méthode pouvait, en fait de chant, donner lieu à plus d'un reproche, mais qui laisse, pour témoin irrécusable de la valeur de son enseignement comme pianiste, le talent de deux sœurs que tout musicien de notre ville nommera sans peine. Nous voulons, enfin, citer M. Poidevin, ancien élève de notre Psallette, artiste à l'exécution fort modeste, mais harmoniste d'un vrai mérite, assure-t-on, qui, pour premier élève, nous a laissé sa fille, et, après la mort de M. Boyer, a tenu l'orgue de la cathédrale, en attendant notre habile organiste actuel, M. Mangeon. A l'aide de ces noms auxquels plus d'un lecteur joindra, par la pensée, ceux de tant de musiciens, de tant de gracieuses exécutantes que leur titre d'amateurs nous empêche seul de louer ici, ne voit-on pas ce qui s'était accompli dans les dix premières années de la vie du Concert d'Etude, et n'apprécie-t-on pas déjà le mouvement philharmonique auquel cette institution prenait une part si directe et si importante?

II.

On se ferait du temps que nous essayons de rappeler une idée bien incomplète, si l'on pensait que les réunions du Concert d'Etude, et les soirées données par les artistes étrangers, fussent, avec le théâtre, les seules occasions d'exécution musicale dignes d'intérêt. Plus d'un de nos salons, habitué à réunir des instrumentistes et des chanteurs, ou connu par son hospitalité empressée envers les talents voyageurs, s'était fait, même au loin, une juste renommée. Non seulement à Angers, mais autour de notre ville, près de Cheffes, près de Saint-Barthélemy, près du château de Serrant, par exemple, nous pourrions citer quelques-uns de ces asiles au joyeux et brillant accueil, vers lesquels la Société d'*harmonie*, mobilisée, se rendait avec armes et bagages. Toutefois, parmi ces dilettanti zélés et ces amphytrions infatigables, nous ne citerons qu'un nom, digne de résumer en lui le souvenir de tant de vivifiantes qualités, celui de M. Aubin de Nerbonne.

Riche, honorable par sa famille et ses relations, M. de Nerbonne faisait de la musique son occupation habituelle, sa pensée de chaque heure, presque sa vie elle-même. Le soin avec lequel il conservait près de lui vingt portraits au moins des acteurs, chanteurs et actrices qui avaient brillé vers la fin du Directoire, montrait que sa passion pour l'art se recommandait par une longue constance. Il avait conservé plus que le souvenir de cette époque : on trouvait je ne sais quel reflet des modes du temps, dans l'arrangement de sa coiffure et dans celui de sa cravate, où se perdait le menton. Ce qu'il portait, ce qu'il touchait, semblait toujours emprunté au domaine philharmonique. L'épingle qui tenait son col représentait une lyre, une de ses cannes devenait, au commandement, une clarinette en *ut;* une autre, se terminant en béquille, renfermait dans sa poignée une lorgnette de spectacle. Toujours, on le voit, l'idée des accords, des réunions, du théâtre, de tout ce qui forme, comme on le dirait en langage de nos jours, le turf musical! On pouvait, toutefois, re-

marquer dans ce goût un caractère saillant. M. de Nerbonne se plaisait beaucoup, sans doute, à la musique qu'il faisait ou entendait; mais il aimait surtout celle qu'il *faisait faire*. Sans prétentions, sans aucun dessein de diriger, mais uniquement par cette propension vers les choses qu'a touchées notre pensée ou qui s'accomplissent en conformité de nos desseins, il écoutait avec un double plaisir la voix qu'il avait invitée, le morceau dont il avait distribué les parties, l'ouverture dont il avait indiqué le titre. Aussi, quand toutes les forces de l'orchestre se réunissaient dans son salon, avec quel cordial contentement, il accueillait, sa longue liste de morceaux préparée, ces nombreux invités qu'il allait écouter, exciter, applaudir comme exécutants, puis, bientôt, présider comme ses convives! Or, à toute occasion, à la venue d'un artiste étranger, à propos d'une œuvre nouvelle, cette réception était toujours prête et se répétait toujours empressée.

A l'orchestre ou dans les morceaux d'*harmonie*, M. de Nerbonne jouait la partie de *seconde* clarinette; il n'a jamais abordé les périls de la première. Comme chanteur, sa réserve était plus grande encore... Aussi, ce n'est pas l'exécutant que nous avons voulu rappeler en lui, mais bien l'homme qui, par tant d'encouragements donnés généreusement à l'art et aux artistes, a mérité de voir un sentiment sincère de gratitude s'attacher pour longtemps encore à son nom.

L'année 1829, à laquelle nous amène la suite de notre récit, devait donner plus d'une occasion de fête au Concert d'Etude, aux réunions publiques et à quelques-uns des salons privilégiés dont nous venons de rappeler la bienveillante hospitalité.

En janvier, en effet, soirée de M. et de Mme Becquié, violoniste et pianiste; en mars, concert de Baudiot, violoncelle et Romagnési, dont le nom se passe de toute indication.

En juin, M. et Mme Garreau, entendus l'année précédente, et M. Marcucci, harpiste du Théâtre-Italien. Dans le même temps, Lafont, le violoniste si renommé. En novembre, enfin, les frères Bohrer, nos virtuoses si applaudis de 1819. Nous ne croyons nullement être indiscret en joignant à ces noms, ceux de M. et de Mme Orfila, dont le talent était tel qu'en les applaudissant, on se de-

mandait s'il pouvait rester chez le premier quelque place pour la science; de même qu'en écoutant la parole si grave et si accentuée du célèbre professeur de toxicologie, on se demandait s'il pouvait rester, dans cette haute et sérieuse intelligence, quelque place pour la verve et la fantaisie. Cette réflexion, que nous avons entendu faire cent fois, a reçu ici même, ou, du moins, près d'ici, une justification qui mérite bien un souvenir. Une grande fête avait été organisée au château de Sainte-Gemmes : M. et Mme Orfila en étaient les héros. Une soirée musicale en règle devait précéder un souper splendide, et, pour cette occasion encore, l'*harmonie* avait été mobilisée en masse. Comme toujours, le chant du célèbre professeur excita des transports. Le moment du festin venu, l'une de ses voisines se mit à lui exprimer sa vive admiration pour son talent musical, puis, continuant l'entretien, lui demanda « s'il ne s'occupait pas aussi un peu de chimie... » — « Oui, un peu, madame, » répondit le savant avec ce regard scrutateur et cette voix profonde qu'il savait tour à tour, soit en parlant, soit en chantant, rendre, à son gré, si imposants ou si spirituellement comiques. Vingt ans plus tard, M. Orfila se rappelait encore cette question étonnante, à laquelle il avait dû la bonne fortune d'une diversion inattendue aux éloges dont sa célébrité le faisait accabler chaque jour. — Or, c'est au mois d'août que M. et Mme Orfila chantèrent dans plusieurs soirées, dans le salon de la Préfecture, entr'autres, on peut imaginer avec quelle finesse et quel éclat. A la même époque, Angers possédait au nombre de ses exécutants amateurs, une remarquable élève de G. Foignet. Cette harpiste gracieuse, Mme d'Esc....., applaudie dans mainte réunion déjà, se fit entendre avec un véritable succès au Concert d'Etude, le 21 mars, jour où y figuraient également Baudiot et Romagnési.

1830 eut les concerts suivants :

Mars. — M. et Mlle Cauville.

Avril. — Hus-Desforges, violoncelliste, ex-directeur de la musique de S. M. l'Empereur de Russie.

Juin. — Brod, le célèbre hautbois, et Bruguière, ce chanteur dont les compositions ont eu longtemps une si grande vogue. Brod obtint

un succès immense en jouant la meilleure de ses compositions, la *Savoyarde*; il dit avec Bruguière une de ces romances avec accompagnement de hautbois, dont ce délicieux instrumentiste a commencé la vogue.

En *novembre :* Leduc, de Nantes, habile sur la flûte, la guitare et le basson. Cette année est également marquée par l'audition, à plusieurs séances du Concert d'Etude, d'un jeune violoniste, beau-frère de Clavel, M. Gabriel Duperray. Il avait trouvé de bonne heure dans sa famille, à Angers, le goût et l'exemple des études artistiques. Devenu artiste lui-même, et choisi pour remplir un emploi important à l'orchestre du Théâtre-Italien de Paris, il attache chaque jour son nom à des compositions nouvelles.

1831. *Janvier.* — G. Filippa, violoniste, âgé de quinze ans, se disant « seul élève du célèbre Paganini. »

Mars. — Baudiot et Romagnési reviennent, mais, cette fois, accompagnés de Mme Baudiot, jeune femme possédant un talent remarquable sur le piano et sur la harpe.

Avril. — Legros, chanteur, et Vobaron qui, depuis le concert donné par lui, dans notre ville, en 1818, a vu grandir en tout lieu sa renommée. Aussi l'annonce du concert portait-elle : « M. Vobaron, » le premier trombonne que l'on connaisse. »

Mai. — Moldetti, chanteur italien, baryton, venu en 1822. — Ghys, violoniste, entendu en 1823.

Août. — Mme Mendelli, soprano à grands airs et à roulades brillantes.

1832 compta peu de concerts. Les agitations de la guerre civile, les désastres et les frayeurs du choléra, jetaient dans nos contrées un grand trouble et une grande tristesse. Aussi trouvons-nous une seule soirée donnée, au mois de mai, par Mme Mendelli, que nous nommions à l'instant, M. Jules, chanteur, et M. Lenepveu, élève de Baillot. M. Lenepveu, notre concitoyen, était en voie d'acquérir comme violoniste, une renommée peut-être égale à celle que son frère a su mériter comme peintre, quand la fortune est venue lui sourire et lui permettre de consacrer à d'élégants plaisirs le beau talent dont les bravos angevins venaient de porter témoignage. — Vers

cette époque nos concerts acquièrent un nouvel exécutant, M. Hetzel, professeur de piano et compositeur, qui demeure encore parmi nous.

1833. *Janvier.* — Robberechtz, violoniste; soirée charmante, préparée par une audition dans un riche salon de la ville. On garde encore le souvenir de la grande *fantaisie romantique,* dans laquelle des *pizzicati* accompagnant des chants soutenus et de fréquentes notes harmoniques étonnaient l'auditoire. On sait, par malheur, combien cette nouveauté d'alors est devenue vulgaire. Mais, le vrai mérite de M. Robberechtz était plus haut. Cet artiste, plein de sentiment et de délicatesse, chantait aussi purement que Lafont et souvent avec plus d'énergie que ce maître.

Février. — MM. Artot, violon, remarquable, comme Robberechtz, par la pureté de son jeu, et Edmond Lhuillier, chanteur et compositeur si connu. Ce dernier nous fit entendre *La Grand'mère, J'ai douze ans, l'Apprenti-aveugle, les Jolis petit's songes d'un Anglais*, toutes ces bluettes auxquelles il sait donner, suivant leur nature, tant de sentiment ou d'esprit.

Mars. — Mme Biacabe, prima donna du théâtre de Liége. La composition du concert est simple : deux ouvertures; puis, dans chaque partie, trois morceaux chantés par elle seule. Nous ne savons si l'auditoire fut nombreux.

Juin. — Andrade, chanteur et compositeur. Dix soirées peut-être avaient préparé le brillant concert donné par cet artiste.

Août. — Scudo, chanteur bouffe, un des élèves les plus distingués de Choron. Musicien remarquable, doué d'un esprit et d'une instruction rares, auteur de la *Philosophie du rire*, chargé aujourd'hui de la critique musicale de la *Revue des Deux-Mondes*. Il venait d'écrire alors ces mélodies si connues depuis : *Les Jeunes filles* et le *Fil de la Vierge*.

Septembre. — Comme en 1827 nous avons nommé Martin, nous citerons ici Mme Pradher (Mlle Félicité More) qui a dit sur notre théâtre, avec ce goût exquis que son nom rappellera toujours, la *Vieille, Emma*, la *Fiancée, Fra-Diavolo*.

Novembre. — M. Rhein, pianiste entendu en 1826, revient avec Mme Ducrest, poète, compositeur et chanteuse.

En *décembre*. — Mlle Duclos, pianiste. — M. Aubry, violoniste, chef d'orchestre du théâtre, musicien remarquable, devenu bientôt après chef d'orchestre du théâtre et de la Société philharmonique du Mans.

Certes, voilà une brillante année; mais nos richesses vont s'accroître encore.

1834 voit revenir, en *janvier*, M. Scudo, qui reste pendant plusieurs semaines dans notre ville et écrit dans le journal de *Maine et Loire* plusieurs feuilletons sur ce sujet : *De l'Artiste dans la société moderne*.

Mai. — Un concert dont l'éclat fut immense et dont un salon bien connu reproduisit les enchantements, fut donné par Mme Vigano, sœur de Mme la comtesse de Sparre, et, comme elle, donnant au nom de Naldi un éclat tout nouveau; elle était aidée de trois amateurs de Nantes. Le grand trio d'hommes de *Guillaume Tell*, le joyeux trio de *Papataci*.... Le succès fut tel qu'il fallut recommencer le mois suivant.

Juin. — Ponchard, professeur de chant à Nantes, frère du célèbre Ponchard de l'Opéra Comique, et Ferville, chanteur.

Juillet. — MM. Monpou, compositeur, auteur de *Piquillo*, des *Deux reines*, et de tant de romances, telles que l'*Andalouse*, *Gastibelza*, qui ont vulgarisé son nom; Terby, violoniste; Myro, pianiste; Coninx, flûte. M. Monpou chanta avec prétention et sans succès; M. Terby déploya un vrai talent; M. Myro fut vivement applaudi comme exécutant et comme compositeur. Quant à M. Coninx, le journal disait le lendemain : « M. Coninx est maintenant un de nos » flûtistes les plus distingués. La qualité de ses sons est d'une extrême » pureté, surtout dans les notes aiguës : son exécution est nette et » brillante, son coup de langue vif et parfaitement marqué. » Pourquoi, dira-t-on, en présence d'un tel éloge, n'entend-on jamais parler de M. Coninx? Si nous sommes bien informé, l'histoire de M. Lenepveu serait un peu la sienne, et il n'est donné qu'à un cercle d'amis privilégiés d'applaudir à certains jours un talent dont les loisirs sont loin d'avoir éteint la verve et diminué la pureté.

Juillet. — Mme Salmon-Hantute, anglaise, élève de Garcia et de Rubini. Elle fit connaître, entr'autres mélodies, le chant original de

Robin Adair, que Boieldieu a employé comme refrain du chœur de la *Dame Blanche*: « Chantez, joyeux ménestrel. »

Décembre. — Maciéjowski, violoniste polonais, auquel s'étaient joints M. et Mme Lagrange, ténor et 2e chanteuse de notre théâtre.

1835. — Robberechtz revient avec M. Albert Sowinski, pianiste, qui obtient beaucoup de succès comme exécutant et aussi comme compositeur et improvisateur.

Sankson, jouant d'un harmonica de bois. Une trentaine de tiges de bois, posées sur des coussins de paille, sont mises tour à tour en vibration par la percussion d'un petit marteau. Une habileté prodigieuse est employée pour obtenir un résultat qui n'est que bizarre.

Avril. — M. et Mlle Cauville.

A la même époque, exécution à la cathédrale, le jour de Pâques, d'une messe à grand orchestre, composée par un amateur de la ville. Cet heureux essai méritait de faire revivre l'usage des grands ensembles harmoniques mis en œuvre à l'époque de certaines solennités de l'Eglise. Du temps de M. Boyer, la messe de Pâques se célébrait toujours avec le concours de toutes nos forces musicales. Il ne nous reste guères, malgré le zèle du maître de chapelle actuel, qu'un reflet de cette coutume.

Juin. — Andrade revient, accompagné de M. Bressler, pianiste, chargé depuis de diriger la succursale du Conservatoire de musique établie dans la ville de Nantes. — Lagoanère, chanteur et compositeur; sa romance : *Nanna m'appelle*, a obtenu un grand et durable succès. Lagoanère était, de plus, violoniste habile. — Ernst, violoniste d'un grand talent, surnommé le *Paganini allemand*, disent les journaux du temps. Nul artiste ne s'est montré plus *allemand*, plus enclin à une rêverie touchante, atteignant parfois à l'étrangeté.

Août. — Mlle Clorinda, chanteuse italienne. — Deux concerts.

Septembre. — Les quatre chanteurs styriens. — Deux soirées.

Décembre. — Mlle Eléonore Neumann, violoniste d'un grand et rare mérite, si l'on en croit les éloges sans réserve que lui décernèrent les comptes-rendus. — Peu de temps avant cette dernière soirée, un talent formé par nos grand maîtres et placé au premier rang parmi ces amateurs hors ligne au nombre desquels on trouvait M., Mme Orfila

et Mme de Sparre, Mme Dub..., mariée à un colonel angevin, avait fait entendre deux fois au Concert d'Étude sa voix de contralto si éloquente et si belle.

1836. — Cette année doit un instant arrêter nos regards, car elle rappelle la présence de deux grands artistes et se termine, pour le Concert d'Étude, par un changement au lendemain duquel semble commencer le déclin de cette institution.

Après avoir indiqué les soirées musicales données au mois de mars par Mlle Cauville, devenue Mme Melchior, et M. Pantaleoni, ténor italien : au mois de mai, par M. Rhein et Mme Ducrest, puis, par deux chanteurs italiens, MM. Cechetti et Tedeschi ; au mois d'août, par M. Bressler, de Nantes, et M. Sainton, violoniste ; après avoir également rappelé qu'au mois de juin de la même année, Mme Pradher est venue de nouveau à Angers et s'y est fait applaudir dans la *Vieille*, *Aline* et *Lestocq*, nous voulons citer à part les deux noms de Vogt et de Baillot.

C'est le 17 mars que Vogt a donné son concert. Il n'est pas un de nos lecteurs, sans doute, qui ne connaisse le nom de ce célèbre professeur de hautbois. Elève de Salentin et maître de Brod, Vogt a su placer sa réputation au moins au niveau de ces deux renommées. Chez lui, la qualité du son, ce qui est à vrai dire la physionomie de cet instrument, était inimitable. Il accompagna sur la quinte du hautbois (ou cor anglais), l'*Ave Maria* de Cherubini, chanté par la voix admirable de Mme Melchior. On nous assure que l'effet de ce morceau fut immense, et nous le croyons sans peine.

C'est le 7 juin que Baillot s'est fait entendre pour la première fois. La foule remplissait la salle de la mairie, son vestibule et le palier de son vaste escalier. Au moyen d'une échelle oubliée, un dernier auditeur même s'introduisit forcément par les fenêtres. Le 24e concerto de Viotti servit de début au grand artiste : puis, la fantaisie sur le *Ranz des vaches*, la *Romanesca*.... Quelle vérité ! quel style ! quels applaudissements !.... Il fallut un second concert : Baillot le donna au théâtre, puis abandonna la recette entière au directeur, auquel il craignait d'avoir nui par le trop grand succès de sa première soirée. Voilà bien Baillot, aussi peu préoccupé de ses intérêts qu'il semblait

parfois peu convaincu de la hauteur de son talent! Après Angers, le Mans le posséda et lui décerna une ovation publique; puis, revenu dans notre ville, il se fit entendre une dernière fois dans le salon d'un magistrat qui, fixé depuis plusieurs années au milieu des splendeurs de la capitale, ne songe peut-être pas sans quelque plaisir au souvenir persistant de ses anciens invités et, surtout, à la reconnaissance de tous les exécutants dont il a guidé les essais et encouragé les accords.

Six mois s'étaient à peine écoulés depuis le départ de ce grand maître, lorsque M. Cauville, auquel Baillot semblait avoir communiqué, avec son talent, sa modestie et sa réserve extrêmes, revint sur une proposition qu'il avait faite déjà, celle d'abandonner la direction de l'orchestre, tout en restant premier violon. Cette fois, il fallut bien accepter et l'on dut se mettre en quête d'un nouveau guide. Un jeune artiste, né à Zurich, possédant sur le piano un remarquable talent et, de plus, violoniste, M. Dolmetsch, fut, le 20 février 1837, admis pour remplir cette importante fonction. Son mérite n'était pas douteux; ses relations étaient d'une urbanité parfaite, et, pourtant, à cette époque, et sans qu'on pût l'en rendre en rien responsable, je ne sais quel malaise commença à se montrer dans les rapports des artistes avec l'administration. D'un autre côté, l'extrême facilité avec laquelle, dans le but peu sage d'augmenter les ressources, on recevait quiconque se présentait, avait rempli la salle d'une assemblée peu encourageante pour les exécutants et, surtout, pour les exécutantes. « La porte du temple, disait un journal du temps, fut ou-
» verte à deux battants, et une cohue composée d'éléments dispa-
» rates vint succéder à nos réunions intimes. De là, des froissements,
» des divisions et cette petite guerre de salon, toujours si redou-
» table. »

Au milieu de ces dispositions mauvaises, surgit une question d'argent. Quelques artistes demandèrent une augmentation d'appointements, qui parut exagérée. Des offres faites furent refusées. On ne put s'accorder et, se déterminant à un coup d'état jugé indispensable, l'administration, le 18 décembre 1837, déclara que l'orchestre était dissous et que les fonds laissés libres par cette suppression

« seraient employés à procurer à la Société l'audition des talents » qui pourraient passer et donner concert dans notre ville, ou, même » à les y attirer. » On invoqua en même temps le zèle des amateurs pour combler cette lacune. Bientôt une convocation non seulement de l'administration, mais aussi des États-Généraux du concert, eut pour objet de faire appel à toutes les forces, à toutes les voix ; on était arrivé au 9 novembre 1838. Cet appel fut encore entendu : des talents étrangers, Mlle Mazel, Brod, furent mis en réquisition : mais la constitution de l'œuvre était profondément viciée : il y avait marasme chez les exécutants, pléthore dans l'auditoire. Les personnes qui se dévouèrent savaient trop que le pauvre esquif soutenu par leurs efforts faisait eau de toutes parts. On lutta un an encore, puis, après une sorte de démission en masse, la fin du Concert fut annoncée le 9 novembre 1839 !

Restaient les soins du sauvetage. Des illusions étaient évanouies, de douces habitudes rompues, d'utiles études vouées forcément à l'abandon ; mais, du moins, ce sauvetage, en ce qui touche la question matérielle, fut complet. Les actionnaires reçurent exactement leur déboursé, capital et intérêts, et les cahiers de musique, la contrebasse avec les timbales, furent ensevelis sous le grand tapis de l'estrade, jusqu'à ce qu'un temps meilleur vînt faire secouer la poussière à laquelle on allait les laisser tristement exposés.

— Ces trois dernières années, malgré certains symptômes toujours croissants du mal, n'avaient pas été sans intérêt et sans éclat.

Nous avons eu, en février 1837, M. Woëts, pianiste et compositeur, beau-frère de Mme Dorus, de l'Opéra, aidé de Mlles Bosc, jeunes pianistes depuis établies à Nantes.

Avril. — Mlle Loïsa Puget, le nom le plus populaire peut-être qui soit dans le domaine de la musique de salon. Elle a donné deux concerts auxquels une immense affluence s'est portée.

Mai. — Mme Anna Thillon, cette charmante et spirituelle anglaise qui, du théâtre de Nantes, est arrivée à celui de l'Opéra-Comique, où elle a obtenu un si grand succès. Elle était accompagnée de son mari, violoniste, de Lemonnier, basse-taille, et de M. Hugot, clarinettiste d'un talent très-remarquable, attaché, comme Lemonnier, au

théâtre de Nantes. La soirée fut très brillante ; la ballade, en écho, du *Mauvais Œil*, fut accueillie par d'interminables bravos.

Juillet. — MM. Helwig, Meinfarth et August, chanteurs styriens, venant de Londres.

Novembre. — Mme Melchior. Nous osons à peine rappeler le nom d'un jeune amateur qui, dans ce concert, fit présager le beau talent de violoniste dont peu d'années encore allaient le mettre en complète possession. C'était Ernest Cubain, neveu de ce clarinettiste éminent, de ce chef de l'*harmonie*, auquel notre ville doit un souvenir si empressé. Il y a neuf ans, hélas ! cette jeune main déjà si habile a été glacée par la mort. Ce regret, malheureusement, n'est pas le seul : on pourrait ajouter à ce nom ceux d'un frère et d'une sœur plus d'une fois applaudis, d'un magistrat, violoncelliste remarquable. Voilà souvent le triste des revues : compter les absents !...

Décembre. — Franchomme, violoncelliste d'un talent aussi pur qu'élevé, aujourd'hui professeur au Conservatoire, et Stamaty, devenu l'un des pianistes que Paris recherche le plus.

1838. *Mars.* — Mlle Mazel, cette Allemande au regard inspiré, cette pianiste puissante et originale, cette pensée brillante et parfois fantastique à laquelle on doit la *Dorade*, la *Coquette*, *Jeanne d'Harvilliers* et l'*Orage à la grande Chartreuse*.

Avril. — Ernst, violoniste, venu en 1835.

Giacomo Filippa et sa sœur Ninetta. Le premier était venu en 1831. — Le programme contient une annonce curieuse :

« .... Imitation d'orage sur mer, composé et exécuté avec un archet » élastique. Puis, cette parenthèse : (*Événement arrivé à la famille* » *Filippa dans un voyage d'Angleterre*...). »

Laissons cette parade et nommons de nouveau Mme Thillon se rendant au théâtre de la Renaissance. On compara alors son chant à celui de Mme Persiani, dont un amateur de cette ville a donné plus tard, comme on le sait peut-être, la fidèle anagramme, *sine pari* (sans pareille).

Juin. — Brod. Comme Mlle Mazel, comme Ernst, il se fit entendre au Concert d'Étude, puis, ayant rejoint à Tours Mme Thillon, il joua à son concert... pour la dernière fois ! Dans la force de l'âge, et peut-

être non encore à l'apogée de son talent, il mourut peu après, laissant dans l'instrumentation parisienne un vide que nul n'a complétement rempli.

A la même époque, grand concert donné au profit de nos Salles d'asile. Parmi les exécutantes de cette magnifique soirée, nous citerons un seul nom d'amateur, parce que ce nom n'a pas tardé à devenir celui d'une artiste. Mlle Blanchet, belle et intelligente personne qui a débuté au Théâtre-Italien de Paris, dans *Lucrezia Borgia* et, depuis, chanté dans plusieurs villes d'Italie, sous le nom de la signora *Bianchi*, a probablement achevé, au bruit des bravos qui lui furent donnés dans cette solennité, de considérer comme écrite la destinée qu'elle adopta bientôt.

L'année se termina par un concert dans lequel M. Dolmetsch, bénéficiaire, put faire, une fois de plus, apprécier son talent nouveau parmi nous.

1839. *Janvier*. — Richelmi, chanteur. Le grand succès des deux concerts donnés par cet artiste peut servir de réponse à ceux qui apprécient, avant toute autre qualité, l'étendue et la sonorité de la voix. Avec un organe pur, il est vrai, mais d'une faiblesse extrême, Richelmi savait attacher et charmer. L'*Orientale*, *La fille du lac*, de Delatour, *Non*, le *Fandango*, *Picciola*, *Rita l'Espagnole*, sont autant de mélodies auxquelles il a donné, dans les souvenirs de ses auditeurs, le cachet d'un goût exquis et, parfois, de la perfection.

Puis, le 4 juin, vient de nouveau M. Mansuis, pianiste entendu en 1820, avec Mme Melchior, *partant pour Nantes!*...

Ces derniers mots disaient tout... La gracieuse enfant, plus tard l'artiste favorite de la cité, quittait les lieux où s'étaient fait applaudir ses premiers accents! C'est que tout dévouement devenait désormais inutile, tout effort devait rester sans résultat; le naufrage du Concert d'Étude était inévitable, ou, plutôt, il était complet déjà.

Ici, nous nous arrêtons, sans vouloir rechercher quels moyens furent pris plus tard pour réparer cette grande et triste ruine... Mme Melchior devait bientôt nous revenir : les chanteurs, les instrumentistes ne nous manquaient pas, armée licenciée qui n'attendait qu'un chef pour reprendre ses rangs. Ces rangs se reformèrent en

effet, puis se rompirent de nouveau, pour se rétablir encore. Ces phases diverses trouveront sans doute dans quelques années leur historien...

Pour nous, il nous appartenait uniquement de faire comprendre les habitudes musicales, d'esquisser la physionomie artistique de notre ville au cours d'une période féconde en bons et vivifiants souvenirs. Puissions-nous, non seulement exprimer un vœu cordial, mais aussi prononcer une parole prophétique, en disant à ceux de nos concitoyens qui ont pour eux le bénéfice des jeunes années et songent à devenir les collaborateurs de quelque œuvre philharmonique nouvelle : « Osez, travaillez, persévérez et méritez de voir votre création, rayonnant dans l'avenir, effacer par son éclat le renom du Concert d'Etude, et se montrer pour vous riche de plaisirs, d'artistiques essais et de douces relations, plus encore que l'institution dont nous venons de retracer la trop courte existence. »

E. LACHÈSE.

LE PRIEURÉ

DE

SAINT-MARTIN DE LAVAL

(MAYENNE).

Et locum ejus desolaverunt.
Psal. 78.

Obligé de se retirer devant les décrets de l'Assemblée nationale qui, à la fin du dernier siècle, déclarèrent tous les biens de l'Eglise *propriété de l'Etat,* le dernier prieur de Saint-Martin, Louis-Bernard de Marsangy, croyant sauver sa propriété du naufrage, et songeant à un avenir plus heureux, remit le chartrier volumineux de son prieuré entre les mains d'une pieuse dame de Laval. Des peines sévères menaçaient alors les dépositaires des titres et papiers appartenant à des proscrits. La peur fit enfouir sous terre le dépôt du prieur avec les objets les plus précieux de la maison. Après y avoir fait un séjour de plusieurs années, les temps de terreur étant apaisés, et l'espoir de retour perdu, le chartrier du prieur fut exhumé, et déjà presque entièrement détruit par l'humidité, il fut relégué dans un grenier avec les papiers inutiles.

Nous l'avons retrouvé, après quarante années d'oubli, dans un état presque complet de destruction. Les renseignements qui vont

suivre, sont puisés dans ces débris. Nous nous estimons heureux d'avoir pu y ressaisir les quelques fragments de l'histoire d'un prieuré auquel notre *faubourg Saint-Martin* dut son origine, et dont l'existence fut, pendant huit siècles, liée à celle de notre ville.

I.

C'est au centre d'un de nos quartiers les plus populeux, dont les constructions successives ont pris la place de terrains marécageux, desséchés et assainis par la main des moines, que se retrouvent aujourd'hui les derniers restes de l'ancien *Prieuré de Saint-Martin.* C'était un des plus beaux et des plus considérables des prieurés possédés par la célèbre abbaye de Marmoutiers, près Tours, *Majus monasterium,* dans cette partie du Maine qui vient de former le diocèse de Laval. Toujours sous la dépendance de cette riche et puissante abbaye, son existence fut toujours confondue avec la sienne, et offre peu de variété; son histoire est celle du quartier qui l'environne; il contribua à l'agrandissement de la ville de Laval, et favorisa la civilisation de ses habitants. *Le faubourg Saint-Martin* lui dut son origine et son nom. Sa fondation était due à la pieuse libéralité des seigneurs de Laval, qui avaient toujours continué à l'enrichir de nombreux bienfaits et de concessions étendues. Fondé aux premières années du XIe siècle, la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe le fit disparaître.

II.

Vers 990, Guy, deuxième du nom, autrement nommé Geoffroy, fils de Yves et de Haoïse de Mathefelon, était seigneur de Laval. Il avait relevé les murs de son château, détruits pour la deuxième fois par les Barbares du Nord. Suivant nos chroniques, ce Guy fut un seigneur rempli de piété et aimant les fondations religieuses. Sauvé des eaux, dans les champs d'Avenières, par l'intercession de la sainte Vierge, cet événement de sa vie lui donna le caractère de

piété qui le distingua. Il mourut en 1067 dans un âge fort avancé, *valde senior*, disent les chartes qui parlent de ce seigneur.

L'abbaye de Marmoutiers, fondée vers le milieu du IVe siècle, par saint Martin de Tours, avait déjà acquis une grande célébrité. Les seigneurs de Laval de la première race y avaient leurs sépultures. Jehan, fils de Guy IIe, s'y était fait moine. C'est à sa demande que Guy donne à cette abbaye les terrains marécageux qui, du côté de l'ouest, environnaient son château. Il leur donne en même temps la faculté d'y construire un bourg, *ad burgum faciendum*.

Ce droit était magnifique et étendu. En le concédant, le seigneur de Laval conférait en effet aux religieux, sous les murs de son château, un droit d'inféoder et de concéder des terrains à cens et à rente à perpétuité; d'y réunir des habitants, formant un corps politique, sur lesquels ils exerceraient une juridiction, privilége important pour le temps.

Bourjolly, historien de Laval du commencement du siècle dernier, auquel nous devons la conservation d'une partie des documents de l'histoire de notre ville, a donné un fragment de charte qui paraît être l'acte de fondation de notre prieuré, c'est le seul qui nous reste sur son origine. Il est ainsi conçu :

Wuydo, castri, quod appellatur vallis, in pago Cenomanensi, conditor et possessor, Majori monasterio, quamdam terram apud castrum, cum omnibus consuetudinibus, dedit ad portam Rhedonensem, seu Occidentalem... Id que donasse de occasione Johannis filii, nuper effecti monachi.

Consentientibus, uxore suâ Rotrudâ, et filiis Haimone, Gervasio, Guydone et Agnetâ, et Galterio, filio Rotrudi....

Les diverses copies de Bourjolly varient sur ce texte. La plus ancienne, celle dont l'écriture semble appartenir au temps même où cet auteur écrivait, dit seulement : *ad portam Occidentalem*; d'autres ont dit : *ad portam Rhedonensem seu Occidentalem*, ajoutant que le terrain concédé était situé *entre cette porte et la chapellenie*. Existait-il déjà une ancienne fondation dans ce lieu; ou, plutôt, le mot *chapellenie* doit-il indiquer *la chapelle de Notre-Dame-de-Prix*, contiguë à la concession, et dont la fondation avait précédé celle de Saint-Martin ?

La charte rapportée par dom Piolin (hist. de l'église du Mans, t. 3, p. 649) ne nous semble pas devoir, comme le dit le savant bénédictin, être l'acte de fondation de notre prieuré. Elle doit plutôt avoir rapport, nous paraît-il, soit à l'église d'Avenières, soit à tout autre établissement religieux, dépendant de Marmoutiers, situé dans cette paroisse, et dont le souvenir est perdu de nos jours. L'église achetée et donnée par le prêtre Bernard à l'abbaye de Marmoutiers, après qu'elle eut été reconstruite par un chevalier nommé Yves, est, dit cette charte, située *in villâ quam antiquitùs dicunt Avenarias*. Nous ne croyons donc pas qu'elle puisse indiquer la fondation du prieuré de Saint-Martin.

C'est vers l'année 1040, que l'on place la fondation du prieuré de Saint-Martin par Guy IIe. Il lui donna de grands priviléges, contenus dans une charte qui nous est restée. Nous en donnons ici une traduction française, renvoyant le texte latin aux pièces justificatives (n° I.) Cette pièce, sans date, contient tous les droits et toutes les immunités qui étaient concédés aux moines. Pendant toute la durée du prieuré, elle fut comme le code qui régla les difficultés et contestations souvent soulevées entre les descendants des fondateurs et les prieurs qui le gouvernèrent.

Que chacun sache que le seigneur Guy de Laval nous a donné, à savoir aux moines du grand monastère (Marmoustiers) un certain terrain pour faire un bourg auprès de son château, c'est-à-dire auprès de Laval, avec les coutumes de sa terre, excepté quelques-unes qu'il se réserve, et dont nous consignons le souvenir.

Le seigneur Guy prélèvera, le jour du marché, un droit sur tout ce qui sera vendu auprès de Laval, soit dans notre bourg, soit au dehors, excepté sur le pain et la viande morte.

Si quelqu'un de nos sujets vendait du pain ou de la viande morte dans le marché qui se tient, soit dans le château de Guy, soit dans le bourg qui l'environne, avant que le marché soit fini, Guy prélèvera également un droit.

Mais il n'aura rien à recevoir si ces choses sont vendues après la fin du marché.

Si les étrangers, qui viennent au marché et qui logent dans notre

bourg, vendent la veille du marché, Guy percevra un droit sur les choses vendues depuis l'heure de midi.

Dans tous les lieux, appartenant au seigneur Guy, où se tiendra un marché, nos sujets, vendant dans sa banlieue le jour de la tenue du marché, lui devront le droit; les autres jours, il nous appartiendra.

Le jour seulement qui précède la fête de saint Denis, tout ce qui sera vendu, soit dans notre bourg, soit dans quelqu'autre lieu de notre terre, près Laval, le droit en appartiendra à Guy, il n'en sera pas ainsi les autres jours de fêtes.

Si un de nos sujets vendait avant la fin de la fête, il en devra le droit à Guy; autrement, non.

Si des bourgeois, ou des passants, dans le bourg de Guy, viennent vendre dans notre bourg, le seigneur Guy recevra le droit.

Dans tous les lieux où le seigneur Guy a un bureau pour recevoir le droit de vente, nos sujets nous paieront le droit, et non à Guy.

Les jours de marché et de fêtes exceptés, nous ne pourrons retenir dans notre bourg les bourgeois et les hôtes passants dans le bourg de Guy, à moins qu'il ne nous en donne la permission; il se réserve le pouvoir de retenir les sujets de notre bourg; mais il nous a promis qu'il ne les laisserait point aller ailleurs que chez nous.

Guy nous accorde encore que, dans toute sa terre, nos sujets ne seront justiciables d'aucuns de ses lieutenants, ni d'aucuns de ses ministres, mais seulement d'un de nos moines, à moins, ce que nous ne prévoyons pas pouvoir arriver, qu'un moine refuse de faire justice.

Si le délit donne lieu à payer une amende, elle nous appartiendra qu'elle soit considérable ou minime.

Le seigneur Guy nous donne aussi, aux religieux, soit clercs, soit laïques, du bois vert et du bois sec à prendre dans ses forêts pour la construction de nos bâtiments, pour le service de la cuisine, pour le chauffage et enfin pour tous nos besoins.

Partout où il a un droit de péage, nos sujets en seront exempts.

Si un étranger apporte quelque chose à vendre dans notre bourg, il n'en devra pas plus le péage que s'il le portait à vendre au bourg de Guy.

Dans toutes nos terres qui relèvent du seigneur Guy, il nous a abandonné toutes les coutumes.

Il nous a aussi donné le pouvoir de posséder tout ce qui nous serait donné dans toute l'étendue de sa terre, de même que tout ce que nous acheterions, nous abandonnant toutes les coutumes que lui ou ses héri-

tiers pourraient y posséder lors que ces choses deviendraient les nôtres : à condition toutefois qu'elles appartiendraient à l'obédience de Laval; l'abbé du grand monastère les gouvernera, et y édifiera comme il le jugera à propos et suivant sa volonté; il en laissera ce qu'il voudra, et portera le surplus au grand monastère comme il le fait des autres obédiences.

Il nous a aussi promis de ne prendre de droit de péage, en aucun lieu, ni de quelqu'espèce que ce soit, sur les choses nous appartenant qui passeraient sur sa terre, de quelque lieu qu'elles nous viennent.

Le seigneur Guy nous a fait tous ces dons pour le salut de son âme, de celles de ses parents, de ses enfants et de son épouse. Ses enfants nous ont donné leur consentement.

De nombreux témoins paraissent à cet acte du côté du seigneur de Laval et du côté des moines; nous donnons (n° I) leurs noms, avec le texte latin.

Vers l'année 1062, les moines achètent de *Eudes de Bootz* une portion de terre, *mensuram terræ*, appelée *terrain gravelais*, *terram de gravilliis*, sise entre le château de Laval et Notre-Dame de Prix (voir n° IV).

III.

La jouissance des moines ne fut pas toujours paisible dans les premiers temps de leur existence au prieuré. Nos annales sont pleines des luttes que les religieux soutiennent pour garantir leurs propriétés des continuelles vexations auxquelles ils sont en butte. Les abbayes voisines voient avec jalousie les dons qu'ils ont reçus : les droits énormes et les grands priviléges, avec la grande étendue de terrain que Guy II leur a donnée dans le voisinage du château, sont un sujet permanent de regrets et d'envie pour ses successeurs. Les enfants nient les dons de leurs aïeux, et font leurs efforts pour en redevenir possesseurs.

Une charte de l'année 1065, nous a conservé les détails d'un procès entre les moines de Marmoutiers et ceux de l'abbaye de la Couture du Mans, au sujet du terrain du bourg Saint-Martin, sur lequel les moines avaient déjà édifié leur maison prieurale. Un jugement de

Guillaume, duc de Normandie, alors comte du Maine, termine cette contestation. Les détails qu'elle offre sur les mœurs judiciaires de ces temps, sont pleins d'intérêt, et méritent d'être conservés.

Vers 1065, les terrains donnés à Marmoutiers sont réclamés par les moines de l'abbaye de la Couture du Mans, disant que Guy IIe les a autrefois donnés à un moine nommé Garin, et qu'ils devaient être dépendants de l'église *de Alveis* (1).

L'abbaye de la Couture était alors gouvernée par Renauld, abbé. Ce religieux a été accusé d'avoir été de mauvaise foi, et même, dit le Paige (Dict. du Maine, t. 2, p. 184), il fut déposé par le pape Grégoire VII comme parjure.

On vint devant Guy. Ce seigneur dit : qu'il est vrai qu'il a donné jadis le terrain en question à un nommé Garin, pour y faire un bourg et y construire un monastère, dont ce même Garin devait être l'abbé, mais avec la condition contraire à ce qui était avancé, savoir : que l'église *de Alveis* devait être dépendante du monastère.

La parole du seigneur de Laval ne fut pas trouvée suffisante ; il fut jugé qu'il devait affirmer par serment ce qu'il avançait ; l'épreuve judiciaire fut en outre demandée. Guy se soumit à ce jugement : il envoya vers l'abbé de la Couture un de ses gens nommé *Sibaldus*, remontrant toutefois, que l'on devait s'en rapporter à sa parole, et qu'il lui paraissait grandement injuste de vouloir le soumettre à l'épreuve judiciaire.

Les juges, indécis, remirent à prononcer leur jugement, afin de recueillir de nouvelles informations. Le jour venu, ils s'abstiennent

(1) *Ecclesia de Alveis*. Ce mot a été considéré comme une abréviation de celui de *Alversis*, désignant l'église de *Auvers-le-Hamon*, où Hamon, fils de Guy IIe, fonda en 1002, suivant Bourjolly, un prieuré qu'il donna aux religieux de la Couture. L'éloignement où se trouvait le prieuré d'Auvers, nous fait penser que ce mot désigne plutôt l'église de Notre-Dame-de-Prix, située sur les bords de la rivière de la Mayenne, *de Alveis*, *Notre-Dame-des-Eaux*. L'église de Prix existait déjà depuis plusieurs siècles ; c'était l'église paroissiale des premiers habitants de Laval. Guy IIe y avait fondé, en 1024, un prieuré, sans y réunir aucunes terres. Nous pensons donc qu'il est plus rationnel de croire que l'abbé Renauld réclamait, pour son prieuré de Prix, ces terres qui en étaient si voisines, et non pour le prieuré d'Auvers-le-Hamon situé à une très grande distance.

de paraître. Guy envoie son mandataire à Evron où se trouvait Renauld. Les personnes qui entouraient l'abbé parvinrent à lui faire entendre que l'épreuve judiciaire n'était pas fondée, et qu'il y avait injustice à montrer de la défiance envers un seigneur de la qualité du sire de Laval. On convint de recourir à l'autorité ecclésiastique. Le siége épiscopal du Mans étant alors vacant, les parties résolurent de prendre l'évêque d'Angers pour arbitre, et de s'en rapporter entièrement à sa décision.

L'évêque ne put se trouver au rendez-vous ; il remit aux parties à choisir le temps qui leur conviendrait, pourvu cependant que ce ne fût ni le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ni la veille de la fête de saint Maurice, patron de son diocèse; promettant que toute autre affaire cessante, il s'occuperait de leur cause.

Guillaume-le-Conquérant, comte du Maine, venait, vers ce temps, de se rendre maître de la ville du Mans. La cause fut portée devant lui. Les juges ne savaient quel parti prendre. Le comte désirait faire bonne justice; d'autres affaires l'appelaient ailleurs; il ordonna donc de différer le jugement, et remit en attendant, entre les mains du seigneur Guy, le terrain en litige. Guy en confia la garde à un de ses hommes nommé *Hugues*, fils de Noël.

Peu de temps après, Guillaume tenait ses plaids au château de Domfront. L'affaire des moines y fut reprise. Ceux de la Couture ne purent produire devant la cour aucune preuve écrite ni testimoniale qui confirmât le don que réclamait l'abbé Renauld. Guillaume jugea donc que l'on devait se contenter du serment demandé au seigneur Guy, et qu'il était injuste de vouloir exiger davantage. On découvrit en outre que ce Garin, auquel avait été fait ce don en premier lieu, n'avait jamais été moine de la Couture, mais que dans le temps il avait appartenu à l'abbaye de Saint-Calais.

Le baron de Laval fit le serment demandé. Malgré le refus de l'abbé Renauld de le recevoir, le comte Guillaume passa outre, et rendit aux religieux de Marmoutiers la jouissance de leurs biens. Ainsi, dit la charte d'où sont tirés ces détails, se termina ce procès après avoir duré si longtemps. (Voir pièce n° 3).

Hamon, fils de Guy II et de Berthe de Blois, devient seigneur de

Laval en 1067 (Art de vérifier les dates). A peine héritier, il essaie d'enlever aux moines de Saint-Martin les droits qu'ils tenaient de son père, durant la foire de Saint-André. Suivant lui, son père n'avait pu leur concéder aucuns droits pendant la durée de cette foire qu'il n'avait point établie. Les moines effrayés ont recours dans leur détresse à Jehan, frère d'Hamon, religieux à Marmoutiers. Jehan vient à Laval, et adresse à son frère des reproches sur sa conduite à l'égard des moines. Reconnaissant ses torts, Hamon consent à leur laisser la jouissance paisible des droits qu'ils réclament; en outre, du consentement de Hersende, dame du bourg Hersent, sa femme, il leur accorde un emplacement sur la rivière du Vicoin, dans sa forêt de Concise, pour y construire un moulin. *Aream in fluvio Vulcano, in bosco Conciso.* (Voir : pièces n°s 2-5).

Guarnerius de Saint-Berthevin, dans le fief duquel se trouvait ce terrain, reçut avec Sylvestre, son fils, une somme de quinze sous pour autoriser ce don. Guy de Rouessé, qui avait aussi sur ce même terrain un droit de fief, eut cinq sous. Le moulin, dont il est question ici, existe encore de nos jours; il porte aujourd'hui le nom de *Moulin-aux-Moines.*

Guy IIIe, dit le Chauve, succéda, vers 1080, à son père Hamon. Il fit le voyage de la Terre-Sainte. Dans les commencements il reprend tout ce que son père avait donné à Marmoutiers. La mort de Denise de Mortain, sa première femme, arrivée vers 1090, le ramène à de meilleurs sentiments; *reversus ad cor,* il leur rend tout ce que son père leur avait donné, (V. n° 6.)

En deuxième noces, Guy IIIe épouse Cecile de Mello. De son consentement, en considération de Hugues, son frère, infirme, il abandonne aux moines de Saint-Martin les droits qu'il prélevait sur les boulangers qui vendaient du pain dans leur bourg. Il exempte seulement ceux qui demeureront dans l'enceinte de son château, tel qu'il est environné de fossés; c'est-à-dire que ceux qui habitent son château et son bourg, seront exempts de tous droits lorsqu'ils vendront dans le bourg des moines. (Voir pièce n° 8.) Il leur donne aussi, de concert avec Cecile, sa femme, et Hugues, son frère, tout ce qu'il avait droit de prélever aux foires de Saint-Berthevin et

d'Entramnes, et les affranchit du droit de *minage* (1) (*minagium*) qu'il levait dans le bourg Saint-Martin le samedi et les jours de foire. (Voir pièce n° 9.) Garin de Saint-Berthevin, avec Oranie, fille de Hamon, sa femme, et son fils Hubert, leur donnent la part des droits qu'ils ont pendant la foire de Saint-Berthevin. (Voir *id.*) Guy III° meurt en 1095. Les moines lui donnent la sépulture dans leur église de Marmoutiers, en reconnaissance de ses bienfaits.

Environ un siècle plus tard, vers 1144 ou 1146 (Art de vérifier les dates), Guy V, fils de Guy IV et d'Emma, était seigneur de Laval. Il s'élève entre lui et Marmoutiers de nouvelles contestations au sujet de notre prieuré. Ce seigneur, disent nos chroniques, avait un caractère dur, altier, irréligieux et facile à irriter : volontiers, ajoutent-elles, il recevait les avertissements et s'y montrait sensible. Il trouva dans Emma, sa mère, femme d'une grande vertu, et dans son frère Hugues, dont la santé était débile, des conseils qui adoucirent souvent son esprit farouche.

Guy avait dépouillé les moines de tout ce qu'ils devaient à la générosité de ses aïeux. Après de nombreuses sollicitations pour recouvrer leurs droits, ils portèrent leurs plaintes devant le souverain pontife, et en obtinrent un bref qui ordonnait à l'évêque du Mans d'intervenir pour leur faire rendre justice.

Ils font voir à Guillaume, qui, dans ce temps, occupait le siége épiscopal, les lettres du Saint-Père qui lui ordonnent de mettre tout en œuvre pour faire cesser les spoliations dont le baron de Laval les a accablés.

L'évêque Guillaume vient à Laval. Il adresse à Guy des remontrances sévères, et emploie tous les moyens de persuasion pour l'amener à réparer ses injustices envers les religieux. Guy refuse d'écouter ses avis. Armé de l'autorité du Saint-Siége, l'évêque Guillaume, en l'année 1150, fulmine contre lui une sentence d'excommunication, et jette l'interdit sur toutes ses terres.

L'excommunication avait, dans ces temps, de terribles effets. Il était défendu d'entretenir aucunes relations avec l'excommunié, ni

(1) Droit de mesurage du blé.

de lui rendre aucun devoir; on le regardait comme infâme et déchu de tous ses droits. L'*interdit* privait toute une ville ou une seigneurie de l'usage des choses saintes, suspendait les ministres de l'Eglise de leurs fonctions, et leur défendait de faire aucun acte public du culte. Pendant que durait l'interdit, les images et les saintes reliques étaient posées à terre en signe de deuil; il ne restait des Sacrements que le baptême pour les enfants et la pénitence pour les personnes en danger de mort.

Guy, d'abord rebelle aux foudres de l'Eglise, s'effraie enfin de la réprobation dont il est entouré. Il ne peut supporter plus longtemps le poids de l'anathème qui le poursuit. Il cède aux conseils de sa mère, aux sollicitations de son frère Hamon et à celles des grands de sa cour. Il rend aux moines tout ce qu'il leur avait enlevé, et ajoute de nouveaux bienfaits. (Voir pièce n° 11.)

Dans la suite, les seigneurs de Laval continuent leurs dons à Saint-Martin. Vers 1200, Guy VI leur donne, au bout de la rue de Saint-Jean de l'Hôtellerie, une maison construite en pierre, dite la maison *Beraud-d'Herberie*, avec un quartier de vignes qui en dépendait. (Voir pièce n° 13.)

Emma, comtesse d'Alençon, femme en deuxièmes noces du connétable Mathieu de Montmorency, dame de Laval, permet, en 1228, un échange avec les religieux de Marmoutiers, pour le bois que prenait le prieur de Saint-Martin dans la forêt de Concise.

En 1302, l'abbé et les frères du chapitre de Marmoutiers, par le conseil de sages et prud'hommes, transigent avec Guy IX sur une contestation élevée entr'eux. Les religieux reprochaient au seigneur que, sans avoir égard à leurs anciens droits bien connus, il usait des droits de justice, de souveraineté et de *vengettes* (*extradition*) dans les limites de leur prieuré, et aussi qu'il les privait du bois *tant mort que vif* qu'ils avaient le pouvoir de prendre pour leur usage dans la forêt de Concise. (Voir n° 15.)

Le seigneur de Laval reconnaît et en même temps confirme les droits de justice que les religieux réclament, mais seulement dans les terres et dépendances de leur prieuré, telles qu'elles ont été fixées par des bornes. Il avoue, que dans ces limites, il n'a aucun

droit de justice, de fief et domaine, ni d'extradition; cependant si un malfaiteur était condamné à perdre la vie ou un membre, les religieux devaient le remettre entre les mains du seigneur, afin qu'il pût en agir à son égard selon qu'il lui conviendrait. Il laisse aux religieux, comme par le passé, l'usage dans la forêt de Concise, et les tient quittes du dîner qu'ils devaient chaque samedi.

Les religieux, de leur côté, reconnaissent qu'au seigneur appartient la coutume au bourg Saint-Martin chaque semaine, depuis le vendredi à l'heure de midi jusqu'au samedi au coucher du soleil; et le reste de la semaine elle leur appartiendra ainsi que le *bouchage* (1) du vin qui se vend dans leur bourg. (V. n° 15.)

Dans la suite, les droits des moines, dans la forêt de Concise, furent restreints à une portion de bois qui leur fut donnée en remplacement des usages qu'ils y avaient; cette partie est encore connue sous le nom de bois de Saint-Martin.

IV.

Une déclaration censive, faite le 31 décembre de l'année 1749, par le prieur au seigneur de Laval, dans laquelle sont contenus en détail les droits et redevances du prieuré, avec un papier censif rédigé en l'année 1589, nous font connaître quelle fut l'étendue du terrain concédé par Guy IIe à Marmoutiers, au XIe siècle, près de son château de Laval. D'après ces deux documents, les terres qu'avaient possédées les moines, et qu'ils avaient inféodées, moyennant des redevances annuelles, peuvent se circonscrire dans ces limites : depuis l'étang qui baignait les murs *du bourg Chevreau,* le long de la rue Neuve, et ce qui aujourd'hui forme la place de *la Chiffollière,* ou de l'Hôtel-de-Ville; remontant, sur la rive droite de la Mayenne, jusqu'aux moulins des Botz dont un prieur fit l'acquisition en 1224; suivant de là une ligne par Hillehart, les Ormeaux, Aligné, la Couacaudière; revenant ensuite par la rue des Ursules (*rue du Lycée*,

(1) *Bouchagium, boucagium. Prestatio ex vineis quæ feudi titulo non possidentur.* — On voit *boutaige, boutage, boucaige* à *bocca.* — Ducange, Nouv. édit.

ancienne rue Boucheresse), le côté gauche seulement, jusqu'à l'étang, au bas de la rue des Fossés (*rue du Cimetière*), et rejoignant ensuite la place de la Chiffollière.

Ces terres entouraient l'étang, le *stagnum magnum* de la charte de concession, formé par trois faibles ruisseaux au fond d'une vallée profonde. L'un de ces ruisseaux venait du vallon d'Aligné, passait au pied de *Haute-Follis* et par le carrefour de la Croix-Rouge; un autre sortait de l'étang de la prairie du prieuré de Sainte-Catherine; le troisième prenait sa source dans la prairie dépendante du prieuré. Après avoir servi de défense aux murs du bourg du seigneur Guy, l'étang déversait ses eaux dans la Mayenne. Leur chute faisait tourner un moulin qui existait encore au XVIIe siècle. Après les travaux de desséchement des moines, ces trois ruisseaux, réunis, coulèrent longtemps à ciel découvert au milieu des habitations, sous le nom de *Ruisseau du Rateau*. Aujourd'hui, un égoût, passant sous la rue Joinville et sous la place de l'Hôtel-de-Ville, conduit leurs eaux jusqu'à la rivière, en amont du pont Napoléon.

La maison prieurale était placée sur le versant d'un coteau, regardant le sud-est. Elle faisait face à la ville, et avait au dessous d'elle l'étang ou marécage. Dans cette position, le prieuré dominait tout le bassin situé entre les coteaux où sont aujourd'hui Beauregard et Bellevue, et celui où furent les couvents de Patience et des Cordeliers. Devant lui s'élevaient les murs du baron de Laval; par derrière, il était dominé par la butte de Beauvais, désignée dans les anciens titres sous les noms de *Beauvoir, de Bello viso,* à cause du bel horizon qui se déroule sous les yeux à son sommet.

L'habitation du prieur consistait en bâtiments construits autour d'une cour carrée, dont l'église faisait un des côtés. Une cour de ferme existait par derrière; là était son entrée principale, donnant sur la place de Beauvais. Les bâtiments primitifs n'existent plus; les caractères du prieuré actuel paraissent indiquer une construction du XVe ou du XVIe siècle.

Une seule construction semble rappeler le XIe siècle, époque primitive du prieuré; son portail, placé au bas, plein-cintre, avec contre-forts latéraux, l'atteste. La pierre, dite *roussard*, ou grès fer-

rugineux, que l'on rencontre dans ce qui nous reste, est entrée dans cette construction. Cet édifice, situé à la partie inférieure de la chapelle actuelle, pourrait avoir été la première chapelle des moines. Dans les derniers siècles, ce fut la grange dîmeresse de M. le prieur.

Le XIIe siècle paraît dans ce qui reste de la chapelle. On y retrouve le style roman de la deuxième époque. Elle se composait d'une nef, avec abside, et de deux transepts, également avec absides. Les murs de cette partie de l'église sont ornés de peintures murales que l'on croit devoir appartenir au XVIe siècle. On les distingue encore assez bien sur l'abside principale; elles représentent les quatre évangélistes. L'autel principal était dédié à Saint-Martin, patron du prieuré, les deux autres à Notre-Dame et à saint Eutrope.

Un portail latéral, caché aujourd'hui par un mur, donnait entrée dans l'église du côté de l'est. Il offre toute l'ornementation usitée au XIIe siècle, telles que les frettes crénelées, rectangulaires, formant les trois côtés d'un carré, alternativement au-dessus et au-dessous, les chevrons brisés sur un seul rang, etc... Il a été dessiné, et il accompagne l'article consacré au prieuré de Saint-Martin dans les recherches sur la paroisse de la Sainte-Trinité de Laval, publiées par M. l'abbé Boullier. Ce portail donnait accès sur le cimetière détruit, vers 1747, par l'ouverture de la rue de Beauvais, lors de la construction de la grande route de Bretagne ouvrant une nouvelle entrée dans la ville, de ce côté.

Le clocher est en forme de tour carrée, avec fenêtre géminée. Il était surmonté d'un comble pyramidal, quadrangulaire, couvert en ardoises. L'abaissement qu'on lui a fait subir il y a quelques années, lui a fait perdre son caractère primitif.

L'église, devenue propriété particulière, a subi à l'intérieur les modifications nécessaires à son nouvel usage. Un plancher cache au rond-point une voûte du XVIe siècle, dont les nervures s'appuient, dans les angles, sur des figures d'animaux fantastiques.

Ce fut le premier édifice consacré au culte dans notre ville; nous devons exprimer ici le regret que ce premier monument de la foi de nos pères, n'ait pu être conservé, et n'ait pas été maintenu dans sa destination première.

Le reste des bâtiments claustraux sert d'habitation particulière.

Avant 1789, on voyait à l'entrée principale du prieuré, sur la place de Beauvais, un bas-relief en pierre, représentant saint Martin à cheval, coupant son manteau en deux parts pour en donner la moitié à un pauvre. (M. de Villiers.)

V.

Les moines desséchèrent l'étang et reconquirent les terrains sur les marais qui les couvraient. Ils parvinrent à les rendre habitables, et concédèrent successivement les conquêtes de leurs travaux. Sur ces vases accumulées pendant une longue suite de siècles, et que les travaux contemporains font retrouver chaque jour, il se forma une couche solide sur laquelle s'établirent des constructions. Du XIIIe au XVIe siècle, les moines ne cessent de faire des *arrentements*, et sur ces terrains, devenus salubres par leurs soins, se construisit le faubourg qui prit le nom du prieuré auquel il devait son origine. La première concession dont il est fait mention est de Hugues, prieur en 1258. Ses successeurs continuèrent les travaux, et, comme l'a remarqué M. de Villiers, ce furent des parallélogrames, ayant une façade sur la grande rue du faubourg, séparés par des allées faisant autant de vomitoires d'où sortaient des populations entières dès que quelque chose d'inaccoutumé se faisait entendre. (Essai sur Laval, p. 332.)

Les concessions des moines étaient à prix d'argent, de rentes ou cens à payer chaque année. La plupart des cessionnaires étaient, par l'acte de concession, obligés à construire des maisons; on y voit souvent l'obligation de les élever de quatre étages. La condition de planter des vignes est aussi imposée, avec l'obligation de venir faire le vin au pressoir du prieuré, de même que de cuire les pâtes à son four à ban. Plusieurs concessions rurales sont à *terraige* ou *demi-terraige*. Le *terraige entier* consistait dans l'onzième gerbe ou l'onzième partie des fruits industriels croissant sur les terres; *le demi-terraige* était la vingt-et-unième partie. Les tenanciers devaient avertir ou faire avertir M. le prieur ou son receveur, qui allait visiter le terraige : ils devaient rendre leurs redevances dans la grange du prieuré.

Une seule de ces concessions offre des conditions qui rappellent la simplicité et la naïveté de ces temps. C'est celle où fut élevée la maison dite des *Renards*. Le prieur avait le droit, le jour de la fête patronale de son prieuré, à la Saint-Martin, pendant la solennité et durant la semaine, de faire chanter les nouvelles mariées, et d'obliger les hommes à *courir les pelices* ou *pelotes* dans la rue du bourg Saint-Martin. Cette dernière redevance féodale se retrouve souvent dans nos anciens aveux (1). Le Blanc de la Vignolle, qui rapporte cette coutume (*Commentaire sur la coutume du Maine, manuscrit*), dit que, de son temps, dans le cours du XVIIe siècle, le prieur de Saint-Martin s'en faisait obéir, et que lui-même en a été témoin.

La grande rue du bourg, par suite de concession, relia le bourg Saint-Martin au bourg de Guy. Elle fut alors l'entrée de la ville du côté de la Bretagne; entrée qui, dans des temps plus reculés, avant l'entier desséchement des marais qui arrêtaient le passage, paraît avoir existé par la rue des Tuyaux, ensuite par la rue de Saint-Jean de l'Hôtellerie. Des maisons se construisirent des deux côtés; quelques-unes se font encore remarquer de nos jours; elles sont avec saillies et encorbellement portés sur des poutres dont l'extrémité, ornée de grimaciers et de sculptures diverses, annonce le XVe et le XVIe siècle. Les linteaux des boutiques sont taillés en accolades; on y voit aussi de beaux pignons à toiture saillante de plusieurs pieds sur le mur, ornés de charpentes chantournées en trèfle. Se trouvait heureux dans ces temps, celui qui pouvait se dire possesseur *d'un beau pignon sur rue, si bien décoré.*

LABEAULUÈRE.

(1) Sorte de jeu de Longue Paume, que l'on trouve ainsi décrit dans Ducange, *verbo pelota :*

Font la pelote tressaillir,
Puis en commençant à courir
Tous côste à côste sans trespas,
Que l'un sesist l'aultre d'un pas;
Tels les suivirent de leur povoir
Qui faillirent à leur espoir.

Roman D'ATHYS.

(La suite à une prochaine livraison).

NOTE SUR UNE MÉDAILLE ANCIENNE

FRAPPÉE AU LOUROUX-BÉCONNAIS (1).

A Monsieur le docteur MENIÈRE, *médecin en chef de l'institution impériale des sourds-muets, à Paris.*

Mon cher ami et excellent confrère,

Je m'empresse de vous transmettre les détails de la trouvaille archéologique, relative à l'Anjou, que le hasard m'a fait rencontrer. Je connais trop votre amour éclairé des choses d'érudition et votre affection filiale envers notre cher pays, pour ne pas être certain que vous vous intéresserez vivement à la découverte d'un document unique jusqu'à présent, et dont l'étude doit jeter quelques lumières sur des points obscurs de notre histoire provinciale. Je cède donc avec un grand plaisir au désir que vous m'avez manifesté, en regrettant toutefois que les circonstances ne me permettent pas, quant à présent, de discuter d'une manière complète toutes les questions qui se rattachent au petit monument de numismatique que j'ai pu me procurer. Il s'agit, vous le savez, d'une pièce de monnaie en or frappée au Louroux, en Anjou, vers le VIIe siècle de notre ère. Cette médaille est inédite et je ne sais où elle a été trouvée. Je dirai tout à l'heure comment elle est venue en ma possession.

Dans les loisirs des vacances qu'autrefois je prenais chaque année pour aller voir ma famille, j'avais souvent cherché à m'éclairer sur toutes les questions d'archéologie et d'histoire dans lesquelles le bourg du Louroux pouvait être intéressé; et en l'absence de tout monument architectural très ancien, j'avais concentré mes recherches sur l'origine de ce bourg et sur l'étymologie des noms qu'il a portés. Le nombre des localités connues sous ce nom, tant en Anjou

(1) Un dessin de cette médaille sera joint à la prochaine livraison.

qu'en Bretagne, en Touraine et en Bourbonnais, est assez considérable; et j'en concluais qu'il devait avoir une signification tenant à quelque circonstance de position. Toutefois, jusqu'en ces derniers temps, je n'avais pas été très satisfait de mes recherches. En effet, en compulsant les titres que renferment les archives de la cure, titres dont quelques-uns remontent aux XIIIe et XIVe siècles, j'avais vu que le nom latin, sous lequel on désignait le Louroux, était invariablement *Loratorio*. Or, il répugnait à mon sens philologique de faire dériver Loroux de *Loratorio*. Cette filiation ne me semblait nullement répondre aux lois les plus générales de la permutation et de la dérivation des mots, et je n'y voyais qu'une adultération facile à expliquer du reste; car il est bien connu que, dans le moyen âge, on s'appliquait souvent à dénaturer les noms pour leur donner une origine légendaire conforme aux idées du temps. C'est ainsi qu'on faisait dériver *Loratorio* de *Oratorium*, en supposant pieusement que le bourg avait commencé par une chapelle ou oratoire autour duquel s'étaient peu à peu groupées des maisons. Mais, malgré mon peu de croyance en cette étymologie, j'avais fini par l'accepter provisoirement et sous toutes réserves, dans l'impossibilité où j'étais d'en trouver une meilleure, et entraîné surtout par un texte de saint Bernard qui adresse une de ses lettres à Godefroid du Louroux (en Touraine), archevêque de Bordeaux : *Ad dominum Godefridum de Loratorio*.

En résumé, on pouvait constater par des documents écrits l'existence du Louroux dès le XIIe siècle, époque où fut fondée dans cette paroisse l'abbaye de Pontron, en mai 1134. En outre, il existe une maison au centre du bourg dont la construction remonte certainement au XVe siècle : les sculptures et les détails d'architecture qui restent encore sont évidemment de cette époque. De plus, on a trouvé, il y a une vingtaine d'années, dans cette maison, une inscription que j'ai vue, mais que je n'ai malheureusement pas copiée; et cette inscription avait été faite pour conserver le souvenir du passage du roi Charles IX au Louroux où il coucha en retournant à Angers, venant de Bretagne. En effet, le grand chemin de Rennes à Angers traversait le Louroux. Je crois même avoir trouvé, en

septembre 1850, sur un point de cette commune, les restes d'une voie romaine qui allait également d'Angers à Rennes et qui figure sur la carte de Peutinger.

Mais revenons à notre objet. Ayant appris par hasard que le 7 avril 1857, on devait vendre aux enchères publiques, à la salle des commissaires priseurs à Paris, les médailles composant le cabinet de M. Serrure, recteur de l'Université de Gand, je cherchai à me procurer le catalogue de ces médailles. Vous savez que j'ai toujours été curieux d'antiquités et d'archéologie. En le feuilletant, j'éprouvai autant de surprise que de joie, de voir qu'il y en avait une du *Loroux*, en Anjou, parmi celles de l'époque mérovingienne. L'article du catalogue portant le numéro 12 était ainsi conçu :

LOROUX (en Anjou) † *Mellobodus* M. Tête informe. ℞. *Lorovio vico.* Croix ancrée, cantonnée de deux globules. Belle et *inédite*. Or.

A la lecture de cet article, mille doutes assiégèrent mon esprit ; et mes faibles connaissances en numismatique vinrent augmenter la méfiance que j'éprouvais. Dans ma perplexité que vous comprendrez facilement, je résolus à l'instant de consulter un des princes de la science dont l'extrême obligeance m'est aussi connue que le profond savoir. J'allai donc confier mes incertitudes à M. de Longperrier, membre de l'Institut, qui, avec une précision et une sûreté admirables, leva toutes les difficultés qui m'arrêtaient. Les détails qu'il a bien voulu me donner m'ont paru satisfaire à toutes les exigences scientifiques ; et il résulte de ces explications les faits suivants. La médaille en question est un tiers de sou d'or, d'une belle conservation et sa légende est parfaitement lisible. Son attribution au Loroux d'Anjou, plutôt qu'à tout autre Loroux, tient à la conformité du type qu'il porte avec celui des monnaies d'Angers. En effet la croix ancrée figure sur plusieurs tiers de sou de cette ville, et l'une de ces monnaies présente la croix ancrée, accompagnée de deux globules. Depuis longtemps on a observé que les villages avaient adopté les types de la cité, et c'est à l'aide de cette donnée qu'on a pu arriver à classer nos anciennes monnaies.

Le nom de Mellobodus M. (*monetarius*) est celui d'un de ces officiers qui fabriquaient les monnaies au temps de la première race de

nos rois et qui les signaient pour en garantir la valeur. Ces noms de monétaires ont été relevés en très grand nombre. Mais ici s'élève une difficulté. Comment et par ordre de qui ces monnaies étaient-elles frappées dans des localités peu importantes par leur population? Le roi, en parcourant son royaume, se faisait-il accompagner par son atelier monétaire? ou bien les officiers qui gouvernaient en son nom, et qui étaient chargés de faire rentrer les impôts, étaient-ils obligés de convertir en monnaie ayant cours les espèces d'or et d'argent qu'ils avaient recueillies? Contre la première conjecture, il y a des objections très difficiles à réfuter; et une des plus fortes, c'est qu'on aurait été obligé de changer continuellement les coins. La seconde est évidemment la plus vraisemblable; aussi a-t-elle été généralement adoptée par les numismates. Malheureusement les textes des historiens de ces époques reculées, où la nation française était en voie de formation, sont complétement muets sur tout ce qui concerne la monétisation, et ce n'est que par voie d'induction que les savants se sont arrêtés à la conjecture dont je viens de parler. Toutefois il en résulterait que le Loroux était, dans la période mérovingienne, un poste militaire, un *castrum* où résidait une administration, et qui avait sous sa dépendance une certaine circonscription territoriale. Sa situation sur un mamelon élevé vient à l'appui de cette opinion : c'était un centre à la fois administratif et militaire.

Cette pièce de monnaie du Loroux est de toute évidence mérovingienne; elle appartient à une série parfaitement connue des antiquaires, et il n'y a aucun doute à concevoir sur son âge. En effet, outre les tiers de sou avec noms de monétaires, il en existe avec des noms de rois, ce qui leur donne une date certaine; de sorte que nous avons des points de comparaison on ne peut plus solides. Il est facile de voir au cabinet des médailles, à Paris, de nombreuses tablettes remplies de tiers de sou, avec noms de lieux et noms de monétaires, ce qui n'empêche pas qu'on en découvre sans cesse de nouveaux. La pièce de monnaie du Loroux, que j'ai achetée aux enchères publiques, est inédite, et il n'y en a pas d'autre exemplaire connu. Sa valeur, à l'époque où elle a été frappée, peut, à ce que je crois, correspondre à environ 6 fr. 65 cent. de notre monnaie actuelle.

Il reste bien démontré par cette médaille que le nom de *Loratorio,* employé au moyen âge pour désigner le Loroux, était une pure invention légendaire. *Lorovium,* au contraire, est le vrai nom latin; et sa permutation et son identification avec celui de *Loroux* ou *Louroux* est tout-à-fait conforme aux lois de la linguistique. Mais quelle est l'étymologie de ce nom? Faut-il la chercher dans le latin ou dans le celtique? C'est ce qu'il convient d'examiner avec soin. Je vais faire connaître l'opinion à laquelle je me suis définitivement arrêté à cet égard, après des recherches dont vous apprécierez la justesse et la précision.

D'abord le latin ne donne lieu qu'à une conjecture : c'est celle qui ferait dériver *Lorovium* de *Lauri via,* le chemin, l'allée de laurier. J'avoue que cette étymologie ne me satisfait point du tout. Le laurier n'est pas commun en France, et il est hors de vraisemblance qu'il se soit trouvé, en un grand nombre de lieux, un même accident de végétation qui ait déterminé le nom de ces localités. Le celtique offre beaucoup plus de chances de trouver une explication vraie; et celle qui me paraît réunir le plus d'éléments d'une bonne étymologie est la suivante : en celtique la racine *lovr* ou *lor* signifie lépreux et donne le dérivé *lovrez* ou *lorez* qui veut dire léproserie En passant, je dirai qu'il me paraît à peu près incontestable que c'est là l'origine du *Louvre* et des villages qui portent ce nom, ainsi que celui de *Levroux.* Je ferai remarquer aussi la similitude du mot celtique *lovrez* avec le mot latin *leprosus.* Eh bien, si à la racine *lor* on ajoute le mot *hws* (*hous*) qui signifie habitation, comme on le voit en allemand, *haus,* en anglais, *house,* et dans plusieurs autres langues de la famille indo-germanique, on a le mot composé *lorhws* qui signifierait habitation de lépreux.

Cette explication purement philologique, qu'il serait hors de propos de développer ici, porte déjà en elle-même une grande vraisemblance. Mais elle en acquiert une bien plus considérable encore, quand on la rapproche d'un passage de Sulpice-Sévère (*Vita beati Martini, cap.* 14). En effet cet écrivain, qui vivait au IVe siècle de notre ère, raconte un miracle du saint évêque de Tours; il s'agit de la destruction miraculeuse d'un temple d'idoles : *in vico cui* LEPROSUM

nomen est, dans le bourg appelé *Lépreux*. Or ce bourg quel était-il? Ici je laisse parler un autre savant historien, dom Gervaise (Vie de saint Martin. Tours, 1699, in-4°, page 73). « Comme il n'y a pas d'apparence que ce soit dans *Villepreux*, près Paris, ni dans le Leuvroux du Berry que saint Martin ait détruit ce temple des idoles, on a cru que c'était dans le *Louroux*, près de Mantelau, en Touraine; c'est un gros bourg qui subsiste encore aujourd'hui. »

Voilà, je crois, une étymologie assez solidement établie. Les habitants du Louroux ne trouveront peut-être pas l'origine de notre bourg très noble et très distinguée; mais sa haute antiquité bien constatée, et le rôle administratif qu'il a joué à une époque fort reculée de notre histoire, auront de quoi les dédommager amplement de cette déception d'amour-propre. En somme, je reste bien convaincu de la solidité de l'explication étymologique que je viens de vous fournir, sauf un scrupule qui donne encore une certaine timidité à mon affirmation. Ici vous me trouverez peut-être trop difficile; mais, en fait de démonstration scientifique, vous savez qu'on ne saurait trop l'être. Pour regarder mon étymologie comme tout à fait indubitable, il serait nécessaire de bien connaître la situation topographique de tous les lieux qui portent le nom de Loroux, pour savoir s'il n'y aurait pas une similitude de position qui aurait pu motiver l'appellation de ces localités.

Comme il y a en Anjou deux endroits portant le nom de Louroux, il pourrait s'élever des doutes sur l'identification de celui à qui appartient ma médaille. Mais, sans entrer dans une discussion que ne comporte pas cette lettre déjà bien longue, je crois pouvoir assurer que c'est bien au Louroux-Béconnais qu'elle appartient. Le Louroux en Beaugeois doit son origine à une abbaye qui y fut fondée au moyen âge, et n'existait pas, comme centre de population, à l'époque mérovingienne; par conséquent, on n'a pas pu y battre monnaie à cette même époque.

Veuillez agréer, mon cher ami et confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Dr René Briau,

Bibliothécaire de l'Académie impériale de médecine.

LA SIBYLLE.

Hommage à la mémoire de Mme DACIER.

Attendons le souffle suprême
Dans un repos silencieux;
Nous ne sommes rien de nous-même
Qu'un instrument mélodieux.
Quand le doigt d'en haut se retire,
Restons muets comme la lyre
Qui recueille ses saints transports;
Jusqu'à ce que la main puissante
Touche la corde frémissante
Où dorment les divins accords..

LAMARTINE. — *Méditations.*

Quels doux accents se font entendre?
Est-ce le murmure des eaux?
Est-ce la brise au soupir tendre?
Est-ce le concert des oiseaux?
Du colon assis sur la rive
Serait-ce la chanson naïve?
Oh! non, c'est plus qu'un son et c'est plus qu'un refrain :
C'est un rhythme sublime et c'est un chant divin.

Echos de Salamis, d'Argos et de Mégare,
Est-ce vous que j'entends? Ne me trompé-je pas?
Est-ce le ciel de France ou celui de Pindare?
Suis-je aux bords de la Loire ou bien de l'Eurotas?
Une femme!... arrêtez!... par le nom de ma mère!
Oui, c'est vous qui chantiez au détour du chemin,
Ce luth aux cordes d'or qui vibre en votre main,
C'est le luth de Sapho! — « C'est la lyre d'Homère,
» Dit-elle, en s'inclinant à ce nom vénéré;
» Ton hommage indiscret ma pudeur le refuse;
» Pour porter sur mon cœur cet instrument sacré,
» Je ne suis poète ni muse. »

« Comme le prêtre fait aux vases du saint lieu,
» Je touche à cette lyre en indigne interprète,
» Je suis tout simplement la sibylle du dieu :
» Il parle... Ma bouche répète. »

« A mes concitoyens j'expliquerai ses vers...
» Des bords dont autrefois il a reçu la vie
» A quoi bon s'informer? il remplit l'univers
» Et l'univers est sa patrie! »
« Voilà pourquoi tu vois sa lyre dans ma main,
» Voilà pourquoi ma voix évoque sa mémoire;
» Comme les passereaux aux rayons du matin,
» Je chante aux rayons de sa gloire! »

Réveillant de nouveau les immortels accords,
Elle recommença la sublime héroïde.
Au fier gémissement d'Atride,
On entendit les chars gémir sur leurs ressorts;
On entendit alors comme une voix immense
Se mêler rugissante aux cris de Ménélas,
Et la Grèce et ses rois épousant sa vengeance,
Pour punir Ilion se lever sur ses pas;
On entendit passer ces magiques cadences
Qui savent exprimer et peindre tour à tour,
Au choc des boucliers, des javelots, des lances,
La haine, la pitié, la fureur et l'amour;
On entendit surgir les bruits de la mêlée,
Se croiser en tous sens et l'injure et la mort
Et de son char monter vers le fils de Pelée
L'ovation des Grecs dans le râle d'Hector!

Puis elle s'échappa, modeste, humble, craintive...
Je cherchai, j'écoutai, mais déjà sans espoir,
Et je n'entendis plus résonner sur la rive
Que le frémissement du saule au vent du soir.

PAUL BELLEUVRE.

CHRONIQUE.

L'événement du mois à Angers — ceci soit dit avec tout le respect dû au collége électoral — est la séance publique que la Société d'agriculture, sciences et arts, véritable héritière de l'académie fondée en 1685, a tenue le 18 juin à la Préfecture, dans la vaste salle de l'Orangerie. Il s'agissait de décerner un prix de poésie offert par M. Pavie père, et tout ce que notre ville renferme de plus éminent et de plus distingué avait été appelé à cette réunion. Parées comme pour un jour de Mail, les femmes occupaient la plus grande partie de l'enceinte — ce qui ne signifie pas qu'elles étaient en majorité, — et sur les appuis des fenêtres, dans les embrasures des portes s'étaient amassés tous ceux qui avaient cru faire acte de précipitation en arrivant une heure avant l'ouverture de la séance. Cette foule voulait-elle uniquement témoigner sa sympathie à une Société dont les travaux, habituellement, quelle que soit leur valeur, n'émeuvent pas beaucoup l'opinion? Etait-ce pour voir le lauréat qu'on se pressait ainsi? Etait-ce pour entendre lire quelques fragments de son poème? Hélas! il faut bien le dire — et la Société d'agriculture, à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, ne nous en voudra pas de cet aveu — les principaux motifs de la solennité n'exerçaient qu'une faible attraction, et une circonstance accessoire était la cause réelle de cet empressement. M. Villemain, qui tient aujourd'hui par des liens étroits à l'une de nos plus honorables familles, était à Angers, où désormais, nous l'espérons, il viendra souvent se reposer. On savait que l'illustre écrivain devait remettre lui-même au poète couronné, à défaut de la médaille promise qui n'est pas encore frappée, un titre représentatif de cette récompense ; et l'agitation était d'autant plus grande, la curiosité d'autant plus excitée

que toutes les personnes qui avaient pu déjà entrer en relations avec M. Villemain, — les bibliothécaires surtout — parlaient avec enthousiasme de son esprit tout à la fois si limpide et si profond, si large et si souple, si riche et si délié, si bienveillant et si fier. Ce n'est pas tout. A côté de M. Villemain devait se trouver le nouvel élu de l'Académie française, M. le comte de Falloux, qui ne refuse jamais à nos fêtes sa parole attrayante et élevée. Voilà ce qui causait tant de mouvement à Angers le 18 juin; voilà les vrais pôles autour desquels on s'agglomérait.

En l'absence de M. de Beauregard qui, après avoir réglé tous les préparatifs de la séance, a été privé, par une indisposition, du plaisir d'y assister, M. Pavie a présidé l'assemblée. Il s'est acquitté de cette tâche difficile, que sa modestie n'avait pas convoitée, mais qu'il était visiblement heureux de remplir, non-seulement avec tout le tact et toute la finesse d'esprit qu'on attendait de lui, mais encore avec cette aimable urbanité d'une école dont notre jeune génération a peut-être trop oublié les traditions. Son piquant récit des particularités qui lui ont suggéré l'idée d'ouvrir un concours de poésie a été écouté avec un vif intérêt; on s'est associé par des applaudissements répétés aux hommages bien sentis qu'il a successivement adressés à M. Villemain et à M. de Falloux; et il n'est pas jusqu'à la gracieuse formule dont il s'est servi pour remercier le groupe brillant des invitées, qui n'ait eu l'agrément de tous.

M. de Falloux s'est fait l'interprète — et il eût été difficile d'en choisir un plus éloquent et plus ingénieux — des sentiments de respect et d'admiration qu'inspire à la France entière, à notre cité particulièrement, le beau génie de M. Villemain. Tourné vers son célèbre collègue : — « Comme » votre prédécesseur Laharpe — lui a-t-il dit — que vous rappelez sur quel- » ques points et que vous avez fait oublier sur tant d'autres, on se plaît » à vous nommer le Quintilien français. Nous répéterons bien volontiers » le mot en ce qu'il exprime de pureté et d'élévation dans l'éloquence, » mais nous ne pouvons l'accepter comme un hommage suffisant à l'en- » semble de votre vie et de votre caractère. Quintilien n'a donné que des » préceptes; aux préceptes, Monsieur, vous avez toujours joint les » exemples; vous n'avez point été comme lui le gouverneur des petits » neveux de Domitien, mais vous avez été l'un des guides volontaires et » favoris de l'élite des enfants d'une grande nation, reine et dominatrice » universelle dans l'ordre des idées.

» .....

» Ausone prétend que Quintilien avait été consul; d'autres affirment

» qu'il fut décoré seulement des insignes consulaires; vous, Monsieur, » vous avec pris une part réelle à l'histoire politique de votre temps; vous » avez appartenu à nos assemblées, ému nos délibérations. Vous avez su » entrer au pouvoir et en sortir avec le même éclat de désintéressement; » enfin vous avez élevé la critique académique à un degré de hauteur et » de puissance qu'elle n'avait pas atteint avant vous. Lorsque vous décer- » nez des récompenses, vous promulguez, en matière de goût, des arrêts » que notre génération médite, et que la postérité confirmera.

» Soyez donc le bien venu sur le sol angevin, Monsieur; notre pays est » digne de vous accueillir. Il sait comprendre les grandes choses, car il » sait les faire. Vous connaissiez déjà le vieil Anjou par son roi René » dont la statue s'élève aujourd'hui sur l'une de nos places publiques, » grâce non-seulement aux deniers, mais aux travaux érudits d'un noble » concitoyen dont l'absence en cette journée est sensible à tout le monde, » et qui en éprouvera lui-même de vifs regrets; par Boylève et notre » maréchal Scepeaux de la Vieuville dont j'aperçois les descendants dans » la foule qui vous entoure; par notre jurisconsulte Bodin, par Bautru, » Ménage et Madame Dacier.

» .....

» Notre cher Angers vous aura frappé, je l'espère, par un cachet qui » lui est propre: c'est l'heureuse et naturelle harmonie dans laquelle se » confondent, sans se heurter, l'ancienne et la nouvelle ville; la ville nou- » velle ne pénétrant, pour ainsi dire, qu'avec respect dans la vieille cité, » et l'enveloppant de toutes parts sans cesser de la conserver. Vous re- » trouverez le même mérite dans l'aspect moral de notre province. Ici, » les hommes qui gardent le plus fidèlement les affections et les tradi- » tions du passé ne ferment point leur intelligence ni leur raison aux » inspirations équitables ou généreuses de la société moderne, et ceux » qui sont ou croient être plus prévoyants ou plus avancés dans les voies » de l'avenir gardent la justice envers le passé.

» .....

» Ce pays était donc fait, Monsieur, plus que beaucoup d'autres, pour » vous présenter une famille adoptive, et vous l'y avez en effet rencon- » trée. Puisse maintenant la fille que vous aimez tant agréer, à travers » les sentiments que nous vous témoignons, ceux que nous osons respec- » tueusement lui offrir; puisse celle qui vous amène aujourd'hui nous de- » meurer toujours, et vous attirer souvent! »

A la suite de ce discours, dont nous regrettons de ne reproduire ici que

quelques passages, M. Sorin a donné lecture d'un rapport plein de saines maximes et de judicieuses remarques sur les différents travaux présentés au concours. Le sujet proposé était le *Château d'Angers*, et huit pièces de vers ont été envoyées au Président de la Société. M. Coulon, instituteur à Saumur, a obtenu la médaille d'or : le style châtié de son poème, qui ne manque d'ailleurs ni de mouvement ni d'harmonie, explique le choix des juges. Un accessit a été attaché à l'œuvre charmante, originale, mais d'une forme parfois un peu négligée, de M. Labbé de Glatinay, de ce magistrat laborieux, ami des lettres et des arts, dont la mort prématurée a produit à Angers, il y a un an à peine, une si douloureuse sensation. Une mention honorable a été accordée à M. Paul Belleuvre, dans les strophes duquel on reconnaît souvent l'inspiration, le sentiment de l'idéal et le souffle de la poésie. M. Sorin a examiné tour à tour les compositions des concurrents — des récompensés comme des exclus. — Toutes ses observations ont paru fort justes et ses conseils fort sages; mais nous craignons qu'en donnant des leçons un peu sévères, devant un public nombreux, il n'ait blessé plus d'un amour-propre.

Enfin M. Villemain s'est levé. Depuis longtemps tous les regards étaient fixés sur lui; on cherchait à saisir ses pensées à travers le jeu de sa mobile physionomie, et on attendait impatiemment qu'il les exprimât. Après avoir adressé quelques félicitations au lauréat, il a répondu avec effusion aux paroles cordiales, « un peu flatteuses, » mais inspirées par un si noble amour des lettres, que M. de Falloux venait de prononcer. — « J'admire, a-t-il dit, en souriant finement, avec quelle facilité un orateur » de tribune se transforme sans regret, *peut-être*, en orateur d'académie. » Et à ce mot de tribune, se rappelant les courageux services de M. de Falloux, il s'est plu à en retracer l'histoire, en des termes qui ont soulevé tous les applaudissements de l'assemblée. M. Villemain a fait ressortir ensuite tout ce qu'une nation puise de vie et de force dans les études littéraires; tout ce qu'une large liberté intellectuelle, s'exerçant dans le domaine de la justice et de la vertu, assure à un peuple d'influence morale et de haute autorité dans le monde. Etranger parmi nous, « le moins possible, il est vrai, » et disposé à croire que, dans un pays où le sol est d'une rare fécondité, toutes les préoccupations devaient incliner de préférence vers les intérêts matériels, ce n'est pas sans surprise, il l'avoue, qu'il a été témoin de notre enthousiasme pour les lettres, et des honneurs que nous leur rendons — « Au reste, a-t-il ajouté, la poésie vient se pla- » cer ici sous les auspices de l'agriculture, » et, jetant les yeux sur les

guirlandes qui entouraient la salle, il s'est écrié d'une voix puissante :

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus !

Nos collections scientifiques et artistiques ont attiré l'attention du savant secrétaire perpétuel de l'Académie française, et il a été frappé de toutes les richesses qu'elles renferment. Ce qu'il vient d'entendre, le rapport de M. Sorin, le discours de notre cher et respecté Président, lui font prendre en haute estime la Société d'agriculture; et la vie de M. de Glatinay, à la mémoire duquel il rend hommage, avec une chaleur d'expression qui émeut tous les cœurs, lui semble un bel exemple à offrir à la jeunesse de nos écoles.

Nous n'essayerons pas de décrire l'impression produite par cette improvisation rapide et colorée, par cette éloquence tantôt si indépendante et si haute, tantôt si familière et si simple, quelquefois railleuse, toujours entraînante et persuasive. Qu'il nous suffise de dire que M. Villemain n'a plus seulement à Angers les affections d'une famille; que chacun ici l'aime et le vénère; que lorsqu'il reviendra dans nos murs, il y sera reçu, non comme un hôte, mais comme un concitoyen dont le renom est désormais inséparable de nos gloires.

— Plusieurs artistes de l'Anjou et du Maine ont envoyé des œuvres à l'Exposition des beaux-arts qui s'est ouverte à Paris le 15 juin. Voici leurs noms qu'un de nos amis a bien voulu nous envoyer :

PEINTURE. — Appert (d'Angers). *La Fileuse.* — Bodinier (d'Angers). *Repos de voyageurs et de bergers (États romains); Route de Rome à Naples, repos de pèlerins; Deux portraits (MM. Bérard et Vallon).* — Cesbron-Lavau (de Cholet). *Portrait de M. Dancla.* — Coignard (de Mayenne). *Pendant l'orage; Paysage avec animaux.* — Landelle (de Laval). *La messe à Béast; Les vanneuses de Béast; Les anges gardiens; La juive de Tanger; Jeune fille finlandaise; Femme arménienne; Trois portraits.* — Latouche (de Mayenne). *Un marché dans le bas Maine; La messe dans les bois de Vendée (1794).* — Lenepveu (d'Angers). *Noce vénitienne.* — Morain (de Morannes). *Portrait.* — Saint-Genys (d'Angers). *Vue de la rivière de Quimperlé.* — Verdier (de Parcé, Sarthe) *Vue de l'étang de l'Ardinière, en Sologne; Bords du Beuvron (Loir et Cher).*

SCULPTURE. — Arnaud. *Buste de Henri IV, en bronze; Le Printemps, buste en marbre; L'automne, buste en marbre.* — Chardon (d'Andard). *Deux bustes en plâtre.* — David (de Baugé). *Quatre camées; Trois portraits; Naufrage de la Méduse (bas-relief).* — Grabousky (d'Angers). *La pensée et l'instinct, groupe en marbre.* — Taluet (d'Angers). *Deux portraits en plâtre.*

D'Antigna a exposé un tableau représentant l'*Empereur aux ardoisières*

d'Angers pendant l'inondation de 1856. Le même sujet a été traité par M. Moullin.

— Le Mans a eu aussi son exposition (industrie et beaux-arts). Nous extrayons de l'*Union de la Sarthe* les noms des peintres et des sculpteurs qui ont eu part aux récompenses distribuées le 19 juin :

MÉDAILLE DE VERMEIL. — Karl et Frédéric Küchelbecker, peintres verriers.

MÉDAILLES D'ARGENT. — Suan, peintre, au Mans. — Damiens, sculpteur, à Paris. — Mme de Saint-Albin, peintre, à Paris. — Avisseau fils, peintre-émailleur, à Tours. — Delatouche, peintre, à La Flèche. — D'Andiran, peintre, à Nantes. — Marionneau, peintre, à Nantes. — Ulysse, peintre, à Blois. — Queroy, peintre, à Vendôme. — Messager, peintre, à Laval. — Tom Drake, peintre, à Angers. — Gourdel, sculpteur, à Rennes.

MÉDAILLES DE BRONZE. — Lachaise, peintre, à La Flèche. — Belœuf, peintre, à La Flèche. — Gueyard, peintre, à La Flèche. — Blin, peintre, au Mans. — De Montzey, peintre, à La Flèche. — Danloux, peintre, au Mans. — Motet, dessinateur, à Paris. — Leblond et Lefas, peintres-verriers, au Mans. — Fialeix, peintre-verrier, à Mayet (Sarthe). — Berthaut, photographe à Angers. — Gaumé, photographe, au Mans.

« On a beaucoup admiré à l'exposition du Mans, nous écrit M. l'abbé » Lochet, une charmante châsse en bois exécutée par notre excellent » artiste, M. Blottière, et par ses neveux. Le dessin représente une cha- » pelle ouverte sur les quatre facés et surmontée d'un clocher à jour » d'une grande élégance. Les détails des gargouilles et des chapiteaux, » ainsi que les voûtes, sont d'une exécution remarquable. »

— L'église de la Congrégation de Sainte-Croix, au Mans, a été consacrée le 17 juin, avec une pompe extraordinaire. S. E. le cardinal Donnet, Mgr Guibert, archevêque de Tours, huit évêques, le R. P. abbé de Solesmes, et M. l'abbé Coquereau assistaient à cette cérémonie, qui s'est terminée par un sermon du R. P. Souaillard. « Votre nom, a dit » Monseigneur l'évêque du Mans à l'éloquent dominicain, restera uni au » souvenir de la consécration du jeune institut, et aura sa place marquée » dans une des plus belles pages de la vieille église du Mans. »

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Scènes de la vie chrétienne, par M. Eugène de MARGERIE. *Paris, Ambroise Bray. 1857. 1 vol. in-12.*

Le roman panthéiste et psychologique, celui de ces vingt dernières années, le roman Balzac et Sand a fait son temps; ni la pénétration incisive de l'un, ni cette chaude et franche éloquence de l'autre devant laquelle pâlissent les enthousiasmes de Rousseau, n'ont pu avoir raison d'un sentiment plus fort en soi que la curiosité ou l'admiration littéraires. L'arrêt calme de l'Église, que rien n'abuse ni ne surprend, a trouvé son tardif écho dans le retentissement de la conscience publique. Cet hommage rendu à l'autorité par la raison est digne assurément de toutes nos sympathies; nous craignons seulement que les traditions académiques dont il a peine à se dégager n'en infirment le crédit en donnant à la vérité des airs de système et d'école.

Dans le drame comme dans le roman, dans la poésie comme dans le drame, des esprits supérieurs constatent les symptômes d'un abaissement social dont le remède leur échappe à raison de son humilité même. Deux ères qui s'excluent et se combattent mutuellement, quatre-vingt-neuf et le dix-septième siècle, les fascinent et présentent à leurs prédilections, celle-ci l'idéal d'une littérature classique, celle-là le point de départ d'une société libérale. Or, sans faire ressortir ici toute l'impuissance de la langue du grand siècle à bégayer les idées comme les besoins dont quatre-vingt-neuf est le père, sans provoquer d'enquête sur la stricte moralité du répertoire comique applaudi à Versailles, il serait bon de s'entendre sur le choix du modèle proposé à l'étude de notre génération. De quelle langue s'agit-il? De celle de Racine ou de Bossuet, par exemple? Celle de Racine, exquise, irréprochable, abstraite, modèle de convenance et d'une modération à toute épreuve, nous semble inséparable des habitudes d'une cour dont les explosions de l'âme et les naïves impressions de la nature, en l'associant à tout ce qui souffre et respire, eussent compromis la majesté. Tel est, pour la complète intelligence du poète, par trop visiblement marqué à l'effigie de son auditoire, le besoin d'une tra-

dition, qu'Hippolyte et Oreste nous sembleraient encore plus pathétiques et plus vrais sous la perruque de Louis XIV. La langue de Bossuet, large, colorée, familière, avec ses soudainetés, ses débordements et ses transports, part des siècles antérieurs, et traverse le grand règne pour retentir dans la postérité partout où bat le cœur d'un homme. C'est de l'idiôme gaulois que le style de Bossuet découle, c'est de la source des Pères que son inspiration jaillit. Le prestige du monarque auquel il a trop condescendu dans les années de sa vieillesse, a laissé moins de reflets sur son génie que sur sa personne. Le génie de Bossuet est de sa patrie plus que de son temps; pour lui c'est de la foi que procéde la patrie. Il est bien entendu qu'à ces vérités souveraines, suspendues aux lèvres d'or de Bossuet, se rattache la chaîne des sentiments et des pensées dont chaque génération semble avoir l'initiative, et qu'elle exprime avec sa propre voix.

Oserions-nous bien dire que les œuvres pernicieuses dont le foyer de la famille s'alarme à si bon droit, ont rendu à cette foi un signalé service, en remuant plus d'idées dans l'espace de vingt ans qu'on ne l'avait fait dans le cours des siècles, en labourant le champ moral jusqu'aux fondements, en faisant palpiter à nu, pour ainsi parler, l'âme de la société, sous les ruines des convenances que la frivolité de l'époque avait érigées en principes, faute d'avoir su remonter au véritable point de départ?

Non, la langue qui se parlait au bruit des jets d'eau de Versailles, cette langue réservée aux dégustations des lettrés, ne saurait satisfaire aux aspirations plus vastes et plus profondes d'aujourd'hui. Le style, qui est l'homme, est la société plus encore. La nôtre, renouvelée au prix de ses sueurs et de son sang, ravivera tôt ou tard son idiôme épuisé dans les traditions paternelles qui sont son avenir autant que son passé. Il est une ère plus libre et plus féconde que celle de quatre-vingt-neuf, c'est celle inaugurée par Jésus-Christ sur le calvaire; une morale plus vive que celle du devoir, c'est la morale du catéchisme. Il est une langue plus forte que cette merveille incontestable d'urbanité attique, d'équilibre et de goût, dont la valeur survit aux réactions de notre jeunesse, et à laquelle nous adhérons de toutes les facultés de notre esprit; c'est celle qui reliait toutes les âmes et tous les cœurs dans l'unité d'une même famille, avant que l'égoïsme des cours et des salons ne rompît cette unité pour s'élaborer un dialecte saturé de réminiscences antiques.

Nous ne nous attendions guères à entamer cette dissertation à propos des *Scènes de la vie chrétienne*. Puisque le vol est pris, essayons d'en règler l'essor, en le ramenant au point de vue de M. de Margerie.

La vertu n'est qu'un mot : ce blasphème de l'impie n'est, sur les lèvres du croyant, qu'un hommage rendu à la miséricordieuse bonté de celui qui la fait respirer et vivre. L'on peut dire que sans Dieu d'où elle émane, où elle retourne, et dans l'union de qui elle se complaît, la vertu en elle et pour elle, la vertu de Zénon et d'Epictète n'est qu'un mot. La conscience, ce miroir, n'est ni le flambeau ni le foyer. M. de Margerie sait cela, et combien la morale est froide, et de quel mortel ennui serait un roman sans amour, et de quel mortel péril un amour dévié de son centre. Il ne se demande pas pourquoi jusqu'à ce jour les personnages pieux, quand ils ne sont pas voués au rôle de Tartufe ou à celui de Cassandre, se meuvent d'ordinaire avec les allures empesées d'un automate de Vaucanson. La réponse est si simple ! On est déiste, athée, païen peut-être ; à tout le moins est-on convaincu de l'intérêt que répand sur une œuvre l'intervention de l'élément catholique. Car enfin quelles que soient nos tiédeurs ou nos ingratitudes à son endroit, il nous contient, il nous absorbe, « *in eo movemur et sumus.* » Or, comment suppléer par les illusions de l'art et les inspirations de la poésie à cette lacune du cœur, unique source d'où le sentiment chrétien puisse jaillir ! L'expérience l'atteste. En vain chercherait-on, parmi les plus hauts maîtres de l'école de la conscience, quelqu'un qui ait touché la corde catholique sans en tirer des sons malades ou discordants. Poète de *Jocelyn*, romancier de *Notre-Dame*, au plus fort du génie et de la gloire, ont conquis leur brevet de *bourgeoisie* à cet endroit. Il n'y a pas, concession fatale, jusqu'aux croyants eux-mêmes, dont les chefs-d'œuvre çà et là ne trahissent les entraînements ou les préventions du siècle. Vous, chantre des *Martyrs*, n'avez vous pas payé le tribut de la chair en quelques pages inacceptables à la pudeur du foyer domestique ? Vous, chantre des *Fiancés*, si pur et si chaste d'ailleurs, n'avez-vous pas laisser planer sur le gouvernement de l'Eglise quelque ombre des reproches adressés aux erreurs des temps ?

Sans se poser en vengeur ou en réparateur du genre, notre auteur a voulu, dans le cadre modeste de son œuvre, faire à la foi chrétienne une telle part qu'il n'y eût pas une idée, pas un sentiment, pas une image qui n'en découlât comme de son principe, et qui n'y aboutît comme à sa fin. On devine que le sacrifice, à tous degrés et sous les conditions variables qui en rajeunissent la donnée, est le motif dominant de ces compositions. trop saisissantes pour qu'un lointain souvenir ne s'y laisse pas soupçonner quelquefois. Dans cette série de rencontres où l'amour de nous-même, de quelque mot qu'on le décore, se mesure avec celui de Dieu,

l'immolation s'opère sans fracas, sans violence, avec cette résignation triomphante dont nos metteurs en scène ignorent le secret. Heureux et rare livre dont le bien se constate à raison même de l'émotion qu'il produit !

Les *Cinquante proverbes* nous avaient révélé dejà le tour vif et aisé de son esprit ; les *Lettres à un jeune homme*, la hauteur de ses vues unies à la largeur et à la sérénité de son conseil. Le talent de narrateur, qui vient de se produire en lui, promet à notre cause des services plus précieux encore. Le *jeune homme* en question, jusqu'à ce que l'auteur des *lettres* l'ait conquis par le charme et l'intérêt de ses récits à la vérité de ses doctrines, eût pu désaltérer à une source moins saine la soif ardente de ses vingt ans. La vraie veine est ouverte, et ne se fermera pas. D'autres l'exploiteront avec ou après M. de Margerie, au profit d'une génération mieux comprise, et sujette à moins d'égarements que le nôtre.

Simple, expansif et vrai, coloré sans plâtrage, émouvant sans mollesse, le style des *Scènes de la vie chrétienne*, a cette franche santé qu'on peut appeler celle de l'âme. Le paysage qui sert de fonds à quelques-unes d'elles n'est pas moins une leçon qu'une jouissance pour le lecteur, dupe ou complice hélas ! de plus d'une fascination en ce genre. L'on aime à y retrouver, non plus la sensation, mais le sentiment de cette nature dont le XVIIe siècle n'avait pu soupçonner les grandeurs à travers les charmilles de Le Nôtre.

VICTOR PAVIE.

Ouvrages du prince Augustin Galitzin.

Nous avons sous les yeux un nombre considérable d'ouvrages récemment publiés par le prince Augustin Galitzin. La religion, l'histoire, la littérature doivent à son concours de véritables conquêtes ; nous dirons même volontiers et justement que les arts ne sont point étrangers à ses succès. Par le charme de ses éditions confiées aux mains habiles de MM. Téchener et Jannet, il s'associe au progrès et au luxe de l'imprimerie ; luxe et progrès qui souvent ne sont qu'un retour vers les bons et beaux exemples du passé. Sans vouloir atténuer les merveilles et les inventions de notre temps, avouons-le à la gloire des siècles précédents, ce qui de nos jours porte le nom d'innovation n'est souvent qu'une réminiscence ; réminiscence pleine de mérite, car elle atteste des recherches, des études et un goût d'autant plus habile et puissant que pour remettre en usage des formes et des types oubliés, il a fallu écarter des nuages, percer

des ténèbres et vaincre des obstacles. C'est ici plus qu'une découverte, c'est un combat, c'est une victoire. Ce combat, M. Jannet l'a livré, cette victoire il l'a remportée, en renouvelant, pour sa Bibliothèque Elzévirienne, ces caractères du XVIe siècle si parfaits entre les mains de Garamond, dégénérés après lui, éclipsés enfin, mais non point dépassés par l'élégance des publications de Firmin-Didot.

Le prince Galitzin s'est fait l'auxiliaire de M. Jannet, en confiant à sa bibliothèque la publication de ses *Ambassades du comte de Carlisle*. L'inconstance de ses choix, en fait d'éditeur, a toujours témoigné de la lumière de son goût. Car sortir de telles mains pour passer dans celles de M. Téchener, c'était faire preuve de fidélité à l'élégance, à la correction, aux arts bien compris et noblement servis.

Que le prince Galitzin soit auteur, traducteur, ou commentateur des livres qu'il publie, il s'acquitte toujours avec conscience et avec charme de la mission qu'il s'est proposée. Nous l'avons vu tour à tour accomplir chacun de ses travaux. Il a transporté en notre langue, du russe, de l'allemand, de l'italien, de l'anglais, voire même du grec moderne, divers ouvrages, les uns inconnus, les autres oubliés. Il a publié des documents inédits et précieux pour l'histoire que les archives du château de Chenonceau lui ont fait connaître. Nous ne rendrons point compte ici de tous les trésors dont il a enrichi la bibliothèque des gens de goût et d'étude; cette analyse nous entraînerait au-delà des bornes qui nous sont permises. Une simple nomenclature sera déjà un hommage rendu au nom et au mérite de l'auteur : elle suffira pour piquer la curiosité publique. Collaborateur de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, le prince Galitzin avait droit à cette mention, et nous nous promettons de le suivre pas à pas dans la carrière qu'il se propose de parcourir.

Des recueils bien appréciés par tous les amis de la science et des lettres, le *Correspondant* et le *Bulletin du bibliophile*, ont publié des articles du prince Galitzin. En citant sans recherche et sans préférence les sujets qu'il a traités, nous ne pouvons être servis que par des hasards heureux. Un *compte-rendu des travaux de M. le duc d'Aumale*, une *biographie de Vauvenargues*, une *notice sur les représentants de Maine et Loire en 1789*, etc..., nous tombent tout d'abord sous les yeux. Passant de là à des publications plus indépendantes, nous rencontrons dans un ordre spécial, et auquel nos respects sont acquis, la vie de saint Nicolas et celle de sainte Zite, traduites de l'allemand, de la comtesse de Hahn-Hahn.

En suivant cette ligne édifiante, le prince Galitzin s'est ensuite arrêté à des souvenirs plus personnels. On ne peut que le féliciter d'avoir proposé à ses fils, dans un langage simple et touchant, les exemples de leur grand oncle le bienheureux Raoul de la Roche-Aymon, archevêque de Lyon en 1239. Il faut le féliciter aussi d'avoir choisi parmi toutes les illustrations que son nom pouvait offrir, illustrations d'origine souveraine et de grandeurs de toute espèce, celle qui séduit le moins le monde, mais à laquelle seulement le ciel sourit, l'illustration du dévouement et de la sainteté.

Il s'est emparé de la mémoire et des œuvres du prince Dmitri Galitzin, son cousin et son contemporain. Il a publié le *Missionnaire russe* de cet humble et noble apôtre auquel tout était destiné en fait de richesses et d'honneurs, et qui, par sa conversion au catholicisme, par sa vocation au sacerdoce, choisit tout ce qu'il y avait d'humble, de souffrant, de laborieux pour son partage. Nous laisserons à plus éminent que nous, dans la critique et dans les lettres, le soin de juger cette publication. « Rien, » a dit M. Laurentie dans l'*Union* du 4 janvier 1847, rien de plus simple, » de plus clair et de plus lumineux. »

D'autres travaux, d'une nature différente, n'ont pas tardé à suivre ces heureux débuts : l'*Inventaire de Louise de Lorraine,* le *Discours sur l'origine des Russiens,* la *Rébellion de Stenko Razin contre le grand duc de Moscovie,* les *Triomphes de Chenonceau,* les *Documents relatifs au patriarcat russe,* enfin la *Relation des trois ambassades du comte de Carlisle,* se sont rapidement succédés.

Dans ceux de ces divers ouvrages dont le prince Galitzin n'est pour ainsi dire que l'éditeur, nous le suivons toujours avec charme, soit que comme traducteur il nous montre son intelligence parfaite des langues auxquelles il emprunte ses documents, et de celle dans laquelle il les transporte, soit que, devenu commentateur, ses précis, ses notes, ses biographies expliquent et développent ce que la distance des lieux et des temps, l'ignorance des mœurs et des personnages laissent d'incomplet ou d'inintelligible pour le lecteur.

Si nous avons pénétré les intentions du prince Galitzin, si nous rendons à son but et à son plan la justice que nous accordons depuis longtemps à son intelligence et à son cœur, nous croyons avoir démêlé dans ses publications deux esprits bien distincts et bien purs, ceux du catholicisme et du patriotisme. Il aime la Russie comme une mère, la France comme une sœur. Il veut payer à la patrie de ses aïeux et à la terre de

ses pérégrinations un tribut de religion et de reconnaissance. Il choisit dans leur histoire, dans leurs mœurs, dans leurs personnages héroïques ou gracieux les faits et les dates qui peuvent faire connaître ces deux grandes nations l'une à l'autre, et presque les révéler à elles-mêmes. Car il y a dans toute vie humaine, et à plus forte raison dans l'existence des peuples, des points de départ, des temps d'arrêt, des hésitations, des velléités de retour en arrière que la succession des années, la rapidité des événements, la multiplicité des catastrophes font perdre de vue. Il n'est jamais hors de propos de revenir sur ces faits éloignés et quelquefois oubliés. Lorsque surtout la vérité se trouve servie par cet instinct de curiosité et ce travail de conscience, il y a plus qu'un intérêt d'histoire, mais encore un intérêt de grandeur et de prospérité à montrer aux peuples et aux hommes ce qu'ils furent. Sans blesser leur juste orgueil, sans trop sonder l'avenir, c'est ainsi leur apprendre ce qu'ils devraient être, ce que peut-être ils redeviendront un jour. N'est-ce pas à cette question que touche, n'est-ce pas à ce but que tend la publication des *Documents relatifs au patriarcat*, celle du *Discours sur l'origine des Russiens*, celle surtout du *Missionnaire russe?* En exprimant cette pensée, nous n'avons point la téméraire prétention de nous poser en interprètes du prince Galitzin; nous traduisons nos impressions personnelles. Si nous nous trompons sur la tendance de ses travaux, du moins nous ne nous abusons pas sur leur mérite, et nous ne serons qu'un écho de l'opinion publique en félicitant l'auteur de la carrière qu'il paraît avoir embrassée et qu'il parcourt avec tant de zèle, en lui souhaitant le courage qui persévère et le succès qui repose et qui récompense.

Marquis DU PRAT.

Du roman et du théâtre contemporains et de leur influence sur les mœurs, par M. EUGÈNE POITOU, conseiller à la Cour impériale d'Angers. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, dans la séance du 2 mai 1857). *Paris, Auguste Durand. Angers, Cosnier et Lachèse. 1857. 1 vol. in-8°.*

Voici un livre qui suscitera plus d'une contradiction, et qui soulèvera peut-être bien des colères, car il flétrit ce qu'on a longtemps aimé, car il s'attaque à des divinités dont le prestige n'est pas encore évanoui, bien qu'on commence à déserter leurs autels. Qu'importe? M. Poitou entre en lice armé de principes éternels et de vérités inébranlables; il combat pour une cause dont on fait toujours le cercueil, mais qu'on n'enterre jamais; et ceux-là même qui s'insurgeront aujourd'hui contre la sévérité de ses jugements en reconnaîtront demain l'équité.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

CINQUIÈME LIVRAISON. — AOUT 1857

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1857

SOMMAIRE.

I. — Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine, par **M. l'abbé Lochet**, vicaire de la Couture, au Mans.

II. — Le Prince Blanc, chronique du XIVe siècle — *troisième partie* — par **M. F. de Bigorie.**

III. — Charte de Jean, duc de Nemours, en faveur du prieuré de Solesmes (2 juin 1497), publiée par **dom Paul Piolin**, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

IV. — Lettre inédite de Louis Ronsart, publiée par **M. Albert Lemarchand.**

V. — Poésie. — Jeune fille et ruisseau, par **M. Albert Lemarchand.**

VI. — CHRONIQUE. — L'*Attila* de Maindron à Ste-Geneviève. — Œuvres de MM. Bodinier, Lenepveu, Grabouski et Bouriché, à l'Exposition des beaux-arts. — Statue de Bichat. — Tombeau de David (d'Angers). — Sceau des comtes de Montsoreau. — Un artiste du roi René à Avignon. — Inauguration de la statue d'Henri IV, à La Flèche. — Églises en construction ou en réparation dans les diocèses d'Angers, du Mans et de Laval. — Mort de M. Lassus, architecte diocésain du Mans. — Programme des séances publiques de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Souvenirs de charité, par M. le comte de Falloux, de l'Académie française, publiés par le prince Augustin Galitzin (note de M. le marquis **du Prat**). — Études et lectures sur les sciences d'observation, etc., par M. Babinet, de l'Institut (note de **M. Adville**). — Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine (note de **M. l'abbé Lochet**). — Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire, par le P. Arthur Martin.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET SES INSTITUTIONS

DANS LE MAINE.

Dominus erat cum illo, et omnia opera ejus dirigebat.
GENÈS. XXXIX, 13.

Le Sauveur des hommes, qui a proposé la charité comme la plénitude de sa loi et comme le premier et le plus grand commandement de son Evangile, a fait naître de temps en temps de saints personnages qui ont pratiqué cette vertu dans toute sa perfection, pour en donner l'exemple à son Eglise. C'est ainsi qu'apparut au monde, il y a un peu plus de deux siècles, saint Vincent de Paul, si justement appelé l'apôtre de la charité, ce grand personnage, dont un de ses amis ne craignait pas d'écrire de son vivant même, « qu'il » a prêché partout la pénitence, par lui ou par ses disciples; qu'il » s'est élevé au plus haut point de l'estime, et a acquis un honneur » et une célébrité qui pourront passer pour incroyables; et certes,

» ajoute M. Olier, il les mérite bien! (1) » La postérité, tout le monde le sait, a pleinement confirmé ce témoignage.

Disons-le de suite : le travail que l'on commence ici n'a point pour but l'éloge ou la vie de ce Saint qui durant quatre-vingts ans ne s'est jamais lassé de faire le bien, et dont le zèle n'a eu des bornes que parce que l'univers a les siennes. Ecrit sans prétention et sans apprêt, il n'aura d'autre mérite que son objet même. D'ailleurs la pensée qui l'a fait entreprendre n'est pas neuve : un des plus élégants historiens de saint Vincent de Paul avait pensé que ce serait rendre service aux pieux imitateurs de ce grand homme, qui passa sur la terre en répandant de si innombrables bienfaits, que de raconter en détail l'histoire de ses travaux apostoliques et de ses différents voyages dans notre France dont il est une des plus belles gloires. De plus, des actions les plus ordinaires même des saints ne ressort-il pas toujours d'utiles enseignements, et, nommer seulement saint Vincent de Paul, n'est-ce pas rappeler au pauvre le nom d'un bienfaiteur qui a fondé partout des abris à sa misère, et au riche l'humble prêtre qui a tracé des voies à ses largesses?

Ce travail sera divisé en trois parties. Dans la première seront rappelés la visite et les bienfaits personnels de saint Vincent de Paul dans le Maine; dans la seconde sera faite en abrégé l'histoire de ses institutions; et dans la troisième seront énumérés les souvenirs, écrits, reliques, etc., conservés de lui, toujours dans notre pays.

Ces recherches, entreprises pour le plus grand honneur du fidèle serviteur de Dieu, nous les offrons comme un souvenir et un gage d'affection à tous les membres de cette admirable Société de charité qui s'est si heureusement placée sous son patronage, et dans laquelle se perpétue si religieusement la tradition de son esprit et de ses vertus, enfants derniers-nés de saint Vincent de Paul, qui ne sont assurément pas des derniers dans sa tendresse. Tel est le privilége des saints de produire, encore après leur mort, une parole si puissante qu'elle engendre d'autres saints, *defunctus adhuc loquitur!*

(1) M. Olier, Mém. ant., tome II, page 254. — Louis XIV apprenant la mort de saint Vincent de Paul, s'écria : « Quelle perte! Quel saint! » Ce mot si vrai et si juste fut répété dans tout Paris, dans toute la France, dans toute la chrétienté.

PREMIÈRE PARTIE.

§ I.

Voyage du Saint au Mans.

C'est un honneur assurément pour une ville d'avoir reçu la visite d'un grand personnage. Il est juste que le souvenir s'en perpétue d'âge en âge, car il semble que de l'auréole dont ce personnage brille dans l'histoire, un reflet jaillisse sur la cité qui a joui, ne fût-ce qu'un instant, de sa présence ou de ses bienfaits. Mais, quand ce personnage s'appelle Vincent de Paul, c'est-à-dire, le saint dont la charité fait encore l'étonnement du monde, on reprocherait aux habitants du Mans de ne pas garder un religieux souvenir de cette illustre visite, et nous ne craignons point que l'on trouve superflu de rappeler, deux cents ans après, les principales circonstances d'une si précieuse faveur.

A la guerre cruelle qui avait commencé d'affliger la France en 1636, et pendant laquelle saint Vincent de Paul avait tant sollicité auprès du ministre pour obtenir la paix, une guerre plus cruelle encore venait de succéder, en 1648. La Fronde allait causer à la patrie des désastres mille fois plus redoutables que les guerres étrangères. Le cœur du charitable prêtre fut profondément affligé à la pensée des divisions meurtrières dont il prévoyait l'inévitable événement. Il ne se dissimulait pas, en cette circonstance, que l'honneur que lui avait fait la reine, huit ans auparavant, en l'appelant dans ses conseils, — honneur auquel il n'avait accédé qu'après de longues et pressantes instances, — allait devenir funeste à ses institutions de charité elles-mêmes. Toutefois, cette prévision bien fondée ne l'empêcha point de faire toutes les démarches qu'il jugea nécessaires pour arrêter les troubles, et n'entrava nullement la liberté de sa parole dans les conseils. La reine écouta ses avis, le ministre les discuta, et l'homme de Dieu en remit tout le succès à la direction

de la divine Providence. Mais, dans la crainte d'être considéré comme suspect, il quitta aussitôt Saint-Germain, et, sans revenir à Paris, il se rendit à Etampes, où, accompagné d'un seul prêtre, il eut à souffrir toutes sortes de privations. C'est là qu'il apprit que les fermes d'où la maison de Saint-Lazare tirait sa principale subsistance, avaient été complétement ravagées par des bandes indisciplinées, qui portaient la désolation dans les campagnes, et que toutes les provisions en avaient été dilapidées.

Au milieu de ces adversités de tout genre, le Saint montra la résignation la plus absolue. *Béni soit Dieu!* répétait-il sans cesse. Pour ne point demeurer oisif, il se mit à évangéliser le pauvre peuple au milieu duquel il s'était retiré; et, Dieu bénissant ses efforts, il confessa presque tous les hommes de la petite paroisse de Fréneville.

Enfin, après avoir passé quelque temps dans ce lieu, et s'apercevant que les affaires, loin de tourner vers la paix, se brouillaient chaque jour davantage, notre Saint se détermina à entreprendre ce qu'il avait souvent désiré, c'est-à-dire la visite des maisons de sa Congrégation. Ce fut l'occasion qui valut aux habitants du Mans l'honneur de sa présence dans leur ville, où déjà, comme nous le raconterons plus tard, le Saint lui-même avait établi ses prêtres depuis plusieurs années.

Cette visite eut lieu vraisemblablement à la fin de l'hiver de l'année 1649, et vers le mois de février. Les circonstances en ont été conservées par les deux premiers historiens de la vie du saint fondateur de la Mission, M. Abelly, évêque de Rhodez, et Collet; nous leur emprunterons tout notre récit, ainsi qu'à une relation manuscrite qu'ils avaient eux-mêmes sous les yeux et où ils ont fréquemment puisé.

Ni la glace, ni la neige dont la terre était couverte alors, ne purent arrêter le saint Prêtre dans ce voyage qui devait être si agréable et si fructueux en même temps pour ses prêtres et pour les Filles de la Charité. Il arriva au Mans, où l'on n'attendait guère sa visite. Ses enfants, aussi surpris que transportés de joie, le reçurent comme un ange de Dieu. Il avait compté ne passer avec eux que cinq ou six

jours; mais le bruit de son arrivée s'étant tout-à-coup répandu dans la ville, contre ses intentions, tout ce qu'il y avait de meilleur dans le pays vint le saluer (1). Le vénérable M. Vincent, comme on disait alors, fut si accablé de visites, qu'il ne put terminer ses affaires que quinze jours après les avoir commencées.

Nous ne pouvons pas omettre de rappeler ici l'embarras où se trouva le saint homme à l'occasion de M. de Lavardin de Beaumanoir, évêque du Mans, celui-là même sur les ordinations duquel on a fait tant de contes ridicules après sa mort.

Saint Vincent de Paul, loin de servir ce prélat, avait été contraire à sa promotion à l'évêché du Mans. Monsieur de Lavardin le savait, et il s'en était plaint dans plus d'une circonstance, et même avec assez de vivacité. Le serviteur de Dieu ne fut pas médiocrement surpris à son arrivée, d'apprendre que ce prélat, qui n'avait pas encore ses Bulles, fût déjà dans son diocèse. Il n'était pas aisé de prendre un bon parti dans une conjoncture si délicate. Il eût été indécent de passer dans sa ville épiscopale sans le voir, dangereux de le voir sans l'avoir prévenu, incivil de lui faire demander s'il agréerait une visite. « Si je le vais saluer, disait le saint, vraisemblablement il en » sera surpris, et peut-être ému et touché; de lui envoyer demander » s'il aura ma visite agréable, je ne sais pas comment il recevra ce » compliment; de n'y aller et de n'y envoyer pas, ce bon seigneur » aurait raison de s'indigner davantage contre moi, et c'est ce qu'il » faut éviter. Que ferai-je donc? »

Tel était le raisonnement du saint : son humilité le tira d'affaire. Il envoya dès le matin deux prêtres, le supérieur du Séminaire avec un autre, dire à ce seigneur que le soir précédent il était arrivé dans son diocèse, qu'il n'osait y faire aucun séjour sans sa permission, et qu'il le suppliait très-humblement de trouver bon qu'il passât sept ou huit jours dans la maison de la Mission.

(1) Le dépouillement des registres M. S. contenant les extraits des délibérations du Chapitre de la cathédrale, n'indique aucune députation de ce corps vers le saint personnage. Cependant MM. les chanoines ne manquaient jamais à cet acte de politesse envers tous les hommes de quelque distinction, lors de leur arrivée dans la ville (n° 257 de la Bibl. publique de la ville du Mans).

Cet humble compliment de la part d'un homme dont M. de Lavardin connaissait mieux que personne la droiture et la sincérité, le désarma. Il lui manda en conséquence qu'il était le maître de demeurer au Mans tant qu'il le jugerait à propos. Le prélat ajouta même que si le fondateur de la Mission n'avait eu une maison dans sa ville épiscopale, il se serait fait un plaisir de lui offrir la sienne.

Une réponse si obligeante demandait un remercîment; mais au moment où notre Saint allait partir pour se rendre à l'Evêché, il apprit que l'évêque en était sorti assez brusquement. Les troubles du royaume l'avaient contraint à ce départ précipité. Les Manceaux, naturellement fidèles à leur prince, avaient été séduits et entraînés par le marquis de la Boulaie qui était du parti de la Fronde, et l'évêque, avec celui qui commandait pour le roi, avaient été obligés de se retirer (1).

Voilà tout ce que nous savons de la présence de saint Vincent de Paul dans notre ville. Il n'avait d'ailleurs à y visiter que la maison de ses prêtres; car, si de son vivant même le charitable saint y envoya, pour prendre soin des malades, les Filles de la Charité, il est très-vraisemblable qu'en 1649, elles n'y étaient pas encore ou peut-être en avaient-elles été retirées déjà, comme on le verra dans la suite.

Du Mans le serviteur de Dieu prit la route d'Angers. Les Filles de la Charité avaient commencé dès ce temps, à l'Hôtel-Dieu de cette dernière ville, un établissement qui devint très-considérable dans la suite. On ne lira pas sans intérêt et sans édification, nous le croyons, le récit d'un accident qui lui arriva dans ce voyage, et dont le bon Saint sut tirer, comme toujours, avantage pour la plus grande gloire de Dieu.

Il sortait de Durtal, et il n'était encore éloigné de cette petite ville que d'environ une demi-lieue, quand il rencontra un gué grossi par

(1) Abelly, tome II, page 443, édition de Paris, 1839. — Collet. tome I, liv. V, p. 473, édit. de Nancy, 1748. — *Relation manuscrite* citée par ce dernier. — Abrégé de la vie du saint, par J.-B. Bonnet, in-12, 1729, pages 117 et suivantes.

les pluies d'hiver, nommé le gué de Poram, qu'il fallait passer (1). Au milieu de la rivière, le cheval (2) sur lequel M. Vincent était monté s'abattit, et il se serait infailliblement noyé sans le prompt secours que lui donna un de ses prêtres qui l'accompagnait. Cet accident ne l'altéra même pas; sans qu'il parût aucune émotion sur son visage, il remonta à cheval tout trempé, se sécha comme il put dans une pauvre chaumière (3). Mais, parce qu'on était alors en Carême, il demeura sans manger jusqu'au soir qu'il arriva dans une hôtellerie.

D'ordinaire, la première nourriture de ce saint vieillard était d'instruire les pauvres et les domestiques. Bien qu'il fût accablé de besoin et de lassitude, il se mit aussitôt à faire le catéchisme aux serviteurs de la maison. L'hôtesse, surprise et édifiée de tant de charité, courut aux maisons du village, en rassembla tous les enfants; et, sans en avoir rien dit au saint homme, elle les fit monter en sa chambre. M. Vincent l'en remercia avec beaucoup d'affection, comme d'un service considérable. Il partagea alors cette jeunesse en deux bandes, en donna une à instruire à son compagnon, et instruisit l'autre, avec ces manières pleines de bonté et d'onction qui lui gagnaient tous les cœurs (4).

Après l'instruction, il congédia tous ces enfants, non sans leur avoir fait l'aumône, parce qu'ils étaient aussi pauvres qu'ignorants.

Nous ne pensons pas que ce soit nous éloigner de notre sujet que d'entrer encore dans quelques détails relatifs au Prêtre de la mission qui accompagna le Saint dans ce voyage du Mans à Angers, et que M. Vincent lui-même avait choisi dans la maison de Coëffort. Ce

(1) Le ruisseau de Poram qui prend sa source non loin de la forêt de Chambiers, sépare la paroisse de Lézigné de celle de Durtal.

(2) La tradition locale dit que ce fut une mule.

(3) La tradition la nomme la ferme de la *Goualerie*. Il est nécessaire de remarquer qu'à l'époque où saint Vincent voyageait ainsi, la grande route impériale n'existant pas, le Saint suivit ce qui servait de route alors, et qui aujourd'hui n'est plus qu'un chemin abandonné. — *(Note communiquée par le brigadier de gendarmerie de Durtal).*

(4) Collet, hist. citée, liv. v, t. 1er, p. 273 et suivantes.

sera une occasion pour le lecteur d'admirer une fois de plus la prudence et la bonté de notre Saint. Pour cela, nous laisserons parler M. Collet lui-même, dont le récit, tout naïf qu'il est, renferme des détails touchants.

« Ce jeune missionnaire, dit cet historien (1), qui avoit alors » beaucoup de ferveur, la perdit peu à peu ; il devint moins régulier, » moins édifiant et beaucoup moins docile. Enfin il prit le parti que » des chutes comme la sienne n'inspirent que trop communément ; » il quitta sa vocation, malgré tout ce que Vincent put faire pour l'y » retenir ; et ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que pour motif » de sa sortie, il allégua les services spirituels qu'il se flattoit de » rendre à ses compatriotes. Il avoit du bien, il croyoit avoir du » zèle : de quoi n'est-on pas capable avec de si grandes avances? Le » voilà parti.

» A peine fut-il chez lui qu'il vit ses beaux projets se dissiper, soit » d'eux-mêmes, soit par des contradictions qu'il n'attendoit pas. Il » trouva des croix qu'il n'avoit pas prévues ; il se vit accablé de cha- » grins et d'ennuis ; plus pressé encore par les ennemis de son salut, » et moins en état que jamais de leur résister. Ce fut alors, c'est-à- » dire au bout d'un an ou environ, qu'il commença à sentir qu'il » avoit fait une faute en quittant l'état où Dieu l'avoit appelé. A » l'exemple de l'enfant prodigue, il résolut de retourner à son père. » Il lui écrit lettre sur lettre, lui demande pardon de son égarement, » et le prie de le recevoir dans quelqu'une de ses maisons.

» Vincent, dont la congrégation, sans demander des génies supé- » rieurs, demande des esprits solides et raisonnables, ne lui fit point » de réponse. Ce prêtre, justement affligé, redouble ses instances, » multiplie les lettres, et mande sans détour qu'il est perdu pour » toujours si on ne lui tend la main. Le Saint se défia du retour d'un

(1) Si dans notre récit nous avons cité plus ordinairement cet auteur, quoiqu'il soit postérieur à M. Abelly, c'est que, pour son histoire, beaucoup plus étendue que celle de l'évêque de Rhodez, il a consulté un grand nombre de lettres du Saint, les vies manuscrites de ses premiers compagnons, et tous les autres mémoires qu'Abelly avait en sa disposition. En outre il fit des voyages dans tous les pays où saint Vincent avait séjourné assez longtemps.

» homme léger, qui n'avoit pris un mauvais parti qu'après qu'on lui » en avoit fait envisager les conséquences, et qui, réuni à ses frères, » pouvoit les déranger beaucoup. Ainsi il tint ferme; et après lui » avoir remis devant les yeux la patience dont on avoit usé envers » lui, le peu d'égards qu'il y avoit eu, et les justes sujets qu'on avoit » de craindre qu'il ne se repentît bientôt de son repentir même, il » conclut en disant qu'il ne paraissoit pas qu'on dût le recevoir.

» Une réponse si sévère fut un coup de foudre pour ce malheu- » reux ecclésiastique. Il fit cependant encore un effort. Il attaqua » Vincent par l'endroit le plus sensible, je veux dire par la recon- » naissance : le mot décisif de sa dernière lettre fut celui-ci : *Mon- » sieur, je vous ai une fois sauvé la vie du corps, sauvez-moi celle de » l'âme.* A la lecture de ces paroles, le cœur du saint homme fut ému. » L'occasion d'exercer une vertu précieuse, jointe à la persévérance » de celui en faveur duquel elle devoit être exercée, l'entraîna tout » d'abord. *Venez, Monsieur*, répondit-il, *et vous serez reçu à bras ou- » verts.* Il n'en falloit pas tant pour hâter le voyage d'un homme qui » ne demandoit qu'à partir. Mais au moment qu'il étoit prêt à se » mettre en route, il tomba dans une maladie dont on ne put le tirer. » Heureux d'avoir fait tout ce qui dépendoit de lui pour réparer sa » faute et d'avoir écouté des remords qu'on méprise ordinairement » pendant la vie, et qui plus ordinairement encore désespèrent à » l'heure de la mort (1). »

Ce que nous avons raconté de l'ingénieuse charité de saint Vincent dans l'hôtellerie où il coucha, après l'accident auquel il avait échappé par l'aide de son compagnon, n'est pourtant pas tout ce qu'il fit en cette circonstance. Les plus simples actions des saints sont dignes d'être données en exemples, car ils savent tirer des occasions les plus ordinaires des moyens de sanctification. En sortant de la rivière où il avait couru un si grand danger, il était entré dans la chaumière d'un paysan (2) pour y sécher ses habits. Comme il était

(1) Tome II, liv. VII, page 240 et suivantes. — Abelly, tome II; page 453 et suivantes.

(2) Sans doute le fermier de la Goualerie.

dans son centre quand il se trouvait au milieu des pauvres, tout naturellement il lia conversation avec cet homme, et il sut ainsi de lui qu'il était affligé d'une hernie dont il souffrait considérablement. Le saint Prêtre que Dieu avait guéri du même mal, lui promit aussitôt que, de retour à Paris, il lui enverrait un bandage dont il éprouverait un prompt soulagement. Après avoir très-amplement payé cet hôte d'un instant, et lui avoir fait autant de remercîments qu'il en eût fait à un gentilhomme qui l'aurait reçu dans son château, il se remit en marche. Son voyage se prolongea au-delà de ses prévisons et de ses désirs; toutefois, dès qu'il fut de retour à Saint-Lazare, il se ressouvint de son hôte et de sa parole. Il lui envoya le bandage promis, et joignit à ce présent une lettre dans laquelle il renouvelait ses actions de grâces. Mais comme il n'avait point de voie sûre pour faire tenir ces objets au pauvre paysan, il adressa le tout à une dame du pays (1), de la seigneurie de laquelle dépendait le malade, la suppliant elle-même de coopérer à cette œuvre de charité et de recommander cet homme à la bonté de ses officiers.

§ II.

Bienfaits personnels du Saint.

M. Collet, que nous avons déjà cité, dit, d'après une relation manuscrite, en parlant de notre Saint : « Les services sans nombre qu'il » a rendus au Maine, au Blaisois, au Berry, etc., etc. justifieront » jusqu'à la fin des temps, que le nom de *père des pauvres* est un » de ceux qu'il a le plus mérités (2). » Au rapport d'un autre historien, ce même Saint secourut, dans l'intervalle de 1639 à 1652, la Lorraine, le Barrois, le Berry, le Maine, etc., etc., réduits à la plus affreuse misère (3).

(1) Mme la maréchale de Schomberg.

(2) Collet, t. II, liv. VII. — Vie manuscrite, p. 66.

(3) Abrégé de la vie de saint Vincent de Paul, par M. de Naglies. Paris, 1830, 2e édit., chap. IV, p. 31.

Saint Vincent de Paul a-t-il de ses propres mains répandu des aumônes au sein des pauvres de notre pays? Nous n'en avons trouvé aucune preuve directe. Cependant, la guerre, la famine et la peste avaient porté leurs terribles ravages dans nos contrées au temps même où le saint homme les visita. Il n'est pas probable, quand on connaît si bien ses habitudes, que ses mains toujours si libérales aient pu demeurer fermées devant une aussi profonde misère. D'ailleurs, l'auteur que nous venons de citer nous indique de la manière suivante le moyen dont se servait le charitable bienfaiteur pour prêter secours aux infortunés objets de son zèle : « Il envoyait tous les » jours de Paris, par ses Lazaristes et par les Sœurs de la Charité, les » vivres, les remèdes, les vêtements qu'il recueillait... Les aumônes, » la charité furent continuées jusqu'à la fin de ce malheur public, » c'est-à-dire pendant plus de dix ans (1). »

Toutefois, la misère du corps n'était pas la seule qui pût émouvoir le cœur de l'homme de Dieu; il s'apitoyait surtout et avec raison sur une misère plus déplorable encore, celle de l'âme, qui vient de l'ignorance des vérités de la foi et de l'abandon des pratiques chrétiennes. Pour celle-ci, il est certain que saint Vincent de Paul n'omit pas plus de la soulager que l'autre; et, durant le temps si court qu'il passa au milieu des habitants de notre ville, sa bouche ne resta point muette. S'il faut donner une pleine créance à une tradition populaire qui, si elle n'avait pour fondement un fait réel, ne pourrait guère s'expliquer, la cathédrale du Mans conserve encore une chaire ou le saint fondateur de la Mission a distribué la parole divine (2). En rapportant cette tradition, nous n'oublions pas qu'il entrait dans les habitudes de notre Saint de prêcher surtout dans les campagnes et d'annoncer la parole de Dieu particulièrement aux pauvres. Mais nous savons bien également qu'il établit des retraites pour les hommes de toutes les classes de la société; par conséquent,

(1) M. de Naglies, ch. IV, p.

(2) On sait que la petite église de Folleville, paroisse de la Picardie, conserve aussi la chaire dans laquelle notre Saint prêcha sur la nécessité de recommencer les confessions faites sans une suffisante préparation.

il ne tenait pas tellement à ne jamais monter dans la chaire d'une grande église qu'il ne pût parfois faire exception dans une circonstance particulière. Et puis, la chaire dont il est ici mention a-t-elle toujours été placée dans la cathédrale, et n'était-elle point alors dans une pauvre église? Il nous a été impossible sur ce point de découvrir la vérité; la tradition populaire et la vénération pour cet objet qu'on regarde comme une relique, ne s'en perpétuent pas moins constamment.

Dans ce siècle où tant de désordres étaient causés dans la société par les divisions intestines, il arrivait quelquefois aussi que l'esprit de malice soufflait son venin jusqu'au sein des cloîtres. Des abus se glissèrent ainsi jusque dans plusieurs monastères de femmes. Saint Vincent de Paul s'employait avec un grand zèle pour y remédier, faisant en sorte qu'on envoyât des personnes de vertu et d'expérience, soit pour apaiser les différends, soit pour établir la clôture si elle n'y était point, et pourvoir aux autres besoins. En tout cela il ne négligeait point d'user du crédit qu'il avait à la Cour.

L'abbaye de la Perrigne et celle d'Estival qui, toutes les deux, étaient situées dans le diocèse du Mans, la première dans la paroisse de Saint-Corneille et l'autre en celle d'Estival en Charnie, éprouvèrent l'attention et la charité de notre Saint.

M. Fleury raconte (1) que l'abbaye d'Estival, où étaient des religieuses de Saint-Benoît, était tombée dans un très grand désordre. Il y avait un parti opposé à l'abbesse (2) : celle-ci se plaignait qu'il fût fomenté par l'évêque lui-même, avec qui elle était en procès. Notre Saint en instruisit la Reine, en 1663; et cette princesse donna ordre à quatre religieuses du Val-de-Grâce de s'y transporter, du consentement du saint évêque qui tenait alors le siége du Mans, M. Emery Marc de la Ferté, et de l'abbesse elle-même. Grâce à ces soins la réforme fut mise dans le monastère, en 1648, et la paix succéda à

(1) Histoire de la mère d'Arbouse, réformatrice du Val-de-Grâce, p. 275.

(2) Dᵉ Claire Nau, qui était venue du Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux, et avait pris possession de l'abbaye d'Estival, après la résignation de la titulaire à qui elle faisait une pension.

des dissensions qui n'avaient que trop longtemps régné. Saint Vincent fut instruit du bon résultat de ses démarches par ce qu'il en apprit lors de son voyage au Mans, l'année suivante.

L'abbaye de la Perrigne, de l'ordre de Saint-Augustin, n'avait pas moins besoin de réforme que la précédente. Sitôt que notre Saint en fut informé, il y envoya une religieuse de la Visitation, la mère Louise-Eugénie de Fontaine qui y rétablit également l'ordre et bientôt le calme (1).

Il est vraiment admirable de voir comment le saint Prêtre dont nous nous occupons, toujours plein d'un zèle infatigable, pouvait ainsi étendre les bienfaits de sa sollicitude et de sa charité à tous les les pays et à tous les genres de misères. Il serait difficile de découvrir une infortune qu'il n'ait lui-même découverte et en même temps secourue. Nous aurons occasion d'en donner plus d'une preuve, dans la suite de ce travail.

Mais il est un genre de bienfaits tout particulier dont les saints seuls sont les dispensateurs, et dont saint Vincent de Paul, après sa mort, gratifia quelques pauvres privilégiés de notre Maine : nous voulons dire les guérisons miraculeuses. Les procès-verbaux de sa béatification et de sa canonisation font mention de trois faits de ce genre, que nous raconterons tout au long, puisqu'ils sont encore des témoignages de la protection du Saint sur les Manceaux.

Jean-Baptiste Levacher, né à la Ferté-Bernard, en ce diocèse, était frère laïc de la congrégation de la Mission. Depuis longtemps il souffrait beaucoup d'un dépôt : arrivé à l'âge de 59 ans, il prévoyait que cette maladie le conduirait infailliblement à la mort. Pour comble de malheur il se mit entre les mains d'un chirurgien maladroit, qui d'un coup de scalpel lui fit une horrible blessure. Ne pouvant plus résister aux douleurs cruelles qu'il endurait, le malheureux frère se vit forcé de consulter les médecins les plus savants de Paris. MM. Bressières et Méry jugèrent le mal incurable, à moins que l'on ne tentât une opération au moins aussi fâcheuse que le mal même et presque aussi dangereuse. Mais le pieux malade trouva un

(1) Collet, liv. IV, tome I, pages 395 et suivantes. — Abelly, tome II, page 156.

remède plus doux, plus sûr et plus efficace. Dans cette triste conjoncture il eut recours à saint Vincent; il commença aussitôt une neuvaine devant ses précieuses reliques. Elle n'était pas finie que déjà il était délivré de ses inquiétudes et que la souffrance avait entièrement disparu avec le mal (1).

Sœur Catherine Cappelier ou Chapelier, du diocèse du Mans, faisait partie des Filles de la Charité. Depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 42 qu'elle avait alors, c'est-à-dire pendant 25 ans, elle avait horriblement souffert d'une tumeur et d'un écoulement au sein. Durant les quelques intervalles de repos apparent que les douleurs aiguës lui laissaient, une fièvre lente la minait; alors le sein s'enflait et les souffrances devenaient plus insupportables encore. Enfin une fièvre maligne se déclara, l'enflure augmenta à un tel point que la pauvre infirme ne pouvait trouver aucune posture pour son corps; des défaillances continuelles firent bientôt présager une mort prochaine. Le médecin lui-même déclara que cet état ne pouvait se prolonger longuement, et que la mort était inévitable. Ce qui avait encore aggravé le mal, c'est que Catherine n'avait jamais consenti à faire connaître la cause de ses souffrances: sa délicatesse et sa pudeur s'alarmaient à la pensée qu'un homme de l'art lui appliquerait des remèdes.

Les choses en étaient là; le mal augmentait chaque jour, en sorte qu'au mois de mars de l'année 1707, la plaie présentait une inflammation qu'il paraissait impossible d'adoucir : pour comble de malheur la gangrène avait envahi tout le sein, la fièvre continuait, la mort était imminente; on pensa à administrer à la malade les derniers sacrements.

Mais le Seigneur eut pitié de sa dévote servante, et ce fut par l'intercession de saint Vincent de Paul qu'il voulut consoler sa digne fille.

(1) Ce miracle est inscrit au procès-verbal sous le n° 42. Il y est dit: *Frater suaviùs et tutiùs invenit remedium in intercessione venerabilis Vincentii à Paulo* (Actes de la béatification, biblioth. de l'Evêché du Mans. — Vie du Saint, tome II, liv. IV, p. 524).

En effet, au-dessus du lit de la malade était appendue une petite image de l'homme de Dieu. La pieuse fille, jetant les yeux vers cette peinture, interpella le Saint comme s'il eût été présent : « Homme » vénérable, dit-elle, vous êtes mon père; et moi, quoique j'en sois » indigne, je m'appelle votre fille. Voyez donc quelle est ma souf- » france, et ayez pitié de moi, je vous en supplie. Obtenez surtout » du bon Dieu que je ne sois forcée de découvrir ma plaie à aucun » homme. Pourtant, ajouta-t-elle, que la volonté du Seigneur soit » faite et non la mienne. »

L'humble prière de la pauvre sœur était à peine achevée qu'elle s'endormit, la douleur diminua; la nuit suivante fut tranquille. Le lendemain, elle quitta ce lit qu'elle ne croyait plus abandonner; ses forces revenues, elle recommença aussitôt la classe qu'elle avait coutume de faire aux petites filles, et l'on ne saurait dire qui des pauvres malades qu'elle visitait, ou de la charitable religieuse, éprouva plus de bonheur et de joie de se retrouver ensemble. A partir de ce jour la Fille de Charité reprit ses exercices, et jamais plus aucun souvenir de ses souffrances passées ne l'empêcha de se livrer entièrement aux œuvres diverses de son institut (1).

La dernière guérison que nous avons à raconter est une guérison spirituelle. Il y avait au séminaire interne de Saint-Lazare un jeune clerc du diocèse du Mans, nommé René Abot. Pendant près d'une année entière il souffrit, ce semble, tous les genres d'épreuves auxquelles l'esprit et le cœur d'un homme abandonné à la rage du démon peuvent être exposés. Il fut continuellement en proie aux tourments causés par l'infidélité, la défiance, le désespoir et toutes

(1) Cette guérison, nous le pensons du moins, n'a été racontée par aucun des historiens de notre Saint. Nous l'avons extraite du Recueil de la bibliothèque de l'évêché du Mans. *Elenchus de beatificatione Vincentii à Paulo, miraculum V.* La prière de la religieuse est ainsi racontée : *Pendebat, juxta lectum in quo decombebat ægrota, imago depicta hominis Dei, quam inspiciens devota virgo, fiducialiter interpellavit : — « Venerande Vincenti, tu pater meus es; ego tua, licet indignissima, » filia : vides quo crucior dolore; miserere, obsecro, mei; impetra mihi à Deo meo » ut paululum quiescam pro ferendâ hac intolerabili infirmitate, et fac ut in » nullius mortalium veniat notitiam. Verumtamen fiat Dei, non mea voluntas. »*

les tentations les plus horribles. Sa tête s'affaiblissant de jour en jour, on avait tout lieu de craindre qu'il ne tombât en démence ; son corps décharné ressemblait plutôt à celui d'un squelette qu'à celui d'un homme vivant, en sorte qu'on ne doutait pas qu'il ne dût bientôt mourir. Un jour, plus agité que jamais, il sortit du séminaire comme un homme dont l'esprit bat la campagne. Il parcourut une partie de la maison, sans savoir où il allait, ni ce qu'il voulait faire. Pendant cette course il fut heureusement rencontré par le frère chargé du soin de la sacristie. Celui-ci, touché d'un état si affligeant, engagea le malheureux clerc à le suivre, et il le conduisit directement à une petite armoire, où le Cœur du saint fondateur était conservé dans un reliquaire. Il l'invita aussitôt à se mettre à genoux et à répéter une prière. Abot obéit de bon cœur : des larmes coulèrent bientôt de ses yeux avec abondance. Il trouva assez de forces pour conjurer son Père de lui obtenir de Dieu la tranquillité et la paix dont il avait si grand besoin. Il fut exaucé à l'instant; *Postulavit et in instanti impetravit*, disent les actes de la béatification; et il fut même exaucé si pleinement que dans la suite il ne ressentit plus jamais rien de semblable à ce qu'il avait éprouvé.

Par cette guérison, l'Eglise et la congrégation gagnèrent un homme qui a fait l'ornement de l'une et de l'autre par la pratique des plus douces et des plus sublimes vertus.

L'île de Bourbon, qu'il a sanctifiée pendant près de vingt ans, le regarde à juste titre comme son apôtre, et quoiqu'il soit mort en 1730, c'est-à-dire il y a plus de 100 ans, sa mémoire y est toujours restée en grande vénération.

J.-L.-A.-M. LOCHET.

(La suite à une prochaine livraison).

LE PRINCE BLANC

CHRONIQUE DU XIVe SIÈCLE [1].

VII.

Jacques Lamb était depuis trois semaines environ venu joindre le Prince Blanc. Et dans ce court espace de temps, il était parvenu à gagner de sa confiance tout ce qu'il était possible d'en gagner, si l'on tient compte des habitudes de discrétion, de réserve et de concentration nécessaires de ses projets vis-à-vis des subalternes, que les épreuves d'une vie agitée, les soins d'une haute entreprise avaient de bonne heure inculquées chez Yvain de Galles.

Bref, Jacques Lamb était devenu l'écuyer d'Yvain. Comment ce nouvel arrivé avait-il fait tant de progrès déjà dans l'esprit de son maître? C'est bien simple. Après le désastre de Kardiff, quand Yvain de Galles, proscrit, venait à peine de trouver un asile sous le toit d'Ollivier de Clisson, et ne pouvait entièrement se défendre de ce penchant au désespoir qui tente les plus fermes courages, un homme s'était présenté au château de Josselin, qui avait demandé à parler à Yvain. Cet homme s'exprimait en assez bon français et savait

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, pages 102 et 145.

très bien le gallois (1). A peine introduit devant le prince Blanc, il s'était jeté à ses pieds et lui avait parlé en ces termes :

« Monseigneur, je me nomme Jacque Lamb. Je suis bâtard de Lamb-Armoric, ce vieil gentilhomme gallois, féal sujet du prince Aymon, vostre père, et qui est allé à trépas. Ignorant vostre existence, messire, j'étais devenu soudoyer du roy anglais, qui longtemps m'avait fait guerroyer en France, et à cause de mon lignage, à cause surtout de mes faits d'armes, venait de m'élever au rang d'écuyer. C'est en ce titre que j'étais à la traîtresse journée de Kardiff. Quand j'ai su, après cette journée, qu'Yvain Le Blanc était nostre hoir de Galles; que le Prince Noir, Edouard de Bordeaux, était le faux prince de Galles, et que le roy Edouard III vous avait voulu pour cela ruer jus à Kardiff, ou plus tard faire occire de male mort, comme les vostres avaient été occis, j'ai quitté l'ost à Kardiff, j'ai séjourné un petit (2) dans vostre pays de Galles, et j'ai passé la mer sur un batel pour vous voir, pour vous servir de même cœur que toute la terre de Galles, qui désire moult vous ravoir à seigneur. »

Ensuite il lui avait fourni force détails sur le pays de Galles, sur l'enthousiasme que, selon lui, avait fait éclater pour la cause d'Yvain, le glorieux combat de Kardiff, sur l'impatience des montagnards gallois de revoir leur prince légitime, et sur le sentiment unanime du pays qui le portait à tout souffrir plutôt que de renoncer à son indépendance personnifiée dans la race de Roderic, dont Yvain était seul héritier. Jacques Lamb avait rapporté au Prince Blanc des paroles de dévouement que tels ou tels de ses partisans gallois l'avaient, disait-il, prié de lui transmettre. En un mot, il avait parlé en homme résolu à donner corps et biens pour son seigneur, dans une cause nationale. En outre, Jacques Lamb, assez avant dans la connaissance de la cour d'Angleterre, avait communiqué au Prince Blanc diverses appréciations qui lui paraissaient vraisemblables et pouvaient concourir à ses plans. De toute façon, l'adjonction d'un pareil

(1) Froissard, liv. II, chap. XXX.

(2) *Un petit*, un peu, un moment, style du moyen âge, se dit encore familièrement en Bretagne.

homme devait être d'importance. Yvain n'avait jamais, il est vrai, connu Jacques Lamb; mais Jacques Lamb avait, disait-il, presque constamment servi en France, ce qui expliquait qu'Yvain de Galles ne l'eût pas rencontré en Angleterre. D'un autre côté, l'ex-écuyer d'Edouard III quittait, pour servir le proscrit, un poste avantageux, circonstance qui ne permettait guère de douter de son dévouement. Enfin, s'il n'était pas possible, en Basse-Bretagne, de contrôler exactement le mérite de ses allégations relatives au pays de Galles, il est certain que les renseignements qu'il apportait étaient assez conformes aux données générales que conservait Yvain, pour accréditer son récit. Il n'était pas moins exact que la famille des Lamb Armoric, gallique de cœur et de naissance, se fût, depuis une année environ, éteinte dans la personne d'un vieux gentilhomme de ce nom, qui ne laissait pas d'enfants légitimes. Avait-il des enfants naturels? C'est ce que le Prince Blanc ne savait pas à Josselin; eût il résidé à Pembrock qu'il lui aurait été d'ailleurs tout aussi difficile de s'éclairer sur ce point toujours quelque peu délicat. La vraisemblance était donc tout à fait favorable à l'écuyer Jacques Lamb. D'autre part, il parlait de la guerre en homme expert sur le métier, et, par dessus tout, il contait au prince émigré : *combien moult la terre de Galles désirait le ravoir à seigneur, ce qui énamourait Yvain de Jacques* (1). Le Prince Blanc, comme nous l'avons dit, le prit pour son écuyer, et nul n'eût pu dire qu'Yvain de Galles lui-même fût plus zélé pour ses intérêts, plus ardent à recruter la troupe qu'il destinait à seconder ses plans, que son écuyer Jacques Lamb; cette troupe, qui chaque jour prenait de l'accroissement, le Prince Blanc la destinait à une prochaine expédition, non sur le pays de Galles, comme il l'aurait instinctivement préféré, car Clisson, son allié, n'était pas encore prêt pour l'équipement de la flotte, mais sur le pays d'Aquitaine, à la recherche du Prince Noir, du faux prince de Galles, qu'il avait juré de détruire. Telle était auprès d'Yvain la situation de Jacques Lamb, tel était ce que l'on connaissait de cet homme. Et quand il se retira de son poste d'observation sur l'autre

(1) Froissard.

rive de l'Oust, après avoir examiné l'attitude du Prince Blanc et d'Yolande, si vous aviez pu comprendre le monologue muet qu'il s'adressait en dedans de lui-même, vous eussiez probablement recueilli à peu près ces paroles :

« Ah! Prince Yvain, mon bel ami, vous aimez la charmante Yolande... et naturellement vous l'allez demander pour femme. — Ah! frisque (1) damoiselle, vous aimez le beau prince de Galles, et naturellement vous l'allez recevoir pour mari. C'est à merveille, mes enfants... Mais ce n'est pas fait encore... »

Et si vous aviez pu jeter un regard sur les arcanes de la pensée de Jacques Lamb, vous auriez bien vite senti qu'il y cachait si profond ses desseins, que même dans son monologue mental il ne se les avouait pas à lui-même.

Jacques Lamb avait-il raison de supposer qu'Yvain et Yolande s'aimaient d'amour? Oui, Jacques Lamb avait raison, et durant la nuit qui suivit la journée de ses observations, la journée du chant sympathique, Yvain de Galles, fouillant plus avant dans son âme, y découvrit son amour. Mais un amour puissant, irrésistible comme il convenait à cette nature forte si longtemps protégée contre ce mal ou ce bonheur, selon les cas. L'image d'Yolande entrait dans toutes ses pensées; son nom s'associait à ses rêves; il la voyait comme le but et le couronnement de ses efforts; les fanfares sonnaient la charge, les chevaux hennissaient, ses bannières flottaient au vent, les grands coups d'épées retentissaient, ses Gallois marchaient en avant, l'étendard d'Edouard III roulait dans la poussière; les cris de saint Yves et victoire volaient de montagne en montagne; les clans gallois couvraient le sol, plus nombreux que les épis de blé, plus fidèles que les meilleures épées; le Prince Blanc, le vrai prince de Galles, marchait roi vers sa capitale, portant au front la couronne des Roderic, et donnant la main à Yolande, cette couronne de son cœur! Son trône n'était plus solitaire! La noble fille de Clisson venait s'y asseoir avec lui. Et dans ce délicieux repos qui n'est pas le sommeil, qui n'est pas le réveil, mais qui, tenant un peu du

(1) Fraîche, gentille.

réveil et du songe, berce nos esprits enchantés, il remontait délicieusement pour lui-même le courant des jours passés auprès d'Yolande depuis son arrivée à Josselin, recherchant les nuances qui lui avaient échappé, le travail qui s'était fait dans son esprit longtemps à son insçu, mais sûr, mais progressif, jusqu'au moment où ce travail intime, sans doute complété, il avait ressenti dans le jardin des fleurs, sous la fenêtre d'Yolande, cette émotion inconnue, ou plutôt cette révélation qu'il était en train de traduire. Et, comme tous les amoureux, Yvain de Galles se détaillait complaisamment, les exagérant même au besoin, les charmes de sa belle mie; — quoique l'exagération ne fût certes pas nécessaire pour qu'on s'attachât passionnément à Yolande; — c'était la page d'or de son livre. Mais bientôt il se demandait si Yolande pensait bien véritablement à lui, si surtout elle l'aimait, ou beaucoup ou même un peu; s'il ne prenait pas pour significatifs des détails peut-être secondaires; si la grâce et la bonté de la jeune châtelaine, aussi inhérents à sa nature que la chaleur aux rayons du soleil, ne se produisaient pas pour lui indépendants d'un sentiment plus tendre. Et alors il avait peur, il s'affligeait, car il n'était pas fort expert sur si délicate matière; — c'était la page de fer de son livre. Il se demandait encore s'il avait bien le droit d'aimer, lui, le dernier vengeur de sa race, lui, l'implacable ennemi d'Edouard III; s'il était loyal d'associer à cette vie d'orages et de périls une fraîche et pure existence, une jeune fille assez belle pour être reine, d'assez haut lignage pour tenter un prince incontesté; s'il n'y avait pas témérité à lui de vouloir faire partager son amour.

Mais ses scrupules ne pouvaient résister au sentiment plus fort qui ne les inspirait que pour les étouffer. — « Sans doute, reprenait-il » ensuite, les devoirs que ma naissance m'impose sont austères » et inflexibles. Je saurai les remplir, et l'amour doublera mes » forces. Je puis bien, je dois même me condamner à ne pas être » heureux, à ne pas être l'époux d'Yolande, tant que je n'aurai pas » vengé ma race, lavé le sang avec le sang, renversé mort à mes » pieds le faux prince Edouard de Galles, et je le renverserai mort par » Dieu et par saint Yves! car il est vaillant homme et ne fuira pas

» le combat. — Mais ces soins de ma destinée ne sauraient m'em-
» pêcher d'aimer. Cela étant, et quelque fier que soit Clisson, il ne
» saurait être offensé des hommages d'Yvain de Galles! »

Tels étaient les raisonnements de l'amour.

A une autre aile du château, dans ce petit sanctuaire où à la même heure, mesdames, Yolande ne dormait pas, l'amour raisonnait aussi sur l'oreiller de la charmante fille.

Respectons les raisonnements de l'amour; ce sont les seuls au monde qui se passent de la logique, et très souvent rencontrent juste sous la chaude impulsion du cœur. — Yolande donc raisonnait ou devisait d'amour. Pour elle également se retraçaient les diverses péripéties qui s'étaient succédées depuis l'arrivée d'Yvain : leurs fréquents entretiens; leurs promenades sur l'eau; ces mots qui ont un sens ou n'en ont pas, selon que le cœur leur en donne ou refuse; ces mille détails de la vie sous le même toit qui échappent à l'œil indifférent et frappent l'œil intéressé.

Elle n'était pas certes insensible à la gloire qui entourait le nom d'Yvain de Galles. — La gloire fut en tout temps le mobile des nobles âmes; du temps de la chevalerie, pour un vrai chevalier, la gloire c'était plus que tout; et Yolande, fille d'un chevalier, aimait fort la chevalerie. Elle pouvait être également flattée de l'illustre origine du prince; mais ce qui avait succcessivement déterminé son cœur, ce qui l'amenait dans ce moment d'examen solitaire à s'en confesser l'état, ce qui décidément y avait fait pénétrer l'amour, c'était un autre sentiment : ce sentiment si naturel aux femmes, si rare chez les hommes, ne vous en déplaise, Messieurs, l'intérêt qu'inspire le malheur. Pour elle, le prétendant de Galles avait bien un autre prestige que s'il eût gardé sa couronne. Enfant, elle le voyait dans son berceau abandonné; ayant pour hochet, pour jouet de l'enfance, le sceptre brisé du prince Aymon, son père, taché de sang, voilé de deuil... ; et autour de ce berceau débile, une pauvre femme, la mère du proscrit, courant échevelée, mourant folle. Elle songeait ensuite à cette vie si remplie de périls, de misères, tout à coup jetée par la foudre, d'un champ de bataille au rivage étranger, et elle n'apercevait aucun regard de femme aimée pour soutenir le courage d'Yvain

de Galles durant ces longues heures d'épreuves, avant et pendant la lutte, pour rafraîchir ses pensées brûlantes, lui montrer le ciel et lui dire : « Espérez. » Elle se représentait, pour l'avenir, l'incertitude terrible de son destin, les grandes entreprises qu'il allait de nouveau tenter, alors que sa jeunesse se serait usée dans les sombres soucis de la guerre, dans la fièvre d'une ambition sublime, sans qu'une main amie de jeune fille eût pressé sa main en signe d'encouragement, ou comme espoir de récompense. Et elle rêvait cette mission de noble amour, de dévouement. Nous ne pouvons nier cependant qu'Yolande, toute divine qu'elle fût, ne songeât bien aussi parfois à la mâle figure d'Yvain, à la fierté de son regard, à la singulière douceur de sa voix. Elle pensait encore que le langage est l'organe du cœur, que la bonté est le vrai signe de la force; et le Prince Blanc qu'elle avait entendu si souvent deviser avec elle ou avec son père, était aussi certainement bon que *moult bien il langageait* (1).

En un mot, Yolande aimait Yvain de son premier et ce devait être de son unique amour. Mais elle se demandait à son tour, si le prince de Galles soupçonnait cet amour et surtout s'il le partageait. Vous voyez donc, mesdames, que si Yolande et Yvain ne finissaient pas par s'entendre, il faudrait qu'ils eussent du guignon.

VIII.

Yvain de Galles se leva bien résolu à savoir si on s'entendait en effet. Il lui sembla — c'étaient les idées du quatorzième siècle — que le moyen le plus simple et le plus droit, n'en déplaise aux docteurs modernes, était de le demander à Yolande. Mais quand il fut sur le point de faire ce grand pas, il sentit son courage faillir, la crainte le gagner, et les mille vertiges du doute, de l'espérance et du désir danser autour de ses oreilles ou gambader devant ses yeux. Cet

(1) *Langager*, parler, discourir.

homme si fort dans la bataille, si calme devant les autres émotions, si maître de lui d'ordinaire, tremblait à la pensée d'une enfant, d'un arrêt qu'allaient dicter deux beaux yeux. Si bien, qu'après avoir tourné et retourné cent fois sa pensée, cherché comment il la pourrait traduire, sans rien trouver, il était sur le point de fuir, tout bon chevalier qu'il était, quand le hasard lui fit rencontrer Yolande dans une des longues galeries qui conduisaient à l'appartement de Clisson. Il ne s'enfuit pas cependant, et le cœur le poussant soudain du bon côté, il marcha vers la jeune fille; mais ne trouvant rien à lui dire, il s'arrêta bientôt et lui tendit tout simplement la main... Pas un mot n'accompagna cet instinctif mouvement, pas un mot ne rendit la réponse d'Yolande; mais la rougeur qui colora son front, le rayon de confiance et de joie qui brilla dans ses yeux émus, en dirent plus que je n'en saurais rendre.

Quelques minutes après, le Prince Blanc allait devers Clisson, lui racontait son amour pour Yolande, le priant d'en bénir l'expression; et messire Ollivier, qui tant aimait déjà le chevalier Yvain de Galles, lui promettait de l'aimer désormais comme il eût fait d'un fils, si Dieu lui en eût accordé; plus qu'un fils, comme l'époux de sa chère Yolande. Tout allait donc à merveille pour les amours d'Yolande et et d'Yvain. Restait seulement au fond du cœur du chevalier le vœu de vengeance sacrée qu'il avait fait sur la terre de France : combattre et mettre à mort le *Prince Noir;* voler ensuite à Josselin pour devenir l'heureux époux d'Yolande. Yvain se croyait si certain de son étoile, si fondé dans ses ressentiments, qu'il ne mettait pas une minute en question la possibilité d'échouer dans sa légitime entreprise. Et Clisson partageait l'espoir et la pensée d'Yvain. L'Europe, il est vrai, retentissait du bruit des exploits d'Edouard le Prince Noir. C'était l'héroïque figure du temps, la gloire du règne de son père, la meilleure lance et le plus noble cœur! Mais que n'avait pu jusque-là Yvain le Prince Blanc, dans les combats, dans les épreuves? Quel chevalier avait résisté à ses coups? Quelle armure de fer n'avait pas déchiré sa hache? Et cependant il ne combattait alors que des guerriers qu'il n'avait aucune raison de détester ni de détruire; il ne faisait qu'obéir aux nécessités de la guerre; mais quand

il se trouverait face à face avec son ennemi, l'usurpateur de son nom, le fils des bourreaux de sa race, quelle force animerait son bras, quels coups porterait sa colère! Et s'il en était besoin, l'image adorée d'Yolande, le bonheur pour prix de la victoire, tout ce qui peut exalter la puissance de l'homme, tout cela au service de son amour, de sa vengeance. Oh! sans aucun doute, il reviendrait vainqueur du Prince Noir!

Il demeura donc convenu que le retour d'Yvain de Galles serait l'heure de son union avec Yolande. La courageuse fille de Clisson n'était pas pour décourager son fiancé. Mais cependant ses pensées s'attristaient quelquefois devant l'incertitude du sort et le hasard des batailles. C'était le premier nuage qui traversât son ciel d'azur.

Ollivier de Clisson équipa rapidement cent lances qui devaient se joindre aux quatre cents armures du Prince Blanc et le suivre dans son expédition sur l'Aquitaine où commandait le Prince Noir. Déjà cette forte troupe était organisée, tous les apprêts du départ effectués. et le lendemain devait s'abaisser la herse du château royal de Josselin, pour laisser passer le Prince Blanc à la tête de sa chevauchée. Clisson, Yolande et Yvain dînaient en cet instant tous les trois, le cœur bien gros, l'âme bien tourmentée de cette première séparation. Encore quelques heures, encore une nuit, et Yvain marchait vers l'Aquitaine, à la poursuite de sa destinée. Au moment où le repas allait finir, un des varlets du château apporta au chevalier gallois un pli à son adresse que venait de remettre en ses mains un chevaucheur (1) du roi de France; la suscription portait ceci : A messire Yvain, prince de Galles.

Yvain rompit le cachet et lut ce qui suit :

« Mon cousin de Galles,

» Je vous envoie une navie (2) qui, dans quatre jours, vous portera à l'île de Grénésie (3). Mille soudoyers, de par mon ordre,

(1) Estafette, style du moyen âge.

(2) Flotte.

(3) Guernesey.

marcheront sous votre bannière; advenu à Grénésie, vous combattrez à toute oultrance Aymon Rose, qui y est capitaine pour le roy d'Angleterre, et détruirez les grosses pourvéances que cil Aymon Rose moult y a faictes, aux seules fins de reconforter la grosse navie des Anglais, quand bientôt va cingler pour guerroyer sur nos provinces du Poitou et Saintonge. Si sont les Anglais de Grénésie desconfits et leurs pourvéances détruites, moult liement le sçaurai-je apprendre. Bon courage, beau cousin; que monseigneur saint Yves vous assiste : bien me sera male chance si oncques ne puis reconquêter avec vous cette prinçauté de Galles, que ce mauvais roy anglais a donnée à son aisné-fils.

» Sur ce, féal et amé, que Dieu vous garde.

» Donné à l'hostel de Saint-Pol, le 20me de mars 1372.

» CHARLES. »

Suivait le scel fleurdelisé.

Allons, se dit le Prince Blanc, voilà une entreprise qui m'éloigne de l'Aquitaine, qui m'éloigne d'Edouard de Bordeaux; mais je presserai l'expédition, mon temps d'ailleurs ne sera pas perdu, puisque j'aurai nui aux Anglais; au reste, il n'y a qu'à obéir. Et le lendemain vous auriez vu sortir du château de Josselin une belle troupe de cinq cents hommes d'armes, commandée par Yvain. Et plus loin venait une troupe presque aussi nombreuse qui escortait Clisson; car le sire Ollivier et Yolande avaient voulu suivre le Prince Blanc jusqu'à son embarquement. Comme au voyage de Brouck, Yolande marchait entre les deux chevaliers; mais à quelques pas devant eux, deux pages conduisaient en laisse deux beaux chevaux richement harnachés. L'un était ce grand dextrier, ce puissant cheval de bataille que montait Ollivier de Clisson quand il alla visiter avec Yvain le châtel de Brouck, et dont il lui avait fait présent le matin même; l'autre, *cette blanche haquenée moult bien allant,* haquenée favorite d'Yolande que l'aimable mie, par amour, donnait au chevalier.

Escorte et troupe d'expédition marchèrent ainsi assez longtemps, jusqu'à ce qu'arrivés au port Louis, on aperçut la navie du roi

Charles, garnie de bons combattants, qui attendait Yvain de Galles.

L'embarquement se fit assez rapidement pour l'époque dont nous parlons, et bientôt la flotte tout entière cingla vers les îles Normandes. Quand Yolande s'éloigna du rivage, elle avait déjà depuis longtemps cessé d'apercevoir la dernière voile...

IX.

La flotte ou la navie, comme on disait alors, marchant sous un bon vent, longea les îles des Glénans, la pointe de Penmarck, s'engagea dans la baie d'Audierne, tourna le bec du Raz, à l'extrémité de la partie de la Bretagne appelée l'Armorique, ce *finis-terræ* des anciens, et cingla vers le nord-ouest. L'expédition avait été si soudaine, le Prince Blanc en avait gardé si absolument le secret, que nul, pas même Jacques Lamb, n'en soupçonnait encore le but, quand au quatrième jour, ainsi que l'avait ordonné le roi Charles V, nefs et batels se trouvèrent au pied de Guernesey. Le débarquement s'opéra sans obstacle, les Anglais ne s'étant point attendus à cette visite improvisée; mais le bruit de l'arrivée d'Yvain eut bientôt fait le tour de l'île, assez petite, comme on sait. Aymon Rose, chevalier d'honneur du roi Edouard, rassemble promptement ses forces, et en bonne ordonnance de huit cents armures, grand nombre de picquiers et foison d'archers, marche au-devant des débarqués gallois-bretons.

Les deux troupes se rencontrèrent à deux lieues de la ville au château de Cornet. Les Anglais étaient savants hommes dans l'art de disposer leurs batailles, — bien le montrèrent ce jour-là. De son côté, le Prince Blanc ne négligea aucun des soins que commandait son rôle. Ses armures au centre, auprès de lui *les enfants d'Yvain,* qu'on reconnaissait à la croix verte de Saint-Yves; sur sa droite, les cent lances d'Ollivier de Clisson; à sa gauche, les soudoyers du roi Charles. Cela fait, il passe rapidement à cheval devant le front de sa troupe, en lui adressant ces simples mots : « *Mes*

» *amis, voilà les Anglais: faut les ruer jus; si m'en veuillez donner* » *bonne rescousse pour votre honneur et pour la moye* (1); *car sachez* » *que si je ay en ce cas aucun blâme, vous ne pouvez avoir honneur.* » Et sans plus tarder, il engagea le combat. Que ne pouvez-vous le voir, belle Yolande, de vos tourelles de Josselin! Sa cuirasse d'argent jette l'éclat particulier à ce métal; ses armes d'acier de Venise, grâce à l'artiste qui les trempa, ont atteint un degré de blancheur qui égale presque le blanc panache de son casque; il monte ce grand dextrier que lui donna Clisson. C'est bien le Prince Blanc que ses soldats voient toujours, que les ennemis voient de loin d'abord et de trop près ensuite. Ainsi qu'à la journée de Kardiff, Yvain tient sa hache à deux mains et en porte des coups terribles. Ce n'est pas assez de dire qu'il frappe, il fauche des rangs entiers d'Anglais, et pourtant c'étaient de vaillants hommes. Ses compagnons font merveille de leur côté, et bien leur en prit, car les Anglais *moult durement combattaient.*

« Finablement, dit la chronique, furent les Anglais desconfits, et » en y eut de morts plus de quatre cents sur la place, et convint » messire Aymon fuir, autrement il eût été mort ou pris, et se sauva » à grand meschef, et s'en vint bouter en un châtel qui sied à deux » lieues près de là où la bataille fut, que on appelle Cornet, qui est » beau et fort, et l'avait ledit Aymon, en cette saison, fait bien pour- » voir de tout ce qu'il appartenait à forteresse (2). »

Le Prince Blanc, en poursuivant Aymon Rose, atteignit son porte-étendard. D'un revers de sa hache, il abattit la bannière; de l'autre, celui qui la portait.

Les barrières du châtel de Cornet trop tôt tirées pour que les Français puissent entrer, force fut à Yvain d'en faire le siége en règle. Mais il trouva dans la petite ville de Cornet d'immenses approvisionnements, les *pourvéances* dont parlait le roi Charles, destinées à ravitailler la flotte anglaise à sa prochaine descente en Poitou. Il garda pour son camp tout ce qui pouvait être utile et détruisit

(1) La mienne. Chron. Froissard.

(2) Froissard, liv. I, chapitre CCCXLII.

le reste. En un seul jour, il avait donc pour ainsi dire accompli la mission du roi Charles. Il lui restait pour y obéir à la lettre, et selon ses instincts, à occire les quatre cents armures qui avaient échappé au combat; mais, pour ce faire, il convenait de les prendre. Dès le lendemain de sa victoire, le Prince Blanc expédia sur une bonne nef, qui devait toucher à Honfleur, une estafette au roi de France; c'était son devoir de soldat. Mais à la même heure, partait sur une coquille de pêcheur, afin de tromper sur la côte bretonne la surveillance de Montfort, un messager pour le château de Josselin; c'était son devoir d'amoureux.

Ce hardi messager n'avait pas encore seize ans : il se nommait Yorick. C'était un des pages d'Yolande que la jeune fille avait donné à son fiancé. Yorick, élevé dans la maison de Clisson et dans le culte de ses maîtres, avait pour Yolande un dévouement superstitieux : c'était sa jeune madone, belle, bonne et protectrice, la vraie providence du page. A ce sentiment de l'enfant pour Yolande, nul autre sentiment ne s'était venu joindre : Yorick, tout page qu'il fût, ignorait ce qu'était l'amour. Il est vrai qu'il n'avait pas seize ans. Ce n'en est pas moins assez méritant pour un page.

Le voilà donc nageant vers Port-Louis.

Pendant ce temps, Yvain de Galles poursuivait les travaux du siége, rapprochait la tranchée, préparait les assauts. Jamais ses plans de guerre et de vengeance n'avaient été plus fermes dans son cœnr, sa haine contre la maison d'Angleterre plus forte; mais il éprouvait un bien-être dont il n'avait auparavant jamais goûté le charme. A côté de ses projets, de son inflexible mission, une gracieuse image, un frais souveuir, venaient sans cesse se placer; Yolande était partout pour lui. Sur la grève du rivage, quand il s'y promenait, il voyait au loin flotter sa robe blanche; devant les tours crénelées de Cornet, il la voyait encore lui souriant, lui montrant du doigt les remparts et semblant lui dire : « En avant! » Partout enfin il voyait sa fiancée. Il n'était plus seul au monde!

Un soir Ollivier de Clisson et Yolande étaient assis causant ensemble sur la plate-forme du château de Josselin, quand un jeune gars, à la mine éveillée et fière, débouche subitement par l'escalier

en colimaçon qui se trouvait à quelques pas des châtelains : bonnet de laine rouge tombant sur son épaule, brayes flottantes, guêtres de cuir, casaque brune et le col nu, costume classique du pêcheur.

« — C'est toi, gentil Yorick, s'écria aussitôt Yolande !... Et Yvain?... Voyons, qu'apportes-tu?...

L'enfant, sans répondre, se débarrasse de sa casaque, déroule rapidement les plis de soie d'une bannière, la bannière d'Aymon Rose, dont il s'était ceint le corps, et la jetant aux pieds d'Yolande :

« — Voilà ce que le prince vous envoie. »

Et le mutin page souriant, observe *un petit* (1) la châtelaine qui n'osait parler, mais à vrai dire, le questionnait par ses beaux yeux.

« Oh ! il y a cela encore, reprit-il, noble damoiselle. » Et en même temps, il lui remettait une lettre de son fiancé ; il en donnait une autre à Clisson.

Dire si Yorick fut ensuite accablé de questions, c'est ne vous rien apprendre, mesdames. C'est ce dont vous seriez, je suppose, assez flattés, messieurs, si vous étiez à quelque Guernesey, rêvant de quelque Yolande.

Deux jours après, le brave Yorick repartit de Josselin, et, avec le même bonheur que devant, rejoignit le camp du prince Blanc.

Un assaut ne tarda pas à être livré, dans lequel Yvain se distingua comme toujours. Mais il fallait plus d'un assaut pour emporter la redoutable forteresse. Yorick, dans les moments de calme, employait ses loisirs à fureter les coins et recoins de l'île, en vrai page qu'il était ; et son dévouement à Yvain qu'il aimait d'abord pour l'amour d'Yolande, pour lui-même bientôt après, utilisait ses incursions. Il observait tout et observait bien, car il était aussi intelligent qu'intrépide. Au milieu d'une de ses tournées, il aperçut sur le soir, comme une ombre noire, qui, glissant le long d'une des poternes du château assiégé, se dirigeait vers la campagne. S'approchant du plus près qu'il put, il vit distinctement que l'ombre était un cavalier

(1) *Un petit*, un moment, mot nuancé du moyen âge qui se prêtait aux gradations, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

couvert d'un manteau brun, le chapeau rabattu sur les yeux, marchant d'un pas extrêmement rapide.

Un soupçon, que son aversion naturelle pour le personnage qui en était l'objet accréditait peut-être, lui traversa tout aussitôt l'esprit. A la tournure raide, à la haute taille de l'inconnu, il crut que c'était Jacques Lamb. « Si c'était lui, pensa-t-il, que viendrait-il » faire, à pareille heure, à la poterne du château? Comment aurait-il » pu la franchir sous les yeux, sous les oreilles des *escoutes?* Et s'il » l'avait fait sans danger, quel serait donc ce Jacques Lamb? Mais » d'abord assurons-nous du fait; car je n'ai pas vu son visage, mon » horreur de ce vilain homme peut m'abuser en ce moment. » Et Yorick redoubla de vitesse, et il était sur le point d'atteindre le mystérieux marcheur, fort résolu, la main sur son épée, de l'obliger à se faire connaître, lorsque ce dernier se jeta soudain dans un bois très épais qui se trouvait tout près de là. Yorick s'y engagea sans hésiter, lui criant vainement d'arrêter. Le cavalier inconnu ne se retourna pas, et précipitant sa marche dans cette forêt dont il paraissait connaître parfaitement tous les détours, il disparut soudain aux regards d'Yorick, derrière un énorme bloc de rochers. Depuis cet instant, impossible fut-il au jeune page de retrouver sa trace. Yorick, désappointé, rentra au camp l'oreille basse, mais ses soupçons au cœur; toutefois, comme rien n'avait pu en éclairer la portée, il ne se crut pas loyalement en droit d'en faire part au Prince Blanc, en spécialisant Jacques Lamb. Il ne lui laissa pas néanmoins ignorer le résultat, tout incomplet qu'il fût, de ses observations. Yvain ne put, à défaut de données, concevoir aucune suspicion, et pensa qu'Yorick se serait égaré à la poursuite de quelque braconnier de l'île.

Le page n'insista pas; mais il n'en aima pas plus fort l'écuyer Jacques Lamb, et se promit bien à l'avenir d'observer particulièrement le personnage.

X.

Aymon Rose, le capitaine anglais, serré de près dans sa forteresse, avait grand peur d'être enlevé et ne savait trop comment

faire pour parer à cette extrémité. Déjà l'expédition qu'Edouard III dirigeait contre le Poitou et la Saintonge sur la navie dont a été parlé, aurait beaucoup à souffrir du coup de main effectué par le Prince Blanc, et de l'enlèvement des pourvéances destinées à la ravitailler au passage, ainsi qu'à lui fournir vivres abondants pour tenir la campagne en France. C'était un très sensible échec, si l'on tient compte du prix qu'Edouard III attachait à cette entreprise, sollicitée d'ailleurs par des barons poitevins de son parti, notamment par Richard d'Angle, et destinée à frapper un tel coup, que pour jamais les deux provinces resteraient inséparables de la couronne d'Angleterre. Il avait donc garni ses nefs de ses meilleurs chevaliers, d'hommes d'armes éprouvés et de grand nombre de gentils hommes du Poitou servant sous sa bannière. Aymon Rose, chevalier d'honneur d'Edouard III, fut par suite *moult courroucé* (1) de ce désastre, mais amender ne le put. La flotte partie d'Angleterre nageait déjà vers le Poitou; Aymon Rose trouva, quoique bloqué, le moyen de faire avertir l'amiral et de l'entreprise et des succès d'Yvain de Galles, afin qu'il cessât de compter sur les approvisionnements rassemblés à Guernesey. « *Si en eût cil amiral mal talent, racontent » les chroniques, mais rien n'y pût.* » Son but était de marcher au terme de son expédition le plus rapidement possible, avant que le roi Charles V ne fût parvenu à porter dans les provinces menacées assez de gens pour les utilement défendre. On ne savait pas au juste quel était l'amiral d'Angleterre, gouverneur de l'expédition, et plus tard chef de la campagne. Plusieurs bruits couraient à cet égard. Tous s'accordaient cependant à dire que c'était un valeureux prince de la maison royale, tant Edouard III voulait, en cette circonstance, encourager ses partisans et préparer fortement le succès. Edouard III touchait à son déclin : la fortune qui avait partout secondé sa jeunesse, semblait, en femme qu'elle est, s'éloigner d'un roi qui vieillissait, pour favoriser Charles V, ce grand roi, cet œil toujours ouvert, ce lutteur qui, ne frappant presque jamais, se tenait si bien en garde qu'il fatiguait son ennemi et lui faisait

(1) Courroucé signifiait contristé.

quitter la place, sans qu'il eût, par aucun point, pu l'atteindre. Edouard sentait tout cela et brûlait du désir d'imprimer une fois encore un tel éclat à ses armes, qu'elles redevinssent, comme devant, irrésistibles en France. Il n'avait donc négligé aucun soin pour fixer la victoire, et son fils devait demander à la fortune les faveurs qu'elle se plaît à prodiguer aux jeunes gens.

Etait-ce le duc de Lancastre? Etait-ce le comte de Penbrocke ou Edouard le prince de Galles? Nul ne le savait au juste; mais les partisans anglais répandaient en France que c'était en effet le fameux Prince Noir : rien toutefois n'en avait transpiré jusqu'à l'île de Guernesey.

Aymon Rose n'ignorait pas que la flotte du roi son maître descendait vers la Rochelle. Il avait reçu d'Edouard III des ordres pressants de tout faire pour obtenir qu'Yvain levât le siége de Cornet. Le monarque anglais avait sa politique en agissant ainsi, et quant au salut de l'île, et quant aux soins de sa haine contre le Prince Blanc. De son côté, Aymon, comprenant de quelle importance était pour son maître la possession de Cornet, qui en définitive assurait la possession de l'île, redoublait d'efforts pour le défendre. Yvain, par la même raison, cherchait à gagner au roi Charles ce poste si capital, alors surtout que la marine anglaise, dans l'enfance comme les autres marines, s'en servait tour à tour pour escale, ravitaillement, point d'observation ou de rassemblement, pendant ses fréquentes excursions sur nos terres. Déjà le capitaine anglais comprenait avec désespoir qu'il ne pourrait pas tenir huit jours contre les assauts continuels d'Yvain.

Un matin, le Prince Blanc reposait encore à demi éveillé dans sa tente, lorsqu'entendant gratter, il ordonna au visiteur d'entrer : c'était l'écuyer Jacques Lamb.

— « Monseigneur, lui dit-il, despartons-nous d'ici, où voirement perdons notre temps à contraindre ce châtel de Cornet qui bientôt se devra rendre à nous faute de vivres. Il suffit donc d'y laisser gens assez autour pour le durement étreindre.

— Par Saint-Yves, Jacques Lamb, vous ne parlez mie sérieusement, répondit le Prince Blanc, quand vous me suadez de lever l'ost

et de me despartir avant d'avoir à fiance ou à mort ce chien d'Anglais Aymon Rose !

— Si vraiment, Monseigneur, je parle moult sérieusement, et bien serez de mon avis quand m'aurez ouï un petit. Cette navie que le roi Edouard envoie contre les bonnes provinces de Poitou, d'Aunis et de Saintonge, et qui depuis hier a dépassé l'isle de Grénésie (1), cette navie, mon beau seigneur, nous la pouvons combattre en nageant fort, et si prendre vous échet cil qui en est meneur et capitaine, autant vaudrait conquêter le roi Edouard lui-même ou la couronne d'Angleterre.

— Et quel est donc, sire écuyer, cil meneur et capitaine de si haut prix?

— Monseigneur, c'est le Prince Noir.

Yvain bondit comme le lion qui voit sa proie. D'une main il étreignit la main de Jacques Lamb; de l'autre il pressait son cœur dont les mouvemements se heurtaient, et regardant fixement l'écuyer :

— Par l'âme de mon père, dis-tu vrai, Jacques Lamb?

— Aussi vrai que je vous suis dévoué, Monseigneur, reprit l'écuyer dont les traits présentaient tous les caractères de la plus sincère assurance.

— Eh bien! en ce cas, ajouta Yvain, ordonne, sire écuyer, qu'on se prépare à despartir d'ici. Embarque mes fidèles Gallois, les cent lances d'Olivier de Clisson, cent hommes d'armes bretons, et je vais placer le reste si serré autour du châtel que, en attendant mon retour, cil capitaine Aymon Rose ores ne puisse s'envoler. »

Les ordres d'Yvain furent exécutés avec cette rapidité que double l'affection des soldats pour leur chef; et déjà le Prince Blanc achevait sa dernière inspection, quand il aperçut, l'air pensif, voire même triste, son réveillé page Yorick :

— Qu'avons-nous donc, gentil page, que vous semblez moult courroucé? Est-ce au sujet de cette despartance?

— Oil, Monseigneur, répondit le page, oil suis-je pour cela moult

(1) Guernesey.

courroucé. Et m'est avis que Jacques Lamb fait la besongne de l'Anglais. Le châtel moult était étreint durement. Bientôt se allait rendre ou de force l'avions. Jà était finie votre entreprinse... Et voilà continua le page en montrant les tours du château, que nous nous despartons d'ici pour que ces beaux oiseaux s'envolent! M'est avis que Jacques Lamb fait la besongne de l'Anglais.

— Voire le petit fâcheux, reprit Yvain en riant, il maugrée mon écuyer. Allons, prenez la chose plus liement, pagelet; voyez autour de la cage les soudoyers du roy de France, deux cents armures de votre pays de Bretagne... Pensez-vous mie qu'au nez de ces bonnes gens d'armes, sans meschef (1) de ces grands engins que là-bas voyez lez les murailles de Cornet, oncques les beaux oiseaux s'envolent?

— Allons, suivez-moi, follet. Viens, mon Yorick, ajouta-t-il, en posant affectueusement sa main sur la tête du page qui lui rappelait Yolande, viens et montons sur la galléace (2) qui m'attend.

Yorick suivit, mais en faisant une moue qui donnait à sa jolie figure une expression de doute et d'intelligente tristesse.

XI.

La flotille du Prince Blanc revenant par où elle était venue, cingla vers les côtes d'Aunis et Saintonge. Huit jours durant elle navigua sans rien apercevoir, et Yvain commençait à perdre patience, quand il découvrit dans le lointain une masse de voiles anglaises qui couvraient la mer, semblables à une nuée de goëlands. Autant qu'on en pouvait juger à pareille distance, la navie du roi Edouard était tellement supérieure à l'expédition que commandait Yvain, que notre page Yorick regardant de travers Jacques Lamb, pensa de plus belle que le sire écuyer, ainsi qu'il l'avait dit au Prince Blanc, faisait la besogne des Anglais. Mais Yvain, préoccupé d'une seule

(1) Crainte, dommage.
(2) Grosse barque.

idée, emporté par une seule espérance, n'aspirait qu'à joindre, qu'à attaquer son ennemi le *Prince Noir*; à frapper au cœur le roi Edouard en perçant le cœur de son fils; et, par son ordre, on fit force de rames, comme on mit toutes voiles au vent. Le hasard voulut qu'à peu de distance du Croisic, la flottille du Prince Blanc fut ralliée par quelques grosses nefs et quelques barges bien pourvues, montées par des Espagnols au service d'Henry de Castille, le fidèle ami, le protégé du roi de France. Rovigo-le-Roux en était le principal patron. Les deux flotilles réunies nagèrent avec une vigueur nouvelle, si bien qu'elles arrivèrent à l'entrée du hâvre de La Rochelle assez tôt pour croiser la navie anglaise.

C'était la veille de la Saint-Jean-Baptiste, le 23e jour de juin 1372. Les Anglais, bons mariniers pour le temps, s'ordonnèrent sur-le-champ en bataille.

Le Prince Blanc, de son côté, aligna ses bateaux; de même en fit l'Espagnol Rovigo-le-Roux pour ses grosses nefs et ses barges.

Bientôt ensuite le combat s'engagea. Il fut long, il fut meurtrier et dura deux jours. Pendant la première journée, les archers anglais faisant pleuvoir leurs lourdes sagettes sur les Gallo-Bretons et sur les Espagnols, *en navrèrent beaucoup*. Les chevaliers anglais et poitevins avec leurs lances de quinze pieds, droites et frappant dru, renversèrent aussi un grand nombre des hommes d'armes d'Yvain et des mariniers espagnols. Mais point n'est besoin de dire que les soldats du Prince Blanc n'épargnaient non plus les Anglais. L'évènement restait cependant indécis. La flotille anglaise supérieurement équipée, composée de meilleurs vaisseaux, garnie de la fleur des chevaliers, avait pris néanmoins un certain avantage. Malgré ses constants efforts, Yvain n'avait pu dans la mêlée du combat, aborder la galéace-capitane. Il passa la première nuit à l'ancre en vue de La Rochelle, dans une fébrile anxiété et dans des mouvements de violence qui effrayaient ses compagnons. Quand vint le jour, la bataille recommença. Disons tout de suite à l'honneur des gens de La Rochelle, que quoique sujets de la couronne d'Angleterre, regorgeant dans leurs ports de barques et de *vaissels*, ils ne firent même pas mine de venir secourir la flotte du roi Edouard, « *car les bourgeois*

» *d'icelle ville, oncques n'aimèrent naturellement les Anglais* (1).

Yvain avait, pendant la nuit, rempli de l'élite de ses Gallois la grosse nef qu'il montait, et il la poussa en avant. Vous auriez vu ces généreux *enfants d'Yvain* rivaliser d'ardeur avec leur brave chef, se jeter au-devant des coups, arrêter la mort au passage quand l'impétueux Yvain la tentait de trop près. Comme ces jeunes Germains du temps de Velléda, « ils pensaient qu'il est honteux pour le » chef de se laisser surpasser en bravoure, honteux pour les com- » pagnons de ne pas égaler la bravoure du chef; que ce qui est in- » fâme et couvre de honte toute la vie, c'est de sortir vivant d'un » combat où le chef a péri (2). » Yvain combat pour la victoire, ses compagnons combattent pour Yvain. Les barges Espagnoles bien pourvues et *bien bretèchées*, faisaient un mal horrible aux Anglais, lançant sur eux foison de grands barreaux de fer et de *plommées de plomb* qui moult effondraient. Mais rien ne résiste au choc de la nef où flotte la bannière d'Yvain, ce gracieux étendard brodé par les charmantes mains d'Yolande : les coups qui partent de cette nef-capitane frappent partout, dispersent les nombreux bateaux qui vainement cherchent à l'arrêter, et bientôt le Prince Blanc aperçoit enfin la belle galéace où se déploie l'étendard rouge d'Angleterre, armorié des devises royales.

C'était le vaisseau amiral. Il semble que le navire d'Yvain comprenne l'impatience du prince, car il vole sur l'eau aussi léger qu'un bateau de pêcheur et s'attache à son ennemi : j'ai dit *s'attache* et à dessein, puisque le Prince Blanc a fait jeter soudain de grands crochets qui le rivent au vaisseau anglais.

D'un bond il saute à l'abordage, et tous ses compagnons le suivent... La nef anglaise était immense, les deux troupes y auraient manœuvré fort à l'aise. Mais ce ne fut qu'une affreuse mêlée : l'élite des deux flotilles s'y heurtait, s'y déchirait sans trève et sans quartier. Tout à coup, cependant, cette tuerie d'hommes paraît suspendue par instinct. Yvain vient de renverser mort d'un coup de sa terrible

(1) Froissard.

(2) Tacite : *De moribus germanorum*. Cap. XIX.

hache l'Anglais Jean de Lantonne, chevalier du corps du prince capitaine, qui lui cachait la vue de ce dernier, vaillamment occupé ailleurs (1). Il voit alors, à quelques pas de lui, un combattant de haute taille, à la cuirasse, au casque noirs, au noir panache, aux armes noires. Plus de doute, c'est Edouard de Galles. Yvain s'arrête un moment, oppressé par sa joie autant que par sa haine; mais presque aussitôt reprenant ses esprits : — « A toi, s'écrie-t-il d'une » voix qui domine le tumulte de la bataille; à toi, Edouard, le » Prince Noir qui t'escrips Prince de Galles ; fils de voleur et d'assas- » sin... l'hoir de Galles te défie. » Et sa hache siffle autour de sa tête comme il eût fait siffler une baguette.

Toutefois, quelle que soit sa rage, il a le temps de remarquer que le prince anglais qui s'avance résolûment vers lui, n'a que son épée à la main. Il jette au loin sa hache et tire aussi son épée, car s'il veut tuer, c'est en vrai chevalier, sans aucun avantage d'armes. Le combat général cesse alors sur la nef-capitane comme par enchantement, et tous les regards, tous les cœurs s'attachent aux deux chevaliers. C'est que ce fut un combat grandiose : il semblait que des ressorts de fer fissent mouvoir ces pesantes épées qui frappaient à coups redoublés, déchirant peu à peu chaque partie de l'armure. Le sang des deux adversaires coulait déjà par vingt blessures; mais aucune n'était profonde et la victoire ne se décidait pas. Soudain, le Prince Blanc bondissant, relève d'un revers l'épée du prince anglais, et lui assène de la lourde poignée de son arme un tel coup sur son bassinet, qu'il le renverse à ses pieds étourdi et sans mouvement. Au même instant, il lui mettait un genou sur la poitrine, et, tirant son poignard, il cherche où il doit frapper.

En ce moment, un homme couvert de son armure, la visière baissée, ce qui fait qu'on ne l'eût pu distinguer, passe rapidement auprès d'Yvain, en lui disant tout bas :

« Cil n'est pas le Prince Noir, Monseigneur », et se perd bientôt dans la foule.

— Voire, qui donc cil est, s'écrie Yvain furieux !

(1) Froissard.

Et sur-le-champ, du tranchant de son poignard, il brise la mentonnière qui retenait le casque du chevalier évanoui, et fait voler le casque au loin.

Ce n'était pas le Prince Noir. C'était le comte de Penbrocke, le frère puîné de ce prince, qu'Edouard III, afin d'agir sur l'opinion, peut-être aussi afin d'arracher le Prince Blanc au siége de Cornet et de l'attirer par où il penchait à une perte qui paraissait certaine, avait couvert des armes noires de son aîné, malade en ce moment à Bordeaux, et mis à la tête de l'expédition. Ses partisans, pour accréditer la ruse, répandaient en France, comme nous l'avons dit, que c'était bien le Prince Noir.

Penbrocke était, du reste, un vaillant cœur, un bras de fer, le Patrocle de l'Achille anglais.

— Cil n'est pas lui, dit tristement Yvain..... Mais enfin c'est *Penbrocke*, un des fils des bourreaux de mon père.

Et de nouveau son poignard se leva sur la tête nue du jeune homme et son regard étincelait...

Le poignard resta ainsi suspendu sur la tête du prince anglais deux secondes, deux siècles pour ses chevaliers, pour ses compagnons consternés; mais, pendant ces deux secondes, Yvain de Galles s'était dit :

« Non, ce n'est pas le Prince Noir... Ce n'est pas lui qui, vivant, m'empêchera d'épouser Yolande, par suite du vœu que j'ai fait. Mon vœu c'est de tuer celui qui s'escript le Prince de Galles. Celui-là s'est bien battu : c'est un preux, il ne s'escript pas d'ailleurs Prince de Galles... » Et son arme retomba sans frapper, et il fiança Penbrocke son prisonnier, et il le fit conduire sur son navire; et furent pris aussi les autres qui montaient la nef-capitane.

Navrés et terrifiés, ils ne cherchèrent plus à combattre, et fut pris le baron poitevin Richard d'Angle, qui avait mis cette entreprise dans la tête du roi d'Angleterre, *lequel moult l'aimait et le créait* (1).

Pendant qu'on dégarnissait le vaisseau ennemi, que sur tous les points la bataille cessait, et qu'on faisait foison de prisonniers an-

(1) Froissard, liv. Ier, partie II, chap. CCCXXXVIII et suivants.

glais, en même temps qu'on capturait de bonnes prises, Jacques Lamb fit couler bas une galère qu'avait montée Richard d'Angle. Si l'écuyer d'Yvain n'obéit qu'à une inspiration du hasard, il faut convenir qu'il fut mal inspiré, car cette galère contenait la finance du roi anglais, assez grosse pour entretenir une armée entière; cinq ou six mille soudoyers. Nonobstant, du résultat de cette victoire d'Yvain de Galles, disent les chroniques ceci :

« Or, sachez que pour ce jour, combien que les barons et cheva-
» liers le comparassent, le roi d'Angleterre y perdit plus que nul;
» car, par cette déconfiture, se perdit depuis tout le pays, si comme
» vous orrez avant en l'histoire (1). »

Jacques Lamb s'approcha un moment d'Yorick, et donnant à sa sombre figure autant de fine ironie qu'elle en pouvait comporter :

— Eh bien! beau page, lui dit-il, avons-nous faict, comme quelqu'un moult le craignait, la besongne des Anglais, en conduisant le Prince Blanc à La Rochelle?

— M'est avis, sire écuyer, lui répondit fièrement Yorick, que ce n'est mie notre faute. De fait avez osté le siége de devant Cornet, qu'étreignait le seigneur mon maître, et que prendre il allait. Vous l'avez jeté à l'adventure avec une poignée d'hommes d'armes contre la grosse navie anglaise qui le devait ruer jus et conquêter dix fois, si Dieu et Monseigneur saint Yves n'avaient protégé le bon droit... Par Clisson, messire, on créerait moult facilement qu'aviez ouvré par cautelle cette entreprinse pour faire aller le Prince Blanc à meschef, si on ne vous savait pas si féal de notre gracieux maître! »

Et un sourire mal dissimulé de mépris courait sur les lèvres du page.

Yorick continua :

— Et cet homme qui, sur la fin du combat, a passé tout près d'Yvain de Galles pour lui dire bien bas : « Cil n'est pas le Prince
» Noir, Monseigneur... » Pourriez-vous m'en donner des nouvelles? M'est avis que vous le connaissez un petit.

Un éclair de colère anima le visage de Lamb; il se contint pourtant et repartit :

(1) Froissard, liv. Ier, partie IIe. chap. CCCXLI.

— Moins bien que vous acertes, mons Yorick, car j'étais à l'arrière du vaissel, et guère n'ai faict qu'entrevoir ce que vous dites. Jà vous chantez bien haut, mon jeune coq. Voir si vous serez un jour tant batailleur qu'êtes hui moult hardi questionneux? »

Pour toute réponse, l'enfant tira sa dague, et il allait se précipiter sur l'écuyer, quand Yvain, passant en ce moment pour regagner son navire, s'appuya sur le bras du page en lui disant :

— Soutiens-moi un petit, Yorick, que ne me sens mie à mon aise.

Et il l'emmena avec lui.

De même qu'à Guernesey, l'enfant resta médiocrement convaincu de la fidélité de Lamb. Mais quelles preuves avait-il du contraire?

Aucunes, que son instinct et son cœur...

F. DE BIGORIE.

(La fin à la prochaine livraison).

CHARTE DE JEAN, DUC DE NEMOURS,

EN FAVEUR DU PRIEURÉ DE SOLESMES

(2 JUIN 1497).

La charte suivante, que nous publions ici pour la première fois (1), nous a semblé propre a faire comprendre l'état malheureux dans lequel les guerres des Anglais laissèrent notre pays. En effet, les calamités qui s'appesantirent sur le bourg de Solesmes furent communes à un grand nombre d'autres localités, comme des monuments incontestables l'attestent.

Il nous sufira maintenant de quelques explications préliminaires, que nous empruntons à l'*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*. De 1399 à 1416, le prieuré de Solesmes fut gouverné par Hélie de Voude, personnage dont la modestie égalait la science. En 1408, Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence et du Maine, seigneur de Sablé, fit remise au monastère de la somme de vingt livres de tailles que le prieur était tenu de lever, chaque année, sur ses vassaux, pour la verser ensuite dans les mains du collecteur des redevances de la seigneurie de Sablé; il concéda encore une autre redevance, le tout à la charge par les moines de célébrer chaque jour

(1) D'après l'original conservé aux archives de l'abbaye de Solesmes, n° 189. On en trouve une copie dans le Mss. de Gaignières, n° 197, p. 129-132.

une messe de *requiem* pour ce prince, après sa mort. Vingt ans environ après cette fondation, les Anglais portèrent le ravage dans le voisinage de Sablé; le prieuré souffrit grandement au milieu de cette tourmente; un incendie allumé par les ennemis amena la perte d'un grand nombre de ses titres.

Cependant vers l'année 1470, le monastère commença à être gouverné par une série de prieurs d'un rare mérite, qui réparèrent autant qu'il leur fut possible, les malheurs de l'invasion, et enrichirent son église de ces monuments précieux qui font sa gloire et celle de la contrée. Philibert de la Croix, Mathieu de la Motte et Guillaume Cheminart ont laissé un souvenir qui ne doit pas périr. Ce fut Guillaume Cheminart qui obtint du bâtard d'Armagnac, Jean de Nemours, la charte que nous allons donner. Ce seigneur, peu connu dans l'histoire, n'hérita point des instincts dépravés de ses pères, et favorisa l'Eglise de tout son pouvoir. Le prieuré de Solesmes ressentit plus d'une fois les effets de cette bienveillance, et les moines lui témoignèrent leur reconnaissance en diverses manières. Parmi les figures qui composent le groupe de la sépulture du Christ, on croit avec fondement, reconnaître les traits de Jean de Nemours, dans le personnage qui représente Joseph d'Arimathie.

DOM PAUL PIOLIN, O. S. B.

Jehan, duc de Nemours, conte de Castres, de Beaufort et de l'Isle Jourdain, viconte de Chastelhairaud, de Saint-Florentin et de Martigue, seigneur de Mayenne-la-Juhées, de Sablé et de la Ferté-Bernard, per de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Humble supplication de nos chers et bien amez les religieux, prieur et convent du prieuré conventuel de Solesmes, lez notre ville dudit Sablé, de l'ordre de saint Benoist, membre deppendent du moustier et abbaye de Saint-Pierre de la Coulture près le Mans, contenant que japieça feu de bonne mémoire Loys roy de Jhérusalem et de Sécille, segond de ce nom, duc d'Anjou, conte du Maine et seigneur dudit Sablé, notre prédécesseur, donna, quicta et délaissa auxdits prieur et convent la somme de vingt livres tournois de taille, que ledit prieur estoit tenu lever, cuillier et recevoir chacuns ans sur ses hommes et subjets aux dépens d'iceulx subjets,

et icelle somme nous rendre et payer à notre recepte dudit Sablé au jour et feste de la Nativité Notre-Dame, avec autre somme de deniers, taille et cens, montant la somme de dix-huit sols neuf deniers, et certains eschaudez, roessolles et deux jaillons de vin, tenant chacun jaillon cinq pintes; a cause de certaines leurs choses deues à nostre ditte recepte, comme de tout nous ont deuement fait apparoir par les lettres dudit don et octroy, ou par le *vidimus* d'icelles autentiquement fait soubs nos seaulx dudit Sablé et seings manuels de nos chastellain (1) et greffier dudit liéu ; à la charge de dire et celebrer chacun jour une messe de *requiem* ondit prieuré pour l'âme dudit sire roy, notre prédécesseur, ses parens et successeurs, comme contenu es tès lettres dudit don sur ce faictes. Que à l'occasion des guerres et hostilitez qui ont depuis esté en ce royaulme le bourg dudit Solesmes qui en paravant icelles guerres estoit grandement populé de riches gens et bons marchans, et édiffié en grant nombre de maisons, et de présent est désolé et en grande ruyne, habité de petit nombre de pauvre gens, presque tous mendians, petitement et pauvrement logez, par quoy n'est possible auxdits religieux de lever ne exiger sur iceulx ne aucuns subjets dudit prieuré que petite partie de laditte somme de xx livres tournois ; et tellement que à peyne on pourroit leur ne exiger toutes charges de levée de laditte taille de duytes que la somme de huit livres ou environ, qui n'est avecques ledits xviii s. ix d. tr., eschaudez, roessolles et jaillons de vin souffisante fondaction pour continuer dire et célébrer laditte messe, laquelle chacun jour est dicte et célébrée oudit prieuré comme dit est, et sonnée à une grosse cloche après l'office de Prime, à la grant charge dudit prieur et prieuré. Nous suppliant humblement que leur vousissions donner récompense et provision souffisante pour icelle messe de *requiem* chacune jour dire, célébrer et continuer en la forme que dessus, ou que les vousissions décharger d'icelle messe. Laquelle requeste par nous et les gens de notre conseil veue et le contenu en icelle considéré eussions par certaines noz lettres missives mandé et commis à nos bailli et officiers dudit Sablé faire inquisicion et nous certiffier de tout ce que estoit coutume en leur ditte requeste, et icelle nous envoyer, pour la veoir avec les gens de notre dit conseil, et y estre par nous donné la provision telle que de raison. Et laquelle enqueste avec le *vidimus* de la Chartre dudit don fait par ledit feu roy Loys, notre

(1) La charte originale porte chastellain ; mais c'est une erreur évidente, il faudrait chancelier.

prédécesseur susdit, et autres lettres et atestacion faictes soubz nosdits sceaulx eussent esté par lesditz religieux mises et produites par devers nous à ceste fin. Savoir faisons que après lesdittes lettres grande et meure délibéracion, enqueste dessusdite et autres choses que lesdits suppliants ont mis devers nous veues, et les gens de nostredit conseil, voulant et désirant de tout notre cueur, en ensuivant le vouloir et intencion de nos prédécesseurs entretenir et maintenir les fondacions et augmentacions par eulx faictes, et meismement en ce que touche le fait de l'église; en regard que laditte messe est grande charge audit prieur et prieuré, laquelle est chacun jour sonnée, dicte, célébrée et continuée audit prieuré, et que la fondacion d'icelle est diminuée, comme dit est, ainsi que par laditte enqueste nous est deuement et suffisament apparu. Et affin que nous, noz prédécesseurs et successeurs soyons participans en laditte messe, suffrages et divin service qui y est chacun jour fait et continué audit prieuré, et sera pour l'advenir et spécialement affin que laditte messe aususditte appelée la messe du roy Loys puisse estre continuée pour l'advenir en la forme accoutumée. Avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons de grâce espéciale par ces présentes, par manière de pension, et jusques à ce que autrement par nous y soit pourvueu que se laditte taille ne montoit à ladite somme de xx livres tournois, lesdits prieur et religieux et leurs successeurs audit prieuré aient et preignent par les mains de nostre receveur ordinaire dudit Sablé présent ou advenir le parfaict d'icelle somme de xx livres tournois, sur les deniers qui nous peuvent et pourront appartenir à cause du droit de passaige et pontenaige de nostre port appelé le port de Solesmes, sur la rivière de Sarte, près et joignant leurdit prieuré, et en rapportant ces présentes signées de nostre main ou *vidimus* d'icelles soubz scel autentique pour une fois avecques quictance souffisante desdits prieur et religieux de la somme de deniers qui par nostredit receveur leur sera payée et baillée chacun an sur le prouffit et revenu dudit port tant seulement. Nous voulons estre allouée en ses comptes, déduyte et rabatue de sadite récepte ordinaire à la reddicion de ses comptes. Et avec ce avons permis et permectons auxdits prieur et religieux que quant ils vouldront prendre et avoir ledit passaige et pontenaige afferme, qu'ils le puissent tenir à tel et semblable prix que feroit ung homme fermier, et qu'ils y soient préférez devant tous autres, et que par nosdits officiers ne aultres nos subjets ne leur soit aucunement empesché, mais baillé comme aux plus offrans et derniers enchérisseurs. Si donnons en mandement par ces meismes pré-

sentes à nos amez et feaulx conseillers, les bailli et chastellain, procureur et receveur ou à leurs lieutenans et autres nos officiers et subjetz de notre dite ville et baronnie de Sablé et à chacun d'eulx que de nos présentes grace, ordonnance et permission, ils facent, souffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement lesditz religieux et leurs successeurs sans en ce leur faire ou donner ne souffrir leur estre faict, mis ou donné par eulx ou l'un d'eulx aucun destourbier ou empeschement au contraire. En mandant outre à notre amé et feal conseiller, trésorier et receveur général de nos finances, maistre Jehan le Riche que doresenavant par chacun an il face par notre dit receveur ordinaire dudit Sablé, payer, bailler et livrer des deniers venant ens à cause dudit port dudit Solesmes auxdits prieur et religieux dudit lieu, ledit parfait de xx livres tr., de ce que ladite taille ne pourra porter comme dit est. Car ainsi le voulons et nous plaist estre faict. En tesmoing de ce nous avons fait sceller ces présentes de notre scel. Donné est Paris le deuxième jour de juing l'an de grace mil cccc quatrevings dix sept.

JEHAN.

Et sur le repli :

Par Monseigneur le duc, Mons. le Bastard d'Armagnac et autres présents.

J. DE FORGES.

Scellé en cire rouge sur lacs de parchemin. Aujourd'hui le scel perdu.

LETTRE INÉDITE DE LOUIS RONSART.

Louis ou Loys Ronsart, chevalier de l'Ordre du roi sous François Ier, et maître d'hôtel de ce prince, fut le père du célèbre poète vendômois.

« Ce Loys, dit Claude Binet, avoit quelque connaissance des » lettres et principalement de la poésie; mesme faisoit quelquefois » des vers, tels toutefois que le temps pouvoit porter, et me souvient » en avoir ouy réciter quelques-uns à notre Ronsard, qui montroient » que la poésie ne s'acquiert pas tant comme elle s'insinue en nous » d'un instinct naturel en naissant (1). »

Presque toutes les biographies se bornent à mentionner le nom et les titres de Louis Ronsart, et les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur sa vie se trouvent dans une épître de Jean Bouchet de Poitiers, citée et analysée par l'abbé Goujet.

« Bouchet, dit l'auteur de la *Bibliothèque française* (2), remercie » d'abord Louis Ronsart des lumières qu'il lui avoit données sur la » poésie, et nous apprend que ce fut ce chevalier qui le fit venir à » Paris :

Recogitant nuyt et jour l'excellence
De celle amour que par begnivolence,
Avez à moy, très hardy chevalier,
Non d'aujourd'hui seulement ne d'hyer,
Mais il y a des années lunaires,
Neuf-vingt au juste et quinze de solaires,
Quand il vous pleust à Paris me appeler
Et des secrets aucuns me révéler
Du tant noble art de doulce rhétorique
Dont vous avez le sçavoir et praticque;
Par le moyen de quoy je corrigeay

(1) Vie de Pierre Ronsard.
(2) Tome XI, pages 288 et suiv.

Le Chappelet des princes que érigeay
A la rigueur de toute quadrature,
Et de rentrer et clore en l'ouverture;
En tous mes vers de Epistres leonyns
Je entremeslay depuis de féminins
Et masculins deux à deux dont la taille
Résonne fort, s'il advient qu'on y faille.

» Nous apprenons de la même épître que Ronsart avoit déjà passé » vingt-deux fois les Monts, tant pour cause de guerre que pour » diverses affaires dont il avoit été chargé :

Premièrement fustes à la bataille
Qui fust en mer, qu'on nomme la Rapaille,
Puis à Novarre et à d'Ast-la-Comté
Où huyt tournois fistes, tout bien compté.

» Que sans lui et sans ce qu'il imagina, Milan n'auroit pas été » conquis, Alexandrie n'auroit pas été prise, Louis Sforce n'auroit » pas été fait prisonnier; que dès sa jeunesse il avoit accompagné le » roy, avec qui il étoit au voyage de Gesnes; qu'il s'est trouvé à la » guerre contre les Vénitiens, à la journée de Sainte-Brigitte ou » bataille de Marignan, etc...

Car quarante ans y a que vous avez
Toujours servy la couronne de France.

« Bouchet ajoute que lorsque le dauphin, fils de François Ier, et » le duc d'Orléans, frère du dauphin, furent envoyés en ôtage en » Espagne, lors de la délivrance de François Ier, Ronsart fut fait » maître d'hôtel de ces princes, et qu'il demeura avec eux en Es- » pagne pendant quatre ans et demi environ; qu'il y fut deux ans » prisonnier, et que pendant ce temps il composa deux traités, l'un » sur le *Blason*, l'autre

Comme on se doit ès-maisons des grands princes
Entretenir par règnes et provinces.

» Bouchet désire que ces deux traités soient imprimés. »

Ce fut Ronsart qui présenta au roi l'ouvrage de Jean Bouchet intitulé : Le *Jugement poétique de l'honneur féminin et séjour des illustres, claires et honnestes dames :*

Puys demi-an le chevalier Ronsart
A faict présent au roy de mon rude art;
C'est le palais où sont les claires dames
Dont par escrit j'ay mis les épigrammes
Tout à l'honneur du sexe féminin.

Bouchet donne encore l'épitaphe de Ronsart. On y lit que ce chevalier mourut l'an 1544, âgé de soixante-quinze ans.

La lettre que nous publions, d'après le manuscrit autographe appartenant à la Bibliothèque d'Angers, est adressée *à Monsieur de Brissac, gouverneur de Monseigneur le dauphin* (1). Elle nous paraît avoir une véritable importance historique, non seulement à cause du nom dont elle est signée, mais encore parce qu'elle révèle l'état de dénuement et d'abandon dans lequel furent laissés les enfants du roi de France, pendant leur captivité en Espagne.

ALBERT LEMARCHAND.

Monsieur, vous ne sçariez pencer le grant ennuy en quoy est toute ceste compaigne et moi par espicial de ce que n'avons jamais eu de vos nouvelles depuys votre partement de ce lieu ; et vous promets que avons beacop souffert d'ennuys et de malaize depuys votre dit partement, comme ce porteur vous dira plus au long que ne sçaroys escripre, lequel porteur a eu congé et saufconduit pour cinquente jours aller et venir en France pour recouvrer argent pour ceste pauvre compaignie, laquelle est bien apauvrie depuys que nous laissâtes. Mais notre bon Rédempteur nous a donné la paix par sa bonté, dont à jamais sommes obligez de lui en rendre grâces et recongnoistre le grand bien qui nous a faictz à si grand bessoing, car nous estions fort esbaiz quand la nouvelle de la paix nous vint. La royne nous envoya icy le conterolleur de sa maison qui nous annoncza ladite paix, qui nous fut grant consolation, et depuys la dite dame la renvoyé icy, lequel a apporté le saufconduyt du tressaurier présent porteur, et croy que de bref serons eslargis en ceste ville par le moyen de ladite dame. Monseigneur y vous plaira vous employer à nous faire recouvrer argent pour vivre et aussy pour nous monter et vestir, car nous sommes à pourvoir de toutes choses, et est icy la pouvreté plus

(1) René de Cossé, seigneur de Beaulieu, puis de Brissac, et grand fauconnier de France.

grand que ne sçariez croire ne pencer. Touteffois madamoiselle de Chavigny et votre fils sont en bonne santé et font bonne chère, et vous assure que votre dit fils a fort estudié depuys votre partement, et vous prometz qu'il est vray, car je le sçay comme celuy qui le voy tous les jours. Monseigneur sy daventure le roy faisoit point quelque estat à Messieurs ses enfans, je vous suply mavoir pour recommande, comme à vous en est ma fience, à ce que ledit seigneur ou Madame me croisse mon estat. Auxy qui vous plaisse avoir Percillus pour recommande es places vacquentes d'eschansonnerie et panneterie; autreffois le ma promis Madame de le prouvoir, car il est gentilhomme et loyal serviteur et du pays de madite dame, et qui ne fera point de faulte et je len pleigeray; par quoy vous pry de reschef lavoir en votre bonne recommandation. Monsieur, sy la fortune avenoit que nous retournons avecque messieurs, je vous vouldroys supplier que dissiez à Madame qu'elle me mande comme elle veut que l'on face au temps à venir en la maison de messieurs ses enfans, touchant la despense de ladite maison, car sy le roy ou madite dame ne donnent auctorité à ceulx qui en auront la charge, tout yra mal; car vous congnoissez myeulx que ne vous sçaroys escripre aux gens à qui l'on a à faire là on y se peult bien remédier. Quant y plaira à madite dame escripre ung petit mot de lettre, aussy vous, Monsieur, je vous pry de votre part nous escripre plus souvent, car ce nous sera grant consolation de sçavoir de vos nouvelles, et cela nous allègera de une partie de nos douleurs qui ont esté bien fascheuses depuy votre partement; car monseigneur le connestable ne nous a jamais voulu secourir de rien sinon nous escripre que paigyssions les gardes à don Pedro, comme au temps de son père, et a faillu nous en obliger à le payer davant que partir d'ici et sy na pas tenu à remontrer à mon dit seigneur le connestable notre très grand pouvreté de laquelle na eu nulle pitié, qui sera fin pour humblement me recommander à votre bonne grâce, vous priant me mander vos bons plaisirs pour les accomplir de tout mon pouvoir, priant Notre Seigneur vous donner bien et longuement vivre et ce que plus désirez.

De Villepande (1), le XVII d'octobre (2), d'ung de vos bons serviteurs et amy plus que tout voustre, cest RONSART.

(1) Villalpanda, ville d'Espagne, sur le Valderaguary, dans la province de Léon.

(2) Le millésime manque, mais on le devine sans peine, sachant que la paix dont parle Ronsart (évidemment celle de Cambrai) a été conclue le 5 août 1529, et que les fils de Francois Ier furent rendus à la liberté le 1er juillet 1530.

JEUNE FILLE ET RUISSEAU.

Au-dessus des coteaux tout roses de bruyères
Planait un soleil radieux;
Les fleurs jetaient au vent leurs fragrantes poussières
Et dans l'air se croisaient mille concerts joyeux.
Séduite par ces chants, ces parfums des prairies,
Par l'éclat des rives fleuries,
Par l'invincible attrait des jours resplendissants,
Une blonde enfant de seize ans
S'en allait à travers la plaine,
Fauchant les bleuets, la verveine,
Les pavots aux riches couleurs...
Et l'herbe s'inclinait à peine
Sous ses pieds légers et coureurs.
Quand elle eut butiné sa moisson odorante,
Lasse d'errer enfin, émue et palpitante,
Elle vint se poser au bord d'un clair ruisseau
Qu'ombrageait un épais feuillage,
Et, mollement penchée, elle aperçut dans l'eau
Sa mobile et charmante image.
Long-temps, sous le flot argenté,
Plutôt avec enfantillage
Que par coquette vanité,
Elle admira son frais corsage,
Les boucles d'or de ses cheveux,
Son cou de neige et ses yeux bleus.

Mais voilà que l'insoucieuse,
Un instant distraite et rêveuse,
Agite du bout d'un rameau
L'onde paisible du ruisseau.
Tout s'efface. Folle et naïve,
Elle appelle en grondant l'image fugitive
Et sous les plis de l'eau croit encor la sentir.
Tout-à-coup, du milieu des saules de la rive,
Elle entend une voix sortir :
« Sèche tes pleurs, enfant, dit cette voix secrète,
» Et cesse de troubler de ta main indiscrète
» Ce limpide ruisseau;
» Pour qu'il reflète encor ta forme aérienne,
» Il faut que le calme revienne
» A la surface de son eau. »

Ainsi, dans une âme en délire,
Tout est vague, confus, couvert d'un voile épais,
Et pour qu'au fond du cœur la vérité se mire
Il faut le silence et la paix.

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

On place en ce moment à Paris, sous le péristyle de l'église Sainte-Geneviève, l'*Attila* de notre statuaire MAINDRON. C'est une œuvre de haute inspiration et d'exécution puissante. La vierge de Nanterre est aux genoux du roi des Huns. D'une main elle lui présente un crucifix; de l'autre, elle essaye de faire rentrer dans le fourreau le glaive du barbare. Il y a dans la physionomie d'Attila comme un mélange confus de colère qui s'éteint et de clémence qui s'éveille. Ses yeux sont attachés à l'image du Dieu crucifié; et il semble qu'une force surnaturelle domine ses instincts sauvages, en même temps que la faible main de Geneviève désarme son bras terrible. Tout est bien étudié et savamment conçu dans ce beau groupe, que nous regardons comme l'une des plus parfaites compositions de l'artiste. Les types et les costumes sont d'une exactitude historique irréprochable; aucun mouvement n'est forcé, aucune attitude exagérée; c'est une page de Jornandès sculptée dans le marbre.

— Parmi les œuvres des artistes de l'Anjou qui figurent cette année au Salon des beaux-arts, plusieurs ont attiré l'attention des critiques. Nos lecteurs nous sauront gré peut-être de reproduire ici les jugements portés.

M. Alphonse de Calonne, dans la *Revue Contemporaine,* loue les toiles de M. BODINIER, « si largement traitées, dit-il, et empreintes, dans leur » simplicité, d'un si remarquable amour du grand. » Il félicite cet artiste d'avoir su conserver les hautes traditions de l'art, et lui assure les sympathies de tous ceux qui voient dans la peinture autre chose qu'un futile délassement.

Un des rédacteurs de l'*Union,* M. Léonce de Pesquidoux, décrit ainsi la *Noce vénitienne* de M. Lenepveu : « La mariée tout en blanc sort de » la maison enguirlandée, et son fiancé, vêtu de velours vert et ponceau, » lui tend la main pour l'aider à descendre dans une gondole aux tentu- » res et aux banderolles éclatantes. Rien ne manque à cette scène de ce

» qu'ont recherché si longtemps les fanatiques de la couleur : ni les bel-
» les filles aux cheveux dorés, lançant des fleurs à la mariée, ni les gon-
» doliers mi-partie bleu et noir, ni les négrillons rouges chargés du
» missel doré, ni les guitares, ni les tambours de basque, ni aucun des
» détails éclatants et joyeux de cette folle et splendide Venise que nous
» connaissons depuis si longtemps et qui semblait si loin de nous. »

Enfin, M. Delécluze, dans le *Journal des Débats*, a consacré les lignes suivantes au groupe de M. Grabouski, *la Pensée et l'Instinct :* « Quoique
» ce titre semble indiquer une idée un peu métaphysique, le sujet, s'il y
» en a un, est extrêmement simple. Une jeune fille, tenant une longue
» baguette ou une houlette à la main, semble plongée dans de profondes
» réflexions, tandis qu'un énorme chien, placé près d'elle, a le regard
» fixé sur sa maîtresse. Je ne me charge pas d'expliquer l'intention qu'a
» eue l'artiste ; mais parmi les œuvres gracieuses de sculpture exposées,
» le groupe de cette jeune fille et de son chien est une des plus
» avenantes. »

— Un nom a été oublié sur la liste des sculpteurs angevins, que nous avons publiée dans notre dernière chronique : c'est celui de M. Henri Bouriché, de Chemellier (Maine et Loire), qui a envoyé au salon un *Génie des beaux-arts*, en marbre.

— Nous trouvons dans *la Patrie* la note suivante. Elle concerne encore un artiste qui tient à l'Anjou sinon par sa naissance, au moins par sa famille et par ses études : « La ville de Paris avait ouvert un concours
» pour la décoration du pont de l'Alma. La commission municipale des
» Beaux-Arts, appelée à juger les œuvres des concurrents, a choisi quatre
» figures colossales qui représentent des types de militaires français : un
» soldat de ligne, un zouave, un chasseur à pied et un artilleur. Les deux
» premières sont l'œuvre de M. Dieboldt, et les deux autres sont dues
» à M. Arnaud. »

— Le 16 juillet, a eu lieu, à l'Ecole de médecine de Paris, l'inauguration de la statue de Bichat, dernière œuvre — disent plusieurs journaux — de David (d'Angers).

— M. Victor Pavie nous remet la note suivante :

« Une solennité digne des beaux temps de l'art a eu lieu le 21 du mois

» dernier au cimetière du Père-Lachaise. Les élèves de David étaient » réunis autour du tombeau de leur maître, sarcophage de granit, d'un » caractère simple et grand, dessiné par M. Isabelle, architecte des bâti- » ments de l'École des arts et métiers d'Angers. Ils y ont déposé une » couronne de bronze due au ciseau de M. Toussaint. Cette couronne, » d'un goût et d'une légèreté exquise, est composée d'une branche de » laurier nouée d'une bandelette, de laquelle court cette devise : *A David* » *d'Angers, ses élèves*. Ces feuilles frissonnent de vie ; d'un sujet d'orne- » mentation l'artiste a fait une œuvre de sculpture. On sait que la ville » d'Angers, par une déférence délicate au vœu du défunt, a choisi » M. Toussaint pour l'exécution du buste en marbre destiné à la galerie » David. »

— M. Poynot, notaire à Montreuil-Bellay, a trouvé dernièrement, en faisant un inventaire chez M. Estienvrain, ancien percepteur à Montsoreau, un sceau dont nous donnons ici l'image, d'après une empreinte qu'il a bien voulu nous envoyer.

L'écusson gravé sur ce sceau porte les armes de la maison de Chambes, qui a possédé longtemps la terre de Montsoreau : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent sans nombre, au lion de même, armé, lampassé et couronné de gueules, brochant sur le tout.*

— M. P. Achard, archiviste du département de Vaucluse, a publié dans les *Archives de l'art français*, livraison du 15 janvier 1856, des notes sur quelques artistes anciens d'Avignon, où l'on remarque le passage suivant :

« Francesco, sculpteur italien, qui paraît avoir été attiré à Avignon par le roi René d'Anjou, fit le grand retable en marbre des Célestins, en 1481. Voici le texte qu'on trouve dans les registres de ce couvent : « Le

» 9 novembre 1421, CHARLES D'ANJOU, fils du roi René, donnoit com-
» mission à Boucicaut, son chambellan et conseiller, à noble Louis Pe-
» russis et à Guillaume Meynier, de visiter les images de marbre faites
» par un certain italien nommé FRANÇOIS, dans l'église des Célestins, de
» l'ordre du roi René, et de les faire perfectionner suivant la convention
» sur ce passée ensemble. » L'artiste reçut, d'après l'estimation qui fut faite de ses tableaux, 622 écus qui lui avaient été donnés du vivant du roi René, plus un appoint de 300 écus que firent les Célestins. L'œuvre de Francesco, représentant Jésus chargé de sa croix lorsqu'il rencontre les saintes femmes, est aujourd'hui conservée dans l'église paroissiale de Saint-Didier d'Avignon. »

— La statue d'Henri IV, œuvre de M. Bonassieux, a été inaugurée à La Flèche, avec une grande solennité, le 28 juin dernier. Une foule immense assistait à la cérémonie, où l'Empereur s'était fait représenter par son chambellan, M. de Chaumont de Quitry, député de la Sarthe. Tous les journaux ayant parlé de cette fête, nous nous bornons à en consigner ici la date. Nos lecteurs en trouveront, du reste, le récit détaillé, dans un charmant volume qui vient d'être publié sous ce titre : *Henri IV à La Flèche, par Jules Clère, répétiteur adjoint au bibliothécaire du Prytanée*. 1857. In-12.

— M. l'abbé Lochet, vicaire de la Couture, au Mans, nous écrit :

Mon cher ami,

Je vous parlais, il y a quelque temps, de divers travaux en cours d'exécution dans notre pays. Aujourd'hui, j'ai recueilli des renseignements plus nombreux et plus circonstanciés. Je ne sais si vous les trouverez intéressants. Voici mes notes ; vous en disposerez à votre guise :

DIOCÈSE DU MANS. — *Travaux exécutés sous la direction de M. Alfred Tessier, architecte, inspecteur diocésain, au Mans.* — En 1852, à Saint-Benoist-sur-Sarthe, construction d'un clocher. — En 1855 à Arnage, chœur et transept de l'église avec la sacristie ; à Cré, le chœur et la sacristie ; à Rouez, agrandissement de l'église et construction d'un bas-côté ; à Saint-Paul-le-Gaultier, de même, plus la construction de la tour ; à Vibraye, une flèche en pierre et la façade de l'église (xve siècle) ; à la Visitation du Mans, en même temps qu'on augmentait les bâtiments conventuels, on opérait d'heureux changements et des embellissements extérieurs dans la chapelle. — En 1856, à Château-du-Loir, construction de deux chapelles formant transepts ; au Lude, construction de la tour et restauration générale de l'église ; à Notre-Dame-de-Torcé, construction d'un revestiaire, et restaurations intérieures. — En 1857, à la

Guerche, construction du clocher et restauration de la façade et de l'intérieur de l'église ; à Sainte-Croix-lès-le-Mans, achèvement de la magnifique église couventuelle.

Le même architecte dirige encore en ce moment les travaux de la grande et belle église de Montfort, dans le style du XIIIe siècle, adopté de préférence par lui, et dans l'exécution duquel il n'a point de rival. Un autre architecte. M. David, du Mans, fait exécuter une grande église conventuelle à la Providence de Ruillé-sur-Loir, pour la Congrégation des sœurs de même nom.

M. Alfred Tessier fait encore exécuter des églises neuves, dans les diocèses voisins ; à Andouillé, à Athée, à Beaupréau, à Chambellay, et au Puy Saint-Bonnet. Il a commencé la construction de deux flèches en pierre, sur la façade de l'église de Châtillon qu'il a prolongée ; et il restaure celle de Nueil-sous-les-Aubiers. Déjà précédemment, dans le diocèse de Laval, il avait fait restaurer les églises de Saint-Clément-de-Craon, et de Villaines-la-Juhel ; il avait construit des églises neuves aux Bénédictins de Craon, et dans la paroisse de Grez-en-Bouëre.

Comme vous le voyez, mon cher ami, l'architecture chrétienne a déjà chez nous un passé qui peut faire préjuger favorablement de son avenir. Si la foi n'enfante plus ces immenses chefs-d'œuvre des âges anciens, elle produit néaumoins des œuvres dignes d'admiration, et qui attestent qu'elle n'est pas morte partout. A côté des monuments de la charité chrétienne qui se multiplient aussi sous diverses formes, elle produit encore des œuvres remarquables de sculpture et de dessin, dont j'espère vous entretenir un jour. En attendant, permettez-moi de vous faire part de quelques projets pour les trois départements dont s'occupe votre *Revue*.

Dans Maine et Loire, nous espérons voir s'élever prochainement, et toujours dans le style des temps de foi, des églises à Tigné, à Somloire, à Sainte-Thérèse d'Angers et à Cholet.

Dans la Mayenne, on va bâtir une église neuve à Cossé-le-Vivien, une à Renazé, une autre dans la paroisse de Bignon ; et l'on restaurera celles de Daon, de Mérol, etc...

Dans la Sarthe, on a le projet de bâtir une église neuve (style du XIIIe siècle) dans une paroisse nouvellement érigée à Congé-des-Guérets, au milieu des plaines du Sonnois et non loin de celle de Vivoin ; une autre, à Saint-Denys-d'Orques où fut autrefois la célèbre Chartreuse. Des travaux de restauration ou d'agrandissement se préparent encore aux églises de Auvers-le-Hamon, de Dangeul, de Fresnay-le-Vicomte, de la Quinte, du Grand-Saint-Georges, etc... Enfin, pourquoi ne verrions-nous pas bientôt se construire dans notre ville même du Mans, au Bourg-Bellai, une église nouvelle que réclament impérieusement les besoins spirituels d'une immense population d'ouvriers ?

— On lit dans l'*Union de la Sarthe*, du 21 juillet 1857 :

« Les arts viennent de faire une perte douloureuse et qui sera vivement » sentie dans notre département. Le savant architecte de Notre-Dame de » Paris et de la Sainte-Chapelle, M. J.-B. Lassus, vient de mourir à » Vichy, à la suite d'une courte maladie. M. Lassus était architecte dio-

» césain du Mans, et c'était à sa demande qu'il avait été chargé de la res-
» tauration de la cathédrale de Saint-Julien, pour laquelle il avait une
» prédilection toute particulière, comme étant l'un des monuments les
» plus purs du XIIIe siècle. »

— On lit dans le même journal (numéro du 23 juillet 1857) :

« La Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, tiendra, en 1857, des séances générales et publiques qui s'ouvriront au Mans, le mercredi 4 novembre, et auxquelles sont appelées à prendre part toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture, de sciences ou d'arts.

» Les questions qui pourront être traitées dans ces séances sont au nombre de cinquante une. Voici celles qui concernent les sciences historiques, les beaux-arts et l'industrie : »

1. Donner quelques aperçus, appuyés de documents historiques, sur l'état moral et matériel de la population du Mans pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

2. Faire connaître les manuscrits inédits relatifs à l'histoire du Maine, conservés dans les bibliothèques particulières. En indiquer le titre, la date, le nom de l'auteur et le sujet.

3. Dresser des catalogues descriptifs, entiers ou même partiels, des objets d'art anciens réunis dans les cabinets des amateurs, surtout de ceux des objets qui peuvent servir à l'étude des diverses branches de l'histoire du Maine.

4. Expliquer l'origine encore inconnue de plusieurs anciens noms qui servent ou ont servi à désigner les rues et les places publiques de la ville du Mans.

5. Quels étaient les lieux de sépulture de la ville du Mans, avant qu'il fût permis d'enterrer dans la ville.

6. Quelle est l'origine de la commune du Mans et son histoire depuis les temps romains jusqu'à nos jours.

7. Trouve-t-on dans les monuments du diocèse du Mans, ou dans les collections publiques ou particulières des départements de la Sarthe et de la Mayenne, des matériaux susceptibles de servir à l'histoire de l'iconographie?

8. Rechercher si le langage populaire en général, et particulièrement dans le Maine, si les locutions usitées dans les campagnes, ne tirent pas leur origine de la vieille langue française.

9. Quels sont les mystères représentés dans le Maine durant le moyen âge?

10. Quel est le caractère de la poésie populaire dans notre province, et quelles sont les œuvres principales qu'elle a produites?

11. Quelles furent les manifestations les plus remarquables de la Renaissance dans le domaine des lettres et des arts, dans la province du Maine?

12. Indiquer le meilleur mode de construction des voûtes légères en usage dans

la province; faire ressortir leurs avantages et les inconvénients des ouvrages par lesquels on les remplace trop souvent; donner une instruction simple et pratique sur ces voûtes, sur leur prix de revient et la manière de les métrer exactement.

13. Rechercher un moyen simple et pratique d'établir, aux ouvertures des maisons d'habitation, des moyens de fermeture extérieurs, remplissant bien leur double objet de clore solidement l'habitation et de s'harmoniser avec la décoration architecturale, sans nuire à la liberté de la voie publique.

14. Quel est l'état actuel des arts céramiques dans le département de la Sarthe?

15. Quels sont les perfectionnements dont ils sont susceptibles sous le rapport technologique et sous celui de l'art?

16. Rechercher les faits importants et les particularités de quelque intérêt relatifs au séjour de la reine Bérengère au Mans, et à la fondation de l'abbaye de l'Epau par cette princesse.

17. De l'appréciation équitable des œuvres du passé.

18. Pourquoi ne noterait-on pas la musique d'église comme la musique ordinaire?

19. Etude sur Robert le Fort, duc du Maine.

20. Le Maine après la confiscation qu'en fit Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre, et avant d'être apanagé.

21. Etudes sur les grands fiefs qui ont partagé le Maine à l'époque de l'établissement du régime féodal.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Souvenirs de charité, par M. le comte de FALLOUX, de l'Académie française, publiés par le prince AUGUSTIN GALITZIN.

Le prince Galitzin, non content des travaux importants et spéciaux que l'*Union*, le *Bulletin du Bibliophile*, le *Courrier de la Librairie*, la *Revue de l'Anjou et du Maine*, etc., ont signalé à leurs lecteurs, a voulu s'associer encore aux grandes et bonnes actions d'un homme éminent entre tous. Depuis longtemps en communauté de principes avec M. le comte de Falloux, il vient de se mettre en communauté de zèle et de charité avec lui.

Autorisé par l'illustre académicien, il tire de l'oubli plusieurs de ses productions. Modestes comme la vertu qu'elles préconisent, elles étaient demeurées cachées et presque perdues : elles avaient passé avec l'époque et l'occasion qui leur avait donné naissance.

Sous le titre de *Souvenirs de charité*, le prince Galitzin a réuni et il a publié chez M. Mame, à Tours, une collection d'opuscules que leur esprit religieux destine à la bibliothèque des gens de bien, que leur style pur et élevé présente à l'attention des gens de lettres, que leur sujet autant que leur intention recommande à l'estime de tous.

Selon nous, les bibliothèques privées autant que les bibliothèques populaires doivent s'enrichir de ce volume.

La place dont il nous est donné de disposer ne nous permet ni citation ni analyse. Les titres seuls suffiront pour solliciter la curiosité publique, appelée déjà par le nom de M. le comte de Falloux. La lecture de ces petits ouvrages obtiendra, nous ne craignons pas de l'affirmer, un meilleur et plus solide sentiment.

Les Souvenirs de charité offrent dans l'espace restreint de 140 pages, un discours sur l'*Excellence de la charité pratiquée en commun*. Les besoins de chaque jour, la bienfaisance et le zèle aussi quotidiens que les besoins, effacent la date de ce discours et lui donnent celle de tous les moments.

Une *Vie de saint Jean de Dieu*, une autre *du bienheureux de La Salle*, ces grands modèles de la charité, ces illustres fondateurs de deux ordres

dévoués, l'un au soulagement des plus cruelles souffrances, l'autre à la guérison de toutes les ignorances, ces maladies mortelles de l'âme, suivaient naturellement les conseils offerts dans son discours.

Sans effroi de la concurrence qu'il se fait à lui-même et sans égards pour une charmante *Vie de sainte Zite*, sortie de sa plume, le prince Galitzin remet en lumière une autre Vie de la même *servante de Dieu et des hommes* écrite par son noble ami. L'auteur de l'*Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie* n'en désavouerait ni l'esprit ni le style.

Enfin le monde d'hier encore, les œuvres d'aujourd'hui même trouvent la place dont ils sont dignes à la suite de ces grands exemples et de ces grands noms. Une *Notice sur la marquise de Pastoret*, née Piscatory, morte en 1843, complète et termine le volume en question. Sa mémoire avait été recommandée à M. le comte de Falloux; sa place était marquée dans ce livre par l'œuvre de la *Charité maternelle*, qui lui devait son existence, et qui fut l'occupation constante de toute une vie de vertus et de dévouement.

Nous ne pouvons que remercier et féliciter une fois encore le prince Galitzin de la pensée qui l'a rendu éditeur de ces œuvres oubliées. Il s'associe par ce travail modeste à la bonne action de M. le comte de Falloux. A ce sujet, nous lui promettons sans hésitation la louange des gens de bien, et nous sommes tenté de lui promettre pour complément celle des gens de goût et de lettres.

Marquis DU PRAT.

Études et lectures sur les sciences d'observation et leurs applications pratiques, par M. BABINET, de l'Institut (Académie des sciences). *Paris, Mallet-Bachelier, 1855. 3 vol in-12.*

Depuis trois ans, M. Babinet publie, chaque année, un choix d'articles sur les sciences et l'industrie que le public accueille avec un bien vif intérêt.

Quelques-uns de ces articles ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* ou dans les publications de l'Institut.

M. Babinet est assurément un des savants les plus capables de mettre à la portée des lecteurs intelligents, non-seulement les vérités pratiques que la science a découvertes, mais aussi les vérités d'un ordre supérieur, qui ont dû être traitées par les théories transcendantes de l'analyse, pour en tirer les conclusions qu'aucune autre voie n'eût rendues accessibles.

« C'est ainsi, dit M. Babinet, que sur l'état futur du système du monde,

» sur sa stabilité, ses perturbations, en un mot sur son avenir, l'école » française de Laplace a jeté un éclat inespéré que nous tâcherons peut-» être un jour d'exposer et d'interpréter pour nos lecteurs. Rien n'est » plus près de la poésie que les vérités hardies déduites des vérités ma-» thématiques, quand on peut les énoncer dégagées des calculs qui les ont » révélées, à peu près comme on admire un monument d'architecture » quand on a retiré tous les échafaudages qui ont aidé à sa construc-» tion. »

Avec M. Babinet, on n'a point à subir les théories transcendantales et les formules algébriques qui portent la tristesse et l'ennui dans l'âme des lecteurs que l'étude n'a point familiarisés avec ces formes purement intellectuelles ; son mode d'exposition est celui qu'ont employé Arago dans ses *Notices scientifiques*, et Laplace dans son *Exposition du système du Monde*.

Mais les hommes les plus savants ont des moments d'aberration, dont la cause échappe peut-être encore aux investigations de la science : l'esprit le plus lucide a ses éclipses comme la mémoire la plus retentive a ses défaillances.

M. Babinet, dont la phrase est ordinairement si correcte et si limpide, n'était-il pas dans un de ces moments où l'esprit, excédé de fatigue, n'a plus que des perceptions obscures ou incomplètes, quand il a écrit le paragraphe suivant?

« Tout le monde sait aujourd'hui que notre globe tourne sur lui-même » avec une rapidité considérable, puisqu'un corps situé à l'équateur, où » le mouvement est plus considérable, fait le tour de la terre en vingt-» quatre heures, ce qui est à peu près une vitesse de 4 à 500 mètres par » seconde. Si ce mouvement nous est insensible, c'est parce que tous les » corps qui nous environnent le partagent avec nous, et si nous ne » sommes pas lancés dans l'espace aussi bien que ces mêmes objets, c'est » que, comme eux, la pesanteur nous retient fixés à la terre. Mais cette » pesanteur en est notablement diminuée; et, si avec un ressort, on pèse » près du pôle une masse de 289 kilogrammes, on trouve qu'à l'équateur » le même ressort portant la même masse, indique 1 kilogramme de » moins, c'est-à-dire une diminution d'environ $\frac{1}{289}$. »

La variation extrême, ou la différence des poids d'un même corps transporté de l'équateur au pôle, est la 194e partie des poids de ce corps, et, transporté du pôle à l'équateur, la 195e.

Ainsi 289 kilogrammes transportés du pôle à l'équateur, n'exerceront

plus qu'une pression égale à 289 — $\frac{289}{295}$ k^os^, ou 287518 grammes, et non 288000 grammes suivant l'énoncé de M. Babinet. — D'où vient son erreur? De ce que des deux causes qui concourent à diminuer l'intensité de la force de gravité ou de la pesanteur à la surface du sphéroïde aplati, il n'a tenu compte que de celle qui résulte de la rotation de la terre, la force centrifuge, qui, en effet, diminue la gravité de $\frac{1}{289}$; mais le diamètre de l'équateur excède la longueur de l'axe de rotation de $\frac{1}{300}$ à peu près ; et cet excès diminue la gravité de $\frac{1}{590}$. Cette fraction, ajoutée à celle qui exprime la force centrifuge, donne une différence totale de pesanteur égale à celle qu'on observe effectivement, c'est-à-dire $\frac{1}{294}$.

Quant à l'accroissement successif de la pesanteur sur les points de la surface compris entre l'équateur et les pôles, il est proportionnel au carré du sinus de latitude; en conséquence l'accroissement cherché égale le 4e terme de cette proportion :

$$R^2 : \sin.^2 \text{ latitude} :: \frac{1}{194} : \frac{\text{Sin.}^2}{194\ R^2} \text{ (1).}$$

Pour obtenir l'accroissement de la pesanteur sur un parallèle à l'équateur, on doit donc diviser le carré du sinus de la latitude par le produit de 194 et du rayon élevé au carré.

En supposant le rayon divisé en 1000 parties, on trouve, par les tables de logarithmes, le sinus 47° 28′ (latitude d'Angers), égale à 737 ; ce qui donne pour l'accroissement de la pesanteur : $\frac{737 \times 737}{194 \times 1000 \times 1000} = \frac{1}{356.....}$

Suivant ces données, un poids pesant sur l'équateur 400000 grammes, exercerait à Angers — ou sur tout autre point du parallèle d'Angers — une pression de 400000 + $\frac{400000}{356}$, c'est-à-dire 401123 grammes. Ainsi l'accroissement de pesanteur serait de 1123 grammes.

Le but de cette note rectificative n'est pas d'insinuer que M. Babinet manque des connaissances nécessaires pour élucider une question qui a été traitée avec tant de profondeur par Newton, d'Alembert, Laplace, John Herschel, etc.... M. Babinet est un des savants les plus distingués, et son éloge par Arago, dans le troisième volume de l'*Astronomie populaire*, serait au besoin une protestation contre tout critique malencontreux qui tenterait de faire planer un doute sur la valeur scientifique de ses œuvres.

M. Babinet a fait un oubli dont la conséquence a été l'énonciation erronée de la diminution du poids d'un corps transporté du pôle à l'équa-

(1) R représente le rayon des tables ou le sinus total de 90°.

teur. On peut supposer que l'erreur sera corrigée dans une de ses prochaines publications.

L'avis au lecteur qui sert d'introduction au premier volume des *Études sur les sciences,* etc., finit par une citation qu'il n'est peut-être pas inutile de reproduire ici :

« Plusieurs personnes peu habituées à la sévérité des idées scientifiques, » se plaignent d'être obligées de relire deux fois une phrase pour en » comprendre toute la portée ou pour en pénétrer toute la signification. » Elles nous permettront de leur citer Voltaire, dont personne ne révo- » quera en doute la perspicacité et la présence d'esprit, et qui s'étonne » qu'il y ait des hommes ayant la prétention de tout comprendre à la » première lecture. Quant à lui, il ne se flatte pas d'un pareil avantage. »

ADVILLE.

Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine, par M. C. R. de M. — *Paris, Julien, Lanier. 1857. In-18* 2e édition.

Nous avions été heureux d'annoncer, comme addition aux *Recherches sur Vallon,* la première édition de ce travail intéressant. Notre désir de voir l'auteur recueillir un plus grand nombre de mots et de locutions en usage dans nos campagnes a été réalisé. M. de M. a considérablement augmenté son travail. Cependant nous pourrions encore signaler un certain nombre d'expressions qu'il a omises; par exemple : *rasibus*, préposition qui signifie *auprès; pirer*, terme de jeu, qui signifie *ajuster avec; gorer*, qui se dit de l'eau trop longtemps stagnante. Aussi, tout en renouvelant les éloges que nous faisions à la première édition, nous nous permettrons d'exprimer un nouveau désir à l'auteur. Pour que les lecteurs pussent bien saisir le génie (si je puis parler ainsi) du dialecte manceau, il faudrait placer sous leurs yeux des phrases entières, des tours particuliers à nos paysans. M. de M. n'en a pas moins composé un précieux et utile recueil, et nous souhaitons ardemment qu'il ait des imitateurs.

J.-L.-A.-M. LOCHET.

La *Bibliographie de la France* (livraison du 18 juillet 1857), annonce un opuscule intitulé : *Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire,* par le P. ARTHUR MARTIN; in-8° de 46 pages, avec 2 gravures. Paris, imprim. de Lahure (Extrait du tome 23 des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France).

A. L.

MÉDAILLE ANCIENNE

FRAPPÉE AU LOUROUX-BÉCONNAIS.

Diamètre réel.

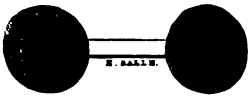

Diamètre amplifié.

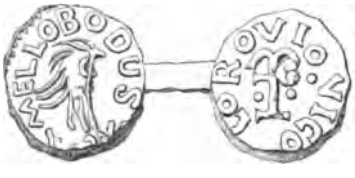

Revue de l'Anjou et du Maine, tome 1, page 240.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

TOME PREMIER

SIXIÈME LIVRAISON — SEPTEMBRE 1857

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE
—
1857

SOMMAIRE.

I. — Le prieuré de Saint-Martin de Laval — *fin* — par **M. Labeauluère.**

II. — Le Prince Blanc, chronique du XIVe siècle — *fin* — par **M. F. de Bigorie.**

III. — Les femmes Vendéennes : Mmes de Cambourg et de la Paumelière, par **M. le comte Th. de Quatrebarbes.**

IV. — Poésie. — Les pèlerins de la Mecque, souvenir de Suez, par **M. Théodore Pavie.**

V. — CHRONIQUE. — Peintures murales de l'hospice Sainte-Marie, à Angers. — Société des lettres, sciences et arts de la Flèche. — Mention honorable accordée à M. Ernest Mourin. — Inscription du XVe siècle, relevée dans l'église de Chaumont.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Recherches historiques sur Aubigné et Verneil. — Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque. — Annales de la Société Linnéenne d'Angers.

LE PRIEURÉ

DE

SAINT-MARTIN DE LAVAL

(MAYENNE) (1).

VI.

Longtemps, le bourg Saint-Martin fut une partie distincte et séparée de la ville de Laval ou *Castrum Guidonis*. Les religieux disaient toujours *notre bourg, burgum nostrum,* pour le distinguer du bourg de Guy, *burgum Guidonis,* situé autour du château.

Son administration n'était point celle de la ville. M. le prieur avait son prévôt, *prepositus,* chargé de la perception des nombreux droits dus à son prieuré. Il avait aussi son sénéchal, qui tenait *ses assises de fief* (2), pour faire reconnaître ses droits et rendre la justice en son nom.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine,* tome premier, page 224.

(2) Assises de fief. On disait aussi tenir les *pleds* de la seigneurie. *Les assises de fief* étaient la réunion, à des époques indéterminées, des sujets du fief qui venaient présenter au suzerain *leurs aveux, et déclarer les droits honorifiques et utiles* dont ils lui étaient redevables pour ce qu'ils tenaient de lui. Le sénéchal de la seigneurie recevait et consignait sur un registre, portant le nom de *remembrance,* les déclarations de chacun des sujets. Les mutations par vente ou par décès, les partages, étaient soigneusement enregistrés; c'était ce que l'on appelait *les droits de lods et ventes.* Ces registres sont encore aujourd'hui une source de documents précieux pour l'histoire de la propriété et des familles.

Les droits et priviléges du prieur étaient beaux et considérables. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice, suivant la coutume et l'usage de la province du Maine, droits accordés par la charte de 1040. — Rentes, cens, fief et tous autres droits, tant en fief que en justice, soit nuement, soit par arrière-fief.

Droit de contraindre les sujets *étagers* (*dépendants*) de son fief à faire moudre leurs grains à son moulin et cuire leurs pâtes au four du prieuré.

Il plantait des poteaux à la porte du prieuré, comme marques de son droit de haute justice, et avait ses *billettes* pour son droit de *péage*.

Il était en droit de percevoir depuis le dimanche au lever du soleil, jusqu'au vendredi à midi, les droits de *péage, barrage et trépas* (1) de toutes les marchandises qui passaient par la Grande-Rue du bourg.

Il était accordé aux habitants du bourg Saint-Martin de pouvoir vendre et débiter toutes sortes de marchandises en *boutiques ouvertes*, publiquement, telles que chair, pain, poisson et autres *loyables* marchandises.

Le droit d'aubainage, d'épaves foncières et mobilières lui appartenait sur tous les sujets relevant de son fief. Une sentence rendue en la Cour de Laval, le 24 décembre 1586, par Me Hyerosme Gaultier, Sr des coyers, juge ordinaire, civil et criminel, adjuge au prieur de Saint-Martin la somme de cinq livres de rente pour droit d'aubaine sur une maison sise au faubourg Saint-Martin de Laval, qui appartint à *Jacques Gril*, mort sans laisser d'héritiers.

Le droit d'amendes sur ses sujets, faute de devoir non payés. et amendes, faute de rentes et d'obéissance, lui appartenait encore. Le 10 janvier 1502, le sénéchal de la juridiction de Saint-Martin rend une sentence d'adjudication d'une maison et jardin au fief du prieuré, faute de paiement de 10 sols de rente et 12 deniers de cens, dus à la recette du prieuré.

Les changements successifs que subit la valeur de la monnaie, amenèrent dans la suite un autre ordre d'organisation. Les droits

(1) Passage.

perçus par les prieurs n'étaient plus en rapport avec l'unité monétaire restée la même. Au XVIIe siècle, la recette n'était plus qu'une fiction; les produits de la justice, du péage et des autres recettes étaient devenus tellement minimes qu'ils causaient plus d'embarras et de dépense que de profit véritable. C'était alors une charge plus onéreuse que profitable pour les moines.

Pour obvier à cet état fâcheux et mettre un terme aux différends qui existaient déjà depuis longtemps entre les seigneurs de Laval et les prieurs, au sujet de leurs droits, le prieur Gaspard Garot fit l'abandon, en 1690, d'une partie des coutumes et priviléges qu'il possédait. Daniel Bonenfant, son successeur, acheva de se libérer entièrement, en cédant, par sentence arbitrale du 29 juillet 1699, à Magdeleine de Créqui, femme de Charles de la Trémoille, comte de Laval, dit Guy XXIII, tous les droits de justice et de péage qu'il possédait, moyennant une compensation en rente.

Par suite de ces diverses transactions, le bourg Saint-Martin cessa d'être séparé de la ville, et devint *forsbourg* et partie intégrante de la cité. Il cessa d'avoir une administration particulière, et fut soumis aux officiers du seigneur. Le prieur se borna à tenir ses *assises de fief*, nécessaires au maintien des cens et rentes qui lui étaient dus.

VII.

On trouve, au livre des visites de l'abbaye de Marmoutiers dans les divers prieurés qui en dépendaient, un état des revenus de Saint-Martin au commencement du XIVe siècle. (Voir le 10e prieur.)

Au XVIIe siècle, suivant le Mémoire de Le Clerc du Flecheray (1), le prieuré valait 1,800 livres. L'auteur ajoute : *Qu'il serait bien à propos d'y établir une paroisse pour décharger celle de la Trinité qui est seule dans la ville et qui est trop grande.* Le Pouillé du diocèse du Mans le porte à 3,600 livres. (Cauvin.)

En 1790, suivant la déclaration faite pour obéir aux décrets du

(1) Annuaire de la Mayenne, 1857.

gouvernement, les biens du prieuré se composaient comme suit :

1° Les bâtiments du prieuré, divisés en trois parties, avec jardins. Deux des bâtiments étaient affermés, et servaient au logement de la maréchaussée ; le troisième était réservé au chapelain prêtre, chargé d'acquitter les fondations du bénéfice.

2° La closerie de Saint-Martin, attenant au prieuré.

3° La ferme de la Mourandière en Saint-Berthevin.

4° Le produit du four banal.

5° Quinze journaux de bois taillis, dans la forêt de Concise, appartenant au comte de Laval, appelés le bois de Saint-Martin.

6° Droit de prendre en la forêt, pour le chauffage du four banal, quarante-huit charretées de bois, et douze charretées en plus lorsque le prieur résidera dans son prieuré.

7° Une rente de 360 livres.

8° Une autre rente de 30 livres, accordée par Mgr le comte au prieur Gaspard Garot, en 1690, par compensation des droits de grande coutume dont le prieur fit l'abandon.

9° Dîme dans la commune de Loiron ; elle était afféagée au curé pour 50 livres par an.

Le prieur avait en outre dans cette paroisse fief et seigneurie, avec droits de vente et amendes, selon la coutume du pays. Il était fondé de droit ecclésiastique à prendre la tierce partie des grosses dîmes partout où le curé les prenait.

10° Huit septiers de blé, mesure de Louvigné, faisant six charges, mesure du prieuré, dus par le prieur de Louvigné, suivant contrat passé à Tours en 1497.

11° Dîme en la paroisse de Courbeveille, en qualité de *curé primitif*, par arrêt du parlement de Paris de l'année 1596. Egalement le tiers des oblations aux quatre grandes fêtes de l'année, ainsi que la tierce partie de toutes les dîmes et prémices de la paroisse, en grains, lins, chanvres, pois, agneaux, cochons et autres choses accoutumées, suivant transaction du 5 juillet 1599.

12° Dans la paroisse de Ruillé-le-Gravelais, la cinquième partie des grosses dîmes que prennent les religieux de l'abbaye de Clermont dans cette paroisse.

13° D'autres dîmes dans les paroisses de Mondever, au diocèse de Rennes, d'Avenières et de la Trinité de Laval.

14° Droit de dîmes en Saint-Berthevin, afféagé à MM. les curés pour une redevance de 138 boisseaux par an.

15° Dans la paroisse du Genest, droit afféagé à MM. les curés pour 32 boisseaux de blé-seigle, mesure de Laval, et 80 livres.

16° Dans la paroisse de Saint-Cyr-le-Gravelais, droit affermé pour 72 livres.

Le tout porté dans la déclaration faite par le prieur Mre de Marsangy, en 1790, à la somme de 4,000 livres environ, en y comprenant la moitié du produit annuel des lods et ventes.

La même déclaration établit ainsi les charges qui pèsent sur le prieuré.

Le service divin qui se fait chaque jour dans l'église du prieuré comme dans les paroisses. Les dimanches, grande messe, vêpres et bénédiction du Très-Saint-Sacrement, les autres jours une messe à voix basse. Le prieur entretenait à cet effet un chapelain prêtre, avec 250 livres d'honoraires par an.

Chaque année il payait au bureau des décimes du Mans une somme de 800 livres.

A l'hôpital-général Saint-Louis de Laval, une rente de 100 livres.

Une autre de 38 livres 10 sous à l'hospice Saint-Julien.

Une redevance à l'abbaye de Marmoutiers de 39 sous chaque année.

Les gages d'un sénéchal, d'un procureur fiscal et d'un greffier, entretenus pour les affaires du prieuré.

Toutes ces charges et autres se montant, suivant la déclaration, à la somme de 2,311 livres 9 deniers.

Un inventaire déposé dans ce même temps entre les mains de l'autorité, et dans lequel on a puisé une partie de ces détails sur les revenus du prieuré, fait mention des titres suivants existant alors au trésor du prieuré.

1° Dix-sept volumes de remembrances ou registres depuis l'année 1429 jusqu'à 1786, contenant les obéissances des sujets. Une partie existe encore, mais elle tombe en lambeaux.

2° Table générale de la mouvance des fiefs du prieuré n'existait plus.

3° Déclaration féodale faite au seigneur de Laval en l'année 1749 : existe en bon état de conservation.

Nous avons en outre retrouvé :

1° Plusieurs copies de chartes que les prieurs avaient reçues de Marmoutiers au soutien de leurs droits.

2° Papier terrier du prieuré de l'année 1589.

3° Copie de quatre-vingt-quatre pièces ou actes de 1258 à 1604 ; ce sont des copies de titres, envoyées de Marmoutiers, constatant diverses inféodations faites successivement par les prieurs.

4° Une grande quantité de titres et papiers à demi-pourris et tombant en poussière, relatifs aux diverses affaires du prieuré.

VIII.

Les religieux tenaient leur prieuré du seigneur de Laval *en franche aumône*. Ils n'étaient tenus envers lui qu'au service divin. Dans la déclaration déjà citée, du 31 décembre 1749, faite par Messire Louis-Bernard-Guillaume de Marsangy, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, prieur commandataire du prieuré de Saint-Martin, ce prieur « reconnoît et confesse être » sujet en nuesse (directement, sans intermédiaire), et relever rotu- » rièrement en simple censive du comté de Laval, par la châtellenie » de Laval, et être tenu au divin service seulement pour raison de » ses maisons, domaines, dîmes, usages, haute, moyenne et basse » justice, suivant la coutume et l'usage de la province du Maine, » rentes, cens, fiefs et autres droits généralement quelconques dé- » pendants du prieuré, tant en fief qu'en justice, etc... » Voir ci-dessus, § VII.

IX.

Dans son origine, le prieuré de Saint-Martin fut conventuel Il avait été fondé pour trois religieux, et fut pendant longtemps le

séjour de plusieurs frères. Le Livre des visites de l'abbaye de Marmoutiers, dont nous avons déjà parlé, fait mention, de 1300 à 1326, de frères claustraux, au nombre de deux, qui l'habitaient avec un prieur. L'inscription donnée ci-dessous, que mit dans l'église, en 1408, le prieur frère Alain de la Corbinaye, en l'honneur de frère Macé des Granges, son oncle et son prédécesseur, semble annoncer qu'à cette époque plusieurs frères habitaient encore le prieuré. On y dit : « Que le prieur fonda une chapelle pour les religieux prêtres » compagnons de céans, lesquels sont tenus de célébrer chacune » sepmaine une messe de *Requiem* pour le repos de son âme... » (Voir l'histoire des prieurs ci-dessous.)

Le prieuré fut mis en *commende* vers le milieu du XVIe siècle. Le prieur commendataire eut la jouissance des revenus, sans être obligé à la résidence. Il y entretenait un chapelain, avec charge d'acquitter les obligations; un fermier tenait les terres et rendait les revenus au titulaire. Dom Innocent Garreau, grand prieur de Marmoutiers, paraît être le premier qui ait joui de ce bénéfice sans y résider. De son temps, le revenu était affermé, et le fermier faisait célébrer le service divin aux jours accoutumés, et en acquittait le prieur.

M. Cauvin (1) dit que la conventualité était encore observée à Saint-Martin lors de l'assemblée provinciale du Maine, pour la nomination des députés aux Etats généraux de 1614. Nous ne voyons rien qui puisse autoriser cette opinion. Déjà le prieuré était en *commende;* plusieurs prieurs en avaient joui à titre de *commendataires.*

Tous les ans, l'abbaye de Marmoutiers envoyait un religieux faire la visite au prieuré. Le prieur devait 30 sous pour les frais de visite; en outre il donnait à l'abbaye chaque année, au temps du chapitre général, *un droit de table abbatiale* estimé vingt-quatre livres tournois. Un des prieurs, Pierre de Monthoyer, affranchit le prieuré de cette redevance vers l'année 1584.

Les Archives de la Préfecture d'Indre-et-Loire possèdent le registre dans lequel les frères visiteurs de Marmoutiers inscrivaient jour par

(1) Géographie ancienne du diocèse du Mans, p. 214.

jour le procès-verbal de leurs visites dans les différents prieurés dépendants de cette riche abbaye. Ils sont contenus dans un volume in-4°, d'une belle conservation, sur parchemin, écriture de l'époque. C'est un document précieux sur l'état des prieurés et de l'église au sein de nos campagnes, au commencement du XIVe siècle. On y retrouve les noms des prieurs et des frères claustraux qui composaient l'obédience; les revenus du prieuré, les besoins et la position temporelle du prieur y sont mentionnés. On y retrouve en détail la composition du mobilier de l'église et du prieuré. Dans quelques-uns, on signale l'absence d'un calice pour célébrer les saints mystères, d'autres manquent de livres notés pour l'office, etc... (Voir les 10e et 11e prieurs.)

X.

Le corps de Guy XVI, seigneur de Laval, tué à la Gravelle d'un coup de pied de cheval, le 20 mai 1531, est apporté à Laval et déposé dans l'église du prieuré de Saint-Martin en attendant le jour de l'inhumation.

Le Doyen dit dans sa chronique en vers :

Dedans l'église et Moustier Saint-Martin,
C'est èz fors-bourgs, au dessus de l'église
Des Cordeliers, où sa fierté fut mise,
Dès le jeudy, Octave pleinement
Du Corps de Dieu précieux Sacrement,
Qu'on le reçut par solennité belle,
Estant conduyt du lieu de la Gravelle.
Le corps estant au monastère mys,
Fut bien veillé par hault mystère admys,
Car, jour et nuyt estoit faict son service
De plusieurs gens faisant bien leur office,
De Saint-Benoist sont les moynes céans.
. . . . . .
Puis le jeudy servy en tel divise
Ce noble corps fust saisi en l'église,

Environ les sept heures du matin,
La messe dicte au temple Saint-Martin
Par le colliége (1), ainsi que de coustume.
Ce temps pendant, luminaire s'allume
De tous côtez si très habondamment
Que ce semble estre un éblouissement.

. . . . . .

Le 20 septembre 1622, Monseigneur Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, venu à Laval dans le cours de ses visites pastorales dans le diocèse, loge au prieuré de Saint-Martin.

En 1713, M. le prieur veut innover une procession de la Fête-Dieu et se rendre chez les pères de Saint-François ou Cordeliers. M. Bureau, curé de la paroisse de la Sainte-Trinité, y met opposition; il détourne les Cordeliers d'y prendre part et les empêche de recevoir le prieur dans leur église.

Nous ne connaissons point les armoiries du prieuré de Saint-Martin. On voit encore dans la chapelle, sur une vitre de l'abside du midi, un écusson aux couleurs devenues ternes. Il paraît avoir été : d'*argent à la fasce de gueules, en chef un besan d'argent chargé d'une croix de...* Sont-ce les armes du prieuré ou celles d'un prieur?

XI.

Nous complétons ce que nous venons de donner sur le prieuré de Saint-Martin par l'histoire des prieurs qui furent appelés à le gouverner. Cette liste est incomplète, elle contient des lacunes qu'il est difficile de combler. Les dates sont celles des pièces qui nous ont fourni les noms de prieurs cités.

1° Guiardus, *prior Sancti-Martini,* vers 1090. Il est témoin de la restitution que Guy IIIe, seigneur de Laval, mort en 1095, et Cécile de Mello, sa deuxième femme, font aux religieuses du prieuré de Sainte-Marie d'Avenières des droits de coutumes qu'il leur avait enlevés injustement.

(1) Chapitre Saint-Tugal.

(Cartulaire du Ronceray, *Rotulus V*, *Carta IX*, Bibliothèque de la ville d'Angers).

NICHOLAUS, 1143. Garin de Saint-Berthevin dépose avec son poignard, sur l'autel de Saint-Martin, l'acte du don *de la Gandonnière*, qu'il fait aux religieux de Marmoutiers en présence de Nicholas Chapelain.

3° HUBERTUS, *prior de Valle*, 1150, témoin de la remise que Guy Ve, après son excommunication, fait aux religieux de Marmoutiers des biens que ses ancêtres avaient donnés à Saint-Martin. (Fragment de charte cité par Bourjolly.)

4° GUILLELMUS, *abbas, prior Lavallensis*, vers 1186, cité comme témoin dans un accord passé devant Guillaume, évêque du Mans, entre les religieux de Marmoutiers et *Rotrochus de Monte-Forti*.

(Charte sans date, Annuaire de la Sarthe, 1851, p. 141 de la partie historique).

5° GAUFFRIDUS. Il est témoin du don que fait à Marmoutiers Vivien de Cossé, chevalier, pour le salut de Hugues son père et d'Offrasie sa mère, et aussi de Béatrix, sa sœur, de la dîme de la mouture de ses moulins d'Origné et de la dîme de la pêcherie de ces mêmes moulins.

Vivien leur donne en outre une terre appelée *de Coryleto* (du Coudray), et les acquitte de 15 deniers de rente annuelle qu'ils lui devaient. Isabelle son épouse consent à ces dons.

(Cart. de Marmoutiers, Bibliothèque impériale, article *Origné*)

6° OL..... *prior de Valle*, 1197. L'acte d'abolition du droit de main-morte par Guy VI est signée de ces deux initiales seulement, accompagnées de la désignation *prior de Valle*. (Bourjolly.)

7° GAUFFRIDUS DOU BREIL, vers 1199, assiste comme témoin à un traité passé entre l'abbé de Toussaint d'Angers et l'hospice de Saint-Julien de Laval (*Sanctus-Julianus de Ponte*), touchant l'administration *de la Maison-Dieu*, et les droits parochiaux du prieuré de Saint-Melayne, servant alors de paroisse au Pont de Mayenne et dépendant de cette abbaye.

8° RICHARD, 1224. Ce prieur achète, le jour de la Décollation de saint Jehan-Baptiste, en 1224, sous le scel de Maurice, évêque du

Mans, pour le prix de 29 livres, monnaie du Mans, de Guy de la Hatonnaille et de Legarde, sa sœur, tant pour lui que pour les religieux de Marmoutiers, le moulin de Bootz, sur la rivière de la Mayenne, et le moulin du Boys.

9° Hugues. 1258. Par contrat devant la Cour de Laval, au mois d'octobre de l'année 1258, il donne bail à perpétuité d'une maison sise au bourg Saint-Martin, aux nommés Jehan et Michel, demeurant audit bourg.

10. Symon de Gen, *prior*, vers 1300.

Sont frères claustraux :

Frère Pierre de Saint-Serenic;

Frère Pierre Le Pourceau.

Il est dit au livre des Visites, déjà cité :

Dies Jovis, visitavimus domnum Martinum de Valle Guydonis. Ibi erat prior frater Symon de Gen, claustrales fratres Petrus de Sancto-Serenico et Petrus Le Pourceau.

Istâ visitatione, invenimus eos bonæ vitæ et conversationis honestæ, celebrantes divinum officium, diurnam partem et nocturnam; vestimenta et ornamenta altaris habebant *sufficientes* pro divinis officiis celebrandis, edificia indigebant reparationes, quod precipimus reparare, terræ et vineæ erant cum culturâ sufficientiâ, victualium habebant usque ad novos fructus, verè debebat circâ... libros.

Redditus dictæ domûs fuerunt isti :

1° Censibus et oblationibus ecclesiarum et aliis redditus, XL libr.

2° Decima de Corba Vetula (Courveille) valet *cunctibus* annis XXXVI sextaria.

3° Decima de Loayron valet XVIII sext.

4° Decima de Sancto-Berthevino valet XII sext.

5° Item. Medietariæ, videlicet : la Perrière, la Gandonnière, la Morandière, quod valent *cunctibus* annis III modia blad.

6° Item, apud le Genest, IV sect.

7° Item, apud Lavallem Guydonem, parva decima quod valet IV sext.

8° Item, duo molendina quod valent *cunctibus* annis V sext. mistura (1).

Quæ sextaria sunt ad mensuram Vallis.

(1) Moûture.

9° Item, quoddam furnum quod potest valere *cunctibus* annis x libros.

10° Item, trigenta quarteria vinearum.

11° Item (1), jugera presbyterorum ad nostrum patronatum extant :

Ecclesia videlicet de Corvavilla (*Courbeveille*), quod valet ad decimam xxv libr.

Ecclesia de Sancto-Berthevino.

Ecclesia de Loerron.

Ecclesia de Gravellâ.

Ibi expendimus circâ vii libr. viii s. iv d.

(Du livre des Visites, Archives d'Indre-et-Loire. Nous avons cru devoir conserver le latin textuellement).

11° H. de Hypreyo, *prior*, 1316 à 1325. Sont frères claustraux, frères G. de la Benrère et frère H. *de Sancto-Celerino*.

(Ibidem).

12° Pierre de Montenay, 1341, 1370.

Lettres de la Cour de Laval, du vendredi après la Toussaint 1341, par lesquelles Jehan Hatry (seigneur d'Aligné, paroisse de Grenoux) baille au prieur de Saint-Martin 50 sous de rente.

Savoir : sur *Perrot-le-Bloy*, 20 sous pour son lieu et vignes de *Payenne* ou *Péanne*.

Et 30 sous que feu *Bourdon* et *Gillette* sa femme lui doivent pour une pièce de vigne en la paroisse de la Sainte-Trinité, au fief du prieuré, entre les terres du prieur de Prix, où il y eut un jardin et la terre à feue dame *la Ouvrouyne* (2).

13° Frère Macé des Granges, 1370-1400.

Les frères mineurs (3) viennent en 1396 s'établir à Laval dans les limites du fief et seigneurie du prieuré. Guy XII et Jeanne, sa femme, seigneur et dame de Laval, transigent, le 5 février 1399, devant la Cour de Laval, avec frère Macé des Granges, prieur, et les religieux du chapitre général de Marmoutiers. Il donne au prieur 50 sous de rente annuelle et perpétuelle qui lui sont dus sur *Payenne* et sur une pièce de terre et vigne dans la paroisse de la Trinité.

(1) La charge ou la déservance.

(2) Paraît avoir été le terrain à l'entrée de la ruelle du Lycée, voisin du lieu qui plus tard fut donné par un successeur des Ouvrouïns pour le cimetière.

(3) Les Cordeliers.

Le bourg Saint-Martin commence à s'agrandir par les concessions que fait ce prieur. Il les étend aussi dans la campagne. Il donne, entr'autres, à bail à perpétuité, le samedi d'après les Cendres de l'année 1374, à Simon le Royer « cinq quartiers de vignes ou envi-» ron devers le chemin de la Chiffolière, près les vignes du prieuré, » pour en payer annuellement 30 sous tournois. Il fait, en 1377, une » autre concession de terres, courtils, vergers, arbres, fossés, haies, » cloisons en dépendant, en la paroisse de la Trinité, abuttant d'un » bout d'en bas à la rue aux Avoinays (paraît être la rue des » Etaux), du bout d'en haut le chemin par où l'on va du Douet-» d'Orgé à la rue Beucheresse (rue du Lycée), joignant aux vignes » de Jamet Piau et d'autre côté aux terres de M. Guillaume » Ouvroüin. »

En 1384, il cède à Robin Coueffete « une pièce de courtil à l'ex-» trémité de la rue Beucheresse, et une vigne sur l'étang. »

Il mourut au mois de février de l'année 1400, comme on le voit par une pierre tumulaire que lui fit ériger en 1408, dans l'église du prieuré, son neveu et successeur frère Alain de la Corbinaye. Cette pierre est placée sur le pilier qui sépare l'abside septentrionale de l'abside principale. Au-dessus de l'inscription se voit un évêque donnant sa bénédiction à un moine à genoux.

L'inscription est ainsi conçue :

Ci-dessous gist frère Macé des Granges, jadis prieur de céans, lequel trépassa le 8e jour du mois de février en l'an de grâce mille quatre cent, et fonda une chapelle pour les religieux prêtres compaignons de céans, lesquels sont tenus de célébrer chacune sepmaine une messe de requiem au jour de vendredy pour le repos de son âme et de tous ses amis trépassés, et à l'issue d'icelle messe doivent venir lesdits religieux à la sépulture faire recommandation de lui, avec l'eau bénoîte, et en sont les titres de la fondation d'icelle en l'abbaye de Marmoustiers, avec les chartes du couvent. Laquelle fondation a esté ordonnée par frère Alain de la Corbinaye, neveu dudit frère Macé des Granges, prieur au prieuré de céans.

Priez Dieu pour iceluy.

14° Frère Alain de la Corbinaye, 1400. Neveu du précédent et son successeur, continue les concessions pour l'agrandissement du

bourg Saint-Martin. Il donne bail à perpétuité du *Moulin-aux-Moines* dans la forêt de Concise, avec droit de pêche pendant quatre jours et quatre nuits dans la pêcherie du Moulin, le tout pour la somme annuelle de 100 sous de rente.

Par traité avec le curé de Saint-Berthevin, il lui abandonne le droit de dîme qu'il prélevait sur cette paroisse, se réservant celle sur la ferme de la Mourandière. Le curé donnera annuellement au prieur et à ses successeurs dix-huit septiers de seigle, mesure du prieuré.

Il fonda, le 11 mai 1408, comme nous venons de le dire, dans l'église du prieuré, une chapellenie consistant en une messe des morts chaque semaine. Hélie, abbé de Marmoutiers, confirme cette fondation. (Voir la pièce n° 16.)

15° Frère Pierre Amaury de Lantillac, 1470. Le 20 mai 1470, il transige avec Me Guillaume Marteau, curé de Loiron, pour les dîmes de la paroisse.

16° Frère Jacques de la Beruche, 1483. Ce prieur donne à Jehan de la Roche, paroissien de la Trinité, l'autorisation de bâtir un four en sa maison de Payenne, au fief du prieuré, pour sa famille seulement, moyennant 4 sous de rente annuelle et perpétuelle pour le prieur et ses successeurs.

17° Frère Pierre-Guillaume Turmel, 1485. Les habitants de Laval établissent, dans la prairie du prieuré, des tuyaux en bois pour faire venir dans la ville les eaux de la fontaine de la Vallée (1). Ils composent, en 1485, avec le prieur pour les dommages que peuvent causer ces travaux, à la somme de 30 sous de rente annuelle et perpétuelle.

Le prieur donne à bail pour la durée de trois vies ou cinquante-neuf années, toute la partie de la prairie qui est au-delà des tuyaux de bois qui amènent l'eau à la ville, à condition de clôture de murs dont il aura l'entrée à sa volonté, et aussi l'obligation de construire une maison à l'endroit où sont les sources. Il se réserve la dîme des fruits qui seront recueillis dans le terrain concédé.

(1) Fontaine de la Vallette dont les eaux vont alimenter les fontaines de la ville.

18° Frère Déodat de Lanfresie, 1490, 26 avril. On trouve de ce prieur un bail à perpétuité de terres en la lande de la Chapelle, dans la commune de Saint-Berthevin, du 26 avril 1490.

19° Jacques de Berrug, 1493-1513. Il existe de 1493 à 1513 un grand nombre d'actes de ce prieur, sous les noms différents de *de Berrug, de Verrug, de Berruch, de Verruch* et *de Breil*. Le nom de Berrug est le plus usité.

Marie de Torigné, veuve de Jacques de la Pommeraye, donne, en 1487, aux Dames religieuses du tiers-ordre de Saint-François, dites de Patience, fondé plus tard par Guy XV et Jehanne d'Alençon, sa femme, une maison et jardin situés au bourg Saint-Martin. Jacques de Berrug accorde, en 1494, indemnité pour ce don (fait abandon de ses droits), à la charge de 4 deniers de cens et 60 sous tournois que les religieuses paieront au prieur à mutation de curés de la Sainte-Trinité.

En 1496, il échange avec le prieur de Sainte-Catherine des terrains sis dans les rues de Priz et de l'Orbière.

Les curés de la paroisse de la Sainte-Trinité sont condamnés, en 1497, à payer au prieur de Saint-Martin, pour les héritages qu'ils ont au fief et seigneurie du prieuré, trois années de revenu de ces héritages, et 40 sous à mutation de chaque curé, la même somme à mutation de procureurs du prieuré, en outre 2 sous 6 deniers de cens annuel et perpétuel.

Il fait la même année un échange de rentes de blé avec frère Guygnon, prieur de Louvigné, dépendant aussi de l'abbaye de Marmoutiers.

Le prieur reçoit, en 1500, de Michel de la Haye et de Jehanne, sa femme, le don d'une rente de 10 sous sur leur maison sise au bourg Saint-Martin, joignant la maison du seigneur d'Arquenay, près le mur des Cordeliers.

En 1502, il fait l'acquisition de diverses pièces de terres en vignes dans la paroisse de la Trinité.

Jehanne Cireu ou Guilleu, veuve de Macé Ferrand, fonde, par son testament du dernier jour de mai 1473, une chapellenie perpétuelle de deux messes à basse voix chaque semaine dans l'église de la

Trinité, à l'autel Saint-Julien-le-Martyr, et donne pour cette fondation le lieu de la Bouverie, paroisse de Grenoux, et une maison, cour et jardin au bourg Saint-Martin, près le mur des Cordeliers, joignant la maison de Patience. Le prieur amortit, en 1503, moyennant 12 deniers de cens annuel et 15 sous à mutation de chapelain, une rente de 60 sous tournois qui existait sur la maison.

En l'année 1507, les habitants et manans de la ville de Laval, congrégés et assemblés, reconnaissent qu'ils doivent au prieur, pour les tuyaux qu'ils ont placés dans la prairie du prieuré, 12 deniers de cens et 30 sous tournois de rente. Cette reconnaissance est signée Pinczonneau et Berault, échevins.

Guillaume de Vages, prieur de Prix, lui vend, le 19 novembre 1507, la maison de Prix pour la somme de 200 livres.

20° Jean-Baptiste Chotard, 1514-1526. Le 7 mars 1526, il baille à ferme, à Guyon Rebuffé, les devoirs et profits de fief qu'il avait droit de prendre comme prieur de Saint-Martin sur les paroisses du Genest et de Saint-Berthevin, pour la somme de 25 sous par an.

21° Dom Innocent Garreau, 1528-1561. Dom Innocent Garreau, prieur de Saint-Martin de Laval, était grand-prieur de l'abbaye de Marmoutiers.

Il donne en 1528, à Michel Boulain, un bail à perpétuité d'un jardin et marais près de sa maison. Cette maison, près les murs des frères mineurs, a été connue sous le nom du *Griffon*, elle a servi longtemps à l'*hospice de la Maternité de Laval*. Elle était remarquable par son pignon aigu, du côté de la rue de Bretagne, avec deux petites fenêtres géminées, à plein cintre, et une autre au-dessus très allongée et très étroite ; on l'a détruite depuis peu d'années.

En 1554, il transige avec Geoffroy Tartroux, curé de Saint-Berthevin ; le curé s'engage à lui payer dix-huit septiers de seigle, faisant douze charges à la mesure du prieuré, et à les faire conduire et rentrer aux greniers du prieur.

22° Jean Capperon ou Chaperon, 1564-1575. Il abandonne, le 18 mai 1571, les droits qui lui sont dus par les chanoines de Saint-Tugal pour une maison et jardin, nommés Hochebride (aujourd'hui emplacement de *Bellevue*), qui ont été donnés au chapitre, le

16 décembre 1566. Les chanoines s'obligent à payer au prieur de Saint-Martin, à mutation de doyens de l'église de Saint-Tugal, soit par mort ou autrement, la somme de vingt sous tournois.

23° Léon Fresneau, 1575. Léon Fresneau, prieur de Saint-Martin, trésorier et chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Bloys, donne, le 6 novembre 1575, à titre de ferme, pour trois années, à Me Guillaume le Breton, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Michel de Laval, le prieuré de Saint-Martin, pour en jouir de tous et chacun les fruits, profits, droits, revenus, émoluments, maisons, terres, vignes, jardins, cens, rentes et devoirs de fief, etc..., moyennant la somme de 800 livres chaque année, aux charges suivantes :

Le preneur sera tenu faire chanter et célébrer le service divin dû par le prieur aux jours accoutumés; il nourrira, à ses dépens, un religieux, s'il y est obligé par l'abbé de Marmoutiers, et lui baillera ce que l'on a coutume de donner à un religieux.

Au mois de janvier 1575, il vend une rente de 50 sous pour s'acquitter de don au roi, et payer la taxe de 150 livres imposée sur le prieuré.

24° François de Rochechouard, 1582. Noble personne, Mre François de Rochechouard, étudiant dans l'Université de Paris, au collége de Navarre, est pourvu du prieuré. Il continue à Guillaume le Breton le bail donné par son prédécesseur, pour la somme de 366 écus, 2/3 d'écus d'or soleil.

25° Pierre de Monthoyer, 1584-1605.

Le prieuré de Saint-Martin devait à Marmoutiers, son abbaye-mère, à titre de redevance, un *droit de table abbatiale*, estimé 24 liv. tournois par chacun an, au jour du chapitre général, et en outre, 30 sous, pour les frais de visite. Pierre de Monthoyer affranchit, en 1584, le prieuré de cette redevance, en cédant et transportant à François, cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutiers, diverses pièces de terres, au moyen desquelles le prieur de Laval et ses successeurs sont à l'avenir déchargés *des devoirs de table abbatiale*.

Le fermier de la prévôté de Laval lui conteste, en 1593, *le droit de prévôté* que possédaient les prieurs ses devanciers ès-faubourg de

Saint-Martin, par don, concession et octroi du seigneur, les lundis, et autres jours de la semaine, fors deux jours réservés par le seigneur pour prendre à son tour le même droit.

En 1595, il obtient *Lettres royaux d'abbréviation* du roi pour tenir de quinzaine en quinzaine, puis ensuite de huitaine en huitaine, *les pleds et assises* du fief du prieuré sis tant au faubourg de la ville de Laval que dans les paroisses voisines; les obéissances féodales ayant cessé d'être reçues par suite des guerres dont le pays avait été le théâtre.

Le curé de Saint-Berthevin est condamné par sentence de l'année 1598, rendue par Daniel Hay, écuyer, sieur de la Motte, juge général, civil et criminel, à lui payer le nombre de onze charges et demie (douze boisseaux à la charge) de blé de rente, mesure moderne de la ville, pour le paiement de dix-huit septiers, mesure ancienne.

Il donne, en 1591, à un nommé Barbier, marchand, l'autorisation de construire un moulin à tan à Bootz, avec bail pour trente années.

Vers 1600, le prieur Pierre de Monthoyer est en contestation avec Charlotte-Brabantine de Nassau, femme de Claude de la Trémoille, dame de Laval, au sujet du bois qu'il prenait dans la forêt de Concise, en vertu des concessions faites par les anciens fondateurs; droits souvent renouvelés, et que le prieur prouvait par des titres cités dans un inventaire donnant seulement les dates des pièces qui les constataient; 1105, 1248, 1302, 1482 et 1520. Le prieur « de-» mande que pour que bonne justice lui soit faite, d'autant que les » juges de Laval sont tous sujets et serviteurs de Madame de Laval, » par conséquent ne voudraient rien faire contre elle, la procédure » soit appelée devant MM. les grands maîtres enquesteurs et géné-» raux réformateurs des eaux et forêts de France, au siége de la » Table de Marbre de Paris, transféré à Tours. »

26° Louis Blanchard, 1604-1629. Deux prieurs de ce nom se succèdent immédiatement. Le premier reçut ses provisions en 1605 (insinuations ecclésiastiques) et fut prieur jusqu'en 1629. Plusieurs actes de lui sont datés de 1604.

Il fait, en 1622, clore par un mur la prairie qui s'appelle *le Poc de Saint-Martin*, le long du chemin qui va de la Valette à la route de

Bretagne. Maître Daniel Pelisson, sieur de la Baconnière, conseiller du roi, assisté de maître Rolland Seigneur, greffier, établissent la largeur que doit avoir le chemin.

La ville de Laval souffrit pendant plusieurs années, vers 1607, d'une maladie contagieuse, espèce de dyssenterie, que le peuple nommait *la caque-sangue*. Grand nombre de personnes succombèrent. Pendant ce temps d'épidémie, le prieur de Saint-Martin fit de grandes aumônes. Les secours et remèdes étaient distribués à la classe indigente dans une loge construite dans l'intérieur du prieuré. Le prieur continua ses aumônes pendant une disette qui succéda à ces temps de maladie.

27° Louis Blanchard, le jeune, 1629. Il prit possession en 1629, et mourut en 1643, comme on le voyait sur une pierre tombale dans l'église du prieuré, reléguée dans ces derniers temps dans la cour intérieure. On y lisait :

Hic jacet venerab. P. Ludovicus Blanchard, Aurelianensis, hujus prioratûs prior. Vixit 74 annos, obiit 18 febr. 1643.

Louis Blanchard dut céder son prieuré avant sa mort; dom Denys Raineufve faisait tenir ses assises de fief par son procureur en 1639.

28° Urbain Brullé, 1638, commença un procès au soutien de ses droits dans la paroisse de Loyron.

29° Dom Denys Raineufve, 1639, profès de la congrégation et ordre réformé de Saint-Benoît. Il continue le procès commencé par son prédécesseur au sujet des dîmes de Loyron.

Il fit démission en faveur de dom Bernard de Roussarye.

30° Dom Bernard-Jean de Roussarye, 1651. Le 18 avril 1651, dom Bernard, demeurant au monastère de la Daurade, des RR. PP. de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, donne procuration de retirer des mains de Me Pierre Bogais, prêtre, receveur du prieuré, tous les objets qu'il avait en sa possession, appartenant au prieuré, tels que titres, renseignements, papiers censifs, comme aussi calice, bassin, burettes d'argent et autre argenterie, chapes, chasubles, tuniques, aubes, linge et ornements qui sont de l'église.

Mre Martin, avocat, notaire apostolique, prend, le 1er juin 1631, possession du prieuré au nom de dom Bernard de Roussarye, et reçoit, pour honoraires, la somme de 60 sous. Le dimanche suivant, le receveur du prieuré paie à M. Gigondeau, curé de la Sainte-Trinité, 5 sous pour la publication de la prise de possession.

31° Jacques Aveline, 1673. Au milieu du XVIIe siècle, François Marest, sieur de la Ragotière, maire de Laval, et MM. les échevins, entreprirent de continuer audessus de Laval la navigation de la Mayenne (1). Déjà des portes marinières avaient été pratiquées aux chaussées de Bellaillé, des Trois-Moulins, de Bootz et de Belle-Poule. Les difficultés que présenta la rivière au-dessus de ces chaussées, arrêtèrent le travail. Des matériaux de construction continuèrent néanmoins à descendre vers la ville par cette nouvelle voie de transport. Elle fut enfin abandonnée par le défaut de réparations. Le prieur de Saint-Martin demande, en 1682, l'autorisation de rétablir sa chaussée de Bootz, la perte d'eau qu'éprouve son moulin, donné à rente vers 1640, causant au meunier un dommage sensible, en le faisant chômer.

32° Gaspard Garrot, 1690-1695. L'Hospice-Général, dit hospice de Saint-Louis, est établi à Laval par lettres-patentes du mois d'août 1682, enregistrées le 7 septembre 1684. Les règlements d'établissement de cette maison disaient : « Que devaient appartenir » à l'Hôpital-Général toutes les aumônes de fondation, en argent, » en grains ou de tout autre nature dont plusieurs communautés » séculières ou régulières du comté et élection de Laval étaient » chargées, spécialement les aumônes de l'abbaye de Clermont, des » prieurés de Sainte-Catherine, de Saint-Martin, de Changé, de » Notre-Dame d'Avenières, du Port-Rheingeard, de Cossé, etc..., » à la charge par les administrateurs d'entretenir et secourir les pauvres de ces lieux.

Le prieur de Saint-Martin refuse d'obéir à ces prescriptions, prétendant qu'il ne sagit que des aumônes de fondation, qui sont charges de bénéfices, et non de celles qu'un chrétien est obligé de

(1) Voir le mémoire de Le Clerc du Flecheray, Annuaire de la Mayenne, 1857.

faire pour remplir le précepte de la charité. Il fait voir deux titres contenant la fondation et confirmation de son prieuré qui ne mettaient aucune aumône à la charge du prieur.

Après une enquête, dans laquelle sont entendues trente personnes, pour savoir à combien pouvaient s'évaluer les aumônes faites au prieuré, les administrateurs se font, en 1690, adjuger une rente de 100 livres à payer chaque année par le prieur à l'Hôpital-Général. Le prieur cesse dès lors les distributions de pain qui se faisaient trois fois par semaine à sa porte aux indigents.

Le prieur Gaspard Garrot conservait des prétentions à certains droits dans le faubourg Saint-Martin déjà incorporé à la ville. Il termine en 1690 un procès qu'il a à ce sujet avec M. le duc de la Trémoille, seigneur de Laval. D'après ses anciennes chartes de fondation, le prieur se croyait fondé à lever, depuis le dimanche, au soleil levant, jusqu'au vendredi à midi, *les droits de péage* des marchandises qui passaient par la grande rue qui traversait le bourg; en outre il était permis à tous les habitants du faubourg, dépendant du fief, de vendre et débiter en boutiques ouvertes, publiquement, toutes sortes de marchandises, telles que pain, chair, poisson, etc... Une transaction en date du 18 mai 1690, et un arrêt confirmatif du conseil du roi, mettent fin au procès.

Les habitants du faubourg seront, à l'avenir, obligés de vendre dans les boucheries, halles et marchés du seigneur toutes sortes de viandes, poissons, cuirs et autres marchandises qui doivent y être vendues, sans qu'ils puissent les vendre ailleurs.

Ils souffriront le droit de minage, et tout bourgeois, fermier ou marchand forain, sera obligé de porter son grain au marché de la ville, pour y être publiquement vendu, et le faire mesurer par les *minagers ordinaires*, sans qu'il puisse être vendu dans le faubourg.

Ils devront souffrir le droit de pesage, et faire peser au grand poids de Laval toute marchandise vendue ou achetée qu'ils voudront faire peser. Défense est faite à tout habitant de se servir ou avoir en sa possession des poids au-delà de vingt-cinq livres.

Le comte de Laval sera maintenu et conservé, en qualité de comte de Laval, dans le droit de prendre le *péage* ou *trépas* des marchan-

dises qui passent chaque jour par le faubourg Saint-Martin, et autres chemins dépendants du comté. Il plantera ses *billettes* et établira ses bureaux de perception partout où besoin sera.

Le prieur ne pourra suspendre aucune marque de prévôté dans la rue du faubourg ni ailleurs, et ne pourra exercer aucune justice ou droits dans cette rue ou autre chemin, sous peine de 100 livres d'amende.

Par cette transaction, dont nous ne donnons qu'un extrait, étaient enlevés à Saint-Martin tous les droits féodaux que les prieurs exerçaient depuis la fondation. La réunion du faubourg à la ville se faisait définitivement; son successeur l'acheva entièrement.

33° Daniel Bonenfant, 1696-1726. Une sentence arbitrale, du 29 juillet 1699, entre très puissante princesse Madame Magdeleine de Créqui, épouse du très haut et puissant prince Monseigneur Charles duc de la Trimoille, comte de Laval, dit Guy XXIII, et Daniel Bonenfant, règle les droits de justice et d'usage du bois dans la forêt de Concise que réclamaient les prieurs. Les poteaux qui sont la marque de la haute justice que le prieur prétendait lui appartenir, et qui ont été mis à la porte du prieuré, dans la grande rue du faubourg, seront transportés hors de l'alignement de la rue, ou dans tel autre lieu de son fief qu'il jugera à propos hors les chemins.

En ce qui concerne le bois d'usage que le prieur prétend avoir le droit de prendre dans la forêt de Concise, il lui sera fait chaque année délivrance de trente-six charretées de bois pour son four à ban et de deux charretées par mois, lorsqu'il résidera, une seule quand il ne fera pas résidence. Il usera de ce bois sur les lieux sans avoir la faculté de le vendre, de même que le fermier du four à ban.

Gervais Chambrun, sieur de Beaumesnil, le 19 mars 1699, fait don à la Charité d'une maison située au faubourg Saint-Martin, vis-à-vis les Cordeliers, pour servir de logement à trois filles ou veuves, dont deux doivent assister les pauvres malades, et la troisième instruire les jeune filles. Pierre Bureau, curé de la Trinité, docteur en Sorbonne, compose avec le prieur à la somme de 3 livres de rente inféodée, pour les droits dus au prieuré.

Jacques Harvieux, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-

Benoît, congrégation de Saint-Maur, vient, le 7 septembre 1697, faire la visite au prieuré, au nom et comme procureur du prieur et vicaire général de l'abbaye de Marmoutiers. Le procès-verbal de cette visite constate que les autels de l'église, le grand ou principal, ceux de Notre-Dame et Sainte-Eutrope, placés dans les absides, ont été trouvés décemment parés : « avec la permission de Monseigneur l'évêque du Mans, pour la commodité des habitants du faubourg Saint-Martin, et avec l'autorisation de MM. les curés de la paroisse de la Trinité, le Saint-Sacrement repose dans un tabernacle sur le grand autel. L'église possède deux calices d'argent avec leurs patènes, des chasubles de diverses couleurs nécessaires au service divin, et en quantité suffisante.

Il existe une grande relique de saint André, enchâssée de cuivre argenté; deux missels romains, dont l'un en lettres gothiques.

On célébrait dans l'église trois messes par semaine; celles des dimanches et fêtes étaient chantées; on chantait aussi les vêpres; on entretenait jour et nuit une lampe ardente devant le très Saint-Sacrement; l'Angelus et le pardon y étaient sonnés régulièrement.

Les aumônes depuis l'établissement de l'Hôpital-Général avaient cessé.

Daniel Bonenfant avait été pourvu du prieuré en l'année 1696; il mourut en 1725 ou 1726, laissant, par testament, tous ses biens aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Laval, les faisant ses légataires universels.

34° Joseph de Bonnail, 1726-1744. A la suite d'une rixe dans le cimetière de la paroisse de la Trinité, rixe dans laquelle le sang avait coulé, M. Fréard, curé de la paroisse, refusa d'y faire des inhumations : le cimetière fut interdit. Le prieur de Saint-Martin permit alors qu'on enterrât, pendant le temps que durerait l'interdiction, dans le cimetière du prieuré. M. Fréard donna la reconnaissance suivante : « Je soussigné, doyen, curé de la paroisse de la Sainte-» Trinité de Laval, reconnais que la permission provisoire d'en-» terrer les fidèles dans le cimetière du prieuré de Saint-Martin, par » M. Du Buisson, fondé de la procuration de messire Joseph de

» Bonnail, prieur de Saint-Martin, n'est que précaire et en atten-
» dant qu'il ait plu à Monseigneur l'évêque du Mans de relever le
» cimetière de l'interdit dans lequel il est tombé, renonçant pour
» moi et mes successeurs à tirer aucun avantage de laditte per-
» mission contre ledit sieur prieur de Saint-Martin ou ses succes-
» seurs. Et comme il n'y a aucune ouverture pour entrer dans le-
» dit cimetière de Saint-Martin, qui est clos de murs tout autour,
» qu'il sera nécessaire de faire une ouverture au mur, par l'allée qui
» conduit dans la rue des Echelles, au portail de l'église, je, susdit
» doyen curé, soussigné, ferai faire ladite ouverture à mes frais, et
» aussitôt que le cimetière de la Sainte-Trinité sera relevé de son
» interdit, je m'oblige de faire clore aussi à mes frais, si bien que
» le mur ne paraîtra aucunement endommagé.

35° Messire Louis-Bernard-Guillaume de Marsangy, 1748-1791. Il était prêtre du diocèse de Sens, licencié de la Faculté de théologie de Paris, de la maison royale de Navarre, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, y demeurant. Il fut pourvu du prieuré de Saint-Martin, vacant par la mort du sieur de Bonnail, suivant les bulles et provisions de Notre Saint-Père le Pape, expédiées à Marie Gandulphi Albaneur, *die duodecimo kalendarum julii, anno...*, sous la forme gracieuse, certifiées par les sieurs de Launay et de la Noue, conseillers du roi expéditionnaires en conseil, le 26 avril précédent et contrôlées à Paris le même jour.

La rue de Beauvais, depuis l'ouverture de la nouvelle grande route de Bretagne, servait d'entrée à la ville. Une rue ou ruelle, dont le nom, *rue des Echelles*, fait juger qu'elle devait être peu praticable aux voitures, lui servait de jonction avec *la rue des Renards*, ouvrant dans la rue du faubourg. Le redressement de cette partie de rue qui se fit en 1786, du temps de M. de Marsangy, fit reculer le portail du prieuré, placé à son entrée principale, sur la place de Beauvais, désignée dans les anciens titres sous le nom *de Placitre de Beauvais*. Le cimetière du prieuré fut aussi enlevé en faisant un déblai profond. La nouvelle voie passa au pied des murs de l'église. Le plan de la ville, de l'année 1754, conservé à l'Hôtel-de-Ville, fait encore voir l'ancien tracé de ces rues. Le prieur, pour cette expropriation

et pour le pavage devant son prieuré, eût à soutenir un long procès avec l'administration municipale du temps.

Louis Bernard de Marsangy fut le dernier prieur de Saint-Martin; c'est lui qui termine la suite de prieurs qui, pendant les huit siècles de son existence, furent en possession de ce bénéfice ecclésiastique.

Quelque temps encore après son départ, l'église sert aux prêtres qui n'ont pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé, pour y célébrer les saints mystères. Enfin, le 13 juin 1791, elle est définitivement fermée. Le 5 octobre suivant, on descendait les cloches de la tour. Ici finit l'histoire du prieuré. Devenu une habitation particulière, chaque jour en enlève un des derniers vestiges; bientôt il aura disparu entièrement, le souvenir seul en restera.

LABEAULUÈRE.

28 mars 1857.

LE PRINCE BLANC

CHRONIQUE DU XIVe SIÈCLE [1].

XII.

Quelques jours après, vous auriez pu voir dans le parc attenant au château de Josselin, se promenant à pas lents et heureux, Yolande et le Prince Blanc. Les blessures se ferment vite quand on a la vigueur du chevalier gallois, et quand surtout l'amour en est le médecin. Yvain était presque guéri. Que d'heures charmantes passèrent ainsi les deux fiancés! Comme leur ciel s'agrandissait de leur mutuel amour, comme l'avenir se présentait à eux souriant et splendide!

— J'ai cru que je touchais au bonheur, Yolande, disait Yvain de Galles; je vous voyais debout derrière le Prince Noir... me faisant signe d'approcher et de vaincre. J'ai vaincu... Je l'ai rué jus. Ce n'était pas le Prince Noir, mais ce n'en est pas moins un grand meschef au roi Edouard. J'irai le trouver bientôt à Bordeaux, ce prince qui *s'escript de Galles*, et mon cœur me dit que j'apporterai à vos pieds son noir panache, en gage certain de sa mort; ensuite ma Yolande...

Yvain ne pouvait continuer, tant cette perspective de bonheur agissait impétueuse sur lui.

Puis il reprenait ainsi :

— Dieu règlera à la fin le compte du vieux roi Edouard; un seul

(2) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome premier, pages 102, 145 et 277.

jour payera ses cautelles, justiciera ses trahisons... Ce jour est proche. Le gentil roi Charles se voudra rançonner envers moi. Sa bonne navie me suivra, garnie de francs archers et d'hommes d'armes; sa bannière resplendira à côté des bannières de Clisson et du Prince Blanc. Je rentrerai dans mon pays de Galles, et je vous conduirai, ma princesse, dans le palais des Roderic.

— Et dans cils bois, mon gracieux seigneur, interrompait Yolande, qui ont protégé votre enfance; là où vous étiez pauvre et exile (1); là où la pensée d'Yolande s'est promenée bien souvent avec vous, depuis qu'ici êtes venu. Car, Monseigneur, ce est l'hoir de Galles déshérité que Yolande a voulu aimer... Mais, ajoutait la charmante enfant avec un délicieux sourire, je crois bien que je pourrai encore aimer un petit, le prince Yvain sur son trône.

— Comme je irai liement, continuait-elle, voir ces manses (2) que les Anglais ont robées, et que mon Prince Blanc rendra bientôt à ses féaux amés! Mais comme je irai moult plus liement encore lèz les pauvres serfs fidèles qui ont pris soin d'Yvain de Galles quand il était exile et nu. Si vous me faites royne un petit, cher seigneur, ce sera pour moi faire moult grands biens et largesses à cils qui ont souffert pour vous. Je irai voir tout ce qui me parlera de mon loyal chevalier, les fleurs, les vallons, les montagnes; je irai voir le crueux champ de Cardiff, si me le octroyez, Monseigneur, pour y dire moult grand merci à Dieu et à saint-Yves, qui tous vous ont rescouru contre l'embûche du félon roi Edouard. C'est mon vouloir que me fassiez galloise comme êtes le prince gallois... Mais, faisait-elle en baissant ses grands yeux, si Yvain a pris mon cœur, il me le rendra voirement pour aimer comme je le veuille mon...

— Votre seigneur de père Clisson, interrompit le Prince Blanc, acertes. Deux seront pour le bien aimer, comme a droict. Deux seront pour monter sur un bon vaissel, nager vers la Mor-Bihan (3),

(1) *Exile*, faible, *exilis*.
(2) Manoirs.
(3) En Celtique : Mor — Mer
bihan — petite.

isseoir au Port-Louis, laisser notre vaissel dedans le hâvre, chevaucher vite vers ce bon châtel de Josselin, nous y bouter dedans, avant que rien n'ait su notre seigneur de père et lui bailler liesse et rescours.

— Et ores, reprit Yolande, les escoutes de la porte ne vous trairont mie leurs sagettes, et les gardiens ne vous refuseront pas l'entrée du pont-levis. Et les varlets ne vous vouldront mie garder au coin du feu des soudoyers, comme un jour l'ont faict, vous en souvient-il, pauvre Escot (1), quand pour isseoir es lez la porte, tiriez trois sonnées de votre cor de chasse, et que oncques leurs oreilles n'orraient.

— Non plus que les gens d'armes de Montfort, reprit Yvain, jà ne m'empêcheront de alors courre nos haquenées, lancer nos gerfauts dans la plaine en compagnie de ma Yolande, et sans craindre noire cautelle, de courir de cil châtel à Ploërmel, où flotteront, s'il plaît à Dieu et à Monseigneur saint Yves, les vraies bannières de Bretagne, les hermines de l'enfant de Blois... et deviserons de ce temps d'hui, de nos gestes d'hier, de nos amours de toujours. Puis je agiterai encore la rame de cil gentil batel qui a souvent bercé Yolande, et pour nous toujours sera fleur d'amour et de bonheur. Puis je enlèverai Yolande pour que Clisson la suive acertes jusques dans mon pays de Galles et que je l'y festoye liement, et ainsi n'aurai pas ravi le cœur d'Yolande à son seigneur de père; m'y serai-je seulement bouté dans son gentil cœur. Cils qui nous entre-voirront, créeront bien un petit que nous sommes heureux, mais nous deux, ma douce mie, le saurons voirement.

Et tout ce qui peut traverser la tête et le cœur des amoureux en pareil cas, venait de la tête et du cœur sur les lèvres des deux fiancés ; et ce mystérieux programme qu'on se dit bien bas quand on s'aime, ce voyage charmant dans la vie qu'on fait avec un désir, une espérance, une prière, sur le seuil enchanté du bonheur; ces rêves qui parlent tout haut, saintes joies d'un amour partagé, s'é-

(1) On se rappelle qu'Yvain se présenta sous le costume d'un pauvre Ecossais, au château de Josselin.

changeaient entre les deux fiancés; et parfois survenait Clisson pour interrompre les amants, couper court à l'amoureux dialogue; puis il riait du tour qu'il leur jouait, et le rude seigneur s'étonnait du plaisir qu'apportait leur joie dans son existence, et il était presque aussi impatient qu'eux de rendre cette joie complète.

Vous ne serez pas surpris, j'imagine, qu'Yvain de Galles fût venu se reposer un peu au château d'Ollivier de Clisson. Vous lui pardonnerez de n'avoir pas volé à tire d'ailes pour retrouver à Guernesey la bicoque de Cornet et le capitaine Aymon Rose. Il avait eu la superstition de penser que les yeux énamourés d'Yolande guériraient plus vite ses blessures que ne le sauraient faire les barbiers chirurgiens qu'il avait laissés au siége de Cornet. Seulement il se proposait bien de rendre prochaine visite au chevalier d'honneur du roi Edouard, à Aymon Rose, pour que ce bel oiseau, ainsi qu'il l'avait dit à Yorick, ne pût de sitôt s'envoler. Cette fois encore, la volonté du roi de France vint changer sa résolution. Charles V, en réponse au compte-rendu de la journée de La Rochelle, lui écrivait à Josselin : « Qu'il eût à se préparer promptement pour expédition d'importance; » Il s'imaginait d'aller porter secours au roi Henry de Castille contre les partisans de Pierre-le-Cruel, son frère, et les Anglais, ses soutiens. Ce ne serait plus à un déguisement de Prince Noir qu'Yvain de Galles aurait à faire. Le roi Charles V lui mandait que, certainement, Edouard de Bordeaux, le Prince Noir, se mettait lui-même à la tête d'une forte armée, et redescendait en Espagne pour écraser Henry de Castille et le parti français; qu'il fallait partir au plus vite, et qu'il trouverait sur son passage bon nombre de chevaliers et 3,000 soudoyers bien équipés qui suivraient son commandement.

Le roi priait aussi le Prince Blanc de délivrer son prisonnier, le comte de Penbrocke, entre les mains de Rodigo-le-Roux, l'amiral de la flotille espagnole, afin que la grosse rançon qu'Henry de Castille, son maître, tirerait d'un tel prisonnier, pût servir à réparer sa finance et à acquitter le roi de France envers lui.

Ainsi fut fait.

Vous dire si Yolande beaucoup pleura quand de nouveau partit

son chevalier; si moult jolies écharpes lui donna, brodées de leurs chiffres unis; si loin elle l'accompagna avec son seigneur de père, ce n'est rien vous dire que n'ayez déjà déviné. Elle eut pourtant des nouvelles d'Yvain avant qu'il fût arrivé en Espagne. Car la Renommée, cette télégraphie du moyen âge, lui apprit bientôt que le Prince Blanc, passant à Soubise, avait attaqué, jeté à terre et fiancé prisonnier le célèbre captal de Buch, ce Duguesclin de l'Aquitaine, le bras droit du prince Edouard de Galles, qui faisait rude guerre aux Français; qu'ensuite il l'avait envoyé à Paris dans les prisons du roi Charles, qui oncques ne le voulut lâcher. Quand Yvain approcha de Burgos, Jean, l'infant de Castille, vint à sa rencontre, et bientôt trouvèrent-ils le roi lui-même. Mais le Prince Noir n'avait pas paru; les capitaines anglais, laissés dans le royaume par le duc de Lancastre, guerroyaient seuls pour le parti de Pierre-le-Cruel. Yvain eut bientôt rétabli les affaires d'Henry de Castille, et chaque jour il s'attendait à voir paraître la grosse puissance des Anglais, avec le Prince Noir en tête. Faut-il dire aussi que chaque jour on l'annonçait, et que même il s'était mis en route? Mais le héros anglais était déjà atteint de ce mal mystérieux qui saisissait si souvent les princes au quatorzième siècle, et que nos chimistes brutaux appelleraient peut-être, tout simplement, poison. Il fut contraint de revenir sur ses pas, se fit transporter à Londres et mourut au palais de Windsor.

La nouvelle de cette mort remplit bientôt l'Europe et parvint rapide comme l'éclair au camp du Prince Blanc.

— Dieu ne l'a mie voulu, s'écria Yvain en se frappant le front!... Dieu n'a mie voulu le réserver à ma hache! Ce n'est point toutefois faute de le avoir cherché... Ombre d'Aymon de Galles, je ne ay point été félon à mon vœu!

Et aussitôt les pensées du Prince Blanc volèrent vers Yolande. Il avait le droit d'être heureux!

Pendant ce temps, Ollivier de Clisson, à la tête d'une forte route (1), s'était porté en Normandie pour essayer d'en déloger les

(1) *Route*, troupe.

Anglais, et combattait contre son adversaire habituel, sir Robert Canolle. Yolande était restée sous bonne garde au château de Josselin.

Un jour qu'elle s'attendait à recevoir d'Espagne un message d'Yvain lui annonçant son prompt retour, elle voulut absolument se rendre au Port-Louis pour voir plustôt le messager. Vainement essaya-t-on de la faire renoncer à ce projet. Rien ne put la dissuader; car si Yolande était fort douce par nature, elle était aussi fort opiniâtre, et l'amour ne la rendait pas en ce temps-là plus docile aux observations. Quarante hommes d'armes l'escortèrent bien parés de toutes leurs armures, et elle prit avec elle deux ou trois de ses suivantes. Arrivée à Port-Louis, elle apercevait déjà dans le lointain le batel qui portait Yorick, toujours sous son costume de pêcheur. Déjà l'enfant, reconnaissant sa maîtresse, agitait au-dessus de sa tête la lettre qu'il lui apportait, quand une forte embuscade, dressée par ordre de Montfort, enveloppe tout à coup Yolande et ses cavaliers. La troupe du duc de Bretagne était si nombreuse, si bien appareillée, que les défenseurs d'Yolande ne purent longtemps résister. Ils furent tous occis jusqu'au dernier. Incontinent on dirigea Yolande et ses femmes vers le fort château de Mortaigne-sur-Mer, en Saintonge, occupé par une bonne garnison de Gascons et d'Anglais, afin que la proie du duc Jean fût plus en sûreté. Une des femmes de la duchesse de Bretagne, dont le nom était Mauricette, fut attachée par Montfort à la personne d'Yolande, prisonnière, plutôt pour surveiller jusqu'à ses pensées, que pour les soins de son service auquel ses trois suivantes suffisaient.

Yolande fut si secrètement transportée à Mortaigne, que nul en Bretagne ne put connaître le lieu qui lui avait été assigné pour prison, ni par suite en informer son père.

XIII.

Mais Yorick s'était attaché aux pas des ravisseurs, et bravant fatigues et dangers, déchirant ses pieds aux ronces des chemins, il était

parvenu près du château-fort presque aussitôt que les cavaliers qui emportaient Yolande.

Certain désormais de savoir où l'on retenait sa maîtresse, l'intrépide enfant, sans se reposer un instant, était retourné vers son batel et forçait de rames pour arriver jusqu'à Yvain.

Un jour, vers l'après-midi, le Prince Blanc, pressé du désir de regagner la France et de courir à Josselin, avait fait ses apprêts de départ et se disposait à ordonner la marche. Il était en train de transmettre ses derniers ordres et avait grand'peine à contenir sa joyeuse impatience. C'est qu'il rêvait, tout en faisant son métier de général d'armée, au bonheur qui l'attendait en Bretagne; c'est qu'il était aimé et qu'il se sentait au cœur cette jeunesse de vingt ans qu'il n'y avait pas eue à l'heure; c'est que le souffle de l'amour est si frais, qu'il livrait avec volupté son âme à ses caresses.

En ce moment apparaît le page Yorick, qui l'aborde aussitôt en lui disant :

— Moult triste nouvelle je vous apporte, seigneur. Par cautelle le comte de Montfort a fait enlever Yolande et conduire au châtel de Mortaigne-sur-Mer, en Saintonge. J'ai vu l'embûche desconfire ses hommes d'armes, la ravir elle-même auprès du Port-Louis, où venue elle était pour avoir plutôt de vos nouvelles, sire prince, puis l'entraîner et l'enclore au châtel que j'ai dict.

— Par le sang de Dieu! s'écrie Yvain, il y aura des morts pour cette trahison. Départons-nous de céans... »

Et aussitôt sonnèrent par tout l'ost, les trompettes du départ, et la troupe prit le chemin de France.

Yvain marcha si fort, que dix jours s'étaient à peine écoulés quand il mettait le siége devant le château de Mortaigne :

« Ce châtel, racontent les chroniques, était le plus bel et le plus » fort séant sur la rivière de la Gironde et près dessus l'embouchure » de la mer, qui fût sur les frontières de ces marches du Poitou, de » La Rochelle et de Saintonge (1). »

Le Prince Blanc fit donc dresser quatre bastides pour l'attaquer

(1) Froissard, liv. II, chap. XII.

de quatre côtés à la fois, empêcher tout secours par mer et au besoin l'obtenir par famine.

Mais les moyens lents de la famine ne vont pas à l'ardeur qui l'enflamme : il lui faut des moyens plus prompts, et cependant il n'ose y recourir, tant il craint pour les jours d'Yolande. Ignorant de quel côté se trouve sa prison, il n'ose faire battre les murailles, ni tenter un assaut de peur de diriger la mort sur celle qui est sa vie.

Yolande comprenait d'instinct les angoisses de son amant; mais comment les faire cesser?

Elle voulut tenter cependant.

Sa grâce, sa constante bonté, le charme qui existait en elle, avaient séduit jusqu'à Mauricette, cette geôlière déguisée que lui avait imposée le comte duc de Montfort.

Mauricette, venue d'abord auprès d'Yolande pour espionner ses pensées et ses actes, s'était peu à peu éprise pour la belle captive d'un véritable dévouement.

D'ailleurs, Mauricette était Bretonne, et, quoique du parti de Montfort, elle n'était point du tout Anglaise et n'aurait pas mieux demandé que de voir le château de Mortaigne passer des mains des Anglais aux mains des Gallo-Bretons, que commandait le Prince Blanc.

Notez bien également que ce châtel n'était point dans la seigneurie de son duc, et, qu'ainsi pensant, Mauricette ne croyait pas être félonne. Si tant est que Yolande, qui n'avait pas d'ailleurs le choix des moyens, lui confia son secret; bien lui en prit.

Mauricette, envoyée là par le duc de Bretagne, allait et venait librement dans le château. C'était l'ordre du souldick de l'estrade qui en était le capitaine (1).

Un soir elle se glisse par une poterne basse, le long des remparts, non loin desquels rôdait Yorick, et lui remet un billet que sa maîtresse venait de tracer à la hâte.

Il ne contenait que ces mots pour Yvain :

(1) Souldick : dignité militaire dans le Bordelais.

« Cher seigneur,

» Je suis dans la tour du couchant, là où flotte une blanche » écharpe. » YOLANDE. »

De ce moment, le Prince Blanc pousse le siége avec vigueur. L'ordre étant donné, sous peine de mort dans son armée, de ne disposer ni engins ni canons contre la tour du couchant qu'on appela la tour d'Yolande.

Nous avons dit *ni canons*, et c'est vérité; car, pour réduire la forteresse de Mortaigne-sur-Mer, Yvain employa l'artillerie sur une assez large échelle : gros canons de fer ou pierriers ayant des pierres pour boulets, dont les effets surprenaient également les assiégeants, les assiégés. Le Prince Blanc ne songeait guère alors que cette artillerie, qui, depuis la journée de Crécy, commençait son entrée dans le monde, broierait bientôt la féodalité moyenne, abattrait plus tard les grands vassaux sur un signe des rois Louis XI, François Ier et Louis XIII, successeurs de Louis-le-Gros, et rendrait la noblesse inutile en supprimant les hommes d'armes bardés d'un fer désormais impuissant, pour faire place à l'infanterie régulière. Certes, en faisant jouer ces canons primitifs, Yvain ne pouvait pas songer à ces transformations du temps! Et cependant tout cela était écrit autour de ces foudres de guerre.

Un jour viendrait où la royauté victorieuse pourrait, avec le burin de Richelieu, graver cette fière devise sur le bronze de ses canons : *Ultima regum ratio*. Mais viendrait aussi le jour où cette raison suprême expirerait aux mains de la royauté défaillante, pour faire place à la devise retournée : *Ultima populorum ratio* (1) : c'est que si l'artillerie portait en germe la mort de l'Etat féodal, à son point de vue militaire, elle renfermait par contre, la création de l'infanterie; et comme conséquence directe, l'avènement de la démocratie, car l'infanterie, cette force des nations modernes, c'est

(1) Hier encore nous examinions les canons qui reposent paisibles sur l'esplanade du château d'Angers, et à côté d'un canon royal buriné de la fière devise : *Ultima regum ratio*, nous lisions, sur une bouche à feu aux emblêmes de la république : *Ultima populùm ratio*, cette date : 1793.

la manifestation du peuple, organisée et nécessaire. C'est le peuple pour base de la force, et la force organisée est l'irrésistible élément. Nous ne pouvons pas demander au héros de cette chronique d'avoir perdu son temps à s'occuper de tout cela; d'avoir pressenti, devant Mortaigne, que la démocratie s'élançait avec la foudre de la bouche de ses canons, et qu'il n'était que trop, hélas! de son essence, quand elle serait triomphante, de ressembler à la foudre qui brille, qui tonne et qui tue!

Qu'on nous pardonne cette divagation dont Yvain ne fut jamais coupable. Ajoutons toutefois que s'il eût pu sonder cet horizon que le temps dérobait à ses yeux et s'attrister de ce revirement en sa qualité de gentilhomme, il aurait reçu quelque allégeance et quelque joie en sa qualité d'hoir de Galles et d'allié de Clisson, de voir aussi ce canon magique expulser bientôt les Anglais, briser le sceptre de Bretagne dans la main des enfants de Montfort, reconquérir, à la flamme de ses éclairs, cette magnifique province au profit du royaume de France, et d'entendre mourir les plus grands seigneurs anglais écrasés sur nos champs de bataille, en expiation de nos anciens désastres!

Le Prince Blanc ne philosophait pas, et, ce qui mieux valait, il faisait intrépidement son métier de capitaine.

XIV.

Qui se rendait chaque soir à la brune, près de la petite poterne, au risque d'attraper de durs horions? Qui glissait comme une couleuvre au milieu des grandes herbes qui croissaient à l'entour de la place, au risque d'être tué cent fois, si cent vies il avait eues, et qu'on l'eût surpris se livrant à ce fort suspect exercice?

Qui savait avec une adresse de sphinx et un dévouement de chien fidèle, tromper les escoutes qui se succédaient aux remparts du château de Mortaigne?

Qui bondissait comme une panthère au risque de se rompre les

os, pour enjamber un pan de mur quand Mauricette craignait de sortir hors de la petite poterne?

Qui recevait, le pied suspendu sur l'abîme, le corps à demi renversé, les billets qu'Yolande adressait à son fiancé?

Qui remettait les billets d'Yvain?

C'était, vous l'avez deviné aux premiers mots, notre gentil page Yorick, le pagelet, comme l'appelait souvent le Prince Blanc, dans ses moments de tendresse... Que de douces heures ce courageux enfant procura aux deux amants! Combien aussi cet amour si pur grandissait-il, ce qui eût semblé d'abord impossible, par les incessants obstacles qu'opposait la Providence à sa satisfaction; par les périls du chemin et par les tourments de l'attente! Combien ces deux cœurs si bien faits pour s'entendre se parlaient plus éloquemment pendant ce long siége, s'appréciaient mieux l'un l'autre, entraient, pour ainsi dire, l'un dans l'autre, et s'échangeaient, par cette communion d'idées, cette conversation de chaque jour! Jamais à Josselin, dans la liberté de leurs espérances, dans la joie de leurs épanchements, le Prince Blanc et Yolande ne s'étaient si bien connus, si bien aimés. Ils étaient devenus l'un pour l'autre le monde. Pas un coin de leur pensée où l'œil du cœur n'eût pénétré. Pas un pressentiment de la veille qui ne fût sympathiquement répondu le lendemain. Et une bonne part de ces consolations de l'épreuve, ils la devaient au dévouement d'Yorick.

Nous renonçons à raconter les terribles assauts qu'avait livrés le Prince Blanc, mais le souldick de l'estrade était un vaillant capitaine, et la forteresse la meilleure de tout le pays. — Jean de Montfort avait très bien choisi. — Cependant vers la fin de l'été, le château ne pouvait plus tenir. Le canon avait ébranlé ses murailles, la hache avait fauché les trois quarts de ses défenseurs, et Yvain se préparait à tenter un si suprême effort qu'il l'enlèverait cette fois. L'idée de sa conquête et de la conquête bien autrement précieuse qui en serait le prix, l'occupait tellement, la nuit qui devait précéder la soirée réservée dans ses plans pour cet assaut suprême, qu'il ne put fermer sa paupière, et se leva d'assez bon matin. Bientôt, comme l'air était chaud et qu'il se sentait lui-même brûlé par l'insomnie, il quitta sa tente, se

rendit couvert d'une simple cotte, un mantel flottant sur ses épaules, tête nue et les jambes dans des chausses légères, sur une vieille souche d'arbre, « *qui avait été là du temps passé amenée pour ouvrer au châtel* (1) ; » et s'y assit. De cette place, il plongeait sur la forteresse et dominait la campagne. Très souvent, du reste, il lui arrivait le matin de venir s'y asseoir sans crainte des sagettes anglaises, et y restait-il longtemps, parce que de là il voyait le pavillon habité par Yolande.

Habitué dans ses montagnes de Galles aux lointains horizons, aux grandes vues des sommets, il avait d'ailleurs le regard si étendu, si exercé, que de cette distance il apercevait souvent sa charmante fiancée, à genoux auprès de sa fenêtre, la tête penchée vers son camp, vers lui, sans doute, et priant Dieu!

Le seul Jacques Lamb avait le privilége de rester avec lui durant ces repos du matin, sur la vieille souche d'arbre. L'écuyer, ce jour-là, l'avait aussi accompagné.

— Eh bien! Jacques, disait Yvain, le souldick de l'estrade est aux trois quarts forcé... Qu'en penses-tu, mon compère? M'est avis que l'assaut de tantôt nous conquestera ce beau sire; il convient que se rende ou soit pris de force et occis, car il est moult trop durement astreint, et ce tantôt l'allons ruer jus acertes (2).

— Oil, Monseigneur, répondit Jacques Lamb, que cela soit, le verrais-je liement.

Mais un observateur moins distrait que le prince Blanc aurait vu sur le sombre visage de Lamb, passer des éclairs qui n'étaient pas de joie. Yvain tout entier à ses projets n'y prit pas garde, et continua ainsi :

— Et demain, sire écuyer, nous ramenons ma chère Yolande au châtel de Josselin, où jà se trouvera Ollivier de Clisson, qu'un de mes chevaucheurs est allé advertir à son ost de Normandie : et ores serai-je le mari fortuné d'Yolande! Et bientôt nous marcherons vers mon pays de Galles... Tu y seras, bon écuyer?

(1) Froissard, liv. II, chap. XXX, et idem, chap. XI.

(2) Certainement.

— Acertes, répartit encore Jacques Lamb, dont le front se chargeait de plus en plus d'orages.

Puis Yvain fit une longue pause comme s'il eût voulu savourer son bonheur. Ensuite il reprit tout à coup :

— Dites, bon écuyer, je ay grand chauld, allez-moi quérir mon pigne (1), je me veuille un peu rafraîchir (2).

Pour comprendre ce dernier ordre, il faut se rappeler que le Prince blanc portait les cheveux très longs (3). C'était pour lui une tradition de sa race, un signe de commandement, la couronne prise dans la nature, comme chez nos mérovingiens. Or, dans sa préoccupation, il était sorti de sa tente sans s'être fait accommoder la tête, et comme il devait bientôt s'armer pour être prêt à diriger l'attaque et préparer tous ses moyens d'assaut, il lui devenait indispensable de faire relever et nouer sa chevelure pour qu'il pût se faire ajuster mentonnière et gorgerin. Il aurait pu évidemment rentrer, pour ces soins, dans sa tente; mais, de son poste d'observation, il voyait ou pouvait voir Yolande, et il ne voulait pas se voler, même une seule minute, de cette contemplation. Qu'on n'oublie pas enfin qu'au moyen âge, les fonctions des écuyers s'accordaient parfaitement avec le genre de service qu'Yvain demandait à Jacques Lamb.

Bien plus tard qu'à l'époque où nous écrivons, ces mœurs familières étaient encore en vigueur, et messire Ollivier-le-Daim, autrement personnage que l'écuyer Jacques Lamb, s'honorait fort, ainsi qu'on sait, de raser chaque jour Louis XI.

Jacques Lamb, sur l'ordre du prince Yvain de Galles, revient au camp et se dirige vers la tente de son maître pour y remplir sa commission. Mais chemin faisant, vous l'eussiez vu s'arrêter quelquefois comme un homme qui hésite, méditant de sombres des-

(1) Peigne.

(2) Froissard.

(3) Un de ses glorieux ancêtres, Léolin, prince de Galles, qui régnait du temps d'Edouard-le-Confesseur, au commencement du XIe siècle, les portait si longs que, pendant la bataille, voltigeant autour de sa tête nue et couronnant ses épaules, ils semblaient, disent les chroniques, des rayons de feu qui aveuglaient ses ennemis.

seins, et il se disait, au plus profond comme au plus noir de sa pensée :

— Voire, mon beau prince, vous vous croyez jà maître du fort châtel de Mortaigne, et qui mieux vaut de là frisque (1) Yolande... Vous voilà dans le pays de Galles avec cette épousée de France... Vite vous allez en besongne, mon bel ami!... Le vieux tronc des Roderic reverdit. Des rameaux s'ajoutent aux rameaux; la fleur se greffe à la fleur et jà poussent les rejetons...; tige de rois pour la prinçauté de Galles!... Et cependant, quoi faics-tu, Jacques Lamb? Ne crées-tu pas qu'un petit soit temps d'agir? Rappelle-toi, Jacques Lamb, le latin du roy d'Angleterre... les derniers mots qu'il te dict à Windsor; et tasche de les bien traduire :

« *Principem occidere nolite timere bonum est.* » Ce qui, selon la traduction, signifie : « Ne crains pas d'occire le prince, c'est une » bonne chose; ou bien : Ne pas occire le prince; il est bon que tu » craignes de le faisre (2). »

Jacques Lamb pressentait bien qu'elle devait être la bonne traduction.

— Rappelle-toi, continuait-il dans son honnête monologue, que quand, le dernier hyver, tu surpris Yvain-le-Gallois et la fille d'Ollivier Clisson s'entr'énamourant sans se le encore dire, mais rêvant d'estre époux à femme, tu te disct en rentrant au châtel : « C'est à merveille, mes enfants, mais ce n'est pas faict encore. Je ay en vain conduict cet homme à moult périlleuse entreprinse, dans l'espoir qu'il y chéerrait... Mieux l'aurais-je aimé; rien n'y peut... Le sort veult donc que je m'en mesle... » Il n'est que temps de te décider, Jacques Lamb!

Et, comme l'affirment les chroniques, le diable entra en ce moment dans le corps du sire écuyer (3); et quand Jacques Lamb sortit

(1) Fraîche.

(2) Voir Moor, page 620; c'était l'ordre, avec cette variante : *Edwardum*, donné aux deux chevaliers anglais, Maltravers et Gurnay, gardiens d'Edouard II, père d'Edouard III, enfermé dans la tour de Louvre; et les deux chevaliers traduisirent, sans que mal leur en advint, dans le sens de la première acception.

(3) Froissard, liv. II, chap. XXX.

de la tente du prince Yvain, ce ne fut pas un peigne qu'il emporta, mais une dague qu'il avait prise et qu'il cacha sous ses habits.

Nul ne songeait au camp à surveiller les démarches de l'écuyer favori d'Yvain, et nul ne s'était occupé de son retour vers la tente du chef. Nous nous trompons, quelqu'un en fut frappé : ce fut Yorick qui, de loin, voyait Jacques Lamb s'acheminer de nouveau vers la souche où Yvain se tenait assis. Rien ne pouvait toutefois motiver les soupçons du page, car cette démarche de l'écuyer était trop naturelle en soi. Il craignait aussi de paraître ridicule à force de prendre ses instincts répulsifs pour des réalités à la charge de l'écuyer. Mais il lui vit, ce matin-là, une si mauvaise figure, qu'il lui passa comme un frisson au cœur, et, sans s'en rendre compte à lui-même, il s'élançait vers sa tente, s'armait de son poignard pour se mettre, à tout événement, sur la trace de Jacques Lamb. La distance du camp à la souche d'arbre était assez considérable, et Jacques Lamb avait sur le page une notable avance. Yorick venait derrière lui aussi rapidement, mais aussi silencieusement qu'il le pouvait, pour ne pas donner fausse alerte ; bientôt il va rejoindre l'écuyer, quelques pas l'en séparent à peine, lorsqu'il se sent soudain renversé sur le sol. Un cheval échappé du camp venait de heurter le brave l'enfant et l'avait jeté tout étourdi à terre.

Une minute après, Jacques Lamb, qui s'était approché jusqu'au pied de la souche, sans autrement attirer l'attention, plongeait sa dague tout entière dans le corps d'Yvain de Galles.

Le Prince Blanc mourut sur le coup. Il mourut en regardant Yolande.

XV.

Yorick tout étourdi qu'il fût par la violence de sa chute, quand il vit tomber son maître bien-aimé, se releva soudain, se précipita sur le meurtrier qui agitait encore son arme ensanglantée, en lui criant :

— Assassin ! défends-toi si tu l'oses !

Et bondissant sur Jacques Lamb avec l'agilité du tigre, il écarta

la dague dont ce traître le menaçait et lui ouvrit le flanc d'un coup de son poignard...

L'assassin, mortellement frappé, râla longtemps en face de sa mort, en face de son crime... Il souffrit.

Assurément, si Yorick n'avait pas compris, d'instinct, qu'il lui restait un douloureux devoir à remplir, il se serait ôté la vie avec le poignard dont il venait de tuer l'écuyer, pour se punir de n'avoir pu défendre son maître et n'avoir su que le venger.

Il se pencha sur le corps d'Yvain de Galles; il chercha à aspirer son souffle... Il mit la main sur son cœur, et ne croyant pas le prince mort, il demandait au ciel, en faveur de son maître, le secret de la vie. Aucun souffle ne signala la vie. Ce cœur généreux avait cessé de battre; ces yeux si fiers s'étaient fermés, et le ciel gardait son secret. Sur la poitrine du Prince Blanc était roulée une écharpe de soie brodée par Yolande; dans l'écharpe était noué un pli à l'adresse de la pauvre fille..., un pli qu'avait dû, dans quelques heures, lui envoyer Yvain, pour la préparer à la délivrance ce même soir et aux félicités du lendemain. Le page recueillit pieusement ces deux reliques de l'amour.

L'écharpe était tachée de sang et déchirée par le fer du meurtrier.

Quand la nuit vint voiler de son ombre et l'horrible crime du jour et la douleur des compagnons d'Yvain, le page se glissa vers la poterne du château de Mortaigne, avec tant de précaution que le sommeil d'un oiseau n'en eût pas été dérangé. C'est que le courageux enfant ne voulait pas qu'une flèche, qu'une balle ennemie pussent l'empêcher de remplir sa dernière mission, et qu'à ces fins, il était avare de sa vie.

Arrivé près de la poterne, il trouve Mauricette qui, impatiente, l'attendait; il jette sur ses habits une des robes de la jeune fille, et se hissant à l'autre bord de la poterne, pénètre dans le château et monte jusqu'à l'appartement d'Yolande. Arrivé à l'antichambre de la pièce qu'occupait la fille de Clisson, il se débarrasse, aux mains de ses suivantes, de la robe de Mauricette, et entre dans la chambre d'Yolande.

— Noble dame, lui dit-il aussitôt en mettant un genou à terre, ci

est le dernier envoi de mon maître, votre fiancé n'est plus... L'écuyer Lamb l'a tué par trahison... Cette écharpe était sur son cœur, cette lettre était dans l'écharpe, quand ce matin il a été occis de mâle mort.

Chancelante ainsi que sous l'ivresse, Yolande n'entendait plus et s'affaissa bientôt comme un corps que la vie abandonne.

Que ne cessa-t-elle ce jour-là de souffrir!

APPENDICE.

XVI.

Qu'est-ce qu'il me reste à vous dire sur cette histoire du vieux temps, si tristement interrompue?

Ollivier de Clisson ne fit qu'une plus rude guerre aux Anglais et au parti de Montfort, car il avait en legs à sa colère le sang du Prince Blanc, le deuil d'Yolande, qu'on ramena après la prise de Mortaigne au château de Josselin. Tout le monde connaît quelle fut l'éclatante fortune et quels furent les orages de la vie de Clisson.

Emule de Duguesclin pendant le règne de Charles V, il balança la gloire militaire du héros breton. En 1380, au décès et par le vœu exprès du grand roi Charles V, Clisson fut fait connétable de France, en remplacement de Duguesclin mort au siége de Randon. Il fut la grande figure du règne de Charles VI, et devint l'idole de ce prince, aussi longtemps que la folie ne paralysa pas les nobles élans de son cœur. C'est Clisson qui commandait l'armée française en 1382, à la bataille de Rosebec, où périrent plus de 40,000 Flamands, ces stipendiés de l'Angleterre. Puis successivement, pendant la démence de Charles VI, son étoile pâlit ou brilla tour à tour.

A peine échappé au poignard du duc Jean IV de Montfort qui, en 1387, l'enferma par noire cautelle au château de l'Hermine, en Morbihan, où il le voulait absolument assassiner; à peine échappé, à force de courage, au guet-apens que lui tendit la nuit, près de la

rue Saint-Pol, l'infâme Pierre de Craon, que poussait le duc de Bretagne, il se voit exposé à de plus grands dangers encore par la haine des oncles du roi fou.

Le conseil privé rend un arrêt qui lui ôte la charge de connétable. Clisson refuse d'obéir et de souscrire à cette iniquité.

Il se retire en Bretagne, rassemble ses amis, ses vassaux, et fait au comte-duc Jean de Montfort, à ce duc de Bretagne qui, selon l'expression d'Henry IV, *n'était pourtant pas un petit sire,* une si terrible guerre, qu'il l'oblige, en 1395, à lui demander la paix.

Le sire de Montbourchier, dont les descendants tiennent encore un bon état à Rennes, principal conseiller de Montfort, sert d'intermédiaire à ce traité qui se signe à Aulcfer, près de Redon.

Mais Clisson n'abandonne pas un seul instant la poursuite de ses idées.

Longtemps auparavant, il avait marié Marguerite, la sœur cadette d'Yolande, avec l'*enfant de Blois,* Jean de Bretagne, fils de Charles de Blois mort à la bataille d'Auray, connu dans l'histoire sous le nom de comte de Penthièvre.

Par la paix de 1395, imposée au duc Jean IV, d'énormes avantages sont assurés à l'héritier de la maison de Blois, et Clisson stipule le mariage du fils issu du comte de Penthièvre et de sa fille Marguerite, avec la fille de Montfort; de manière à ramener, il l'espérait au moins, à la bannière légitime, les vieilles hermines de Bretagne.

Enfin, au milieu de sa longue lutte avec la maison de Montfort, il trouve le temps de porter de si rudes coups à l'Angleterre, que, de ce côté comme de l'autre côté du détroit, on l'appelait : *le Boucher des Anglais.*

M'est avis qu'il n'avait pas trop mal tenu la parole qu'il s'était donnée à lui-même quand il se réconcilia avec le roi Charles V, et qu'il avait également donnée à l'infortuné Prince Blanc quand il le conduisit à son château de Brouck, en Tréghuier.

Le connétable de Clisson mourut dans son château de Josselin, le 26 avril 1407, et fut inhumé, selon ses ordres, dans le tombeau de Marguerite de Rohan, sa femme.

On voit encore ce tombeau à l'église Notre-Dame-de-Josselin, et,

sur la pierre tumulaire, les deux figures sculptées de Clisson et de sa femme.

Yorick, comme bien le pensez, devint un beau et brave gentilhomme, et, sous la bannière de Clisson, il fit son chemin dans les armes.

Yolande, après avoir aimé comme une femme et vécu comme une sainte, mourut à Rennes, abbesse de Saint-Georges, pensant à Dieu et à Yvain de Galles (1).

F. DE BIGORIE.

(1) L'abbaye noble de Saint-Georges, à Rennes, la plus célèbre de la Bretagne, fut fondée en 1032. — Adèle de Bretagne, fille de Geoffroy Ier, quatrième duc de Bretagne et sœur du duc régnant Allain III, en fut la première abbesse, (Voir Dom Morice, 2, page 70.) D'après Albert-le-Grand (2e édition 1559), cette illustre abbaye aurait été fondée sinon restaurée vers l'an 1000, et Gauthier II, évêque de Rennes, sacrait en 1006 Adèle de Bretagne. Quoiqu'il en soit, cette puissante fondation traversa huit siècles, inaltérée, et ne fut vaincue que par l'effort matériel de la révolution. Les maisons princières de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, furent longtemps en possession de fournir des abbesses à Saint-Georges, et constamment les grandes maisons des deux provinces ambitionnèrent pour leurs filles cet honneur sans pareil alors. Une exception semble avoir été faite au milieu du XVIIe siècle, en faveur d'une abbesse étrangère. Mais il se pourrait bien que l'exception eût été, *par ordre du Roi*. Chacun sait qu'à cette époque, Françoise-Madeleine de Lafayette, ennuyée de la cour et peut être de l'ennuyeux Louis XIII, prit le voile et devint abbesse de Saint-Georges. Le nom de cette femme intéressante dont la vie monastique fut une sanctification, est encore incrusté en lettres de fer, à la façon Bretonne, sur la grande façade de l'abbaye reconstruite dans un style gracieux et qui, ayant changé très radicalement de destination, n'en constitue pas moins un des plus élégants monuments de la ville de Rennes.

FEMMES VENDÉENNES

Mmes DE CAMBOURG ET DE LA PAUMELIÈRE (1)

A la fin de l'année 1855, à quelques lieues de Chanzeaux, sur les bords du Layon, dans un modeste manoir à demi caché sous les saules, s'endormait au Seigneur une admirable femme, dont les pauvres conserveront longtemps le souvenir. Née au cœur de la Vendée angevine, au château du Boisgrolleau, qui plus tard devait être illustré par un combat héroïque, Mme de Cambourg avait déjà deux enfants, lorsque son mari quittait la France, et se rendait à l'armée de Condé avec son beau-frère, le baron de la Paumélière, pour y combattre la Révolution les armes à la main. Les deux sœurs, restées seules avec leurs vieux parents, pleurèrent en silence. « Aucune d'elles, nous dit Mme de Cambourg, dans un tou- » chant écrit de sa vieillesse, n'eût osé opposer ses larmes à la » grande voix du devoir et de l'honneur. » Elles étaient réfugiées à Angers, au mois de juin 1793, lorsque l'entrée victorieuse de l'armée royale dans cette ville leur inspira la pensée de chercher au fond du Bocage une retraite plus sûre. Car, dans ces temps de douloureuse mémoire, la Vendée était peut-être le seul point de la France où la justice et la liberté eussent trouvé asile. Tandis que partout ailleurs les églises étaient fermées ou démolies, que la guillotine se dressait en permanence au centre des cités, que d'infâmes courtisanes recevaient sur nos autels un sacrilége encens; là, au moins, comme pour obtenir du ciel le pardon de tant de crimes, on pouvait prier

(1) Ces pages ont été écrites pour la quatrième édition, qui se prépare en ce moment, d'un ouvrage depuis longtemps populaire en Anjou et dans tous les départements de l'Ouest : *Une paroisse Vendéenne sous la Terreur*. Nous remercions M. le comte de Quatrebarbes d'avoir bien voulu les faire connaître d'abord aux lecteurs de la *Revue*.

Dieu et suivre sa loi; partout le saint sacrifice était célébré à la clarté du soleil; d'intrépides laboureurs marchaient au combat le chapelet à la main, et de tous les bivouacs s'élevaient de pieux cantiques.

C'était alors la grande époque de la Vendée, et jusque-là aucun revers n'avait été mêlé à ses victoires. Mais elle devait triompher à la manière des martys, en répandant son sang comme une expiation sainte.

Retirée avec sa mère au centre du pays insurgé, Mme de Cambourg y trouva quelques mois de calme. Son temps se partageait entre la prière, le soin de ses enfants et les secours à donner à de pauvres paysans blessés ou malades. Son cœur lui avait fait choisir le rôle de sœur hospitalière.

Mais le fer et le feu allaient bientôt la chasser de sa demeure. Elle se trouvait à Cholet, la veille de la grande bataille qui allait décider du sort de la Vendée. Reconnue par Henri de la Rochejaquelein, elle entra avec lui dans l'église de Saint-Pierre. La messe allait commencer, et le chevaleresque jeune homme était venu, comme le plus humble des fidèles, se mêler à la foule qui se pressait à la table sainte. Pendant plus de deux heures il resta en prières, immobile et le front incliné sur le parvis. Quelles pensées remplirent alors son âme? Dieu seul en fut le confident; mais quand il se releva, une expression surnaturelle brillait dans son regard d'aigle et illuminait son beau visage de rayons d'enthousiasme et d'héroïsme. On eût dit qu'il apercevait déjà au ciel la palme que Dieu réserve à ceux qui meurent pour lui. Mme de Cambourg ne racontait jamais ce trait peu connu, sans interrompre son récit par des larmes.

Le lendemain le canon, qui grondait de toutes parts, annonça l'approche de l'armée républicaine. La victoire avait trahi le dévouement et le courage, et tous les sentiers se couvraient d'une foule d'enfants, de femmes et de vieillards. Il fallait abandonner en toute hâte la chaumière qui avait servi d'asile.

Décidée à partager le sort de l'armée vendéenne, Mme de Cambourg place sur un cheval de ferme ses enfants dans deux paniers, et au milieu leur bonne dangereusement malade. Elle suit à pied, derrière

eux, en donnant le bras à sa vieille mère. C'est ainsi qu'elle traverse Jallais et Nevy pour se réunir, au château du Lavoir à Mme de la Paumelière et à son beau-père.

Mais déjà les avant-postes républicains avaient intercepté le chemin de Saint-Florent. Que pouvaient faire de pauvres femmes isolées, sans appui, avec six enfants, au milieu de ces périls? Au moins dans un pays connu, il leur restait encore pour refuge les bois, les genêts et les fermes isolées. Une séparation cruelle mit le comble à ces douleurs.

Soixante-dix années n'avaient pas ébranlé la force d'âme de M. de Cambourg. En face du grand désastre de son parti, il sentit son sang militaire bouillonner dans ses veines. S'adressant alors à ses deux filles : « Mes chères enfants, leur dit-il, Dieu veut que je vous » quitte. Je suis trop vieux pour marchander ma vie et cacher ma » croix de Saint-Louis, quand je puis la teindre de mon sang, en » défendant la cause de mon roi. Ce soir je serai mort, ou je rejoin- » drai l'armée. » Puis abrégeant la longueur d'un dernier adieu, il monta à cheval, escorté de quelques paysans fidèles. A peu de mois de là, il tombait au premier rang sous une balle ennemie. Ses filles ne devaient plus le revoir qu'au ciel.

Le soin de leur sûreté leur fit abandonner le Lavoir, sans cesse visité par les patrouilles républicaines. Déguisées en paysannes, elles trouvèrent l'hospitalité dans une ferme située sur les bords du Layon. Elles la quittèrent bientôt, forcées de reprendre leur vie errante. Les colonnes infernales sillonnaient le pays, semant sur leur passage la dévastation et la mort. Il fallait, pour les éviter, passer le jour dans les bois, et marcher seulement la nuit avec des précautions infinies. « Je portais alors ma fille sur mon dos, nous dit Mme de Cambourg dans des souvenirs laissés à sa famille, qui nous servent de guide; elle passait ses petits bras autour de mon cou, et de temps en temps elle m'embrassait en me plaignant de ma fatigue. La bonne portait mon fils, trop jeune encore pour comprendre notre malheur. Le pauvre petit étouffait cependant ses sanglots. Je lui avais dit que ses cris seraient entendus des méchants qui viendraient le tuer avec sa sœur et sa mère.

» Un jour, près de Sainte-Christine, une sage-femme, qui avait donné des soins à Mme de la Paumelière, émue de nos souffrances, nous supplia de nous réfugier chez elle. Sa maison était isolée du bourg, et elle avait un petit jardin où nos enfants pourraient jouer en liberté et respirer un air pur. Nous la remerciâmes avec effusion, en exprimant la crainte de la compromettre. Notre refus lui mit des larmes dans les yeux. Elle ne partageait pas nos inquiétudes. Sa profession était trop utile pour qu'on songeât à la jeter en prison. Hélas! deux jours après l'offre qu'elle nous avait faite, cette excellente femme était conduite à Angers, jugée et fusillée au Champ-des-Martyrs, sur le prétexte atroce d'*avoir tué des enfants en leur donnant le baptême!* Dieu sans doute nous inspira la pensée de ne pas céder à ses instances, car nous aurions cru être la cause de sa mort, et jamais nous ne nous en serions consolées. »

Les deux belles-sœurs étaient devenues inséparables. Elles s'étaient retirées, au commencement de l'hiver de 1794, à la métairie de la Planche, à quelques pas du Lavoir. Un grand champ de genêt touchait la maison. Dès avant le jour les bons fermiers montaient la garde, et à la moindre alarme tous se réfugiaient dans le fourré le plus épais. Un matin qu'elles s'étaient un peu atardées, trompées par une fausse sécurité, elles aperçurent avec effroi une colonne républicaine, composée d'un détachement de la garde nationale de Chalonnes et d'un escadron de hussards. De nombreux coups de fusil, tirés sans les atteindre, rendaient la fuite impossible. Les pauvres mères s'arrêtèrent en couvrant leur enfants de leurs corps.

« Halte-là, brigandes, leur crièrent les cavaliers; et puisque vous » vivez encore, nous allons vous conduire au général. » Ce dernier galopait dans une des avenues du Lavoir. Il fut en un instant auprès des prisonnières. Frappé de la délicatesse de leurs traits et de leur rare beauté, que la pauvreté de leurs vêtements dissimulait à peine : « Vous n'êtes pas, leur dit-il, de simples paysannes. Il suffit d'un » coup d'œil pour en avoir la certitude. Vous êtes des femmes de » chefs de brigands. Demain vous irez à Angers, et le Comité révo- » lutionnaire décidera de votre sort. »

Dans ce moment un hussard poursuivait une jeune fille qui tenait

dans ses bras Paul de la Paumelière. Ce charmant enfant, à peine âgé de deux ans, jetait instinctivement ses deux bras devant le visage de sa bonne, comme s'il eût voulu parer les coups de sabre qu'on lui portait. Les autres enfants se serraient autour de leurs mères; et la fidèle servante de Mme de Cambourg (1) assurait hardiment qu'elles étaient toutes de pauvres femmes de la même famille, chassées par l'incendie de leurs chaumières, et que pour elle personnellement, elle refusait la liberté qui lui était offerte, et ne voulait pas séparer son sort de celui de ses sœurs.

Un attendrissement involontaire commençait à gagner les hussards et les gardes nationaux. Quoique plusieurs de ces derniers connussent Mme de la Paumelière, aucun d'eux n'avait eu la pensée de la trahir. Ils attendaient en silence la décision du général, quand tout à coup il s'écria : « Je ne puis compromettre ma tête pour sau- » ver des brigandes. Les enfants et les jeunes filles resteront ici, » emmenez ces deux femmes, et que demain elles soient conduites » à Angers. »

A ces terribles paroles, l'aîné des enfants, Louis de la Paumelière, qui avait alors six ans, pousse un cri de douleur. Jetant à terre son bonnet de laine, le visage inondé de larmes et à moitié caché sous ses beaux cheveux blonds, il tombe à genoux, et joignant ses petites mains : « Grâce, grâce, Monsieur, pour ma mère et ma tante, grâce » au nom de Dieu, ne nous séparez pas. » C'en était trop pour le général. Emu de compassion, il s'adressa à ses soldats : « Il en arri- » vera ce qu'il pourra, mais nous ne sommes pas des égorgeurs de » femmes; laissons ces pauvres gens et suivons une autre route. » Quant à vous, mes chères femmes, retirez-vous bien vite, et » cachez-vous mieux. »

En racontant cette bonne action qui repose l'âme de tant de crimes, Mme de Cambourg ajoute : « Chaque matin et chaque soir » nos enfants n'oubliaient pas de prier Dieu pour le général qui les » avait sauvés » Nous continuerons de suivre presque littéralement les récits de cette admirable femme.

(1) Mère de M. l'abbé Lusson, curé actuel de Soulanger, diocèse d'Angers.

« L'éloignement devenait nécessaire après cette épreuve cruelle, Nous partîmes, ma sœur et moi, avec nos enfants aînés, confiant les plus jeunes à la charité de la bonne métayère de la Courandière. Une excellente femme, Mme Raimbault, s'était chargée de cacher ma mère. Mais la Terreur était telle, que pendant huit jours toutes les maisons nous furent fermées. Un soir, après une journée de décembre passée toute entière dans les genêts, nous nous décidâmes à frapper à la porte d'une ferme où nous étions connues. Il faisait déjà noir, et la pluie tombait par torrents. Accueillie par un dur refus, je me bornai à demander au moins l'abri pour la nuit, promettant de sortir de grand matin de la maison. Deux jeunes gens, qui tenaient la porte entr'ouverte, la refermèrent en disant que leur père ne voulait pas nous recevoir. Les sanglots m'étouffaient, je restai à la même place, et renouvelai bien haut ma prière.

» Enfin le bon Dieu eut pitié de nos chers enfants qui tremblaient de froid sous leurs vêtements glacés. J'entendis une voix douce qui disait : « Je vais leur ouvrir la porte. » C'était une pieuse fille de la Poitevinière, remplaçant dans la paroisse la sœur de charité que les bleus avaient tuée. Elle gardait ce soir même la sœur des deux jeunes gens, qui avait à peine quelques heures de vie. Elle accourut à notre voix; puis, se tournant du côté du vieux métayer et de ses fils : « Vous voyez votre fille, vous voyez votre sœur presque à » l'agonie; auriez-vous le cœur assez dur pour laisser mourir de » froid à votre porte de pauvres mères avec leurs enfants? Vous » voulez donc que le bon Dieu vous abandonne! Je suis la maîtresse » ici cette nuit; je veillerai avec elles au coin du foyer. » Puis elle les décida à se retirer dans l'étable. Elle nous donna à souper, et fit coucher nos enfants dans une chambre voisine. Quant à nous, nous restâmes avec elle toute la nuit auprès de la malade; et après lui avoir récité les prières des agonisants, nous lui fermâmes les yeux.

» Nous sortîmes au point du jour, suivant notre promesse. J'emportai un peu de feu dans une chauffrette de terre, un morceau de pain noir et deux pommes. La pluie continuait de tomber, et nous essayâmes en vain de nous faire un abri dans un champ de genêt. Après y être restée plusieurs heures, je sortis dans l'espé-

rance d'apercevoir la fumée d'une cheminée. Nous nous trouvions sur un coteau élevé, dominant la rivière de Jallais. Je fus assez heureuse pour découvrir, au fond du ravin, à une petite distance, une maison de meunier échappée à l'incendie. Je courus sur-le-champ annoncer à ma sœur cette bonne nouvelle. Un quart-d'heure après, nous frappions à la porte du moulin.

» Une femme, dont les traits révélaient la bonté, vint nous ouvrir. « Je ne vous demande pas qui vous êtes! je crois le deviner, » et c'est le bon Dieu qui vous a conduites ici. Je vous garderais bien » à la maison, si notre état de meunier ne nous forçait pas à voir » trop d'étrangers. Mais je vous trouverai un bon gîte. En attendant, » chauffez-vous bien, je vais vous préparer à souper. »

» Après le repas, elle nous conduisit à la ferme du *Chêne-Percé*, et ne dit que quelques paroles à la métayère, qui répondit aussitôt : « Comment refuser un abri à des personnes semblables et qui se » trouvent en pareille peine! Le bon Dieu me fermerait la porte de » son paradis à mon dernier jour. Venez, venez, je vais voir où je » puis vous loger. » Comme je remerciais du fond de mon cœur cette excellente femme, je vis qu'elle ne tarderait pas à mettre un enfant au monde. La pensée de la compromettre dans cette position pénible, changea notre résolution. Je lui dis qne nous ne croyions pas devoir accepter son offre généreuse. « De grâce, ne m'affligez » pas, reprit la métayère. Je n'ai pas peur, il ne m'arrivera aucun » mal, et je suis assurée que vous ferez descendre la bénédiction du » ciel dans ma maison et sur toute ma famille. » Puis elle courut chercher son mari, qui joignit ses instances aux siennes. Elle déplaça ses quatre enfants pour nous donner leurs lits, en témoignant son bonheur de nous recevoir.

» La bonne meunière partit toute joyeuse. Elle nous promit qu'elle nous fournirait tous les jours du lait et des œufs frais, ajoutant qu'à son grand regret elle ne pourrait nous les porter. J'allais à l'entrée de la nuit chercher le pot de lait et les œufs pour les enfants. Ma sœur et moi mangions des pommes et la soupe de la ferme.

» Deux mois se passèrent ainsi dans cette maison de Dieu. Le jour nous nous cachions dans les coteaux voisins; mais au moins nous

avions la certitude de trouver le soir un abri et des visages heureux de nous revoir. Nous disions la prière et le chapelet en commun; et même de temps à autre nous avions la consolation d'entendre la messe du saint abbé Montgazon qui était caché non loin de là dans une ferme de Saint-Martin de Beaupreau, et n'avait jamais voulu abandonner sa paroisse. »

» Un jour que nous étions tous réfugiés dans un champ de genêt, nous aperçûmes sur le sommet du coteau une colonne républicaine. La voix du commandant dominait les chants et les blasphèmes. Il ordonnait à ses soldats de fouiller la vallée, d'incendier les maisons et de tuer indistinctement tous les habitants qu'ils rencontreraient. Dieu seul pouvait conjurer cet affreux péril. Pressés les uns contre les autres, nous tombâmes à genoux, en le priant avec ferveur. Les enfants avaient silencieusement élevé leurs petites mains au ciel. La métayère du *Chêne-Percé* était au milieu d'eux et tenait son dernier-né dans ses bras.

» Après quelques minutes d'une attente cruelle, la colonne s'éloigna. Les soldats avaient traversé, à quelques pas de nous, les genêts qui nous servaient d'asile. Ils descendirent dans le vallon, et bientôt nous vîmes des nuages d'une fumée noirâtre obscurcir le ciel. L'incendie dévorait toutes les maisons voisines; on entendait les chiens hurler et les bœufs mugir sur les coteaux; le soir, tout l'horizon était en feu, et la nuit disparaissait sous des clartés sinistres.

» Nos bons métayers se désolaient à nous fendre le cœur. « O mon » Dieu, disaient-ils, nous n'aurons plus d'abri à vous offrir. » Il semblait qu'ils étaient aussi affligés pour nous que pour eux-mêmes. Mais quelle fut notre joie, en retrouvant leur maison debout et leurs bestiaux revenus près de l'étable! Dieu avait récompensé visiblement leur grande charité. Cachée dans son bouquet d'aulnes, la pauvre ferme, seule de toutes les maisons d'alentour, avait échappé à la dévastation et aux flammes (1). »

(1) Ce même jour une pauvre mère et sa fille faites prisonnières au moment où elles venaient de porter le dîner de M. Mongazon, caché dans un champ d'ajonc, entendirent les soldats manifester les intentions les plus brutales. Épouvantée de ces

Ici s'arrêtent ces pages touchantes, écrites à quatre-vingt-onze ans, sous le poids de cruels souvenirs. A la vue de nouveaux malheurs, de douleurs plus poignantes, tout à coup Mme de Cambourg pose sa plume, et, s'adressant à sa petite-fille (1), termine par cette phrase si simple et si pleine de larmes : « Je finis d'écrire, ma chère » enfant, je ne puis en dire plus long. »

Pieuse et noble femme, vous la meilleure amie de ma mère, dont la douleur est changée en joie éternelle, et qui êtes au ciel, réunie à ceux que vous avez tant pleurés, je continuerai ce récit, moi que vous avez aussi aimé, et qui tant de fois, enfant, les yeux attachés sur les vôtres, suspendu à votre douce parole, vous faisais raconter tous ces traits inconnus de l'histoire de notre sainte Vendée, dans le temps où ses souffrances attiraient les regards des anges et les bénédictions de Dieu.

L'extermination des dernières colonnes infernales permit enfin aux deux sœurs de revenir au Lavoir. Le château avait été dévasté, mais le mobilier seul était devenu la proie des flammes. Stoflet y avait établi le quartier général de l'armée d'Anjou, et tout y respirait le mouvement et la guerre. Le retour de Mme de la Paumelière, au manoir paternel, fut fêté comme un triomphe par l'intrépide population de Nevy, qui revoyait avec bonheur sa chère bienfaitrice. Les enfants étaient surtout l'objet de ses caresses. Stoflet même se

infâmes propos : — « Marie, dit la mère à voix basse, veux-tu mourir? » — « Oh! » oui, je ne demande pas mieux. » Alors, mutuellement fortifiées par le secours de Dieu, elles retournent en arrière, et refusent de marcher; on veut les pousser en avant; mais elles s'accrochent aux branches d'arbres du chemin, aux ronces et aux racines. Leur résistance irrite les soldats; ils les frappent à coup de crosse de fusil, de sabre et de bayonnettes; c'est ce que voulaient ces saintes femmes. Laissées pour mortes dans le chemin, elles reprennent bientôt connaissance; puis par un effort suprême, se dirigent vers la retraite du prêtre, objet de leur pieux dévouement. A la vue de ces deux femmes couvertes de sang, dont l'une portait ses entrailles dans son tablier, M. Mongazon laisse couler des larmes et échapper un cri de douleur. — « Consolez-vous, lui répondent-elles, *il n'est rien arrivé;* seulement hâtez-vous » de nous donner l'absolution, que nous allions chez le bon Dieu! » Elles ne se doutaient pas qu'elles étaient des anges et des martyrs!

(1) Mme la baronne de Vezins.

plaisait à jouer avec eux. Il les portait dans ses bras; et quand il passait la revue de ses fidèles chasseurs, il aimait à tenir par la main le petit Louis de la Paumelière.

Les victoires de l'armée royale avaient momentanément éloigné du Lavoir les inquiétudes et les périls. Le curé de Saint-Laud était venu s'y fixer. Il y célébrait la messe en grande pompe, au milieu d'une foule immense qui se pressait à ses éloquentes exhortations. Aucun prêtre n'avait mieux que lui le secret de passionner la multitude. A sa voix les malades et les blessés oubliaient leurs souffrances, le découragement se changeait en enthousiasme, et les plus rudes natures subissaient à leur insu une influence irrésistible.

Nous avons raconté plus haut les glorieuses luttes de cette époque mémorable. Après deux années de combats, la Vendée avait enfin conquis la liberté de prier Dieu (mai 1795). La paix succédait à la guerre, et un traité secret lui assurait la délivrance du fils du roi martyr. Mais elle avait trop compté sur la bonne foi d'une Assemblée implacable. La Convention ne voyait qu'une ruse de guerre dans la parole de ses négociateurs; car le poignard, qui avait délivré la France de Robespierre, était encore teint du sang de Louis XVI.

Les huit derniers mois de 1795 s'écoulèrent au Lavoir dans une paix profonde. Des nouvelles de l'armée de Condé y étaient parvenues; elles rassuraient Mme de Cambourg sur l'existence de son mari, et faisaient espérer le prochain retour de M. de la Paumelière. Le mariage d'un des plus intrépides officiers de Stoflet, le marquis de Jousselin, y amena le plaisir et les fêtes. Le général avait voulu servir de père à la jeune et gracieuse fiancée, qui, à quinze ans, avait partagé près de sa mère tous les périls de la grande expédition d'Outre-Loire. Il se rappelait le courage de Mme de la Chevalerie, lorsqu'à la bataille de Dol elle arrêtait par ses reproches les Vendéens qui fuyaient, tandis que la bonne de sa fille saisissait un fusil en criant : « Puisque les hommes nous abandonnent, au feu les » Poitevines. »

Des vers charmants, composés par un officier vendéen, furent chantés à ce mariage. Mme de Cambourg aimait à les redire. Ils exprimaient d'admirables sentiments de loyauté et d'honneur. Le plus

chaste amour était alors rempli de sacrifices; il ne venait jamais qu'en troisième, après la fidelité due à Dieu et au roi.

Le 24 décembre, au soir, la fête de Noël avait attiré au château une foule nombreuse. Stoflet et tous les officiers de son état-major devaient assister à la messe de minuit. Réunis dans le grand salon, ils s'entretenaient du traité de Saint-Florent sans cesse violé par les républicains, de leurs perfides promesses, des périls de Charette alors errant dans la Basse-Vendée, des instances du comte d'Artois, et des chances d'une nouvelle reprise d'armes, quand tout à coup un inconnu demanda Mme de la Paumelière. Il venait, disait-il, de l'armée de Condé, lui donner de bonnes nouvelles de son mari qu'il avait quitté depuis peu de temps, se disposant à rentrer en France; peut-être même avait-il déjà franchi la frontière? En attendant il lui envoyait une bague, souvenir de temps plus heureux, où était gravé son nom. C'était l'anneau de mariage que M. de la Paumelière avait séparé en deux le jour de son départ, il y avait déjà cinq ans. A sa vue, Mme de la Paumelière jette un cri indicible de joie. Toutes ses angoisses et ses douleurs étaient oubliées. Un instant après, elle tombait dans les bras de son mari.

Hélas! ce bonheur si pur devait être de courte durée. Le mois suivant, le fidèle gentilhomme, blessé dans un des derniers combats livrés par Stoflet, était arrêté dans une ferme de Nevy, et traduit à Angers devant le conseil de guerre. « Assurez hautement que vous » n'avez jamais émigré, et que vous êtes toujours resté dans la Ven- » dée, lui dit à voix basse un de ses juges. Nous sommes las d'en- » voyer tant de braves gens à l'échafaud. » — « Je vous remercie, » répond M. de la Paumelière, mais je ne rachèterai point ma vie » par un mensonge. » Puis il avouait avec calme qu'il n'avait quitté l'armée de Condé que pour combattre de plus près la Révolution. Condamné le même jour à mort, il fit parvenir à sa femme quelques mots d'adieux, et marcha au supplice, comme ces chevaliers croisés sans reproche et sans peur, martyrs des Sarrasins, plutôt que d'abandonner leur foi.

Dieu seul pouvait donner à Mme de la Paumelière la force de supporter cet immense malheur. Mais sa résignation égalait son cou-

rage. Elle continua d'habiter le Lavoir et sa bonne paroisse de Nevy, entourée d'une population qui semblait oublier ses propres souffrances à la vue des douleurs de sa bienfaitrice. Ses enfants grandissaient au milieu d'autres orphelins, et les veuves venaient prier et pleurer près d'elle.

Le retour en France de M. de Cambourg fut peut-être la première joie de son veuvage. Le licenciement de l'armée de Condé avait rendu libre le fidèle gentilhomme. Il revenait en Anjou après dix années de séparation et de combats, fier d'avoir accompli noblement son devoir, et ne regrettant aucune de ses souffrances.

Nous ne nous arrêterons pas sur les jours de calme qui suivirent. Le bonheur passe vite, et plus d'une fois la mort y avait déjà mêlé des larmes, lorsque, le 21 juin 1815, Auguste de Cambourg, non loin de son vieux père, alors chef de la division de Cholet, tombait glorieusement au combat de la Roche-Servière, en confiant à Dieu sa veuve et deux enfants orphelins.

Il est des familles dont le dévouement semble croître en raison même du sang qu'elles prodiguent; et 1832, comme 1815, devaient retrouver en armes (1) Louis et Paul de la Paumelière, au premier appel de Madame la duchesse de Berri. Malgré ses soixante-quinze années, M. de Cambourg voulait les suivre. Il fallut que ses neveux se jetassent à ses pieds pour le faire consentir à un ajournement de quelques jours.

La mort a respecté ce généreux vieillard, aujourd'hui centenaire, le dernier survivant, avec le vénérable comte de Romain (2), des compagnons d'armes des trois Condé, que la Vendée compta depuis dans ses rangs.

Comte Théodore de Quatrebarbes.

(1) Louis de la Paumelière, lieutenant au 3e régiment des gardes d'honneur, décoré au combat de Rheims, dans la campagne de France, capitaine commandant au 3e de la garde royale, démissionnaire en 1830. — Paul de la Paumelière, capitaine au 10e chasseurs, chevalier de Saint-Louis, dans la campagne d'Espagne, également démissionnaire à la révolution de Juillet.

(2) Ancien officier d'artillerie, capitaine de Napoléon au régiment de la Fère, chevalier de Saint-Louis à l'armée de Condé, major-général de l'armée d'Anjou en 1815, exilé en 1832, modèle, en tous les temps, de vertu et d'honneur.

LES PÈLERINS DE LA MECQUE.

SOUVENIR DE SUEZ.

Au bord de la Mer-Rouge, à l'heure où le soleil
Dore les flots calmés d'un reflet plus vermeil,
J'errais pensif et solitaire;
Le désert scintillait, les chameaux à genoux,
Sous le fardeau courbés abaissaient leurs longs cous,
Leurs longs cous penchés vers la terre.

Sous sa tente accroupi le Bédouin fumait;
Du haut des minarets le nom de Mahomet
Lancé par une voix qui tremble,
Vibrait comme une insulte aux enfants de la Croix,
Et la foule accourait le long des quais étroits,
Des quais étroits où l'on s'assemble.

Des Arabes, des noirs tournés vers l'Orient,
Levant les mains au ciel, recueillis, en priant
Se prosternaient dans la poussière,
Et les canonniers turcs, sur leurs pièces penchés,
Criaient : Allah! Près d'eux des coursiers attachés,
Attachés à des blocs de pierre,

Piaffaient et secouaient le mords avec leurs dents;
Le feu semblait sortir de leurs naseaux ardents,
L'écume blanchissait leurs croupes;
Sous l'ombre du vieux fort des barques reposaient
A l'ancre, et sur le flot mollement balançaient,
Mollement balançaient leurs poupes.

Dans la rue, au bazar, sur les quais, dans le port
Le bruit cesse; partout un silence de mort
A remplacé la vie absente,
Quand tout à coup surgit une vague rumeur,
Un cri d'enthousiasme, enfin une clameur,
Une clameur assourdissante.

« Voyez, ô vrais croyants, disent les Ulémas,
» La barque aux larges flancs qui pavoise ses mâts,
» Accourez tous, c'est jour de fête!
» Sur la rive d'Asie où s'étend le désert,
» Cet étendard sacré c'est le pavillon vert,
» Le pavillon vert du Prophète!

» Accourez tous, du Caire et de Smyrne, venez,
» Fiers enfants d'Ismaël, ô vous les premiers nés
» De la foi qui sauva nos pères!
» La barque en frémissant sur son ancre a tourné,
» Voici que sur le pont le canon a tonné,
» Le canon a tonné, mes frères!

» En route pour la Mecque! Allez au saint tombeau,
» Allez, de votre foi rallumer le flambeau,
» Qui de l'erreur chasse les ombres!
» Baisez à deux genoux la pierre du cercueil,
» Enfants! Qu'Allah vous fasse éviter tout écueil,
» Tout écueil durant les nuits sombres! »

Les pèlerins passaient chantant à plein gosier,
Portés sur des chameaux dans des paniers d'osier,
Pareils à de grandes corbeilles,
Et les gens du Darfour, par le soleil brûlés,
Suivaient à pied, tenant la bride des mulets,
Des mulets aux longues oreilles.

La caravane au loin s'allongeait, et rampant
Sur le sable doré, semblait un grand serpent
Qui fait onduler ses écailles,
Et le morne désert s'éveillait à ce bruit,
L'Arabe brandissait le sabre qui reluit,
Qui reluit au jour des batailles.

Dans son cafetan noir le sheik au front altier
Se drape; sur son cou le vent fait ondoyer
Le turban aux franges de soie.
La carabine au poing, l'œil hautain, du talon
Il pique les flancs noirs du bouillant étalon,
De l'étalon qui fait sa joie.

On arrive; le quai s'encombre de ballots,
Le bruit de l'aviron résonne sur les flots,
La foule devient plus intense,
A terre, cris joyeux, chansons, pieux refrains;
Sur la mer écoutez les clameurs des marins,
Des marins ramant en cadence.

Dromadaires, chameaux brament sous le bâton
Qui les force à courber leur dos, et le Santon
Qui passe égrenant son rosaire,
Sous son épais turban cache son œil hagard,
Fend la foule et sourit au malheureux qui part,
Qui part oubliant sa misère!

Le canot s'en va plein et revient vide aux quais,
On suit longtemps des yeux les *hadjis* embarqués;
Combien de mères inquiètes!
Aux cris des pèlerins du rivage on répond,
Chacun montre du doigt la felouque et le pont,
Le pont où fourmillent les têtes.

Ecoutez!... C'est le bruit roulant du tambourin
Qui marque la mesure, et le hardi marin

Qui sait lire dans les étoiles,
Lève l'ancre, bientôt la barque va glisser
Sur le flot qui l'appelle; on n'a plus qu'à hisser,
Plus qu'à hisser les larges voiles.

Encore un roulement plus rapide, plus vif,
A la poupe vingt bras ont suspendu l'esquif.
Le flot plus haut, l'eau plus profonde,
Soulèvent la felouque : elle vogue et s'abat,
Puis se redresse encore, et l'on voit son grand mât
Son grand mât se pencher sur l'onde.

Elle est partie, Allah! les rochers de corail
Respecteront sa quille; assis au gouvernail,
Voyez le *reis* à barbe grise,
Enfant de l'Yémen, ses cheveux sont tout blancs,
De Suez au Détroit il connaît tous les bancs,
Tous les bancs où la vague brise.

Mais un cri tout à coup arrive du désert,
Cri pareil à l'écho de la voix qui se perd
Dans la forêt, quand tout est sombre :
Sur les sables brûlants un cavalier paraît;
Il galope, il bondit, et de loin on croirait,
On croirait voir passer une ombre.

Il porte un manteau noir et son cheval est blanc
Comme le lys en fleur, comme la neige au flanc
De la montagne infranchissable;
L'Arabe au blanc coursier, courbé sur les arçons,
Sonde les profondeurs des mouvants horizons
Des horizons jaunes de sable.

Il a vu la felouque et les gais pèlerins,
Entendu leurs clameurs, les adieux des marins,

Les hourrahs des gens sur la grève.
Il est trop tard! sans lui la barque abordera
Aux rivages sacrés; pour lui s'effacera,
S'effacera comme un doux rêve,

Le voyage à la Mecque!... Il va comme l'oiseau
De son aile rasant les monts, la terre et l'eau,
Poussé par le vent des tropiques;
Il vole... le désert est franchi, puis d'un bond
Il plonge dans les flots où périt Pharaon,
Le Pharaon des saints cantiques.

La mer ne s'ouvrit pas pour le laisser passer!
Il a beau dire Allah! du geste menacer
La vague que dompta Moïse,
Avec son blanc coursier, son riche yatagan,
Ses grands étriers plats, il sombre... Le turban,
Le turban seul flotte à la brise.

Quand il eut disparu, dans la ville on disait :
« Plutôt que de faillir au vœu qu'il avait fait
» D'accomplir aussi le voyage,
» Il a péri martyr : Que son nom soit béni!
» Heureux qui pour la foi sur la terre a fini,
» A fini son pèlerinage! »

La nuit vint; de nouveau sur les quais l'on priait,
Les chrétiens sont les seuls, je le dis à regret,
Dont on n'entend point la prière!
Ils rougissent de croire et d'entrer au saint lieu,
Et de montrer un peu d'amour au Fils de Dieu,
Mort pour nous tous sur le Calvaire!

THÉODORE PAVIE.

CHRONIQUE.

Les peintures murales exécutées dans la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, à Angers, par MM. Lenepveu, Dauban et Appert, ont été découvertes le 17 de ce mois, en présence de Monseigneur l'évêque, de tous les hauts fonctionnaires de la ville, et de nombreux invités. Un éloquent discours de M. l'abbé Bernier a fait connaître le sens de ces belles fresques. L'œuvre principale est celle de M. Lenepveu. Elle représente, nous l'avons dit déjà, la *Bénédiction de la chapelle*. C'est une suave et vaste composition, conçue dans les vraies conditions de la peinture religieuse et traitée avec une incontestable supériorité. Il y a peut-être trop de réalisme dans la scène du premier plan; mais cette manière n'est pas celle de l'artiste, et il ne l'a sans doute adoptée ici que pour produire un effet de contraste. En regardant la figure de la Vierge et celle de l'enfant Jésus, les groupes de saints, d'anges et de prophètes qui entourent le trône de Dieu, on reconnaît vite que l'idéal préoccupe avant tout l'auteur des *Chrétiens aux Catacombes*. Un dessin savant, un style large, des pensées graves et un symbolisme élevé caractérisent les tableaux de M. Dauban. Ses quatre fondateurs d'ordres religieux (saint Pierre-de-Nolasque, saint Jean-de-Dieu, saint Camille-de-Lellis et saint Vincent-de-Paul) prouvent qu'il comprend bien la sainteté et le sacrifice; ses évangélistes, qu'il se fait une idée juste de la Révélation. Quant aux peintures de M. Appert, elles attestent une grande habileté de crayon et une science parfaite des lois de la composition. Nous regrettons seulement que dans le choix de ses sujets, il se soit moins laissé guider par le sentiment de la charité chrétienne que par celui de la philanthropie. C'est à la libéralité de M. Bodinier que notre ville doit la décoration de la chapelle Sainte-Marie. Mais il reste encore des murs blancs à côté des fresques de MM. Lenepveu, Dauban et Appert. Faut-il renoncer à l'espérance d'y admirer quelque jour une œuvre du peintre de l'*Angelus?* Nous osons former encore un vœu, c'est de voir se détacher du fronton de l'édifice un bas-relief taillé par l'auteur de l'*Attila*.

— Une *Société des lettres, sciences et arts* vient d'être fondée à La Flèche. Elle a pour président M. Abot père, et compte déjà 38 membres.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 7 août 1857, a accordé une mention honorable à M. Ernest Mourin, pro-

fesseur d'histoire au lycée d'Angers, pour son ouvrage intitulé : *La Réforme et la ligue en Anjou.*

— Nous avons relevé, il y a quelques jours, dans l'église de Chaumont (arrondissement de Baugé) l'inscription suivante qui mentionne une fondation faite par Jean Bernard, seigneur d'Estiau, pour le repos de l'âme de son père, Henri Bernard, seigneur de Loryais. On sait que Jean Bernard fut maire d'Angers en 1485.

Ou cymetière de la croix aourée
Gist homme de grande renommée
Qui dècéda l'an qu'on disoit
Pour l'âme duquel et sa femme
Elleu d'Angiers du roy conseiller
Pour leur salut et pour son ame
Soient célebrée en content
Qui sont huict somme toute
Et de sainct Antoine doctée
De Notre-Dame l'une desdites messes
Après le VIe de may, la VIIe
De *requiem* pour estre en repos
De chacune messe pour le service divin
Le psaume et oraysons, tandis
Et pour le paiement du chapelain
Clamra et prendra par la main
De Loryaie o leurs appartenans
La somme de soixante solz à paier
En may le VIe jour
Pour en diligemment amonest
Du service des susdits parfaire
Qu'il ira lesdites messes chanter
En priant Dieu qu'en paradis
Veulle avoir pour son plaisir
Sobs une tombe de pierre
Hanry Bernart, sieur de Loryaie
Le VIe de may IIIIe LXXVII (1477)
Jehan Bernart leur filz premier
Seigneur d'Estiau en son temps
A ordonné que de touz temps
Sept messes et une *a nocte*
En ceste chapelle fondée
C'est assavoir par chacune des V festes
Et *a nocte* le jour du dit et la VIe
Et la VIIIe le jour des Morts
De leurs pechiez et en la fin
Dira le prestre *de profundis*
Que revestu sera, *fidelium inclina*
Qui le service aussy fera
Des seigneur ou dame de la Mothe
Qui a ce faire y sont obligez
Et a toujours continuez
Et à la fabrique dix solz
Les seigneur ou dame devant noz
Et ledit chapelain fournir à l'eure
De tous ornemens et luminaire
Les ames des dessus dictz
Amen.

Du contenu cy-dessus le dit Jehan Bernart a baillé obligation
à la fabrique de Chaumont à ce que le service dessus dit soit
a jamais faict et accomply et outre a icelle donnée
une chasuble garnye pour estre ès-prières de l'église.

Cette inscription, en caractères gothiques, était surmontée d'un écusson qui a été mutilé. Il portait — cela n'est pas douteux — les armes de la famille de Bernard : *d'argent à deux lions de sable armés, lampassés de gueules, passants l'un au-dessus de l'autre.*

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Recherches historiques sur Aubigné et Verneil, par FORTUNÉ LEGEAY. *Paris, Julien, Lanier, Cosnard et Ce, éditeurs.*

« Les sept communes du canton de Mayet ont trouvé un infatigable et consciencieux annaliste dans M. F. Legeay, et elles sont dès à présent en mesure de fournir leur contingent à l'histoire générale de notre province. Après avoir, depuis quelques années, publié successivement ses *Recherches historiques* sur Mayet, Vaas, Lavernat, Coulongé et Sarcé, M. Legeay vient de compléter ce travail par les communes de Verneil et d'Aubigné. C'est une étude complète de cette contrée, au point de vue historique, biographique, administratif et statistique. Si, comme le dit avec trop de modestie l'auteur de ces recherches, il faut n'y voir qu'une compilation, elle a du moins le mérite de réunir et de sauver de l'oubli des documents inconnus pour la plupart et dispersés dans différents recueils, dans des archives, des cartulaires et des titres de famille, où tout le monde n'est pas admis à puiser. » A. VALLÉE *(Union de la Sarthe.)*

Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque, par MARTIN (RENÉ), d'Angers. *Paris, Mallet-Bachelier. 1857. In-8°.*

Etude savante et consciencieuse qui a dû exiger de longues recherches, des calculs compliqués, et qui rectifie de graves erreurs. C'est assurément l'un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés de nos jours sur la chronologie.

Annales de la Société Linnéenne du département de Maine et Loire. Tome II. *Angers, Cosnier et Lachèse. 1857. In-8°.*

La Société Linnéenne d'Angers ne compte encore que trois ans d'existence, et dejà, par ses importants travaux, par le nombre et l'activité de ses membres, elle s'est placée au premier rang des Sociétés savantes de province. Le nouveau volume qu'elle publie aujourd'hui fait connaître l'état et le progrès des sciences naturelles dans notre département.

A. L.

cSérie 2 J

TABLE

DU TOME PREMIER.

Pages.

Extrait d'un manuscrit de **Messire Guillaume Oudin**, prestre-sacriste de l'abbaye de Notre-Dame-du-Ronceray d'Angers (xve siècle) 1, 129

Journal d'un voyage au Cap-Haïtien (1838-1839), par **M. Albert Lemarchand** 17

Étude sur les personnages de la maison de Valori, dont l'histoire se rapporte à l'Anjou, par **M. Hyacinthe de Villèle** 35

Lettre de **David** à Sainte-Beuve sur la mort de Louis Bertrand, auteur de *Gaspard de la nuit* 44

Études morales sur la littérature contemporaine, par **M. Eugène Poitou** 65

Rapport de Ch. Colbert sur le Maine, publié avec notes, par **M. G. de Lestang** 87

Le Prince Blanc, chronique du XIVe siècle, par **M. F. de Bigorie** 277, 350

Document relatif à la famille Charbonnier de la Guesnerie, communiqué par **M. Bougler** 117

René Benoist aux pieds de Sixte-Quint, par le prince **Augustin Galitzin** 171

Notice sur Julien Bodreau, par **M. Villiers de l'Isle-Adam** .. 178

Le Concert d'étude à Angers, par **M. Eliacin Lachèse** 197

Le Prieuré de Saint-Martin de Laval, par **M. Labeauluère**. 224, 325

Note sur une médaille ancienne frappée au Louroux-Béconnais, par M. le docteur **René Briau**, bibliothécaire de l'Académie impériale de médecine 240

Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine, par **M. l'abbé Lochet** 261

Charte de Jean, duc de Nemours, en faveur du prieuré de Solesmes (1497), publiée par **Dom Paul Piolin** 302

Pages.
Lettre de Louis Ronsart, publiée par **M. Albert Lemarchand.** 307
Les femmes vendéennes: Mmes de Cambourg et de la Paumelière, par **M. Le Comte Théodore de Quatrebarbes**..... 369

POÉSIE.

Vitæ dimidium, par **M. Victor Pavie**..... 52
L'hiver, par **M. Hippolyte Durand**..... 121
Brindilles, par **M. Albert Lemarchand**..... 185
La Sibylle, hommage à Mme Dacier, par **M. Paul Belleuvre**.. 246
Jeune fille et ruisseau, par **M. Albert Lemarchand**..... 311
Les Pèlerins de la Mecque, souvenir de Suez, par **M. Théodore Pavie**..... 381

CHRONIQUE.

Mort de M. Eugène Boullier de Laval, page 56. — Deux lettres inédites de Saint François de Sales, 56, 57. — Église de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, 57. — Église de la Couture, au Mans, 57. — Église de Monfort-le-Rotrou, 57, 124. — Note de M. Godard-Faultrier sur un tombeau découvert dans l'église Saint-Serge à Angers, 57. — Objets trouvés dans l'hôtel de M. Benoit-Champy à Paris, 60 — Note de M. Ph. Béclard sur le bas-relief de la Fraternité, par M. Maindron, 61. — Vitraux de la cathédrale d'Angers, 61. — Prix décerné à M. Eugène Poitou par l'Académie des sciences morales et politiques, 62. — Collaboration de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut, 62. — Démarches pour obtenir l'admission au musée du Louvre de l'une des œuvres de David d'Angers, 62. — Réception de M. de Falloux à l'Académie française, 62 — La grande volée de geais (lettre de M. le docteur Farge et passage de Rabelais), 122. — Statue d'Henri IV, à La Flèche, 123, 316 — Travaux de M. Victor Cosnard, du Mans, à Monfort-le-Rotrou, 124. — Dolmen de Fontaine-Guérin, 124. — Réponse à la *Revue des provinces de l'Ouest*, 125. — La Table ronde, par M. Jules Janin, 187. — Note nécrologique sur M. Bilard, archiviste du département de la Sarthe, par M. l'abbé Lochet, 195. — Peintures murales de l'Hôtel-Dieu d'Angers, 196, 386. — Séance solennelle de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 248.

— Les artistes de l'Anjou et du Maine à l'Exposition de Paris, 252, 314. — Exposition de l'industrie et des beaux-arts, au Mans, 253. — Consécration de l'église Sainte-Croix du Mans, 253. — L'Attila de Maindron, à Sainte-Geneviève, 313. — Statue de Bichat, par David d'Angers, 314. — Tombeau de David d'Angers, 314. — Sceau des comtes de Montsoreau, 315. — Églises en construction ou en réparation dans les diocèses d'Angers, du Mans et de Laval, 316. — Mort de M. Lassus, architecte diocésain du Mans, 317. — Programme des séances publiques de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 318. — Société des lettres, sciences et arts de La Flèche, 386. — Mention accordée à M. Ernest Mourin, par l'Académie des inscriptions et belles lettres, 386. — Inscription du xve siècle relevée dans l'église de Chaumont (Maine-et-Loire), 387.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Recherches sur la paroisse de Vallon, 63. — La miraculeuse chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, par Dom Paul Piolin, 63. — De l'influence du droit canonique sur la législation française, par G. d'Espinay. 64. — Addition à la Flore de Maine-et-Loire, par M. Guépin, 64. — Flore du Centre de la France, par M. A. Boreau (3e édition), 64. — Kléber et Marceau, par M. C. Desprez, 64. — L'armée de Sambre-et-Meuse, par le même, 64. — Études ornithologiques, par M. Ch. Giraud, 64. — Œuvres de David d'Angers, 126. — Mélanges d'archéologie et d'histoire du diocèse du Mans, par M. l'abbé Lochet, 127. — Les Troubadours et Pétrarque, par M. A. Gidel, 128. — La Grammaire amusante, par M. Girardin, 128. — Péchés de jeunesse, 128. — Scènes de la vie chrétienne, par M. Eugène de Margerie, 254. — Ouvrages du prince Galitzin, 257. — Du roman et du théâtre contemporains, par M. Eugène Poitou, 260. — Souvenirs de charité, par M. le comte de Falloux, 320. — Études et lectures sur les sciences d'observation, par M. Babinet, 321. — Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine, 324. — Mémoire sur deux chapiteaux du Prieuré de Cunault-sur-Loire, par le P. Arthur Martin, 324. — Recherches historiques sur Aubigné et Verneil, par M. Legeay, 388. — Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque, par M. R. Martin d'Angers, 388. — Annales de la Société Linnéenne du département de Maine-et-Loire, 388.

ERRATA.

Page 21, ligne 4, au lieu de *occurit*, lisez *occurrit*.

Page 30, ligne 10, au lieu de *d'une*, lisez *d'un*.

Page 53, ligne 3, au lieu de *en un champ moissonné*, lisez *en des champs moissonnés*.

Pages 62, ligne 7, au lieu de *Saint-Maurice*, lisez *Saint-Maurille*.

Page 117, ligne 11, au lieu de *Bedieu*, lisez *Bedein*.

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. Galienne ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

JAN 12 1938